00053873

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018

CHEFS-D'ŒUVRE

DE LA

LITTÉRATURE

FRANÇAISE

39

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

LA FONTAINE

ŒUVRES DIVERSES

II

A. Quantin imprimeur
F. S. Benoit, 7 à Paris

G. Staal del. Imp. Mongenot, Paris. F. Delannoy sc.

LA FONTAINE CHEZ LA CHAMPMESLÉ.

Garnier frères, Éditeurs.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

LA FONTAINE

NOUVELLE ÉDITION

Très-soigneusement revue sur les textes originaux

AVEC UN

TRAVAIL DE CRITIQUE ET D'ÉRUDITION

APERÇUS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

VIE DE L'AUTEUR, NOTES ET COMMENTAIRES, BIBLIOGRAPHIE, ETC.

PAR

M. LOUIS MOLAND

TOME SEPTIÈME

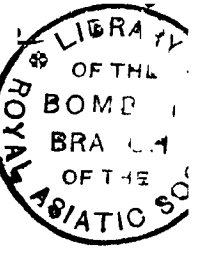

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

00053873

LA FONTAINE

SA VIE ET SES OUVRAGES

Malgré l'usage habituel qui place la biographie de l'auteur au-devant de ses ouvrages, c'est ici, en tête de ce septième et dernier volume que la vie de La Fontaine doit figurer. Ce volume contient, en effet, les pièces d'à-propos qui gardent le souvenir des événements les plus signalés de son existence, et surtout les épîtres et les lettres où il se fait si parfaitement connaître, si pleines des confidences les plus naïves et des plus intimes aveux. Ces lettres, qu'il adresse à sa femme, à ses amis, à ses protecteurs, celles que lui adressent les Conrart, Vergier, Racine, Maucroix et quelques autres contemporains, et que nous avons eu soin de reproduire également, jettent une vive lumière sur le caractère de l'homme, sur la situation à part que la société d'alors lui fit, sur le monde où il était reçu, et les éminentes relations qu'il s'était créées, enfin sur le cours d'ailleurs fort peu accidenté d'une carrière tout entière adonnée et abandonnée à la poésie, et que la poésie colore seule de ses divins rayons. On ne voit pas seulement, dans cette partie de ses œuvres, s'épanouir le génie familier de La Fontaine. Ce sont aussi des documents qu'elle contient, et les plus sûrs qu'on puisse consulter. A dire vrai, l'on n'en a guère d'autres, et le poëte est le principal et presque unique

témoin que nous ayons à interroger sur lui-même. Ces témoignages, se trouvant à la suite du récit que nous allons tracer, dans le même volume, nous épargneront beaucoup de citations; un simple renvoi y suppléera. Les pièces justificatives ne sont pas de la sorte séparées du tableau auquel elles doivent servir de contrôle et d'appui.

I.

1621 — 1656

JEUNESSE. — ÉDUCATION. — MARIAGE.

Jean de La Fontaine naquit à Château-Thierry le 8 juillet 1621 (ce fut du moins le jour de son baptême[1], qui était généralement alors le jour même de la naissance). Il était le premier enfant de Charles de La Fontaine, conseiller du roi et maître des eaux et forêts au duché de Château-Thierry, et de Françoise Pidoux, fille du bailli de Coulommiers. Charles de La Fontaine eut encore un fils nommé Claude, qui fut prêtre, et une fille qui épousa M. de Villemontée. Cette famille des La Fontaine appartenait à la bonne bourgeoisie provinciale; elle était au premier degré au-dessous de la noblesse, et possédait des biens assez considérables.

Jean de La Fontaine reçut l'éducation qu'on donnait aux enfants de cette classe, éducation propre à ouvrir l'esprit et

1. « Extrait des registres de la paroisse de Saint-Crépin, de la ville de Château-Thierry, diocèse de Soissons. — Le VIIIe jour de ce présent mois (juillet), en l'an mil six cent vingt et un, a esté baptisé par moy soussigné, curé, un fils nommé Jehan; le père maistre Charles de La Fontaine, conseiller du roy et maistre des eaux et forests au duché de Chasteau-Thierry; la mère damoyselle Françoise Pidoux; le parrain honorable homme Jehan de La Fontaine; la marrayne damoiselle Claude Josse, femme de Louis Guérin, ancien maistre des eaux et forests audict lieu. DE LA BARRE, curé, et DE LA FONTAINE. »

à former le goût littéraire, puisque nous lui devons les Corneille, les Molière, les Racine, les Boileau, les Regnard et toute cette pléiade de grands hommes dont se couronna la bourgeoisie du XVIIe siècle. C'était une culture très-libre, où dominait l'admiration et le goût de l'antiquité.

Il fit probablement ses études à Château-Thierry, dont le collége était alors en bon renom. On a retrouvé récemment un volume provenant, dit-on, de la famille Pintrel, famille de Château-Thierry alliée à la famille de La Fontaine; c'est un *Lucien, August. Picton.* 1621; à la première garde intérieure collée sur le carton, on lit ces mots : « De La Fontaine, bon garçon, fort sage et fort modeste. » Et sur le titre à travers un bâtonnage plus récent, on distingue le nom de *Ludovicus Maucroix.* Ce serait un monument de l'âge classique du fabuliste, l'attestation amicale d'un camarade de collége, frère du plus intime ami que La Fontaine eut toute sa vie, ce François de Maucroix aux œuvres duquel il associa si fraternellement ses œuvres.

Ses études achevées, il crut avoir du penchant pour l'état ecclésiastique. Cette vocation avait été déterminée par la lecture de quelques livres de piété qu'un chanoine de Soissons, nommé G. Héricart, aurait prêtés au jeune homme, C'est une vague tradition. On sait que l'imagination du futur poëte était impressionnable et facile à entraîner. On en a conclu qu'une lecture avait suffi sans doute à le jeter au séminaire.

Quoi qu'il en soit, il fut reçu à l'institution de l'Oratoire le 27 avril 1641, comme il touchait à sa vingtième année. Son frère puîné Claude l'y suivit, et plus constant que son frère il y resta et reçut les ordres. En 1649, il donna tous ses biens à son frère Jean, à condition que celui-ci lui payerait une pension viagère de onze cents livres, ce qui prouve qu'il n'avait pas alors trop mauvaise opinion de l'administration de son frère Jean. Il est vrai qu'il s'en repentit, et qu'en 1658, par une nouvelle transaction, il obtint une somme de 8,225 livres en argent comptant, ce qui lui parut sans doute plus sûr et

certain que la rente que son frère s'était engagé à lui servir. Achevons de dire tout de suite ce que l'on sait de ce Claude de La Fontaine, qui laissa fort peu de traces dans l'existence du poëte : il demeura à l'institution de l'Oratoire jusqu'en 1650, et se retira à cette époque à Nogent-l'Artaut, où il mourut du vivant de son frère.

Jean de La Fontaine avait été envoyé au séminaire de Saint-Magloire le 28 octobre 1641. Au bout d'une année, il en sortit, après s'être convaincu sans doute qu'il s'était abusé sur ses aptitudes théologiques et sur ses dispositions au sacerdoce : « Ce n'est pas mon fait, écrivait-il plus tard à sa femme, de raisonner sur des matières spirituelles : j'y ai eu mauvaise grâce toute ma vie. » Il semble qu'il y ait là un souvenir des insuccès et des mécomptes du séminaire.

Rentré dans le monde, il paraît qu'il fit ses études de droit, puisque Marie Héricart, approuvant en 1649 le traité conclu entre Jean et Claude de La Fontaine, qualifie son mari d'avocat au Parlement. Ces études suffiraient à remplir les quatre années qui séparent sa sortie du séminaire de son mariage ; mais les anecdotiers y ont ajouté beaucoup de traits de distraction et de dissipation qui dessinent le caractère du poëte. De ces anecdotiers, celui qui, par la date où il écrit, a le plus d'autorité est Tallemant des Réaux. Tallemant des Réaux écrivait ses *historiettes* une dizaine d'années plus tard, alors que La Fontaine venait de publier la traduction de *l'Eunuque* de Térence et qu'il n'avait encore que fort peu de réputation, quoiqu'il fût âgé déjà de trente-six ans. Voici ce que raconte Tallemant :

« Un garçon de belles-lettres, et qui fait des vers, nommé La Fontaine, est encore un grand rêveur. Son père, qui est maître des eaux et forêts de Château-Thierry en Champagne, étant à Paris pour un procès, lui dit : « Tiens, va vite faire « telle chose, cela presse. » La Fontaine sort, et n'est pas plutôt hors du logis qu'il oublie ce que son père lui avoit dit. Il rencontre de ses camarades qui, lui ayant demandé s'il n'avoit

point d'affaires : « Non, » leur dit-il, et alla à la Comédie avec eux.

« Une autre fois, en venant à Paris, il attacha à l'arçon de sa selle un gros sac de papiers importants. Le sac étoit mal attaché et tomba; l'ordinaire [1] passe, ramasse le sac, et ayant trouvé La Fontaine, il lui demande s'il n'avoit rien perdu. Ce garçon regarde de tous côtés : « Non, se dit-il, je « n'ai rien perdu. — Voilà un sac que j'ai trouvé, lui dit « l'autre. — Ah! c'est mon sac! s'écrie La Fontaine. Il y va de « tout mon bien. » Il le porta entre ses bras jusqu'au gîte.

« Ce garçon alla, une fois, durant une forte gelée, à une grande lieue de Château-Thierry, la nuit, en bottes blanches et une lanterne sourde à la main. Une autre fois, il se saisit d'une petite chienne qui étoit chez la lieutenante générale de Château-Thierry, parce que cette chienne étoit de trop bonne garde, et, le mari étant absent, il se cacha sous une table de la chambre, qui étoit couverte d'un tapis à housse. Cette femme avoit retenu à coucher une de ses amies. Quand il vit que cette amie ronfloit, il s'approche du lit, prend la main à la lieutenante, qui ne dormoit pas. Par bonheur, elle ne cria point, et il lui dit son nom en même temps. Elle prit cela pour une si grande marque d'amour que je crois, quoi qu'il ait dit qu'il n'en eut que la petite oie, qu'elle lui accorda toute chose. Il sortit avant que l'amie fût éveillée, et, comme dans ces petites villes on est toujours les uns chez les autres, on ne trouva point étrange de le voir sortir de bonne heure d'une maison qui étoit comme une maison publique. »

Nonchalant des affaires et des soins d'intérêt, distrait, oublieux, amusé aux amourettes et facile aux plaisirs, tel nous le montrent dès lors ces récits contemporains. Ils doivent cependant devancer un peu la marche des choses, et nous croyons que c'est surtout à mesure que La Fontaine s'adonna

1. On appelait ainsi les courriers.

à la poésie que ses *rêveries* se multiplièrent. Son inaptitude aux choses pratiques n'était pas encore si déclarée dans cette période qui précéda son mariage et qui le suivit immédiatement. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur ses lettres à son oncle Jannart en 1656 et 1658. Nous l'y voyons s'occupant, et, à ce qu'il semble, assez activement des affaires de toute la famille, parlant de sa femme et des indispositions légères auxquelles elle était sujette, en bon mari, se défendant de jouer gros jeu, comme on l'en avait accusé auprès de M. le substitut du procureur général. Il y a déjà du désordre, puisqu'on jugea à propos de le séparer de biens avec Mlle de La Fontaine (on appelait alors Mlle et non Mme les personnes mariées de la bonne bourgeoisie). Mais cela peut tenir à l'état assez embrouillé de la fortune de toute cette famille, où le besoin d'argent est toujours très-vif. Constatons que Jean de La Fontaine est fondé de pouvoir de Jannart, qu'il veille aux intérêts de son oncle, et passe pour lui les actes nécessaires, notamment une transaction sous seing privé avec un vigneron du pays, en 1659[1].

On peut croire d'ailleurs que si l'état d'esprit que signalent les *Historiettes* de Tallemant lui eût été habituel, son père n'eût pas songé à se démettre en sa faveur de son office de maître des eaux et forêts. Charles de La Fontaine, lorsque son fils eut vingt-six ans, voulut l'établir. Il lui transmit sa charge et le maria. Il lui fit épouser, le 10 novembre 1647, Marie Héricart, fille d'un conseiller du roi et lieutenant criminel à la Ferté-Milon. Marie Héricart reçut de son aïeul paternel, en avancement d'hoirie, la somme de 20,000 livres en héritages ou rentes. Sur cette somme, 10,000 livres devaient entrer dans la communauté, et le reste appartenir en propre à la future épouse et aux siens. De son côté, La Fontaine

1. Le libellé est tout entier de sa main. On a retrouvé cet acte dans les archives d'un notaire de Château-Thierry, et M. P. Lacroix l'a publié récemment. (*Nouvelles OEuvres inédites de J. de La Fontaine*, 1868, p. 98.)

apportait en mariage, outre les biens provenant de la succession de sa mère et la charge de maître particulier des eaux et forêts, une somme de dix mille livres dont la moitié devait entrer dans la communauté. Ce contrat n'offre rien qui trahisse une défiance particulière du futur époux. Il fallut, onze ans plus tard, comme nous l'avons dit, garantir la fortune de Mlle de La Fontaine par une séparation de biens qui, d'ailleurs, paraît s'être faite à l'amiable [1].

Marie Héricart était encore très-jeune; elle avait de quinze à seize ans. On s'accorde à dire qu'elle n'était ni sans beauté ni sans esprit. Si elle n'avait eu de la beauté, La Fontaine lui aurait-il écrit dans la relation de son voyage à Limoges: « Sans la beauté rien ne me touche; c'est à mon avis le principal point. Je vous défie de me faire trouver un grain de sel dans une personne à qui elle manque. » Si elle n'avait eu de l'esprit et du goût, Racine, envoyant à La Fontaine une pièce de vers intitulée les *Bains de Vénus*, l'aurait-il prié de lui mander ce qu'en pensait l'académie de Château-Thierry, surtout Mlle de La Fontaine, ajoutant: « Je ne demande aucune grâce pour mes vers; qu'elle les traite rigoureusement, » comme s'il parlait d'un juge redoutable!

Elle aimait beaucoup les romans, les vieux romans de chevalerie; c'est encore son mari qui nous le révèle: « Vous n'avez jamais voulu lire d'autres voyages que ceux des chevaliers de la Table-Ronde... Vous ne jouez, ni ne travaillez, ni ne vous souciez du ménage; et hors le temps que vos bonnes amies vous donnent par charité, il n'y a que les romans qui vous divertissent. C'est un fonds bientôt épuisé; vous avez lu tant de fois les vieux que vous les savez; il s'en fait peu de nouveaux, et parmi ce peu, tous ne sont pas bons; ainsi vous demeurez souvent à sec. »

Ce qu'on peut savoir d'elle avec certitude, c'est ce que nous apprend de la sorte La Fontaine dans sa correspondance.

1. Voyez la lettre VII à Jannart, p. 297.

Les contemporains qui ont parlé, les uns à son avantage, les autres à son désavantage, paraissent l'avoir fait suivant les sentiments dont ils étaient animés pour le poëte, et sans la connaître. Elle resta absolument provinciale, cachée et ignorée : ce qui fait son éloge.

Tallemant des Réaux serait contre elle un témoin défavorable si son témoignage devait être pris au sérieux. « Sa femme dit qu'il rêve tellement, qu'il est quelquefois trois semaines sans croire être marié. C'est une coquette qui s'est assez mal gouvernée depuis quelque temps : il ne s'en tourmente point. On lui dit: « Mais un tel cajole votre femme. — Ma foi ! ré- « pond-il, qu'il fasse ce qu'il pourra. Je ne m'en soucie point. « Il s'en lassera comme j'ai fait. » Cette indifférence a fait enrager cette femme : elle sèche de chagrin ; lui, est amoureux où il peut. Une abbesse s'étoit retirée dans la ville : il la logea, et sa femme un jour les surprit. Il ne fit que rengaîner, lui faire la révérence et s'en aller. »

La Fontaine, lorsqu'il vint habiter Paris où Tallemant des Réaux le connut, fut tout de suite réputé pour un original, à cause de ses absences d'esprit et de son indifférence des soins qui tourmentent le commun des mortels. On fit des contes de son incurie sur toutes choses, et notamment sur son insensibilité en matière d'honneur conjugal. Peut-être La Fontaine, « en faisant le loup, comme dit Racine, avec les autres loups ses compères », se laissa-t-il aller à quelques fâcheuses plaisanteries à ce sujet. Sa situation d'homme marié vivant à Paris, pendant que sa femme, la plupart du temps, restait seule à Château-Thierry, y prêtait naturellement. Il semble avoir eu des reproches à se faire. Il dit dans un de ses contes :

Le nœud d'hymen doit être respecté,
Veut de la foi, veut de l'honnêteté ;
Si par malheur quelque atteinte un peu forte
Le fait clocher d'un ou d'autre côté,
Comportez-vous de manière et de sorte
Que ce secret ne soit point éventé.

Gardez de faire aux égards banqueroute ;
Mentir alors est digne de pardon.
Je donne ici de beaux conseils, sans doute :
Les ai-je pris pour moi-même ? hélas ! non [1].

Ainsi La Fontaine, au temps où il écrivait ceci, regrettait d'avoir été indiscret, d'avoir manqué aux égards qu'on se doit dans les liens du mariage. Il est probable qu'il avait fourni étourdiment les verges dont ses ennemis le fouettèrent plus tard.

Si l'on s'en rapporte à une anecdote consignée dans les Mémoires de Louis Racine sur la vie de son père, La Fontaine aurait été dupe lui-même des railleries de ses compagnons de plaisir, et se serait déterminé à une démarche invraisemblable.

« Le fait de M. Poignan, que M. l'abbé d'Olivet raconte dans son *Histoire de l'Académie françoise*, est très-véritable, dit Louis Racine. Ce M. Poignan, ancien capitaine de dragons, étoit de la Ferté-Milon, et, ami de mon père dès l'enfance, le fit son héritier en partant pour sa première campagne. Il lui laissoit, par son testament, un petit bien qu'il avoit à la Ferté-Milon. Il mourut après avoir mangé ce bien, et mon père paya les frais de sa maladie et de son enterrement par reconnoissance pour le testament. Voici comme j'ai entendu raconter l'affaire singulière qu'eut avec lui La Fontaine. Quelqu'un s'avise de lui demander pourquoi il souffre que M. Poignan aille chez lui tous les jours : « Eh ! pourquoi, dit La « Fontaine, n'y viendroit-il pas? C'est mon meilleur ami. — « Ce n'est pas, répondit-on, ce que dit le public : on prétend « qu'il ne va chez toi que pour madame de La Fontaine. — « Le public a tort, reprend-il ; mais que faut-il que je fasse « à cela? » On lui fait entendre qu'il faut demander satisfaction, l'épée à la main, à celui qui nous déshonore : « Eh bien !

1. *Les Aveux indiscrets*, t. IV, p. 349.

« dit La Fontaine, je la demanderai. » Il va le lendemain, à quatre heures du matin, chez M. Poignan et le trouve au lit : « Lève-toi, dit-il, et sortons ensemble. » Son ami lui demande en quoi il a besoin de lui, et quelle affaire pressée l'a rendu si matineux : « Je t'en instruirai, répond La Fontaine, quand « nous serons sortis. » Poignan se lève, s'habille, sort avec lui et le suit jusqu'aux Chartreux, en lui demandant toujours où il le mène : « Tu vas le savoir, », répondit La Fontaine, qui lui dit enfin, quand ils furent derrière les Chartreux : « Mon « ami, il faut nous battre. » Poignan, surpris, lui demande en quoi il l'a offensé, et lui représente que la partie n'est pas égale : « Je suis un homme de guerre, lui dit-il, et toi tu n'as « jamais tiré l'épée. — N'importe, dit La Fontaine, le public « veut que je me batte avec toi. » Poignan, après avoir résisté inutilement, tire son épée par complaisance, se rend aisément maître de celle de La Fontaine, et lui demande de quoi il s'agit : « Le public prétend, lui dit La Fontaine, que ce n'est « pas pour moi que tu viens tous les jours chez moi, mais « pour ma femme. — Eh! mon ami, répond Poignan, je ne « t'aurois pas soupçonné d'une pareille inquiétude, et je pro- « teste que je ne mettrai plus les pieds chez toi. — Au con- « traire, reprend La Fontaine en lui serrant la main, j'ai fait « ce que le public vouloit : maintenant je veux que tu viennes « chez moi tous les jours, sans quoi je me battrai encore avec « toi. »

Il n'y a rien à conclure de cette anecdote au préjudice de Marie Héricart. Lorsque plus tard, en 1686, Furetière et son ami et collaborateur Robbe lancèrent contre La Fontaine les brutales épigrammes que l'on sait[1], accusant celui-ci d'avoir le front chargé « d'un bois de haute futaie », ils ne s'appuyaient que sur les écrits du poëte : « Dans le conte de *la Coupe enchantée*, disait Furetière[2], il donne tant d'éloges au cocuage

1. Voyez p. 72-73.
2. Second factum.

volontaire que quelques-uns pourroient conclure de là qu'il y a apparence qu'il s'en est bien trouvé. » La querelle s'envenimant, Furetière passa de la forme dubitative à la forme affirmative. Mais cela ne prouve rien, c'étaient injures de gens de lettres. Elles n'avaient d'ailleurs nulle opportunité, Mlle de La Fontaine ayant alors cinquante-quatre ans et La Fontaine soixante-cinq, et ces deux époux ayant eu le temps de s'oublier l'un l'autre. En somme, lorsqu'on examine bien tous ces bruits recueillis dans la chronique contemporaine, on ne voit rien qui compromette gravement la réputation de Marie Héricart. On l'a attaquée par d'autres côtés. Les uns ont prétendu qu'elle était acariâtre et revêche, que c'est elle que La Fontaine a voulu peindre dans madame Honesta de *Belphégor;* les autres ont affirmé qu'elle était du caractère le plus doux et le plus facile. Mais l'époque où ces assertions contradictoires se produisent (au xviiie siècle) leur ôte également toute valeur. Le fait est qu'on ne sait de son caractère rien de plus que ce que La Fontaine nous en dit, et, comme on l'a vu, cela se réduit à fort peu de chose.

Le seul reproche fondé qu'on puisse lui adresser, c'est de n'avoir pas su s'attacher son mari. Mais c'eût été probablement *lui demander l'impossible. Elle n'était qu'une enfant; elle ne pouvait avoir d'autorité sur un époux difficile à retenir, et qui avait apporté dans le mariage des idées d'indépendance absolue.* On remarquera, dans la relation du voyage à Limoges qu'il lui adresse, combien il s'exprime franchement sur les velléités de galanterie qui lui passent par la tête. « Mon sommeil ne fut nullement bigarré de songes, comme il a coutume de l'être; si pourtant Morphée m'eût amené la fille de l'hôte, je pense bien que je ne l'aurois pas renvoyée; il ne le fit point, et je m'en passai. » Ce sont là des confidences que l'on n'a point coutume de faire à sa femme, et que La Fontaine paraît trouver toutes naturelles.

Les tentatives de réconciliation qu'on persuada plus tard au poëte de faire n'échouèrent point par la faute de Mme de

La Fontaine. La plus connue est celle que Louis Racine rapporte dans ses mémoires sur la vie de son père :

« Lorsque madame de La Fontaine, ennuyée de vivre avec son mari, se fut retirée à Château-Thierry, Boileau et mon père dirent à La Fontaine que cette séparation ne lui faisoit pas honneur, et l'engagèrent à faire un voyage à Château-Thierry, pour s'aller réconcilier avec sa femme. Il part dans la voiture publique, arrive chez lui et la demande. Le domestique, qui ne le connoissoit pas, répond que madame est au salut. La Fontaine va ensuite chez un ami, qui lui donne à souper et à coucher, et le régale pendant deux jours. La voiture publique retourne à Paris ; il s'y met, et ne songe plus à sa femme. Quand ses amis de Paris le revoient, ils lui demandent s'il est réconcilié avec elle : « J'ai été pour la voir, leur dit-il, « mais je ne l'ai point trouvée ; elle étoit au salut. »

Devenue mère le 8 octobre 1653, elle éleva son fils, et l'éleva bien, sans que La Fontaine eût aucune part dans cette éducation. Dans ses lettres de 1663, il n'a pour ce fils âgé de dix ans qu'une phrase à la fin de la première lettre : « Cependant faites bien mes recommandations à notre marmot, et dites-lui que peut-être j'amènerai de ce pays-là quelque beau petit chaperon pour le faire jouer et pour lui tenir compagnie. »

Chose étrange ! La Fontaine, si aimé des enfants, n'aimait point les enfants : il dit des parents qu'il visita à Châtellerault : « De vous dire quelle est la famille de ce parent, et quel nombre d'enfants il a, c'est ce que je n'ai pas remarqué, mon humeur n'étant nullement de m'arrêter à ce petit peuple. » Dans une épître à Mme la surintendante, il se trompe sur le nombre des enfants qu'elle a, et il est obligé de réparer sa bévue[1].

On sait qu'il oublia son fils aussi complétement que sa femme. Mais nous n'en sommes pas encore là. Dans les années

1. Voyez p. 320.

qui suivirent son mariage, il n'était pas possédé encore par le démon des vers. Comment cette vocation poétique, qui chez lui devait être si impérieuse et si exclusive, se déclara-t-elle? Il y a sur ce point des légendes qui se répètent de biographie en biographie. Écoutez l'historien de l'Académie française, l'abbé d'Olivet :

« Il étudia sous des maîtres de campagne, qui ne lui enseignèrent que le latin, et il avoit déjà vingt-deux ans qu'il ne se portoit encore à rien, lorsqu'un officier, qui étoit à Château-Thierry en quartier d'hiver, lut devant lui, par occasion et avec emphase, cette ode de Malherbe :

Que direz-vous, races futures... ?

« Il écouta cette ode avec des transports mécaniques de joie, d'admiration et d'étonnement. Ce qu'éprouveroit un homme né avec de grandes dispositions pour la musique, et qui, après avoir été nourri au fond d'un bois, viendroit tout d'un coup à entendre un clavecin bien touché, c'est l'impression que l'harmonie poétique fit sur l'oreille de M. de La Fontaine. Il se mit aussitôt à lire Malherbe, et s'y attacha de telle sorte qu'après avoir passé les nuits à l'apprendre par cœur, il alloit de jour le déclamer dans les bois. Il ne tarda pas à vouloir l'imiter ; et ses essais de versification, comme il nous l'apprend lui-même (dans son Épître à M. Huet, en lui envoyant un Quintilien de Toscanella), furent dans le goût de Malherbe.

« Un de ses parents, nommé Pintrel, homme de bon sens et qui n'étoit pas ignorant, lui fit comprendre que, pour se former, il ne devoit pas se borner à nos poëtes françois ; qu'il devoit lire, et lire sans cesse, Horace, Virgile, Térence. Il se rendit à ce sage conseil. Il trouva que la manière des Latins étoit plus naturelle, plus simple, moins chargée d'ornements ambitieux, et que par conséquent Malherbe (je ne le dis qu'après M. de La Fontaine) péchoit par être trop beau

ou plûtôt trop embelli. Tout ce qui tendoit à une plus grande naïveté, mais naïveté noble et ingénieuse, flattoit son penchant. »

La Fontaine, dans son épître à l'évêque de Soissons en lui envoyant un Quintilien, dit de lui-même :

> Je pris certain auteur autrefois pour mon maître ;
> Il pensa me gâter.

et en note : « Quelques auteurs de ce temps-là affectoient les antithèses et ces sortes de pensées qu'on appelle *concetti*. Cela a suivi immédiatement Malherbe. »

> A la fin, grâce aux dieux,
> Horace, par bonheur, me dessilla les yeux.
> L'auteur avoit du bon, du meilleur ; et la France
> Estimoit dans ses vers le tour et la cadence.
> Qui ne les eût prisés ? J'en demeurai ravi ;
> Mais ses traits ont perdu quiconque l'a suivi.
> Son trop d'esprit s'épand en trop de belles choses :
> Tous métaux y sont or, toutes fleurs y sont roses.

Et La Fontaine indique en note que ce dernier vers est de Malherbe.

Cet auteur qui ravit La Fontaine et qui faillit le gâter, les uns, comme Walkenaer, disent que c'est Voiture, les autres comme l'abbé d'Olivet et Sainte-Beuve [1], qu'il s'agit de Malherbe lui-même. Nous croyons que La Fontaine veut plutôt désigner un successeur de Malherbe que ce poëte. Il a toujours exprimé tant de vénération pour Malherbe qu'on a peine à croire qu'il ait pu l'accuser d'avoir failli le gâter. Il est certain qu'il s'adonna d'abord à un genre de poésie qu'il nomme héroïque ou lyrique. Lorsqu'il fit imprimer en 1669 le poëme d'*Adonis*, qu'il avait offert à Fouquet en 1658, il disait dans l'avertissement au lecteur :

« Quand j'en conçus le dessein, j'avois plus d'imagination

1. *Revue européenne*, 15 mars 1859, p. 827.

que je n'en ai aujourd'hui. Je m'étois toute ma vie exercé en ce genre de poésie que nous nommons héroïque : c'est assurément le plus beau de tous, le plus fleuri, le plus susceptible d'ornements et de ces figures nobles et hardies qui font une langue à part, une langue assez charmante pour mériter qu'on l'appelle la langue des dieux. Le fonds que j'en avois fait, soit par la lecture des anciens, soit par celle de quelques-uns de nos modernes, s'est presque entièrement consumé dans l'embellissement de ce poëme, bien que l'ouvrage soit court et qu'à proprement parler il ne mérite que le nom d'idylle. »

Il s'exprime de même en tête des Fragments du Songe de Vaux, qu'il publia en 1671. Il visa, en débutant, à la poésie sinon pompeuse, du moins sérieuse et fleurie. Toute une première série de compositions est là pour nous l'attester. Mais rien, dans tout cela, ne rappelle le poëte normand.

Le passage de l'Épître à Huet s'explique mieux, sans contredit, avec le nom de Voiture. Les compositions où La Fontaine jugeait avec raison s'être d'abord un peu égaré *(le Songe de Vaux* par exemple) rappellent plutôt cet écrivain et ceux du même groupe. Il avoue d'ailleurs très-expressément[1] que Vincent Voiture fut l'un de ses maîtres, ainsi que Clément Marot et François Rabelais.

Momentanément attiré par le bel esprit, La Fontaine ne s'y abandonna pourtant qu'à demi. De plus vieille date et toujours, sa verve gauloise, égrillarde, l'entraînait. C'était la veine primitive. Ses véritables essais de jeunesse, ces premiers vers, ces chansons qu'on trouve dans les manuscrits du chanoine Favart, ont le caractère[2]. En même temps qu'il écrivait le poëme d'Adonis et peignait les merveilles de Vaux,

1. *Réponse à Saint-Évremond,* page 382.

2. M. Louis Paris, dans son étude sur Maucroix, a extrait des manuscrits du chanoine Favart un couplet qui est certainement la plus ancienne production connue de La Fontaine. Il a été obligé de s'arrêter au troisième vers. Voyez en outre p. 53.

il composait l'Épître à l'abbesse de Mouzon (1657) et le *Ballet des rieurs du beau Richard* (1659). Les petites pièces qu'il éparpille à la cour de Saint-Mandé sont d'une galanterie moins vive sans doute, mais piquantes et délurées.

A la date de 1654-1656, La Fontaine, âgé de trente-trois à trente-cinq ans, avait une assez longue préparation poétique. La lecture d'une ode de Malherbe avait pu assurément produire une vive impression sur l'âme du jeune homme, mais il est douteux qu'elle lui eût révélé la poésie. La Fontaine est trop essentiellement poëte pour ne l'avoir pas été plus ou moins spontanément dès l'enfance. Il le dit lui-même dans son épître au duc de Bouillon en 1662 ; invoquant les Muses, il se désigne par ces mots :

> Ce nourrisson que vous chérissez tant...
> Qui, dès l'enfance a vécu parmi vous.

Ce n'est nullement l'œuvre d'un écrivain inexpérimenté ni d'un rimeur novice que cette élégante traduction de Térence par laquelle il débuta. Lisez-la à ce point de vue, et vous verrez quelle fermeté, quelle maturité, si l'on peut dire, il y a dans ces vers, si vous les comparez au style comique qui règne alors dans les productions courantes de notre théâtre.

On a été plus loin. On a prétendu que l'apologue du *Meunier, son fils et l'âne,* fut composé à l'occasion de la prise d'habit de François de Maucroix en 1649 ; ce qui donnerait au fabuliste, tout son talent, tout son génie, dès cette époque, car cet apologue est un des plus parfaits que contienne le recueil de 1668. Ceci aurait sans doute besoin d'être prouvé. Mais ce qu'on peut tenir pour certain, c'est que La Fontaine n'avait point perdu tout son temps à baguenauder, comme on l'a prétendu. Si la floraison fut tardive, elle ne fut ni soudaine ni imprévue. Il était déjà sinon prophète, du moins poëte en son pays, lorsqu'il sortit tout à fait de l'obscurité et débuta sur le théâtre du monde parisien.

II.

1656 — 1661.

DÉBUTS A PARIS. — LA FONTAINE PENSIONNÉ DE FOUQUET. RIMES DE COUR.

Marie Héricart, qui épousa La Fontaine, avait une tante du même nom qu'elle, mariée à un personnage assez considérable, Jacques Jannart, conseiller du roi et substitut du procureur général au parlement de Paris. Le procureur général était, comme on sait, le surintendant Fouquet, qui avait grande confiance en lui et le qualifiait « un des plus agissants et capables hommes que je connoisse en affaires de Palais ». Jacques Jannart était fils de Nicolas Jannart, contrôleur au grenier à sel de Château-Thierry. Il avait conservé des biens dans les environs de cette ville, et le poëte lui rendait quelques services pour la gestion de ces biens. Jannart fit preuve d'un sincère et durable attachement pour La Fontaine, qui de son côté lui témoigna beaucoup d'amitié.

La Fontaine se trouva tout naturellement présenté par lui au surintendant, qui jouait alors le rôle de Mécènes. Fouquet était à l'apogée de sa trop brillante fortune; il répandait autour de lui l'or et les faveurs. Beaucoup de gens auraient mieux aimé, en ce moment-là, avoir Nicolas Fouquet pour protecteur que le roi lui-même. La Fontaine entra par cette porte brillante dans la société parisienne. Il eut une pension de mille livres, en retour de laquelle le poëte, évidemment très-goûté jusque dans ses moindres productions, s'engageait à acquitter tous les trois mois le tribut d'une petite pièce, ballade, rondeau, madrigal. L'engagement commença à courir

au 1er avril 1659. Nous avons la suite de ces productions légères.

En 1658, il avait offert à son protecteur une copie manuscrite du poëme d'*Adonis*. Nous avons reproduit la dédicace à Monseigneur Fouquet, en tête du poëme. On en remarquera le ton grave et pénétré.

En même temps il songeait à une composition plus étendue, et, s'inspirant des magnificences de Vaux-le-Vicomte, il commençait *le Songe de Vaux* que la chute de Fouquet devait interrompre et dont il ne nous reste que des fragments.

Il est évident que l'éclatant milieu où La Fontaine était transporté saisit vivement son imagination et le séduisit tout à fait. Il se trouve en rapports faciles avec les courtisans et les écrivains qui gravitent autour de l'astre de la finance. Pellisson, dont Fouquet avait fait son premier commis, devient son ami. La marquise de Sévigné consacre cette renommée naissante par ses louanges. Il a l'honneur d'admirer et de louer Molière. Il sollicite les bienfaits du ministre en faveur de sa ville natale (Ballade pour le pont de Château-Thierry). Son camarade d'enfance, François de Maucroix, engagé dans la légion des serviteurs et des agents du surintendant, part pour Rome sous le nom de l'abbé de Cressy, avec une mission moitié publique et moitié secrète.

Le surintendant, avec sa générosité aimable et son goût effréné pour le beau sexe, lui inspire une sincère affection ; il aurait dit de Fouquet aussi bien que de Molière :

J'en suis ravi, car c'est mon homme.

Il fut admis auprès de lui sur un certain pied de familiarité, comme on peut en juger par l'épître qu'il lui adressa un jour qu'il s'était présenté à Saint-Mandé et n'avait pu le voir[1].

Quel était alors La Fontaine ? Les témoignages contempo-

1. Épître III, p. 85.

rains qui le concernent nous le montrent presque tous dans sa vieillesse et par conséquent attristé et alourdi. Il faut rajeunir le portrait. C'est ce qu'a fait Sainte-Beuve, dans une des causeries qu'il a consacrées au fabuliste :

« Le poëte de Fouquet fut accueilli, dès son début, comme un des ornements les plus délicats de cette société polie et galante de Saint-Mandé et de Vaux. Il était fort aimable dans le monde, quoi qu'on en ait dit, et particulièrement dans un monde privé; sa conversation, abandonnée et naïve, s'assaisonnait au besoin de finesse malicieuse, et ses distractions savaient fort bien s'arrêter à temps pour n'être qu'un charme de plus : il était certainement moins *bonhomme* en société que le grand Corneille... L'intimité surtout avait mille grâces avec lui : il y portait un tour affectueux et de bon ton familier; il s'y livrait en homme qui oublie tout le reste, et en prenait au sérieux ou en déroulait avec badinage les moindres caprices. Son goût déclaré pour le beau sexe ne rendait son commerce dangereux aux femmes que lorsqu'elles le voulaient bien. La Fontaine, en effet, comme Regnier son prédécesseur, aimait avant tout les amours faciles et de peu de défense. »

Les badinages rimés de La Fontaine circulaient de main en main, se récitaient dans les salons et dans les ruelles. On en a la preuve à l'occasion d'un petit événement qui se passa alors, le siége soutenu par les augustins en 1658 contre les archers du Parlement, qui les voulait contraindre à recommencer une élection. Jannart avait été chargé d'exécuter les ordres de la cour dans cette affaire. « Un des amis de La Fontaine, dit Matthieu Marais, le rencontra sur le Pont-Neuf, qui couroit ce jour-là du côté de la bagarre, et, lui ayant demandé où il alloit, il répondit : « Je vais voir tuer des « augustins! » Il en parloit comme d'un spectacle tout simple et ordinaire. » Il fit à ce propos une ballade dont le refrain est :

Les augustins sont serviteurs du roi,

et qui passa pour très-plaisante. Boileau qui dans le *Lutrin* a fait dire à la Discorde :

J'aurais fait soutenir un siége aux augustins,

Boileau se rappelait la ballade de La Fontaine longtemps après, et, quoiqu'elle n'eût pas été imprimée, la récitait presque en entier à qui voulait l'entendre.

La Fontaine, dans ces mêmes années de 1657-1658, fréquenta Guillaume Colletet, un des érudits du temps, qui connaissait bien le XVIe siècle, et qui dut souvent l'entretenir des vieux auteurs français. Il courtisa Claudine, la troisième femme de Colletet, une servante dont celui-ci avait fait une pseudo-muse. Colletet prêtait des vers à sa femme ; il lui faisait réciter des impromptu de sa composition. Claudine acquit par ce moyen un certain renom. Lorsqu'il mourut en 1659, Colletet eut la prévoyance de faire des vers pour expliquer le silence auquel elle allait être réduite désormais :

Le cœur gros de soupirs, les yeux noyés de larmes,
Plus triste que la mort dont je sens les alarmes,
Jusque dans le tombeau je vous suis, cher époux.
Comme je vous louai d'un langage assez doux,
Pour ne plus rien aimer, ni rien louer au monde
J'ensevelis mon cœur et ma plume avec vous.

Quand le secret fut éventé, on plaisanta ceux qui avaient été dupes de cette supercherie poétique. La Fontaine avait fait des madrigaux en l'honneur de Claudine ; il lui avait fait dire par la Muse :

Vos vers sont d'un tel prix que rien ne les surpasse.

Désabusé et raillé de sa méprise, il composa contre Claudine silencieuse des stances satiriques. Mais ce qui est bien caractéristique, c'est la lettre qui accompagna l'envoi de ces stances à l'un de ses amis, et qu'il nous a conservée [1].

1. Voyez p. 300.

Cette lettre donne raison à l'auteur du *Livre sans nom* [1], lorsqu'il met en scène la fabuliste de cette façon curieuse :

« J'allai à Fontainebleau pour voir les divertissements de la Cour. La chasse dura ce jour-là jusqu'à cinq heures ; après quoi, le Roi revint, et tout le monde s'alla reposer. Le soir, les Comédiens françois devoient jouer, et les Italiens ne jouoient pas. Cela nous donna occasion, à Arlequin et à moi, de nous aller promener dans les jardins. Nous aperçûmes, au bout d'une allée, le bon (La Fontaine), qui, tout bel esprit qu'il est, ne laisse pas d'être le meilleur homme du monde. Aussitôt qu'il nous vit, il se glissa dans une allée voisine. Il nous parut rêver à quelque chose de sérieux, et Arlequin faisoit scrupule de l'aller joindre. « Je suis sûr, lui dis-je, qu'il ne rêve qu'à « quelques nouvelles amours, et puis, quand ce ne seroit que « pour faire enrager un bel esprit, il faut aller interrompre sa « rêverie. — Ne risquons point cela, me dit Arlequin. Ces gens-« là ont le sang chaud, et on s'attire des choses désagréables. « — Bon de ses confrères ! lui dis-je, mais de lui, un peu de « froideur qui passera en un moment. »

« Nous l'allâmes donc chercher, et nous le coupâmes dans une allée où il ne put fuir. D'abord, un sérieux un peu chagrin *ombragea* son visage ; deux ou trois rides parurent sur son *front. Arlequin me fit signe* : « Laissez-moi faire ! » lui dis-je *tout bas. Un moment* après, je le mis de bonne humeur en lui promettant d'un excellent vin de Montalcin, qu'on m'avoit depuis peu envoyé d'Italie. Tout à coup son front s'aplanit, et son triste visage se rasséréna autant qu'il le pouvoit être. Après quoi il nous demanda avec un air de confiance si nous pouvions deviner ce qu'il faisoit. « Je suis amoureux, nous « dit-il, depuis que je suis à Fontainebleau, et je fais des vers « pour ma maîtresse. Je finissois le dernier dizain :

> Le soleil ne luit pas sans tache ;
> L'amour même, tout beau qu'il est,

1. Publié en 1695.

Nous paroîtroit peut-être laid,
N'étoit le bandeau qui le cache.

« — Ces vers sont jolis, lui dis-je, mais pourquoi dire que « *le soleil ne luit pas sans tache?* — C'est, nous répondit-il, que « ma maîtresse est bossue et louche, et par là je la console de « ses défauts. — Ne vaudroit-il pas mieux, repris-je, ne lui en « point parler du tout? Mais sachons qui est cette bienheureuse « qui a su trouver le chemin de votre cœur. Je m'imagine que « ç'a été à force de mérite et d'esprit. — Elle en a beaucoup, re- « prit-il, mais elle ne sait pas lire, et elle me fait enrager : je ne « puis lui écrire secrètement, et puis il y a encore un endroit « plus tuant, c'est qu'elle me fait tous les jours des infidélités. « — O! fi! lui dis-je, je ne vous conseille point de continuer « l'aventure. — Morbleu! reprit-il, j'ai déjà, de compte fait, « plus de deux cents épigrammes contre mon rival. »

« Nous le quittâmes un moment après, et apparemment que, tout plein des belles qualités de sa maîtresse louche et bossue, il rentra dans ses premières idées. »

C'est, avec un peu d'exagération, exactement ce que dit La Fontaine dans sa lettre à propos de Claudine : « Dès que j'ai un grain d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon magasin ; cela fait les meilleurs effets du monde : je dis des sottises en vers et en prose, et serois fâché d'en avoir dit une qui ne fût pas solennelle. Enfin je loue de toutes mes forces. » C'est la même disposition d'esprit qui, dans le *Livre sans nom*, est retracée, ou, si l'on veut, parodiée.

La Fontaine, à cette époque de sa vie, passait sans doute la plupart de son temps à Paris. Toutefois il n'avait pas quitté Château-Thierry : il exerçait toujours la charge de maître particulier des eaux et forêts du duché de Château-Thierry et de la prévôté de Châlons-sur-Marne ; il la conserva pendant vingt-cinq ans environ, de 1647 à 1672. Elle l'obligeait à faire des ventes et des adjudications de bois dans les forêts du duché,

à juger les braconniers et tendeurs de filets, à entendre les réclamations du public. Il y avait des audiences ordinaires et extraordinaires. Ils étaient deux officiers remplissant tour à tour cet office, plus un greffier. La Fontaine paraît n'avoir pas été trop négligent à toucher les émoluments de sa place. Mais il n'est pas probable qu'il fût un fonctionnaire modèle. Nous voyons, dans une des pièces administratives récemment publiées [1], le premier président du Parlement, Guillaume de Lamoignon, tuteur honoraire du duc de Bouillon, signaler aux maîtres des eaux et forêts « trois entrepreneurs de chasse » ayant tendu des filets dans la plaine de Château-Thierry, à la vue du château, et les assigner devant eux pour obtenir punition exemplaire. On en pourrait conclure que la vigilance de La Fontaine, de service en ce moment (février 1662), avait besoin d'être stimulée, et que les tendeurs de filets avaient assez beau jeu pendant qu'il était chargé de les surveiller.

Il administrait sa propre fortune de manière à justifier le vers de la fameuse épitaphe qu'il avait déjà composée [2] :

Mangeant son fonds avec son revenu.

En 1656 il vendit sa ferme de Damar à son beau-frère Louis Héricart; vous verrez, dans la première lettre à Jannart, les explications qu'il donne à son oncle sur cette affaire [3]. Il perdit son père au mois de mars ou avril 1658. Vers le même temps, la séparation entre lui et sa femme quant aux biens fut prononcée; le domaine de la Trueterie, plus anciennement nommé *la Fontaine au Renard,* qui avait peut-être donné son nom à la famille, fut résigné à Marie Héricart pour ses reprises. Une nouvelle transaction intervint, comme nous l'avons dit, avec son frère Claude. Sa situation pécuniaire, à bien examiner

1. P. Lacroix, *Nouvelles OEuvres inédites de La Fontaine,* 1868, p. 97
2. Voyez page 59, note 1.
3. Page 287.

ses comptes, était fort tendue, fort embarrassée. Il eût fallu, pour s'en tirer, beaucoup d'ordre et d'esprit de conduite. Il ne faut pas s'étonner si La Fontaine laissa échapper de ses mains distraites la plus grande partie ou, pour mieux dire, la totalité d'un patrimoine déjà très-hypothéqué et très-compromis.

Vers 1672, il renonça, non gratuitement sans doute, à sa charge de maître des eaux et forêts. En 1676, il vendit à son parent et ami, Antoine Pintrel, la maison de la rue des Cordeliers à Château-Thierry, dont le prix fut partagé entre sa femme et Jannart, envers qui il avait contracté des dettes. Quant à lui, il ne lui restait rien ou presque rien. Il écrit alors de Château-Thierry à Mlle de Champmeslé : « Je m'occupe si peu de mes affaires que je ne sais quand elles finiront; c'est chose de dégoût que comptes, vente, arrérages. » Il s'en tira en perdant tout. Mais dès lors il était célèbre; de grands personnages l'avaient pris sous leur protection, et il avait le titre de gentilhomme servant de Mme la duchesse douairière d'Orléans. Dans la société française du XVIIe siècle, le goût des choses de l'esprit assurait au talent de faciles appuis. La Fontaine n'en manqua jamais.

Mais revenons à l'histoire du poëte et de ses œuvres. A la date de 1659, nous lui voyons faire, à l'imitation exacte de nos anciennes farces du XVIe siècle, ce ballet intitulé *les Rieurs du Beau-Richard,* qui nous le montre encore en plein dans le monde de Château-Thierry; il a pour acteurs, dans ce divertissement comique, les notables du lieu, M. de La Haye, prévôt du duc de Bouillon, M. de Bressay, cousin de La Fontaine, dont il est plusieurs fois question dans les lettres de celui-ci à Jannart, de La Barre, Le Formier, etc. [1] Cela paraissait former une compagnie assez joyeuse, où l'on ne faisait point fi de la plaisanterie grivoise, et La Fontaine y était parfaitement placé pour concevoir la pensée de ses contes :

1. Voyez t. V, p. XIV, et p. 105.

Jeunes gens, apprenez à rire,

dit-il, dans son prologue. Les bons tours des amants vont, en effet, trouver en lui un nouvel et piquant historiographe.

D'autre part, le surintendant Fouquet l'invitait à hausser le ton pour célébrer la paix des Pyrénées et le mariage de Louis XIV. Tous les poëtes de France se préparaient à chanter ces grands événements. La Fontaine fit sa partie dans le concert : une ode, une ballade, deux madrigaux, témoignèrent de son zèle. Lorsque le roi, ramenant Marie-Thérèse, fit son entrée solennelle à Paris le 26 août 1660, La Fontaine envoya à Fouquet une relation en vers de la cérémonie, qui a, sur les nombreux documents de même genre qui nous sont restés, l'avantage de n'avoir rien de pompeux ni d'emphatique, et de présenter ce ton de bonne humeur un peu familière que La Fontaine portait dans tous les genres. La description des mulets de Son Éminence le cardinal Mazarin :

Leur attirail doit avoir coûté cher.
Ils se suivoient en file ainsi que patenôtres :
On en voyoit d'abord vingt et quatre marcher,
Puis autres vingt et quatre, et puis vingt et quatre autres.

Et ce refrain :

Mais tout cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence.

qui revient après la description des pages, après celle des seigneurs de la Cour, tout cela peut même sembler légèrement ironique. Il finit par parler de la jeune reine, et d'un ton qui n'est pas plus lyrique qu'il ne faut, il célèbre « la merveille

Sans égale et sans pareille
Qui donne aux autres la loi
Et qui dort avec le roi ».

On trouvera dans les œuvres diverses de La Fontaine un certain nombre de petites pièces pour le roi, pour la reine, pour Monsieur, pour Madame, qui feraient supposer qu'il était en

train de devenir une façon de rimeur de cour. Heureusement pour lui ce gaspillage de son talent allait cesser par la force des choses; sa libre inspiration lui allait être rendue. Il nous faut, toutefois, avant d'arriver à l'événement qui vint restituer le poëte à lui-même, mentionner la lettre où La Fontaine décrivit à son ami F. de Maucroix, alors à Rome, la fête donnée à Vaux le 17 août 1661; c'est dans cette lettre qu'il rend hommage au génie de Molière, à propos de la comédie des *Fâcheux*, qui y fut jouée pour la première fois :

Cet écrivain par sa manière
Charme à présent toute la cour.
De la façon que son nom court
Il doit être par delà Rome:
J'en suis ravi, car c'est mon homme.

Molière était tout à fait contemporain de La Fontaine. Il avait alors trente-neuf ans. La Fontaine en avait quarante. Nul doute qu'ils ne fussent entrés déjà en rapports de sympathie et d'estime.

La fête de Vaux ne précéda, comme l'on sait, que d'une vingtaine de jours l'arrestation de Fouquet et sa mise en jugement. Cette catastrophe émut profondément La Fontaine. A la première nouvelle, il écrivit à Maucroix le billet que l'on trouvera parmi ses lettres[1]. Il fit preuve d'un courageux attachement à son protecteur. Il montra ce que plus tard, dans une de ses fables[2], il félicitait Mme Harvey d'avoir: le don d'être ami,

Malgré Jupiter même et les temps orageux.

Cette chute de Fouquet fut un événement décisif dans la vie de La Fontaine. « A partir de ce moment, dit Sainte-Beuve, il fut rejeté, malgré lui et par la force des choses, dans la partie de la nation récalcitrante à l'influence du monarque, non dans une opposition impossible et inimaginable, bien entendu, mais

1. Page 329.
2. Tome II, p. 364.

dans un dissentiment secret qu'on ne se cachait peut-être pas de part et d'autre. » Des pensions distribuées aux gens de lettres par Colbert, rien ne rejaillit sur La Fontaine. On peut croire ce que Voltaire dit de Louis XIV, qu'il ne goûtait pas assez le genre dans lequel ce conteur charmant excella. Il traitait les fables de La Fontaine comme les tableaux de Téniers dont il ne voulait avoir aucun dans ses appartements. La Fontaine, de son côté, fut moins ébloui que beaucoup d'autres par la splendeur royale. On peut citer à ce sujet une anecdote authentique; elle vient de Brossette, qui la tenait de Boileau : « M. Racine s'entretenoit un jour avec La Fontaine sur la puissance absolue des rois. La Fontaine, qui aimoit l'indépendance et la liberté, ne pouvoit s'accommoder de l'idée que M. Racine lui vouloit donner de cette puissance absolue et indéfinie. M. Racine s'appuyoit sur l'Écriture, qui parle du choix que le peuple juif voulut faire d'un roi en la personne de Saül et de l'autorité que ce roi avoit sur son peuple. « Mais, répliqua La Fontaine, si les rois sont maîtres « de nos biens, de nos vies et de tout, il faut qu'ils aient droit « de nous regarder comme des fourmis à leur égard, et je me « rends si vous me faites voir que cela soit autorisé par l'Écri- « ture. — Hé quoi, dit M. Racine, vous ne savez donc pas ce « passage de l'Écriture : *Tanquam formicæ deambulabitis coram « rege vestro.* » Ce passage étoit de son invention, car il n'est point dans l'Écriture, mais il le fit pour se moquer de La Fontaine, qui le crut bonnement[1]. »

Malgré la plaisanterie de Racine, l'objection restait dans l'esprit de La Fontaine, non pas à l'état de sentiment hostile contre le souverain et de parti pris de résistance (il ne pouvait y avoir rien de tel), mais à l'état de vérité d'observation et d'expérience. Toutes les fois qu'il a à parler des maîtres de la terre, lions ou monarques, il ne les flatte pas, il ne retient pas la leçon qui lui échappe sur eux. Plus d'une

1. *Récréations littéraires*, de Cizeron-Rival, p. 111.

réflexion, en dépit de toutes les formules de respect et d'admiration qu'il ne ménage pas plus qu'un autre, tombe d'aplomb sur le grand règne.

D'éminents critiques se sont félicités pour le talent de La Fontaine que son protecteur Fouquet eût disparu. Il y avait un danger pour lui dans cette cour facile et libre. Le poëte n'y eût pas été excité à de grands efforts. « Les contes, disent-ils, lui seraient aisément venus dans ce milieu, non pas les fables; les belles fables de La Fontaine, très-probablement, ne seraient jamais écloses dans les jardins de Vaux et au milieu de ces molles délices: il fallut, pour qu'elles pussent naître avec toute leur morale agréable et forte, que le bonhomme eût senti élever son génie dans la compagnie de Boileau, de Racine, de Molière, et que, sans se laisser éblouir par Louis XIV, il eût pourtant subi l'ascendant glorieux de cette grandeur. »

III.

1661. — 1671.

CHUTE DE FOUQUET. — LA FONTAINE LIÉ AVEC MOLIÈRE, BOILEAU ET RACINE.
PREMIERS RECUEILS DES CONTES ET DES FABLES.

La Fontaine fut un des écrivains qui travaillèrent le plus activement à ce grand changement dans l'opinion publique qui se manifesta pendant le procès du surintendant. Lorsque celui-ci avait été arrêté, le 5 septembre 1661, à Nantes, il avait été conduit en toute hâte à Angers, à travers les populations difficiles à contenir, tant l'animosité contre lui était vive et générale. A Angers, comme d'Artagnan veillait avec grand soin sur son prisonnier, le peuple s'écriait: « Ne craignez pas qu'il s'échappe; nous l'étranglerions plutôt de nos mains. »

Trois ans plus tard, au contraire, lorsque le jugement qui le condamnait au bannissement fut connu, la douceur du verdict causa, même chez les plus petites gens, une joie extrême. « M. Fouquet, qui avoit été en horreur lors de son emprisonnement, dit d'Ormesson, et que tout Paris eût vu exécuter avec joie incontinent après son procès commencé, est devenu le sujet de la commisération publique. » Je sais bien que l'indulgence pour Fouquet se composait pour une grande part de l'opposition faite à Colbert et du mécontentement que produisaient ses réformes et la guerre qu'il avait déclarée aux abus. Mais il est vrai de dire aussi que les publications des écrivains et des poëtes avaient contribué à transformer le ministre dilapidateur en une victime intéressante.

La Fontaine composa d'abord la touchante élégie aux Nymphes de Vaux. Un peu plus tard en 1663, il écrivit une ode adressée au roi dans la même intention, et il la fit parvenir à Fouquet, afin d'avoir ses observations. Fouquet, qu'une année et demie de dure captivité n'avait point abattu, dit au poëte, dans une apostille à une des strophes de cette ode, qu'il demandait trop bassement pour lui une chose que l'on doit mépriser, c'est-à-dire la vie.

La Fontaine lui répliqua par la lettre du 30 janvier reproduite plus loin[1]. Il fait remarquer que c'est lui, La Fontaine, qui parle, et qu'il lui est permis de se servir de toutes les supplications les plus pathétiques et les plus pressantes ; qu'il a composé son ode, non dans l'espoir qu'elle serait présentée au roi, mais « à la considération du Parnasse ». Le ton du poëte est plus révérencieux pour le captif qu'il ne l'était jadis à l'égard du ministre tout-puissant. En publiant le deuxième fragment du *Songe de Vaux*, il put dire :

> Je soupire en songeant au sujet de mes veilles;
> Vous m'entendez, Ariste, et d'un cœur généreux
> Vous plaignez comme moi le sort d'un malheureux.

1. Page 340.

Il déplut à son roi; ses amis disparurent :
Mille voix contre lui dans l'abord concoururent;
Malgré tout ce torrent je lui donnai des pleurs :
J'accoutumai chacun à plaindre ses malheurs.

Les Muses furent, du reste, remarquablement fidèles à Fouquet. Mais voyez aussi avec quel soin Fouquet, même prisonnier, se ménage l'attachement des gens de lettres. Colbert ayant fait supprimer la pension du gazetier Loret, Fouquet, de sa prison, lui fit remettre 1,500 liv. par Mlle Scudéry. Le surintendant comprit, avant Louis XIV et Colbert, la puissance de la littérature, puisqu'on ne peut pas dire encore la presse, sur l'opinion. Et c'est celle-ci qui, plus forte que Louis XIV et Colbert, lui sauva la vie.

Une conséquence inattendue de la chute de Fouquet fut le voyage que La Fontaine fit à Limoges en cette année 1663. L'oncle Jannart avait demandé à être le conseil de Mme Fouquet. Il avait inspiré plusieurs des requêtes qu'elle avait présentées à la chambre de justice. Jannart, par lettre de cachet, fut exilé à Limoges, où était reléguée Mme Fouquet. Un valet de pied du roi, nommé Châteauneuf, eut ordre de le conduire à Limoges. La Fontaine accompagna son oncle, les uns disent par affection, les autres croient qu'il y fut invité, et que son voyage ne fut pas tout à fait volontaire. M. Cheruel [1] incline vers ce dernier avis; il fait remarquer ces expressions de La Fontaine écrivant à sa femme : « M. le lieutenant criminel en usage généreusement : il ouvrit sa bourse et *nous* dit que nous n'avions qu'à puiser. » Et plus loin : « La fantaisie de voyager m'étoit entrée quelque temps auparavant dans l'esprit, comme si j'eusse eu des pressentiments de l'ordre du roi. » Il est possible, à la vérité, que La Fontaine, en parlant ainsi ne fasse qu'associer sa cause à celle de son oncle; et l'on peut supposer que s'il avait été personnellement compris dans la lettre de cachet, il n'eût pas manqué de le

1. *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. II, p. 400.

rappeler plus explicitement en quelques endroits de cette correspondance intime.

Elle est très-piquante et très-originale, cette correspondance, moitié prose, moitié vers, comme c'était la mode alors. Il faut la lire pour connaître La Fontaine. Il s'y peint sans façon; il y trahit ses goûts et ses penchants. Il est gai généralement, souvent libertin, sensible parfois. On cite toujours le passage ému où il raconte qu'il alla voir la chambre où Fouquet avait été renfermé dans le château d'Amboise [1].

Il a une manière de dire qui n'est qu'à lui, et qui plaît singulièrement : « Les occupations que nous eûmes à Clamart, votre oncle et moi, furent différentes. Il ne fit aucune chose digne de mémoire. Il s'amusa à des expéditions, à des procès, à d'autres affaires. Il n'en fut pas ainsi de moi. Je me promenai, je dormis, je passai le temps avec les dames qui nous vinrent voir. »

La prose de La Fontaine vaut ses vers dans tout ce qui nous est resté de sa jeunesse et de son âge mûr, où le flot est plus libre et plus abondant. Il avait l'habitude de ces lettres, qui étaient des morceaux de littérature familière et que les écrivains d'alors échangeaient volontiers et faisaient circuler entre les mains de leurs amis. Il entretenait une correspondance du même genre avec Racine. On a deux lettres de Racine [2], pendant son séjour à Uzès; en 1661, à La Fontaine. « Je m'imagine être au milieu du Parnasse, dit Racine, tant vous me décrivez agréablement tout ce qui s'y passe de plus mémorable. » Et dans une lettre à l'abbé Le Vasseur, il dit : « J'envoie sa lettre [3] décachetée à M. Vitart. S'il en fait retirer copie, ayez soin, je vous prie, que la lettre ne soit pas souillonnée et qu'on ne la retienne pas longtemps. » On savait fort bien le prix de ces fantaisies littéraires.

1. Voyez p. 245.
2. Voyez ci-après, p. 334.
3. C'est-à-dire la lettre qu'il écrit à La Fontaine.

La chute de Fouquet, qui causa à La Fontaine un chagrin véritable, coïncida avec un procès qui ne lui fut pas agréable non plus. Dans les rangs de la bourgeoisie qui confinaient à la noblesse, on avait, alors, comme de tout temps, une propension extrême à s'anoblir. On prenait aisément le titre d'écuyer, qui était le premier degré de noblesse. La famille de La Fontaine n'avait point échappé à cette tentation. Dans un acte d'arpentage du domaine de la Trueterie ou de la Fontaine-au-Renard, le père du poëte est qualifié d'écuyer. La Fontaine prit lui-même ou se laissa donner cette qualification. Louis XIV, le 30 décembre 1656 et le 8 février 1661, renouvela les anciens édits de Henri IV et de Louis XIII défendant cette usurpation, à peine de deux mille livres d'amende. Souvent les roturiers cherchaient, en s'anoblissant ainsi, à se soustraire au paiement de la taille dont les nobles étaient exempts. Les agents du fisc, intéressés à empêcher cet abus, faisaient de sévères poursuites contre ceux qui s'en rendaient coupables. Ils poursuivirent La Fontaine, et un arrêt par défaut le condamna à une amende de 2,000 livres.

Il se défendit par des factums[1]; puis, ce qui lui allait mieux sans doute, il s'adressa, dans une épître en vers, au duc de Bouillon pour le prier d'employer son crédit et celui de la duchesse auprès de Colbert; il demandait à être déchargé de l'amende. La plainte est vive et la sollicitation pressante. Il est à croire qu'il obtint la remise qu'il implorait; du moins on ne voit nulle part la suite de cette affaire.

Le duc de Bouillon, à qui La Fontaine s'adressait dans cette conjoncture, était son protecteur naturel en qualité de seigneur de Château-Thierry. Le duc venait d'obtenir de nouvelles provisions de l'acte par lequel son père avait échangé

1. Il y en eut deux. M. Benjamin Fillon donne le titre exact du second: « Deuxième factum pour Me Jean de La Fontaine, maistre particulier des eaux et forests de Chasteau-Thierry, ou Response aux dits du Sr Cornay de la Vallée. » Sans nom de lieu, ni d'imprimeur, et sans date. In-4° de 7 pages.

ce qui lui restait de la principauté de Sedan et du comté de Bouillon, contre le duché de Château-Thierry, celui d'Albret et les comtés d'Auvergne et d'Évreux. Il épousa, le 20 avril 1662, la plus jeune des nièces du feu cardinal Mazarin, Marie-Anne Mancini, *la signora Anna*, comme la désigne Colbert. La duchesse était encore une enfant. A l'époque de son mariage, elle avait de douze à treize ans, étant née à Rome en 1649[1].

C'était en tout une enfant précoce, à preuve qu'elle donna un fils à son époux au mois de janvier 1664; c'est-à-dire à l'âge de quatorze ans. « C'était, dit Walkenaer, une brune piquante, plus jolie que belle, vive et même un peu emportée, aimant les plaisirs et animant la conversation par une gaieté spirituelle et des saillies inattendues. Elle avait un goût décidé pour la poésie, et même elle faisait des vers. » Loménie de Brienne (fils) ajoute, il est vrai : « Elle a beaucoup d'esprit et peu de jugement. » Elle le prouva plus tard, en patronant Pradon contre Racine et en nouant des relations tout au moins de curiosité avec la Voisin et ses acolytes. Il est de tradition que c'est elle qui inspira à La Fontaine l'idée de ses contes. Elle aurait voulu le voir marcher sur les traces de Boccace et de l'Arioste. Il est difficile cepen-

1. Elle était venue en France en 1659 à l'âge de six ans. Loret, dans la *Muse historique* du 29 janvier 1656, parle d'elle en ces termes:

Marie-Anne de Mancini,
Fillette d'esprit infini,
Cette nièce jeune et jolie,
Qui vint l'autre jour d'Italie,
Et qui des plus grands de la cour
Est le cœur, la joie et l'amour,
N'ayant pourtant atteint que l'âge
De six ans et pas davantage,
Eut la fièvre lundi, mardi...
Chaque fois que je vais au Louvre...
Dans la cour de notre monarque;
Elle me connoît et remarque;
J'en ai souvent quelque regard,
Et me dit toujours : Dieu vous gard...

dant, en songeant à l'âge de cette princesse, de croire qu'elle lui suggéra les premiers essais qu'il mit au jour en ce genre; elle y prit goût sans doute par la suite; mais à treize ans[1], ne serait-ce pas vraiment lui supposer trop de précocité?

Nous voici arrivés, en effet, au moment où La Fontaine publia le premier recueil de Nouvelles en vers. Il n'avait rien fait imprimer, ou presque rien, depuis son premier ouvrage l'*Eunuque*, paru il y avait dix ans. Il avait pourtant travaillé beaucoup dans cet intervalle. Mais toutes ses productions se dispersaient en copies manuscrites qui ne furent recueillies que plus tard.

Nous avons dit ce que contient ce premier recueil[2] et celui qui le suivit immédiatement. Cette publication eut beaucoup de succès. Il s'en fit trois ou quatre éditions presque simultanées. On en parla dans le *Journal des Savants* du 26 janvier 1665. L'auteur de l'article, M. de Salle, après avoir dit que La Fontaine, en racontant l'histoire de *Joconde*, a changé beaucoup au récit de l'Arioste, ajoute : « M. de Bouillon[3] avoit déjà traduit cet épisode, mais il s'étoit attaché entièrement à son texte et n'avoit pas abandonné d'un pas l'Arioste... Ces deux manières différentes ont donné lieu à beaucoup de disputes, les uns prétendant que le conte *étoit* devenu meilleur par le changement qu'on y a fait, et les autres au contraire, soutenant qu'il en étoit tellement défiguré qu'il n'en *étoit* pas connoissable. Beaucoup de gens ont pris parti dans cette contestation et elle s'est tellement échauffée qu'il s'est fait des gageures considérables en faveur de l'une et de l'autre[4]. »

1. Le privilége pour le premier recueil des contes est daté du 14 janvier 1664.

2. T. III, p. LXXXIII-LXXXIV.

3. Voyez t. III, p. 301.

4. L'auteur de l'article ne se prononce pas : « Il est à craindre, dit-il, qu'il n'arrive à ces deux pièces la même chose qui est arrivée à ces deux sonnets qui divisèrent le Parnasse en deux factions si célèbres... car étant examinés de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix et de leur estime. »

Boileau, qui commençait à se faire une réputation d'homme de goût, quoiqu'il n'eût encore rien publié, écrivit une dissertation pour soutenir la supériorité de La Fontaine. Molière, choisi pour juge, se récusa, dit-on, parce qu'il avait eu quelques obligations à ce M. de Bouillon, en son vivant secrétaire de Monsieur (Gaston d'Orléans, patron de l'*Illustre Théâtre*).

L'heure était favorable à notre littérature. Le *Tartuffe* est de 1664, le *Misanthrope* de 1666. Les premières satires de Boileau parurent en 1666. La *Thébaïde* de Racine est de 1664; *Alexandre*, de 1665; *Andromaque*, de 1667.

La Fontaine et Molière ont en 1665 le premier quarante-quatre ans, le second quarante-trois; Boileau a vingt-neuf ans et Racine vingt-six. Molière était dans tout l'éclat de sa renommée. La Fontaine, ayant fait longtemps l'école buissonnière, débute presque en même temps que Boileau et Racine; il les devance toutefois, et dès ce moment son génie poétique est reconnu de tous. Il est certain qu'en dépit de la différence d'âge, ces quatre grands hommes furent en relations amicales vers cette époque. Molière joua Racine à son théâtre. Racine et La Fontaine, presque compatriotes, étaient liés par une connaissance plus ancienne. Boileau avait défendu l'*École des Femmes*, en 1663, et *Joconde* en 1665. A cet illustre quatuor, un cinquième écrivain se joignait souvent, c'était l'épicurien Chapelle, qui venait de se faire connaître par son *Voyage* avec Bachaumont [1].

La tradition les réunit tantôt chez Boileau, rue du Vieux-Colombier (1663-1664), ou à la Croix-de-Lorraine (1665); tantôt chez les Crenet et les Boucingaut, fameux traiteurs, où Chapelle, dit le voyageur Bernier, savait attirer tout l'esprit de Paris. Bien des anecdotes ont rapport à ces réunions, toutes recueillies un peu tardivement, soit dans la biographie de La Fontaine par l'abbé d'Olivet, soit dans les Mémoires de Louis Racine sur la vie de son père.

1. Ce *Voyage* parut à Cologne en 1663, à Paris en 1665.

« Le poëme de *la Pucelle*, de Chapelain, dit Louis Racine, étoit sur une table, et on régloit le nombre de vers que devoit lire un coupable, sur la qualité de sa faute. Elle étoit fort grave quand il étoit condamné à en lire vingt vers; et l'arrêt qui condamnoit à lire la page entière étoit l'arrêt de mort. »

La Fontaine aimait la discussion et s'y entêtait volontiers. Pendant un dîner qu'il fit avec Molière et Despréaux, on se mit à discuter sur le genre dramatique. La Fontaine condamna les apartés. « Rien, disait-il n'est plus contraire au bon sens. Quoi! le parterre entendra ce qu'un acteur n'entend pas, quoiqu'il soit à côté de celui qui parle! » Comme il s'échauffait en soutenant son sentiment de façon qu'il n'était pas possible de l'interrompre et de lui faire comprendre un seul mot : « Il faut, disait Despréaux à haute voix, tandis qu'il parlait, il faut que La Fontaine soit un grand coquin, un grand maraud! » Despréaux répétait continuellement les mêmes paroles sans que La Fontaine cessât de disserter. Enfin l'on éclata de rire; sur quoi La Fontaine, revenant à lui comme d'un rêve interrompu : « De quoi riez-vous donc? » demanda-t-il. « Comment! lui dit Despréaux, je m'épuise à vous injurier fort haut, et vous ne m'entendez point, quoique je sois si près de vous que je vous touche; et vous êtes surpris qu'un acteur sur le théâtre n'entende point un aparté, qu'un autre acteur dit à côté de lui! »

L'argument, s'il n'était pas sans réplique, était plaisant, et Boileau eut le dernier mot dans cette occasion comme presque toujours.

Dans une réunion qui eut lieu chez Boileau, et où se trouvaient Racine, Valincourt, et un frère de Boileau, docteur en Sorbonne, celui-ci se mit à disserter sur saint Augustin, et en fit un pompeux éloge. La Fontaine, plongé dans ses rêveries habituelles, écoutait sans entendre; enfin cependant il se réveilla comme d'un profond sommeil. Pour prouver qu'il avait bien saisi le sujet de la conversation, il demanda d'un grand sérieux au docteur s'il croyait que saint Augustin eût

plus d'esprit que Rabelais. Le docteur, surpris, le regarda depuis la tête jusqu'aux pieds, et pour toute réponse : « Prenez garde, lui dit-il, monsieur de La Fontaine, vous avez mis un de vos bas à l'envers. » Ce qui était vrai [1].

« Dans un souper fait chez Molière, La Fontaine fut accablé des railleries de ses meilleurs amis, du nombre desquels étoit mon père (c'est Louis Racine qui parle). Ils ne l'appeloient que le *Bonhomme* : c'étoit le surnom qu'ils lui donnoient à cause de sa simplicité. La Fontaine essuya leurs railleries avec tant de douceur que Molière, qui en eut enfin pitié, dit tout bas à son voisin : « Ne nous moquons pas du « Bonhomme; il vivra peut-être plus que nous tous. »

La version de l'abbé d'Olivet est un peu différente, et le trait y est plus franc et plus vif :

« Un jour Molière soupoit avec Racine, Boileau, La Fontaine et Descoteaux, fameux joueur de flûte. La Fontaine étoit ce jour-là, encore plus que son ordinaire, plongé dans ses distractions. Racine et Boileau, pour le retirer de sa léthargie, se mirent à le railler si vivement qu'à la fin Molière trouva que c'étoit passer les bornes. Au sortir de table il poussa Descoteaux dans l'embrasure d'une fenêtre, et, lui parlant d'abondance de cœur, il lui dit : « Nos beaux esprits ont beau se « trémousser, ils n'effaceront pas le Bonhomme. »

Un des monuments les plus curieux de cette fréquentation des grands écrivains du siècle entre eux est le tableau que La Fontaine a tracé sous des noms inventés à plaisir dans son roman de *Psyché*, roman publié en 1669, composé dans les années précédentes, et qui débute comme il suit :

« Quatre amis dont la connoissance avoit commencé par le Parnasse, lièrent une espèce de société que j'appellerois académie si leur nombre eût été plus grand, et qu'ils eussent autant regardé les muses que le plaisir. La première chose

1. Le rapprochement serait toujours singulier, mais la question de La Fontaine ne paraîtrait plus aussi saugrenue qu'elle devait le paraître alors.

qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations réglées et tout ce qui sent sa conférence académique. Quand ils se trouvoient ensemble et qu'ils avoient bien parlé de leurs divertissements, si le hasard les faisoit tomber sur quelque point de science ou de belles-lettres, ils profitoient de l'occasion : c'étoit toutefois sans s'arrêter trop longtemps à une même matière, voltigeant de propos en autre, comme des abeilles qui rencontreroient en leur chemin diverses sortes de fleurs. L'envie, la malignité, ni la cabale, n'avoient de voix parmi eux. Ils adoroient les ouvrages des anciens, ne refusoient point à ceux des modernes les louanges qui leur sont dues, parloient des leurs avec modestie, et se donnoient des avis sincères lorsque quelqu'un d'eux tomboit dans la maladie du siècle, et faisoit un livre, ce qui arrivoit rarement. »

A ces quatre amis, La Fontaine donne les noms d'Acanthe, d'Ariste, de Gélaste et de Polyphile. Acanthe, c'est bien Racine dans ses jeunes années, sensible aux charmes de la nature, enclin à la tendresse, facile aux pleurs.

« Acanthe aimoit extrêmement les jardins, les fleurs, les ombrages. Polyphile lui ressembloit en cela... Ces passions, qui leur remplissoient le cœur d'une certaine tendresse, se répandoient jusqu'en leurs écrits et en formoient le principal caractère. Ils penchoient tous deux vers le lyrique (c'est-à-dire l'expression de leurs propres sentiments), avec cette différence qu'Acanthe avoit quelque chose de plus touchant, Polyphile de plus fleuri. » C'est très-juste lorsqu'on se rend bien compte de l'acception des mots. Racine, se laissant aller aux mouvements de son cœur, a pour but de nous pénétrer et de nous attendrir. La Fontaine, plus varié, cherche à plaire et à charmer; c'est ce qu'il entend par le mot *fleuri*.

Boileau, sous le nom d'Ariste, « sérieux, sans être incommode », est déjà le critique exercé, aux idées arrêtées et élevées, « l'homme difficile » (dit Gélaste), inclinant très-visiblement du côté d'Acanthe et s'exprimant avec une sorte d'enthousiasme sur la pitié tragique

« La pitié est un ravissement, une extase... les mortels sont mortels quand ils pleurent de leurs douleurs; mais, quand ils pleurent des douleurs d'autrui, ce sont proprement des dieux. »

« Belles paroles, dit M. Saint-Marc-Girardin, qui expliquent ce qu'il y a d'excellent dans la pitié! La pitié, quand elle s'afflige sincèrement des douleurs du prochain, sans même pouvoir les secourir, la pitié alors est un sentiment divin, parce qu'elle nous arrache au moi et à la sécheresse du moi. »

Gélaste, ce n'est pas Molière, nous croyons l'avoir péremptoirement démontré dans l'introduction au tome VI, c'est Chapelle, l'homme aux boutades plus ou moins piquantes, l'épicurien ayant une sorte d'horreur de toute tristesse, et prêchant la bonne humeur à outrance, ne souffrant, par conséquent, au théâtre que la comédie, enfin l'adversaire ordinaire de Boileau, qui le gourmandait volontiers.

La Fontaine ou Polyphile se peint comme il s'est peint partout: il dit de lui-même pour justifier le nom qu'il se donne:

> J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
> La ville et la campagne, enfin tout; il n'est rien
> Qui ne me soit souverain bien,
> Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.

Ce roman de *Psyché*, interrompu par des descriptions et par des discussions littéraires, ce récit mêlé sérieux, moitié plaisant, où l'ironie accompagne toujours en sourdine la fantaisie poétique, ne pouvait être goûté que des raffinés et des délicats. Le succès fut raisonnable, ainsi que l'attestent deux éditions presque simultanées. Il n'atteignit pas, si nous en croyons un contemporain, tout ce qu'avait espéré l'auteur: « La *Psyché*, dit Guéret[1], n'a pas eu tout le succès qu'il s'en promettoit; et Barbin commence à regretter les cinq cents écus qu'il en a donnés, aussi bien que

1. Gabriel Guéret, *la Promenade de Saint-Cloud.*

Ribou les deux cents pistoles que lui coûte le *Tartuffe* [1]. »

La Fontaine trouva dans la société du temps des protections toujours prêtes. On pourrait diviser son existence selon les patronages successifs sous lesquels elle fut placée. Après Fouquet, il y eut un interrègne de trois ans que remplit la duchesse de Bouillon. Ce fut ensuite Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans. On procura à La Fontaine une charge de gentilhomme servant de cette princesse. Le brevet, signé de la veuve de Gaston d'Orléans, contresigné par Desprez, son chevalier d'honneur, est daté du 8 juillet 1664. Nous apprenons par cet acte que le prédécesseur du poëte avait dû, pour lui faire place, donner sa démission et avait été dédommagé d'une autre manière. La Fontaine prêta serment, avant d'entrer en fonctions, entre les mains du comte de Saint-Mesme, lieutenant général, le 14 juillet 1664. C'était une fonction honorable et qui lui donnait une position, comme nous disons à présent. La Fontaine continua d'en prendre le titre, après même que la duchesse fut morte, ainsi qu'on le voit dans le contrat de vente de la maison de Château-Thierry en 1676; et bien plus tard, dans l'acte de décès de Marie Héricart en 1709, elle est encore désignée comme veuve de Jean de La Fontaine, gentilhomme servant ordinaire de madame la duchesse d'Orléans (la duchesse douairière d'Orléans était morte le 3 avril 1672).

Ici, La Fontaine n'était plus dans un milieu aussi égayé que chez Fouquet. La bonne dame était âgée, dévote à l'excès, et ne pouvant faire un pas sans consulter son confesseur capucin l'évêque de Bethléem. Elle habitait le palais du Luxembourg, qu'elle partageait avec sa belle-fille Mlle de Montpensier [2]; toujours divisées par des procès, la belle-mère et la

1. La première édition de *Tartuffe* fut faite aux frais de Molière. Il céda son droit de privilége à Jean Ribou pour la deuxième, et il avait reçu pour cette cession deux cents pistoles, que le libraire, selon Guéret, commençait à regretter.

2. Fille de Mlle Bourbon de Montpensier, première femme de Gaston d'Orléans.

belle-fille étaient en guerre l'une contre l'autre. Elles avaient partagé le jardin pour ne pas se rencontrer à la promenade. La comtesse de Crissé, la célèbre plaideuse, était de la maison. La Fontaine devait être un peu dépaysé dans ce monde-là. La duchesse douairière d'Orléans avait eu trois filles : Mlle d'Orléans, Mlle d'Alençon, et Mlle de Valois. Mlle d'Orléans avait été mariée en 1661 au duc de Toscane ; elle ne revint en France qu'en 1675. Mlle de Valois épousa le duc de Savoie en 1663, et mourut en 1664, Mlle d'Alençon, bossue et contrefaite, restait donc seule auprès de sa mère. Elle allait épouser, le 15 mai 1667, le duc de Guise.

Trois petites pièces de La Fontaine se réfèrent à ses fonctions passagères au Luxembourg : l'*Épître pour Mignon*, petit chien de la duchesse douairière d'Orléans, et deux sonnets : l'un pour Mlle d'Alençon, avant 1667, et l'autre après 1667, pour Mlle de Poussay, fille de la marquise de Poussay, dame d'honneur de la duchesse douairière.

Son titre de gentilhomme servant ne l'empêchait pas de garder sa place de maître des eaux et forêts à Château-Thierry, et de l'exercer. On a des quittances de lui relatives à cette charge jusqu'à la date de 1670. Il paraît que MM. les officiers des forêts dépendant du duché de Château-Thierry prenaient des chauffages sur un pied excessif, même hors des années de leurs exercices, et commettaient d'autres malversations. Colbert écrit à La Fontaine pour l'inviter à réprimer ces abus (7 août 1666). On sent passer ici l'aigre souffle du *Nord*, comme on surnommait le sévère ministre. Il est vrai que, d'après une lettre de La Fontaine à M. de Bafoy, intendant des affaires du duc de Bouillon (1er septembre 1666), lesdits officiers, et La Fontaine en particulier, ne percevaient pas facilement les émoluments de leurs places ; il se plaint qu'il y a tantôt deux ans qu'ils n'en ont rien touché. Les administrés payaient pour le duc.

1. Voyez ci-après, p. 35-37.

La Fontaine avait alors bien mieux à faire que d'être un garde vigilant. Il était, à cette époque, dans le feu de la production poétique. Il fit paraître, en 1666, la deuxième partie des contes, et en 1668 les six premiers livres des fables.

Déjà il avait lancé dans le public quelques-unes de ces fables qu'on avait accueillies avec faveur. C'est ce qu'il faut conclure des premiers mots de sa préface. Le recueil est dédié au Dauphin, âgé de six ans et demi. La Fontaine avait quarante-sept ans quand il mit au jour la première moitié du livre qui devait l'immortaliser.

Nous apprenons par l'épilogue du sixième livre que La Fontaine travaillait encore au roman de *Psyché*. Ce roman parut l'année suivante accompagné du poëme d'*Adonis*, retouché avec le plus grand soin. Nous voyons donc, dans cette période de 1664 à 1669, La Fontaine maître des eaux et forêts à Château-Thierry, gentilhomme servant de la duchesse douairière d'Orléans à Paris, publier coup sur coup le premier volume des contes, le premier volume des fables et le roman de *Psyché*. Il était en même temps courtisan assidu de la famille des Bouillon, famille nombreuse composée de trois ducs dont un devenait cardinal à vingt-six ans, et de deux chevaliers de Malte, sans compter la sœur, Mauricette Febronie de La Tour, qui mettait aussi le poëte à contribution. Devenue princesse de Bavière en avril 1668, elle se faisait donner par lui des nouvelles en vers de la Cour et de la politique [1]. L'oncle lui-même, le grand Turenne, ne dédaignait pas d'entretenir amicalement le poëte. La Fontaine use avec tout ce monde princier d'une liberté respectueuse, mais familière. Dans les dédicaces de ses œuvres qu'il leur adresse, il prend un ton qui n'a rien de commun avec l'excès de flatterie qui règne ordinairement dans ces morceaux. Lisez, par exemple, la dédicace du roman de *Psyché* à la duchesse de Bouillon : elle est digne, pleine d'assurance, et ne sent nullement la bassesse. Dans les petits vers

1. Voyez l'épître VII, p. 101.

qu'il leur envoie à propos d'un événement heureux, il sait louer de même sans platitude, en compagnon plutôt qu'en serviteur. Ses épîtres ont la même aisance; celles au grand Turenne notamment nous donnent cette impression. Écoutez-le :

Vous avez fait, seigneur, un opéra[1],
Nous en faisons un nouveau ; mais je doute
Qu'il soit si bon, quelque effort qu'il m'en coûte.

Il semble même qu'en écrivant à la jeune duchesse de Bouillon, le bonhomme soit bien vif ; il lui dit :

« Vous fîtes dire l'année passée à M. de La Haye qu'il eût soin que je ne m'ennuyasse point à Château-Thierry. Il est fort aisé à M. de La Haye de satisfaire à cet ordre : car, outre qu'il a beaucoup d'esprit,

Peut-on s'ennuyer en des lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux
D'une aimable et vive princesse,
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse?
Nez troussé, c'est un charme encor selon mon sens,
C'en est même un des plus puissants.
Pour moi, le temps d'aimer est passé, je l'avoue;
Et je mérite qu'on me loue
De ce libre et sincère aveu,
Dont pourtant le public se souciera très-peu.
Que j'aime ou n'aime pas, c'est pour lui même chose..
Mais s'il arrive que mon cœur
Retourne à l'avenir dans sa première erreur,
Nez aquilins et longs n'en seront pas la cause. »

La Fontaine a atteint la cinquantaine lorsqu'il écrit ainsi à la signora Anna. C'est peut-être son âge qui lui donne tant de privauté et de hardiesse. Remarquez, du reste, que l'épître pour Mignon, destinée à être lue par la duchesse douairière

1. La Fontaine joue ici sur la double signification qu'avait alors ce mot, qui voulait dire une action d'éclat, en même temps qu'il désignait une tragédie en musique.

d'Orléans, et assez libre aussi et montre que La Fontaine chez les grands jouissait de remarquables franchises.

IV.

1671 — 1679.

PORT-ROYAL ET LA FONTAINE.
MADAME DE LA SABLIÈRE. — LA CHAMPMESLÉ.
DEUXIÈME PARTIE
DES FABLES ET QUATRIÈME PARTIE DES CONTES.

Le commencement de l'année 1671 fut marqué par deux nouvelles publications du poëte. La première, c'est la troisième partie des *Contes et Nouvelles en vers*, avec deux autres pièces dialoguées: le *Différend de Beaux yeux et de Belle bouche*, et *Climène*, comédie. La seconde est intitulée *Fables nouvelles et autres Poésies*. Elle contient huit fables, plus un certain nombre de morceaux les uns déjà parus, comme le poëme d'*Adonis*, les autres inédits. Ce dernier recueil est dédié à Son Altesse Mgr le duc de Guise qui avait épousé Mlle d'Alençon, fille de la duchesse douairière d'Orléans. Ici encore La Fontaine ne s'abaisse pas plus qu'il ne faut. Il ne dissimule pas que c'est surtout au gendre de la duchesse qu'il rend cet hommage : « Vous êtes maître de mon loisir et de tous les moments de ma vie, puisqu'ils appartiennent à l'auguste et sage princesse qui vous a cru digne de posséder l'héritière de ses vertus. » Il ne cache pas non plus que le duc a en quelque sorte sollicité cette dédicace : « C'est en quoi je me loue davantage de votre accueil ; il m'a fait l'honneur de me demander une chose de peu de prix ; je la lui ai accordée dès l'abord : vous exercez sur les cœurs une violence à laquelle il est impossible de résister. »

Il loue très-justement ce prince pour la valeur qu'il a dé-

ployée dans la conquête de la Franche-Comté, et souhaite de vivre assez pour pouvoir célébrer ses futurs exploits. Cela fait songer à la fable du *Vieillard et des Trois Jeunes Gens*. Trois mois après que cette dédicace eut paru, au mois de juillet 1671, le duc de Guise mourait de la petite vérole, à l'âge de vingt et un ans. Saint-Simon nous a montré en deux mots l'orgueil du sang royal dans Mlle d'Alençon: « Tous les jours à dîner, son mari lui donnoit sa serviette, et quand elle étoit dans son fauteuil et qu'elle avoit déployé sa serviette, M. de Guise debout, elle ordonnoit qu'on lui apportât un couvert qui étoit toujours prêt au buffet. Ce couvert se mettoit en retour au bout de la table, puis elle disoit à M. de Guise de s'y mettre, et il s'y mettoit sur un pliant. » Cela ne l'empêchait pas d'être très-bonne épouse: quand son mari fut atteint de la petite vérole qui le devait emporter, elle s'enferma quatorze jours auprès de lui sans craindre la contagion, et recueillit son dernier soupir.

Les deux publications nouvelles de La Fontaine charmèrent également Mme de Sévigné. Elle écrit à sa fille (29 avril 1671): « Mais n'avez-vous point trouvé jolies les cinq ou six fables de La Fontaine qui sont dans un des tomes que je vous ai envoyés? Nous en étions l'autre jour ravis chez M. de La Rochefoucauld. Nous apprîmes par cœur celle du *Singe* et du *Chat*:

> D'animaux malfaisants c'étoit un très-bon plat;
> Ils n'y craignoient tous deux aucun, tel qu'il pût être.
> Trouvoit-on quelque chose au logis de gâté,
> On ne s'en prenoit point à ceux du voisinage:
> Bertrand déroboit tout; Raton, de son côté,
> Étoit moins attentif aux souris qu'au fromage[1].

Et le reste. Cela est peint. Et *la Citrouille*, et *le Rossignol*[2]. Cela est digne du premier tome. »

Et dans la lettre du 6 mai de la même année: « Ne jetez

1. Mme de Sévigné cite de mémoire. Il y a quelques variantes. (Voyez t. II, p. 190.)

2. *Le Milan et le Rossignol*, liv. XI, f. XVIII.

pas si loin les livres de La Fontaine. Il y a des fables qui vous raviront et des contes qui vous charmeront ; la fin des *Oies de frère Philippe*, *les Rémois*, *le Petit Chien*, tout cela est très-joli. Il n'y a que ce qui n'est point de ce syle qui est plat. Je voudrois faire une fable qui lui fît entendre combien cela est misérable de forcer son esprit à sortir de son genre, et combien la folie de vouloir chanter sur tous les tons fait une mauvaise musique. Il ne faut point qu'il sorte du talent qu'il a de conter.

Mme de Sévigné regrettait, dans ces dernières lignes, la facilité avec laquelle La Fontaine cédait à toutes les sollicitations, dépensait son génie au service de chaque personnage qui le dominait ou le séduisait. Il subit à cette époque de sa vie une influence inattendue. MM. de Port-Royal s'efforcèrent de l'entraîner dans une autre voie. Il se laissa engager par ces Messieurs à se faire l'éditeur et le parrain d'un *Recueil de poésies chrétiennes et diverses* dédié au jeune prince de Conti. « Un personnage, à la fois ami de La Fontaine et des jansénistes, dit Sainte-Beuve, fut le grand entremetteur et arrangeur en toute cette affaire : c'était le fameux comte de Brienne, voué dès l'adolescence aux grands emplois, secrétaire d'État avant l'âge, perdu par sa faute, et qui, à la mort de sa femme (Mlle de Chavigny) et aussi pour quelque aventure au jeu, s'était retiré bon gré mal gré du monde, puis jeté dans l'Oratoire ; un des esprits les plus errants, les plus versatiles, les plus inconséquents qu'on pût voir, s'il ne fallait plutôt et tout simplement l'appeler un cerveau malsain et dérangé, — homme d'esprit d'ailleurs, fort instruit et très-séduisant par accès et par veines. Il était filleul de Mme de Longueville ; il avait été initié par elle aux mystères du jansénisme. »

Sa mère et les personnes qui s'intéressaient à l'éducation du jeune prince de Conti le déterminèrent à former un recueil de poésies irréprochables, « afin qu'on pût lire des vers innocemment », dit Matthieu Marais ; on s'avisa de prendre La Fontaine pour collaborateur dans cette grave entreprise. On y mit

une préface que les uns attribuent à Nicole, les autres à Lancelot. La Fontaine écrivit la dédicace en vers au prince de Conti. Le poëte définissait ainsi le bouquet poétique qu'on n'avait voulu rendre ni trop gai ni trop sombre :

> Si le pieux y règne, on n'en a point banni
> Du profane innocent le mélange infini.

« Un de ces vers charmants, dit encore Sainte-Beuve, comme il lui en échappe en tout sujet, et qui portent avec eux joie et lumière, de quoi faire injure, sans le vouloir, à la monotonie habituelle du jansénisme. » Il continuait, en se montrant dans son simple et modeste rôle :

> De ce nouveau Recueil je t'offre l'abondance,
> Non point par vanité, mais par obéissance.
> Ceux qui par leur travail l'ont mis en cet état
> Te le pourroient offrir en termes pleins d'éclat;
> Mais, craignant de sortir de cette paix profonde
> Qu'ils goûtent en secret, loin du bruit et du monde,
> Ils m'engagent pour eux à le produire au jour,
> Et me laissent le soin de t'en faire leur cour.
> Leur main l'eût enrichi d'un plus beau frontispice,
> La mienne leur a plu, simple et sans artifice.

La Fontaine, outre cette dédicace et un petit avertissement en prose, n'y fournit d'inédit que la paraphrase du psaume XVII[1], plus un certain nombre de fables et de poésies déjà parues. Le recueil est intéressant, du reste. Il l'aurait été davantage, à ce que prétendait plus tard Loménie de Brienne, sans les scrupules d'Arnauld d'Andilly. « M. d'Andilly, disait-il[2], ne voulut jamais permettre que cette ode galante (*Au Roi*, par M. de Ségrais) fût placée dans le recueil (de 1671) que M. de La Fontaine a publié à sa prière et à la mienne. Et sur ce que je lui mandois que cette pièce ne contenoit rien qui pût choquer les oreilles les plus scrupuleuses, et que M. de Vence ne la désavoueroit pas s'il l'avoit,

1. Voyez t. VI, p. 381.
2. Recueil autographe daté de la prison de Saint-Lazare, 1689.

faite, il me répondit : « Osez-vous bien dire cela, non-seule-
« ment d'un évêque, mais d'un chrétien, lorsqu'il s'agit d'un
« recueil où il ne doit rien avoir qui ne pousse à la vertu?
« Confessez-vous-en, j'en suis scandalisé. » Voilà comment tous les jours il falloit être aux prises avec ce bon mais chagrin vieillard[1], qui trouvoit du péché à mettre dans des vers : *la mère des charmes.* Aussi a-t-il tellement défiguré mon Recueil par ses dégoûts et scrupules jansénistes qu'il n'a pas eu l'approbation qu'il auroit reçue s'il n'y avoit eu que M. de La Fontaine, M. Racine et moi, qui nous en fussions mêlés. »

Il est vrai que le comte de Brienne, depuis qu'il avait composé ce recueil, avait, si l'on nous passe le mot, singulièrement rôti le balai. Avant même la publication, il devint amoureux de je ne sais qui (peut-être de Mme des Houlières), se fit renvoyer de l'Oratoire, et se jeta dans une vie tout à fait dissipée. Il voyagea en Allemagne, revint à Paris en 1673, et fut enfermé à Saint-Lazare, où il resta dix-huit ans.

MM. de Port-Royal ayant trouvé La Fontaine de si bonne composition ne le tinrent pas quitte; ils lui persuadèrent, sans doute en guise d'amende honorable pour ses contes libertins, de traiter en vers le sujet de la *Captivité de saint Malc,* tiré d'une épître de saint Jérôme qui avait été traduite par Arnauld d'Andilly. Le sujet était bien choisi pour former une opposition complète aux récits que le poète avait jusqu'alors rimés.

La Fontaine était de tous les hommes le moins fait pour s'attacher à Port-Royal. S'il s'est moqué d'Escobar et de son *chemin de velours,* il ne voyait dans l'évêque d'Ypres que *l'auteur de vains débats* et dans ses partisans que des auteurs *pleins d'esprit et bons disputeurs,*

Encor que leurs leçons me semblent un peu tristes.

C'est tout ce qu'on peut décemment lui demander. *Saint Malo*

1. Arnauld d'Andilly avait alors quatre-vingt-deux ans.

fini, il se sera remis de plus belle, pour se décarêmer, à quelque joyeux conte, à quelque *Pâté d'anguille*.

Il ne paraît pas même avoir interrompu la veine des contes égrillards, ou du moins l'interruption fut bien courte. Nous avons vu que Mme de Sévigné, dans sa lettre du 13 mars 1671, annonçait à sa fille qu'elle lui envoyait la troisième partie des *Contes*, qui venait de paraître, et que dans sa lettre du 6 mai elle lui faisait surtout l'éloge des *Oies de frère Philippe*, des *Rémois*, du *Petit Chien qui secoue des perles et des pierreries*. Or, le 1er mars 1672, elle se préparait à lui envoyer encore des contes de La Fontaine pour la divertir; elle y revenait le 9 mars : « Je ne le lui laisserai pas (à son oncle Renaud de Sévigné, retiré à Port-Royal des Champs) le soin de vous envoyer des contes de La Fontaine, qui sont... vous en jugerez. » Il y avait donc de nouveaux contes mis au jour depuis le volume de 1671. C'étaient sans doute quelques-uns de ceux qui forment la quatrième partie, et qui sont en effet plus... piquants que les autres. On sait que quelques-uns de ces contes furent imprimés à part; on en a même un : *les Troqueurs*, sous cette forme[1].

La quatrième partie complète fut imprimée à Mons, ou sous la rubrique de nom de cette ville, à la date de 1674. Il est clair que La Fontaine, dans ces années, 1671-1674, n'a guère mis de relâche dans ce genre de compositions, auxquelles il ne voyait d'ailleurs aucun mal. On cite un trait singulier qui en est bien la preuve : Arnauld avait parlé avec éloge de ses fables, et le poëte reconnaissant ne crut pouvoir mieux faire que de louer à son tour Arnauld dans le prologue d'un conte qu'il lui voulait dédier; ce conte renfermait l'application un peu leste d'une parole de l'Écriture. Il l'avait versifié, dit-on, d'après la cent quatrième fable d'Abstémius, dans laquelle un prêtre, à qui on avait confié la direction de cinq religieuses, confondu par les justes reproches de

1. Voyez t. III, p. XCI.

son évêque et les reproches vivants de son inconduite, ne peut que lui répondre par ces paroles de l'Évangile : « Seigneur, vous m'aviez donné cinq talents, en voici cinq de plus que j'ai gagnés. » Sur quoi, l'évêque, s'étant mis à rire, le renvoie absous. Le conteur tirait de son récit cette moralité, que souvent une heureuse plaisanterie, mieux que les plus légitimes excuses, apaise la colère de ceux que nos fautes ont irrités contre nous. Boileau et Racine eurent toutes les peines du monde à faire entendre à La Fontaine que son projet était inconvenant. Il finit pourtant par supprimer conte et prologue. Il voulait dédier ce conte badin à Arnauld par l'effet de la même inadvertance qui lui faisait dédier *Philémon et Baucis* au duc de Vendôme.

La Fontaine perdit, le 3 avril 1672, la duchesse douairière d'Orléans et par conséquent la place qu'il avait auprès d'elle. C'est aussi vers la même époque qu'il dut renoncer, selon toute apparence, à son emploi de maître des eaux et forêts. Il aurait été dans une pénible situation, si Mme de La Sablière ne lui avait offert un asile chez elle et n'avait pourvu à tous ses besoins.

Quelle était cette Mme de La Sablière, qui prend désormais une si grande place dans la vie de La Fontaine, qui, en retour, a parlé d'elle excellemment et l'a immortalisée? Son nom de famille était Marguerite Hessein. Elle avait épousé en 1654 Antoine Rambouillet de La Sablière, fils du financier Rambouillet, un des titulaires des cinq grosses fermes, dont une rue dans le XIIe arrondissement porte encore le nom. Le fils était secrétaire du roi et l'un des régisseurs des domaines de la couronne; il était fort riche; en 1669, il prêta 40,000 écus au prince de Condé. C'était surtout un homme d'esprit et un homme de plaisir. Il joignait à une figure agréable une politesse exquise, les manières les plus élégantes et le talent de tourner un madrigal mieux qu'aucun homme de son temps. Aussi Conrart l'avait-il surnommé le grand madrigalier français. Il est en effet resté le maître dans ce genre minuscule. On a de lui un volume

sous ce titre : *Madrigaux de M. D. L. S.*, publié chez Cl. Barbin en 1680, et plusieurs fois réimprimé.

Mme de La Sablière fut une des femmes les plus distinguées d'un siècle où les femmes eurent un rôle si remarquable. Elle joignait aux charmes de son sexe toutes les grâces de l'esprit. Elle eut cette originalité, parmi les illustres dames de son temps, d'aimer la science, que la littérature primait alors. Sauveur et Roberval, tous deux de l'Académie des sciences, lui avaient montré les mathématiques, la physique et l'astronomie. Le célèbre Bernier, son ami particulier, et qui logeait chez elle, lui avait enseigné l'histoire naturelle et l'anatomie, et l'avait initiée aux hautes spéculations de la philosophie; c'est pour elle qu'il fit un excellent abrégé des ouvrages de Gassendi, où le système de ce précurseur de Newton et de Locke se trouve exposé avec le plus de clarté. Du reste, point de pédanterie, aucune prétention de femme-auteur. Elle n'a rien écrit que quelques *pensées chrétiennes* à la fin de sa vie. Elle se contentait d'être une Égérie aimable, dont le goût n'était point contesté et dont l'autorité était reconnue par la ville et par la cour.

On recevait chez eux la bonne compagnie, mais aussi la libre compagnie, les grands seigneurs mauvais sujets, Lauzun, Brancas, Rochefort, le duc de Foix, les savants, les poëtes, Chaulieu et La Fontaine. M. et Mme de La Sablière vivaient de bon accord, mais aimaient chacun de leur côté, donnant l'exemple de ce désordre qui devait au siècle suivant devenir presque la règle des ménages aristocratiques. M. de La Sablière, qui n'était plus jeune (il était né vers 1615), après de nombreuses galanteries, s'éprit de la fille d'un Hollandais nommé Vanghangel; elle mourut à la fleur de son âge. La Sablière était en voyage; il ignorait cet événement, lorsqu'à son retour et en descendant de voiture, une de ses filles, ne prévoyant pas le coup qu'elle allait lui porter, lui dit sans préparation : « Vous ne savez donc pas, mon père, que Mlle Manon Vanghangel est morte? » Cette brusque annonce le

frappa au cœur, dit-on; il ne fit plus que languir et mourut, au bout d'un an, de tristesse et de regrets (1680). Il avait alors soixante-cinq ans. C'est conserver tard une sensibilité bien vive.

L'attachement du marquis de La Fare et de Mme de La Sablière est célèbre. En 1677, le marquis de La Fare vendit au fils de Mme de Sévigné sa charge de sous-lieutenant des gendarmes de Mgr le Dauphin; un des motifs qui le déterminèrent, comme il le dit lui-même, ce fut « l'amour qu'il avait pour une femme qui le méritait ». Il voulait être tout à elle.

C'étaient des amours graves. Il avait trente-trois ans. Mme de La Sablière devait bien approcher de la quarantaine[1]. Elle était dans toute sa renommée. La Fare pouvait dire avec raison :

Je sers une maîtresse illustre, aimable et sage.
Amour, tu remplis mes souhaits.
Pourquoi me laissois-tu, dans la fleur de mon âge,
Ignorer ses vertus, ses grâces, ses attraits?...

Cet attachement ne fit rien perdre à Mme de La Sablière de la considération dont elle jouissait. Il honora La Fare. Le monde était prêt à s'indigner contre celui des deux qui deviendrait inconstant. Au mois d'août 1677, le marquis de Sévigné avait déjà besoin de les défendre : « Non, non, la belle Sablière aime toujours son cher Philadelphe; il est vrai qu'ils ne se voient pas du tout si souvent, afin de faire vie qui dure, et qu'au lieu de douze heures, par exemple, il n'est plus chez elle que sept ou huit; mais la tendresse, la passion, la distinction et la parfaite fidélité, sont toujours dans le cœur de la belle; et quiconque dira le contraire aura menti. »

En novembre 1679, la rupture était faite : « Mme de La Sablière, écrit Mme de Sévigné, a bien pris le parti que vous estimez :

Rompons, brisons les tristes restes. »

1. Elle mourut le 6 janvier 1693, âgée d'environ cinquante-trois ans, selon l'acte de décès. Cela lui donnerait trente-sept ans en 1677, mais l'acte dit : environ.

Elle parle du chagrin de Mme de Coulanges contre La Fare, qui l'a trompée (elle l'avait pris pour un héros de roman, et il avait préféré la bassette, le jeu, à Mme de La Sablière!). « Elle ne le salue plus... Elle maintient que La Fare n'a jamais été amoureux: c'étoit tout simplement de la paresse, de la paresse, de la paresse; et la bassette a fait voir qu'il ne cherchoit chez Mme de La Sablière que la bonne compagnie... Il n'y a qu'elle (Mme de Coulanges) qui se plaigne; La Sablière a pris son parti en jolie et spirituelle personne. » L'année suivante, on parlait d'elle pour être gouvernante de Mlles de Nantes et de Tours, filles du roi et de Mme de Montespan. Nous devançons les événements, mais c'est pour montrer combien ces liaisons extra-conjugales étaient alors acceptées du beau monde.

Mme de La Sablière offrit à La Fontaine une généreuse et touchante hospitalité. Elle lui épargna le désordre où il aurait pu tomber, le maintint dans une heureuse direction d'esprit, sans peser sur lui, sans lui faire traiter des sujets à sa convenance, comme Fouquet ou la duchesse de Bouillon. La Fontaine a été pour elle à la fois très-respectueux et très-reconnaissant. Il en parle toujours avec une gravité attendrie. Il ne plaisante pas à son sujet, et ne se permettrait point, par exemple, les jolis vers qu'il s'est permis sur le nez retroussé de la duchesse. Non, il a d'autres accents :

Car ce cœur vif et tendre infiniment
Pour ses amis, et non point autrement;
Car cet esprit, que, né du firmament,
A beauté d'homme avec grâce de femme,
Ne se peut pas comme on veut exprimer.
O vous! Iris, qui savez tout charmer,
Qui savez plaire en un degré suprême,
Vous que l'on aime à l'égal de soi-même
(Ceci soit dit sans nul soupçon d'amour,
Car c'est un mot banni de votre cour,
Laissons-le donc), agréez que ma muse
Achève un jour cette ébauche confuse.

Elle a mérité que la postérité associe à jamais son nom à celui du poëte. Elle est l'amie qui rayonne dans la vie de La Fontaine, où ni l'épouse ni les maîtresses ne se sont fait place.

Molière mourut le 17 février 1673. La Fontaine lui fit une épitaphe prouvant qu'il appréciait dans toute son étendue ce rare génie. Il était resté lié avec Racine; ils se rencontreront bientôt chez Mlle de Champmeslé. A l'égard de Boileau, il paraît bien qu'il y eut quelque refroidissement; on a remarqué que Boileau n'avait pas parlé de la fable dans son *Art poétique* publié en 1674; on a expliqué ce silence en disant que la fable n'était pas encore un genre de poésie reconnu et consacré. Il est vrai que La Fontaine n'avait fait paraître que les six premiers livres et les quelques fables insérées dans le recueil de 1671. Mais Mme de Sévigné n'avait pas tardé plus longtemps à signaler un chef-d'œuvre, et Boileau, qui avait deviné un poëte original dans *Joconde*, n'avait pu méconnaître la valeur de ces créations charmantes. Il avait fait lui-même deux fables en rivalité avec La Fontaine : *la Mort et le Bûcheron* et l'*Huître et les Plaideurs*[1]. Il ne devait pas mépriser un genre où il s'était essayé. S'il avait eu le même zèle pour la gloire de l'auteur des fables qu'au temps de la dissertation sur *Joconde*, il lui en eût donné sans doute un nouveau témoignage. Il est probable que ce qu'il y avait de décousu et d'irrégulier dans l'existence et dans le talent de La Fontaine le choquait davantage à mesure qu'il avançait en âge, et qu'il devenait plus ami de l'ordre et du décorum. Il n'y a point, du reste, de monument positif de cette froideur, car il est toujours très-contestable que l'épigramme :

Il est trois points dans l'homme de collége...[2].

1. (Voyez t. I, p. 98, et t. II, p. 200.) Boileau a devancé La Fontaine quant à cette dernière, mais La Fontaine l'avait déjà indiquée en deux vers à la fin de la fable XXII du premier livre.

2. Voyez p. 75.

qu'on attribue à La Fontaine, soit dirigée contre Boileau. D'après les Mémoires de Louis Racine, Boileau ne cessa point d'avoir des relations d'amitié avec La Fontaine et Bernier. Le dissentiment ne fut donc pas bien vif, il n'eut que le caractère de ces secrètes dissensions qui se manifestent avec les années entre des natures très-différentes.

A la fin de l'année 1674, La Fontaine donna un recueil de *Nouveaux contes*, imprimés chez Gaspard Migeon, à Mons. Il n'avait point obtenu ou peut-être n'avait point demandé de permission de les faire imprimer, car ces contes étaient plus libres encore que les précédents. La vente en fut interdite en France par une sentence du lieutenant de police à la date du 5 avril 1675 [1].

En même temps que son œuvre était sévèrement prohibée par le lieutenant général de La Reynie, il figurait dans la *Chambre du Sublime* que Mme de Thianges donna au commencement de cette année 1675 au jeune duc du Maine. « Nous serions bien fâché, dit Mathieu Marais, de ne pas renouveler ici la mémoire de l'ingénieuse étrenne que Mme de Thianges donna à M. le duc du Maine, en cette année 1675, d'une chambre *toute dorée*, qui s'appeloit *la Chambre du Sublime*. Au dedans étoient M. le duc du Maine, M. de La Rochefoucauld, M. Bossuet, alors évêque de Condom; Mme de Thianges et Mme de La Fayette. Au dehors du balustre, Despréaux avec une fourche empêchoit sept ou huit méchants poëtes d'approcher. Racine étoit auprès de Despréaux, et un peu plus loin La Fontaine, auquel il faisoit signe d'approcher. Toutes ces figures étoient de cire, en petit, et très-ressemblantes. Ainsi étoit-il regardé comme un poëte sublime, digne d'entrer dans cette Chambre, où si peu de gens étoient admis. »

On sait que La Fontaine écrivit à ce propos à Mme de

1. Nous avons reproduit ce document et les passages des factums de Furetière qui s'y rapportent dans l'introduction au t. III, p. XCI, seqq.

Thianges une lettre en vers et en prose, dont il circula des copies à cette époque. Le Père Bouhours en envoya une au comte de Bussy-Rabutin, qui, dans sa lettre datée d'Autun le 10 février 1675 (t. cvii), lui répond : « Je viens de recevoir votre lettre, mon révérend Père, avec celle de La Fontaine à Mme de Thianges. Cette lettre est, comme tout ce qu'il fait, aisée et naturelle; cependant j'aime mieux ses autres ouvrages; sa façon convient mieux à conter qu'à écrire. »

Cette lettre n'a pas été retrouvée jusqu'ici. Il écrivait toujours beaucoup de côté et d'autre. Il faisait des vers de circonstance. Il était nouvelliste, politiqueur même; il l'avoue dans son épître à la princesse de Bavière :

> Ceux qui des affaires publiques
> Parlent toujours en politiques,
> Réglant ceci, jugeant cela
> (Et je suis de ce nombre-là),
> Les raisonneurs, dis-je, prétendent
> Qu'au Lorrain plusieurs princes tendent, etc.

Lorsque Louis XIV avait déclaré la guerre à la Hollande, un virelai dirigé contre les Hollandais passa pour être l'œuvre de La Fontaine[1]. Cette guerre de Hollande lui échauffait la tête, et ses amis disaient : « Qu'a donc fait la Hollande à La Fontaine qu'il lui déclare la guerre ainsi que le roi? » En 1674, il adressa deux épîtres à Turenne, l'une après la bataille de Sintzeim, 16 juin, l'autre un peu plus tard. Dans cette deuxième épître, La Fontaine semble saisi d'une crainte prophétique :

> Hé quoi! seigneur, toujours nouveaux combats!
> Toujours dangers! Vous ne croyez donc pas
> Pouvoir mourir? Tout meurt, tout héros passe.....
> Songez-y bien, si ce n'est pour vous-même,
> Pour nous, seigneur.....

Le 27 juillet 1675, c'est-à-dire quelques mois après que

1. Voyez t. VI, p. 405.

La Fontaine eût tracé ces vers, Turenne fut ravi à la France.

Diversité, c'est ma devise, disait La Fontaine. Il semble l'avoir appliquée à ses relations singulièrement variées. A côté des épîtres à Turenne, voici les lettres à Mlle de Champmeslé. La première est de Château-Thierry, à la date de 1676; c'est en cette année, le 2 janvier, comme nous l'avons dit précédemment, que La Fontaine vendit à Antoine Pintrel, gentilhomme de la grande vénerie du roi, sa maison patrimoniale de la rue des Cordeliers. Il avait des affaires fort embarrassées. Pourtant, dit-il à la célèbre actrice, il s'en occupe si peu qu'il ne sait quand elles finiront. « C'est chose de dégoût que comptes, vente, arrérages. Parler votre langage est mieux mon fait. »

Dans cette première lettre il n'est question que de Racine; dans la seconde, de 1678, Racine n'est plus cité : il a disparu. Il n'est plus question que de La Fare et de Clermont-Tonnerre, par qui Racine avait été déraciné, comme le disait une épigramme du temps. Celui-ci, après *Phèdre*, s'est éloigné du théâtre; il s'est marié, il a été nommé historiographe du roi. Une révolution s'est faite dans sa vie. La Fontaine, qui n'était pas homme à prendre de ces grands partis, est resté le courtisan empressé de la tragédienne et l'ami des nouveaux hôtes de la maison. « Mandez-moi, lui dit-il en terminant, si M. de Tonnerre n'a pas oublié le plus fidèle de ses serviteurs, et si vous croyez qu'à mon retour il continuera de m'honorer de ses niches et de ses brocards. » Voilà une complaisance et une facilité accommodante que Boileau n'aurait pas eues, et qui devait lui déplaire dans La Fontaine. Boileau fréquentait aussi la Champmeslé, du temps de Racine, comme on le voit dans les lettres de Mme de Sévigné; mais il s'éloigna de la maison avec lui. Il est vrai qu'il était nommé, en même temps que Racine, historiographe de cour; ne l'eût-il pas été, on peut tenir pour certain qu'il ne se fût pas prêté aussi aisément que La Fontaine aux brocards et aux niches de M. de Clermont-Tonnerre.

La Fontaine se laisse aller à toutes les pentes. Nous venons de le voir dans le monde du théâtre; il n'est pas moins au courant de ce qui se passe dans le monde musical. Au commencement de 1677, il écrit au musicien Nyert une épître qui est un document d'une haute importance pour l'histoire de la musique et de l'opéra, et qui le montre singulièrement informé et curieux[1]. Il n'est pas difficile de savoir comment il se trouvait en relations si étroites avec le vieux professeur[2]. Nyert le fils avait épousé Charlotte, la seconde fille du Hollandais Vanghangel; l'aînée, Marie, avait inspiré à M. de La Sablière le plus tendre attachement. C'était ce dernier qui avait sans doute introduit le poëte de la maison chez les Vanghangel et chez les Nyert.

Nous le découvrons à la même époque partageant les plaisirs d'une coterie formée à Troyes en Champagne et comprenant MM. Simon, Chaumont, Gobert, de Corberon, etc. Il prend part à la composition d'un ballet qui a pour but de célébrer la paix de Nimègue en 1678[3]. Si l'on en croit Brossette, on l'aurait vu à Lyon chez un riche banquier de ses amis (nommé Caze), où il aurait eu communication d'une fable de Puget[4].

Malgré ces diversions, La Fontaine n'en travaillait pas moins avec suite à son œuvre principale. N'était-il pas toujours et partout à lui-même et au travail poétique, grâce à l'intensité de sa préoccupation intérieure. En 1678-1679, il publia son second recueil de fables, dédié à Mme de Montespan :

> Protégez désormais le livre favori
> Par qui j'ose espérer une seconde vie,

dit-il. Il avait raison de compter sur la durée de son œuvre.

1. Voyez p. 121.
2. Nyert avait alors quatre-vingts ans.
3. Voyez t. V, p. 159-162.
4. Voyez t. II, p. 146.

Les cinq livres (VII à XI) que contient le nouveau recueil sont ceux où le génie du poëte éclate dans sa merveilleuse variété, où il est dans toute sa force et dans toute sa fleur. Il y travaillait depuis 1671. On voit par les lettres de Mme de Sévigné que telles fables *(le Curé et le Mort, la Laitière et le Pot au lait)* circulaient en 1672; que telle autre *(la Cour du lion)* était connue en 1674, telle autre *(le Coche et la Mouche)* en 1676.

Il y avait mis tous ses soins. Il s'inquiète, dans l'avertissement[1], des fautes d'impression; il apporte un soin religieux aux *errata* : « Si l'on veut avoir, dit-il naïvement, quelque plaisir de la lecture de cet ouvrage, il faut que chacun fasse corriger ces fautes à la main dans son exemplaire, ainsi qu'elles sont marquées par chaque errata, aussi bien pour les deux premières parties que pour les dernières. »

Mme de Sévigné écrit au comte de Bussy-Rabutin et à Mme de Coligny (20 juillet 1679): « Faites-vous envoyer promptement les *Fables* de La Fontaine : elles sont divines. On croit d'abord en distinguer quelques-unes, et, à force de les relire, on les trouve toutes bonnes. C'est une manière de narrer et un style à quoi l'on ne s'accoutume point. Mandez-m'en votre avis et le nom de celles qui vous auront sauté aux yeux les premières. »

V.

1679. — 1686.

LA FONTAINE ET LE THÉATRE. — RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La Fontaine approchait de la soixantaine. Il avait eu dans sa jeunesse quelques velléités d'aborder le théâtre. Il avait

1. Voyez t. II, p. 1.

commencé par traduire *l'Eunuque* de Térence; il avait composé des divertissements pour les cercles de province, le ballet des *Rieux du Beau-Richard*, et sans doute d'autres essais du même genre. Il est évident qu'il avait toujours eu beaucoup de goût pour la comédie; il suffit de voir, pour en être persuadé, comment il en parle dans le roman de *Psyché*. Mais absorbé par ses fables, par ses contes et par les épîtres qu'il prodiguait aux personnages les plus divers, il n'avait plus fait de tentatives dans cette voie. C'est à l'époque où son deuxième recueil de fables achevait de mettre le sceau à sa réputation, qu'il s'essaya de nouveau dans le genre dramatique.

L'opéra l'attira d'abord, quoiqu'il n'en eût pas dit trop de bien dans son épître à M. de Nyert. Lulli lui demanda un poëme, et La Fontaine se mit à l'œuvre avec zèle. Il composa l'opéra de *Daphné*, dont Lulli ne fut pas content. Le musicien laissa de côté la malheureuse *Daphné*, et adopta la *Proserpine* de Quinault, qui fut représentée à Saint-Germain le 3 février 1680.

Blessé du procédé, La Fontaine fit contre Lulli une satire ou plutôt une boutade assez vive intitulée *le Florentin*[1]. Mme de Thianges, qui s'était activement entremise dans cette affaire, trouva que la satire était regrettable, et La Fontaine s'excusa sur la susceptibilité propre aux poëtes. Il ne garda point rancune à Lulli, puisqu'il consentit à faire, peu après, deux dédicaces en vers pour le roi, en tête des opéras d'*Amadis* et de *Roland*. Toujours prêt à tout, il composa des vers même pour un almanach; il est vrai que ce n'était point un almanach vulgaire que celui que Mme de Fontanges donna en étrennes à Mme de Montespan, le premier jour de l'an 1680.

Il écrivait en même temps une épître à la nouvelle favorite :

Charmant objet, digne présent des cieux...[2]

1. Voyez p. 107.
2. Page 131.

où il mêle deux épithalames, l'un pour le prince de Conti, l'autre pour le Dauphin. Mme de Sévigné parle de cette épître dans la lettre datée du 22 septembre 1680 : « Il est vrai, dit-elle, que ceux qui ont vu cette belle beauté *prunier* [1] ont peine à se persuader qu'elle vienne directement du troisième ciel; je pense qu'on auroit plus de peine que jamais à se l'imaginer. On dit que les visites ne se font plus que pour l'amour de Dieu; c'est le contraire du temps passé. » La Fontaine, comme on le voit, était un courtisan tardif, et prodiguait son encens aux astres sur le déclin. Aussi cet encens ne lui servit-il guère.

Et ce n'était pas, du reste, par goût de la flatterie qu'il s'employait ainsi à toutes les besognes qui le réclamaient. Il n'était pas moins tout à la disposition de l'amitié. Pintrel, cet ami, parent et compatriote de La Fontaine, acquéreur de la maison patrimoniale de celui-ci, était mort; il avait laissé une traduction manuscrite des épîtres de Sénèque. La Fontaine consentit à la revoir et à la publier. Cet ouvrage en deux volumes in-8° parut d'abord anonyme; il se vendait peu. Le libraire réimprima les titres, qui annoncèrent les *Épîtres de Sénèque traduites par feu M. Pintrel et publiées par M. de La Fontaine.* Les volumes eurent dès lors un prompt débit. La Fontaine s'était donné la peine de traduire en vers français tous les vers latins qui se trouvent dans l'auteur ancien.

Il fit un acte de complaisance non moins signalé en écrivant, sur l'invitation de Mme la duchesse de Bouillon, un poëme en deux chants en l'honneur du quinquina. Le médecin anglais Talbot avait mis ce fébrifuge en grand crédit. On en parlait beaucoup; on écrivait et publiait de nombreux traités sur les admirables vertus de ce spécifique. Aussitôt La Fontaine est mis à contribution : il rime des théories médicales et des

1. M. Monmerqué croit que Mme de Sévigné fait ici allusion au vieux conte de cet homme qui refusait d'honorer un crucifix fait avec le bois de son prunier.

recettes pharmaceutiques, La Fontaine prit pour guide, dans cette entreprise ingrate, le traité de son ami Monginot : *De la Guérison des fièvres par le quinquina,* qui avait vu le jour en 1679, et dont les éditions s'étaient multipliées.

Le poëme du *Quinquina* parut en un volume in-12 en 1682; il était suivi de la *Matrone d'Éphèse*, de *Belphégor*, de l'opéra de *Daphné* rebuté par Lulli, et de deux actes d'un autre opéra, *Galatée*, que La Fontaine, par suite de l'inconstance et de l'inquiétude qui, dit-il lui-même, lui sont si naturelles, avait laissé inachevé. Le Dauphin, dont il avait fait l'épithalame dans l'épître à Mme de Fontanges, eut un fils, Louis, duc de Bourgogne, le 6 août 1682. La Fontaine prit part à la joie publique par deux ballades.

Il se mit dans la tête, en ce temps-là, d'être reçu à l'Académie française. Il se présenta pour occuper le fauteuil laissé vacant par l'abbé Cotin; l'Académie lui préféra l'abbé de Dangeau, frère du marquis, qu'elle reçut le 26 janvier 1682. Colbert étant mort le 6 septembre 1683, La Fontaine renouvela ses démarches. Ce ne fut pas chose facile. Quelques académiciens auraient voulu nommer Boileau, qui n'était pas encore de la célèbre compagnie. D'autres étaient déterminés à exclure La Fontaine à cause de ses contes. Un vieillard, le président Rose, jeta, dit-on, sur le bureau de l'Académie le volume renfermant les plus licencieuses de ces compositions, et, voyant que, malgré cela, le parti favorable au poëte avait le dessus : « Je vois bien, messieurs, dit-il avec humeur, qu'il vous faut un Marot. — Et à vous une marotte, » répliqua vivement Benserade, qui était partisan de La Fontaine.

L'Académie, d'après les statuts qui la régissaient alors, procédait, pour la nomination de ses membres, à deux tours de scrutin : le premier tour, pour déterminer à la pluralité des suffrages quel candidat elle proposerait au protecteur, c'est-à-dire au roi ; le second, pour consommer l'élection, après que le roi avait approuvé le choix qu'on avait fait. Au premier tour de scrutin, La Fontaine eut seize voix et Boileau sept. Le

roi eût préféré qu'on eût élu Boileau, qui était alors avec Racine son historiographe. Lorsque, selon l'usage, M. Doujat, député par l'Académie, alla le lendemain savoir si l'on pouvait procéder au second tour de scrutin, le roi répondit avec humeur : « Je sais qu'il y a eu du bruit et de la cabale dans l'Académie. » M. Doujat voulut faire entendre que tout s'était passé dans les formes; le roi l'interrompit : « Je ne suis pas encore déterminé, dit-il; je ferai savoir mes intentions à l'Académie. » Le roi partit pour la campagne de Flandre et ne donna pas de décision. Appuyé par Mme de Thianges, La Fontaine composa la ballade dont le refrain est :

L'événement n'en peut être qu'heureux.

où il fait, sans bassesse d'ailleurs, amende honorable pour ses contes :

Quelques esprits ont blâmé certains jeux,
Certains récits qui ne sont que sornettes.
Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux...

De Visé inséra cette ballade dans le *Mercure galant* de janvier 1684. Cela n'avançait point les choses. Le sérieux qu'on mettait dans cette affaire suggérait plus d'une réflexion ironique. M. le Duc, le second fils du grand Condé, dont la brutale causticité ne respectait rien, osa même en plaisanter avec le roi, et lui dit qu'une chose de cette importance et si essentielle à l'État ne demandait pas moins qu'un juge tel que Sa Majesté.

Le roi ne céda point cependant jusqu'à ce qu'on eût élu Boileau. Celui-ci le fut en remplacement de M. de Bezons, mort le 23 mars 1684. Lorsque l'Académie députa, le 24 avril, un de ses membres pour faire part de cette nouvelle élection à Sa Majesté, le roi répondit : « Le choix qu'on a fait de Despréaux m'est très-agréable et sera généralement approuvé...

Vous pouvez, ajouta-t-il, recevoir incessamment La Fontaine; il a promis d'être sage. »

L'Académie s'empressa de profiter de cette autorisation. La Fontaine fut reçu dans la séance publique du 2 mai 1684; il prononça le discours qu'on trouvera ci-après [1], discours fort simple et fort modeste, où il distribue les louanges exigées par l'usage avec une mesure relative qu'on ne trouve point dans toutes les harangues de cette sorte. Remarquez seulement ce qu'il dit du roi à propos de lui-même: « Notre prince ne fait rien qui ne soit orné de grâces, soit qu'il donne, soit qu'il refuse; car outre, qu'il ne refuse que quand il le doit, c'est d'une manière qui adoucit le chagrin de n'avoir pas obtenu ce qu'on lui demande : s'il m'est permis de descendre jusqu'à moi contre les préceptes de la rhétorique qui veulent que l'oraison aille toujours en croissant, un simple clin d'œil m'a renvoyé, je ne dirai pas satisfait, mais plus que comblé. »

L'abbé de La Chambre, curé de Saint-Barthélemy, homme de goût et excellent prêtre, qui était alors directeur de l'Académie, répondit au récipiendaire en caractérisant fort bien le génie de celui-ci, mais en lui faisant un peu sentir la férule : « Vous devrez, dit-il, monsieur, vous souvenir sans cesse de celui dont vous occupez la place pour remplir parfaitement vos devoirs, et pour satisfaire aux obligations que vous contractez indispensablement en prenant séance dans cette assemblée, aujourd'hui que vous entrez en société avec nous... Songez jour et nuit que vous allez dorénavant travailler sous les yeux d'un prince qui s'informera du progrès que vous ferez dans le chemin de la vertu, et qui ne vous considérera qu'autant que vous y aspirerez de la bonne sorte. Songez que ces mêmes paroles que vous venez de prononcer et que nous insérerons dans nos registres, plus vous avez pris peine à les polir et à les choisir, plus elles vous condamneroient un jour, si vos actions se trouvoient contraires; si vous ne preniez à

1. Page 181.

tâche de joindre la pureté des mœurs et de la doctrine, la pureté du cœur et de l'esprit, à la pureté du style et du langage, qui n'est rien, à le bien prendre, sans l'autre. Les payens même en sont convenus. »

La robe que portait l'orateur expliquait jusqu'à un certain point ces paroles sévères.

La séance continua : Perrault lut une épître chrétienne de consolation à un homme veuf. Remarquons que la reine Marie-Thérèse venait de mourir. Quinault lut ensuite les deux chants du poëme de *Sceaux*, qui fut très-applaudi. Benserade lut une traduction du *Miserere*, destinée à faire partie des *Heures* auxquelles il travaillait pour le roi. Enfin La Fontaine, qui avait ouvert la séance, la termina par le Discours en vers à Mme de La Sablière. C'était à la fois un acte de reconnaissance qui fait honneur au poëte autant qu'à celle qui l'a inspiré, et un chef-d'œuvre de poésie dont on citera à jamais les vers.

Mme de La Sablière, après sa rupture avec La Fare (1679), après la perte de son mari (1680), s'était jetée dans la dévotion et dans la pénitence. Elle avait réformé sa maison, ne gardant, comme elle le disait, que son chien, son chat et La Fontaine. Convertie au catholicisme, elle passait presque toute sa vie aux Incurables, servant les malades et ne songeant plus qu'à Dieu et à son salut. « Elle est toujours de très-bonne compagnie, » disait Mme de Sévigné. La grande fortune de son mari se trouva, paraît-il, très-embarrassée à la mort de celui-ci. Le roi lui accorda une pension de deux mille livres.

Boileau fut reçu le 1er juillet suivant : dans la séance de réception, La Fontaine lut une nouvelle fable : *le Renard, le Loup et le Cheval.*

L'opéra d'*Amadis*, paroles de Quinault, musique de Lulli, fut représenté en cette année 1684. Il inspira à Mme des Houlières, âgée alors de quarante-six ans, une ballade qui avait pour refrain :

On n'aime plus comme on aimoit jadis.

Cette ballade mit en émoi le Parnasse contemporain. Les poëtes prirent parti pour et contre. Le duc de Saint-Aignan, La Fare, de Losme de Montchesnay, Pavillon, entrèrent en lice. La Fontaine intervint par une ballade peu galante pour Mme des Houlières où il disait :

> Quand la dame est d'attraits assez pourvue,
> On aime encor comme on aimoit jadis.

C'est dans cette année 1684, le 21 avril, que fut jouée la comédie de *Ragotin* « proposée » aux Comédiens français par Champmeslé dès le mois de janvier. La Fontaine passe pour avoir eu part à cette pièce tirée du *Roman comique* de Scarron. Nous avons exposé dans l'introduction du tome V[1] les diverses raisons qui empêchent de contester absolument cette attribution; il en est de même au sujet de la petite comédie du *Florentin* jouée une année après (23 juillet 1685). D'après une tradition qu'on ne peut démentir, La Fontaine, pendant la dernière partie de son existence, aurait travaillé activement pour le théâtre, sous le couvert de l'acteur Champmeslé, avec qui on lui sait d'ailleurs des relations assidues. Mais pourquoi La Fontaine aurait-il gardé si soigneusement l'anonyme? Pourquoi n'aurait-il pas avoué *le Florentin*, qui eut un succès honorable? Il reste sur tout cela une obscurité que la critique n'est point parvenue à dissiper encore.

La Fontaine était resté étroitement lié avec François de Maucroix; il voulut, pour consacrer cette amitié et pour servir la gloire du chanoine de Reims, associer ses œuvre aux siennes dans une publication qu'on vit paraître chez Barbin en 1685. Elle est intitulée *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de La Fontaine.* Elle est en deux volumes. Le premier volume contient un *avertissement* de La Fontaine, qui commence ainsi : « L'assemblage de ce recueil a quelque chose de peu ordinaire. Les critiques nous demanderont pour-

1. Page IV, seqq.

quoi nous n'avons pas fait imprimer à part des ouvrages si différents : c'est une ancienne amitié qui en est cause. Je ne justifierai donc point par d'autres raisons le dessein que nous avons eu. »

Maucroix n'avait qu'une renommée provinciale; et La Fontaine le prenait en quelque sorte sous le bras pour le présenter à ce public parisien qui dès lors pouvait seul accorder une réputation durable. Il l'a, en effet, entraîné avec lui à la postérité, car ni Walkenaer ni M. L. Paris n'auraient songé à rééditer les œuvres de Maucroix, si, grâce à la complaisance amicale de La Fontaine, son nom n'avait été tenu, pour ainsi dire, au-dessus du vaste flot de l'oubli.

Une épître dédicatoire, moitié vers, moitié prose, fait hommage de l'ouvrage au procureur général de Harlay. La Fontaine y dit expressément que c'est Mme de La Sablière (Iris),

> Cette Iris, Harlay, c'est la dame
> A qui j'ai deux temples bâtis,
> L'un dans mon cœur, l'autre en mon livre.

qui l'a engagé à écrire ce nom en tête de cette publication. Le procureur général avait bien quelque titre à cette faveur. Il s'était chargé du fils unique du poëte, vers 1668. Ce fils, âgé alors de quatorze ans, avait été fort bien élevé jusque-là par sa mère. La Fontaine l'avait oublié si complétement que, dit-on, il ne le reconnaissait plus.

Le savant Ellies Dupin, docteur en Sorbonne et parent de Racine, a raconté à Titon du Tillet, l'auteur du *Parnasse français*, l'anecdote suivante : La Fontaine l'était venu voir, et il le reconduisait sur l'escalier; dans le même moment le fils de La Fontaine monta, et Dupin lui dit : « Monsieur, vous voilà en pays de connaissance; allez dans mon appartement, je reconduis monsieur votre père. » La Fontaine ne fit pas grande attention à son fils, qu'il avait cependant salué, et il demanda à Dupin qui était ce jeune homme. « Quoi! lui dit-il, vous

n'avez pas reconnu votre fils? » La Fontaine, après avoir un peu réfléchi, lui répliqua d'un air embarrassé : « Je croyais bien l'avoir vu quelque part. »

Walkenaer fait observer avec raison que l'anecdote n'a pas toute la portée qu'on lui donne. La Fontaine avait pu n'apercevoir qu'indistinctement le jeune homme. Il est certain aussi que, s'il n'y avait pas eu quelque chose d'anormal dans la conduite du père à l'égard de son fils, le fait n'aurait pas été relevé par Ellies Dupin. Quelques autres anecdotes dans le même sens sont nées sans doute de la même impression : ainsi l'histoire de La Fontaine et de son fils se rencontrant dans un salon : le père trouve au jeune homme de l'esprit et de bonnes dispositions. On lui dit que c'est son fils : « Ah! répond-il, j'en suis bien aise. » C'est le trait raconté par Dupin, amplifié et embelli, si l'on peut ici se servir de ce mot.

Il est incontestable, du reste, que La Fontaine, à mesure qu'il vieillissait, était plus distrait et plus absorbé. C'est l'impression qu'il a laissée à ses contemporains, surtout à ceux qui le connurent sur le déclin de sa vie. L'auteur du *Livre sans nom*, publié l'année même où La Fontaine mourut, donne à ce sujet plusieurs traits et anecdotes.

« Qui diroit au bon La... qu'il est visionnaire, il se fâcheroit, mais qu'on lui dise qu'il a l'esprit toujours plein de belles idées : il fait un rire gracieux qui marque bien qu'on le chatouille au bon endroit. Cependant au fond c'est un visionnaire : il n'est jamais où on le voit; toujours abstrait quand on lui parle, et, au lieu de répondre à ce qu'on lui demande, il fait à tout moment des *spropositi* ridicules. — On me l'a dépeint tel que vous dites, reprit Arlequin ; mais aussi ne lui en fait-on point accroire, je l'ai trouvé d'assez bon sens autrefois, et il n'avoit point ces abstractions que vous lui donnez. — Il en a présentement jusqu'au point, repris-je, qu'au sortir de dîner avec ses amis, un moment après il ne les connoît pas dans la rue. Un soir, lui et moi, nous fûmes au convoi du pauvre Mitton; huit jours après il alla chez lui demander à sa nièce des nou-

velles de sa santé. Bien davantage, il avoit un procès assez considérable qu'on devoit juger un certain jour. M. de M..., son ami, lui envoya à la campagne où il étoit un cheval pour venir solliciter les juges; en chemin il oublia son procès, il s'arrêta à une lieue de Paris chez un de ses amis, où il parla de vers toute la nuit, et le lendemain il n'arriva qu'à dix heures du matin, que ses juges étoient au Palais; il n'en trouva pas un, et comme M. de M... lui reprochoit sa négligence, il lui répondit qu'il étoit bien aise de n'avoir trouvé personne; qu'aussi bien il n'aimoit point à parler ni à entendre parler d'affaires. »

Le chartreux fort mondain, plus connu sous le pseudonyme de Vigneul-Marville, qui mourut en 1704, a laissé, dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, le récit d'une rencontre avec La Fontaine :

« Trois de complot, par le moyen d'un quatrième, qui avoit quelque habitude auprès de cet homme rare, nous l'attirâmes dans un petit coin de la ville, à une maison consacrée aux muses, et où nous lui donnâmes un repas, pour avoir le plaisir de jouir de son agréable entretien. Il ne se fit point prier; il vint à point nommé, sur le midi. La compagnie étoit bonne, la table propre et délicate, et le buffet bien garni. Point de compliments d'entrée, point de façons, nulle grimace, nulle contrainte. La Fontaine garda un profond silence, et on ne s'en étonna point, parce qu'il avoit autre chose à faire qu'à parler. Il mangea comme quatre, et but de même. Le repas fini, on commença à souhaiter qu'il parlât, mais il s'endormit.

« Après trois quarts d'heure de sommeil, il revint à lui. Il voulut s'excuser sur ce qu'il avoit fatigué. On lui dit que cela ne demandoit pas d'excuse ; que tout ce qu'il faisoit étoit bien fait. On s'approcha de lui, on voulut le mettre en humeur, et l'obliger à laisser voir son esprit; mais son esprit ne parut point. Il étoit allé je ne sais où; peut-être alors animoit-il une grenouille dans un marais, ou une cigale dans

les prés, ou un renard dans sa tanière. Car, durant tout le temps que La Fontaine demeura avec nous, il ne nous sembla être qu'une machine sans âme. On le jeta dans un carrosse, et nous lui dîmes adieu pour toujours[1]. »

L'anecdote racontée par Vigneul-Marville a été répétée de beaucoup d'hommes d'esprit invités dans de semblables circonstances, et qui ne jugeaient pas à propos de satisfaire la curiosité de convives un peu trop sans façon. Henri Monnier, parmi les modernes, convoqué souvent ainsi, dans un but d'amusement, s'est plu maintes fois à tromper une attente qu'on avait le tort de ne pas dissimuler assez. La Fontaine y mit-il autant de malice? Il est probable que non; mais ce jour-là il n'était pas en train, et il ne se gêna point. Une autre fois, dans une occasion pareille, il a une saillie d'autant plus piquante qu'on peut douter si elle n'est pas naïve. Le Verrier, financier, recherchant les savants et les gens de lettres, avait invité La Fontaine à dîner. La Fontaine mangea et ne parla point, comme chez les amis de Vigneul-Marville. Le dîner se prolongeant, il s'ennuie et se lève. On lui demande où il va; il répond : « A l'Académie. » On lui représente qu'il n'est encore que deux heures : « Je le sais bien, dit-il; aussi je prendrai le plus long. »

Voici comme Louis Racine nous le dépeint :

« Il ne parloit point, ou vouloit toujours parler de Platon, dont il avoit fait une étude particulière dans la traduction latine. Il cherchoit à connaître les anciens par la conversation, et mettoit à profit celle de mon père, qui lui faisoit lire quelquefois des morceaux d'Homère dans la traduction latine. Il n'étoit pas nécessaire de lui en faire sentir les beautés, il les saisissoit : tout ce qui étoit beau le frappoit. Mon père le mena un jour à Ténèbres; et, s'apercevant que l'office lui paraissoit long, il lui donna, pour l'occuper, un volume de la Bible, qui contenoit les Petits Prophètes. Il tombe sur la

1. *Mélanges d'histoire et de littérature*, 1700, in-12, t. II, p. 354.

prière des Juifs dans Baruch; et, ne pouvant se lasser de l'admirer, il disoit à mon père : « C'étoit un beau génie que « Baruch : qui étoit-il? » Le lendemain, et plusieurs jours suivants, lorsqu'il rencontroit dans la rue quelque personne de sa connoissance, après les compliments ordinaires, il élevoit sa voix pour dire : « Avez-vous lu Baruch? C'étoit un « beau génie. »

Mais il y a la contre-partie de toutes ces historiettes. Tandis qu'elles feraient croire que le Bonhomme était à peine de ce monde, ses œuvres nous le montrent en commerce assez familier avec tout ce qu'il y avait alors de plus grand, avec les Turenne, les Condé, les princes de Conti, de Vendôme, M. de La Rochefoucauld, le diplomate Bonrepaux, l'évêque d'Avranches Huet, Chaulieu, le comte de Fiesque, Mme de Sévigné, Mme de Thianges, Mme de La Fayette. A Turenne il rappelle les ballades et dizains de Marot, que le Maréchal lui récita un jour tout en chevauchant. A l'auteur de la *Princesse de Clèves*, il dit sans façon : « Je vous aime, aimez-moi toujours. » Il restera toujours difficile à comprendre qu'un homme aussi dépourvu d'agrément dans la conversation qu'on l'a dit, aussi lourd d'apparence, ait été recherché par tout ce que Paris comptait de plus spirituel et de plus illustre.

Il n'avait pas rompu tout lien avec son pays natal; il retournait parfois à Château-Thierry; il y avait toujours des affaires. Il y renvoyait sa femme, qui restait loin de Paris. Elle s'était retirée dans le château où le duc de Bouillon avait accordé un logement au poëte, et elle paraît y avoir séjourné jusqu'à sa mort. Walkenaer, à preuve du rapprochement qui eut lieu entre les deux époux, cite une procuration générale en brevet, datée de la Ferté-Milon, le 19 avril 1686, par-devant Me Grégoire, notaire, donnée à Marie Héricart et signée des deux époux. Il y a, à peu près de la même époque (6 juin), une bonne lettre de La Fontaine à Racine. « Ses affaires, écrit-il de Château-Thierry, l'occupent autant

qu'elles en sont dignes, c'est-à-dire nullement. » En revanche, il répond avec beaucoup de gravité et de zèle aux vers que lui a adressés une petite fille de huit ans. Mais de sa emme, pas un mot.

VI.

1686 — 1695

QUERELLES ACADÉMIQUES. — M. ET Mme D'HERVART. — MALADIE. — CONVERSION. — DERNIER RECUEIL DE FABLES. — MORT.

La Fontaine venait à peine d'entrer à l'Académie (2 mai 1684) qu'il se trouva engagé dans une querelle où il n'avait assurément que faire.

Voici à quel propos cette querelle éclata. L'Académie, sous prétexte qu'elle craignait l'infidélité des copistes employés à transcrire ses cahiers, avait obtenu, le 28 juin 1674, un privilége, signé en commandement, par lequel défenses étaient faites de publier aucun dictionnaire français avant que le sien fût mis au jour. Ce privilége abusif, nuisible et injuste, devait obliger au moins les membres de cette compagnie littéraire. Furetière, qui en était depuis plus de vingt ans, obtint de son côté, et sans l'aveu de ses confrères, le 24 août 1684, un privilége du grand sceau pour l'impression d'un *Dictionnaire universel* dans lequel, suivant le titre qu'il avait montré à l'approbateur, on ne devait faire entrer que les termes d'arts et de sciences, mais qui, d'après le titre inséré dans le privilége, devait renfermer tous les mots français tant vieux que modernes.

A cette nouvelle la docte compagnie se soulève ; il y a de nombreuses démarches, des conférences animées. Furetière se montre intraitable. Racine, La Fontaine et Boileau, le vont trouver en qualité d'amis, et n'obtiennent de lui aucune con-

cession. Un article des statuts autorisait l'Académie à destituer un académicien qui aurait fait « quelque action indigne d'un homme d'honneur ». Ce fut en vertu de cet article que l'Académie, dans sa séance du 22 janvier 1685, exclut Furetière de son sein. Le roi, dont l'approbation était indispensable, se fit rendre compte de l'affaire; et comme on avait mêlé la demande d'expulsion avec celle de la réforme du privilége, il se contenta de répondre que l'affaire devait suivre le cours ordinaire de la justice. Il n'y eut donc pas de nouveau scrutin sur le fait de l'expulsion, et pour la révocation du privilége on se pourvut au conseil, où il fut supprimé par arrêt contradictoire du 9 mars 1685. Furetière écrivit deux factums : le premier, antérieur à la sentence d'exclusion du 22 janvier; le second, en réponse à cette sentence. Dans le deuxième factum il prend vivement à partie personnellement les académiciens qu'il savait ou qu'il croyait avoir voté contre lui, et notamment La Fontaine. Il traite le fabuliste de la façon la plus outrageante; il attaque d'abord l'auteur dramatique et lui reproche la chute d'une pièce qu'il avait donnée au théâtre [1]; il dénonce l'immoralité des contes, et flétrit leur auteur du nom d'*Arétin mitigé* [2]; il injurie l'académicien : « Tout ce qu'il a pu faire pour sa chère Académie, dit-il, a été d'y donner une grande assiduité, et de témoigner le grand amour qu'il a pour elle ou plutôt pour les jetons qu'on y gagne, dont il est si avide qu'il s'en fait indemniser par ceux qui sont cause qu'il s'en absente. D'ailleurs comme la force de son génie ne s'étend que sur les saletés et les ordures sur lesquelles il a médité toute sa vie, il a le malheur de voir que les plus sages de l'Académie s'opposent à recevoir tous les mots de sa connoissance, ce qui fait que toute sa prétendue capacité lui devient inutile. Cette capacité va de pair avec celle du jeune abbé Tallemant et de Benserade; et si on les mettoit en

1. Voyez t. V, p. IV.
2. Voyez t. III, p. XCIII.

parallèle, elles feroient une belle symétrie. Elle est telle qu'après avoir exercé trente ans la charge de maître particulier des eaux et forêts, il avoue qu'il a appris dans le *Dictionnaire universel* ce que c'est que du bois en grume, qu'un bois marmenteau, qu'un bois de touche, et plusieurs autres termes de son métier qu'il n'a jamais sus. Toute sa littérature consiste en la lecture de Rabelais, de Pétrone, de l'Arioste, de Boccace et de quelques auteurs semblables. »

La Fontaine riposta à cette agression violente par l'épigramme :

Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière...[1]

Furetière et ses amis revinrent à la charge. La Fontaine eut le privilége d'être en butte aux traits les plus acérés des adversaires de l'Académie. Les factums et libelles de Furetière furent condamnés par sentence de police du 24 décembre 1686 comme injurieux et diffamatoires. Furetière aggrave tous ses outrages dans son troisième factum; il déploie notamment contre La Fontaine une véritable fureur. Il dénonce au procureur du roi les contes et la sentence rendue contre eux; *il* demande pour leur auteur un jugement au criminel et une peine judiciaire et afflictive [2].

Furetière se pourvut en cassation contre l'arrêt du conseil du 9 mars 1685, annulant le privilége qu'il avait obtenu pour son dictionnaire. Il présenta une requête au roi et à nos seigneurs du conseil, il adressa au chancelier des lettres, placets et remontrances. Il acceptait alors une transaction qui consistait à exclure du *Dictionnaire universel* les mots d'usage commun et tout ce qui était propre au Dictionnaire de l'Académie. Il avait obtenu, le 5 mai 1686, la nomination de trois commissaires, et, le 15 juillet, le chancelier avait confié l'examen du livre au président Cousin. Mais cette lutte l'avait épuisé, et il mourut

1. Voyez p. 71.
2. Voyez t. III, p. XCIV-XCVI.

le 14 mai 1688. Le *Dictionnaire universel* parut chez Basnage en 1694.

On a fait un grand reproche à La Fontaine d'avoir pris parti contre Furetière, avec qui il avait été lié. En sa qualité de nouveau venu à l'Académie, La Fontaine se trouva sans doute engagé à montrer son zèle pour les intérêts de la compagnie qui l'avait récemment accueilli. Dans cette guerre de libelles et d'injures[1], Furetière avait été du reste l'agresseur. Aussi ses partisans mêmes le lui reprochèrent-ils, et Bussy-Rabutin notamment lui donna tort sur ce point. Voici un extrait de la lettre qu'il lui écrivit :

A Chaseu, ce 4 mai 1686.

« Je viens de recevoir vos deux factums, monsieur, et j'ai compati aux peines qui vous ont obligé de les faire... Cependant il me semble aussi que vous avez trop confondu ceux que vous avez regardés comme vos parties : j'en ai trouvé deux qui peuvent avoir tort à votre égard (je ne sais pas ce qu'ils vous ont fait), mais qui ne me paroissent pas mériter le dénigrement que vous en faites : c'est M. de Benserade et M. de La Fontaine... Pour M. de La Fontaine, c'est le plus agréable faiseur de contes que l'on ait jamais vu en France. Il est vrai qu'il en a fait quelques-uns où il y a des endroits un peu trop gaillards, et, quelque admirable enveloppeur qu'il soit, j'avoue que ces endroits-là sont trop marqués; mais quand il voudra les rendre moins intelligibles, tout y sera achevé. La plupart de ses prologues, qui sont des ouvrages de son cru, sont des chefs-d'œuvre de l'art; et pour cela, aussi bien que pour ses fables, les siècles suivants le regarderont comme un original qui à la naïveté de Marot a joint mille fois plus de politesse.

« Je connois extrêmement M. de Benserade, et je l'ai vu toute ma vie à la cour; je n'ai jamais vu M. de La Fontaine, et je ne le connois que par ses ouvrages. Mais je les estime tous

1. Voyez p. 38-42 et p. 71-74.

deux infiniment dans leurs manières différentes, et cela m'oblige, monsieur, de vous dire bonnement ce que je pense en cette rencontre, qui est que ces deux hommes sont si connus et si établis pour gens de génie et d'un mérite extraordinaire que vous ne sauriez les vouloir mépriser sans vous faire tort et sans rendre suspectes les vérités que vous pourriez dire contre les autres. »

Mme de Sévigné s'indigna vivement contre l'auteur des factums. Nous avons cité ce qu'elle dit à son cousin à propos de cette même lettre[1]; et Bussy lui répond en redoublant de sévérité pour son confrère : « Je suis ravi que vous approuviez le sentiment que j'ai eu de défendre mon ami Benserade et La Fontaine. Si je n'oblige le ridicule satirique de se dédire et de prendre pour eux le goût que nous avons, j'espère au moins qu'il ne les confondra plus avec les autres : vous avez raison de dire que les gens faits comme Furetière ne se peuvent plus redresser. Ce sont des malades désespérés, qui ne sauroient guérir sans miracle. Mon ami Grammont estime autant Benserade et La Fontaine que nous faisons; vous voyez aussi la différence de son caractère avec celui de Furetière. »

En résumé, Furetière aurait eu le bon droit pour lui, s'il n'avait été académicien ou s'il avait donné sa démission, quand le privilége de 1674 fut demandé. Académicien, il avait tort, et il rendit ces torts plus graves par des violences qui furent alors désapprouvées des honnêtes gens.

Cette querelle durait encore, lorsqu'une autre éclata dans l'Académie, qui devait se prolonger plus de cinquante ans, la fameuse querelle des anciens et des modernes. Louis XIV, rétabli après avoir subi l'opération de la fistule, fit une entrée solennelle à Paris, le 30 janvier 1687. L'Académie française avait trois jours auparavant fait chanter un *Te Deum*, et dans l'après-midi elle avait tenu une assemblée extraordinaire dans laquelle Perrault lut son poëme *le Siècle de Louis le Grand*, où il exaltait

1. Tome I, p. LXXXVIII.

les modernes aux dépens des anciens. Boileau, pendant la lecture de ce poëme, outré de colère, voulait interrompre l'auteur et l'empêcher de continuer. Huet le retint; mais Boileau grondait tout bas à chaque vers, et lorsque cette lecture fut terminée, il éclata et dit que c'était une honte pour l'Académie d'écouter de pareils blasphèmes contre les plus beaux génies de l'antiquité. Le malin Racine, au contraire, prit la parole avec beaucoup de calme et de sang-froid et se répandit en louanges sur Perrault et sur le tour heureux qu'il avait su donner à sa plaisanterie. Celui-ci protesta qu'il avait écrit sérieusement, et chercha à en convaincre Racine, qui continua toujours sur le même ton. Il en résulta une scène comique à la suite de laquelle Perrault, croyant avoir besoin de prouver qu'il était sincèredans ses opinions, fit imprimer sa pièce.

La Fontaine se déclara un des premiers pour les anciens. Dix jours après la célèbre séance académique, il publia, sur une feuille séparée, une épître en vers à son ami et confrère le savant Huet, alors évêque de Soissons, en lui envoyant un Quintilien de la traduction d'Orazio Toscanella, épître importante à cause des doctrines littéraires qu'il y exprime, du bon sens parfait et du ton d'aimable simplicité qui y règnent.

Perrault riposta à ses adversaires par ses Dialogues. Il y invoque le nom de La Fontaine en faveur de sa thèse, en faisant valoir la supériorité du fabuliste sur Phèdre et les anciens.

La duchesse de Bouillon s'était rendue à Londres auprès de sa sœur Mme Mazarin, non pas tout à fait de son propre gré et pour son agrément. Quelques équipées trop bruyantes avaient fâché le roi, qui l'avait invitée à quitter le royaume. Saint-Évremond et les gens d'esprit qui formaient la petite cour d'Hortense Mancini auraient voulu que La Fontaine eût accompagné la duchesse. La Fontaine ne se décida point à quitter Paris. Il n'était pas homme à commettre cette faute, et à se placer entièrement sous la dépendance de ces belles dames capricieuses. Il aimait mieux encore demeurer chez Mme de La Sablière, quoiqu'il ne fût plus trop content d'elle.

Dans sa lettre du 31 août 1687 à M. de Bonrepaux, il se plaint que les grâces de la rue Saint-Honoré (Mme de La Sablière) le négligent. Cette divinité écarte tantôt un mortel, tantôt un autre, et se moque du demeurant, sans considérer le comte, le marquis, ni le duc. En 1686, dans sa lettre à Racine, la recommandation finale de ne pas montrer ses vers, « car Mme de La Sablière ne les a pas encore vus », prouve qu'il se faisait un devoir de lui faire goûter la primeur de ses compositions poétiques. En 1687, il se plaint à M. de Bonrepaux que

> L'éloge et les vers sont pour elle
> Ce que maints sermons sont pour *lui*.

Cependant il avait toujours son logement dans l'hôtel de la rue Saint-Honoré. Il y orna sa chambre des bustes en terre cuite des philosophes de l'antiquité. Il y installa même un clavecin, et quand il y réunissait ses amis, Saint-Dié, d'Hervart, Hessein, Vergier, il faisait venir une Chloris pour les régaler de musique, une Chloris jeune et jolie qui joignait sa voix aux sons de l'instrument.

Il est, par la retraite de Mme de La Sablière, entraîné de plus en plus dans la société d'Anne d'Hervart, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes, fils d'un riche financier protestant. Anne d'Hervart aurait été obligé, ainsi que son frère aîné et sa sœur (marquise de Gouvernet), de se réfugier en Angleterre à la révocation de l'édit de Nantes, s'il n'avait abjuré en 1685. Il habitait l'ancien hôtel d'Épernon, rue Platrière, agrandi, embelli, et que Mignard avait décoré de peintures à fresques (c'est dans cet ancien hôtel qu'est aujourd'hui une partie de l'administration des postes). Il épousa en 1686 une jeune femme charmante, Françoise de Ragois de Bretonvilliers, petite-fille de ce riche secrétaire du conseil dont parle Tallemant des Réaux, et qui avait fait bâtir le bel hôtel de Bretonvilliers. Dans cette opulente maison on menait une vie assez joyeuse, et le ton n'était pas sévère.

Dans la belle saison, on allait résider à Bois-le-Vicomte, terre et château au-dessus de Livry et Vaujours. La Fontaine y faisait des séjours prolongés. Il a raconté plaisamment, dans une lettre à Vergier, comment, sous l'empire des préoccupations qu'avait fait naître dans son esprit une jeune beauté nommée Mlle de Beaulieu, il s'égara un jour en sortant du château pour s'en revenir à cheval à Paris, et fut obligé de coucher en route dans un hameau. La réponse de Vergier est à lire pour bien connaître comment La Fontaine était accueilli dans ce monde galant, ainsi que l'extrait d'une autre lettre, datée de deux ans plus tard, écrite par le même à Mme d'Hervart, et où l'auteur, par cela seul qu'il parle plus franchement, nous fait mieux voir encore les obligations qu'avait le vieux poëte à Mme d'Hervart, ainsi que le profond et incurable ennui qui commençait à l'envahir.

La Fontaine avait cependant alors des relations très-étendues, qu'atteste sa correspondance. Il était bien reçu chez les Condé, chez les Conti, chez les Vendôme. Il était lié avec le galant abbé de Chaulieu. Il était des soupers du Temple, et il paraît qu'à soixante-dix ans il était encore un assez bon convive, si l'on en croit ce qu'il écrit à Vendôme :

Nous faisons au Temple merveilles,
L'autre jour on but vingt bouteilles, etc.[1].

Il était recherché dans toute cette portion de la société où régnaient le libre esprit et les mœurs libres, qui résista à la sévérité que le roi vieillissant voulut imposer à la cour et à la ville, et qui laisse aisément reconnaître jusque dans le XVIIe siècle le courant qui conduit à la Régence.

Il fit même à cet âge une conquête pour tout de bon, ou plutôt il fut conquis par une femme menant la galanterie à grandes guides, Mme Ulrich, qu'il avait rencontrée probablement chez le comte d'Auvergne, frère du duc de Bouillon.

1. Voyez p. 419.

Fille d'un des vingt-quatre violons du roi, elle avait épousé un Suédois nommé Ulrich, maître d'hôtel de ce comte. Elle ne tarda pas à se permettre toutes les fantaisies et à ne rien ménager. Femme d'esprit d'ailleurs, elle s'avisa de s'emparer de ce vieillard, qu'entourait le prestige d'une grande renommée, et d'en tirer quelques compositions à son goût et dont elle pût se faire honneur. Elle y réussit aisément et si bien, que, l'année qui suivit la mort du poëte, elle publia tout un petit volume d'*Œuvres posthumes* dans lequel figurent notamment les *Quiproquo*, le dernier conte qu'il eût fait.

Elle y inséra très-effrontément deux lettres que La Fontaine lui avait écrites (sans prendre d'autres précautions que de désigner la destinataire de ces lettres par trois étoiles). Ces lettres laissent parfaitement apercevoir le rôle du pauvre La Fontaine, faisant des remontrances qu'on n'écoutait pas, acceptant les rendez-vous non sans une peur terrible du mari, et visitant dans le couvent où elle était élevée Mlle Thérèse Ulrich, dont la fierté l'étonnait. Mlle Thérèse, attristée par la réputation de sa mère, devait finir sa vie en religion. Mme Ulrich, après de nombreux scandales, finit la sienne à la Salpétrière, où elle fut enfermée par lettre de cachet.

Au milieu de ces dissipations nombreuses, La Fontaine ne laissait pas d'être laborieux. Il fit paraître, dans *le Mercure galant* du mois de décembre 1690, *les Compagnons d'Ulysse*, dédiés à Mgr le duc de Bourgogne, fils du Dauphin, et il préparait pour ce jeune prince d'autres fables qui formèrent plus tard le XIIe livre du recueil. En même temps il faisait enfin jouer un opéra, *l'Astrée*, dont la musique était de Colasse, gendre de Lulli. Cet opéra, à la fortune duquel, quoi que les anecdotiers aient pu dire, il n'était nullement indifférent, parut sur la scène de l'Académie royale de musique le 28 novembre 1691. Il n'eut que six représentations, et, comme on peut le voir dans l'introduction au tome V, il attira beaucoup d'épigrammes au vieux poëte.

On avait représenté à l'hôtel de Conti, pour le mariage du

prince François-Louis avec Mlle de Bourbon, le 29 juin 1688, un divertissement chanté et dansé, intitulé *l'Amour et l'Hymen*, dont les principaux interlocuteurs sont Apollon et Minerve (prologue), Junon, Pluton, l'Amour, l'Hymen, la Nuit, les Grâces, etc., où même il y a de très-jolis vers, par exemple :

Tous les lieux sont charmants quand l'Amour sert de guide.

Nous ne savons quel est l'auteur des paroles; mais il n'est pas probable que ce soit notre poëte. La Fontaine fit un épithalame dont le sujet est le même, et auquel on donna, par la suite, le même titre [1]. Il n'eût pas repris ce thème dans un épithalame, s'il eût composé le divertissement.

Quelques lettres, quelques menues pièces que lui inspiraient les événements, datent de ces mêmes années. Il est facile de vérifier, en examinant l'ensemble de ses productions, que La Fontaine ne fut jamais oisif, jusque dans cette vieillesse qui vint très-rapidement pour lui.

Vers la fin de 1692, il tomba malade, et manifesta l'intention d'un retour à la religion. Un jeune vicaire de Saint-Roch, nommé Pouget, dont le père était connu du poëte, lui rendit visite; La Fontaine l'accueillit bien et le pria de revenir. A la suite d'entretiens répétés, il se déclara prêt à se confesser, et insista pour n'avoir point d'autre confesseur que le jeune vicaire. Celui-ci, frais émoulu du séminaire, régenta le docile vieillard. Il était dans la destinée de La Fontaine qu'on prît sur lui un facile empire. Il en passa par tout ce que le jeune prêtre voulut. Deux conditions lui furent imposées : la première, c'est qu'il fît pour ses *Contes* une satisfaction publique et amende honorable, soit devant le saint sacrement, s'il était obligé de le recevoir dans sa maladie, soit devant l'Académie, la première fois qu'il s'y trouverait; et qu'il demandât pardon à Dieu et à l'Église d'avoir composé cet ouvrage.

1. Voyez t. VI, p. 419.

« M. de La Fontaine, dit Pouget[1], eut assez de peine à se rendre à la proposition de cette satisfaction publique. Il ne pouvoit s'imaginer que le livre de ses *Contes* fût un ouvrage si pernicieux, quoiqu'il ne le regardât pas comme irrépréhensible et qu'il ne le justifiât pas. Il protestoit que ce livre n'avoit jamais fait de mauvaises impressions sur lui en l'écrivant, et il ne pouvoit pas comprendre qu'il pût être si fort nuisible aux personnes qui le liroient. Ceux qui ont connu plus particulièrement M. de La Fontaine », ajoute Pouget, « n'auront pas de peine à concevoir qu'il ne faisoit pas de mensonges en parlant ainsi, quelque difficile qu'il paroisse de croire cela d'un homme d'esprit, et qui connoissoit le monde ».

Cette assertion de Pouget se trouve confirmée par une naïveté plaisante de notre poëte. Avant que Pouget eût consenti à l'assister, Boileau et Racine, instruits des bonnes dispositions de leur ami, lors des premières atteintes de sa maladie, lui avaient amené un bon religieux pour le confesser. Celui-ci exhortait son pénitent à des prières et à des aumônes. « Pour des aumônes, dit La Fontaine, je n'en puis faire, je n'ai rien; mais on fait une nouvelle édition de mes *Contes*, et le libraire m'en doit donner cent exemplaires. Je vous les donne, vous les ferez vendre pour les pauvres. » Le confesseur, presque aussi simple que son pénitent, alla consulter un célèbre prédicateur, nommé D. Jérôme, pour savoir s'il pouvait recevoir cette aumône[2].

Pouget, cependant, parvint facilement à convaincre La Fontaine qu'il se trompait dans l'opinion qu'il avait de ses *Contes*, et il le fit consentir à faire sur ce point une réparation publique; mais le poëte opposa beaucoup de résistance sur l'autre point qui nous reste à expliquer. Pouget apprit que La Fontaine avait composé, depuis peu, une pièce de théâtre qui

1. Relation de la conversion de M. de La Fontaine à M. l'abbé d'Olivet, 22 janvier 1717.

2. Louis Racine, *Réflexions sur la poésie*, chap. v, art. 2, t. II, p. 303 des *Œuvres complètes*, édit. 1808, in-8°, en note.

avait paru excellente à tous ceux qui l'avaient lue, et qu'il devait bientôt la remettre aux Comédiens pour la faire jouer. Pouget exigea que La Fontaine fît le sacrifice de cette pièce. La Fontaine en appela au sentiment d'hommes plus âgés. Il consulta plusieurs docteurs de Sorbonne, qui donnèrent raison au jeune directeur; alors il jeta sa pièce au feu, et comme il n'en avait pas de copie, elle n'a jamais été publiée.

Une particularité dont Pouget n'a point fait mention dans sa lettre, mais que l'abbé d'Olivet tenait de lui, c'est que la garde-malade, impatientée sans doute des véhémentes exhortations du jeune vicaire, lui dit un jour: « Eh ! ne le tourmentez pas tant, il est plus bête que méchant; » et une autre fois : « Dieu n'aura jamais le courage de le damner. »

Cependant la maladie de La Fontaine s'étant aggravée, les médecins jugèrent qu'il était temps de lui faire recevoir le viatique. Une députation de l'Académie française, à la demande de La Fontaine, accompagna le saint sacrement. La chambre se trouva remplie de personnes de distinction et d'hommes de lettres. Pouget fit les prières prescrites par le rituel, et, dès qu'il les eut terminées, La Fontaine, en présence de cette nombreuse assemblée, exprima dans les termes les plus formels son repentir d'avoir écrit ses *Contes*. Pouget lui administra ensuite les derniers sacrements.

La Fontaine se rétablit cependant. En revenant à la santé, il ne retrouva plus Mme de La Sablière, qui était morte le 6 janvier 1693. Il fallait quitter son hôtel. Il sortit pour n'y plus rentrer; il rencontra dans la rue M. d'Hervart, qui lui dit: « Mon cher La Fontaine, je vous cherchais pour vous prier de venir loger chez moi. — J'y allais, » répondit simplement le poëte. Il alla donc demeurer rue Plâtrière. Il y fut l'objet de soins attentifs. Accablé sous le poids de l'âge et des infirmités, il n'était plus alors que l'ombre de lui-même. Mme d'Hervart était obligée de substituer des habits neufs à ses habits usés ou malpropres, et il ne s'en apercevait même pas.

Il est à peu près certain que, dans l'intervalle de deux années que lui laissa la maladie, il ne retomba pas dans les erreurs auxquelles il avait solennellement renoncé. Dans la séance de l'Académie française du 15 juin 1693, où La Bruyère prononça son discours de réception, l'abbé de La Vau lut, au nom de La Fontaine, trop faible encore pour assister à la séance, la paraphrase du *Dies iræ*[1].

Au moment le plus critique de sa maladie, le duc de Bourgogne, ainsi que le P. Pouget le raconte dans la lettre à l'abbé d'Olivet, avait accordé à La Fontaine un témoignage de généreux intérêt. « Le jour où il avoit reçu le viatique, sur les quatre heures, dit Pouget, M. de La Fontaine m'envoya chercher avec beaucoup d'empressement. Je crus qu'il étoit plus mal; je courus chez lui. Il m'embrassa avec un grand épanouissement de joie et me dit qu'il vouloit me faire part d'une agréable nouvelle; qu'il sortoit de chez lui un gentilhomme, envoyé par Mgr le duc de Bourgogne pour s'informer de l'état de sa santé et lui porter de la part de ce prince une bourse de cinquante louis d'or en espèces. Ce gentilhomme avoit eu ordre de lui dire que le prince venoit d'apprendre avec beaucoup de joie ce qu'il avoit fait le matin; que cette action lui faisoit beaucoup d'honneur devant Dieu et devant les hommes, mais qu'elle n'accommodoit pas sa bourse, laquelle n'étoit pas des plus garnies; que le prince trouvoit qu'il n'étoit pas raisonnable qu'il fût plus pauvre pour avoir fait son devoir; et puisqu'il avoit renoncé solennellement au profit que l'imprimeur hollandois de son livre devoit lui donner, le prince, pour y suppléer, lui envoyoit cinquante louis, qui étoit tout ce qu'il avoit alors et tout ce qui lui restoit de ce que le roi lui avoit fait donner pour ses menus plaisirs du mois courant; que, s'il eût eu davantage à lui envoyer, il le lui auroit envoyé avec encore plus de joie. Mgr le duc de Bourgogne n'étoit alors que dans sa onzième

1. Tome VI, p. 391.

année; et j'ai su qu'il avoit fait cette belle action de lui-même et sans qu'elle lui eût été inspirée par personne. »

On peut supposer pourtant que Fénelon, le précepteur du prince, qui goûtait si bien La Fontaine, ne fut pas tout à fait étranger à cette démarche. Quoi qu'il en soit, le poëte, profondément touché, prit soin d'achever son dernier recueil de fables, où le nom de son jeune protecteur est souvent répété. Il le publia en 1694.

Il s'occupa de mettre en vers les hymnes de l'Église; on n'a plus ce qu'il avait fait de ce travail; mais il nous reste les inscriptions qu'il rima pour le château de Glatigny (sur Oise), d'après celles en vers latins du baron de Vuoerden[1], et que la mort l'empêcha de terminer. Les lettres à Fr. de Maucroix, la réponse de celui-ci, qu'on trouvera ci-après, éclairent les derniers jours de La Fontaine. Il mourut le 13 avril 1695, âgé de soixante-treize ans, neuf mois et cinq jours[2].

Il fut inhumé au cimetière des Saints-Innocents. L'abbé d'Olivet, trente-cinq ans plus tard, écrit que La Fontaine a été enterré dans le cimetière de Saint-Joseph, à l'endroit même où Molière avait été mis vingt-deux ans auparavant. Mais les termes très-précis de l'extrait mortuaire détruisent cette allégation, qui a été souvent répétée par la suite.

1. Voyez t. VI, p. XXXIX et p. 470.
2. Voici son extrait mortuaire :

Extrait du registre des sépultures de la paroisse de Saint-Eustache de Paris. Avril 1695.

Fol., 148, art. 7. JEAN DE LA FONTAINE. Le jeudy 14, deffunt Jean de La Fontaine, un des quarante de l'Académie françoise, âgé de soixante-seize ans, demeurant rue Plâtrière, à l'hostel Derval (*sic* pour d'Hervart), décédé du 13 du présent mois, a esté inhumé au cimetière des Sts-Innocents. (*Signé*) CHANDELET. R. (reçu) 64 liv. 10 sols.

VII.

COMMENT FUT JUGÉ LA FONTAINE, ET COMMENT IL LE FAUT JUGER. — HISTOIRE POSTHUME.

La perte que faisaient les lettres fut vivement sentie. Le *Mercure galant* de ce mois d'avril s'exprime ainsi : « L'Académie françoise vient de faire une perte considérable en la personne de M. de La Fontaine. Il étoit original dans son genre, et ses Fables et ses Contes sont des pièces achevées. Il a fait un livre en prose, intitulé la *Psyché*, et rien ne partoit de lui, qui n'eût un caractère singulier qui le distinguoit des autres ouvrages de même nature... Ces sortes de génie ne se trouvent pas chaque siècle. » Rappelons encore le thème latin donné par Fénelon au jeune prince son élève, et que nous avons cité, t. I, p. XCII.

L'abbé de Clérembaut, élu à la place de La Fontaine et reçu à l'Académie le 3 juin, dit dans son discours : « Et comment pouvoir espérer de remplir dignement une de ces places illustres destinées à récompenser le mérite le plus éclatant dans les lettres? Comment vous faire oublier cet homme incomparable, dont la simplicité et la douceur étoient encore plus estimables que l'esprit et la capacité; cet homme singulier qui, n'ayant jamais compté les biens de la fortune parmi les véritables biens, sut, avec ce tour naïf et ingénieux qui lui étoit propre, élever jusqu'au sublime les choses les plus abjectes de la nature sans néanmoins leur faire rien perdre de leur caractère; génie seul semblable à lui-même, qui, surpassant ses modèles, avoit saisi l'air original avec tant d'avantage, et d'une manière inimitable aux siècles suivants! Heureux d'avoir expié dans les dernières années de sa vie par les larmes sincères de sa pénitence le scandale qu'il avoit pu causer par des écrits qu'un naturel trop facile avoit pro-

duits, sans aucune mauvaise intention, et presque sans y avoir pensé. Mais ne parlons ici que de ces ouvrages immortels où toute la finesse de la morale se présente sous les images les plus simples, ouvrages qui lui eussent mérité le choix de ce fameux ministre qui forma cette compagnie. »

Si l'on s'en rapporte au *Dictionnaire des portraits histoririques* (Paris, 1768), Mme de La Fontaine, après la mort de son mari, ayant été inquiétée pour le payement de quelques charges publiques, M. d'Armenonville, alors intendant de Soissons, écrivit à son subdélégué que la famille de La Fontaine devait être exempte à l'avenir de toute taxe et de toute imposition. C'était un sentiment qui faisait honneur à l'intendant, mais qu'aucune disposition formelle ne consacra.

L'année qui suivit la mort de La Fontaine, Mme Ulrich mit au jour le volume des *Œuvres posthumes*, où tout n'est pas inédit, mais qui contient pourtant beaucoup de pièces nouvelles. En tête du volume, après une dédicace à M. le marquis de Sablé, signée Ulrich, et une préface, il y a un *portrait de La Fontaine* par M***, qu'on attribue généralement au marquis de Sablé, où l'auteur s'attache à réfuter le portrait tracé par La Bruyère et ajouté par lui, dans la sixième édition des *Caractères* (1691), au chapitre des *Jugements*[1].

« Il y a dans le monde, dit La Bruyère, quelque chose, s'il se peut, de plus incompréhensible. Un homme paroît grossier, lourd, stupide; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient de voir: s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons contes; il fait parler les animaux, les arbres, les pierres, tout ce qui ne parle point; ce n'est que légèreté, qu'élégance, que beau naturel, et que délicatesse dans ses ouvrages. » Voici ce que répond le marquis de Sablé : il fait d'abord ressortir la recherche de l'antithèse un peu trop visible dans ces lignes de La Bruyère, et il riposte même par un argument

1. Voyez dans cette collection *Œuvres complètes de La Bruyère*, t. I, p. 449.

ad hominem, imputant à l'auteur des *Caractères* les défauts extérieurs que celui-ci reprochait à La Fontaine. Puis il continue:

« Il faut pourtant avouer que la personne de cet auteur fameux ne prévenoit pas beaucoup en sa faveur. Il étoit semblable à ces vases simples et sans ornements, qui renferment au dedans des trésors infinis : il se négligeoit, étoit toujours habillé très-simplement, avoit dans le visage un air grossier; mais cependant, dès qu'on le regardoit un peu attentivement, on trouvoit de l'esprit dans ses yeux; et une certaine vivacité, que l'âge même n'avoit pu éteindre, faisoit voir qu'il n'étoit rien moins que ce qu'il paroissoit.

« Il est vrai aussi qu'avec des gens qu'il ne connoissoit point ou qui ne lui convenoient pas, il étoit triste et rêveur, et que même, à l'entrée d'une conversation avec des personnes qui lui plaisoient, il étoit froid quelquefois; mais, dès que la conversation commençoit à l'intéresser et qu'il prenoit parti dans la dispute, ce n'étoit plus cet homme rêveur; c'étoit un homme qui parloit beaucoup et bien, qui citoit les anciens et qui leur donnoit de nouveaux agréments; c'étoit un philosophe, mais un philosophe galant; en un mot, c'étoit La Fontaine, et La Fontaine tel qu'il est dans ses livres.

« Il étoit encore très-aimable parmi les plaisirs de la table; il les augmentoit ordinairement par son enjouement et par ses bons mots, et il a toujours passé avec raison pour un très-charmant convive.

« Si celui qui a fait son portrait l'avoit vu dans ces occasions, il se seroit absolument dédit de tout ce qu'il avance de sa fausse stupidité. Il n'auroit point écrit que M. de La Fontaine ne pouvoit pas dire ce qu'il venoit de voir; il auroit avoué, au contraire, que le commerce de cet aimable homme faisoit autant de plaisir que la lecture de ses livres.

« Aussi, tous ceux qui aiment ses ouvrages (et qui est-ce qui ne les aime pas?) aimoient aussi sa personne. Il étoit admis chez tout ce qu'il y a de meilleur en France. Tout le monde le désiroit, et si je voulois citer toutes les illustres

personnes et tous les esprits supérieurs qui avoient de l'empressement pour sa conversation, il faudroit que je fisse la liste de toute la cour.

« Je ne prétends pas néanmoins sauver ses distractions : j'avoue qu'il en a eu ; mais si c'est le foible d'un grand génie et d'un grand poëte, à qui le doit-on plutôt pardonner qu'à celui-ci ? »

La courte notice de Perrault, qui fut publiée un an après la mort du poëte, est aussi d'un ton très-juste. Dans les biographies du XVIIIe siècle, on voulut renchérir sur les bizarreries du Bonhomme, et l'on traça de lui un portrait un peu enfantin.

Comme la plupart des gens vivant d'une vie exceptionnelle, il n'avait pas toujours été compris des hommes de son âge ; il le fut moins encore de ceux qui vinrent immédiatement après lui. Dépaysé au milieu de la foule, ayant une existence à part, occupé de choses qui ne sont pour le grand nombre que des bagatelles, il parut une anomalie presque grotesque aux yeux de ses derniers contemporains, qui, dans leur jeunesse, le virent à la fin de sa vie, il avait été le seul poëte célèbre qui ne fût absolument que poëte. Corneille, faisant du théâtre, est par cela même mêlé au courant de la vie pratique : il y a toujours au théâtre une partie de métier, un côté industriel. Racine et Boileau sont courtisans, historiographes, Molière est comédien. La Fontaine seul n'est rien que poëte. Il se désintéresse de tout pour peser ses pensées dans la balance du rhythme, *totus in illis*. Les passants se le montrent au doigt et sourient. Ils ne peuvent se figurer qu'il travaille. Ils le voient, par un temps de pluie, debout, appuyé contre un arbre qui l'abrite mal. En repassant le soir, ils l'aperçoivent à la même place. Ils s'imaginent qu'il est absorbé dans quelque vague rêverie; qu'il dort à moitié. Ses yeux ne regardent rien. Il est insensible à tout événement extérieur. « Le paresseux ! » disent les passants. C'est la méprise constante ; et de là bien des contes.

Voyez d'ailleurs ce qu'il produit : ce qui est si joli, si

gracieux, si charmant, ne saurait s'enfanter douloureusement! La Fontaine pourtant ne cache pas le mal que lui coûtent ses vers, « qu'il fabrique à force de temps ». On ne l'en croit point, on ne veut pas l'en croire.

Fouquet trouve que trois madrigaux pour un terme de sa pension de mille livres, c'est bien peu. La Fontaine se récrie :

> Dix fois le jour au Parnasse je monte
> Et n'en saurois plus de trois ajuster.

Pour la duchesse de Bouillon et pour tous, il est un *fablier*, un homme qui produit des fables, comme un pommier porte des pommes, — sans effort et spontanément.

Mais lui-même, direz-vous, n'a-t-il pas chanté la paresse, l'indolence, le rien-faire, le sommeil? Il est probable que La Fontaine accepta le rôle qu'on lui attribuait pour s'en faire une sorte de bouclier ou de cuirasse contre les reproches ou les importunités. Nul homme de lettres ne paraît avoir été plus persécuté, plus exploité par les gens du monde. A l'abri de la réputation d'indolence qu'il se fit, il pouvait se livrer à ses créations. Dérangé sans cesse, tiraillé de toutes parts, qu'aurait-ce donc été si on l'avait su toujours prêt et dispos!

Dire qu'il joua la comédie de la paresse, c'est peut-être aller bien loin. Il ne prit pas sans doute ce parti de lui-même. Il s'y résigna. Les écrivains les plus féconds ont peine à persuader au vulgaire qu'ils travaillent. Un auteur a beau publier article sur article, volume sur volume. Ses amis qui l'abordent ne manquent guère de lui dire : « Eh bien, que faites-vous? A quoi passez-vous le temps? » La Fontaine, traité en oisif, et dans l'impossibilité de désarmer un préjugé encore plus puissant alors qu'il ne l'est aujourd'hui, s'y réfugia pour ainsi dire. A-t-il écrit pour lui-même cette fameuse épitaphe de Jean qui avait fait deux parts de son temps, passant l'une à dormir et l'autre à ne rien faire? C'est douteux. Elle fut composée à un âge où l'on ne songe guère à faire son épitaphe avant sa

trente-huitième année. Mais voyant qu'on la lui appliquait, La Fontaine laissa dire, et de son vivant (1693) elle fut publiée par un de ses amis (le P. Bouhours) avec la mention : « Épitaphe de La Fontaine faite par lui-même. »

Remarquez d'ailleurs que le travail d'esprit le plus actif se concilie très-bien avec des accès d'indolence et même d'engourdissement. On peut même dire qu'ils en sont la suite presque nécessaire. Les plus paresseux en imagination, en aspiration, pour ainsi dire, sont parfois ceux qui le sont le moins en fait, et il n'est guère qu'un homme fort laborieux qui ait pu pousser ce cri du cœur :

> Ah ! par saint Jean ! si Dieu me prête vie,
> Je le verrai ce pays où l'on dort[1] !

La réputation de paresse de La Fontaine s'établit sans conteste, et elle ne fit, en quelque sorte, que grandir avec le temps. Rien ne pouvait l'ébranler. On eut beau trouver des autographes portant la trace de retouches laborieuses ; on eut beau mettre en regard les deux versions du poëme d'*Adonis*, si profondément remanié de 1658 à 1669 ; on eut beau rencontrer une double version des pièces les plus insignifiantes (la lettre au chevalier de Sillery, par exemple, et les épigrammes contre Furetière, qu'il ne publia pas) : rien n'y fit. La Fontaine resta l'enfant de la nature, semant des vers qui ne lui coûtaient pas, et improvisant une fable ou un conte entre deux sommes.

A bien examiner l'emploi de son temps à partir du moment où nous pouvons nous en rendre compte par la suite de ses productions, il est évident, au contraire, que La Fontaine fut toujours et sans cesse très-occupé. Son œuvre est considérable à cause de son incroyable diversité. Le commentateur qui le suit, qui à chaque pas entre dans une nouvelle création, aperçoit aisément tout ce qu'il a fallu de travail d'esprit pour ce perpétuel recommencement. Le versificateur qui ne se fait

1. Tome IV, p. 188.

pas illusion sur les difficultés du rhythme, mesure presque avec effroi l'œuvre du poëte. Enfin nous serions bien surpris si la notice biographique qu'on vient de lire donnait l'idée d'un paresseux. C'est le contraire qui est la vérité, et cela fournit l'explication de bien des choses, de l'incapacité où fut La Fontaine de diriger ses affaires et sa vie, de l'oubli même de ses devoirs de père de famille, de l'espèce de tutelle dans laquelle il demeura jusqu'à la fin de ses jours. Le démon (démon charmant) de la poésie le posséda exclusivement. Il n'eut pas d'autre passion, notez-le bien, et, comme le dit fort bien Ninon, il n'y eut pas pour lui de philtre amoureux. Il vécut dans la dépendance d'autrui, condition toujours pénible. Comme Dante, il a pu éprouver souvent « combien l'escalier des autres est dur à monter » ! Il se contenta de la part qu'on lui fit dans les plaisirs de ce monde, et cette part, quand ce sont les autres qui vous la font, n'est jamais bien large. Mais il était tout entier à son œuvre ; il accomplissait ce pour quoi le Ciel l'avait formé, il y usa ses jours, et promptement, et il laissa au monde cette merveille, cette fleur exquise de notre langue et de notre littérature, qui fera à jamais les délices des hommes. N'est-ce pas assez pour qu'on l'absolve du reste ?

Ce qu'il y a d'à jamais admirable dans la société du XVIIe siècle, c'est qu'un homme, artiste jusqu'à l'entier oubli de soi-même, comme La Fontaine, négligé du pouvoir souverain et n'en recevant aucun appui, ait trouvé cependant à y vivre dans les plus hautes relations, dans le milieu le plus favorable, soutenu et comme porté par son temps.

La veuve de La Fontaine lui survécut quatorze ans, et fut inhumée le 9 novembre 1709 au grand cimetière de Château-Thierry ; elle était, d'après l'extrait mortuaire, âgée de soixante-dix-sept ans.

Le fils unique de La Fontaine, Charles, né le 8 octobre 1653, occupa la place de greffier des maréchaux de France ; il mourut en 1722. Il avait épousé Jeanne-Françoise du Tremblay, dont il eut un fils et trois filles :

Le fils, Charles-Louis de La Fontaine, né le 24 avril 1718, mourut le 14 novembre 1757 à Pamiers. Ce Charles-Louis était l'ami du publiciste Fréron; avocat en parlement, secrétaire du marquis de Bonnac, il prit la direction des affaires de ce seigneur, qui était de la famille de ce François d'Usson, seigneur de Bonrepaux et de Bonnac, avec qui La Fontaine fut en correspondance. « M. de Bonrepaux, dit Saint-Simon, qui écrit toujours *Bonrepos*, étoit frère de d'Usson, lieutenant général. Point mariés tous deux, ils prirent soin d'un fils de leur frère aîné qui étoit demeuré dans son pays de Foix. Ce neveu s'appeloit Bonnac. » C'est de ce Bonnac sans doute ou de son fils que Charles-Louis de La Fontaine fut secrétaire. Étant dans le comté de Foix pour les affaires de cette famille, il écrivit à Fréron une lettre bien propre à nous donner des regrets[1] :

« Oui, c'est ici, mon cher Fréron, que je suis condamné à passer l'hiver; je vous désirerois de tout mon cœur avec moi, si je n'étois trop votre ami pour vous souhaiter le partage du dépit, de l'ennui, de l'horrible humeur qui me dévore. Je vais me jeter à corps perdu dans les négociations de MM. de Bonrepos et de Bonnac, et peut-être deviendrai-je auteur par *désœuvrement*. Croiriez-vous que j'eusse trouvé, au pied des Pyrénées, des *lettres* de mon grand-père? J'en ai sur ma table quelques-unes en vers et en prose. Outre cela, j'ai environ 500 lettres de Racine, 40 de Mme de La Sablière, comparables à celles de Mme de Sévigné, et plus intéressantes pour le cœur; enfin des lettres de tous les illustres du règne de Louis XIV, depuis 1676 jusqu'à 1716... Je projette une nouvelle édition des œuvres de mon grand-père, et j'y joindrai une vie aussi simple que lui-même... [2] »

Charles-Louis avait épousé Marie-Antoinette Le Mercier, dont il eut un fils et deux filles :

1. Voyez l'*Année littéraire*, 1758, t, II, p. 19.

2. Cette édition n'a point paru: la mort a empêché M. de La Fontaine d'exécuter ce projet. (*Note de Fréron.*)

Hugues-Charles de La Fontaine, né le 12 juillet 1757, à Pamiers, en Roussillon, décédé à Château-Thierry le 16 août 1824;

Marie-Françoise Claire de La Fontaine, qui épousa le comte Marin de Marson;

Marie-Claire de La Fontaine, née en 1756 à Pamiers, mariée à Château-Thierry, à Pierre-Louis Despotz, décédée veuve le 13 décembre 1820, sans laisser de postérité et ayant institué pour son légataire universel Louis-Christophe-Anne Héricart de Thury.

La postérité directe de Jean de La Fontaine subsista donc jusque dans les commencements de ce siècle-ci.

En 1792, la section armée dénommée d'abord de La Fontaine-Montmorency, puis de La Fontaine-Montmartre, avait son siége à la chapelle Saint-Joseph, à l'endroit où est aujourd'hui le marché du même nom. Autour de cette chapelle enlevée au culte existait encore en partie le cimetière où Molière avait été enterré et dans lequel La Fontaine, par suite d'une tradition dont nous dirons tout à l'heure l'origine, passait aussi pour avoir reçu la sépulture. La section changea une troisième fois de nom en l'honneur de ces grands hommes.

« D'autres, dit M. Taschereau presque avec attendrissement[1], d'autres se décoraient des noms de Brutus et de Scévola; celle-ci, par un patriotisme mieux entendu, préféra choisir ses patrons dans les fastes de notre gloire littéraire. » Il est vrai, mais cela dura peu de temps; on traversa vite cet âge littéraire de la Révolution, tellement que vers la fin de cette même année, la section armée de Molière et de La Fontaine se para d'un nouveau nom, de ce même nom de Brutus que M. Taschereau la loue de n'avoir pas pris. Le beau zèle des sectionnaires pour les illustres représentants de notre poésie avait si peu duré que, dans l'almanach de 1792, la section est encore

1. *Histoire de Molière.*

la section de La Fontaine-Montmartre, et dans l'almanach de 1793 ou de l'an II, elle est déjà la section de Brutus.

La section armée de Molière et de La Fontaine venait de s'attribuer ce nouveau nom, lorsque tous les citoyens qui en faisaient partie furent convoqués et assemblés pour entendre une motion que devait faire l'un d'eux. Ledit membre prit la parole et exposa que : « Ce n'était pas assez que la section, pour rendre hommage à Molière et à La Fontaine, se fît gloire de porter leurs noms; il fallait encore qu'elle leur érigeât des monuments qui attestassent son respect pour eux, et qui les vengeassent en quelque sorte de l'injustice de leur siècle, qui avait balancé à leur donner la sépulture. »

L'orateur appliquait aux deux poëtes ce qui n'était vrai que d'un seul; mais en pareille circonstance on n'y regarde pas de si près. Je ne puis m'empêcher de remarquer qu'André Chénier, habitant alors rue de Cléry, n° 97, était de la section de Molière et La Fontaine, et je me demande si ce n'est pas lui qui a fait cette motion.

La proposition fut adoptée à l'unanimité. Il fut voté que l'on procéderait dans le plus bref délai à la recherche des corps des deux grands hommes; que le citoyen Moreau, architecte de la section, serait chargé de cette opération, et l'assemblée lui adjoignit en qualité de commissaire le citoyen Fleury, dernier chapelain et desservant de la chapelle, à l'effet de donner et prendre tous les renseignements nécessaires.

Ce Fleury était alors vicaire de Saint-Eustache. Il dressa et signa seul, en prenant la qualité de commissaire civil, le procès-verbal de l'exhumation de Molière, qui eut lieu le 6 juillet, à quatre heures de l'après-midi. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment se fit la recherche de la sépulture du grand comique. Nous passons immédiatement à ce qui concerne notre auteur.

L'exhumation de La Fontaine eut lieu quatre mois et demi plus tard, le 21 novembre 1792, à trois heures après

midi. Les délégués de la section prirent-ils toutes les précautions désirables pour ne pas commettre d'erreur? Il faut, pour qu'on puisse répondre à cette question, indiquer ici ce qui s'était passé relativement à la sépulture du fabuliste.

Nous avons reproduit ci-dessus[1] l'acte mortuaire de 1695, qui est très formel et qui déclare La Fontaine inhumé au cimetière des Saints-Innocents. Le registre existait en double, lorsqu'il a été transcrit pour la première fois par Walkenaer; il y en avait une double minute au Palais et au département, l'une et l'autre désignaient le cimetière des Saints-Innocents. Malgré cela, dans l'*Histoire de l'Académie française*, imprimée en 1729, l'abbé d'Olivet disait: « Il fut enterré dans le cimetière de Saint-Joseph, à l'endroit même où Molière avait été mis vingt-deux ans auparavant. » On ne peut guère supposer que l'erreur sur le lieu où fut enterré La Fontaine est dans l'acte mortuaire, et non dans l'*Histoire de l'Académie*. Remarquons que le prix de 64 livres 10 sols que coûta l'enterrement était alors un prix élevé, et que La Fontaine, grâce à ses hôtes, les d'Hervart, avait eu un convoi funèbre peu commun: ce qui rendrait une désignation erronée, une inattention de l'écrivain encore moins vraisemblable. Il faut, dans de pareilles recherches, tenir compte des moindres circonstances.

Y a-t-il, à un moment quelconque, avant la publication de l'abbé d'Olivet, le plus léger indice qui permette de croire que les restes de La Fontaine eussent été transportés du cimetière des Saints-Innocents au cimetière Saint-Joseph? On n'en a découvert aucun jusqu'à présent. L'assertion de l'historien de l'Académie fit loi cependant pour tous les biographes du XVIIIe siècle, pour le père Niceron, pour Chauffepié, l'auteur du *Nouveau Dictionnaire historique et critique*; pour Diderot, dans la notice qui est en tête des *Contes* de l'édition des Fermiers généraux; pour Montenault, dans celle qui est en tête des *Fables* illustrées par Oudry.

1. Page LXXXV.

La première indication nouvelle relative aux sépultures de La Fontaine et de Molière se rencontre ensuite dans un *Essai sur la musique ancienne et moderne*, publié en 1780 par Benjamin de La Borde, ex-premier valet de chambre de Louis XV, et par l'abbé Roussier. Partant de ce fait communément admis que les deux célèbres poëtes reposaient dans le cimetière Saint-Joseph, les auteurs de l'*Essai* disent, tome IV, page 252, que, « vers 1750 on creusa une fosse dans le cimetière (Saint-Joseph); on trouva leurs cercueils (ceux de Molière et de La Fontaine), et on les transporta dans l'*église* où ils sont maintenant ».

L'église dont il s'agit est certainement Saint-Eustache. On ne donnait pas ce nom à la chapelle Saint-Joseph. Ce renseignement est unique, isolé. Les auteurs de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne* n'ont pas sans doute inventé le fait, qu'ils rapportent incidemment, pour l'unique plaisir de l'inventer; mais ils ont pu être abusés par quelque faux bruit. Si l'on entre dans la voie qu'ils ont ouverte, on aboutit aussitôt au plus complet inconnu.

Les délégués de la section qui procédèrent à l'exhumation de La Fontaine, le 21 novembre 1792, ne tinrent compte ni de l'acte mortuaire qu'ils avaient pourtant consulté, ni des faits plus récents que laisserait supposer l'assertion des auteurs de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne*, assertion qu'ils ne semblent pas avoir connue. Ils déclarèrent, dans leur procès-verbal que les mots *Saints-Innocents* que porte l'acte de décès proviennent d'une erreur. Voici les raisons qu'ils en donnent : « Les amis de M. de La Fontaine demandèrent qu'il fût enterré au cimetière de Saint-Joseph, ainsi qu'il l'avait désiré et demandé; ce qui lui fut accordé, en une fosse particulière au pied du crucifix, fait attesté par tous les historiens et même les contemporains. »

Dans les contemporains il n'y a pas trace de cela. La première mention du cimetière Saint-Joseph est, comme nous

l'avons dit, dans l'*Histoire de l'Académie* de d'Olivet, écrite de 1723 à 1729.

Les administrateurs se fondent encore : « Sur les témoignages de feu Madame de Neuilly, sa nièce, et de toute la famille de La Fontaine, fait attesté de plus par Mme Duval, chez laquelle il est décédé, enfin par la tradition la plus constante et la plus avérée. »

La manière dont ces témoignages auraient été recueillis inspire bien peu de confiance, lorsqu'on voit invoquer le nom de Mme Duval, qui n'est autre que le nom d'Hervart, difficile à lire dans l'acte mortuaire. Il est clair que les délégués de la section n'avaient pas vu l'attestation de cette prétendue Mme Duval, et qu'ils ne savaient même pas chez qui La Fontaine était mort.

On chercha donc La Fontaine au milieu du cimetière Saint-Joseph, au pied du crucifix. On y trouva un corps seul qui « a paru aux témoins avoir été renfermé dans un cercueil, et dont les ossements paraissaient indiquer l'époque indiquée par ledit extrait (mortuaire) ». Plus tard, il est vrai, les administrateurs deviennent plus affirmatifs, ils ne mettent plus en doute qu'ils n'aient retrouvé le corps même de La Fontaine, mais on voit avec quelles hésitations ils s'exprimaient au premier moment.

Nous sommes en présence d'une triple alternative : ou La Fontaine fut réellement enterré au cimetière des Saints-Innocents, ainsi que le constate le registre de la paroisse Saint-Eustache. Il y fut oublié, tellement que l'opinion qu'il avait été enterré à Saint-Joseph, fondée on ne sait sur quoi, prévalut et égara toutes les recherches qui eurent lieu par la suite. Dans ce cas, lorsque le cimetière des Saints-Innocents fut fermé, fouillé, détruit en 1786, et que les ossements en furent transportés en masse dans les catacombes de la rive gauche, les restes de La Fontaine furent emportés pêle-mêle avec les autres, et ils sont aujourd'hui confondus dans l'ossuaire souterrain de la rue de la Tombe-Issoire.

Ou bien la mention des auteurs de l'*Essai sur la musique ancienne et moderne* nous révèle des mesures prises on ignore à quel propos, et qui ont échappé à tous les annalistes, et à supposer que les recherches aient été faites en 1750 sur des données positives, les restes de La Fontaine, comme ceux de Molière, auraient été transportés alors dans l'église Saint-Eustache; et en ce cas il est possible qu'ils y soient encore.

Ou bien, enfin, les auteurs de l'*Essai sur la musique* se sont faits l'écho d'un bruit sans fondement. Une désignation erronée aurait été faite dans l'acte de 1695, ou sur quelque volonté ou désir manifesté par le défunt, le corps aurait été transporté du cimetière des Saints-Innocents au cimetière Saint-Joseph. Il y serait demeuré jusqu'en 1792. Exhumés alors sur les indications du dernier chapelain, le vicaire Fleury, les ossements de La Fontaine auraient partagé la destinée des ossements de Molière. Nous allons dire quelques mots de cette destinée.

Ainsi tirés du sol, ces ossements, « ces augustes débris » comme on disait, ne paraissent pas avoir été traités avec tout le respect auquel ils auraient eu droit. Il y a plus d'une preuve de l'indifférence et de la négligence des sectionnaires qui avaient répudié si promptement les noms des deux grands poëtes pour celui de Brutus. Il est même difficile de dire jusqu'où elle a été poussée. Mentionnons d'abord l'espèce d'indiscrétion d'un enthousiaste, l'auteur comique Cailhava, qui, dès avant l'exhumation, se prétendait possesseur d'une dent de Molière, possession qui n'aurait été explicable que par quelque exhumation antérieure. Cailhava, parlant de l'exhumation de 1792, raconte les impressions qu'il éprouva en voyant les squelettes que l'on avait mis au jour : « J'ai pressé sur mon sein, disait-il, les têtes de ces deux hommes de génie; je les ai baisées religieusement : celle du fabuliste inimitable m'a fait verser des larmes d'attendrissement. Je me suis prosterné devant celle du premier des comiques, et j'ai sollicité, j'ai obtenu la permission

de la ceindre d'un bandeau sur lequel, me défiant de moi-même, je me suis borné à écrire un seul vers emprunté à l'un de ses chefs-d'œuvre :

C'est un homme qui... Ah !... un homme !... un homme enfin. »

Et il ajoute dans une note : « La tête de Molière a plus de largeur d'une tempe à l'autre, et celle de La Fontaine du front à l'occiput. »

Une pensée vient aussitôt à l'esprit en lisant ces mots; quand on a exhumé La Fontaine, Molière l'avait été déjà depuis quatre mois et demi. Pour que Cailhava ait pu avoir en même temps sous les yeux et comparer les crânes de l'un et de l'autre, il faut donc que la caisse où, selon le procès-verbal, les dépouilles de Molière avaient été enfermées, ait été r'ouverte pour satisfaire la curiosité de l'auteur de l'*Art de la Comédie,* et sans doute d'autres amateurs. Cette première information ne donne pas une haute idée de la vigilance avec laquelle étaient gardées ces reliques.

La chapelle Saint-Joseph fut abattue pour faire place à la construction d'un corps de garde. Les deux caisses furent transportées au nouveau siége de la section. Mais ces risques et ces aventures ne sont rien auprès de ceux dont l'histoire a vaguement gardé la trace.

On voit au musée de Cluny un fragment de l'os maxillaire inférieur de Molière, inscrit sous le n° 3674 du catalogue, avec ce certificat de M. le docteur Jules Cloquet : « Sous la Convention nationale, on avait exhumé et transporté à l'hôtel des Monnaies[1] les os des hommes illustres de la France, afin de les convertir en verre phosphate, acide de chaux, et d'en faire des coupes consacrées à la reconnaissance publique. Quelque temps après, la décision qui avait motivé cette translation fut révoquée et les corps rendus aux cimetières. M. d'Arcet (Jean), qui devait faire l'opération chimique, retint comme une reli-

1. *A l'hôtel des Monnaies,* parce que le chimiste Darcet y demeurait.

que ce fragment de la mâchoire inférieure de Molière, qui m'a été donné par son fils, essayeur en chef de la Monnaie et membre de l'Institut. *Signé :* JULES CLOQUET, membre de l'Institut. »

Le souvenir de l'étrange entreprise dont les ossements des hommes illustres du passé auraient été l'objet, à l'époque de la Convention, s'est conservé sans qu'il soit facile d'indiquer rien de précis à ce sujet. Le journal l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* avait provoqué jadis une enquête qui ne donna pas de résultats positifs. Nous y lisons seulement cette attestation (année 1864, p. 246) : « J'ai vu entre les mains de M. Albert Lenoir, fils d'Alexandre Lenoir, aujourd'hui secrétaire de l'École des Beaux-Arts, quelques lentilles d'une substance vitrifiée qu'il m'a dit avoir été composée chimiquement avec des fragments d'ossements provenant des tombes de Molière et de La Fontaine. Il tenait ces objets de son père, le créateur du *Musée des monuments français*. » Peut-être est-ce là un des résultats de la mission confiée à Darcet.

Il faut reconnaître que celui de nos dictateurs d'alors qui conçut la pensée de boire à la République dans des verres faits avec les os des Molière et des La Fontaine, avait eu là une imagination qu'aucune de celles d'un Sardanapale n'égala jamais. Mais passons. Vous voyez dans quelle perplexité nous laissent ces bruits sinistres. Quel ordre fut gardé dans cette translation à la Monnaie? Dans quelle mesure les ossements purent-ils être mêlés et confondus? Où en était-on de l'opération lorsqu'elle fut contremandée? Toutes questions qui probablement resteront à jamais sans réponse.

Le 24 vendémiaire an VII, sous le Directoire, l'administration centrale du département de la Seine prit un arrêté ordonnant d'exhumer tous les hommes célèbres à divers titres reposant dans les églises, édifices nationaux ou cimetières dont la destination avait été changée. « Le respect pour les grands hommes, est-il dit dans les considérants de l'arrêté, est une des vertus d'un peuple libre et éclairé, et les

honneurs qu'on leur rend après leur mort sont le plus sûr moyen d'exciter une noble émulation. » L'article 1er de cet arrêté dispose en conséquence que « les cendres de Molière seront transférées à l'école centrale du Panthéon, celles de La Fontaine à l'école centrale des Quatre-Nations, et celles de Santeuil à l'école centrale de la rue Antoine ».

Cet arrêté demeura inexécuté, au moins en ce qui concerne les restes de Molière et de La Fontaine, qui ne firent pas le nouveau voyage dont ils étaient menacés. On lit dans le *Moniteur* du 30 germinal de la même année : « Le Directoire exécutif a arrêté le 27 germinal (16 avril 1799) que les corps de Turenne, de Molière et de La Fontaine seraient déposés sur-le-champ dans des cénotaphes préparés dans le jardin du Musée des monuments français. On doit à l'estimable artiste qui a créé ce musée (Alexandre Lenoir), d'avoir déjà recueilli lui-même les restes de Descartes, et de les avoir déposés dans le monument funéraire qu'il lui a élevé. »

Pendant ce violent orage politique, les morts furent aussi agités et tourmentés que les vivants.

En vertu de l'arrêté du 27 germinal, Alexandre Lenoir, administrateur du Muséum des monuments français, sis aux ci-devant Petits-Augustins, et Pierre-Claude Binart, sous-conservateur dudit musée, aidés des citoyens Ambroise-Robert Lesieur et Augustin-Jean Lesieur, se transportèrent à l'administration municipale du troisième arrondissement, le 18 floréal an VII (7 mai 1799). Introduits dans le lieu des séances de l'administration par le commissaire du Directoire exécutif de l'arrondissement, le président leur dit que, depuis plus d'un an, l'administration avait le bonheur de posséder dans son enceinte les cendres de ces deux poëtes célèbres, qui leur avaient été remises par les anciens membres du comité de la division de Brutus. Ici nous transcrivons le procès-verbal :

« Et, en effet, il nous montra sur une planche à droite, vers la fenêtre, deux caisses de bois de sapin de même gran-

deur et dimension. Nous nous levâmes aussitôt, et nous nous approchâmes de ces caisses, que nous prîmes avec empressement dans nos mains et portâmes sur le poêle, qui se trouvait à côté de ce lieu, pour les examiner avèc plus de soin : sur la première, toute couverte de poussière, nous remarquâmes ces mots : *C. de Molière,* et sur l'autre, aussi couverte de poussière : *C. de La Fontaine.*

« Les membres de l'administration municipale, après avoir témoigné toute la satisfaction qu'ils ressentaient de voir toutes ces précieuses dépouilles déposées dans un lieu honorable et plus digne de leur renommée, nous montrèrent le désir de contempler les ossements, ayant cru devoir toujours les garder religieusement sans faire l'ouverture des caisses.

« Nous nous empressâmes de répondre aux vœux de ces magistrats, et nous fîmes d'abord ouvrir la première portant ces mots : *C. de Molière.* Nous remarquâmes tous les ossements d'un corps humain entassés, qui nous parurent être ceux d'un homme d'une stature médiocre, faible, cacochyme, et, de l'âge de 50 ans. Ouverture faite de la seconde, nous vîmes aussi tous les ossements d'un corps humain, *à l'exception de la mâchoire inférieure,* de même entassés, qui nous parurent être ceux d'un homme d'une stature avantageuse, et que nous jugeâmes, d'après l'aspect de ces mêmes ossements, être septuagénaire.

« Après avoir quelque temps considéré avec attendrissement les augustes débris des deux plus illustres philosophes dont la France ait à s'honorer, nous fîmes refermer les caisses, et le citoyen Lenoir, l'un de nous, en ayant donné un reçu à l'administration municipale, nous voulûmes nous charger nous-mêmes de ce fardeau respectable, et nous le portâmes alternativement jusqu'au Muséum des monuments français, où nous le déposâmes vers les trois heures après-midi dans le cabinet de l'administrateur, en attendant que les deux sarcophages qu'on leur prépare soient terminés.

« De tout ce que dessus nous avons dressé le présent procès-verbal que nous avons signé lesdits jour et an.

« *Signé*: LENOIR, BINART, A.-R. LESIEUR; A.-J. LESIEUR. »

La description des deux squelettes est faite évidemment d'après des idées préconçues, qui même n'étaient pas très-exactes, Molière n'ayant pas été faible et cacochyme, quoiqu'il soit mort à 51 ans. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que la mâchoire inférieure dérobée à Molière par le chimiste Darcet manque ici à La Fontaine. Notez bien que le fait d'une mâchoire disparue fournit un certain argument à l'appui de la note du docteur Cloquet. Mais comment le quiproquo a-t-il pu se produire? Darcet s'était-il trompé en opérant la soustraction? avait-il pris à La Fontaine ce qu'il voulait dérober à Molière? ou bien, en replaçant les squelettes dans leurs caisses, avait-il mis La Fontaine dans la caisse de Molière, et *vice versâ?* Dieu le sait. Quoi qu'il en soit, sept ans après avoir été exhumés du cimetière Saint-Joseph, les dépouilles mortelles des deux grands poëtes trouvaient un asile dans l'ancien couvent des Petits-Augustins (actuellement l'École des Beaux-Arts).

Dans le jardin de ce couvent, Alexandre Lenoir avait fait arranger au goût de l'époque, pour les cendres errantes des hommes célèbres, ce qu'il appelait l'Élysée. Il y fit construire deux tombeaux pour Molière et La Fontaine.

Le tombeau de Molière, portant le n° 508 du catalogue du Musée des monuments français, est ainsi décrit dans ce catalogue (édit. 1806):

* * *

« 508. *Urne sépulcrale de Molière.*

« Sarcophage en pierre dure et creusée dans son intérieur, contenant le corps de Jean-Baptiste Poquelin de Molière, mort en 1673, porté sur quatre pilastres aussi en pierre dure. Le tout orné de masques comiques et des attributs de Thalie. On y lit l'inscription suivante : « Molière est dans ce tom-

« beau. » On avait proposé celle qui suit; elle n'a point été exécutée : « Molière et Thalie reposent dans ce tombeau. » Le tout entouré de myrtes, de roses et de cyprès. Une coupe de marbre surmonte ce monument, le premier qui fut élevé au père de la philosophie, et l'on remarque avec plaisir que les oiseaux viennent souvent se jouer dans cette coupe et s'y désaltérer. »

Le tombeau de La Fontaine portait sur un côté :

Jean s'en alla comme il était venu.

Sur l'autre côté : « Jean de La Fontaine. » On voit un renard qui tourne la tête vers le buste du philosophe. (Même catalogue.)

Les monuments préparés, il fallut procéder à la translation des *cendres* du cabinet de l'administrateur dans les *urnes*. De cette cérémonie le procès-verbal rend compte en ces termes, car de ce moment tout s'opère avec un grand luxe de constatations.

« Le dix-sept thermidor de l'an sept, sur les onze heures du matin,

« Nous administrateur et sous-conservateur susdits et soussignés, ayant fait préparer le sarcophage qui doit renfermer les restes de La Fontaine et y avoir fait pratiquer une concavité d'environ un mètre et demi, avons d'abord retiré ces vénérables dépouilles de la caisse en bois de sapin où elles avaient été déposées, pour les placer dans un cercueil de bois de chêne que nous avons fait construire à cet effet et dans l'intérieur duquel nous fîmes placer une inscription gravée sur une plaque de cuivre contenant ce qui suit : « Les « restes de Jean de La Fontaine, mort en 1695, ont été enlevés « du cimetière de Saint-Joseph par arrêté du Directoire exé- « cutif et par les soins d'Alexandre Lenoir, fondateur et con- « servateur du Musée des monuments français, qui les a « déposés dans ce monument religieux qu'il a érigé à la

« Reconnaissance et fait exécuter sur ses dessins, l'an VII de « la République française. »

« Ayant fait ensuite couvrir et sceller ledit cercueil, nous le fîmes à l'instant transporter au lieu où était érigé ledit monument par lesdits citoyens Lesieur dénommés au procès-verbal précédent, qui nous avaient témoigné le désir de se charger de cet honorable fardeau, où nous, susdit administrateur et citoyens Lesieur, le remîmes entre les mains des citoyens Sauvé frères, employés audit Musée des monuments français, qui le placèrent en notre présence dans ledit monument auprès duquel nous trouvâmes le citoyen Jean-Baptiste-Maximilien de La Fontaine, fondeur, administrateur municipal du quatrième arrondissement de Paris, y demeurant rue de la Monnaie, lequel, pour témoignage du respect qu'il porte à la mémoire dudit Jean de La Fontaine son parent, s'est engagé et a offert au Musée national des monuments français de faire placer à ses frais les inscriptions qui doivent être posées sur le sarcophage et qui seront jetées en lettres de bronze, ce que nous administrateur avons accepté avec reconnaissance pour ledit Musée national. Et de suite nous avons fait placer et sceller le couronnement qui termine ledit monument par les citoyens Sauvé frères, et auquel assistait aussi Jean Paché, employé audit Musée.

« De tout ce que dessus avons dressé procès-verbal lesdits jour et an que dessus pour constater l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif et laisser un monument de notre vénération pour la mémoire de La Fontaine.

« *Signé:* Lenoir, Binart, A.-R. Lesieur, A.-J. Lesieur, Sauvé, de La Fontaine et Paché jeune. »

En marge est écrit:

« Enregistré à Paris, bureau des Thermes, le vingt-sept vendémiaire an huit de la République française; reçu un franc, un décime, compris la subvention.

« Pour le receveur Delacourtie,

« *Signé* . Brunel. »

« Et le dix-sept vendémiaire an huit de la République française, sur les midi, nous susdit administrateur et sous-conservateur, nous étant transportés au lieu où, conformément à l'arrêté du Directoire exécutif précité, nous avions ordonné d'élever un tombeau à Jean-Baptiste Poquelin de Molière, les citoyens Sauvé frères susnommés nous dirent que le monument était prêt à recevoir le corps dudit Molière, au moyen d'une concavité que nous avions ordonné de pratiquer dans l'intérieur.

« En conséquence, sur cet avis, étant retournés à notre logis, nous retirâmes, ainsi que nous en avions usé pour La Fontaine, les ossements de la caisse en bois de sapin et les plaçâmes dans un cercueil de bois de chêne de la longueur d'un mètre et demi environ, dans l'intérieur duquel nous fîmes mettre l'inscription suivante gravée sur une lame de cuivre : « Les restes de Jean-Baptiste Poquelin de Molière, mort « en 1673, ont été enlevés du cimetière de Saint-Joseph par « arrêté du Directoire exécutif et par les soins de Alexandre « Lenoir, fondateur et conservateur du Musée des monu- « ments français, qui les a déposés dans ce monument reli- « gieux, qu'il a érigé à la Reconnaissance et fait exécuter sur « ses dessins, l'an VII de la République française. »

« Ayant fait ensuite couvrir et sceller ledit cercueil, les citoyens Ambroise-Robert Lesieur et Augustin-Jean Lesieur, déjà nommés aux procès-verbaux, Antoine-François Poret, demeurant rue Thomas-du-Louvre, division des Tuileries, et plusieurs autres citoyens qui assistaient à cette opération par respect pour la mémoire d'un poëte aussi recommandable, pleins du souvenir affligeant (de l'ingratitude) de ses contemporains à son égard, nous manifestèrent le désir de porter eux-mêmes ses précieuses dépouilles et de les placer de leurs mains dans le tombeau. Ce que nous leur accordâmes avec satisfaction, et nous nous fîmes même un devoir de les accompagner.

« Arrivés au lieu où est érigé le monument, les citoyens

dénommés, en notre présence et en celle des citoyens Sauvé frères, placèrent religieusement ce cercueil dans la concavité que nous avions à cet effet fait pratiquer.

« Après quoi, nous ordonnâmes de placer et sceller le chapiteau qui termine le monument.

« De tout ce que dessus avons dressé le présent pour constater l'exécution de l'arrêté du Directoire exécutif et laisser à la postérité une preuve de notre vénération pour la mémoire de Molière, dont les cendres avaient à peine pu recevoir les honneurs de la sépulture et dont le nom glorieux avait aussi à peine reçu une place sur les registres publics, par l'ingratitude de ses contemporains.

« *Signé* : LENOIR, BINART, A.-R. LESIEUR, A.-J. LESIEUR, SAUVÉ aîné, P. SAUVÉ, PORET, POTTIER et POULARD. »

En marge est écrit :

« Enregistré à Paris, bureau des Thermes, le 27 vendémiaire an huit de la République française. Reçu un franc un décime, compris la subvention. — Pour le receveur Delacourtie, *signé* : BRUNEL.

« Les dits procès-verbaux déposés au rang des minutes d'un notaire de Paris par M. Lenoir, le 29 vendémiaire an VIII. »

Cet ensemble de précautions minutieuses est très-imposant sans doute, mais elles venaient malheureusement bien tard. On remarquera que la déclaration contenue dans la double inscription placée dans les tombeaux n'est pas véridique. Les restes de La Fontaine et de Molière n'avaient pas été enlevés du cimetière de Saint-Joseph par arrêté du Directoire et par les soins de Lenoir, en l'an VII, autrement dit en 1799; ils en avaient été extraits en 1792, et Lenoir n'avait fait que les retrouver dans la municipalité du troisième arrondissement. Il s'était écoulé entre les deux actes sept années, pendant lesquelles règne sur les destinées de ces restes équivoques une obscurité semée de quelques clartés peu rassurantes.

Le Jean-Baptiste-Maximilien de La Fontaine qui se charge de fondre les inscriptions du tombeau de son parent est tout

à fait inconnu dans la généalogie du fabuliste, et s'y rattacherait même difficilement. Il n'y avait probablement qu'homonymie.

Les ossements supposés de Molière et de La Fontaine demeurèrent au Musée des Augustins jusqu'en 1817. Le 6 mars 1817, ce Musée fut supprimé. Les cercueils, ainsi que les monuments, furent transportés au cimetière du Père-Lachaise appelé alors le cimetière Mont-Louis. Les cercueils, avant d'y être conduits, furent présentés et reçus à l'église de Saint-Germain des Prés.

Sur la partie antérieure de chaque tombeau fut placée alors une inscription nouvelle que nous reproduisons :

Tombeau de Molière.

OSSA
J. B. POQUELIN MOLIÈRE
PARISINI
COMŒDIÆ PRINCIPIS
TRANSLATA ET CONDITA
A. S. MDCCCXVII
CURANTE
URBIS PRÆFECTO GUILL. CHABROL DE VOLVIC
OBIIT A. N. S. MDCLXXIII ÆTATIS S. LI.

Tombeau de La Fontaine.

JOH. LA FONTAINE CASTROTHEODORICUS
IN ÆSOPIIS FABELLIS CONDENDIS
RECENTIORUM UNICUS,
BABRIÆ ET PHÆDRI
VICTOR POTIUSQUAM ÆMULUS.
VIXIT AN. LXXIV. OBIIT A. S. MDCLXXXXV.
GUILL. CHABROL DE VOLVIC
COMES PRÆFECTUS URBIS
POETÆ CORPUS ALIUNDE TRANSLATUM
MONUMENTO INFERRI CURAVIT
A. S. MDCCCVII.

On peut relever dans cette inscription une légère inexactitude. La Fontaine, quand il mourut, n'avait pas tout à fait soixante-quatorze ans; il avait soixante-treize ans, neuf mois et cinq jours. Il est en outre privé de la particule à laquelle il avait droit en vertu de son acte de naissance et de son acte de décès.

Les deux tombeaux, très-simples, de forme antique, furent placés côte à côte et occupèrent, au bord d'un chemin, un assez large espace entouré d'une grille.

Ces monuments, construits en pierre de qualité médiocre, se dégradèrent avec le temps; les inscriptions devinrent illisibles, les ornements se détachèrent, les bas-reliefs disparurent. Le ministre de l'instruction publique, M. A. de Cumont, signala cet état de choses, sur lequel son attention avait été appelée, à M. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, par une lettre du 22 février 1875. Il demandait un rapport à ce sujet et ajoutait: « Vous examinerez spécialement la question de savoir si nous devons nous contenter de simples réparations ou s'il ne conviendrait pas, au contraire, d'élever à Molière et à La Fontaine des monuments dignes à la fois de ces grands poëtes et de la France, qui les compte parmi ses plus illustres enfants. »

M. de Chennevières répondit à cette invitation par un rapport daté du 1er mars. Il proposait divers plans; il émettait l'idée d'une sorte de Campo-Santo pour les morts illustres de la France, un asile monumental pour toutes les gloires nationales, idée plus séduisante que pratique, car la difficulté serait de décider quels seraient les morts qui auraient droit à cet asile. La chose serait fort simple et irait de soi quand il s'agirait des Molière ou des La Fontaine, mais pour les défunts d'hier, il n'en serait pas de même, et le Campo-Santo pourrait bien être envahi par des célébrités douteuses et fugitives, tandis que les véritables illustrations de l'avenir en seraient peut-être exclues.

Il n'y a de Campo-Santo véritable que les places publiques

de Paris et de nos villes, dont les statues des grands hommes sont l'ornement.

Si ce projet grandiose était rejeté, comme le directeur des Beaux-Arts s'y attendait bien, il proposait de construire avec le granit et le marbre deux nouveaux monuments à mi-côte de la large avenue qui de la porte principale du cimetière du Père-Lachaise conduit à la chapelle. On pourvoirait aux nécessités de l'entreprise par une demande des crédits nécessaires à l'Assemblée nationale, ou au besoin par une souscription publique. Les monuments seraient mis au concours.

Le ministre, M. de Cumont, consulta l'Académie française par une lettre de 8 mars. Le secrétaire perpétuel de l'Académie répondit le 17 du même mois à M. Wallon, qui, dans l'intervalle, avait succédé à M. de Cumont, en lui faisant connaître le sentiment de l'Académie : « Sans méconnaître, disait M. Patin, ce que les propositions de M. de Chennevières ont de patriotique et d'élevé, l'Académie croit devoir s'en tenir au vœu modeste, et d'un accomplissement facile, qu'elle a d'abord exprimé[1]. La gloire, toujours si présente, de nos deux grands poëtes, ne semble pas réclamer, pour s'entretenir et se perpétuer, des monuments nouveaux. Pour donner satisfaction au sentiment public, c'est peut-être assez que leurs tombes, à la place et sous la forme auxquelles est accoutumée, depuis le commencement du siècle, la piété des visiteurs nationaux et étrangers, n'affligent plus les regards par une apparence fâcheuse de négligence et d'abandon. D'intelligentes et peu dispendieuses réparations suffiraient sans doute à amener promptement un si désirable état de choses. »

Le directeur des Beaux-Arts, sur cet avis, s'adressa au fils de l'architecte qui avait fait les tombeaux. En conséquence d'un devis dressé par M. Albert Lenoir à la date

1. Il semble résulter de ce passage que c'était l'Académie qui avait appelé attention du ministre sur l'état des deux tombeaux.

du 22 avril 1875, approuvé par le ministre le 21 juin suivant, les travaux de restauration furent exécutés.

Maintenant, quand vous irez au cimetière de Père-Lachaise, montez jusqu'à la chapelle, puis prenez le deuxième chemin à droite, chemin étroit et assez tortueux. Après quelques minutes de marche, vous arriverez à l'endroit où les deux modestes mausolées s'élèvent. Ils sont sur une petite terrasse, placés parallèlement l'un à l'autre et perpendiculairement au chemin. La même grille les entoure. Des plates-bandes de fleurs règnent à l'intérieur de la grille. Le premier, lorsqu'on vient du côté de la chapelle, est celui de Molière; il offre l'inscription que voici :

OSSA
J. B. POQUELIN MOLIÈRE
PARISINI
COMŒDIÆ PRINCIPIS
HUC TRANSLATA ET CONDITA
A. S. MDCCCXVII
URBIS PRÆFECTO
COMITE GUIL. CHABROL DE VOLVIC.
OBIIT AN. S. MDCLXXIII. ÆTATIS LI.

En comparant attentivement l'inscription présente à celle de 1817, on remarque quelques variantes : le *curante* a disparu et l'on a ajouté un *comite* qui est orné (je le constate à la date du 25 août 1876) d'un accent sur l'*e*. Le graveur, peu latiniste, a cru reconnaître sans doute un mot qu'il rencontre fréquemment dans les journaux. C'est une petite faute à corriger.

Sur la tombe de La Fontaine, on lit :

HIC JACET
JOH. LA FONTAINE CASTROTHEODORICUS
IN ÆSOPIIS FABELLIS CONDENDIS
RECENTIORUM UNICUS,

BABRIÆ ET PHÆDRI ÆMULUS
VIXIT AN. LXXIV. OBIIT A. S. MDCLXXXXV.
GUIL. CHABROL DE VOLVIC
COMES PRÆFECTUS URBIS
POETÆ CORPUS ALIUNDE TRANSLATUM
MONUMENTO INFERRI CURAVIT
A. S. MDCCCXVII.

L'inscription de 1817 a reçu aussi quelques légères modifications : On n'a point restitué la particule au nom du fabuliste, ni indiqué avec plus de précision le nombre des années qu'il a vécu ; mais il n'est plus *Babriæ et Phædri victor potius-quam æmulus ;* il est simplement *æmulus.*

Voici, sur l'époque révolutionnaire, un anecdote qui ferait un peu compensation aux vicissitudes injurieuses que nous venons de raconter.

Une descendante de La Fontaine, traduite, pendant la Terreur, devant le tribunal révolutionnaire de Versailles, dut son salut au nom de son aïeul. Cette descendante est cette Marie-Françoise-Claire de La Fontaine, qui épousa le comte Marin de Marson. Elle habitait Versailles, où elle s'occupait de l'éducation de son fils et de sa fille. Vers 1793, elle reçut une lettre d'un parent émigré. Mandée au comité révolutionnaire pour ce fait, elle y comparaît avec ses enfants. On prononce son arrestation. Sa perte semblait dès lors infaillible. Un homme du peuple appelé souvent chez elle s'écria : « O ciel! ô ciel! faire périr une petite-fille de La Fontaine! une dame qui élève si bien ses enfants! » Cette exclamation fit le plus grand effet sur l'auditoire et même sur le comité. Le président, se tournant vers le petit de Marson, lui dit : « Que t'apprend ta mère? — A être bon, » répondit l'enfant. A ce mot touchant la mère fut renvoyée et l'affaire assoupie.

Le roi Louis XVIII donna à la ville de Château-Thierry la statue de La Fontaine exécutée par Laitié. Cette statue a été érigée sur le Champ de Mars.

La Fontaine n'a point encore son monument sur une des places de Paris.

La maison de Château-Thierry où le poëte était né et avait grandi, celle-là même qu'il vendit à son parent Antoine Pintrel, le 2 janvier 1676, après avoir eu divers possesseurs, a été récemment acquise par la Société archéologique d'abord, puis par le conseil municipal de la ville (juin 1875). La conservation en est donc assurée, et les amis de La Fontaine pourront, pendant des siècles encore, rendre visite au logis natal du fabuliste, resté tel à peu près qu'il était il y a deux cents ans.

ŒUVRES DIVERSES

II

BALLADES ET RONDEAUX

BALLADE I[1].

SUR LE REFUS QUE FIRENT LES AUGUSTINS DE PRÊTER LEUR INTERROGATOIRE DEVANT MESSIEURS, EN 1658.

Aux Augustins, sans alarmer la ville,
On fut hier soir ; mais le cas n'alla bien.
L'huissier, voyant de cailloux une pile,
Crut qu'ils n'étoient mis là pour aucun bien.

1. Cette ballade a été publiée pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, in-8°, t. I, p. 10. Il en existe une copie manuscrite de Tallemant des Réaux.

Le sujet de cette ballade est expliqué dans une note de Brossette sur Boileau (*t. II, p. 188* de l'édition de Saint-Marc). En voici l'extrait : « Tous les deux ans, les Augustins du grand couvent nommaient, en chapitre, trois jeunes religieux pour faire leur licence en Sorbonne. L'an 1658, le chapitre, au lieu de trois, en nomma neuf pour trois licences consécutives. Le parlement cassa cette élection prématurée, ordonna aux Augustins de procéder à une nomination plus régulière, c'est-à-dire pour une seule licence, et, sur leur refus, envoya des archers pour les y contraindre. Les religieux, se mettant en défense, sonnent le tocsin, tirent sur les archers, apportent le saint sacrement sur le champ de bataille, et sont pourtant forcés de capituler. On se donne des otages de part et d'autre ; on convient que les assiégés auront la vie sauve ; les commissaires du parlement entrent dans le monastère ; ils font arrêter et conduire à la Conciergerie onze religieux, le 23 août 1658. Mais vingt-sept jours après, le cardinal Mazarin, l'ennemi du parlement, met en liberté les onze prisonniers, qui sont reconduits en triomphe, et dans les carrosses du roi, à leur couvent. Leurs confrères vont les recevoir en procession, des palmes à la main, sonnent toutes les cloches, et chantent le *Te Deum*. »

Très-sage fut; car, avec doux maintien
Il dit : « Ouvrez; faut-il tant vous requerre[1]?
Qu'est-ce ceci? Sommes-nous à la guerre?
Messieurs sont seuls; ouvrez et croyez-moi.
— Messieurs, dit l'autre, en ce lieu n'ont que querre[2];
Les Augustins sont serviteurs du roi.

— Dea (répond l'un de Messieurs[3] fort habile,
Conseiller clerc, et surtout bon chrétien),
Vous êtes troupe en ce monde inutile;
Le tronc vous perd depuis ne sais combien;
Vous vous battez, faisant un bruit de chien.
D'où vient cela? Parlez, qu'on ne vous serre[4]:
Car, que soyez de Paris ou d'Auxerre,
Il faut subir cette commune loi;
Et, n'en déplaise aux suppôts de saint Pierre[5],
Les Augustins sont serviteurs du roi. »

Lors un d'entre eux (que ce soit Pierre ou Gille,
Il ne m'en chaut[6], car le nom n'y fait rien):
« Vraiment, dit-il, voilà bel évangile;
C'est bien à vous de régler notre bien.
Que le tronc serve à l'autel de soutien,
Ou qu'on le vide afin d'emplir le verre,

1. Faut-il vous requérir tant?

2. N'ont rien à rechercher, ou rien sur quoi ils doivent s'informer. *Querre* est un vieux mot dont on a fait *quérir*, qui lui-même a vieilli.

3. C'était l'expression consacrée pour dire l'un des membres du parlement.

4. Parlez, si vous ne voulez pas qu'on vous mette en prison.

5. Var. *Copie ms. de Tallemant des Réaux.*

Et verrons si, quoi qu'en dise saint Pierre.

6. Je ne m'en inquiète point.

Le parlement n'a droit de s'en enquerre[1];
Et je maintiens, comme article de foi,
Qu'en débridant matines à grand erre[2]
Les Augustins sont serviteurs du roi. »

ENVOI.

Sage héros[3], ainsi dit frère Pierre[4];
La cour lui taille un beau pourpoint de pierre[5];
Et dedans peu me semble que je voi
Que, sur la mer ainsi que sur la terre,
Les Augustins sont serviteurs du roi[6].

1. De s'en enquérir, ou d'établir une enquête pour constater le fait.
2. Promptement, rapidement.
3. Fouquet, procureur général au parlement, au nom de qui Jannart, son substitut, faisait les poursuites.
4. VAR. *Copie ms. de Tallemant des Réaux.*

Prince, voilà ce que dit frère Pierre.

5. L'envoie en prison.
6. Les Augustins qui ont résisté au parlement seront par lui condamnés aux galères et serviront ainsi le roi sur mer, tandis que leurs frères le serviront sur terre. Cet envoi prouve que la ballade fut composée après le siége livré au couvent, mais avant la délivrance des moines délinquants, et retenus en prison pour avoir fait résistance. Dans la copie ms. de Tallemant des Réaux, on lit en marge de l'envoi : « Furetière disoit qu'il les falloit tous mettre dans une galère, et l'appeler la galère des Augustins. »

BALLADE II[1].

POUR LE PREMIER TERME [2].

A MADAME ...[3].

[Juillet 1659.]

Comme je vois monseigneur votre époux
Moins de loisir qu'homme qui soit en France,
Au lieu de lui, puis-je payer à vous?
Seroit-ce assez d'avoir votre quittance?
Oui? je le crois, rien ne tient en balance
Sur ce point-là mon esprit soucieux.
Je voudrois bien faire un don précieux;
Mais si mes vers ont l'honneur de vous plaire,
Sur ce papier promenez vos beaux yeux.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

Je viens de Vaux[4], sachant bien que sur tous
Les Muses font en ce lieu résidence;
Si leur ai dit[5], en ployant les genoux:
« Mes vers voudroient faire la révérence
A deux soleils de votre connoissance,
Qui sont plus beaux, plus clairs, plus radieux

1. Imprimée pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, in-12, t. I, p. 105; insérée ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 23.

2. C'est-à-dire le premier terme de la pension que La Fontaine s'était engagé à acquitter chaque fois par une pièce de vers.

3. Dans l'édition des *OEuvres diverses* de 1729, il y a : A Mme Fouquet.

4. Ce mot est en blanc dans l'édition originale, de même que dans l'ode sur la paix. (Voyez t. VI, p. 370, note 1.)

5. Je leur ai dit.

Que celui-là qui loge dans les cieux ;
Partant, vous faut agir dans cette affaire,
Non par acquit, mais de tout votre mieux.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire ! »

L'une des neuf m'a dit d'un ton fort doux
(Et c'est Clio, j'en ai quelque croyance) :
« Espérez bien de ces yeux et de nous. »
J'ai cru la muse ; et sur cette assurance
J'ai fait ces vers, tout rempli d'espérance.
Commandez donc en termes gracieux
Que, sans tarder, d'un soin officieux,
Celui des Ris qu'avez pour secrétaire
M'en expédie un acquit glorieux.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire !

ENVOI.

Reine des cœurs, objet délicieux,
Que suit l'enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère,
Vous qui charmez les hommes et les dieux,
En puissiez-vous dans cent ans autant faire !

QUITTANCE PUBLIQUE.

POUR LA BALLADE PRÉCÉDENTE, PAR PELLISSON [1].

[1659.]

Par-devant moi, sur Parnasse notaire,
Se présenta la reine des beautés,

1. Imprimée pour la première fois, ainsi que la pièce suivante, à la suite de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, par Matthieu Marais,

Et des vertus le parfait exemplaire,
Qui lut ces vers, puis, les ayant comptés,
Pesés, revus, approuvés et vantés,
Pour le passé voulut s'en satisfaire ;
Se réservant le tribut ordinaire
Pour l'avenir, aux termes arrêtés.
Muses de Vaux, et vous leur secrétaire,
Voilà l'acquit tel que vous souhaitez.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

QUITTANCE SOUS SEING-PRIVÉ.

POUR LA BALLADE PRÉCÉDENTE, PAR PELLISSON.

[1659.]

De mes deux yeux, ou de mes deux soleils,
J'ai lu vos vers qu'on trouve sans pareils,
Et qui n'ont rien qui ne me doive plaire.
Je vous tiens quitte et promets vous fournir
De quoi partout vous le faire tenir,
Pour le passé, mais non pour l'avenir.
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

1811, in-12, p. 126, et dans l'édit. in-18, p. 164. Ces deux pièces ont été insérées pour la première fois dans l'édition stéréotype des *OEuvres diverses de La Fontaine*, de Didot, 1813, in-18, p. 5 et 6, mais tout à fait hors de leur place, et détachées de la ballade qu'elles concernent. C'est dans l'édition des *OEuvres de La Fontaine*, 1814, in-8°, t. VI, p. 46, qu'elles ont été imprimées à la suite de cette ballade. Mais dans ces deux éditions, comme dans celle que nous avons nous-même donnée en 1820, in-18, t. XIII, p. 213, c'est à tort qu'on a attribué ces deux pièces à notre poëte ; elles sont de Pellisson. En effet Chardon de La Rochette, éditeur de l'ouvrage de Matthieu Marais, a trouvé, à la suite de feuilles volantes qui contenaient diverses pièces inédites de La Fontaine, ces deux quittances, écrites de la main même de Pellisson, et précédées de cette note : « Je n'ai pas gardé la quittance, parce que je n'ai pas cru qu'elle le valût ; mais, s'il m'en souvient, elle étoit à peu près telle. » Les pièces de La Fontaine étaient écrites par un excellent

BALLADE III[1].

A M... ...[2].

[Octobre 1659.]

On me donna pour sujet de la ballade du second terme l'imitation du rondeau de Voiture : *Ma foi, c'est fait.*

Trois fois dix vers, et puis cinq d'ajoutés,
Sans point d'abus, c'est ma tâche complète;
Mais le mal est qu'ils ne sont pas comptés.
Par quelque bout il faut que je m'y mette.
Puis, que jamais ballade je promette!
Dussé-je entrer au fin fond d'une tour,
Nenni, ma foi, car je suis déjà court;
Si que je crains que n'ayez rien du nôtre.
Quand il s'agit de mettre un œuvre au jour,
Promettre est un, et tenir est un autre.

Sur ce refrain, de grâce, permettez

calligraphe, et apostillées de la main de Pellisson; et ces apostilles indiquent que ces copies devaient être présentées à Fouquet. Il est donc évident que c'est Pellisson qui a fait ces deux quittances au nom de Mme Fouquet, et qui s'est donné la peine de se les rappeler, et de les écrire, lorsqu'il mit ces pièces en ordre, afin d'avoir toute la suite de ce commerce de vers. La Fontaine n'a pu se donner quittance à lui-même, ni s'intituler le secrétaire des Muses, et dire que ses vers étaient sans pareils : Pellisson n'aurait pu se rappeler des pièces de si peu d'importance s'il n'en avait pas été l'auteur. (W.)

1. Publiée pour la première fois dans le recueil des *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, p. 100. Insérée ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 25.

2. Dans les *OEuvres diverses* il y a : A M. Fouquet.

Que je vous conte en vers une sornette.
Colin, venant des universités,
Promit un jour cent francs à Guillemette;
De quatre-vingts il trompa la fillette,
Qui, de dépit, lui dit pour faire court :
« Vous y viendrez cuire dans notre four! »
Colin répond, faisant le bon apôtre :
« Ne vous fâchez, belle, car, en amour,
Promettre est un, et tenir est un autre. »

Sans y penser j'ai vingt vers ajustés,
Et la besogne est plus d'à demi faite.
Cherchons-en treize encor de tous côtés,
Puis ma ballade est entière et parfaite.
Pour faire tant que l'ayez toute nette,
Je suis en eau, tant que j'ai l'esprit lourd;
Et n'ai rien fait, si par quelque bon tour
Je ne fabrique encore un vers en ôtre;
Car vous pourriez me dire à votre tour :
Promettre est un, et tenir est un autre.

ENVOI.

O vous, l'honneur de ce mortel séjour,
Ce n'est pas d'hui[1] que ce proverbe court;
On ne l'a fait de mon temps ni du vôtre :
Trop bien savez qu'en langage de cour
Promettre est un, et tenir est un autre.

1. D'aujourd'hui.

BALLADE IV.

SUR LA PAIX DES PYRÉNÉES ET LE MARIAGE DU ROI.

SUJET DONNÉ POUR LE TROISIÈME TERME [1].

[Janvier 1660.]

Dame Bellone, ayant plié bagage [2],
Est en Suède avec Mars son amant [3].
Laissons-les là; ce n'est pas grand dommage :
Tout bon François s'en console aisément.
Jà n'en battrai ma femme assurément,
Car que me chaut si le Nord s'entrepille [4],
Et si Bellone est mal avec la cour?
J'aime mieux voir Vénus et sa famille,
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

Le seul espoir restoit pour tout potage;
Nous en vivions, encor bien maigrement,

1. Publiée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 83, avec le titre de *Ballade pour la reine;* réimprimée dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 112, avec le titre tel qu'il se trouve dans le texte; insérée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 26. Il en existe une copie manuscrite de Tallemant des Réaux.

2. En vertu du traité conclu entre la France et l'Espagne, le 7 novembre 1659.

3. Charles-Gustave, roi de Suède, faisait la guerre au Danemark. Copenhague avait été assiégée, et la paix entre ces deux puissances ne fut signée que le 6 juin 1660.

4. VAR. *Édition de 1671 :*

Car que me chaut si le Danois l'on pille.

Lorsqu'en traités Jules[1] ayant fait rage,
A chassé Mars, ce mauvais garnement.
Avecque nous, si l'almanach ne ment,
Les Castillans n'auront plus de Castille;
Même au printemps on doit de leur séjour
Nous envoyer, avec certaine fille,
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

On sait qu'elle est d'un très-puissant lignage[2],
Pleine d'esprit, d'un entretien charmant,
Prudente, accorte, et surtout belle et sage;
Et l'empereur[3] y pense aucunement[4];
Mais ce n'est pas un morceau d'Allemand;
Car en attraits sa personne fourmille;
Et ce jeune astre, aussi beau que le jour,
A pour dot, outre un métal qui brille,
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

ENVOI.

Prince amoureux de dame si gentille[5],
Si tu veux faire à la France un bon tour,
Avec l'infante enlève à la Castille
Les Jeux, les Ris, les Grâces et l'Amour.

1. Mazarin.
2. VAR. Dans les mss. de Tallemant des Réaux, on lit:

On sait qu'elle est bien faite de corsage.

3. Léopold, né le 9 juin 1640, élu empereur le 18 juillet 1658, à Francfort, et couronné le 1er août suivant.
4. C'est-à-dire y pense beaucoup.
5. Louis XIV.

POUR LA REINE [1].

ENSUITE DE LA BALLADE PRÉCÉDENTE.

[Janvier 1660.]

Ils sont partis les Jeux, les Ris, les Grâces,
Nous les verrons au temps que j'ai prédit.
Le dieu d'amour, qui marche sur leurs traces,
De les compter l'autre jour entreprit :
Le pauvre enfant pensa perdre l'esprit
En calculant, tant la somme étoit haute.
« Bon, ce dit-il, nous allons moissonner,
Car le climat doit en cœurs foisonner. »
Petit Amour, vous comptez sans votre hôte :
Tout l'univers n'en sauroit tant donner
Que notre reine en mérite sans faute.

BALLADE V[2].

A M..... [3].

POUR LE PONT DE CHATEAU-THIERRY.

[1659 [4].]

Dans cet écrit, notre pauvre cité
Par moi, seigneur, humblement vous supplie,

1. Imprimée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, in-12, p. 85, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 28. Ce sont les éditeurs modernes qui ont à tort donné à cette pièce le titre de *Madrigal*. C'est une suite de la ballade précédente.

2. Imprimée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, in-12, p. 103; insérée ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 48.

3. Dans les *OEuvres diverses :* A M. Fouquet.

4. Cette date n'est mise que d'après l'assertion de Matthieu Marais.

Disant qu'après le pénultième été
L'hiver survint avec grande furie,
Monceaux de neige et gros randons de pluie[1],
Dont maint ruisseau croissant subitement
Traita nos ponts bien peu courtoisement.
Si vous voulez qu'on les puisse refaire,
De bons moyens j'en sais certainement :
L'argent surtout est chose nécessaire.

Or d'en avoir c'est la difficulté ;
La ville en est de longtemps dégarnie.
Qu'y feroit-on? vice n'est pauvreté.
Mais cependant, si l'on n'y remédie,
Chaussée et pont s'en vont à la voirie.
Depuis dix ans, nous ne savons comment,
La Marne fait des siennes tellement
Que c'est pitié de la voir en colère.
Pour s'opposer à son débordement[2],
L'argent surtout est chose nécessaire.

Si demandez[3] combien en vérité
L'œuvre en requiert, tant que soit accomplie,
Dix mille écus en argent bien compté,
C'est justement ce de quoi l'on vous prie.
Mais que le prince en donne une partie,
Le tout, s'il veut, j'ai bon consentement.
De l'agréer, sans craindre aucunement.
S'il ne le veut, afin d'y satisfaire,

1. Bourrasque, chute violente de pluie.

2. La rivière de Marne était très-dangereuse sous le pont de Château-Thierry, mais il n'en est plus ainsi depuis qu'on a construit une digue, et qu'en 1759 on a creusé un canal qui sert de décharge aux eaux de cette rivière, lorsqu'elles sont trop abondantes.

3. Si vous demandez. Ellipse commune dans nos vieux auteurs.

Aux échevins on dira franchement :
L'argent surtout est chose nécessaire.

ENVOI.

Pour ce vous plaise ordonner promptement
Nous être fait du fonds suffisamment ;
Car vous savez, seigneur, qu'en toute affaire,
Procès, négoce, hymen, ou bâtiment,
L'argent surtout est chose nécessaire.

BALLADE VI[1].

SUR ESCOBAR.

[1664.]

C'est à bon droit que l'on condamne à Rome
L'évêque d'Ypre[2], auteur de vains débats[3] ;

1. Nous avons collationné cette ballade sur deux copies manuscrites : l'une, tirée des manuscrits de Tallemant des Réaux, est celle qui nous a paru donner le texte original ; une autre s'est trouvée dans les papiers du savant Adry, et nous avait été communiquée par M. Barbier, qui l'a depuis publiée dans le quatrième volume de son *Dictionnaire des anonymes*. Elle diffère peu des leçons imprimées. La plus ancienne impression de cette ballade que je connaisse est dans une édition de la *Satire sur l'Équivoque*, de Boileau, 1711. Elle a été réimprimée de nouveau dans un mauvais recueil intitulé les *OEuvres posthumes* de M. Boileau-Despréaux, 1722, in-12 (quarante-quatre pages), p. 36. Cette pièce fut insérée pour la première fois dans les *OEuvres diverses de La Fontaine*, en 1813, dans l'édition stéréotype de M. Firmin Didot, t. I, p. 41. (W.)

2. Corneille Jansénius, né en 1585, nommé évêque d'Ypres en 1635, mort de la peste en visitant ses diocésains en 1638, a, par la publication de son livre intitulé *Augustinus*, donné naissance à la secte des jansénistes, et à cette suite de discussions religieuses qui occupent une si grande place dans l'histoire des XVIIe et XVIIIe siècles.

3. VAR. Copie manuscrite de M. Adry :

. . . . . maints débats.

Ses sectateurs nous défendent en somme
Tous les plaisirs que l'on goûte ici-bas.
En paradis allant au petit pas,
On y parvient, quoique Arnauld[1] nous en die:
La volupté sans cause il a bannie.
Veut-on monter sur les célestes tours;
Chemin pierreux est grande rêverie,
Escobar[2] sait un chemin de velours[3].

Il ne dit pas qu'on peut tuer un homme
Qui, sans raison, nous tient en altercas,
Pour un fétu ou bien pour une pomme,
Mais qu'on le peut pour quatre ou cinq ducats.
Même il soutient qu'on peut, en certains cas,
Faire un serment plein de supercherie,
S'abandonner aux douceurs de la vie,
S'il est besoin, conserver ses amours.

1. Antoine Arnauld, célèbre par ses nombreux écrits, par son opposition aux jésuites et à leurs doctrines, et par les persécutions qu'il a éprouvées, était le vingtième des enfants d'Antoine Arnaud et de Catherine Marion. Il naquit à Paris le 6 février 1612, et mourut à Bruxelles le 8 août 1694, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

2. Antoine Escobar y Mendoza, jésuite espagnol, homme d'une conduite irréprochable, et même exemplaire, mais qui a acquis une malheureuse renommée par quelques écrits où les vrais principes de la morale sont ébranlés par la subtilité des définitions. Il naquit à Valladolid en 1589, et mourut le 4 juillet 1669. Il avait donc soixante-quinze ans lorsque La Fontaine composa contre lui cette ballade. Notre poëte était alors fort indifférent sur tout ce qui concernait les disputes religieuses; mais son amitié pour Racine et pour Arnauld lui faisait prendre parti pour les jansénistes, sans rien connaître de ces questions que le côté plaisant.

3. VAR. Dans la copie d'Adry et le dictionnaire de Richelet on lit :

Escobar fait un chemin de velours.

Et de même toutes les fois que ce vers est répété.

Ne faut-il pas après que l'on s'écrie[1] :
Escobar sait un chemin de velours ?

Au nom de Dieu, lisez-moi quelque somme[2]
De ces écrits dont chez lui l'on fait cas ;
Qu'est-il besoin qu'à présent je les nomme ?
Il en est tant qu'on ne les connoît pas.
De leurs avis servez-vous pour compas ;
N'admettez qu'eux en votre librairie[3].
Brûlez Arnauld, quittez sa confrérie ;
Près de ceux-ci ce ne sont qu'esprits lourds.
Si m'en croyez[4], ce n'est point raillerie,
Escobar sait un chemin de velours.

ENVOI.

Toi que l'orgueil poussa dans la voirie,
Qui tiens là-bas noire conciergerie,
Lucifer, chef des infernales cours,
Pour éviter les traits de ta furie,
Escobar sait un chemin de velours.

1. Var. Dans l'imprimé et dans la copie d'Adry :

Ne faut-il pas après cela qu'on crie.

2. On appelait *sommes* certains traités complets d'une science.

3. *Librairie* signifiait autrefois *bibliothèque*, et ce mot avait encore cette signification dans le dictionnaire de Nicot, en 1606 ; mais dans la première édition du dictionnaire de l'Académie française, en 1696, ce mot n'exprime plus que la profession du libraire.

4. Croyez-m'en. Dans l'imprimé et dans la copie d'Adry, on lit :

Brûlez Arnauld avec sa coterie ;
Près d'Escobar ce ne sont qu'esprits lourds.
Je vous le dis.

BALLADE VII[1].

[SUR LA LECTURE DES ROMANS ET DES LIVRES D'AMOUR.]

Hier je mis, chez Chloris, en train de discourir,
Sur le fait des romans Alizon la sucrée.
« N'est-ce pas grand'pitié, dit-elle, de souffrir
Que l'on méprise ainsi la légende dorée,
Tandis que les romans sont si chère denrée?
Il vaudroit beaucoup mieux qu'avec maints vers du temps
De messire Honoré[2] l'histoire fût brûlée.
— Oui pour vous, dit Chloris, qui passez cinquante ans:
Moi, qui n'en ai que vingt, je prétends que l'*Astrée*
Fasse en mon cabinet encor quelque séjour;
Car, pour vous découvrir le fond de ma pensée,
Je me plais aux livres d'amour. »

Chloris eut quelque tort de parler si crûment;
Mon que monsieur d'Urfé n'ait fait une œuvre exquise:

1. Imprimée pour la première fois (mais sans l'intitulé que nous mettons ici) à la fin de la première partie des *Contes*, 1665, in-12, p. 99, et à la suite d'une note en prose qui termine un fragment du *Songe de Vaux*, qu'on trouvera en entier, t. VI, p. 288 de cette édition. La Fontaine y dit: « Comme le dessein de ce recueil (de contes et nouvelles en vers) a été fait à plusieurs reprises, je me suis souvenu d'une ballade qui pourra trouver place parmi ces contes, puisqu'elle en contient un en quelque façon. » Cette pièce a été réimprimée dans les éditions successives de la première partie des Contes qui parurent durant la vie de l'auteur; et ensuite dans les *Œuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 353.

2. Honoré d'Urfé, auteur du célèbre roman intitulé l'*Astrée*, qui fit pendant cent cinquante ans les délices de toute l'Europe. Honoré d'Urfé naquit à Marseille en 1567, et mourut à Villefranche en 1625, âgé de cinquante-huit ans. Son roman d'*Astrée* a été augmenté d'une cinquième partie par Baro, son secrétaire.

Étant petit garçon je lisois son roman,
Et je le lis encore ayant la barbe grise.
Aussi contre Alizon je faillis d'avoir prise,
Et soutins haut et clair, qu'Urfé, par-ci par-là,
De préceptes moraux nous instruit à sa guise.
« De quoi, dit Alizon, peut servir tout cela?
Vous en voit-on aller plus souvent à l'église?
Je hais tous les menteurs; et, pour vous trancher court,
Je ne puis endurer qu'une femme me dise :
Je me plais aux livres d'amour. »

Alizon dit ces mots avec tant de chaleur
Que je crus qu'elle étoit en vertus accomplie;
Mais ses péchés écrits tombèrent par malheur :
Elle n'y prit pas garde. Enfin, étant sortie,
Nous vîmes que son fait étoit papelardie [1],
Trouvant entre autres points dans sa confession :
« J'ai lu maître Louis [2] mille fois en ma vie;
Et même quelquefois j'entre en tentation
Lorsque l'ermite trouve Angélique endormie,
Rêvant à tel fatras souvent le long du jour.
Bref, sans considérer censure ni demie [3],
Je me plais aux livres d'amour. »

Ah! ah! dis-je, Alizon! vous lisez les romans,
Et vous vous arrêtez à l'endroit de l'ermite?
Je crois qu'ainsi que vous pleine d'enseignements,
Oriane prêchoit, faisant la chattemite [4].

1. Hypocrisie.
2. Ludovico Ariosto.
3. Sans considérer aucune censure. Voy. t. III, p. 132.
4. Oriane est la femme d'Amadis.

Après mille façons, cette bonne hypocrite
Un pain sur la fournée emprunta[1], dit l'auteur :
Pour un petit poupon l'on sait qu'elle en fut quitte.
Mainte belle sans doute en a ri dans son cœur.
Cette histoire, Chloris, est du pape maudite :
Quiconque y met le nez devient noir comme un four.
Parmi ceux qu'on peut lire, et dont voici l'élite,
Je me plais aux livres d'amour.

Clytophon a le pas par droit d'antiquité[2] :
Héliodore[3] peut par son prix le prétendre.
Le roman d'Ariane[4] est très-bien inventé :
J'ai lu vingt et vingt fois celui du Polexandre[5].
En fait d'événements, Cléopâtre et Cassandre[6]

1. C'est-à-dire prit un à-compte sur le mariage avant la célébration du sacrement. Dans les *Contes et Nouvelles* de Bonaventure des Perriers, nouvelle v, on trouve ce passage : « Un homme ne se fie pas volontiers à une fille qui lui *a prêté un pain sur la fournée.* »

2. C'est-à-dire Achille Tatius ou Statius, qui a composé le roman des *Amours de Clitophon et de Leucippe.* Son roman est en grec, et a été plusieurs fois publié dans cette langue et en latin. Lorsque La Fontaine écrivait cette ballade, il en existait trois traductions françaises, par Jacques Rochemaure, 1556, in-16; par Belleforest, 1568, in-8°; par Baudoin, 1635, in-8°.

3. Héliodore est auteur du roman grec intitulé les *Éthiopiques,* ou *les Amours de Théagène et de Chariclée,* dont la meilleure édition a été donnée par M. Coray, en 1804. La meilleure traduction est encore celle d'Amyot, Paris, in-folio, 1559. Héliodore était né à Émèse, dans la Phénicie : il florissait sous le règne de Théodose et de ses fils, et fut évêque de Tricca, en Thessalie.

4. *Ariane,* roman de Jean Desmarest, qui a eu plusieurs éditions in-4°, Paris, 1639, 1643, 1647 et 1666, en deux vol. in-12.

5. *Polexandre,* roman de Marin Le Roy de Gomberville, Paris, 1632 et 1637, cinq volumes in-4°. L'auteur fit beaucoup de changements dans les trois éditions successives publiées en 1641, 1643 et 1647; de sorte qu'il n'y a pas deux éditions pareilles.

6. *Cléopâtre* et *Cassandre* sont deux romans de La Calprenède. Le pre-

Entre les beaux premiers doivent être rangés.
Chacun prise Cyrus[1] et la carte du Tendre[2],
Et le frère et la sœur[3] ont les cœurs partagés.
Même dans les plus vieux je tiens qu'on peut apprendre.
Perceval le Gallois[4] vient encore à son tour:

mier parut en 1642-1644, en dix volumes. Il s'en fit ensuite plusieurs éditions en 1644, 1648 et 1660. Le second fut publié en douze volumes, en 1645, et réimprimé, en 1656 et en 1662, en douze volumes. Je trouve dans les Mémoires manuscrits de Tallemant des Réaux que la veuve Arnoul de Brague n'épousa La Calprenède qu'à condition qu'il finirait *Cléopâtre*, et qu'elle fît mettre cette clause dans le contrat.

1. *Artamène*, ou *le Grand Cyrus*, roman de Mlle de Scudéry, qui eut un prodigieux succès : il parut à Paris en 1650, en dix volumes. On en fit d'autres éditions en 1651, 1653, 1655 et 1658. C'est dans ce roman que Mlle de Scudéry s'est peinte elle-même sous le nom de Sapho. Pellisson est Herminius.

2. Elle se trouve dans le roman de *Clélie*. Il y a trois rivières sur lesquelles se trouvent trois villes nommées TENDRE, savoir : *Tendre-sur-Estime*, *Tendre-sur-Inclination*, et *Tendre-sur-Reconnoissance*. Ces inventions ridicules plaisaient beaucoup alors.

3. Georges Scudéry et Madeleine Scudéry, sa sœur, qui tous les deux faisaient des romans. Scudéry naquit en 1607, et mourut le 14 mai 1667. Mlle Scudéry termina ses jours le 2 juin 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Elle a été en commerce de lettres avec les plus beaux génies de son temps : on connaît l'amour platonique qui exista toujours entre elle et Pellisson.

Sa célébrité s'étendit dans toute l'Europe : Christine de Suède, le chancelier Boncherat et Louis XIV lui firent des pensions. Tallemant des Réaux, dans ses Mémoires manuscrits intitulés *Historiettes*, a tracé d'elle un portrait qui ne nous en donne pas une idée avantageuse. Après de curieux détails sur Scudéry, il ajoute : « Sa sœur a plus d'esprit, et est tout autrement raisonnable; mais elle n'est guère moins vaine. Elle dit toujours : « Depuis le renversement de notre maison. » Vous diriez qu'elle parle du renversement de l'empire grec. Pour de la beauté, il n'y en a nulle : c'est une grande personne maigre et noire, et qui a le visage fort long : elle est prolixe en ses discours, et a un ton de magister qui n'est nullement agréable. » Tallemant rapporte un bon mot de Mme Cornuel, qui, fort mécontente que Mlle Scudéry l'eût peinte dans un roman sous le nom de Zénocrite, et entendant louer dans une société la prodigieuse fécondité de sa plume, dit: « Il est vrai qu'elle écrit beaucoup; mais aussi Dieu ne l'a pas faite comme une autre, car elle sue de l'encre. »

4. *Perceval le Gallois*, ancien roman de chevalerie.

Cervantes[1] me ravit; et, pour tout y comprendre,
Je me plais aux livres d'amour.

ENVOI.

A Rome on ne lit point Boccace sans dispense:
Je trouve en ses pareils bien du contre et du pour.
Du surplus (honni soit celui qui mal y pense!)
Je me plais aux livres d'amour.

BALLADE VIII[2].

POUR MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE[3].

[1682.]

Or est venu dedans notre univers
Cet héritier d'un assez bel empire,
Cet enfant cher à cent peuples divers,
Cher au héros par lequel il respire,
Cher à Louis; et cela c'est tout dire:
C'en est assez pour obliger les dieux
A conserver des jours si précieux;
Jours où leur main tous ses trésors enserre.
Depuis qu'on voit la lumière des cieux,
Plus beau présent ne s'est fait à la terre.

1. Il existait deux traductions françaises du *Don Quichotte* de Cervantes, lorsque La Fontaine écrivait cette ballade : l'une de François de Rosset, Paris, 1618, en deux volumes; l'autre de César Oudin, Paris, 1620, in-8°.

2. Imprimée pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 66, et ensuite réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 115. Le duc de Bourgogne naquit le 6 août 1682.

3. Sur la naissance de ce prince.

Notre Apollon, dans ses divins concerts,
Chante déjà cet enfant sur la lyre.
Je vais pour lui méditer tant de vers
Qu'impossible est aux neuf Sœurs d'y suffire.
Bien que ma muse aux grands efforts n'aspire,
Je m'écrierai d'un ton audacieux :
Par cet enfant, de gloire ambitieux,
Aux bords lointains puisse passer la guerre !
Puisse la paix s'affermir en ces lieux !
Plus riches dons ne se font sur la terre.

Il nous promet des printemps sans hivers,
Point d'aquilons, un éternel zéphyre.
Bien peu de cœurs éviteront ses fers ;
C'est ce qu'un sage aux astres m'a fait lire :
Amour l'appelle avec un doux sourire.
Bellone aussi le rendra glorieux,
Louis sera, d'un soin laborieux,
Son maître en l'art de lancer le tonnerre ;
Il en tiendra cet air impérieux :
Plus beau talent ne règne sur la terre.

ENVOI.

A MADAME LA DAUPHINE[1].

Princesse aimable, et d'esprit gracieux,
Regardez bien ce qui s'est fait de mieux
Depuis qu'hymen des nœuds d'amour nous serre ;

1. Anne-Marie-Christine-Victoire, fille de Ferdinand-Marie, électeur de Bavière, et sœur de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière alors régnant.

Sur cet enfant ayez toujours les yeux :
Plus digne soin n'est pour vous sur la terre.

BALLADE IX[1].

POUR LA NAISSANCE DE MONSEIGNEUR LE DUC DE BOURGOGNE.

[1682.]

Or est venu l'enfant si souhaité.
Voici son sort; j'en ai fait la figure[2].
Premièrement, si j'ai bien supputé,
De cent printemps l'agréable peinture
Viendra pour lui rajeunir la nature.
Nombre d'Amours, pendant ses jeunes ans,
Lui serviront de premiers courtisans ;
Puis d'autres soins, troupe aux jeux ennemie,
Lui fileront à l'envi le destin
De trois grands dieux directeurs de sa vie.
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

Amour viendra le beau premier en danse.
Je vous le dis, belles, songez à vous ;
Mais que sert-il ? royale adolescence
Pour tous les cœurs est un charme trop doux.
Tel accident n'est mort d'homme, entre nous.
Pleurs et soupirs pourront en cette terre

1. Imprimée pour la première fois dans les *Œuvres diverses*, édit. 1729, t. III, p. 305.

2. Les astrologues figuraient le Thème d'un individu, c'est-à-dire la situation des étoiles au moment de sa naissance, et ensuite ils conjecturaient les diverses fortunes de sa vie future.

Régner alors; puis par une autre guerre
Ils passeront aux climats du matin;
Et ne se doit reposer la victoire
Que, tous les Turcs faits François à la fin[1],
De trois grands dieux leur vainqueur n'ait la gloire.
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

Mars est entré le second dans la lice :
Ce temps doit faire admirer un héros,
Un rejeton du maître en l'exercice
Qui fait les dieux; car ce n'est le repos.
Son petit-fils l'aura dans ses travaux
Pour précepteur à lancer le tonnerre,
A bien régner, à conduire une guerre.
Au prix de lui, novices en cet art
Sont réputés Alexandre et César.
Telles leçons finiront la carrière
Du nouveau-né, qui, dans un long destin,
De trois grands dieux fournira la matière :
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

ENVOI.

A MONSEIGNEUR ET A MADAME LA DAUPHINE.

Princesse aimable, et vous, digne dauphin,
Vos qualités ont formé cet ouvrage,
Triple chef-d'œuvre, enfant plus que divin,

1. Duquesne, après avoir déjà canonné et enfoncé les vaisseaux tripolitains jusque dans le port de Scio, se préparait, lorsque La Fontaine écrivait cette ballade, à bombarder Alger; ce qu'il fit avec la plus grande vigueur le 30 août 1682.

Qui de trois dieux fera voir l'assemblage :
Ces trois dieux sont Mars, Amour et Jupin.

BALLADE X[1].

AU ROI.

[1684.]

Roi vraiment roi (cela dit toutes choses)[2],
Forcez encor quelques remparts flamands,
Et puis la paix, jointe au retour des roses,
Repeuplera l'univers d'agréments.
Vous domptez tout, même les éléments,
Tant vous savez à propos entreprendre.
Mars, chaque hiver, s'en revenoit attendre
A son foyer les zéphyrs paresseux ;
D'autres leçons vous lui faites apprendre :
L'événement n'en peut être qu'heureux.

Entre vos mains tout devient imprenable ;
Attaquez-vous, tout cède en peu de temps :
Il faut dix ans aux héros de la fable ;
A vous, dix jours, quelquefois des instants.

1. Publiée pour la première fois dans le *Mercure galant*, 1614, in-12, p. 166-171 ; réimprimée dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 1-5 ; insérée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 118.

2. Dans la tragédie d'*Alexandre* (1665), Racine, traduisant Plutarque, met dans la bouche de Porus vaincu cette réponse :

ALEXANDRE.
Comment prétendez-vous que je vous traite ?
PORUS.
En roi.

Le bruit que font vos exploits éclatants
Perce les cieux; l'Olympe les admire:
Ses habitants protégent votre empire;
Le ciel n'y met de bornes que vos vœux.
Qu'y manque-t-il? car vous n'avez qu'à dire,
L'événement n'en peut être qu'heureux.

Tel que l'on voit Jupiter, dans Homère,
Emporter seul tout le reste des dieux;
Tel, balançant l'Europe tout entière,
Vous luttez seul contre cent envieux.
Je les compare à ces ambitieux
Qui, monts sur monts, déclarèrent la guerre
Aux immortels. Jupin, croulant la terre[1],
Les abîma sous des rochers affreux.
Ainsi que lui prenez votre tonnerre;
L'événement n'en peut être qu'heureux

Vous n'êtes pas seulement estimable
Par ce grand art qui fait les conquérants :
Terrible aux uns, aux autres tout aimable,
Des Scipions vous remplissez les rangs.
Auguste et Jule, en vertus différents,
Vous feront place entre eux deux dans l'histoire.
Vos premiers pas courants à la victoire
Ont tout soumis; et ce cœur généreux
Dans les derniers affecte une autre gloire :
L'événement n'en peut être qu'heureux.

1. *Croulant,* secouant. « Croullant tous les fruits des arbres. » Rabelais, I, xxvi.

ENVOI.

Ce doux penser, depuis un mois ou deux,
Console un peu mes muses inquiètes[1].
Quelques esprits[2] ont blâmé certains jeux,
Certains récits, qui ne sont que sornettes.
Si je défère aux leçons qu'ils m'ont faites,
Que veut-on plus? Soyez moins rigoureux,
Plus indulgent, plus favorable qu'eux;
Prince, en un mot, soyez ce que vous êtes:
L'événement ne peut m'être qu'heureux.

BALLADE XI[3].

EN RÉPONSE A LA BALLADE DE Mme DESHOULIÈRES, DONT LE REFRAIN EST :

On n'aime plus comme on aimoit jadis[4].

[1684.]

Qu'à caution tous amants soient sujets,
C'est une erreur qui les bons discrédite.

1. La Fontaine venait d'être nommé à l'Académie française; mais le roi ne paraissait pas disposé à consentir à son élection. Notre poëte fit cette ballade pour le fléchir.

2. Le président Rose et d'autres rigoristes, qui ne voulaient pas que La Fontaine fût reçu de l'Académie, parce qu'il avait composé les contes.

3. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres de Pavillon*, t. II, p. 150, sous le nom de La Fontaine; réimprimée ensuite dans les *OEuvres complètes de La Fontaine*, 1821, in-18, t. XV, p. 16, d'après un manuscrit.

4. Cette ballade de Mme Deshoulières se trouve dans ses œuvres, édit. de 1693, t. I, p. 56; et dans celles de Pavillon, édit. de 1750, t. II, p. 146. La réponse que fit le duc de Saint-Aignan est à la page 148 du même volume; celle de Pavillon, p. 152. On trouve encore une autre réponse dans les *Poésies de La Fare*, édit. de 1755, p. 37.

On voit au monde assez d'amants discrets;
La race encor n'est pas toute détruite;
Quoi qu'en ait dit femme un peu trop dépite,
Rien n'est changé du siècle d'Amadis,
Hors que pour être amitié maintenue
Plus n'est besoin d'Urgande desconnue[1];
On aime encor comme on aimoit jadis.

Il est bien vrai qu'on choisit les objets.
Plus n'est le temps[2] de dame sans mérite;
Quand beauté luit sous simples[3] bavolets[4],
Plus sont prisés que reine décrépite;
Sous quelque toit que Bonne-Grâce habite,
Chacun y court, jusqu'aux plus refroidis:
Depuis Adam cela se continue;
Et, quand Grâce est de Bonté soutenue,
On aime encor comme on aimoit jadis.

Dans les vieux temps, il fut des cœurs coquets;
Plus qu'à présent amour fut hypocrite:
Pas n'est besoin que je prouve ces faits;

1. *Usgande la desconnué,* la méconnue, qu'on ne reconnait pas, est une fée du roman des Amadis.

2. VAR. Dans le manuscrit et l'édition de 1821 :

Plus n'est besoin...

3. VAR. Dans le manuscrit et l'édition de 1821 :

... sous jeunes bavolets.

4. Le *bavolet* est une coiffure villageoise. Autrefois on disait *bavolette* pour désigner une jeune paysanne; et ce mot se trouve dans la seconde édition du dictionnaire de l'Académie, 1696, mais il n'est plus dans la dernière. Tallemant des Réaux, dans ses Mémoires manuscrits intitulés *les Historiettes,* à l'article du président Tambonneau, dit : « Sa femme s'étoit sauvée à Saint-Germain, déguisée en *bavolette.* »

C'est vérité dans mainte histoire écrite.
Amants savoient faire la chattemite;
Ce n'est que d'eux que nous l'avons appris;
D'eux jusqu'à nous la chose est parvenue :
Puisque par eux elle nous est connue,
On aime encor comme on aimoit jadis.

Quand Céladon au pays de Forêts
Étoit prôné comme un amant d'élite,
On vit Hylas, patron des indiscrets,
En plein marché tenir autre conduite.
Bref, en tous temps Amour eut à sa suite
Sujets loyaux et sujets étourdis :
Or n'en est pas la coutume perdue;
Comme autrefois la mode en est venue,
On aime encor comme on aimoit jadis.

ENVOI.

Toi qui te plains d'Amour et de ses traits,
Dame chagrine, apaise tes regrets :
Si quelque ingrat rend ton humeur bourrue,
Ne t'en prends point à l'enfant de Cypris;
Cause il n'est pas de ta déconvenue :
Quand la dame est d'attraits assez pourvue [1],
On aime encor comme on aimoit jadis.

1. VAR. Dans le manuscrit et l'édition de 1821 :

... d'appas assez pourvue.

BALLADE XII[1].

SUR LE MAL D'AMOUR.

De tant de maux qui traversent la vie,
Lequel de tous donne plus d'embarras?
De grands malheurs la famine est suivie;
La guerre aussi cause bien du fracas[2];
La peste encore est un dangereux cas;
Femme fâcheuse est un méchant partage;
Faute d'argent cause bien du ravage;
Mais pas ne sont là les plus douloureux:
Si m'en croyez, aussi bien que le sage,
Le mal d'amour est le plus rigoureux.

De l'éprouver un jour me prit envie;
Mais aussitôt adieu joie et soulas[3];
Ennuis cuisants, noirs soupçons, jalousie,
Cent autres maux je vois venir à tas.
Tous mes déduits furent de grands hélas!
Liberté fit place à honteux servage.
Tu fus d'abord, pauvre cœur, mis en cage,

1. Imprimée pour la première fois, et sous le nom de La Fontaine, dans l'avertissement des libraires des *OEuvres d'Étienne Pavillon*, édit. de 1750, in-12, t. I, p. liv.; réimprimée, d'après un manuscrit, dans les *OEuvres complètes de La Fontaine*, édit. de 1821, in-18, t. XV, p. 13.

2. VAR. Dans les œuvres de Pavillon, on lit :

. . . . . cause de grands fracas.

3. *Soulas*, plaisir, bonheur.

Mon *soulas* gist sous ceste terre icy,
Et de le voir plus au monde n'espère.
MAROT, *Complainte d'une niepce sur la mort de sa tante.*

D'où bien voudrois sortir, mais tu ne peux;
Lors tu chantas sur un piteux ramage :
Le mal d'amour est le plus rigoureux.

Quand la beauté que vous avez servie
A vos desirs parfois ne répond pas,
C'est bien alors que c'est la diablerie;
Prendre on voudroit le parti de Judas :
On se pendroit pour moins de deux ducats.
Sans cesse au cœur on a fureur et rage;
Fer et poison, on met tout en usage
Pour se tirer d'un pas si malheureux.
Qui peut après douter de cet adage :
Le mal d'amour est le plus rigoureux[1] ?

J'excepte amour qui se traite en Turquie
Dans les sérails de ces heureux bachas,
D'où cruauté fut de tout temps bannie,
Où douceur gît toujours entre deux draps.
Plaisirs y sont sur des lits de damas,
Chagrins jamais; jamais dame sauvage.
Jusqu'aux tendrons qui font l'apprentissage,
Tout est galant, traitable et gracieux;
Partout ailleurs, dont de bon cœur j'enrage,
Le mal d'amour est le plus rigoureux.

ENVOI.

Objet charmant, de qui la belle image
Tient dès longtemps mon cœur en esclavage,

1. Var. *OEuvres de Pavillon :* le plus dangereux.

Soulage un peu mon tourment amoureux.
Si tu me fais un tour si généreux,
Plus ne tiendrai ce déplaisant langage :
Le mal d'amour est le plus rigoureux.

BALLADE XIII.

SUR LE NOM DE LOUIS LE HARDI,

QUE LES SOLDATS ONT DONNÉ A MONSEIGNEUR PENDANT LE SIÉGE DE PHILISBOURG[1].

[1688.]

Un de nos fantassins, très-bon nomenclateur[2],
Du titre de HARDI baptisant monseigneur,
Le fera sous ce nom distinguer dans l'histoire.
Ce soldat par chacun fut d'abord applaudi.
Le prince et son parrain feront dire à leur gloire :
Louis le bien nommé, c'est Louis le hardi.

D'un pareil nom de guerre on traitoit les neuf preux :
Notre jeune héros le mérite mieux qu'eux.
J'aime les sobriquets qu'un corps de garde impose ;
Ils conviennent toujours ; et, quant à moi, je di[3],

1. *OEuvres posthumes*, 1696, p. 163 ; *OEuvres diverses*, édition de 1729, t. I, p. 131. Philisbourg fut pris par le Dauphin en octobre 1688, après dix-neuf jours de tranchée ouverte.

2. Dans les *OEuvres posthumes*, au lieu de *nomenclateur*, on lit *nommé Lafleur*, mais c'est une faute de l'imprimeur, à qui ce mot *nomenclateur* était sans doute étranger.

3. L'*s* finale est supprimée pour la rime et par licence poétique.

Pour ajouter encor quelque lustre à la chose :
Louis le bien nommé, c'est Louis le hardi.

Adam, qui sur les fonts tint les êtres divers
Dont il plut au Seigneur de peupler l'univers ;
Adam, parrain banal de toutes les familles ;
Adam, dis-je, par qui chaque nom fut ourdi,
N'y rencontroit pas mieux que nos braves soudrilles :
Louis le bien nommé, c'est Louis le hardi.

ENVOI.

L'homme n'engendre guère à soixante et dix ans.
Si le cas m'arrivoit, comme à certaines gens,
J'irois à ce soldat, et sans tant de mystère,
Tout autre choix à part, je dirois : Kadédi,
Viens tenir mon enfant, tu seras mon compère :
Louis le bien nommé, c'est Louis le hardi[1].

1. VAR. Selon une copie manuscrite citée par Matthieu Marais, p. 108 de son ouvrage, cet envoi avait d'abord été composé de la manière suivante :

L'homme n'engendre guère à soixante et dix ans ;
Cependant, écoutez tous, messieurs mes parents :
De quelque nouveau fils si j'allois être père,
Voyant que ce soldat n'est pas un étourdi :
Viens tenir mon enfant, dirois-je à ce compère,
Louis le bien nommé, c'est Louis le hardi.

RONDEAU REDOUBLÉ[1].

[1660.]

Qu'un vain scrupule à ma flamme s'oppose,
Je ne le puis souffrir aucunement,
Bien que chacun en murmure et nous glose;
Et c'est assez pour perdre votre amant.

Si j'avois bruit de mauvais garnement,
Vous me pourriez bannir à juste cause;
Ne l'ayant point, c'est sans nul fondement
Qu'un vain scrupule à ma flamme s'oppose.

Que vous m'aimiez, c'est pour moi lettre close;
Voire on diroit que quelque changement
A m'alléguer ces raisons vous dispose;
Je ne le puis souffrir aucunement.

Bien moins pourrois vous cacher mon tourment,
N'ayant pas mis au contrat cette clause;
Toujours ferai l'amour ouvertement,
Bien que chacun en murmure et nous glose.

1. Imprimé pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 101, ensuite dans une édition des *Fables*, Amsterdam, André Wéchel, 1679, 2 tomes en 1 petit vol. in-12; inséré dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 46. La date donnée à cette pièce ne repose que sur l'assertion de Matthieu Marais, qui en place la composition sous l'année 1660.

Ainsi s'aimer est plus doux qu'eau de rose
Souffrez-le donc, Phyllis : car autrement,
Loin de vos yeux je vais faire une pose[1] ;
Et c'est assez pour perdre votre amant.

Pourriez-vous voir ce triste éloignement ?
De vos faveurs doublez plutôt la dose.
Amour ne veut tant de raisonnement :
Ce point d'honneur, ma foi, n'est autre chose
Qu'un vain scrupule.

1. La Fontaine, dans l'édition de 1671, a mis *pose*, au lieu de *pause*, par licence poétique, et pour rimer aux yeux.

SONNETS.

SONNET I[1].

POUR S. A. R. MADEMOISELLE D'ALENÇON[2].

[1666.]

Ne serons-nous jamais affranchis des alarmes?
Six étés n'ont pas vu la paix dans ces climats,

1. Imprimé pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 113; inséré dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 56.

2. Isabelle ou Élisabeth d'Orléans, dite Mlle d'Alençon, était fille de Gaston de France, duc d'Orléans, oncle de Louis XIV, et de Marguerite de Lorraine de Vaudemont; elle naquit le 26 décembre 1646, et épousa Joseph-Louis de Lorraine, duc de Guise, le 15 juin 1667, dans la chapelle de Saint-Germain-en-Laye, et en présence de la reine et de Louis XIV, qui partit le lendemain pour l'armée afin de faire la conquête du Brabant. La duchesse d'Alençon étant devenue veuve, et ayant perdu, le 16 mars 1675, son fils unique âgé de cinq ans, fit bâtir un palais à Alençon, et s'y retira en 1676. Elle réunit près d'elle une petite cour, qui fut le centre de quelques intrigues. Les instigations du jésuite La Rue la portèrent à quelques persécutions contre les protestants, qui étaient nombreux dans la ville d'Alençon. Cependant elle y fit beaucoup de bien, dota les hôpitaux, et fut surnommée la mère des pauvres. Elle mourut à Versailles le 17 mars 1696. Louis XIV l'alla voir plusieurs fois pendant sa maladie, et versa des larmes lorsqu'il la vit à toute extrémité. D'après sa volonté, elle fut enterrée aux Grandes Carmélites. Trois oraisons funèbres ont été prononcées après sa mort; toutes trois ont été imprimées. (Voyez les *Lettres de Mme de Sévigné*, en date du 19 mars 1696; le *Journal de Dangeau*, 17 et 18 mars 1696; l'*Histoire d'Alençon*, par Dubois, 1805, in-8°, ch. XXVII; dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 295; *l'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 889, et le *Dictionnaire de la noblesse*, t. VIII, p. 580.)

Et déjà le démon qui préside aux combats
Recommence à forger l'instrument de nos larmes.

Opposez-vous, Olympe, à la fureur des armes [1];
Faites parler l'Amour, et ne permettez pas
Qu'on décide sans lui du sort de tant d'États;
Souffrez que votre hymen interpose ses charmes [2].

C'est le plus digne prix dont on puisse acheter
Ce bien qui ne sauroit aux mortels trop coûter:
Je sais qu'il nous faudra vous perdre en récompense.

Un souverain bonheur pour l'empire françois,
Ce seroit cette paix avec votre présence;
Mais le ciel ne fait pas tous ses dons à la fois.

SONNET II [3].

POUR MADEMOISELLE DE POUSSAY [4].

[1667.]

J'avois brisé les fers d'Aminte et de Sylvie;
J'étois libre et vivois content et sans amour:.

1. Louis XIV se préparait, en 1666, à faire valoir, par la force des armes, les droits qu'il prétendait avoir sur le Brabant par suite de la mort de Philippe IV, son beau-père.

2. Il paraît, d'après ces vers, que Louis XIV négociait alors un mariage entre Mlle d'Alençon et un souverain étranger, par le moyen duquel on espérait que la paix serait maintenue; mais cet espoir fut trompé.

3. Imprimé pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 115; inséré dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 57.

4. Mlle de Poussé ou de Poussay brilla un instant sur la scène de la

L'innocente beauté des jardins et du jour
Alloit faire à jamais le charme de ma vie,

Quand du milieu d'un cloître Amarante est sortie.
Que de grâces, bons dieux! tout rit dans Luxembourg:
La jeune Olympe[1] voit maintenant à sa cour
Celle que tout Paphos en ces lieux a suivie.

Sur ce nouvel objet chacun porte les yeux;
Mais, en considérant cet ouvrage des cieux,
Je ne sais quelle crainte en mon cœur se réveille.

Quoi qu'Amour toutefois veuille ordonner de moi,

cour. Sa mère était dame d'honneur de la duchesse de Guise, ou duchesse d'Alençon, à qui le sonnet précédent est adressé. Mlle de Guise craignit que son frère le duc de Guise ne devînt amoureux de Mlle de Poussay, et la contraignit, ainsi que sa mère, d'aller demeurer au Luxembourg, chez la duchesse douairière d'Orléans.

Voici ce que Walkenaer dit de cette demoiselle de Poussé ou de Poussay, à laquelle le second sonnet est adressé :

« La marquise de Poussé fit sortir du couvent sa fille, Mlle de Poussé, nièce de Ragiver de Poussé, curé de Saint-Sulpice, qui était destinée à être religieuse; on la mena avec elle à la cour : alors une nouvelle beauté y devenait sur-le-champ l'objet de l'attention générale. Mlle de Poussé eut aussitôt ses partisans et ses détracteurs. Mlle de Montpensier avertit un jour le roi, qui ne l'avait pas vue encore, qu'elle allait passer avec la duchesse de Guise. « Je vous remercie, lui dit le roi, de m'avoir prévenu. « J'aurai soin de m'appuyer contre la muraille : car on m'a persuadé qu'il « me seroit impossible de voir cette surprenante beauté sans m'évanouir. » « Cette manière de raillerie, dit Mademoiselle, me fit connoître qu'on lui « avoit parlé de cette fille chez La Vallière, chez laquelle Mme de Montespan « commençoit à aller. »

Dans la lettre de Mme de La Fayette à Mme de Sévigné, du 19 mai 1673, elle lui dit : « Votre fils est amoureux comme un perdu de Mlle de Poussay, il n'aspire qu'à être aussi transi que La Fare. »

1. La duchesse de Guise, ou duchesse d'Alençon, que La Fontaine a déjà désignée sous le nom d'Olympe dans le sonnet précédent.

Il est beau de mourir des coups d'une merveille
Dont un regard feroit la fortune d'un roi.

SONNET DE BOYER

EN BOUTS-RIMÉS

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER CONTRE FURETIÈRE[1].

[1686.]

Toi dont l'Académie implore la... justice,
Du mérite outragé généreux... protecteur,
Quelque fiel que sur nous l'imposture... vomisse,
Nous voulons oublier le nom de l'... imposteur.

A tout ce qu'il écrit que l'Envie... applaudisse;
De tant d'illustres noms jaloux... persécuteur,
Il a beau les noircir par un lâche... artifice,
La vérité confond et l'ouvrage et l'... auteur.

1. Antoine Furetière, né en 1620, reçu membre de l'Académie française le 15 mai 1662, mourut à Paris le 14 mai 1688, à l'âge de soixante-huit ans. Il avait été l'ami de Boileau, de Racine et de La Fontaine; mais il se brouilla avec eux, et avec tous ses confrères, pour la malheureuse affaire du dictionnaire. La Fontaine, impatienté des injures de Furetière, fit contre lui une épigramme que l'on trouvera ci-après. Furetière répliqua par trois ou quatre autres épigrammes. Boyer ayant écrit ensuite un sonnet adressé au chancelier, dirigé contre Furetière, celui-ci répondit par un autre sonnet non-seulement se terminant par les mêmes rimes, mais par les mêmes mots, et adressé au chancelier. C'est pour répliquer à ce sonnet de Furetière que La Fontaine composa un troisième sonnet, qui se termine par les mêmes mots que ceux de Furetière et de Boyer. Voyez le *Nouveau Recueil des factums du procès entre défunt l'abbé Furetière, l'un des Quarante de l'Académie françoise, et quelques-uns des autres membres de ladite Académie*, 1694, in-12, t. II, dans le *Recueil de plusieurs vers, épigrammes et autres pièces*, etc.

Nous avons cru devoir reproduire les sonnets de Boyer et de Furetière qui précédèrent celui de La Fontaine.

Dût-on voir sa fureur triomphante,... impunie,
Tranquilles et muets contre la... calomnie,
Nous consacrons nos voix à la gloire du... roi.

Si notre retenue enhardit l'... impudence,
Le mérite et l'honneur se reposent sur... toi.
Oracle de Thémis, venge notre... silence.

SONNET DE FURETIÈRE

SUR LES MÊMES RIMES QUE LE PRÉCÉDENT

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

[1686.]

Toi dont l'Académie élude la... justice,
Qui du mérite faux n'es point le... protecteur,
N'espère pas de voir que son ventre... vomisse
Cet œuvre tant promis par son Corps... imposteur.

Ne crois pas que jamais le public... applaudisse
A ces monopoleurs dont le... persécuteur
Y montre tant de foible et si peu d'... artifice
Qu'à peine un écolier s'en voudroit dire... auteur.

Leur oisive lenteur qui demeure... impunie
Les peut faire à bon droit blâmer sans... calomnie;
Leurs pensions font tort à la gloire du... roi.

Il leur faut, pour répondre, un excès d'... impudence;
Mais tout déguisement disparoît devant... toi.
Oracle de Thémis, excuse leur... silence.

SONNET III[1]

SERVANT DE RÉPONSE A UN BOUT-RIMÉ

DU SIEUR DE FURETIÈRE.

[1686.]

Te mettre à Saint-Lazare est acte de... justice;
J'en veux faire un placet à notre... protecteur.
Apollon ne lit point les tiens qu'il ne... vomisse,
Il le dit, et ce dieu n'est point un... imposteur.

Il semble à tes discours que chacun... applaudisse;
Tu te crois Attila, ce grand... persécuteur.
Mais tu n'es qu'un pion; tu confonds l'... artifice
Avec l'art; cette faute est crime en un... auteur.

Ne t'imagine pas qu'on la laisse... impunie;
L'ignorance est en toi sœur de la... calomnie;
Tu manques de respect lorsque tu plains le... roi.

Contrôler les bienfaits est un trait d'... impudence;
Ma foi, l'Académie est plus sage que... toi.
Apprends d'elle à parler, ou garde le... silence.

1. Imprimé pour la première fois dans le *Recueil de plusieurs vers, épigrammes et autres pièces, etc.*, 1686, et dans le *Recueil des factums*, 1694; puis dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 227; mais la leçon des *OEuvres posthumes* diffère tellement de celle du *Recueil des factums*, que nous les donnons toutes deux.

MÊME SONNET.

SELON LA LEÇON DES

ŒUVRES POSTHUMES.

[1696.]

Te mettre à Saint-Lazare est acte de... justice;
J'en veux faire un placet à notre... protecteur.
Apollon ne lit point le tien qu'il ne... vomisse,
Et ne connoît en toi qu'un... calomniateur.

Il semble à tes discours que chacun t'... applaudisse;
Et, toujours du bon sens cruel... persécuteur,
Tu veux parler de mots, et confonds l'... artifice
Avec l'art; cette faute est crime en un... auteur.

Ne t'imagine pas qu'on la laisse... impunie;
Mais l'insolence suit en toi la... calomnie;
N'en est-ce pas un trait que de blâmer le... roi?

Tu contrôles ses dons, homme plein d'... impudence;
Ma foi, l'Académie est plus sage que... toi.
Apprends d'elle à parler, ou garde le... silence[1].

1. Cette leçon a été réimprimée dans les *OEuvres complètes de La Fontaine*, édit. 1820, in-18, t. XIII, p. 243.

Enfin, pour qu'on ait l'ensemble de cette petite guerre sur les mêmes rimes, nous transcrivons le sonnet suivant d'un auteur anonyme.

SONNET[1]

D'UN AUTEUR ANONYME

SUR LES MÊMES RIMES QUE LES PRÉCÉDENTS, CONTRE FURETIÈRE.

[1686.]

Tantôt l'exécuteur de la haute... justice
Est de ton beau roman l'illustre... protecteur[2];
Tantôt tu vas chercher un ventre qui... vomisse,
Écrivain mal poli, quoique habile... imposteur.

Si tu crois qu'à tes traits le bon goût... applaudisse,
Je te tiens du bon sens le vrai... persécuteur.
Tous les ans je destine un beau feu d'... artifice
Où l'on te brûlera comme un méchant... auteur.

Aux quatre coins seront la Chicane... impunie,
L'Insolence, l'Erreur avec la... Calomnie.
Tous les passants boiront à la santé du... roi.

Tu tiendras ton factum d'un air plein d'... impudence;
Et dès le lendemain une chanson sur... toi
Dans tous les carrefours fera faire... silence[3].

1. Ce sonnet fait suite à celui de La Fontaine dans le *Recueil de plusieurs vers, épigrammes, etc.*, 1686, et dans le *Recueil des factums*, 1694.

2. Allusion à « l'Epistre dédicatoire du premier livre que je ferai à très-haut et très-redouté seigneur Jean Guillaume, dit S. Aubin, maître des hautes œuvres de la ville, prévôté et vicomté de Paris », dans le *Roman bourgeois*.

3. On trouvera un autre sonnet de La Fontaine à la suite de la lettre VIII, à M***, en lui envoyant les vers pour et contre Mlle Colletet.

MADRIGAUX.

MADRIGAL I[1].

A M. ***.

[1657.]

Je ne m'attendois pas d'être loué de vous :
Cet honneur me surprend, il faut que je l'avoue ;
Mais de tous les plaisirs le plaisir le plus doux,
C'est de se voir loué de ceux que chacun loue.

II[2].

AU ROI ET A L'INFANTE.

[1660[3].]

Heureux couple d'amants, race de mille rois,
Bien que de voir trembler cent peuples sous vos lois

1. Imprimé pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 92, à la suite du dizain sur Mme de Sévigné ; ce qui donne lieu de croire que ce quatrain fut fait à l'occasion des éloges donnés à notre poëte pour l'épître adressée à M. D. C. A. D. M. (à Mme de Coucy, abbesse de Mouzon). Réimprimé dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. I, p. 45.

2. Imprimé pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. III, p. 295.

3. Ce madrigal a dû être composé après la conclusion de la paix des Pyrénées, et avant le mariage du roi et de Marie-Thérèse, infante d'Espagne.

Soit une gloire peu commune,
Vous avouerez pourtant un jour
Qu'on est mieux couronné par les mains de l'Amour
Que par celles de la Fortune.

III[1].

POUR LE ROI.

[1660.]

Que dites-vous du cœur d'Alcandre,
Qui n'avoit jamais soupiré?
S'il s'est un peu tard déclaré,
Il n'a rien perdu pour attendre.

IV[2].

Soulagez mon tourment, disois-je à ma cruelle;
Ma mort vous feroit perdre un amant si fidèle,
Qu'il n'en est point un tel dans l'empire amoureux.
Il le faut donc garder, me répondit la belle:
Je vous perdrois plus tôt en vous rendant heureux.

1. Ce madrigal faisait partie des vers remis à Pellisson pour être transmis à Fouquet; ce qui prouve qu'il fut fait, comme le précédent, à l'occasion du mariage du roi avec l'infante d'Espagne. Il a été imprimé pour la première fois, en 1811, à la suite de l'ouvrage de Matthieu Marais sur La Fontaine, p. 124 de l'édition in-12, et p. 162 de l'édition in-18, et inséré pour la première fois dans les *OEuvres diverses de La Fontaine*, en 1813, édition stéréotype de Didot, t. I, p. 4.

2. *OEuvres posthumes*, 1696, p. 242, et *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 94.

V[1].

AU SUJET DU MARIAGE DE LA FILLE DE MADAME LA M... D'AUMONT AVEC M. DE MÉZIÈRE [2].

[1660.]

Comme j'étois sur le point d'envoyer le terme de la Saint-Jean, l'on m'a mandé que M. de Mézière s'en venoit à Vaux en diligence, et que madame la M... d'Aumont y devoit aussi amener Mlle sa fille; que là ils s'épouseroient aussitôt, et que ce mariage avoit été conclu si soudainement que les parties ne se doutoient quasi pas du sujet de leur voyage. J'aurois bien voulu pouvoir témoigner, par quelque chose de poli, le zèle que j'ai pour les deux familles; mais j'ai cru que l'épithalame ne devoit pas être plus prémédité que l'hyménée, et qu'il falloit que tout se sentît de la soudaineté avec laquelle monseigneur le surintendant entreprend et exécute la plupart des choses. Je me suis donc contenté d'ajouter au terme ce madrigal.

Belle D'Aumont et vous Mézière,
Quand je regarde la manière

1. Cette pièce faisait partie de celles qui ont été trouvées dans les papiers de Pellisson, et fut publiée pour la première fois, en 1811, par Chardon de La Rochette, à la suite de l'ouvrage de Matthieu Marais, p. 125, édit. in-12, et p. 163, édit. in-18, puis insérée en 1813, sans le préambule de La Fontaine, dans l'édition stéréotype des *OEuvres diverses*, de Didot, et en 1814, avec le préambule, dans l'édition des *OEuvres complètes*, de Lefèvre, t. VI, p. 49.

2. Gilles Fouquet, premier écuyer de la grande écurie du roi, est proba-

Dont vous vous mariez, l'un venant de la cour,
Et l'autre de Paris, ou bien de la frontière,
J'appelle votre hymen un impromptu d'amour.
Avec le temps vous en ferez bien d'autres,
Et nous en pourrons voir dans neuf mois, plus un jour,
Un de votre façon qui vaudra tous les nôtres.

blement le personnage désigné plusieurs fois sous le nom de M. de Mézière. Il épousa en mai 1660 la fille du marquis d'Aumont, gouverneur de la Touraine. (Voyez la *Gazette de Loret*, du 8 mai 1660.) Le titre de *maréchale*, donné par les précédents éditeurs à Mme d'Aumont dans l'intitulé du madrigal et dans le préambule écrit par le poëte lui-même, provient sans doute d'une erreur. Mme d'Aumont, belle-mère de Gilles Fouquet, n'était que marquise d'Aumont. C'était sa belle-sœur qui portait le titre de maréchale. Il est probable que La Fontaine avait mis : Mme la M... d'Aumont, et que les éditeurs ont lu : *Mme la maréchale*, au lieu de : *Mme la marquise*. Ce qui nous porte à croire que M. de Mézière était bien Gilles Fouquet, frère du surintendant, c'est que, lorsqu'en 1679 la famille de Nicolas Fouquet obtint la permission de le venir voir à Pignerol, nous trouvons parmi les membres de cette famille un M. de Mézière, frère du prisonnier. (Cheruel, *Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, t. II, p. 547.)

DIZAINS.

DIZAIN I.

POUR MADAME DE SÉVIGNÉ,

ENVOYÉ A M. FOUQUET SUR LE SUJET DE L'ÉPÎTRE I A M. D. C. A. D. M [1].

[1657.]

De Sévigné [2], depuis deux jours en-çà,
Ma lettre tient les trois parts de sa gloire.
Elle lui plut; et cela se passa
Phébus tenant chez vous son consistoire.
Entre les dieux, et c'est chose notoire,
En me louant Sévigné me plaça;
J'étois alors deux cent mille au-deçà,
Voire encor plus, du temple de Mémoire.
Ingrat ne suis; son nom seroit piéça [3]
Delà le ciel, si l'on m'en vouloit croire.

1. Dans le recueil de 1671, p. 91, cette pièce suit immédiatement l'épître I, et l'intitulé se termine ainsi : ... *sur le sujet de la lettre précédente.*

2. Marie Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné, si célèbre par son talent épistolaire.

3. Il y a longtemps.

II[1].

A Mme ...[2].

[1660.]

Je devois donner des madrigaux en d'autres temps, et voici ce que j'envoyai pour un de ces termes :

Dedans mes vers on n'entend plus parler
De vos beautés, et Clio s'en est plainte.
J'ai répondu qu'il n'appartient d'aller
A toutes gens, comme on dit, à Corinthe.
Par toutes mains qu'aussi vous soyez peinte,
C'est un abus ; Phébus, sans contredit,
Seul y prétend, j'y perdrois mon crédit.
Vous me direz : Quelle est donc votre affaire ?
Quelle elle est donc ? Je l'aurai bientôt dit :
C'est d'admirer... Quoi ! rien plus ?... et me taire.

1. Publié pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 116.

Ces lignes suivent immédiatement la ballade sur *la Paix des Pyrénées et le Mariage du roi*, envoyée pour payer le troisième terme. Ce dizain a été inséré dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1629, t. I, p. 29 ; mais la note de l'auteur a été à tort transportée avant les *Vers pour la reine, ensuite de la ballade sur la paix des Pyrénées*.

2. A madame Fouquet, dans les *OEuvres diverses de 1729*.

III[1].

A M. ...[2].

[1660.]

Sur ce que M. ... souhaitoit un plus grand nombre de petits ouvrages que celui qu'il avoit reçu, les deux pièces suivantes lui furent envoyées pour supplément :

Trois madrigaux, ce n'est pas votre compte,
Et c'est le mien : que sert de vous flatter ?
Dis fois le jour au Parnasse je monte,
Et n'en saurois plus de trois ajuster.
Bien vous dirai qu'au nombre s'arrêter
N'est pas le mieux, seigneur, et voici comme :
Quand ils sont bons, en ce cas tout prud'homme
Les prend au poids au lieu de les compter :
Sont-ils méchants, tant moindre en est la somme,
Et tant plutôt on s'en doit contenter.

1. Imprimé pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 119.

Les deux pièces, qui formèrent le supplément pour le quatrième terme, sont ce dizain et l'*Ode sur la paix*, qui suit immédiatement ce dizain dans le recueil de 1685. Il y a ici une faute d'imprimeur dans ce recueil de 1685, on a mis pour titre le mot *sixain* en tête de ce dizain, et on a mis le mot *dizain* en tête du sixain pour le roi. Ce dizain a été inséré dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 30.

2. A M. Fouquet, dans les *OEuvres diverses de 1729*.

SIXAINS.

I.

POUR LE ROI [1].

[1660.]

Dès que l'heure est venue, Amour parle en vainqueur ;
Soit de gré, soit de force, il entre dans un cœur,
Et veut de nos soupirs le tribut ou l'offrande.
Alcandre de ce droit s'est longtemps excusé :
Mais par les yeux d'Olympe Amour le lui demande ;
Et jamais à ces yeux on n'a rien refusé.

II.

POUR S. A. E. MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE BOUILLON [2],

APRÈS SON BREVET DE CARDINALAT [3].

Je n'ai pas attendu pour vous un moindre prix ;

1. Imprimé pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 118; inséré dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 29.

Ce sixain, dans le recueil de 1685, est à la suite du dizain II (ci-dessus) et compris dans le petit avis qui le précède.

2. Imprimé pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 125, immédiatement à la suite de l'épître à la princesse de Bavière; inséré de même dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 65.

3. Emmanuel-Théodore de Bouillon, duc d'Albret, reçut le chapeau de cardinal le 4 août 1669.

De votre dignité je ne suis point surpris :
S'il m'en souvient, seigneur, je crois l'avoir prédite[1].
Vous voilà deux fois prince ; et ce rang glorieux
Est en vous désormais la marque du mérite,
Aussi bien qu'il l'étoit de la faveur des cieux.

III.

VERS POUR MADEMOISELLE SIMON,

TRÈS-BELLE PERSONNE ET TRÈS-SAGE, FILLE D'UN ARCHITECTE DU ROI[2].

[1695.]

Qui voit, Iris, vos traits charmants,
Pousse loin l'ardeur de son zèle :
Tous vos amis sont vos amants.
Quel dessein avez-vous, la belle ?
Quel pouvoir sur tous les esprits ?
Tous vos amants sont vos amis.

1. Dans l'épître à madame la princesse de Bavière.

2. Ce madrigal, qui se trouve dans le tome XXVII du recueil de Maurepas, manuscrit bien connu de la Bibliothèque nationale, n'avait jamais été signalé avant que M. Ludovic Lalanne l'eût publié dans la *Correspondance littéraire* (1re année, p. 193). « Je ne vois aucune raison, dit ce critique, pour ne pas admettre l'attribution et les indications si précises que donne le manuscrit. Les vers sont assez gracieux pour être sortis de la plume de La Fontaine, et il est bien probable qu'ils auront été communiqués à M. de Maurepas par la famille même de Mlle Simon, où on avait dû les conserver d'autant plus précieusement que ce sont peut-être les derniers qui aient été écrits par le grand poëte. Ils sont, en effet, datés de 1695, et lui-même, malade depuis longtemps, mourut le 13 avril de la même année. » M. Ludovic Lalanne aurait pu ajouter que l'architecte Simon de Troyes, élève et ami du célèbre sculpteur Girardon, était intimement lié avec La Fontaine, qui lui a adressé une jolie lettre en vers, datée de février 1686. (P. L.)

CHANSONS.

CHANSON I[1].

POUR M. DE MAUCROIX.

[1656.]

Tandis qu'il étoit avocat,
Il n'a pas fait gain d'un ducat ;
Mais vive le canonicat !
Alleluia !

Il lui rapporte force écus
Qu'il veut offrir au dieu Bacchus,
Ou bien en faire des c.... !
Alleluia !

CHANSON II[2].

[1657.]

Sur l'air des *Lampons*.

Le curé de Bussière
Disoit aux Allemands :

1. C'est M. Louis Paris qui a publié, d'après les manuscrits du chanoine Favart, conservés à la bibliothèque de Reims, cette chanson de La Fontaine. Maucroix, *OEuvres diverses*, Reims, 1854, p. CXVI.

2. Cette chanson inédite, que M. Louis Paris a bien voulu nous communiquer, est tirée des manuscrits du chanoine Favart à la bibliothèque de

« Prenez ma chambrière,
Rendez-moi ma jument!
Tenez, la voilà!
Ne l'épargnez pas, je vous en prie!
Ma pauvre jument, ramenez-la
Dans l'écurie. »
Le roi des Lampons,
Sus, courage, compagnons!
Le roi des Lampons
A de fort bons éperons.

CHANSON III.

POUR MADAME ...[1].

Sur l'air des *Folies d'Espagne*

[1687.]

On languit, on meurt près de Sylvie :
C'est un sort dont les rois sont jaloux.

Reims. Elle porte sa date avec elle, car elle raconte une épisode de l'invasion de la Champagne par les troupes allemandes et espagnoles, que commandaient l'archiduc d'Autriche et le prince de Condé. Nous avons changé le sixième vers, qui passait les bornes de la gaieté gauloise. (P. L.)

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 216; insérée dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 103. C'est Matthieu Marais qui nous apprend et la date de cette pièce et le nom de la personne pour laquelle elle a été composée, Mme d'Hervart.

Mme d'Hervart était la femme d'un conseiller au parlement et maître des requêtes : elle fut la bienfaitrice et l'amie de La Fontaine. C'était une des plus belles femmes que l'on eût jamais vues, selon Matthieu Marais, qui l'a connue. A l'époque à laquelle La Fontaine fit pour elle cette chanson, elle était nouvellement mariée, puisque l'épithalame adressé par Vergier à M. d'Hervart, sur son mariage, est daté de 1686. On verra ci-après, dans les lettres, que pendant l'année 1687 La Fontaine fit de fréquents voyages à Bois-le-Vicomte, où Mme d'Hervart passait la belle saison.

Si les dieux pouvoient perdre la vie,
Dans vos fers ils mourroient comme nous.

Soupirant pour un si doux martyre,
A Vénus ils ne font plus la cour ;
Et Sylvie accroîtra son empire
Des autels de la mère d'Amour.

Le printemps paroît moins jeune qu'elle :
D'un beau jour la naissance rit moins :
Tous les yeux disent qu'elle est plus belle,
Tous les cœurs en servent de témoins.

Ses refus sont si remplis de charmes,
Que l'on croit recevoir des faveurs :
La douceur est celle de ses armes
Qui se rend la plus fatale aux cœurs.

Tous les jours entrent à son service
Mille Amours, suivis d'autant d'amants :
Chacun d'eux, content de son supplice,
Avec soin lui cache ses tourments.

Sa présence embellit nos bocages[1] ;
Leurs ruisseaux sont enflés par mes pleurs :
Trop heureux d'arroser des ombrages
Où ses pas ont fait naître des fleurs.

L'autre jour, assis sur l'herbe tendre,
Je chantois son beau nom dans ces lieux ;

1. Ceci fait présumer que c'est à Bois-le-Vicomte que cette chanson a été composée.

Les Zéphyrs, accourant pour l'entendre,
Le portoient aux oreilles des dieux.

Je l'écris sur l'écorce des arbres ;
Je voudrois en remplir l'univers :
Nos bergers l'ont gravé sur des marbres
Dans un temple, au-dessus de mes vers.

C'est ainsi qu'en un bois solitaire.
Lycidas exprimoit son amour.
Les échos, qui ne sauroient se taire,
L'ont redit aux bergers d'alentour.

CHANSON IV[1].

Tout se suit ici-bas ; le plaisir et la peine,
Le printemps, les hivers, tout garde cette loi :
Amour en exempta Clymène ;
L'ingrate n'a jamais que des rigueurs pour moi.

CHANSON V[2].

Si nos langueurs et notre plainte
Faisoient perdre à la jeune Aminte

1. *OEuvres posthumes*, p. 248, et *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 124.

2. *OEuvres posthumes*, p. 248, et *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 124. Imitation de ces vers d'Horace :

Ulla si juris tibi pejerati
Pœna, Barine, nocuisset unquam ;
Dente si nigro fieres, vel uno
Turpior ungui,
Crederem. Sed tu, simul obligasti
Perfidum votis caput, enitescis
Pulchrior multo, juvenumque prodis
Publica cura.
(*Od.* II, 8.)

Ou quelque charme ou quelque amant,
On pourroit fléchir la cruelle ;
Mais lorsque je la vois rire de mon tourment,
Je ne l'en trouve que plus belle[1].

1. On trouvera une autre chanson de La Fontaine dans la lettre à Racine, à la date du 6 juin 1686.

ÉPITAPHES.

ÉPITAPHE I[1].

D'UN PARESSEUX.

[1659.]

Jean s'en alla comme il étoit venu,
Mangea le fonds avec le revenu.

1. Publiée d'abord sous ce titre par La Fontaine lui-même, dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 99. Mais cette pièce, ainsi que toutes celles de ce recueil, excepté les huit fables qui s'y trouvent, étaient composées depuis longtemps. Chardon de La Rochette nous apprend, dans une note sur l'ouvrage de Matthieu Marais (p. 24 de l'édition in-12, et p. 32 de l'édition in-16), qu'à la suite d'une copie de l'épître adressée à Pellisson (*Je vous l'avoue, et c'est la vérité*) se trouvaient ces mots tracés de la propre main de Pellisson, qui les écrivit pour Fouquet en lui transmettant cette épître : « Je ne fais pas difficulté d'ajouter à cette lettre, que M. de La Fontaine m'a envoyée, un tableau qu'il fit de la vie d'un de ses proches, au lieu d'épitaphe, le jour de sa mort, et une épigramme de six vers que j'ai trouvée assez belle, et parfaitement bien appliquée au sujet, qui convient à un paresseux. » Nous n'avons plus l'épitaphe dans laquelle La Fontaine traçait un tableau de la vie d'un de ses proches ; mais celle qui convient à un paresseux, que Pellisson envoyait alors à Fouquet, et qui, d'après sa note, a dû être composée au plus tard en 1659, a été bien des fois réimprimée. On la retrouve, formant un carton qui couvre le titre d'une autre pièce, dans le *Recueil des vers choisis* du P. Bouhours, avec cet intitulé : *Épitaphe de M. de La Fontaine, faite par lui-même*, 1693, p. 288, ou p. 242 du même recueil, édit. de Hollande. On la retrouve, avec le même intitulé, dans l'édition contrefaite des Fables de 1693, petit in-12, p. 144 ; et dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 276. Elle a été insérée dans les *OEuvres diverses* de 1729, t. I, p. 164.

M. Louis Paris conjecture que la composition de cette pièce remonte jusqu'en 1656. Maucroix, *OEuvres diverses*, p. CXVII.

Tint les trésors chose peu nécessaire[1].
Quant à son temps, bien le sut dispenser[2];
Deux parts en fit, dont il souloit[3] passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

II.

D'UN GRAND PARLEUR[4].

[1660.]

Sous ce tombeau pour toujours dort
Paul, qui toujours contoit merveilles.
Louange à Dieu, repos au mort,
Et paix en terre à nos oreilles!

1. VAR. Dans la copie de Pellisson, qui est imprimée dans les notes de Matthieu Marais, p. 24, on lit :

Mangea le fonds après le revenu,
Tint le travail chose peu nécessaire.

Dans le recueil de *Vers choisis* du P. Bouhours, p. 288, et dans l'édition des Contes, Amsterdam, 1696, t. II, p. 241, on lit :

Mangeant son fonds après son revenu,
Croyant le bien chose peu nécessaire.

Dans le *Recueil des plus belles épigrammes*, 1698, t. I, p. 241 :

Mangea le fonds, mangea le revenu,
Jugea trésors chose peu nécessaire.

2. VAR. Le dépenser, dans le *Recueil des plus belles épigrammes*.

3. Avait coutume. *Souloir* est dérivé du mot latin *solere*.

4. *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, in-12, p. 99; *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 45. La date donnée à la composition de cette pièce repose sur la seule autorité de Matthieu Marais.

III.

DE MOLIÈRE [1].

[1673.]

Sous ce tombeau gisent Plaute et Térence,
Et cependant le seul Molière y gît.
Leurs trois talents ne formoient qu'un esprit
Dont le bel art réjouissoit la France [2].
Ils sont partis ! et j'ai peu d'espérance
De les revoir. Malgré tous nos efforts [3],
Pour un long temps, selon toute apparence,
Térence, et Plaute, et Molière, sont morts.

1. Molière mourut le 17 février 1673, et un mois après, cette épitaphe, composée par La Fontaine, circulait déjà en manuscrit, puisque Mlle du Pré l'envoya à Bussy-Rabutin dans une lettre en date du 1er mars 1673. (Voyez *Lettres* de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, édit. de 1737, t. IV, p. 48.) On la trouve encore imprimée dans un *Recueil des épitaphes les plus curieuses faites sur la mort du fameux comédien le sieur Molière,* Utrecht, 1697, p. 132. Cependant d'Olivet, en donnant cette pièce dans les *OEuvres diverses,* 1729, t. I, p. 81, l'a mise dans sa table des matières au nombre de celles qui étaient inédites.

2. VAR. Dans les lettres de Bussy-Rabutin :

Il les faisoit revivre en son esprit,
Par leur bel art réjouissant la France.

3. VAR. Dans les lettres de Bussy-Rabutin :

De les revoir malgré tous nos efforts.

VERS POUR DES PORTRAITS.

I.

SUR UN PORTRAIT DU ROI[1].

A l'air de ce héros vainqueur de tant d'États,
On croit du monde entier considérer le maître ;
Mais s'il fut assez grand pour mériter de l'être,
Il le fut encor plus de ne le vouloir pas.

II.

POUR LE PORTRAIT DE M. BERTIN[2].

PLACÉ EN TÊTE DE LA COLLECTION DES DESSINS DE LA FAGE,

GRAVÉE ET PUBLIÉE PAR VANDER-BRUGGEN.

[1689.]

Ces dessins à Bertin[3], des beaux-arts protecteur,

1. *OEuvres posthumes*, 1696, p. 120 ; *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 103.

2. Publié dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 168, et dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. I, p. 135, mais sans date, et avec un intitulé incomplet, ce qui rendait ces vers inintelligibles.

3. M. Bertin était conseiller secrétaire du roi, et de plus secrétaire général de la chancellerie. Son portrait, gravé par Edelinck, se trouve en tête du recueil des dessins de La Fage, publié par Vander-Bruggen. Ces vers furent composés pour être gravés au bas de ce portrait ; mais dans l'exem-

Sont dédiés avec justice :
Le portrait et le nom de leur adorateur
Conviennent à leur frontispice.

III.

POUR LE PORTRAIT DE M. VANDER-BRUGGEN,

PLACÉ DANS LE RECUEIL DES MEILLEURS DESSINS DE RAYMOND DE LA FAGE [1].

[1689.]

Ce juste admirateur des dessins de La Fage
Nous en présente un assemblage

plaire de ce recueil, qui est à la Bibliothèque nationale, ils ne s'y trouvent point. Il est probable qu'ils ont été gravés sur cette planche après le tirage d'un certain nombre d'épreuves.

1. Raimond de La Fage, dessinateur et graveur, naquit dans l'Albigeois en 1654. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il se fit remarquer par sa manière de dessiner à grands traits et avec feu, surtout les sujets libres et les bacchanales ; il ne travaillait jamais mieux que lorsqu'il était ivre. Il voyagea beaucoup, et vint enfin à Paris, où il mourut de misère et de débauche en 1684. On publia en 1689 un recueil de ses dessins ainsi intitulé : *Recueil des meilleurs dessins de Raymond La Fage, gravés par cinq des plus habiles graveurs, et mis en lumière par les soins de Vander-Bruggen.* Se vend chez Jean Vander-Bruggen, à Paris, rue Saint-Jacques, 1689, grand in-folio. Le portrait de Vander-Bruggen, gravé par lui-même à la manière noire, d'après un tableau de Largillière, se trouve dans cette collection. C'est au bas de ce portrait que sont gravés, sans nom d'auteur, les vers de La Fontaine.

Il y a dans les *OEuvres posthumes*, p. 168, deux versions différentes de ces vers, mais à la suite de ceux pour le portrait de Bertin, et comme s'ils avaient été faits pour ce portrait. Dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 135, on a réimprimé la première des deux versions qui sont dans les *OEuvres posthumes*, mais avec cet intitulé : *Pour M. Vandebruge.* Aucune des deux versions ne donne exactement celle qui est gravée sur le portrait.

Où tout est d'un mérite au-dessus du commun[1].
Il veut que son héros devienne aussi le nôtre,
Et que l'on doive aux soins de l'un
Le fruit des ouvrages de l'autre[2].

IV.

VERS MIS AU BAS DU PORTRAIT DE MEZETIN[3], PEINT PAR DE TROYE, ET GRAVÉ PAR WERMEULEN[4].

Ici de Mezetin, rare et nouveau Protée,
La figure est représentée :
La nature l'ayant pourvu
Des dons de la métamorphose,

1. VAR. *OEuvres posthumes* et *OEuvres diverses :*

D'un auteur si parfait multipliant l'ouvrage,
En va rendre le fruit désormais plus commun.

Dans la seconde version des *OEuvres posthumes,* on lit :

En vous donnant leur assemblage,
Fournit des leçons à chacun.

2. VAR. *OEuvres diverses* et *OEuvres posthumes* dans la première version :

Et que le monde entier puisse apprendre de l'un
Par les soins que s'est donnés l'autre.

3. Le Mezetin dont il est ici question se nommait Angelo Constantini. Il naquit à Vérone, vint en 1681 à Paris, et mourut en 1729. (Voy. *Molière et la Comédie italienne,* Paris, librairie Didier et Cie, 1867, p. 373.)

Mezetin est représenté en pied, posant la main sur un groupe placé sous un rocher, groupe composé de Protée couché sur des tritons qu'Aristée a terrassés et qu'il s'occupe à garrotter.

4. Corneille Vermeulen ou Wermeulen, habile graveur né à Anvers. Le portrait de Mezetin, qu'il a gravé d'après de Troye fils, est un de ses meilleurs ouvrages. Il fait pendant avec le Crispin que Gérard Edelinck a gravé d'après Netscher.

Qui ne le voit pas n'a rien vu;
Qui le voit a vu toute chose[1].

1. Gacon a le premier publié ces vers à la suite de ses *Discours satiriques en vers*, Cologne, 1696, in-12, p. 160. Il les a fait précéder de la note suivante : « Ce n'est pas une chose aisée que de faire de bons vers, et en peu de mots, pour des portraits. La Fontaine, les délices du Parnasse françois, est, ce me semble, un peu outré dans ceux qu'il a faits pour Mezetin, comédien italien, peint par M. de Troye et gravé par Wermeulen; les voici : (suit l'épigraphe ci-dessus). Mezetin est un bon comédien à la vérité; mais l'expression dont on se sert pour le louer me parut si forte que j'envoyai ces vers à une personne qui s'en étonnoit comme moi :

Sous le portrait de Mezetin,
Un homme d'un goût assez fin,
Lisant l'éloge qu'on lui donne
D'être un si grand comédien
Que qui ne le voit ne voit rien,
Et qu'on voit tout en sa personne,
Disoit : Je ne vois pas qu'il soit si bon acteur,
Il ne fait rien qui nous surprenne.
— Monsieur, lui dis-je alors pour le tirer de peine,
Ne voyez-vous pas bien qu'un discours si flatteur
Est un conte de La Fontaine?

Autre :

Pour le portrait de Mezetin,
La Fontaine a fait un sixain
Où l'on voit cet acteur traité d'incomparable.
Si La Fontaine a cru la chose véritable,
Je n'oserois le garantir;
Mais je sais bien qu'étant fort porté pour la fable,
Il n'enrage pas pour mentir. »

Ces deux épigrammes et les vers de La Fontaine se retrouvent dans les autres éditions des œuvres de Gacon, intitulées *le Poëte sans fard*, à Libreville, 1698, in-12, p. 179; et 1701 (sans nom de ville ni d'imprimeur), p. 239; mais on ne retrouve pas les notes en prose dont Gacon avait accompagné ces vers dans l'édition de 1696. Ces vers de notre poëte ont été insérés pour la première fois parmi ses œuvres, dans l'édition stéréotype de Didot, 1813, in-18, t. I, p. 185.

ÉPIGRAMMES.

I.

ÉPITHALAME [1]

EN FORME DE CENTURIE [2].

Après festin, rapt, puis guerre intestine;
Rude combat, en champ clos, quoiqu'à nu;
Point d'assistants; blessure clandestine;
Fille damée; et le vainqueur vaincu.

II.

CONTRE LE MARIAGE [3].

TIRÉE D'ATHÉNÉE [4].

Homme qui femme prend, se met en un état
Que de tous à bon droit on peut nommer le pire.

1. Publié pour la première fois dans les *OEuvres diverses,* édit. de 1729, t. I, p. 19.

2. C'est-à-dire dans la même forme que les prédictions de Nostradamus, qui sont rangées par centaines de quatrains ou de sixains nommées *Centuries.*

3. Publiée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies,* 1671, p. 100, et réimprimée comme inédite dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de Duval de Tours, 1715, t. II, p. 142; insérée dans les *OEuvres diverses,* 1729, t. I, p. 45.

4. Cette épigramme est tirée d'un passage de la comédie intitulée *la Calonide,* composée par un poëte comique grec nommé Aristophon, et cité par Athénée, l. XIII, t. V, p. 14 de la traduction française.

Fol étoit le second qui fit un tel contrat;
A l'égard du premier, je n'ai rien à lui dire.

III[1].

SUR UN MARIAGE CONTRACTÉ DANS LA VIEILLESSE.

Assez bizarrement un jeune homme en usa,
De femme se passant tant qu'il en eut affaire:
Devenu vieux, il s'avisa
D'en prendre une, et n'en sut que faire.

IV.

[SUR DES BAINS MALPROPRES[2].]

TIRÉE D'ATHÉNÉE[3].

Ubi lavantur qui hic lavantur?

[1660.]

Ne cherchons point en ce bain nos amours;
Nous y voyons fréquenter tous les jours

1. Citée par Pierre Richelet, sous le nom de La Fontaine, dans son *Abrégé de la versification françoise;* réimprimée par Bruzen de La Martinière, dans les *Épigrammatistes françois*, t. I, p. 377.

2. Cet intitulé a été ajouté par Walkenaer, et n'est point dans La Fontaine, qui a publié pour la première fois cette épigramme dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 100. Elle a été insérée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 46.

3. Le sujet de cette épigramme n'a pu être retrouvé dans Athénée; mais il est dans Diogène Laërce, qui attribue ce trait à Diogène le cynique. « Diogenes ingressus sordidum balneum : *qui hic se lavant*, ait, *ubi lavantur?* » (Diog. Laert., VI, § XLVII, édition de 1615, p. 394.)

De gens crasseux une malpropre bande.
Sire baigneur, ôtez-moi de souci ;
Je voudrois bien vous faire une demande :
Où lave-t-on ceux que l'on lave ici ?

V.

SUR UN MOT DE SCARRON[1],

QUI ÉTOIT PRÈS DE MOURIR.

[1660.]

Scarron, sentant approcher son trépas,
Dit à la Parque : Attendez, je n'ai pas
Encore fait de tout point ma satire.
— Ah ! dit Cloton, vous la ferez là-bas :
Marchons, marchons ; il n'est pas temps de rire.

VI[2].

DIALOGUE.

[1664.]

Soupez le soir, et jeûnez à dîner.
— Cela me cause un léger mal de tête.

1. Scarron, malade, eut un hoquet si violent qu'on crut qu'il allait expirer. Quand la crise fut calmée, Scarron dit : « Si j'en reviens, je ferai une belle satire contre le hoquet. » La Fontaine fit à ce sujet cette épigramme, qu'il a lui-même publiée dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 98. Elle a été insérée dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. I, p. 19. Selon Bruzen de La Martinière, Paul Scarron naquit vers 1610, et mourut en juin 1660, âgé d'environ cinquante ans.

2. Épigramme trouvée par Walkenaer dans les manuscrits de Tallemant des Réaux, à la suite de la ballade sur Escobar, qui porte, dans ces manu-

— Ne jeûnez point. — Arnauld me fait jeûner.
— Escobar dit qu'Arnauld n'est qu'une bête.
Fi des auteurs qu'on crut au temps jadis!
Qu'ont-ils d'égal aux maximes du nôtre?
Ils promettoient au plus un paradis :
En voici deux, pour ce monde et pour l'autre.

VII.

SUR LA MORT DE M. COLBERT,

QUI ARRIVA PEU DE TEMPS APRÈS UNE GRANDE MALADIE QU'EUT LE CHANCELIER LE TELLIER, EN 1683[1].

Colbert jouissoit par avance
De la place de chancelier,
Et sur cela pour le Tellier[2]
On vit gémir toute la France.
L'un revint, l'autre s'en alla[3] :
Ainsi ce fut scène nouvelle,
Car la France, sur ce pied-là,
Devoit rien rire... Aussi fit-elle[4].

scrits, le nom de La Fontaine pour auteur. Immédiatement après est cette petite pièce, avec cet intitulé : *Madrigal par le même, en dialogue.* Le mot *madrigal*, comme celui d'*épigramme*, s'appliquait indifféremment alors à toute pièce de vers fort courte. Depuis, l'usage a établi entre ces deux mots deux significations différentes et opposées.

1. Imprimée pour la première fois dans les *Variétés sérieuses et amusantes* de Sablier, première édition, 1765, in-12, t. II, première partie, p. 123, et introduite dans les *OEuvres complètes*, par Walkenaer, éditions de 1823 et de 1827.

2. Michel Le Tellier, chancelier, père du marquis de Louvois, naquit à Paris le 19 avril 1603, et mourut le 28 octobre 1685.

3. Jean-Baptiste Colbert mourut à Paris le 6 septembre 1683 : il était né à Reims le 29 août 1619.

4. Il n'est que trop vrai que la France eut le tort de se réjouir de la

VIII.

RÉPONSE DE M. DE LA FONTAINE A M. FURETIÈRE

QUI LUI A REPROCHÉ QU'IL NE SAIT PAS CE QUE C'EST QUE LE BOIS EN GRUME ET BOIS MARMENTEAU, QUOIQU'IL AIT ÉTÉ OFFICIER DES EAUX ET FORÊTS[1].

[1686.]

Toi qui de tout as connoissance entière,
Écoute, ami Furetière :
Lorsque certaines gens,
Pour se venger de tes dits outrageants,
Frappoient sur toi comme sur une enclume,
Avec un bois porté sous le manteau,
Dis-moi si c'étoit bois en grume,
Ou si c'étoit bois marmenteau.

MÊME ÉPIGRAMME

SELON LA LEÇON DES *ŒUVRES DIVERSES*

Toi qui crois tout savoir, merveilleux Furetière,
Qui décides toujours, et sur toute matière,
Quand de tes chicanes outré,

mort de grand ministre, et qu'il mourut après avoir perdu la faveur de Louis XIV : exemple mémorable à ajouter à tous ceux que l'histoire fournit de l'ingratitude des peuples et des rois.

1. Voyez ci-devant *la Vie de La Fontaine*.

C'est Furetière qui fit imprimer cette épigramme ; on la trouve dans le *Recueil de plusieurs vers, épigrammes et autres pièces qui ont été faites entre M. l'abbé Furetière et MM. de l'Académie françoise*, 1686, p. 4, ou dans le *Recueil des factums*, 1694, t. II, p. 344. Furetière, en publiant cette épigramme, y a ajouté la remarque suivante : « *Nota*. Cette épi-

Guilleragues[1] t'eût rencontré,
Et, frappant sur ton dos comme sur une enclume,
Eût à coups de bâton secoué ton manteau,
Le bâton, dis-le-nous, étoit-ce bois de grume,
Ou bien du bois de marmenteau?

RÉPONSE DE M. DE FURETIÈRE

A UNE ÉPIGRAMME DE LA FONTAINE[2].

[1686.]

Dangereux inventeur de cent vilaines fables,
Sachez que, pour livrer de médisants assauts,
Si vous ne voulez pas que le coup porte à faux,
Il doit être fondé sur des faits véritables.
Çà, disons-nous tous deux nos vérités.
Il est du bois de plus d'une manière :
Je n'ai jamais senti celui que vous citez;

gramme montre clairement que l'objection qu'on a faite au sieur de La Fontaine d'ignorer la nature du bois en grume et du bois marmenteau, est bien fondée. Le bois en grume est du bois de charpente et de charronnage débité avec son écorce, et qui n'est point équarri. Le bois marmenteau est un bois de haute futaie, qui est conservé pour l'ornement d'une maison à laquelle il est attaché, et qu'il n'est pas même permis à un usufruitier de couper. L'un et l'autre de ces bois n'est pas propre à venger de traits médisants. »

Cette épigramme a été réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, tome I, p. 125. Mais la leçon des *OEuvres diverses* diffère tellement de celle du recueil de Furetière, que nous les donnons toutes deux.

1. Le comte de Lavergne de Guilleragues, dont Boileau disait :

Esprit né pour la cour, et maître en l'art de plaire,

fut d'abord premier président de la cour des aides à Bordeaux, puis nommé, en 1679, ambassadeur à Constantinople, où il mourut le 5 mars 1684.

2. Recueil de plusieurs vers, épigrammes et autres pièces qui ont esté faites entre M. l'abbé Furetière et MM. de l'Académie françoise, p. 4.

Notre ressemblance est entière,
Car vous ne sentez point celui que vous portez.

AUTRE ÉPIGRAMME DE FURETIÈRE[1].

[1686.]

M. de La Fontaine, ayant reproché, pour toutes répliques, à son adversaire qu'il falloit qu'il fût ladre, a donné sujet à cette autre épigramme :

Quelque ladre qu'on fût, il seroit impossible
Qu'un bois en grume ou marmenteau
Ne se rendît pas très-sensible,
Si l'on étoit chargé d'un si pesant fardeau.
Mais quand un infâme préfère
A son honneur son intérêt,
Son cocuage volontaire
Le peut charger de toute une forêt,
Qu'il doit encor filer doux et se taire.

ÉPIGRAMME DE M. ROBBE,

AU MÊME[2].

[1686.]

Lascif auteur, de quoi t'avisois-tu
Pour te venger de Furetière,
De supposer qu'il avoit eu
Une charge de bois sur le dos tout entière?
Mieux te vaudroit de t'être tu.
Il n'eût pas révélé chose qu'on croira vraie :

1. Recueil de plusieurs vers, etc., p. 5.

2. Recueil de plusieurs vers, etc., p. 6. — Jacques Robbe, qui prit fait et cause pour Furetière dans la querelle de celui-ci avec La Fontaine, était de Soissons; il avait, comme géographe, prêté sa collaboration à Furetière

Ce beau bois de haute futaie,
Qu'il nous découvre sur ton front,
De toi nous fera bien plus rire
Que n'auroit fait son chimérique affront.
Pour moi, je tiens qu'à ta façon d'écrire
Les cornes conviendroient fort bien :
Il ne te manqueroit plus rien,
Pour être un sale et fort vilain satyre.

AUTRE ÉPIGRAMME [1],

CONTRE LE MÊME, EN FAVEUR DE FURETIÈRE.

[1686.]

Quand pour trente deniers Judas vendit son maître,
Il fit un crime horrible et que nous détestons.
Aujourd'hui La Fontaine est un semblable traître,
Qui vend son bon ami pour gagner trois jetons [2].

pour le grand Dictionnaire universel. Il a composé deux comédies, l'une en cinq actes et en vers, représentée à Paris en 1682 : *La Rapinière, ou l'Intéressé*, et imprimée sous le pseudonyme du *sieur de Barquebois ;* l'autre, *la Femme testue, ou le Médecin hollandois,* un acte en vers, imprimé sous le même pseudonyme, en 1686.

1. Recueil de plusieurs vers, etc., p. 6.

2. Voilà, avec les sonnets en bouts-rimés donnés ci-dessus (pp. 38-42), tout ce qui concerne La Fontaine dans cette querelle académique. M. P. Lacroix y a récemment ajouté un quatrain attribué à La Fontaine, qu'il a recueilli dans les manuscrits de Trallage, et que nous ne citons que pour être complet :

Un auteur scélérat et digne de supplice
T'offre une dédicace en langage moqueur,
Seigneur exécuteur de la haute justice.
Reçois ce bel ouvrage en attendant l'auteur.

(*Nouvelles OEuvres inédites,* p. 82.)

Ce quatrain fait allusion à l'épître dont il a été parlé précédemment, page 42, note 2.

IX[1].

CONTRE UN PÉDANT DE COLLÉGE.

Il est trois points dans l'homme de collége,
Présomption, injures, mauvais sens.
De se louer il a le privilége,
Il ne connoît arguments plus puissants.
Si l'on le fâche, il vomit des injures:
Il ne connoît plus brillantes figures.
Veut-il louer un roi l'honneur des rois,
Il ne le prend que pour sujet de thème.
J'avois promis trois points, en voilà trois.
On y peut joindre encore un quatrième:
Qu'il aille voir la cour tant qu'il voudra,
Jamais la cour ne le décrassera.

1. Publiée par M. Fayolle dans les *Quatre Saisons du Parnasse*, 1806, t. IV, p. 41, et deux fois dans les *OEuvres diverses de La Fontaine*, édition stéréotype de 1813, in-18, t. I, p. xij des remarques sur La Fontaine, et t. I, p. 184 des poésies.

Walkenaer l'a introduite le premier dans les *OEuvres complètes*, t. VI de l'édition de 1823 et de celle de 1827.

M. P. Lacroix l'a réimprimée (*Nouvelles OEuvres inédites*, 1868, p. 78) avec un autre intitulé qu'il a trouvé dans les manuscrits de Trallage : « Épigramme contre Boileau qui railloit quelquefois amèrement La Fontaine sur ses distractions et ses ingénuités. » M. Fayolle avait déjà indiqué qu'elle était dirigée contre Boileau. On doit en douter : Boileau, homme sociable, homme du monde, n'eut aucunement ce caractère de pédanterie aux yeux de ses contemporains.

ÉPITRES.

ÉPITRE I[1].

A M. D. C.*** A. D. M.

[A MADAME DE COUCY, ABBESSE DE MOUZON[2].]

[1657.]

Très-révérente mère en Dieu,
Qui révérente n'êtes guère
Et qui moins encore êtes mère,
On vous adore en certain lieu
D'où l'on n'ose vous l'aller dire,
Si l'on n'a patente du sire
Qui fit attraper Girardin,
Lequel alloit voir son jardin,

1. Publiée pour la première fois par La Fontaine dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 86.

2. Il n'y a dans le texte original que les lettres initiales. C'est Walkenaer qui a découvert le nom qu'elles cachaient. Claude-Angélique de Mailly, quatrième fille de Louis de Mailly, troisième du nom, dit de Coucy, qui avait épousé une fille de Philippe de Croy, fut abbesse du monastère des Bénédictines de Sainte-Marie, à Mouzon (Ardennes), depuis 1654 jusqu'en 1668, le redevint en 1678, et fut ensuite exilée à Malnoue par lettre de cachet. Voyez l'*Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, in-fol., t. II, p. 1518.

L'abbesse de Mouzon avait connu La Fontaine, les uns disent à Château-Thierry, où elle s'était antérieurement réfugiée, les autres à Reims. Elle l'invitait à l'aller voir à Mouzon. Mais le voyage n'était pas sûr. La guerre continuait avec les Espagnols; ils occupaient Rocroy, et avaient dans cette ville une garnison nombreuse, commandée par un chef courageux et expé-

Puis le mit à grosse finance.
Les Rocroix[1], gens sans conscience,
Me prendroient aussi bien que lui,
Vous allant conter mon ennui.
J'aurois beau dire à voix soumise :
Messieurs, cherchez meilleure prise;
Phébus n'a point de nourrisson
Qui soit homme à haute rançon.
Je suis un homme de Champagne,
Qui n'en veux point au roi d'Espagne;
Cupidon seul me fait marcher.
Enfin j'aurois beau les prêcher,
Montal ne se soucieroit guère
De Cupidon ni de sa mère :
Pour cet homme en fer tout confit,
Passe-port d'Amour ne suffit.
En attendant que Mars m'en donne un, et le sine[2] :
Mars ou Condé[3], car c'est tout un,
Comme tout un vous et Cyprine,

rimenté nommé Montal, qui jetait la terreur dans toute la Champagne. Les habitants de Reims avaient même, sans l'autorisation du roi, fait avec lui une espèce de trêve. Il envoyait des cavaliers en partisans jusque dans le bois de Vincennes; l'Hôpital, gouverneur de Paris, fut obligé de faire des patrouilles pour attraper les coureurs de Rocroy.

La Fontaine s'excuse de ne pas oser se mettre en route sur ces circonstances, et rappelle l'aventure récente de M. Girardin, qui, se rendant à Bagnolet, fut enlevé par ces coureurs de Rocroix, aidés par des complices qu'ils avaient dans Paris, et transporté à Bruxelles, où il fut mis à rançon.

Montal s'étant avancé vers Reims fut surpris, au mois d'août 1657, près de Sillery, par le comte Joyeuse de Grandpré. Mis en déroute, il laissa aux mains de Grandpré beaucoup de ses soldats, ses caissons et tous ses approvisionnements, fruits de ses exactions et de ses rapines, et fut obligé de s'enfermer dans Rocroix. La paix de 1659 mit fin à ces déprédations.

1. Les Espagnols de Rocroix.
2. *Sine* au lieu de *signe*, pour la rime.
3. Condé, qui avait gagné la bataille de Rocroix, en 1643.

Je ne bouge; et j'ai bien la mine
De ne vous pas être importun.
Votre séjour sent un peu trop la poudre;
Non la poudre à têtes friser,
Mais la poudre à têtes briser;
Ce que je crains comme la foudre,
C'est-à-dire un peu moins que vous;
Car tous vos coups
Ne sont pas doux
Comme ils le semblent:
Le cœur dès l'abord ils nous emblent[1],
Puis le repos, puis le repas,
Puis ils font tant qu'ils causent le trépas.

Je vis pourtant, à ne vous point mentir:
Que serviroit de déguiser les choses?
Mais comment vis-je? et qu'il nous faut pâtir
Dans vos prisons, où l'on fait longues poses[2]!
Noires ne sont, et pourtant sont mieux closes
Qu'aucun châtel. Quand léans on se voit,
Pleurs et soupirs ce sont boutons de roses;
On n'en sort pas ainsi que l'on voudroit.
Aussi, quand on vous fit abbesse
Et qu'on renferma vos appas,
Qui fut camus[3]? c'est le trépas.

1. Ils nous dérobent. *Embler* est un vieux mot qui signifie prendre, voler.

Quand li chevax est *emblez*, si ferme-t-on l'estable.
(*Ancien proverbe cité par M. Roquefort.*)

2. *Poses* dans l'édition de 1671; et La Fontaine a écrit ainsi par licence poétique, et uniquement pour la rime : car le mot *pause*, signifiant suspension, repos, s'écrivait alors comme aujourd'hui. Voyez le *Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1696, in-folio, t. I, p. 124.

3. Confondu, étonné.

Que les champs libres on leur laisse
Un peu,
Je gage
Qu'on verra, s'ils sortent de cage,
Beau jeu.

Dessous la clef on les a mis
Comme une chose et rare et dangereuse;
Et pour épargner ses amis
Le ciel vous fit jurer d'être religieuse.

Comme vos yeux alloient tout embraser
Il fut conclu par votre parentage
Qu'on vous feroit un couvent épouser:
Deux ans après se fit le mariage.
De s'y trouver votre bonté fut sage;
Sans point de faute Hymen en fit autant:
Mot ne sonnoit; et, quant à moi, je gage
Que de l'affaire il n'étoit pas content.

Ce même jour, pour le certain,
Amour se fit bénédictin;
Et, sans trop faire la mutine,
Vénus se fit bénédictine;
Les Ris, ne bougeant[1] d'avec vous,
Bénédictins se firent tous;
Et les Grâces, qui vous suivirent
Bénédictines se rendirent:

1. Il y a *bougeants* dans l'édition originale. La règle suivant laquelle le participe présent est invariable n'était pas encore établie du temps de La Fontaine; mais, sauf où il y a quelque intérêt à ne pas le faire, nous nous conformons à l'orthographe actuelle.

Tous les dieux qu'en Cypre on connoît
Prirent l'habit de saint Benoît.

Vous vêtir d'or, ce seroit grand dommage,
Puisque en habits sans coûts et sans façon
De triompher votre beauté fait rage;
Si qu'à la cour[1] elle en feroit leçon.
Pardonnez-moi si j'ai quelque soupçon
Que cet habit dont vous êtes vêtue,
En vous voilant, soit receleur d'appas:
N'en est-il point dont il puisse à ma vûe
Se confier? je ne le dirois pas.

ÉPITRE II[2].

[1659.]

M... ayant dit que je lui devois donner pension, pour le soin qu'il prenoit de faire valoir mes vers, j'envoyai quelque temps après cette lettre-ci à M...[3]

Je vous l'avoue, et c'est la vérité,
Que monseigneur n'a que trop mérité
La pension qu'il veut que je lui donne.
En bonne foi je ne sache personne

1. Tellement qu'à la cour.

2. Cette pièce fut publiée pour la première fois par l'auteur, dans le *Recueil des ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 99.

3. M... c'est Pellisson chargé de payer à La Fontaine la pension que lui faisait le surintendant, et de transmettre à ce dernier les vers qui devaient, selon les conventions, en acquitter chaque quartier. L'éditeur de l'ouvrage

A qui Phébus s'engageât aujourd'hui
De la donner plus volontiers qu'à lui.
Son souvenir, qui me comble de joie,
Sera payé tout en belle monnoie
De madrigaux, d'ouvrages ayant cours.
(Cela s'entend, sans manquer de deux jours
Aux termes pris, ainsi que je l'espère.)
Cette monnoie est sans doute légère,
Et maintenant peu la savent priser;
Mais c'est un fonds qu'on ne peut épuiser.
Plût aux destins, amis de cet empire,
Que de l'épargne[1] on en pût autant dire!
J'offre ce fonds avec affection;
Car, après tout, quelle autre pension
Aux demi-dieux pourroit être assinée[2]?
Pour acquitter celle-ci chaque année,
Il me faudra quatre termes égaux.
A la Saint-Jean[3] je promets madrigaux,
Courts et troussés, et de taille mignonne :
Longue lecture en été n'est pas bonne.
Le chef d'octobre[4] aura son tour après;
Ma muse alors prétend se mettre en frais :

de Matthieu Marais, le savant Chardon de La Rochette, nous apprend (p. 123) qu'il a eu entre les mains une copie de cette épître, sur laquelle se trouvait une apostille de la main de Pellisson, qui prouvait que ce dernier en avait fait l'envoi à Fouquet. Pellisson fut toujours l'ami de notre poëte, et ne manquait jamais l'occasion de faire valoir son mérite. Paul Pellisson Fontanier naquit à Béziers en 1624, et mourut le 7 février 1693.

1. C'est ainsi qu'on appelait le trésor public ou royal.

2. *Assinée* au lieu *d'assignée*, pour la rime.

3. C'est-à-dire au terme qui échoit le 1er juillet, selon l'usage des baux placé à la Saint-Jean, ou au 24 juin, et, conformément à une locution vulgaire, nommé le terme de la *Saint-Jean*.

4. C'est-à-dire le terme qui écherra le 1er octobre.

Notre héros, si le beau temps ne change,
De menus vers aura pleine vendange.
Ne dites point que c'est menu présent,
Car menus vers sont en vogue à présent.
Vienne l'an neuf[1], ballade est destinée :
Qui rit ce jour il rit toute l'année.
Or la ballade a cela, ce dit-on,
Qu'elle fait rire ou ne vaut un bouton[2].
Pâques, jour saint, veut autre poésie :
J'enverrai lors, si Dieu me prête vie,
Pour achever toute la pension[3],
Quelque sonnet plein de dévotion.
Ce terme-là pourroit être le pire.
On me voit peu sur tels sujets écrire;
Mais tout au moins je serai diligent;
Et si j'y manque envoyez un sergent,
Faites saisir, sans aucune remise,
Stances, rondeaux et vers de toute guise :
Ce sont nos biens : les doctes nourrissons
N'amassent rien, si ce n'est des chansons.

Ne pouvant donc présenter autre chose,
Qu'à son plaisir le héros en dispose.
Vous lui direz[4] qu'un peu de son esprit
Me viendroit bien pour polir chaque écrit.
Quoi qu'il en soit, je me fais fort de quatre;

1. L'an neuf, c'est-à-dire le nouvel an, ou le 1er janvier.
2. Vaut peu de chose. Expression proverbiale.
3. Donc l'engagement du poëte envers Fouquet ne commençait à courir que depuis Pâques, puisqu'à Pâques suivant l'année se trouvait révolue.
4. Ces mots seuls suffisent pour prouver que cette épître n'a pas été adressée à Fouquet.

Et je prétends, sans un seul en rabattre,
Qu'au bout de l'an le compte y soit entier :
Deux en six mois, un par chaque quartier.
Pour sûreté, j'oblige par promesse
Le bien que j'ai sur le bord du Permesse ;
Même au besoin notre ami Pellisson
Me pleigera[1] d'un couplet de chanson.
Chanson de lui tient lieu de longue épître ;
Car il en est sur un autre chapitre[2].

1. Sera ma caution, s'engagera pour moi.

C'est bien souvent un cas calamiteux
Que de *pleger* les hommes souffreteux.

Philibert HEGEMON, dans *la Colombière*, 1583, in-12, p. 53, fable x.

Marot, dans son épître au roi pour avoir dérobé, a dit :

Et si sentez que sois foible de reins
Pour vous payer, les deux princes lorrains
Me *pleyeront*.

Épître XXVIII, t. II, p. 98.

Et quarante ans après La Fontaine, Sénecé dit encore :

Successions vous pleuvent sur la tête,
Et le présent vous *pleige* l'avenir.

SÉNECÉ, Étrennes à M. Chasselas, *OEuvres*, 1805, in-12, p. 160.

Nous n'avons plus ce mot, qui était commode et expressif ; ou si on l'emploie encore, c'est en terme de pratique. Les Anglais l'ont conservé, et leur verbe *to pledge* est d'un usage fréquent.

2. Le surintendant avait nommé Pellisson son premier commis en 1657, et il fut reçu maître des comptes à Montpellier en 1659. Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*, nous apprend que ce fut à son talent pour les vers que Pellisson dut le commencement de sa fortune. Il avait conçu un amour platonique pour Mlle de Scudéry. Mme Duplessis-Bellière, qui fréquentait cette femme célèbre, lui fit avoir une pension de Fouquet, son parent. En reconnaissance de ce bienfait, Pellisson adressa au surintendant une pièce de vers intitulée *les Remerciements du siècle*. Fouquet ayant su que Pellisson était l'auteur de ces vers, l'en récompensa avec sa munificence ordinaire ; ce qui donna lieu à Pellisson d'adresser pour son propre compte, une autre pièce de vers au surin-

Bien nous en prend ; nul de nous n'est fâché
Qu'il soit ailleurs jour et nuit empêché.

A mon égard je juge nécessaire
De n'avoir plus sur les bras qu'une affaire;
C'est celle-ci. J'ai donc intention
De retrancher toute autre pension;
Celle d'Iris même ; c'est tout vous dire.
Elle aura beau me conjurer d'écrire;
En lui payant pour ces menus plaisirs,
Par an trois cent soixante et cinq soupirs
(C'est un par jour, la somme est assez grande),
Je n'entends point après qu'elle demande
Lettre ni vers, protestant de bon cœur
Que tout sera gardé pour monseigneur[1].

ÉPITRE III[2].

A M. FOUQUET.

[1659.]

Dussé-je une fois vous déplaire,
Seigneur, je ne me saurois taire.

tendant, qui le prit avec lui, afin de travailler à sa correspondance. Bientôt il sut apprécier ses talents, et lui donna toute sa confiance. Un jour, pour flatter Fouquet, quelqu'un lui dit qu'il était bien glorieux et bien honorable pour Pellisson d'être employé par un si illustre personnage : « Il est vrai, répondit Fouquet, que M. Pellisson m'a fait l'honneur de se donner à moi. » Cette réponse prouve que Fouquet était digne de protéger les hommes de mérite.

1. C'est-à-dire Fouquet, qui est monseigneur le surintendant dans tous les livres imprimés de ce temps.

2. Imprimée pour la première fois dans le recueil des *Œuvres diverses*,

Celui qui, plein d'affection,
Vous promet une pension
Bien payable et bien assignée[1]
A tous les quartiers de l'année;
Qui, pour tenir ce qu'il promet,
Va souvent au sacré sommet,
Et, n'épargnant aucune peine,
Y dort après tout d'une haleine
Huit ou dix heures réglément,
Pour l'amour de vous seulement,
J'entends à la bonne mesure,
Et de cela je vous assure;
Celui-là, dis-je, a contre vous
Un juste sujet de courroux.

L'autre jour, étant en affaire,
Et le jugeant peu nécessaire,
Vous ne daignâtes recevoir
Le tribut qu'il croit vous devoir
D'une profonde révérence.
Il fallut prendre patience,
Attendre une heure, et puis partir.
J'eus le cœur gros, sans vous mentir,
Un demi-jour, pas davantage;
Car enfin ce seroit dommage
Que, prenant trop mon intérêt,
Vous en crussiez plus qu'il n'en est.

édit. 1729, t. I, p. 33, sans date ni notes. La Fontaine alla un jour, à Saint-Mandé pour voir Fouquet; mais n'ayant pu être admis, il envoya cette épître.

1. On peut supposer que, de même que dans l'épître précédente, La Fontaine avait écrit *assinée* pour la rime; mais nous laissons ce mot tel qu'il a été imprimé par le premier éditeur.

Comme on ne doit tromper personne,
Et que votre âme est tendre et bonne,
Vous m'iriez plaindre un peu trop fort,
Si, vous mandant mon déconfort[1],
Je ne contois au vrai l'histoire;
Peut-être même iriez-vous croire
Que je souhaite le trépas
Cent fois le jour, ce qui n'est pas.

Je me console, et vous excuse :
Car après tout on en abuse;
On se bat à qui vous aura.
Je crois qu'il vous arrivera
Choses dont aux courts jours se plaignent
Moines d'Orbais[2], et surtout craignent,
C'est qu'à la fin vous n'aurez pas
Loisir de prendre vos repas.
Le roi, l'État, votre patrie,
Partagent toute votre vie;
Rien n'est pour vous, tout est pour eux.
Bon Dieu! que l'on est malheureux
Quand on est si grand personnage!
Seigneur, vous êtes bon et sage,
Et je serois trop familier
Si je faisois le conseiller.
A jouir pourtant de vous-même
Vous auriez un plaisir extrême :

1. Affliction accompagnée de découragement. Nous avons laissé perdre le mot *confort*, dont les Anglais font un si grand usage, et qu'on trouve fréquemment dans nos vieux poëtes et dans Montaigne; et nous avons cependant conservé les composés de ce mot, tels que *déconfort* et *réconfort*.

2. Abbaye qui était dans le voisinage de Château-Thierry.

Renvoyez donc en certains temps
Tous les traités, tous les traitants,
Les requêtes, les ordonnances,
Le parlement et les finances,
Le vain murmre des frondeurs,
Mais plus que tous, les demandeurs,
La cour, la paix, le mariage,
Et la dépense du voyage[1],
Qui rend nos coffres épuisés,
Et nos guerriers les bras croisés.
Renvoyez, dis-je, cette troupe,
Qu'on ne vit jamais sur la croupe
Du mont où les savantes sœurs
Tiennent boutique de douceurs.
Mais que pour les amants des Muses
Votre Suisse n'ait point d'excuses,
Et moins pour moi que pour pas un.
Je ne serai pas importun :
Je prendrai votre heure et la mienne.
Si je vois qu'on vous entretienne,
J'attendrai fort paisiblement
En ce superbe appartement
Où l'on a fait d'étrange terre[2],
Depuis peu, venir à grand erre[3]
(Non sans travail et quelques frais)
Des rois Céphrim et Kiopès

1. Ces vers ont rapport aux événements du temps, la paix des Pyrénées, le mariage du roi et le besoin d'argent qu'éprouvait le gouvernement, qui forçait Mazarin à recourir à des emprunts.

2. C'est-à-dire de terre étrangère.

3. Promptement. Cette expression *à grand erre* se rencontre fréquemment dans nos vieux poëtes, et La Fontaine s'en est servi plusieurs fois.

Le cercueil, la tombe ou la bière :
Pour les rois, ils sont en poussière.
C'est là que j'en voulois venir.
Il me fallut entretenir
Avec ces monuments antiques,
Pendant qu'aux affaires publiques
Vous donniez tout votre loisir.
Certes j'y pris un grand plaisir.
Vous semble-t-il pas que l'image
D'un assez galant personnage
Sert à ces tombeaux d'ornement?
Pour vous en parler franchement,
Je ne puis m'empêcher d'en rire.
Messire Orus, me mis-je à dire,
Vous nous rendez tous ébahis :
Les enfants de votre pays
Ont, ce me semble, des bavettes
Que je trouve plaisamment faites.
On m'eût expliqué tout cela;
Mais il fallut partir de là
Sans entendre l'allégorie.

Je quittai donc la galerie.
Fort content, parmi mon chagrin,
De Kiopès et de Céphrim,
D'Orus et de tout son lignage,
Et de maint autre personnage;
Puissent ceux d'Égypte en ces lieux,
Fussent-ils rois, fussent-ils dieux,
Sans violence et sans contrainte,
Se reposer dessus leur plinthe
Jusques au bout du genre humain!

Ils ont fait assez de chemin
Pour des personnes de leur taille.

Et vous, seigneur, pour qui travaille
Le temps qui peut tout consumer,
Vous, que s'efforce de charmer
L'antiquité qu'on idolâtre,
Pour qui le dieu de Cléopâtre,
Sous nos murs enfin abordé,
Vient de Memphis[1] à Saint-Mandé[2],
Puissiez-vous voir ces belles choses
Pendant mille moissons de roses!
Mille moissons, c'est un peu trop,
Car nos ans s'en vont au galop,
Jamais à petites journées.
Hélas! les belles destinées
Ne devroient aller que le pas.
Mais quoi! le ciel ne le veut pas.

1. La Fontaine parle ici, selon Matthieu Marais, d'un tombeau de certains rois d'Égypte, que l'on avait fait venir pour satisfaire la curiosité de Fouquet. En 1657, il fit venir de Lyon, à Vaux, des statues et des figures antiques de marbre qui provenaient de la démolition d'une vieille masure de la ville de Lyon, qui lui avait été donnée par Le Tellier. (Voyez *Recueil des défenses de M. Fouquet*, t. I, p. 266.)

2. Un des chefs d'accusation dirigés contre Fouquet fut la somptuosité de sa maison de Saint-Mandé. La bibliothèque était une des plus riches de l'Europe. Fouquet, dans ses défenses, déclare qu'elle lui avait été donnée par son père, et que le reste provenait des livres de MM. de Morangis, Le Ragois, Arnoul, Cramoisy, et des dons des auteurs et des libraires. (Voyez *la Production de M. Fouquet contre celle de M. Talon*, 1665, in-18, t. III, p. 139 du *Recueil des défenses*.) Cette maison de Saint-Mandé se trouve décrite dans le tome I, page 26 du même recueil. M. Titon l'acheta pour les hospitalières de Chantilly, et elles s'y sont établies en 1705. Marolles, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 278 et 285, parle des belles peintures que Fouquet avait fait exécuter à Saint-Mandé, et pour lesquelles La Fontaine avait composé des vers français, et Nicolas Gervaise, médecin et ami de Fouquet, des vers latins.

Toute âme illustre s'en console,
Et, pendant que l'âge s'envole,
Tâche d'acquérir un renom
Qui fait encor vivre le nom
Quand le héros n'est plus que cendre :
Témoin celui qu'eut Alexandre
Et celui du fils d'Osiris,
Qui va revivre dans Paris.

ÉPITRE IV.

A MADAME FOUQUET [1].

SUR LA NAISSANCE DE SON DERNIER FILS A FONTAINEBLEAU [2]

[1661.]

Vous avez fait des poupons le héros,
Et l'avez fait sur un très-bon modèle.
Il tient déjà mille menus propos ;
Sans se méprendre il rit à la plus belle.
C'est, ce dit-on la meilleure cervelle,
De nourrisson qui soit sous le soleil :
Pour bien téter il n'a pas son pareil ;
Il fait en tout son jugement paroître.
Quelqu'un m'a dit qu'il sera du conseil
(Sans y manquer) du dauphin qui va naître.

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, 1729, in-8°, t. I, p. 38.

2. Immédiatement après le mariage du duc d'Orléans, la cour alla à Fontainebleau. Elle y fut plus brillante qu'elle n'avait jamais été. Les profusions du surintendant Fouquet y multiplièrent les promenades, les festins et les fêtes galantes, en faveur de la jeune reine.

Or vous voilà mère de trois Amours;
Dieu soit loué! La reine de Cythère
N'en a qu'un seul, qu'elle montre toujours;
Et cet enfant ne va pas sans sa mère :
A se conduire il n'a pas peu d'affaire,
Étant privé de la clarté des cieux.
Mais vos trois fils[1] ont chacun deux beaux yeux,
Deux magasins de lumière et de flammes,
Deux vrais soleils dont l'éclat radieux
Éblouira quelque jour plus d'une âme.

De vos aînés d'autres gens ont écrit;
De ce cadet je dirai quelque chose.
C'est un enfant tout sens et tout esprit :
D'un feu de joie au Parnasse il est cause;
A le louer déjà l'on se dispose.
Son nom, chanté par cent auteurs divers,
Sera bientôt le sujet de nos vers,
Et remplira, selon son horoscope,
Tous les échos qui sont dans l'univers :
Pour un tel nom trop petite est l'Europe.

J'ai de mon dire Apollon pour garant.
Voici de plus ce qu'ajoute Uranie :
Notre petit doit un jour être grand;
C'est Jupiter qui réglera sa vie ;
Il lui promet des biens dignes d'envie,
De hauts emplois, des honneurs à foison;

1. Ces trois fils étaient Nicolas Fouquet, comte de Vaux; Armand, qui se fit oratorien, et Louis, marquis de Belle-Isle. C'est de la naissance de ce dernier dont il est ici question. Armand naquit en 1657.

Et cet enfant est né dans sa maison[1],
Ce qui présage une grandeur suprême.
Vous voyez bien que la Muse a raison;
Car Jupiter et Louis, c'est le même.

Dans l'horoscope il est encor parlé
Des qualités nobles, grandes et belles,
Par qui sera cet enfant signalé,
Et dont il a déjà des étincelles.
Je crois qu'en lui la raison a des ailes.
Comme son père il aimera l'honneur;
Il logera quelque jour dans son cœur
De rares dons une troupe infinie :
Ce me seroit un insigne bonheur
Si je logeois en telle compagnie.

ÉPITRE V.

A MONSIEUR LE DUC DE BOUILLON[2].

[1662.]

Fils et neveu de favoris de Mars[3],
Qui ne voyez chez vous de toutes parts

1. C'est-à-dire à Fontainebleau, château appartenant au roi, le Jupiter dont il est ici question.

2. Publiée pour la première fois par M. Monmerqué, à la suite des *Mémoires des Coulanges*, 1820, in-8°, p. 457; imprimée ensuite de nouveau par Walkenaer dans les *Nouvelles OEuvres diverses de La Fontaine, et poésies de Fr. de Maucroy*, p. 106, d'après le manuscrit autographe de la bibliothèque de l'Arsenal, numéroté 151, t. I, p. 821.

3. L'oncle de Godefroi-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, était le grand Turenne; et son père était Frédéric-Maurice de La Tour, qui naquit le 22 octobre 1606, et mourut le 9 août 1651. C'est l'année même de sa

Ni de vertu, ni d'exemple vulgaire,
Qui de par vous et de par votre père
Avez acquis l'amour de tous les cœurs,
Digne héritier d'un peuple de vainqueurs,
Écoutez-moi : qu'un moment de contrainte
Tienne votre âme attentive à ma plainte :
Sur mon malheur daignez vous arrêter;
En ce temps-ci, c'est beaucoup d'écouter.

La sotte peur d'importuner un prince,
Vice non pas de cour, mais de province,
Comme Phébus est mauvais courtisan,
M'avoit lié la voix jusqu'à présent :
Une autre peur à son tour me domine,
Et j'ai chassé cette honte enfantine;
Je parle enfin, et fais parler encor
Non mon mérite, il n'est pas assez fort,
Mais mon seul zèle et sa ferveur constante,
Car tout héros de cela se contente :
Puis, pour toucher un prince généreux,
C'est bien assez que l'on soit malheureux.
Je le suis donc, grâces à l'*écurie*[1],

mort que Frédéric-Maurice effectua, le 10 mars, l'échange de la principauté de Sedan contre les comtés d'Auvergne et d'Évreux, les duchés d'Albret et de Château-Thierry. Il fit ses premières armes sous Maurice et Henri-Frédéric de Nassau, princes d'Orange, ses oncles maternels. Il marcha sur les traces de ces grands capitaines, et s'acquit en peu de temps une grande réputation. Son fils Godefroi-Maurice, auquel cette épître est adressée, se distingua aussi dans les combats ; et les louanges données ici par notre poëte sont des vérités historiques.

1. La Fontaine, dans des actes, avait pris la qualité d'*écuyer ;* ce qui n'était pas permis, à moins de faire preuve de noblesse. Le fisc dirigea contre lui des poursuites, et en son absence un arrêt rendu par défaut le condamna à deux mille francs d'amende. Il s'adressa au duc de Bouillon, comme à son protecteur naturel, puisqu'il était seigneur de Château-Thierry.

Et ne suis pas seul de ma confrérie[1].
Un partisan nous ruine tout net :
Ce partisan, c'est la Vallée Cornay.
Dessous sa griffe il faut que chacun danse;
D'autre Antechrist je ne connois en France :
Homme rusé, Janus à double front,
L'un de rigueur, l'autre à composer prompt.
Les distinguer n'est pas chose facile;
L'un après l'autre ils exercent ma bile :
Quand La Vallée, en se faisant prier,
Dit qu'il me veut manger tout le dernier,
Cornay poursuit; et quand Cornay retarde,
A La Vallee il me faut prendre garde.

Prince, je ris, mais ce n'est qu'en ces vers.
L'ennui me vient de mille endroits divers,
Du parlement, des aides, de la chambre[2],
Du lieu fameux par le sept de septembre[3],
De la Bastille[4], et puis du Limousin[5];
Il me viendra des Indes à la fin.

1. Les poursuites contre ceux qui usurpaient le titre de nobles se continuèrent et se renouvelèrent avec plus d'activité encore en 1666, ainsi qu'on le voit par un passage de la *Muse dauphine* de Subligny, vingt-cinquième semaine, 1667, in-12, p. 235.

2. La chambre de l'Arsenal instruisait alors le procès de Fouquet.

3. *C'est le jour où M. Fouquet fut arrêté.* (Note de la main de La Fontaine, écrite en marge à côté de ce vers.) Elle n'en est pas moins inexacte. C'est le 5 septembre que Fouquet fut arrêté. (Voyez les *Conclusions de ses défenses*, 1668, in-18, p. 261 ; sa *requête* présentée au parlement le 19 juillet 1662; la lettre de Louis XIV à la reine mère, en date du 5 septembre 1661 (*OEuvres de Louis XIV*, t. V, p. 52), et les registres de la Bastille. (*Mémoires historiques sur la Bastille*, 1789, in-8°, t. I, p. 26.)

4. Pellisson, l'ami intime de La Fontaine, et premier commis de Fouquet, avait été arrêté en même temps que le surintendant, et conduit à la Bastille dans le mois de septembre 1661. Il n'en sortit que quatre ans après. (Voyez les *OEuvres diverses de M. Pellisson*, t. I, p. 91.)

5. Mme Fouquet avait été conduite à Limoges. (Voyez *OEuvres de*

Je ne dis pas qu'il soit juste qu'on voie
Le nom de noble à toutes gens en proie;
C'est un abus, il faut le prévenir,
Et sans pitié les coupables punir;
Il le faut, dis-je, et c'est où nous en sommes;
Mais le moins fier, mais le moins vain des hommes,
Qui n'a jamais prétendu s'appuyer
Du vain honneur de ce mot d'écuyer,
Qui rit de ceux qui veulent le parêtre[1],
Qui ne l'est point, qui n'a point voulu l'être;
C'est ce qui rend mon esprit etonné.
Avec cela je me vois condamné,
Mais par défaut. J'étois lors en Champagne,
Dormant, rêvant, allant par la campagne,
Mon procureur dessus quelque autre point[2],
Et ne songeant à moi ni peu ni point,
Tant il croyoit que l'affaire étoit bonne.
On l'a surpris; que Dieu le lui pardonne!
Il est bon homme, habile, et mon ami,
Sait tous les tours; mais il s'est endormi.
Thomas Bousseau[3] n'en a pas fait de même,
Sa vigilance en tel cas est extrême;
Il prend son temps et fait tout ce qu'il faut

Louis XIV, t. V, p. 52.) Un acte reçu par Blaise, notaire royal, le 27 octobre 1661, visé dans une sentence du Châtelet, en date du 23 décembre 1661, constate la présence de la femme du surintendant à Limoges à la fin de 1661.

1. *Parêtre*, dans le manuscrit, par licence poétique, et pour rimer aux yeux.

2. Le mot *étant* se trouve ici sous-entendu.

3. Me Bousseau, procureur au parlement de Paris, occupait pour les traitants qui, ayant affermé les tailles, avaient droit aux amendes prononcées contre ceux qui cherchaient à se soustraire au payement de cet impôt. On le voit par la déclaration du 8 janvier 1661, où il est dit que Mes Bousseau et du Caution seront tenus de mettre au greffe un état signé d'eux, contenant les noms de ceux qu'ils prétendent faire assigner comme usurpateurs de noblesse.

Pour obtenir un arrêt par défaut.
Le rapporteur m'en a donné l'endosse
En celui-ci mettant toute la sausse[1].
S'il eût voulu quelque peu différer,
La cour, seigneur, eût pu considérer
Que j'ai toujours été compris aux tailles,
Qu'en nul partage, ou contrat d'épousailles,
En jugements intitulés de moi,
En acte aucun qui puisse nuire au roi,
Je n'ai voulu passer pour gentilhomme;
Thomas Bousseau n'a su produire en somme
Que deux contrats[2] si chétifs que rien plus,
Signés de moi, mais sans les avoir lus;
Et lisez-vous tout ce qu'on vous apporte?
J'aurois signé ma mort de même sorte.

Voilà, seigneur, le fait en peu de mots :
Je vous arrête à d'étranges propos :
N'en accusez que ma raison troublée;
Sous le chagrin mon âme est accablée;
L'excès du mal m'ôte tout jugement.
Que me sert-il de vivre innocemment,
D'être sans faste et cultiver les muses?
Hélas! qu'un jour elles seront confuses,
Quand on viendra leur dire en soupirant :

1. Il y a *sausse* dans le manuscrit, et La Fontaine a mis à dessein deux *ss*, pour rimer aux yeux.

2. Nous avons la certitude que La Fontaine s'est qualifié du titre d'écuyer dans un acte où il était partie, passé devant Saint-Vaast, notaire au Châtelet de Paris, le 15 août 1661. Il est aussi qualifié écuyer dans un extrait des registres de la prévôté de Château-Thierry, qui constate que sa femme a renoncé aux biens de la communauté; mais cet acte n'aurait pu le faire condamner, parce qu'il n'y était pas partie.

« Ce nourrisson que vous chérissiez tant,
« Moins pour ses vers que pour sès mœurs faciles.
« Qui préféroit à la pompe de villes
« Vos antres cois, vos chants simples et doux,
« Qui dès l'enfance a vécu parmi vous,
« Est[1] succombé sous une injuste peine :
« Et d'affecter une qualité vaine
« Repris à faux, condamné sans raison,
« Couvert de honte, est mort dans la prison! »

Voilà le sort que les dieux me promettent :
Et sous Louis ces choses se permettent,
Louis, ce sage et juste souverain!
Que ne sait-il qu'un arrêt inhumain
M'a condamné, moi qui n'ai point fait faute!
A quelle amende? Elle est, seigneur, si haute
Qu'en la payant je ne ferai point mal
De stipuler qu'au moins dans l'hôpital,
Puisqu'il ne faut espérer nulles grâces,
Pour mon argent j'obtiendrai quatre places :
Une pour moi, pour ma femme une aussi,
Pour mon frère[2] une, encor que de ceci
Il soit injuste après tout qu'il pâtisse,
Bref, pour mon fils[3], y compris sa nourrice.

1. Var. *A succombé,* dans les *nouvelles OEuvres diverses,* 1820; mais c'était une correction du copiste.

2. Ce frère, nommé Claude de La Fontaine, et retiré à Nogent-l'Artaud, avait fait à notre poëte, par acte sous seing privé écrit de sa propre main, en date du 21 janvier 1649, donation de tous ses biens moyennant onze cents livres de pension.

3. Il se nommait Charles de La Fontaine, et, d'après son extrait de baptême, il était né le 8 octobre 1653. Il avait donc alors neuf ans. Son parrain fut François de Maucroix, l'ami intime de notre poëte; et sa marraine, Herbelin, femme de Me Jean Josse, avocat au parlement.

Sans point d'abus les voilà justement,
Comptant[1] pour un la nourrice et l'enfant ;
Il est petit, et la chose est bien juste.
Si toutefois notre monarque auguste
Cassoit l'arrêt, cela seroit, seigneur,
Selon mon sens, bien plus à son honneur.
De lui parler je n'en vaux pas la peine.
S'il s'agissoit de quelque grand domaine,
De quelque chose importante à l'État,
Si c'étoit, dis-je, une affaire d'éclat,
Je vous prierois d'implorer sa justice :
A ce défaut il est bon que j'agisse
Près de celui qui dispose de tout,
Qui par ses soins peut seul venir à bout[2]
De réformer, de rétablir la France,
Chasser le luxe, amener l'abondance,

1. *Contant,* dans les *Mémoires de Coulanges;* et cette leçon, qui est celle du manuscrit, n'est point une faute ni une inadvertance de l'auteur. De son temps on confondait, sous le rapport de l'orthographe, les mots *conter* et *compter*. Dans les éditions de Boileau de 1669, et dans celle de 1694, toutes deux revues avec soin par l'auteur, on lit dans le discours au roi, page 3, le vers suivant ainsi écrit :

Parmi les Pelletiers on *conte* des Corneille.

Et cependant l'édition de 1667 a dans le même vers *on compte*. Un exemple plus remarquable se trouve dans une lettre adressée au duc de Luxembourg par Boileau et Racine, écrite en entier de la main de ce dernier, et dont on a donné le *fac-simile* dans l'édition de Racine par Geoffroy. On y lit cette phrase ainsi écrite : « Sans *conter* l'intérêt général que nous y prenons. » Dans la relation officielle de l'entrée du roi et de la reine, le 26 août 1660, imprimée par Petit, imprimeur du roi, et par ordre de la ville de Paris, 1662, in-folio, on trouve à la page 17 cet intitulé en grosses capitales : CHAMBRE DES CONTES. Nicot, dans son *Thrésor de la langue françoyse,* in-folio, 1606, fait dériver également *compter* et *conter* du mot latin *computare,* et donne les exemples suivants : « Il nous en *comptera* tant de bonnes, » pour *fabulam inceptat;* et « tu nous en *contes* bien », pour *belle narras.*

2. C'est Colbert que La Fontaine désigne ici.

Rendre le prince et les sujets contents;
Mais il lui faut encore un peu de temps,
Et le mal est que je ne puis attendre;
Moi mort de faim, on aura beau m'apprendre
L'heureux état où seront ces climats,
Pour en jouir je ne reviendrai pas.
Demandez donc à ce ministre rare
Que par pitié du reste il me sépare.
Il le fera, n'en doutez point, seigneur.
Si votre épouse [1] étoit même d'humeur
A dire encore un mot sur cette affaire,
Comme elle sait persuader et plaire,
Inspire un charme à tout ce qu'elle dit,
Touche toujours le cœur quant et l'espri
Je suis certain qu'une double entremise
De cette amende obtiendroit la remise.
Demandez-la, seigneur, et m'en croyez;
Mais que ce soit si bien que vous l'ayez,
Et vous l'aurez; j'engage à votre altesse
Ma foi, mon bien, mon honneur, ma promesse,
Que ce ministre, aimé de notre roi,
Si vous parlez, inclinera pour moi.

1. Marie-Anne Mancini, que le duc de Bouillon avait épousée cette même année 1662, le 20 avril. Le contrat de mariage en date du 19 avril, se trouve imprimé dans Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 835.

2. Avec l'esprit. Cette tournure est commune dans les écrivains du XVIe siècle. Dans la traduction de Longus, Amyot dit : « Ils serrèrent ce qui s'étoit trouvé quand et lui. »

ÉPITRE VI[1].

A SON ALTESSE SÉRÉNISSIME

MADAME LA PRINCESSE DE BAVIÈRE[2].

[Juillet 1669.]

Votre altesse sérénissime
A, dit-on, pour moi quelque estime,
Et veut que je lui mande en vers
Les affaires de l'univers;
J'entends les affaires de France:
J'obéis et romps mon silence.
L'intérêt et l'ambition
Travaillent à l'élection
Du monarque de la Pologne[3].
On croit ici que la besogne
Est avancée; et les esprits
Font tantôt accorder le prix

1. Imprimée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 119, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, in-8°, t. I, p. 60.

2. Mauricette-Fébronie de La Tour, sœur du duc de Bouillon, qui, le 28 avril 1668, épousa à Château-Thierry Maximilien-Philippe-Jérôme, comte palatin du Rhin, duc de Bavière. Elle était fille de Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, mort en 1652, et d'Élisabeth-Fébronie, morte en 1657. Mauricette-Fébronie mourut à Turckheim le 20 juin 1706, à l'âge de cinquante-quatre ans.

3. *Casimir*, roi de Pologne, avait abdiqué la couronne le 16 septembre 1668, et s'était retiré à Paris à l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Au Lorrain[1], puis au Moscovite[2],
Condé[3], Nieubourg[4]; car le mérite
De tous côtés fait embarras.
Condé, je crois, n'en manque pas.
Si votre époux vouloit, madame,
Régner ailleurs que sur votre âme,
On ne peut faire un meilleur choix.
Heureux qui vivroit sous ses lois!
Ceux qui des affaires publiques
Parlent toujours en politiques,
Réglant ceci, jugeant cela
(Et je suis de ce nombre-là);
Les raisonneurs, dis-je, prétendent
Qu'au Lorrain plusieurs princes tendent.
Quant à Moscou, nous l'excluons;
Voici sur quoi nous nous fondons:
Le schisme y règne; et puis son prince
Mettroit la Pologne en province.
Nieubourg nous accommoderoit:
Au roi de France il donneroit
Quelque fleuron pour sa couronne,
Moyennant tant, comme l'on donne,

1. Le duc Charles de Lorraine, né le 5 avril 1604, mort le 18 septembre 1675.

2. Alexis Mikaïlovitch, czar de Russie, né l'an 1630, et mort le 8 février 1676.

3. A Condé, à Nieubourg : il y a ellipse. Louis II, ou le grand Condé, naquit le 8 septembre 1621 et mourut le 11 décembre 1686.

4. Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, né le 25 novembre 1615, termina, l'an 1666, par un nouveau traité, l'ancien différend qui régnait entre sa maison et celle de Brandebourg. Par là il se vit paisible possesseur de Juliers et de Berg : l'état florissant où il se trouvait lui fit naître l'ambition de parvenir au trône de Pologne. (Voyez *l'Art de vérifier les dates*, t. III, p. 334.)

Et point autrement ici-bas.
Nous serions voisins des États[1];
Ils en ont l'alarme, et font brigue.
Contre Louis chacun se ligue.
Cela lui fait beaucoup d'honneur,
Et ne lui donne point de peur.
Que craindroit-il, lui dont les armes
Vont aux Turcs causer des alarmes[2]?
Nous attendons du Grand-Seigneur
Un bel et bon ambassadeur:
Il vient avec grande cohorte:
Le nôtre est flatté par la Porte[3].
Tout ceci la paix nous promet
Entre saint Marc[4] et Mahomet.
Notre prince en sera l'arbitre:

1. C'est-à-dire de la Hollande. Louis XIV, pour prix de l'appui qu'il accordait au duc de Neubourg, espérait obtenir la cession du duché de Juliers, ce qui aurait rendu la France limitrophe des États de Hollande. Le gouvernement de cette république, le prince Charles de Lorraine et les autres princes d'Allemagne, qui avaient le plus à redouter de ces projets de Louis XIV, s'agitèrent pour lui susciter partout des ennemis, et parvinrent, par leurs négociations, à opérer une triple alliance entre l'empereur, l'Espagne et la Hollande, pour empêcher la conquête des Pays-Bas. (Voyez dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 610.)

2. En guerre avec les Vénitiens, les Turcs assiégeaient Candie. Le duc de Rohannes, depuis maréchal de La Feuillade, rappelant les beaux temps de la chevalerie, partit pour aller au secours des Vénitiens, à la tête d'un corps de cinq cents officiers engagés à raison de vingt-cinq sous par jour, dont il payait la plus grande partie, malgré la modicité de sa fortune. Enfin Louis XIV se détermina à envoyer un secours plus efficace, et dans le mois de juin 1669, il fit partir six mille hommes, sous la conduite du duc de Navailles, pour aller secourir Candie.

3. Les secours que Louis XIV venait de donner à la république de Venise n'empêchèrent pas que le sultan ne fît rendre de grands honneurs à M. de Nointel, ambassadeur de France à la Porte-Ottomane, et qu'il n'envoyât Soliman en ambassade en France.

4. C'est-à-dire entre la république de Venise, qui est sous la protection de saint Marc, et le Grand-Seigneur, qui est mahométan.

Il le peut être à juste titre;
Et feroit même, contre soi,
Justice au Turc en bonne foi.

Pendant que je suis sur la guerre
Que saint Marc souffre dans sa terre,
Deux de vos frères[1] sur les flots
Vont secourir les Candiots.
Oh! combien de sultanes prises!
Que de croissants dans nos églises!
Quel nombre de turbans fendu!
Tête et turban, bien entendu.
Puisqu'en parlant de ces matières
Me voici tombé sur vos frères,
Vous saurez que le chambellan[2]
A couru cent cerfs en un an.
Courir des hommes, je le gage,
Lui plairoit beaucoup davantage;
Mais de long-temps il n'en courra:

1. C'étaient les deux plus jeunes. L'aîné des deux, Constantin-Ignace de La Tour, eut une enfance très-précoce; il n'avait pas encore atteint l'âge de six ans lorsque les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, ayant vu s'élever à Bordeaux une sédition contre leur autorité, imaginèrent de faire monter à cheval le jeune Constantin, et de lui faire parcourir les rues. On le lança au milieu de la populace mutinée, qui, charmée de sa hardiesse, de sa grâce et de ses discours, s'apaisa aussitôt, et fit tout ce que lui commanda cet enfant. Constantin fut d'abord capitaine de vaisseau, ensuite grand'croix de l'ordre de Malte, puis général des galères de la religion. Il mourut le 3 octobre 1670, à l'âge de vingt-quatre ans, des blessures qu'il avait reçues, deux jours auparavant, dans un combat singulier. Son plus jeune frère, Henri-Maurice, selon Baluze (Henri-Ignace, selon *l'Art de vérifier les dates*), fut également tué en duel, et mourut à Colmar le 20 février 1675. Il avait le titre de duc de Château-Thierry.

2. Godefroi-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, grand chambellan, l'aîné des frères de la princesse, le mari de Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, protectrice de La Fontaine.

Son ardeur se contentera,
S'il lui plaît, d'une ombre de guerre.

D'Auvergne[1] s'est dans notre terre
Rompu le bras : il s'est guéri.
Ce prince a dans Château-Thierri
Passé deux mois et davantage.
Rien de meilleur, rien de plus sage,
Et de plus selon mes souhaits,
Parmi les grands ne fut jamais.

Le d'Albret[2] donne à l'étude
Sa principale inquiétude.
Toujours il augmente en savoir.
Je suis jeune assez pour le voir
Au-dessus des premières têtes.
Son bel esprit, ses mœurs honnêtes,
L'élèveront à tel degré
Qu'enfin je m'en contenterai[3].
Veuille le ciel à tous ses frères
Rendre toutes choses prospères,
Et leur donner autant de nom,
Autant d'éclat et de renom,
Autant de lauriers et de gloire
Que par les mains de la victoire

1. Frédéric-Maurice de La Tour, comte d'Auvergne, colonel général de cavalerie légère, le second des frères de la princesse.

2. Emmanuel-Théodose, troisième frère de la princesse, par rang d'âge, duc d'Albret, depuis cardinal et grand aumônier de France, mort à Rome le 7 mars 1715.

3. Le duc d'Albret obtint quelque temps après, le 4 août 1669, le chapeau de cardinal. La Fontaine, ravi de l'accomplissement de sa prophétie, fit à ce sujet un sixain. Voy. p. 49.

L'oncle[1] en reçoit depuis longtemps !
Si leurs desirs n'en sont contents,
Et que plus haut leur âme aspire,
Je serai le premier à dire
Qu'ils auront tort, et que les cœurs
Ne sont jamais souls de grandeurs.
Trouveront-ils en des familles,
Par les garçons et par les filles,
Par le père et par les aïeux,
Un tel nombre de demi-dieux,
Et de déesses tout entières ?
Car demi-déesses n'est guères
En usage, à mon sentiment ;
Puis, quand je n'aurois seulement
Qu'à parler de votre mérite,
L'expression seroit petite.
Veuille le ciel, à votre tour,
Vous donner un petit Amour
Qui, par la suite des années,
D'un grand Mars ait les destinées !

Au moment que j'écris ces vers,
Et m'informe des bruits divers,
Je viens d'apprendre une nouvelle :
C'est que, pour éviter querelle,
On s'est en Pologne choisi
Un roi dont le nom est en ski[2].
Ces messieurs du Nord font la nique

1. Le grand Turenne.
2. Michel Konibut ou Coribut Wieçnowieçki, né l'an 1638, élu le 9 juin 1669.

A toute notre politique.
Notre argent, celui des États,
Et celui d'autres potentats
Bien moins en fonds, comme on peut croire,
Force santés aura fait boire;
Et puis c'est tout. Je crois qu'en paix
Dans la Pologne désormais
On pourra s'élire des princes;
Et que l'argent de nos provinces
Ne sera pas une autre fois
Si friand de faire des rois.

ÉPITRE VII[1].

A MADAME DE LA FAYETTE[2].

EN LUI ENVOYANT UN PETIT BILLARD.

Ce billard est petit; ne l'en prisez pas moins:
Je prouverai par bons témoins
Qu'autrefois Vénus en fit faire
Un tout semblable pour son fils.
Ce plaisir occupoit les Amours et les Ris,
Tout le peuple enfin de Cythère.
Au joli jeu d'aimer je pourrois aisément
Comparer après tout ce divertissement,
Et donner au billard un sens allégorique :

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes*, 1696, in-12, p. 199, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édition de 1729, in-8°, t. I, p. 136.

2. Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de La Fayette, à laquelle cette épître est adressée, naquit en 1632, et mourut en 1693.

Le but est un cœur fier; la bille, un pauvre amant;
La passe et les billards, c'est ce que l'on pratique
Pour toucher au plus tôt l'objet de son amour;
Les belouses, ce sont maint périlleux détour,
Force pas dangereux, où souvent de soi-même
On s'en va se précipiter,
Où souvent un rival s'en vient nous y jeter
Par adresse et par stratagème.

Toute comparaison cloche, à ce que l'on dit:
Celle-ci n'est qu'un jeu d'esprit
Au-dessous de votre génie.
Que vous dirai-je donc pour vous plaire, Uranie?
Le Faste et l'Amitié sont deux divinités
Enclines, comme on sait, aux libéralités.
Discerner leurs présents n'est pas petite affaire:
L'Amitié donne peu, le Faste beaucoup plus;
Beaucoup plus aux yeux du vulgaire.
Vous jugez autrement de ces dons superflus:
Mon billard est succinct[1], mon billet ne l'est guère.
Je n'ajouterai donc à tout ce long discours
Que ceci seulement, qui part d'un cœur sincère:
Je vous aime, aimez-moi toujours.

1. Resserré, petit. *Succinct* ne s'applique qu'au discours, et est opposé à prolixe; cependant on dit figurément et par plaisanterie, un repas succinct, c'est-à-dire un repas où il y avait peu de chose à manger, et qui a duré peu de temps.

ÉPITRE VIII[1].

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTI[2],

EN LUI DÉDIANT AU NOM DE MESSIEURS DE PORT-ROYAL LE RECUEIL DE POÉSIES CHRÉTIENNES ET DIVERSES IMPRIMÉ EN 1671.

Prince chéri du ciel, qui fais voir à la France
Les fruits de l'âge mûr joints aux fleurs de l'enfance,
Conti, dont le mérite avant-courrier des ans
A des astres benins épuisé les présents,
A l'abri de ton nom les mânes des Malherbes[3]
Paroîtront désormais plus grands et plus superbes;
Les Racans[4], les Godeaux[5], auront d'autres attraits;
La scène semblera briller de nouveaux traits[6];
Par ton nom tu rendras ces ouvrages durables :
Après mille soleils ils seront agréables.
Si le pieux y règne, on n'en a point banni

1. Cette épître, insérée dans les *OEuvres diverses*, 1729, sert de dédicace au *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*, qui parut en trois volumes in-12, en 1671, sous le nom de La Fontaine, mais qui avait été compilé par Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne, pour l'éducation du prince de Conti.

2. Armand de Bourbon-Conti, mort en 1685.

3. Près du quart du second volume du recueil se compose de poésies choisies dans Malherbe.

4. Les poésies choisies de Racan sont dans le t. II, p. 90 à 116, et 409 à 417.

5. Les poésies choisies de Godeau sont dans le t. I, parmi les poésies chrétiennes, p. 2 à 65 et p. 287 à 339.

6. Il y a plusieurs scènes extraites de Corneille et d'autres auteurs dans le *Recueil*.

Du profane innocent le mélange infini [1].
Pour moi, je n'ai de part en ces dons du Parnasse
Qu'à la faveur de ceux que je suis à la trace.
Ésope me soutient par ses inventions [2];
J'orne de traits légers ses riches fictions :
Ma muse cède en tout aux muses favorites
Que l'Olympe doua de différents mérites.
Cependant à leurs vers je sers d'introducteur.
Cette témérité n'est pas sans quelque peur.
De ce nouveau recueil je t'offre l'abondance,
Non point par vanité, mais par obéissance.
Ceux qui par leur travail l'ont mis en cet état
Te le pouvoient offrir en termes pleins d'éclat;
Mais, craignant de sortir de cette paix profonde
Qu'ils goûtent en secret loin du bruit et du monde,
Ils m'engagent pour eux à le produire au jour,
Et me laissent le soin de t'en faire leur cour.
Leur main l'eût enrichi d'un plus beau frontispice :
La mienne leur a plu simple et sans artifice.
Conti, de mon respect sois du moins satisfait,
Et regarde le don, non celui qui le fait.

1. *Le Pieux,* ou les *Pensées chrétiennes,* sont renfermées dans le premier volume du *Recueil. Le Profane innocent,* ou les *Poésies diverses,* composent les deux derniers. Il y a des pièces d'un grand nombre d'auteurs.

2. La Fontaine fait ici allusion à seize de ses fables qui se trouvent insérées dans ce *Recueil,* t. III, p. 354 à 368.

3. Outre Loménie de Brienne, qui était retiré à l'Oratoire, il paraît que Nicole et Lancelot ont travaillé à ce *Recueil.*

ÉPITRE IX[1].

POUR MIGNON,

CHIEN DE S. A. R. MADAME DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS[2].

[1667.]

Petit chien, que les destinées
T'ont filé d'heureuses années !
Tu sors de mains[3] dont les appas
De tous les sceptres d'ici-bas
Ont pensé porter le plus riche[4] ;
Les mains de la maison d'Autriche
Leur ont ravi ce doux espoir[5] ;
Nous ne pouvions que bien échoir.
Tu sors de mains pleines de charmes :
Heureux le dieu de qui les larmes
Mériteroient, par leur amour,
De s'en voir essuyer un jour !
De ces mains, hôtesses des grâces,

1. Imprimée poor la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, in-12, p. 116, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, in-8°, t. I, p. 58.

2. Marguerite-Louise de Lorraine, seconde femme de Gaston d'Orléans; elle devint veuve en 1660, et mourut le 3 avril 1672. (Voyez dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 295.)

3. De celles de la fille aînée de la duchesse douairière, des mains de Marguerite-Louise d'Orléans, qui avait donné ce petit chien à sa mère.

4. Le sceptre du royaume de France. On eût un instant le projet de marier Marguerite-Louise d'Orléans avec Louis XIV.

5. Par le mariage du roi avec Marie-Thérèse, fille de Philippe, roi d'Espagne, et de la maison d'Autriche. On maria Marguerite-Louise d'Orléans à Côme III, grand-duc de Toscane.

Petit chien, en d'autres tu passes
Qui n'ont pas eu moins de beauté,
Sans mettre en compte leur bonté.
Elles te font mille caresses :
Tu plais aux dames, aux princesses;
Et si la reine t'avoit vu,
Mignon à la reine auroit plu.
Mignon a la taille mignonne;
Toute sa petite personne
Plaît aux Iris des petits chiens,
Ainsi qu'à celles des chrétiens.

Las! qu'ai-je dit qui te fait plaindre?
Ce mot d'Iris est-il à craindre?
Petit chien, qu'as-tu? dis-le moi :
N'est-tu pas plus aise qu'un roi?
Trois ou quatre jeunes fillettes
Dans leurs manchons aux peaux douillettes
Tout l'hiver te tiennent placé;
Puis de madame de Crissé
N'as-tu pas maint dévot sourire[1]?
D'où vient donc que ton cœur soupire?
Que te faut-il? un peu d'amour.
Dans un côté du Luxembourg,
Je t'apprends qu'Amour craint le suisse;
Même on lui rend mauvais office
Auprès de la divinité
Qui fait ouvrir l'autre côté[2].

1. La dévotion n'empêchait pas Mme de Crissé d'aimer les procès, et l'on sait que c'est d'après elle que le malin Racine a peint la comtesse de Pimbèche dans sa comédie des *Plaideurs*.

2. C'était Mlle de Montpensier, belle-fille de la duchesse douairière d'Or-

— Cela vous est facile à dire,
Vous qui courez partout, beau sire;
Mais moi... — Parle bas, petit chien;
Si l'évêque de Bethléem[1]
Nous entendoit, Dieu sait la vie.
Tu verras pourtant ton envie
Satisfaite dans quelque temps.
Je te promets à ce printemps
Une petite camusette,
Friponne, drue et joliette,
Avec qui l'on t'enfermera;
Puis s'en démêle qui pourra.

ÉPITRE X.

A M. DE TURENNE[2].

[1674.]

Vous avez fait, seigneur, un opéra[3].

léans, qui empêchait qu'on n'ouvrît cet autre côté du Luxembourg : comme elle ne put s'accordor avec sa belle-mère, elle partagea avec elle les palais et le jardin du Luxembourg, et chacune d'elles eut la jouissance exclusive de sa moitié.

1. François Batailler, sorti de l'ordre des Capucins, nommé, par l'influence de la duchesse douairière d'Orléans, évêque de Panthenor-lès-Clamecy, ou Bethléem, le 25 juin 1664. Il mourut le 22 juin 1701, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

2. Imprimée d'abord dans les *OEuvres posthumes*, p. 201, ensuitè dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de Duval de Tours, 1715, t. II, p. 10, et dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 85.

3. Opéra, mot italien adopté par les Français, était assez souvent employé dans le sens d'œuvre capitale.

« Opéra, dit Bouhours, se prend encore pour une chose excellente et

Quoi ! le vieux duc[1], suivi de Caprara[2] ?
Quoi ! la bravoure et la matoiserie ?
Grande est la gloire, ainsi que la tuerie.
Vous savez coudre avec encor plus d'art
Peau de lion avec peau de renard.
La joie en est parvenue à sa cime :
Car on vous aime autant qu'on vous estime.
Qui n'aimeroit un Mars plein de bonté ?
En telles gens ce n'est pas qualité[3]
Trop ordinaire. Ils savent déconfire,
Brûler, raser, exterminer, détruire ;
Mais qu'on en montre un qui sache, Marot.
Vous souvient-il, seigneur, que mot pour mot,
Mes créanciers; qui de dizains, n'ont cure[4],

pour un chef-d'œuvre. Scarron écrit : « Toutes vos lettres sont admirables ! « ce sont ce qu'on appelle des opéras. »

Voici quelques autres exemples de ce mot appliqué à d'autres choses qu'à la musique :

« Et pour son opéra, d'une soupe à bouillon perlé, soutenue d'un jeune gros dindon cantonné de pigeonneaux. » (MOLIÈRE, *Bourgeois gentilhomme*, IV, 1.)

« On ne doute plus du mariage de la comtesse de P***. C'est son amie qui a fait cet opéra ; le tout pour de l'argent. » (Mlle DE SCUDÉRY, *Lettre au comte de Bussy-Rabutin*, 6 juin 1673.)

« Vous vous souvenez bien de la lettre que vous m'avez promise dès que vous m'avez appris que je serois grand-père. Je m'attends à un opéra. » (BUSSY-RABUTIN, *Lettre à Mme de G****, 3 janvier 1676.)

1. Le prince Charles, duc de Lorraine, né en 1604, et par conséquent alors âgé de soixante-dix ans.

2. Albert, comte de Caprara, habile général de l'empereur. Il avait réuni ses troupes à celles du duc de Lorraine, et fut battu, le 16 juin 1674, par Turenne, à la bataille de Sintzeim.

3. VAR. Dans le recueil de 1715 :

Car en tels gens ce n'est pas qualité.

4. Épigramme de Marot, intitulée *Réplique à la royne de Navarre*. (Voyez *OEuvres de Clément Marot*, édit. de 1731, in-12, t. III, p. 75, épigr. CII.)

Frère Lubin[1], et mainte autre écriture,
Me fut par vous récitée en chemin?
Vous alliez lors rembarrer le Lorrain.

Reviens au fait, muse, va plus grand erre[2];
Laisse Marot, et reparle de guerre.
En surmontant Charles et Caprara,
Vous avez fait seigneur, un opéra.
Nous en faisons un nouveau[3]; mais je doute[4]
Qu'il soit si bon, quelque effort qu'il m'en coûte[5].
Le vôtre est plein de grands événements :
Gens envoyés peupler les monuments,
Beaucoup d'effets de fureur martiale,
D'amour très-peu, très-peu de pastorale :
Mars sans armure y fut vu, ce dit-on,
Mêlé trois fois comme un simple piéton.
Bien lui valut la longue expérience,
Et le bon sens, et la rare prudence.
Dans le combat ces trois divinités
Alloient toujours marchant à ses côtés.
Ce Mars, seigneur, n'est le Mars de la Thrace,
Mais pour cet an c'est le Mars de l'Alsace[6];

1. Ballade de Marot, ainsi intitulée. (Voyez *OEuvres de Clément Marot*, édit. de 1731, in-12, t. II, p. 234.)

2. Va plus vite.

3. La Fontaine fait allusion à l'opéra de *Galatée*.

4. VAR. Dans le recueil de 1715

Nous en faisons un; mais je doute.

5. VAR. Dans le recueil de 1715 :

. . . Quelque effort qu'il nous coûte.

6. Après la bataille d'Enzheim, donnée le 4 octobre 1674, Turenne feignit d'abandonner l'Alsace aux Impériaux; mais il revint sur eux, les battit à Turkheim, et les força de repasser le Rhin.

Ainsi qu'il fut et sera d'autrefois
Très-bien nommé le Mars d'autres endroits ;
Enfin c'est vous, afin qu'on ne s'y trompe.
Or en sont faits feux de joie en grand'pompe :
Bien est-il vrai qu'il nous en coûte un peu [1] ;
Mais gagne-t-on sans rien perdre à ce jeu?
Louis lui-même, effroi de tant de princes,
Preneur de forts, subjugueur de provinces,
A-t-il conquis ces États et ces murs
Sans quelque sang, non de guerriers obscurs,
Mais de héros qui mettoient tout en poudre [2]?
Les Bourguignons [3] en éprouvant sa foudre
Ont fait pleurer celui qui la lançoit.
Sous les remparts que son bras renversoit
Sont enterrés, et quelques chefs fidèles,
Et les Titans à sa valeur rebelles [4].

1. VAR. Dans le recueil de 1715 :

Bien est-il vrai qu'il vous en coûte un peu.

2. Dans la seconde conquête de la Franche-Comté, il périt plusieurs personnages considérables, et notamment à l'attaque de la citadelle de Besançon et à la prise de la petite ville de Favernay, qui fit résistance. (Voyez les *Lettres historiques de Pellisson*, t. II, p. 135.)

3. La Fontaine dit les *Bourguignons* en parlant des habitants de la *Franche-Comté*, parce qu'alors cette province se nommait *Bourgogne-Comté*, et la *Bourgogne* se nommait, par opposition, *Bourgogne-Duché*.

4. VAR. Dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de 1715, après le vers :

Mais gagne-t-on sans rien perdre à ce jeu?

au lieu des vers qui suivent dans le texte, et qui terminent l'épître, on lit ceux-ci :

Il ôte aux gens dans le temps qu'il leur donne :
J'en fais témoins ces enfants de Bellone,
Qui ne sont morts, hélas! en leur foyer,
Non plus qu'a fait le pauvre Saint-Loyer*.
Que sans souiller de pleurs votre victoire,
Nous honorions à jamais leur mémoire,
Et que le ciel, parmi tant de lauriers,
Ainsi que vous, épargne nos guerriers.

* Ecuyer de M. de Turenne.

ÉPITRE XI.

A M. DE TURENNE [1].

[1674.]

Hé quoi! seigneur, toujours nouveaux combats!
Toujours dangers! Vous ne croyez donc pas
Pouvoir mourir? Tout meurt, tout héros passe.
Cloton ne peut vous faire d'autre grâce
Que de filer vos jours plus lentement;
Mais Cloton va toujours étourdiment.
Songez-y bien, si ce n'est pour vous-même,
Pour nous, seigneur, qui sans douleur extrême
Ne saurions voir un triomphe acheté
Du moindre sang qu'il vous auroit coûté.
C'est un avis qu'en passant je vous donne [2],
Et je reviens à ce que fait Bellone.

A peine un bruit fait faire ici des vœux,
Qu'un autre bruit y fait faire des feux.
C'est un retour de victoires nouvelles.
La Renommée a-t-elle encor des ailes
Depuis le temps qu'elle vient annoncer :

1. Imprimée pour la première fois dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de Duval de Tours, 1715, t. II, p. 8, et ensuite deux fois dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 82 et p. 356. Cette dernière version est la seule complète. Dans les *Variétés sérieuses et amusantes* (t. I, deuxième partie, p. 114, édit. de 1765), l'abbé Sablier a publié cette épître comme inédite.

2. Cet avis fut une espèce de prophétie qui s'accomplit peu de temps après. Turenne fut tué le 27 juillet 1675.

Tout est perdu, l'hydre va s'avancer[1];
Tout est gagné, Turenne l'a vaincue;
Et se voyant mainte tête abattue,
Elle retourne en son antre à grands pas?
Quelque démon, que l'on ne connoît pas,
Lui rend en hâte un nombre d'autres têtes,
Qui sous vos coups sont à choir toutes prêtes.

Voilà, seigneur, ce qui nous en paroît.
Car, d'aller voir sur les lieux ce que c'est,
Permettez-moi de laisser cette envie
A nos guerriers, qui n'estiment leur vie
Que comme un bien qui les doit peu toucher,
Ne laissant pas de le vendre bien cher.
Toute l'Europe admire leur vaillance,
Toute l'Europe en craint l'expérience.
Bon fait de loin regarder tels acteurs.
Ceux de Strasbourg, devenus spectateurs
Un peu voisins, comme tout se dispose,
Pourroient bientôt devenir autre chose.
Je ne suis pas un oracle; et ceci
Vient de plus haut : Apollon, Dieu merci,
Me l'a dicté. Souvent il ne dédaigne
De m'inspirer. Maint auteur nous enseigne
Qu'Apollon sait un peu de l'avenir.

1. Lorsque Turenne eut envahi le Palatinat et l'eut ruiné, les Impériaux passèrent le Rhin à Strasbourg et à Mayence, et pénétrèrent dans la haute Alsace. On eut des craintes, et l'on convoqua l'arrière-ban. Turenne avait feint d'abandonner l'Alsace aux Impériaux; mais bientôt il y rentra par la plaine de Belfort, et força les ennemis, par de savantes manœuvres et des victoires répétées, à repasser le Rhin. (Voyez les *Mémoires de Villars*, 1758, in-12, t. I, p. 27-41.)

L'autre jour donc j'allai l'entretenir
Du grand concours des Germains tous en armes.
L'Hélicon même avoit quelques alarmes.
Le dieu sourit, et nous tint ce propos :
Je vous enjoins de dormir en repos,
Poëtes picards et poëtes de Champagne ;
Ni les Germains, ni les troupes d'Espagne,
Ni le Batave, enfant de l'Océan,
Ne vous viendront éveiller de cet an,
Tout aussi peu la campagne prochaine.
Je vois Louis qui des bords de la Seine,
La foudre en main, au printemps partira[1].
Malheur alors à qui ne se rendra !
Je vois Condé, prince à haute aventure,
Plutôt démon qu'humaine créature :
Il me fait peur de le voir plein de sang[2];
Souillé, poudreux, qui court de rang en rang.
Le plomb volant siffle autour sans l'atteindre :
Le fer, le feu, rien ne l'oblige à craindre[3].

1. Le sort des armes n'avait pas été aussi favorable à Louis XIV dans le Nord que dans la Franche-Comté et sur le Rhin. Les alliés, par la prise de Grave, de Huy et de Dinan, avaient forcé les Français d'abandonner la Hollande.

2. Matthieu Marais, en citant ce passage, écrit :

Il me fait peur, je le vois plein de sang.

3. C'est bien ainsi que le peint *Mademoiselle,* lorsque, après avoir raconté comment elle le sauva ainsi que son armée, en lui assurant sa retraite dans Paris, elle ajoute : « J'entrai dans la maison d'un maître des comptes nommé M. de La Croix, qui me la vint offrir ; c'est la plus proche de la Bastille, et les fenêtres donnent sur la rue. Aussitôt que j'y fus, M. le Prince m'y vint voir ; il étoit dans un état pitoyable ; il avoit deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés ; son collet et sa chemise étoient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse étoit pleine de coups, et il tenoit son épée nue à la main, ayant perdu le fourreau. » (Mlle de Montpensier, *Mémoires,* t. II, p. 262, édit. in-8°, 1825, t. XLI de la collection de Petitot et Monmerqué.)

Quand de tels gens couvriront vos remparts,
Je vous dirai : Dormez, poëtes picards ;
Devers la Somme on est en assurance ;
Devers le Rhin tout va bien pour la France :
Turenne est là, l'on n'y doit craindre rien.
Vous dormirez, ses soldats dorment bien :
Non pas toujours : tel a mis mainte lieue
Entre eux et lui, qui les sent[1] à sa queue[2].

Deux de la troupe avec peine marchoient ;
Les pauvres gens à tout coup trébuchoient,
Et ne laissoient de tenir ce langage :
« Le conducteur, car il est bon et sage,
« Quand il voudra, nous fera reposer[3]. »
Après cela, qui peut vous excuser
De n'avoir pas une assurance entière ?
Morphée eut tort de quitter la frontière.
Dormez sans crainte à l'ombre de vos bois,
Poëtes picards et poëtes champenois.

Ainsi parla le dieu qui nous inspire ;
Et je ne sais[4], seigneur, que vous redire,
Mot après mot, le discours qu'il nous tint.
Un temps viendra que ceci sera peint
Sur les lambris du temple de Mémoire.

1. VAR. Dans le recueil de 1715, et dans la première version des *OEuvres diverses*, édit. de 1729, 1744 et 1758 : *qui les voit.*

2. VAR. Tout ce qui suit ce vers manque dans le recueil de 1715 et dans la version publiée dans les *OEuvres diverses*, 1729, in-8°, t. I, p. 82, ou édit. 1744 et 1758, in-12, t. I, p. 79.

3. La vie de Turenne est pleine de traits semblables, qui prouvent l'amour des soldats pour ce héros, et la confiance qu'ils avaient en lui.

4. VAR. *Et je ne fais*, dans Sablier et dans un manuscrit.

Les deux soldats sont un point de l'histoire,
A mon avis, digne d'être noté.
Ces vers, dit-on, seront mis à côté :

« Turenne eut tout : la valeur, la prudence,
« L'art de la guerre, et les soins sans repos.
« Romains et Grecs, vous cédez à la France :
« Opposez-lui de semblables héros. »

ÉPITRE XII.

SUR L'OPÉRA [1].

A M. DE NIERT.

[Février 1677.]

Niert, qui, pour charmer le plus juste des rois [2],
Inventas le bel art de conduire la voix [3],

1. Cette épître fut pour la première fois imprimée dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de Duval de Tours, 1715, t. II, p. 5, mais incomplète. On la réimprima, d'après ce recueil, dans l'édition des *OEuvres diverses de La Fontaine*, 1758, in-12. Elle fut publiée pour la première fois, d'après une copie entière, dans la première édition des *Variétés sérieuses et amusantes* de l'abbé Sablier, 1765, t. II, première partie, p. 115. Elle a été retranchée de la seconde édition de cet ouvrage. Nous avons eu aussi sous les yeux une copie manuscrite du temps de La Fontaine, qui est à la suite du premier volume de notre exemplaire des *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*. (W.)

2. Louis XIII, surnommé le Juste.

3. De Niert était un des quatre premiers valets de chambre de Louis XIV, comme il l'avait été de son père Louis XIII. « De Niert, dit Tallemant des Réaux, s'adonna de bonne heure à la musique. M. de Créquy l'emmena à Rome. De Niert prit de que les Italiens avoient de bon dans leur manière de chanter, que Lambert pratique aujourd'hui, et à laquelle peut-être il a ajouté quelque chose : avant eux on ne savoit guère ce que c'étoit que de

Et dont le goût sublime à la grande justesse
Ajouta l'agrément et la délicatesse ;
Toi qui sais mieux qu'aucun le succès que jadis
Les pièces de musique eurent dedans Paris,
Que dis-tu de l'ardeur dont la cour échauffée
Frondoit en ce temps-là les grands concerts d'Orphée[1],
Les longs passages d'Atto[2] et de Léonora,
Et ce déchaînement qu'on a pour l'opéra[3]?

prononcer les paroles. Le feu roi voulut avoir de Niert, et le fit son valet de chambre. » Tallemant remarque que, quoique son nom fût bien de Niert, on le nommait communément *de Nielle* dans le monde. C'est ce que confirment Mme de Sévigné dans ses *Lettres* et La Châtre dans ses *Mémoires;* ils le nomment habituellement *de Niel.*

1. La Fontaine fait ici allusion à l'opéra italien intitulé *Orfeo e Euridice,* qui fut représenté en 1647. Le passage suivant des Mémoires de Monglat est propre à éclaircir ce vers et les deux suivants : « En 1647, la prospérité des affaires de France causa une grande joie; et, pour cette raison, tout l'hiver se passa en réjouissances. Comme celui qui gouvernoit étoit Italien, tout le monde se conformoit tellement à son humeur que, depuis les plus petits jusqu'aux plus grands, on n'avoit que des plaisirs italiens. On fit venir de Rome une signora Léonora pour chanter devant la reine, et un signor Torelli pour faire des machines avec des changements de théâtre en perspective. On manda des comédiens qui représentèrent en musique la pièce d'*Orphée,* dont les machines coûtèrent plus de 400,000 livres. Cette comédie duroit plus de six heures, et étoit fort belle à voir pour une fois, tant les changements de décoration étoient surprenants; mais la grande longueur ennuyoit sans qu'on l'osât témoigner, et tel n'entendoit pas l'italien qui n'en bougeoit et l'admiroit par complaisance : la reine même ne perdoit pas une fois sa représentation, laquelle se fit trois fois la semaine deux mois durant, tant elle prenoit soin de plaire au cardinal, et par la crainte qu'elle avoit de le fâcher. » (Monglat, *Mémoires,* t. I, p. 59 de la collection de Petitot et Monmerqué.)

2. La syllabe *to* est élidée comme notre *e* muet, selon la coutume italienne.

3. Ce fut Mazarin qui introduisit l'opéra en France, en 1645. On ne joua d'abord que des pièces italiennes. Le premier opéra français fut *Andromède,* dont le grand Corneille était l'auteur. Pierre Perrin, assisté du musicien Cambert, et du marquis de Sourdeac pour les machines, eût en 1659 la direction de l'Opéra, et obtint en 1669 des lettres patentes qui mettaient ce spectacle sur le pied des académies de musique d'Italie; de sorte qu'un gentilhomme pouvait y jouer sans déroger. Lulli, profitant des divisions

De machines d'abord le surprenant spectacle
Éblouit le bourgeois, et fit crier miracle;
Mais la seconde fois il ne s'y pressa plus;
Il aima mieux le Cid, Horace, Héraclius.
Aussi de ces objets l'âme n'est point émue,
Et même rarement ils contentent la vue.
Quand j'entends le sifflet, je ne trouve jamais
Le changement si prompt que je me le promets.
Souvent au plus beau char le contre-poids résiste;
Un dieu pend à la corde, et crie au machiniste;
Un reste de forêt demeure dans la mer,
Ou la moitié du ciel au milieu de l'enfer[1].

Quand le théâtre seul ne réussiroit guère,
La comédie au moins, me diras-tu, doit plaire.
Les ballets, les concerts, se peut-il rien de mieux
Pour contenter l'esprit et réveiller les yeux?
Ces beautés, néanmoins, toutes trois séparées,
Si tu veux l'avouer, seroient mieux savourées.
De genres si divers le magnifique appas
Aux règles de chaque art ne s'accommode pas.
Il ne faut point, suivant les préceptes d'Horace,
Qu'un grand nombre d'acteurs le théâtre embarrasse;

qui s'étaient élevées entre les trois associés, obtint, pour une faible somme, la cession du privilége de Perrin. Le théâtre de l'Opéra fut d'abord établi à Paris dans le jeu de paume de la rue Mazarine, ensuite rue de Vaugirard; mais après la mort de Molière, en 1673, Louis XIV donna à l'Opéra la salle du Palais-Royal. C'est là qu'il se trouvait lorsque La Fontaine écrivait cette épître, et il y est resté jusqu'à ce que cette salle eût été consumée par un incendie en 1763. Elle occupait la place de la partie méridionale de la cour des Fontaines. On en bâtit une nouvelle dans le même emplacement en 1770, et elle fut de nouveau brûlée le 8 juin 1781.

1. C'était alors un Italien nommé Vigarani qui était décorateur de l'Opéra; Lulli se l'était associé pour dix ans, et lui donnait une part dans les bénéfices.

Qu'en sa machine un dieu vienne tout ajuster[1].
Le bon comédien ne doit jamais chanter.
Le ballet fut toujours une action muette.
La voix veut le téorbe[2], et non pas la trompette;
Et la viole, propre aux plus tendres amours[3],
N'a jamais jusqu'ici pu se joindre aux tambours.

Mais en cas de vertus, Louis, qui, par pratique,
Sait que, pour en avoir une seule héroïque,
Il faut en avoir mille, et toutes à la fois,
Veut voir si, comme il est le plus puissant des rois,
En joignant, comme il fait, mille plaisirs de même,
Il en peut avoir un dans le degré suprême.
Comme il porte au dehors la terreur et l'amour,
Humain dans son armée autant que dans sa cour,
Il veut sur le théâtre ainsi qu'à la campagne,
La foule qui le suit, l'éclat qui l'accompagne[4]:
Grand en tout, il veut mettre en tout de la grandeur;
La guerre fait sa joie et sa plus forte ardeur;
Ses divertissements ressentent tous la guerre:
Ses concerts d'instruments ont le bruit du tonnerre,
Et ses concerts de voix ressemblent aux éclats
Qu'en un jour de combat font les cris des soldats.
Les danseurs, par leur nombre, éblouissent la vue,
Et le ballet paroît exercice, revue,
Jeu de gladiateurs, et tel qu'au champ de Mars

1. Nec deus intersit, nisi dignus vindice nodus
Inciderit : nec quarta loqui persona laboret.
HORAT., *De Art poet.*, v. 191.

2. Instrument fait en forme de luth, mais à deux manches.

3. Les anciennes violes, qui étaient à six cordes d'acier ou de laiton, comme celles des clavecins, se nommaient *violes d'amour*.

4. VAR. Les douze vers qui suivent celui-ci sont omis dans le recueil de 1715. Walkenaer les a, le premier, insérés dans l'édition de 1820, in-18.

En leurs jours de triomphe en donnoient les Césars[1].
Glorieux, tous les ans, de nouvelles conquêtes,
A son peuple il fait part de ses nouvelles fêtes;
Et son peuple, qui l'aime et suit tous ses desirs,
Se conforme à son goût, ne veut que ses plaisirs.

Ce n'est plus la saison de Raymon[2] ni d'Hilaire[3];
Il faut vingt clavecins, cent violons, pour plaire,

1. Dans un petit ouvrage publié sous le voile de l'anonyme, qui est de l'abbé Raguenet, intitulé *Parallèle des Italiens et des François en ce qui regarde la musique et les opéras*, 1702, in-12, je trouve, p. 20 et 22, le passage suivant, propre à servir d'éclaircissement à ces vers de notre poëte: « Il n'y a point en Europe de danseurs qui approchent des danseurs françois, de l'aveu même des Italiens. Les *combattants* et les *cyclopes* de Persée, les *trembleurs* et les *forges* d'Isis, les *songes funestes* d'Atis, et leurs autres entrées de ballets, sont des pièces originales, soit pour les airs composés par Lulli, soit pour les pas que Beauchamp a faits pour ces airs. On n'avoit rien vu de semblable sur le théâtre avant ces deux grands hommes; ils en sont les inventeurs, et ils ont porté tout d'un coup ces pièces à un si haut degré de perfection que personne, ni en Italie, ni en aucun autre endroit, n'y atteindra peut-être jamais. Nul combat de théâtre ne présente une image si naturelle de la guerre que ceux que les François font quelquefois paroître sur la scène. »

2. Mlle Raymon était souvent réunie avec Mlle Hilaire dans les concerts. La révolution musicale qui avait mis hors de saison, comme dit La Fontaine, ces deux célèbres cantatrices, avait été prompte et était récente, puisque nous lisons dans les mémoires de Gourville qu'en 1668 le fils du grand Condé, M. le Duc, voulant donner à souper au comte de Saint-Paul dans sa petite maison de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, « il y fit trouver, dit-il, une musique admirable, entre autres Mlle Hilaire et Mlle Raymon ». (Gourville, *Mémoires*, t. LII, p. 399 de la collection de Petitot et Monmerqué)

3. Mlle Hilaire, qui chantait les premiers rôles dans les ballets du roi, était la belle-sœur de Lambert. Elle eut d'abord pour maître M. de Niert, et ensuite son beau-frère. Tous deux en devinrent amoureux, quoiqu'elle fût petite et peu jolie; mais elle avait de la fraîcheur, de belles dents, et une superbe voix. La passion que son beau-frère avait conçue pour elle fit longtemps son tourment, parce qu'elle troublait les leçons qu'il lui donnait. Elle parvint cependant à le restreindre dans les bornes du devoir, et à le faire renoncer à ses projets. Alors le maître et l'élève se firent valoir mutuellement, et chantaient presque toujours ensemble dans les concerts. Un nommé Marchand, intendant de l'évêque de Lisieux, devint le bienfaiteur de Melle Hilaire, qu'il logea chez lui, ainsi que Lambert et toute sa famille, dans sa

On ne va plus chercher au fond de quelque bois
Des amoureux bergers la flûte et le hautbois.
Le téorbe charmant, qu'on ne vouloit entendre
Que dans une ruelle avec une voix tendre,
Pour suivre et soutenir par des accords touchants
De quelques airs choisis les mélodieux chants,
Boësset[7], Gaultier[2], Hémon[3], Chambonnière[4], La Barre[5],
Tout cela seul déplaît, et n'a plus rien de rare.
On laisse là Du But[6] et Lambert[7], et Camus[8];

maison à Paris, près de l'église des Petits-Pères. (*Mémoires manuscrits de Tallemant des Réaux.*)

1. Boësset était alors, avec Lulli et Lambert, un des surintendants de la musique du roi. (Voyez l'*État de la France* pour 1678, t. I, p. 128, et du Tillet, *Parnasse françois*, p. 392, in-folio.)

2. Les deux Gaultiers étaient deux cousins, tous deux excellents joueurs de luth, tous deux nés à Marseille. La plus grande partie de leurs œuvres a été donnée en un volume, ayant pour titre: *Livre de tablature des pièces de luth de M. Gaultier, sieur de Neüe, et de M. Gaultier, son cousin, gravé par Reinher.* (Voyez du Tillet, *Parnasse françois*, in-folio, p. 405.)

3. Hémon était un excellent joueur de clavecin.

4. Chambonnière était un excellent claveciniste; il composa aussi des airs : il eut la charge de claveciniste de la chambre du roi, et mourut en 1670.

5. Dans le *Recueil des plus beaux airs qui ont été mis en chant, 1661*, t. I, p. 16 et 29, on trouve deux airs qui ont été composés par de La Barre.

6. Du But fut un des meilleurs élèves de Gaultier. (Voyez Titon du Tillet, *Parnasse françois*, p. 405, in-folio.)

7. Les Mémoires manuscrits de Tallemant de Réaux contiennent de longs détails sur ce musicien, dont, grâce à Boileau et à La Fontaine, la renommée est parvenue jusqu'à nous. Son nom de baptême était Michel; il était de Champigny, et petit de taille; de sorte que lorsqu'il commença à devenir célèbre comme professeur, on l'appelait indifféremment le petit Michel, le petit maître, Champigny et Lambert. Quatre femmes de la cour, qui recevaient de ses leçons, mais qui ne le connaissaient que sous un de ces différents noms, eurent une violente dispute, parce que chacune d'elles prétendait que son maître de chant était le meilleur. Une cinquième personne survint heureusement, qui mit fin à la dispute, en leur apprenant qu'elles étaient toutes d'accord sans s'en douter. « Il n'y a que lui, ajoute Tallemant, qui montre bien, et les écolières des autres ne sont rien au prix des siennes. »

8. Le Camus était maître et compositeur de la chambre du roi.

On ne veut plus qu'Alceste[1], ou Thésée[2], ou Cadmus[3].
Que l'on n'y trouve point de machines nouvelles,
Que les vers soient mauvais, que les voix soient cruelles;
De Baptiste[4] épuisé les compositions
Ne sont, si vous voulez, que répétitions;
Le François, pour lui seul contraignant sa nature,
N'a que pour l'opéra de passion qui dure.
Les jours de l'Opéra, de l'un à l'autre bout,
Saint-Honoré[5], rempli de carrosses partout,
Voit, malgré la misère à tous états commune,
Que l'Opéra tout seul fait leur bonne fortune.
Il a l'or de l'abbé, du brave, du commis;
La coquette s'y fait mener par ses amis;
L'officier, le marchand, tout son rôti retranche,
Pour y pouvoir porter tout son gain le dimanche;
On ne va plus au bal, on ne va plus au Cours[6]:
Hiver, été, printemps, bref, opéra toujours;

1. Opéra de Quinault, représenté en avril 1674.

2. Opéra de Quinault, joué à Saint-Germain en 1675.

3. Opéra de Quinault, joué en avril 1673.

4. Jean-Baptiste Lulli. Il était de bon ton à la cour de ne désigner ce musicien que par le nom de Baptiste. Dans la scène v des *Fâcheux*, Lisandre dit :

Baptiste, le très-cher,
N'a point vu ma courante, et je le vais chercher.

5. La rue Saint-Honoré,

6. Le *Cours-la-Reine*, où sont actuellement les ChampsÉ-lysées. C'était une promenade qui n'avait que quatre rangées d'arbres, le long des bords de la Seine. On s'y rendait en sortant des Tuileries par la *porte de la Conférence*, qui n'existe plus. Aux deux extrémités étaient deux portes en fer soutenues par une maçonnerie en rocailles. Brice dans la première édition de sa *Description de Paris*, 1685, in-12, t. II, p. 229, dit, en parlant du *Cours-la-Reine:* « Cette promenade amène en été tout ce qu'il y a de beau monde dans Paris: on y compte jusqu'à sept ou huit cents carrosses qui se promènent dans le plus bel ordre. »

Et quiconque n'en chante, ou bien plutôt n'en gronde
Quelque récitatif, n'a pas l'air du beau monde[1].

Mais que l'heureux Lulli ne s'imagine pas
Que son mérite seul fasse tout ce fracas ;
Si Louis l'abandonne à ce rare mérite,
Il verra si la ville, et la cour, ne le quitte[2].
Ce grand prince a voulu tout écouter, tout voir ;
Mais il sait de nos sens jusqu'où va le pouvoir,
Et que si notre esprit a trop peu de portée,
Leur puissance est encor beaucoup plus limitée ;
Que lorsqu'à quelque objet l'un d'eux est attaché,
Aucun autre de rien ne peut être touché.
Si les yeux sont charmés, l'oreille n'entend guères ;
Et tel, quoiqu'en effet il ouvre les paupières,
Suit attentivement un discours sérieux
Qui ne discerne pas ce qui frappe ses yeux[3].

1. Les trente-deux vers qui suivent celui-ci manquent dans le recueil de 1715 et dans les éditions des *OEuvres diverses ;* mais ils sont dans le manuscrit et dans les *Variétés* de Sablier.

2. Il paraît que c'était surtout le goût particulier de Louis XIV qui soutenait l'Opéra.

3. Il nous semble que La Fontaine explique ici très-bien et très-philosophiquement les causes de cette fatigue et de cet ennui que fait éprouver notre grand opéra, malgré toute sa pompe et les merveilles qu'il nous présente. Cet effet n'est pas nouveau ; et l'abbé Raguenet, dans l'ouvrage que nous avons cité, publié il y a cent vingt ans, après avoir dit : « Il n'y a point de personne intelligente et équitable qui ne demeure d'accord que les opéras des François ont la forme d'un spectacle bien plus parfait que ceux des Italiens, » termine son parallèle en ces termes : « Quoique dans les opéras d'Italie il n'y ait ni chœurs ni divertissements, et qu'ils durent des cinq ou six heures, on ne s'y ennuie cependant jamais ; au lieu qu'après quelques représentations des nôtres, qui durent la moitié moins, il y a très-peu de personnes qui n'en soient rassasiées, et qui ne s'y ennuient. » *Parallèle des Italiens et des François en ce qui regarde la musique et les opéras,* 1702, in-12, p. 20 et p. 123.

Car[1] ne vaut-il pas mieux, dis-moi ce qu'il t'en semble,
Qu'on ne puisse saisir tous les plaisirs ensemble,
Et que, pour en goûter les douceurs purement,
Il faille les avoir chacun séparément?
La musique en sera d'autant mieux concertée;
La grave tragédie, à son point remontée,
Aura les beaux sujets, les nobles sentiments,
Les vers majestueux, les heureux dénoûments;
Les ballets reprendront leurs pas, et leurs machines,
Et le bal éclatant de cent nymphes divines,
Qui de tout temps des cours a fait la majesté,
Reprendra de nos jours sa première beauté.

Ne crois donc pas que j'aie une douleur extrême
De ne pas voir Isis[2] pendant tout ce carême.
Si nous ne pouvons pas de l'auguste Louis
Savoir encor sitôt les projets inouïs,
Le jour de son départ, sa marche, et quelles places
Foudroyent ses canons, embrasent ses carcasses[3],
Avec mille autres biens le jubilé[4] fera
Que nous serons un temps sans parler d'opéra,
Mais aussi, de retour de mainte et mainte église,
Nous irons, pour causer de tout avec franchise,
Et donner du relâche à la dévotion,

1. VAR. Dans les *Variétés amusantes :* Mais.

2. *Isis*, opéra de Quinault, représenté devant le roi le 5 janvier 1677, qui servit de divertissement pendant une partie du carnaval, et qui reparut ensuite au mois d'août.

3. *Carcasses*, espèce de bombes.

4. Il importe de déterminer avec soin l'époque de ce jubilé, ouvert par le pape Clément X, qui commença le 20 février et se termina le 20 avril. *Isis* ayant été joué le 5 janvier 1677, le jubilé ayant commencé le 20 février, c'est dans cet intervalle qu'a été écrite l'épître de La Fontaine, et très-probablement au commencement de février.

Chez l'illustre Certain[1] faire une station[2] :
Certain, par mille endroits également charmante,
Et dans mille beaux arts également savante,
Dont le rare génie et les brillantes mains
Surpassent Chambonnière, Hardel, les Couperains[3].
De cette aimable enfant le clavecin unique
Me touche plus qu'Isis et toute sa musique.

1. « Amie particulière de M. de Niert, premier valet de chambre du roi, âgée alors de quinze ans, et très-habile claveciniste. Elle mourut de la petite vérole en 1711. » (*Note du recueil de 1715.*) Mais Titon du Tillet, *Parnasse françois*, in-folio, p. 637, dit que Mlle Certain mourut à Paris, rue Villedo, vers l'année 1705. Elle était l'amie de Lulli, et donnait chez elle de très-beaux concerts : les plus habiles compositeurs y faisaient porter leur musique. Elle acquit autant de célébrité par ses charmes et par ses intrigues galantes que par son talent. On trouve dans Chaulieu les vers suivants, adressés à M. de Villiers pour l'inviter à venir entendre jouer du clavecin Mlle Certain, dont il était amoureux :

Je dois ce soir voir une belle
Dont le savoir et la beauté
Font douter s'il faut qu'on l'appelle
Muse, Grâce, ou Divinité.
Je me fais un plaisir extrême
De pouvoir partager ce bonheur avec vous;
Après cela, jugez vous-même
Où je vous donne un rendez-vous.

Œuvres de Chaulieu, t. II, p. 86, édit. in-8°, 1774.

Ce Villiers, auquel cette pièce de Chaulieu est adressée, était fils d'un auditeur des comptes, et était attaché à M. de Vendôme. Remarquons en finissant, sans vouloir faire un mauvais jeu de mots, qu'on est incertain sur la manière dont doit s'écrire le nom de cette célèbre musicienne. Dans La Fontaine et dans Chaulieu, il est écrit *Certain*, et dans Titon du Tillet, *Certin*.

2. Mot technique ici ; allusion aux stations du jubilé.

3. Les plus habiles maîtres de clavecin et d'orgue de ce temps. Les Couperains ou les Couperins étaient trois frères, tous trois de Chaume, petite ville voisine de la terre de Chambonnière. C'est celui-ci qui fit leur fortune, et les produisit à Paris. Louis Couperain, l'aîné, fut fait organiste de Saint-Gervais et de la chapelle du roi. Il mourut à trente-cinq ans, en l'année 1665. Charles, le troisième, le remplaça à Saint-Gervais, et termina ses jours en 1669. François, le second des trois frères, fut celui qui eut le moins de talent. (Voyez Titon du Tillet, *Parnasse françois*, p. 402.)

Je ne veux rien de plus, je ne veux rien de mieux
Pour contenter l'esprit, et l'oreille, et les yeux ;
Et si je puis la voir une fois la semaine,
A voir jamais Isis je renonce sans peine[1].

ÉPITRE XIII[2].

A MADAME DE FONTANGES[3].

[1680.]

Charmant objet digne présent des cieux,
Et ce n'est point langage de Parnasse,
Votre beauté vient de la main des dieux :
Vous l'allez voir au récit que je trace.
Puissent mes vers mériter tant de grâce
Que d'être offerts au dompteur des humains[4],
Accompagnés d'un mot de votre bouche,
Et présentés par vos divines mains,
De qui l'ivoire embellit ce qu'il touche !

Je me trouvai chez les dieux l'autre jour :
Par quel moyen ? j'en perdis la mémoire.

1. VAR. Ces deux derniers vers manquent dans le recueil de 1715, et dans les éditions des *OEuvres diverses ;* mais ils se trouvent dans le manuscrit et dans les *Variétés* de Sablier.

2. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes,* p. 228, et ensuite dans les *OEuvres diverses,* édit. de 1729, in-8°, t. I, p. 105.

3. Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, duchesse de Fontanges, à laquelle cette épître est adressée, naquit en 1661. Elle devint la maîtresse de Louis XIV en 1679, et mourut des suites de couches, le 28 juin 1681, à Port-Royal.

4. Louis XIV.

Il me suffit que de l'humain séjour
Je fus porté dans ce lieu plein de gloire.
Un dieu s'en vint; et m'ayant abordé:
Mortel, dit-il, Jupin m'a commandé
De te montrer par grâce singulière,
L'Olympe entier et tout le firmament.
Ce dieu, c'étoit Mercure assurément:
Il en avoit tout l'air et la manière.

Après l'abord, il me montra du doigt
Force clartés qui partoient d'un endroit.
Vois-tu, dit-il, cet enclos de lumière?
C'est le palais du monarque des dieux.
Et moi d'ouvrir incontinent les yeux.

Ce que je vis étoit d'une matière
Qui ne sauroit dignement s'exprimer.
Figurez-vous tout ce qui peut charmer,
Tout ce qui peut éblouir tout ensemble:
Astres brillants et soleils radieux.
N'y comprenez toutefois vos beaux yeux,
Car leur éclat n'a rien qui lui ressemble.

Avec Mercure en ce palais entré,
Selon leur rang je vis sur maint degré
Les dieux assis, Jupiter à leur tête:
Tous paroissoient en des atours de fête.
Le Sort ouvrit un livre à cent fermoirs,
Puis fit crier dans les sacrés manoirs
Par trois hérauts, à trois fois différentes,
Le contenu des paroles suivantes:

De par Jupin soient les dieux avertis,
Conformément à nos divins usages,
Que l'on va faire au ciel deux mariages
Avant qu'ils soient sur la terre accomplis.

Au mot d'hymen je vis chacun se taire,
Et les ouïs par trois fois publier ;
L'un pour Conti[1], l'autre pour l'héritier
Du Jupiter de ce bas hémisphère[2].
On applaudit ; puis, silence étant fait,
Le dieu des vers lut deux épithalames.
En voici l'un : Couple heureux et parfait,
Couple charmant, faites durer vos flammes
Assez longtemps pour nous rendre jaloux ;
Soyez amants aussi longtemps qu'époux.
Douce journée, et nuit plus douce encore !
Heures, tardez, laissez au lit l'Aurore.
Le temps s'envole ; il est cher aux amants ;
Profitez donc de ses moindres moments,
Jeune princesse, aimable autant que belle,

1. Il s'agit ici de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, pair de France, né en 1661, marié le 16 janvier 1680 à Marie-Anne de Bourbon, dite Mlle de Blois, duchesse de La Vallière, fille naturelle du roi et de Mme de La Vallière, née le 2 octobre 1666, morte le 3 mai 1739, depuis princesse douairière de Conti, son mari étant mort sans postérité le 9 novembre 1685. (Voyez Anselme, *Histoire généalogique et chronologique de la maison de France*, troisième édition, in-folio, 1726, t, I, p. 348-350.) Dreux du Radier, auteur ordinairement assez exact, a commis une erreur grave lorsqu'il cite (*Mémoires et Anecdotes des reines et régentes de France*, t. VI, p. 447, Amsterdam, 1782, in-12) ces vers de La Fontaine comme étant relatifs au mariage de François-Louis de Conti avec Marie-Thérèse de Bourbon-Condé. Ce mariage n'eut lieu que huit ans après la composition de cette épître.

2. Le Jupiter de ce bas hémisphère est Louis XIV, et son héritier est Louis de France, ou le dauphin, marié le 7 mars 1680 à Anne-Marie-Christine, fille de l'électeur de Bavière.

Jeune héros, non moins aimable qu'elle,
Le temps s'envole, il faut le ménager ;
Plus il est doux, et plus il est léger.

Phébus se tut, et, bien que dans leur âme
Les immortels enviassent Conti,
Du couple heureux et si bien assorti
L'on dit au Sort qu'il prolongeât la trame,
S'il se pouvoit. Puis le père des vers,
Changeant de ton pour l'autre épithalame,
Lut ce qui suit : Chantez, peuples divers ;
Que tout fleurisse aux terres leurs demeures[1].
Ne tardez plus ; avancez, lentes heures ;
Allez porter aux humains un printemps
Tel que celui qui commença les temps.
Heures, volez ; hâtez l'heur[2] et la joie
Du fils des dieux à qui l'Olympe envoie
Une princesse[3] au regard enchanteur.

1. Quelques éditeurs ont mis :

Que tout fleurisse aux terrestres demeures.

Cette leçon est peut-être préférable pour l'élégance et l'harmonie ; mais ce n'est pas celle de La Fontaine. Les éditions des *OEuvres posthumes* et des *OEuvres diverses* de 1729 s'accordent à donner ce vers tel qu'il est dans le texte.

2. Le bonheur. « *Heur*, dit La Bruyère, se plaçoit où *bonheur* ne sauroit entrer : il a fait *heureux*, qui est françois, et il a cessé de l'être. » Le défaut qui se trouve dans ce vers de La Fontaine donne, suivant nous, la raison qui a fait disparaître ce mot de la langue ; il ressemblait trop au mot *heure*, qui a une tout autre signification. Molière fournit un exemple presque semblable à celui de La Fontaine :

Et j'ai, pour vous trouver, pris l'*heure* que voici ;
Encore est-ce un grand *heur* dont le destin m'honore.

Les Fâcheux, acte III, scène II.

3. Marie-Christine de Bavière.

Mille beaux dons éclatent dans son cœur ;
En son esprit, en son corps mille charmes :
Amour la suit, Amour a pris des armes
Qui soutiendront l'honneur de son carquois.
Prince, il faudra se rendre cette fois.

Ces chants finis, je ne saurois vous dire
Comment enfin chacun se sépara.
Mercure seul avec moi demeura.
J'obtins de lui que de ce vaste empire
L'on m'ouvrirait les temples ; et je vis
Deux noms fameux, deux noms rivaux prétendre
Le premier rang aux célestes lambris.
L'un, c'est Louis ; l'autre, c'est Alexandre.
De ces deux rois je comparai les faits,
Non la personne ; elle est trop différente :
Et Statira[1], qui se méprit aux traits
Du conquérant dont la Grèce se vante,
Au roi des Francs n'auroit jamais erré :
Toujours ce prince aux regards se présente
Mieux fait qu'aucun dont il soit entouré.
Je vis encore une jeune merveille ;
Si ce n'est vous, c'en est une pareille :
Mais c'est vous-même ; et Mercure me dit
Comment le ciel un tel œuvre entreprit.

Mortel, dit-il, il est bon de t'apprendre
Par quel motif ce chef-d'œuvre fut fait.
Un jour Jupin se trouvant satisfait
Des vœux qu'en terre on venoit de lui rendre,

1. Femme de Darius Codoman, qui prit Éphestion pour le conquérant macédonien.

Nous dit à tous : Je veux récompenser
De quelques dons la terrestre demeure.
Le don fut beau, comme tu peux penser ;
Minerve en fit un patron tout à l'heure.
L'éclat fut pris des feux du firmament ;
Chaque déesse, et chaque objet charmant
Qui brille au ciel avec plus d'avantage,
Contribua du sien à cet ouvrage.
Pallas y mit son esprit si vanté,
Junon son port, et Vénus sa beauté ;
Flore son teint, et les Grâces leurs grâces.
Heureux mortel ! en un point tu surpasses
Tous tes pareils ; car lequel d'entre vous,
Favorisé jusqu'à ce point par nous,
A jamais vu l'Olympe et sa structure ?
Retourne-t'en ; conte ton aventure,
Chante aux humains ces miracles divers.

Il n'eût pas dit que, sans autre machine,
Je me revis dans le bas univers.
Divin objet, voilà votre origine,
Agréez-en le récit dans ces vers.

LE FLORENTIN.

SATIRE SUR LE MÊME SUJET QUE L'ÉPITRE SUIVANTE [1].

[1680.]

Le Florentin [2]
Montre à la fin
Ce qu'il sait faire :
Il ressemble à ces loups qu'on nourrit, et fait bien,
Car un loup doit toujours garder son caractère,
Comme un mouton garde le sien.
J'en étois averti ; l'on me dit : Prenez garde ;
Quiconque s'associe avec lui se hasarde ;
Vous ne connoissez pas encor le Florentin ;

1. Boutade satirique contre Lulli, qui avait engagé La Fontaine à faire un opéra. La Fontaine composa *Daphné ;* et quand cet ouvrage fut achevé, Lulli le refusa, comme peu propre à la musique, et préféra l'opéra de *Proserpine,* de Quinault. Notre poëte, irrité d'un tel procédé, écrivit alors cette pièce de vers, qui circula d'abord en manuscrit, et fut imprimée, contre le gré de l'auteur, dans un recueil de ses contes, publié à Amsterdam en 1691, t. II, p. 1. Elle a été insérée dans les *Œuvres diverses,* édit. de 1729, t. I, p. 94.

2. Jean-Baptiste Lulli, né à Florence en 1633, et mort le 22 mars 1687, fut amené en France à l'âge de treize à quatorze ans, par le chevalier de Guise, et a composé tous ses ouvrages à Paris.

La Fontaine ne l'a pas calomnié en affirmant que la reconnaissance n'était pas sa qualité dominante. Les débuts mêmes de Lulli le prouvent. *Mademoiselle* l'avait élevé, et c'était elle qui, lui voyant d'heureuses dispositions, lui avait fait apprendre la musique. Un jour que *Mademoiselle* venait de sortir de sa chambre pour passer dans son cabinet, les personnes restées dans la chambre entendirent un bruit qui n'était pas précisément un soupir. On fit des couplets sur cet accident, et Lulli leur donna une sorte de vogue par la musique expressive qu'il fit sur les paroles. *Mademoiselle* l'apprit et le chassa. Cette anecdote est racontée par Boindin, *Lettre sur l'Opéra,* p. 79. (E. Despois.)

C'est un paillard, c'est un mâtin
Qui tout dévore,
Happe tout, serre tout : il a triple gosier.
Donnez-lui, fourrez-lui, le glout[1] demande encore :
Le roi même auroit peine à le rassasier.

Malgré tous ces avis, il me fit travailler,
Le paillard s'en vint réveiller
Un enfant des neuf Sœurs ; enfant à barbe grise,
Qui ne devait en nulle guise
Être dupe ; il le fut, et le sera toujours.
Je me sens né pour être en butte aux méchants tours.
Vienne encore un trompeur, je ne tarderai guère.
Celui-ci me dit : Veux-tu faire,
Presto, presto, quelque opéra,
Mais bon ? ta muse répondra
Du succès par-devant notaire.
Voici comment il nous faudra
Partager le gain de l'affaire.
Nous en ferons deux lots, l'argent et les chansons :
L'argent pour moi, pour toi les sons ;
Tu t'entendras chanter, je prendrai les testons[2] ;
Volontiers je paye en gambades.
J'ai huit ou dix trivelinades
Que je sais sur mon doigt ; cela joint à l'honneur
De travailler pour moi, te voilà grand seigneur.

1. Vieux mot, pour glouton. On le trouve dans le *Thrésor de la langue françoyse*, de Nicot, in-folio, 1606, p. 315. *Glout* se dit encore en basse Bretagne.

2. Le teston était à cette époque une monnaie de France, en argent ayant cours, dont le poids était de sept deniers dix grains trébuchant, et qui valait une livre trois deniers. (Voyez l'*Ordonnance du 2 mai 1679*, in-8°, p. 9.)

Peut-être n'est-ce pas tout à fait sa harangue ;
Mais, s'il n'eut ces mots sur la langue,
Il les eut dans le cœur. Il me persuada ;
A tort, à droit me demanda
Du doux, du tendre, et semblables sornettes,
Petits mots, jargons d'amourettes
Confits au miel ; bref, il m'*enquinauda*[1].
Je n'épargnai ni soins ni peines
Pour venir à son but et pour le contenter :
Mes amis devoient m'assister ;
J'eusse, en cas de besoin, disposé de leurs veines.
Des amis ! disoit le glouton,
En a-t-on ?
Ces gens te tromperont, ôteront tout le bon ;
Mettront du mauvais en la place.
Tel est l'esprit du Florentin :
Soupçonneux, tremblant, incertain,
Jamais assez sûr de son gain,
Quoi que l'on dise ou que l'on fasse.
Je lui rendis en vain sa parole cent fois ;
Le b.....[2] avoit juré de m'amuser six mois.
Il s'est trompé de deux ; mes amis, de leur grâce,
Me les ont épargnés, l'envoyant où je croi
Qu'il va bien sans eux et sans moi.

Voilà l'histoire en gros : le détail a des suites

1. Me réduisit au rôle et au métier de Quinault.

2. Cette grossière injure n'était malheureusement pas une calomnie ; les mœurs de Lulli passaient pour être infâmes. Malgré la faveur dont jouissait auprès du roi ce musicien, la police, avertie par la clameur publique, fit enlever son petit valet Brunet, et le fit mettre à Saint-Lazare. (Voyez à ce sujet les *OEuvres de Pavillon*, t. II, p. 177, et les *OEuvres de Chaulieu*, t. II, p. 91, édit. 1774, in-8°.)

Qui valent bien d'être déduites;
Mais j'en aurois pour tout un an;
Et je ressemblerois à l'homme de Florence,
Homme long à conter, s'il en est un en France.
Chacun voudroit qu'il fût dans le sein d'Abraham.
Son architecte, et son libraire,
Et son voisin et son compère,
Et son beau-père,
Sa femme, et ses enfants, et tout le genre humain,
Petits et grands, dans leurs prières,
Disent le soir et le matin :
Seigneur, par vos bontés pour nous si singulières,
Délivrez-nous du Florentin.

ÉPITRE XIV.

SUR LE MÊME SUJET QUE LA PIÈCE PRÉCÉDENTE [1].

A MADAME DE THIANGE [2].

[1680.]

Vous trouvez que ma satire [3]
Eût pu ne se point écrire,

1. Imprimée pour la première fois dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de Duval de Tours, 1715, t. II, p. 1-4, et dans la *Vie de Quinault*, t. I, p. 45 des œuvres de ce poëte, édit. de 1715; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 98.

2. Mme de Thianges (La Fontaine écrit Thiange), sœur de Mme de Montespan, et la protectrice de notre poëte, le blâma de s'être abandonné à la colère, et d'avoir écrit la satire précédente : elle entreprit de le raccommoder avec Lulli, et y parvint aisément.

3. VAR. Dans la *Vie de Quinault*, il y a des points avant ce vers, et l'auteur dit qu'il ne cite de cette épître qu'un fragment, ce qui semble donner

Et que tout ressentiment,
Quel que soit son fondement,
La plupart du temps peut nuire,
Et ne sert que rarement.
J'eusse ainsi raisonné si le ciel m'eût fait ange,
Ou Thiange ;
Mais il m'a fait auteur, je m'excuse par là :
Auteur, qui pour tout fruit moissonne
Un peu de gloire. On le lui ravira[1],
Et vous croyez qu'il s'en taira[2] ?
Il n'est donc plus auteur[3] : la conséquence est bonne.
S'il s'en rencontre un qui pardonne,
Je suis cet indulgent ; s'il ne s'en trouve point,
Blâmez la qualité, mais non pas la personne.
Je pourrois alléguer encore un autre point :
Les conseils. — Et de qui ? — Du public. C'est la ville,
C'est la cour, et ce sont toute sorte de gens[4],
Les amis, les indifférents,
Qui m'ont fait employer le peu que j'ai de bile :
Ils ne pouvoient souffrir cette atteinte à mon nom.
La méritois-je. On dit que non.
Mon opéra, tout simple, et n'étant, sans spectacle,

à penser que nous ne l'avons pas entière. L'auteur dit avoir copié ce fragment dans le *Carpenteriana* manuscrit. Elle ne se trouve pas dans le *Carpenteriana* imprimé.

1. VAR. Dans la *Vie de Quinault* :

Quelque petit honneur qu'un autre ravira.

2. VAR. Dans la *Vie de Quinault* : Qu'il se taira ?
3. VAR Dans la *Vie de Quinault* :

Il n'est donc pas auteur...

4. VAR. Dans la *Vie de Quinault* :

Les conseils ; et de qui ? du public, de la ville,
De la cour ; oui, ce sont toutes sortes de gens.

Qu'un ours qui vient de naître, et non encor léché,
Plaît déjà. Que m'a donc Saint-Germain[1] reproché ?
Un peu de pastorale ? enfin ce fut l'obstacle.
J'introduisois d'abord des bergers ; et le roi
Ne se plaît à donner qu'aux héros de l'emploi.
Je l'en loue. Il falloit qu'on lui vantât la suite ;
Faute de quoi ma muse aux plaintes est réduite[2].
Que si le nourrisson de Florence[3] eût voulu,
Chacun eût fait ce qu'il eût pu.
Celui qui nous a peint un des travaux d'Alcide
(Je ne veux dire Euripide,
Mais Quinault[4]), Quinault donc pour sa part auroit eu
Saint-Germain[5], où sa muse au grand jour eût paru ;
Et la mienne, moins parfaite[6],
Eût eu du moins Paris, partage de cadette :
Cadette que peut-être on eût cru quelque jour
Digne de partager en aînée à son tour.
Quelque jour j'eusse pu divertir le monarque.
Heureux sont les auteurs connus à cette marque !
Les neuf Sœurs proprement n'ont qu'eux pour favoris.

1. C'est-à-dire la cour.
2. VAR. Dans la *Vie de Quinault :*

J'ai fait un opéra ; que m'a-t-on reproché,
Sinon que c'est un ours non encore léché,
Et qui, dénué de spectacle,
D'ailleurs ne trouve aucun obstacle ?
J'introduisois d'abord des bergers ; mais le roi
Ne se plaît plus qu'à voir des héros. Quant à moi,
Je l'en loue. Il falloit qu'on lui fît voir la suite ;
Et c'est pourquoi ma muse aux plaintes est réduite.

3. Jean-Baptiste Lulli.
4. Dans son opéra d'*Alceste*.
5. Saint-Germain-en-Laye, où la cour se tenait alors.
6. VAR. Dans la *Vie de Quinault :*

Et la mienne, moins satisfaite.

Qu'est-ce qu'un auteur de Paris?
Paris a bien des voix; mais souvent, faute d'une,
Tout le bruit qu'il fait est fort vain.
Chacun attend sa gloire ainsi que sa fortune
Du suffrage de Saint-Germain.
Le maître y peut beaucoup; il sert de règle aux autres:
Comme maître premièrement,
Puis, comme ayant un sens meilleur que tous les nôtres.
Qui voudra l'éprouver obtienne seulement
Que le roi lui parle un moment.
Ah! si c'étoit ici le lieu de ses louanges!
Que ne puis-je en ces vers avec grâce parler
Des qualités qui font voler
Son nom jusqu'aux peuples étranges[1]!
On verroit qu'entre tous les rois
Le nôtre est digne qu'on l'estime;
Mais il faut pour une autre fois
Réserver le feu qui m'anime.
Je ne puis seulement qu'étaler aujourd'hui
Son esprit et son goût à juger d'un ouvrage;
L'honneur et le plaisir de travailler pour lui.
Ceux dont je me suis plaint m'ôtent cet avantage:
Puis-je jamais vouloir du bien
A leur cabale trop heureuse?
D'en dire aussi du mal la chose est dangereuse:
Je crois que je n'en dirai rien.
Si pourtant notre homme se pique
D'un sentiment d'honneur, et me fait à son tour
Pour le roi travailler un jour,

1. C'est-à-dire les nations étrangères. On retrouve fréquemment cette locution dans Malherbe et dans d'autres poëtes de cette époque.

Je lui garde un panégyrique.
Il est homme de cour, je suis homme de vers ;
Jouons-nous tous deux de paroles :
Ayons deux langages divers,
Et laissons les hontes frivoles.
Retourner à Daphné[1] vaut mieux que se venger.
Je vous laisse d'ailleurs ma gloire à ménager.
Deux mots de votre bouche et belle et bien disante,
Feront des merveilles pour moi.
Vous êtes bonne et bienfaisante,
Servez ma muse auprès du roi.

ÉPITRE XV.

A M. GALIEN[2].

EN LUI RENDANT SES POÉSIES ENVELOPPÉES D'UNE ARMOIRIE D'ENTERREMENT.

J'ai lu tes vers, dont je n'eus cure
Dès que j'en vis la couverture :
C'étoit un drap de sépulture
Qui me sembloit de triste augure.
Aussitôt je fis conjecture
Que ces vers seroient la pâture
De ceux qui sous la tombe dure
N'épargnent nulle créature ;
Mais quand j'en eus fait la lecture,

1, C'est le titre de cet opéra rejeté, et La Fontaine trouvait plus sage de le perfectionner que de se venger de celui qui l'avait dédaigné.

2. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, 1729, in-8°, t. I, p. 101.

Il me fut force d'en conclure
Que cette plaisante écriture
Fait rire les gens sans mesure.
Que si ta belle humeur te dure,
Tu feras descendre Voiture
Du Pégase à la corne dure,
Et ne saurois à la Couture[1]
Trouver de plus fine monture.
Mais prends garde, je te conjure,
Qu'il ne t'affole la fressure[2],
Ou fasse au chef une blessure
Qui soit de difficile cure :
Car il est gai de sa nature,
Fringant, délicat d'embouchure,
Et ce n'est pas chose trop sûre
Que d'y monter à l'aventure.
Si tu le domptes, je t'assure
Qu'un jour chez la race future
Tu seras en bonne posture ;
Mais diable, c'est là l'enclouure[3].

1. Célèbre foire de Reims, qui commence le premier mardi après Pâques, et dure huit jours. Elle se tenait dans la rue de *la Couture*, plantée d'arbres, et fort large, à l'extrémité occidentale de la ville, entre l'église et la porte Saint-Jacques, qui depuis a pris le nom de Porte-Neuve. Il paraît que cette rue, ou celle de la *Vieille-Couture*, qui est peu éloignée, était célèbre par ses tonneliers, car Maucroix, dans son épître à Mme de Berieux, dit :

> Je vous rends grâce du tonneau,
> Je n'en vis jamais un si beau ;
> Nos tonneliers de la *Couture*,
> Si savants en architecture,
> Un tel n'en feroient en dix ans.

Nouvelles OEuvres diverses de La Fontaine, et Poésies de Fr. de Maucroix, 1820, in-8°, p. 292.

2. Qu'il ne te brise la poitrine. Voyez t. VI, p. 411, note 2.

3. C'est là le difficile, et ce qui donne de la peine.

ÉPITRE XVI.

DISCOURS

A MADAME DE LA SABLIÈRE[1].

[1684.]

Désormais que ma muse, aussi bien que mes jours,
Touche de son déclin l'inévitable cours,
Et que de ma raison le flambeau va s'éteindre,
Irai-je en consumer les restes à me plaindre,
Et, prodigue d'un temps par la Parque attendu,
Le perdre à regretter celui que j'ai perdu?
Si le ciel me réserve encor quelque étincelle
Du feu dont je brillois en ma saison nouvelle,
Je la dois employer, suffisamment instruit
Que le plus beau couchant est voisin de la nuit.
Le temps marche toujours; ni force, ni prière,
Sacrifices ni vœux, n'allongent la carrière:
Il faudroit ménager ce qu'on va nous ravir.
Mais qui vois-je que vous sagement s'en servir?
Si quelques-uns l'ont fait, je ne suis pas du nombre:
Des solides plaisirs je n'ai suivi que l'ombre;
J'ai toujours abusé du plus cher de nos biens.
Les pensers amusants, les vagues entretiens,

1. Cette épître a le titre de *Discours* dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, t. I, p. 126, où elle a été publiée pour la première fois. Elle est insérée dans les *Œuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 137. Le poëte lut cette épître à la séance publique de l'Académie française qui fut tenue pour sa réception.

Vains enfants du loisir, délices chimériques ;
Les romans et le jeu, peste des républiques,
Par qui sont dévoyés les esprits les plus droits,
Ridicule fureur qui se moque des lois ;
Cent autres passions, des sages condamnées,
Ont pris comme à l'envi la fleur de mes années.

L'usage des vrais biens répareroit ces maux,
Je le sais, et je cours encore à des biens faux.
Je vois chacun me suivre : on se fait une idole
De trésors, ou de gloire, ou d'un plaisir frivole.
Tantales obstinés, nous ne portons les yeux
Que sur ce qui nous est interdit par les cieux.
Si faut-il[1] qu'à la fin de tels pensers nous quittent ;
Je ne vois plus d'instants qui ne m'en sollicitent.
Je recule, et peut-être attendrai-je trop tard :
Car, qui sait les moments prescrits à son départ?
Quels qu'ils soient, ils sont courts ; à quoi les emploierai-je?

Si j'étois sage, Iris (mais c'est un privilége
Que la nature accorde à bien peu d'entre nous),
Si j'avois un esprit aussi réglé que vous,
Je suivrois vos leçons, au moins en quelque chose :
Les suivre en tout, c'est trop ; il faut qu'on se propose
Un plan moins difficile à bien exécuter,
Un chemin dont sans crime on se puisse écarter[2].
Ne point errer est chose au-dessus de mes forces ;
Mais aussi, de se prendre à toutes les amorces,

1. Pourtant il faut.

2. Mme de La Sablière était alors très-pieuse ; elle faisait de fréquentes retraites dans la maison des Incurables.

Pour tous les faux brillants courir et s'empresser,
J'entends que l'on me dit : Quand donc veux-tu cesser ?
Douze lustres et plus[1] ont roulé sur ta vie :
De soixante soleils la course entresuivie
Ne t'a pas vu goûter un moment de repos.
Quelque part que tu sois, on voit à tous propos
L'inconstance d'une âme en ses plaisirs légère,
Inquiète, et partout hôtesse passagère ;
Ta conduite et tes vers, chez toi tout s'en ressent :
On te veut là-dessus dire un mot en passant.
Tu changes tous les jours de manière et de style ;
Tu cours en un moment de Térence à Virgile ;
Ainsi rien de parfait n'est sorti de tes mains.
Eh bien ! prends, si tu veux, encor d'autres chemins :
Invoque des neuf Sœurs la troupe tout entière ;
Tente tout, au hasard de gâter la matière :
On le souffre, excepté tes contes d'autrefois[2].
J'ai presque envie, Iris, de suivre cette voix ;
J'en trouve l'éloquence aussi sage que forte.
Vous ne parleriez pas ni mieux, ni d'autre sorte :
Seroit-ce point de vous qu'elle viendroit aussi ?
Je m'avoue, il est vrai, s'il faut parler ainsi,
Papillon du Parnasse, et semblable aux abeilles
A qui le bon Platon[3] compare nos merveilles :
Je suis chose légère, et vole à tout sujet ;

1. La Fontaine avait soixante-trois ans lorsqu'il fit lecture de cette épître à l'Académie.

2. On avait fait promettre à La Fontaine de ne plus composer de contes quand il serait reçu de l'Académie.

3. La Fontaine fait ici allusion à ce passage de Platon, dans le dialogue intitulé *Ion* : «Καὶ τῶν μελοποιῶν ἡ ψυκὴ τοῦτο ἐργάζεται, ὅπερ αὐτοὶ λέγουσιν· λέγουσι γὰρ δηποῦθεν πρὸς ἡμᾶς οἱ ποίηται ὅτι ἀπὸ κρηνῶν μελίῤῥυτων, ἐκ μουσῶν κηπῶν τινῶν καὶ ναπῶν δρεπόμενοι τὰ μέλη ἡμῖν, φήρουσιν, ὥσπερ αἱ

Je vais de fleur en fleur, et d'objet en objet;
A beaucoup de plaisirs je mêle un peu de gloire.
J'irois plus haut peut-être au temple de Mémoire,
Si dans un genre seul j'avois usé mes jours;
Mais, quoi! je suis volage en vers comme en amours.

En faisant mon portrait, moi-même je m'accuse,
Et ne veux point donner mes défauts pour excuse;
Je ne prétends ici que dire ingénument
L'effet bon ou mauvais de mon tempérament.
A peine la raison vint éclairer mon âme,
Que je sentis l'ardeur de ma première flamme.
Plus d'une passion a depuis dans mon cœur
Exercé tous les droits d'un superbe vainqueur;
Tel que fut mon printemps, je crains que l'on ne voie
Les plus chers de mes jours aux vains desirs en proie.

Que me servent ces vers avec soin composés?
N'en attends-je autre fruit que de les voir prisés?
C'est peu que leurs conseils, si je ne sais les suivre,
Et qu'au moins vers ma fin je ne commence à vivre;
Car je n'ai pas vécu; j'ai servi deux tyrans :
Un vain bruit et l'amour ont partagé mes ans.
Qu'est-ce que vivre, Iris? vous pouvez nous l'apprendre.
Votre réponse est prête; il me semble l'entendre :
C'est jouir des vrais biens avec tranquillité;

μέλιτται καὶ αὐτοὶ οὕτω πετομένοι. Καὶ ἀληθῆ λέγουσι· κοῦφον γὰρ χρῆμα ποιήτης ἐστὶ καὶ πτηνὸν καί ἱερόν. Ce que se vantent de faire les poëtes lyriques, leur imagination le fait véritablement; ils nous disent que les vers qu'ils nous apportent ils les ont cueillis dans les vergers et les jardins des Muses, où coulent des fontaines de miel; que, semblables aux abeilles, ils voltigent çà et là; et ils nous disent la vérité, car le poëte est un être léger, ailé et sacré. »

Faire usage du temps et de l'oisiveté ;
S'acquitter des honneurs dus à l'Être suprême ;
Renoncer aux Phyllis en faveur de soi-même ;
Bannir le fol amour et les vœux impuissants,
Comme hydres dans nos cœurs sans cesse renaissants.

ÉPITRE XVII.

LE COMTE DE FIESQUE

AU ROI [1].

[1684.]

Vous savez conquérir les États et les hommes ;
Jupiter prend de vous des leçons de grandeur ;
Et nul des rois passés, ni du siècle où nous sommes,
N'a su si bien gagner l'esprit avec le cœur.

Dans les emplois de Mars, vos soins, votre conduite,
Votre exemple et vos yeux animent nos guerriers ;
Vous étendez partout l'ombre de vos lauriers :
La terre enfin se voit réduite
A vous venir offrir cent hommages divers ;
Vous avez enfin su contraindre

1. Imprimée pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, in-12, t. I, p. 62, et dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. I, p. 114. Louis XIV força la république de Gênes à payer cent mille écus au comte de Fiesque, en dédommagement des droits que celui-ci prétendait avoir sur cette république, et sur lesquels il avait fait imprimer un mémoire. Cette somme fut payée avant la signature du traité avec cette république, qui n'eut lieu qu'à la fin de février 1685. Le comte de Fiesque récita au roi la pièce que La Fontaine avait composée pour lui à ce sujet le 7 novembre 1684.

Tous les cantons de l'univers
A vous obéir ou vous craindre.

J'étois près de céder aux destins ennemis,
Quand j'ai vu les Génois soumis,
Malgré les faveurs de Neptune,
Malgré des murs où l'art humain
Croyoit enchaîner la fortune
Que vous tenez en votre main.

Cette main me relève ayant abaissé Gêne;
Je ne l'espérois plus, je n'en suis plus en peine.
Vos moindres volontés sont autant de décrets ;
Vos regards sont autant d'oracles;
Je ne consulte qu'eux; et, malgré les obstacles,
Je laisse agir pour moi vos sentiments secrets.

Vous témoignez en tout une bonté profonde,
Et joignez aux bienfaits un air si gracieux
Qu'on ne vit jamais dans le monde
De roi qui donnât plus, ni qui sût donner mieux.

ÉPITRE XVIII[1].

AU ROI.

POUR LULLI, QUI DÉDIE A SA MAJESTÉ L'OPÉRA D'AMADIS[2].

[1684.]

Du premier Amadis je vous offre l'image.
Il fut doux, gracieux, vaillant, de haut corsage :

1. Imprimée pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, in-12, t. I, p. 53, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, in-8°, t. I, p. 111.

2. L'opéra d'*Amadis* fut représenté le 15 janvier 1684.

J'y trouverois votre air, à tout considérer,
Si quelque chose à vous se pouvoit comparer.

La Victoire pour lui sut étendre ses ailes;
Mars le fit triompher de tous ses concurrents.
Passa-t-il à l'amour, il eut le cœur des belles:
Vous vous reconnoissez à ces traits différents.

Nul n'a porté si haut cette double conquête;
Les deux moitiés du monde ont su vous couronner;
Et les myrtes qu'Amour vous a fait moissonner
Sont tels que Jupiter en auroit ceint sa tête.

En vous tout est enchantement.
Plus d'un illustre événement
Rendra chez nos neveux votre histoire incroyable.
Vos beaux faits ont partout tellement éclaté
Que vous nous réduisez à chercher dans la fable
L'exemple de la vérité.

Voilà, Sire, sur vous quelles sont mes pensées:
Pour vous plaire, Uranie en vers les a tracées.
Quant à moi, dont les chants vous attiroient jadis,
Je dois à votre choix ce sujet d'Amadis[1];
Je vous dois son succès, car j'aurois peine à dire
Entre vous et Phébus lequel des deux m'inspire.

Je ne puis, pour m'en ressentir[2],
Qu'employer à vous divertir

1. C'était le roi lui-même qui avait donné le sujet d'Amadis à Quinault. (Voyez *OEuvres de Quinault*, édit. 1715, in-12, t. I, p. 54.) Cet opéra donna lieu à un combat poétique suscité par Mme Deshoulières. V. p. 26.

2. Pour en témoigner ma reconnaissance.

Mes soins, mon art et mon génie,
Et tous les moments de ma vie.
Veuillent dans ce projet m'assister les neuf Sœurs!
Je le trouve assez beau pour donner de l'envie
Aux chantres dont l'Olympe admire les douceurs.

ÉPITRE XIX.

AU ROI.

POUR LULLI, QUI DÉDIE A SA MAJESTÉ L'OPÉRA DE ROLAND[1].

[1685.]

Agréez de mon art les présents ordinaires;
Ne les recevez point en hommages vulgaires,
Dans la foule de ceux qu'attire ce séjour :
Votre mérite est tel que tout lui fait la cour.
La déesse aux ailes légères
Lui fait partout des tributaires;
Il en vient des portes du jour[2].

1. Imprimée pour la première fois dans le recueil des *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine,* 1685, t. I p. 57; et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, in-8°, t. I. p. 112. L'opéra de *Roland* fut représenté à la cour le 18 janvier 1685, et à Paris le 8 février suivant.

2. Les Siamois. (*Note de l'auteur dans l'édition in-folio gravée de cet opéra de Lulli.*) — Le roi de Siam, par les instigations d'un Grec de Céphalonie, nommée Constantin, qui était devenu son premier ministre, avait envoyé des ambassadeurs au roi de France pour solliciter son alliance. Ces envoyés avaient vu le roi le 7 novembre 1684; et Louis XIV fit partir peu de temps après, pour Siam, le chevalier de Chaumont et l'abbé de Choisy, qui a écrit la relation de ce voyage.

C'est de là que partit la belle[1]
Qui préféra Médor au héros de ces vers[2].
Son hymen attira cent monarques divers.
L'amante de Pâris[3] avoit jadis, comme elle,
Intéressé dans sa querelle
Tous les maîtres de l'univers.

Le bruit que ces beautés au dieu Mars ont fait faire,
N'est rien près des combats qu'il entreprend pour vous.
Vos exploits ont rempli l'un et l'autre hémisphère.
D'admirateurs et de jaloux.
Au milieu des plaisirs d'un triomphe si doux,
Plaignez le paladin que mon art vous présente.
Son malheur fut d'aimer : quelle âme en est exempte?
Il suivit à la fin de plus sages conseils :
Au lieu de ses amours il servit sa patrie;
Son prince disposa du reste de sa vie.
Vous savez mieux qu'aucun employer ses pareils.

Charlemagne vous cède : il vainquit; mais la suite
Détruisit après lui ces grands événements.
Maintenant notre empire a, par votre conduite,
D'inébranlables fondements.

Ici les Muses sans alarmes
Se promènent parmi les bois :
Leurs chants en sont plus beaux, aussi bien que leurs voix.

1. Angélique, fille de Galafron, roi de Catay ou de la Chine, une des héroïnes de *Roland l'amoureux*, de Boiardo, et de *Roland le furieux*, de l'Arioste.

2. Roland, qui fait le sujet de l'opéra.

3. Hélène.

Si j'en crois Apollon, les miens ont quelques charmes ;
Puissent-ils relâcher tous vos soins désormais !
Vous imposez silence à la fureur des armes ;
Goûtez dans nos chansons les douceurs de la paix.

ÉPITRE XX.

A Mgr LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU PARLEMENT

EN LUI DÉDIANT DEUX VOLUMES INTITULÉS

Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine, EN 1685[1].

Harlay[2], favori de Thémis,
Agréez ce recueil, œuvre de deux amis ;
L'un a pour protecteur le démon du Parnasse.
L'autre de la tribune étale tous les traits :
Donnez-leur chez vous quelque place,
Qui les distingue pour jamais.
Ils vous présentent leur ouvrage ;
Je me suis chargé de l'hommage ;
Iris[3] m'en a l'ordre prescrit.

1. Cette épître dédicatoire a été réimprimée dans les *OEuvres diverses,* 1729, t. II, p. 82.

2. Achille III de Harlay, petit neveu d'Achille Ier de Harlay, qui, du temps de la Ligue, résista avec tant de noblesse et de courage aux factieux. Achille III de Harlay, après avoir été procureur général au parlement de Paris, en fut nommé président le 18 novembre 1689. Il se démit de sa place en 1707, et mourut le 23 juillet 1712, à l'âge de soixante-treize ans.

3. Mme de La Sablière. Elle engagea notre poëte à dédier ce volume au procureur général, qui s'était montré le bienfaiteur de La Fontaine en se chargeant de son fils.

Voici ses propres mots, si j'ai bonne mémoire :
Acante, le public à vos vers applaudit :
C'est quelque chose ; mais la gloire
Ne compte pas toujours les voix ;
Elle les pèse quelquefois.
Ayez celle d'Harlay, lui seul est un théâtre.
Veuillent Phébus et Jupiter
Qu'il trouve en vous un peu de l'air
Des anciens qu'il idolâtre !
Vous pourrez en passant louer, m'a-t-elle dit,
La finesse de son esprit
Et la sagesse de son âme ;
Mais en passant, je vous le dis.

Cette Iris, Harlay, c'est la dame
A qui j'ai deux temples bâtis,
L'un dans mon cœur, l'autre en mon livre.
Puisse le dernier assez vivre
Pour mériter que l'univers
Dise un jour, en voyant mes vers :
Cette œuvre est de belle structure !
Qu'en pensoit Harlay ? car on sait
Que l'art, aidé de la nature,
Avoit rendu son goût parfait.

J'aurois ici lieu de m'étendre ;
Mais que serviroit-il ? vous vous armez le cœur
Contre tous les appas d'un propos enchanteur :
L'éloge qui pourroit par ses traits vous surprendre
Seroit d'un habile orateur.
Cicéron, Platon, Démosthène,
Ornements de Rome et d'Athène,

N'en viendroient pas à bout. Platon par ses douceurs
Vous pourroit amuser un moment, je l'avoue ;
C'est le plus grand des amuseurs.
Que Cicéron blâme ou qu'il loue,
C'est le plus disert des parleurs.
L'ennemi de Philippe[1] est semblable au tonnerre ;
Il frappe, il surprend, il atterre ;
Cet homme et la raison, à mon sens, ne sont qu'un.
Vous avez avec lui ce point-là de commun.
Le privilége est beau, d'autant plus qu'il est rare :
Pendant qu'un peuple entier de la raison s'égare,
Cette fille du ciel ne bouge de chez vous ;
Elle y plaça son temple avec sa sœur Astrée :
La crainte et le respect ont forgé les verrous
De cette demeure sacrée.
Non qu'on n'y puisse entrer ainsi que chez les dieux ;
Au moindre des mortels la porte en est ouverte ;
Nos vœux y sont ouïs, notre plainte soufferte :
L'équité sort toujours contente de ces lieux.
Que si la passion où l'intérêt nous plonge
Fait que quelque client y mène le mensonge,
Le mensonge n'y peut imposer à vos yeux,
De quelque adresse qu'il se pique[2].
Souffrez ces vérités ; et dans vos soins divers
Quittez un peu la république
Pour notre prose et pour nos vers.

1. Le second volume du recueil contient la traduction des trois Philippiques de Démosthène, une Oraison de Cicéron contre Verrès, et des Dialogues de Platon.

2. Harlay (dit Saint-Simon, *Mémoires*, t. X, p. 73 et suiv.) était un petit homme à visage à losange, le nez grand et aquilin, les yeux de vautour qui semblaient dévorer les objets et percer les murailles.

Ce n'est pas assez, monseigneur, de vous dédier en vers les derniers fruits de nos veilles. Comme il y a un volume sans poésie (et c'est le plus digne de vous être offert), j'ai cru que je vous devais confirmer ces hommages en une langue qui lui convînt. Je vous offre donc encore une fois les traductions de mon ami, et au nom de leur auteur, et au mien : car je dispose de ce qui est à lui comme s'il étoit à moi-même. Il ne s'agit pas ici seulement des suffrages que vous nous pouvez procurer à l'un et à l'autre, mais de ceux qu'on ne peut refuser sans injustice à des chefs-d'œuvre de l'antiquité. De la façon que le traducteur les a rendus, il vous sera facile d'y remarquer trois différents caractères, tous trois si beaux qu'en tout l'empire de l'éloquence, lequel est d'une si grande étendue, il n'y en a point qu'on leur puisse comparer. Ils méritent également que l'on les admire ; et c'est ce qui me semble de merveilleux, quoiqu'on sache que l'éloquence a trouvé le secret de plaire sous mille formes. Le mot de plaire ne dit pas assez ; Platon, Démosthène et Cicéron vont bien au delà ; ils enlèveront toujours les esprits, bien que ces grands hommes n'aient pas chez nous les avantages qu'ils avoient en ces heureux siècles où ils ont vécu, et quoique peut-être le goût du nôtre soit différent. De déterminer précisément qui des trois le doit emporter, je ne le crois pas possible ; y a-t-il quelqu'un d'assez hardi pour juger entre eux de la préférence ? Vous protégerez, je n'en doute point, le travail de mon ami, en faveur de ces trois grands noms, et à cause de son mérite particulier. Je vous demande la même grâce pour mes ouvrages. Vous ne nous refuserez pas quelques moments d'application, après que vous aurez rempli vos devoirs pour les intérêts de Sa Majesté et de la justice. Jamais la dignité que vous exercez n'a été le commun lien

de ces deux puissances avec plus d'utilité pour le public, ni plus de sujet de satisfaction pour le prince. Cette matière est si ample, et vous fuyez les éloges avec tant de soin, que je ne m'engagerai point dans le vôtre, et me contenterai de vous assurer que je suis, etc.

ÉPITRE XXI.

A S. A. S. Mgr LE PRINCE DE CONTI[1].

[1685.]

Pleurez-vous aux lieux où vous êtes[2]?
La douleur vous suit-elle au fond de leurs retraites?
Ne pouvez-vous lui résister?
Dois-je enfin, rompant le silence,
Ou la combattre, ou la flatter,
Pour adoucir sa violence?
Le dieu de l'Oise est sur ses bords,
Qui prend part à votre souffrance;
Il voudroit les orner par de nouveaux trésors,
Pour honorer votre présence.
Si j'avois assez d'éloquence,
Je dirois qu'aujourd'hui tout y doit rire aux yeux.
Je ne le dirois pas : rien ne rit sous les cieux

1. *OEuvres posthumes*, p. 243 à 247, et *OEuvres diverses*, édit. de 1629, in-8°, t. I, p. 120.

2. François Louis de Conti, après la mort d'Armand de Conti, son frère aîné, qu'il chérissait tendrement, s'était retiré à son château de l'Isle-Adam, sur les bords de l'Oise, où il se trouvait exilé par la volonté du roi, qui avait saisi sa correspondance tandis qu'il était à l'armée.

Depuis le moment odieux
Qui vous ravit un frère aimé d'amour extrême[1].
Ce moment, pour en parler mieux,
Vous ravit dès lors à vous-même.

Conti dès l'abord nous fit voir
Une âme aussi grande que belle.
Le ciel y mit tout son savoir,
Puis vous forma sur ce modèle.
Digne du même encens que les dieux ont là-haut,
Vous attiriez des cœurs l'universel hommage ;
L'un et l'autre servoit[2] d'exemplaire et d'image :
Vous aviez tous deux ce qu'il faut
Pour être un parfait assemblage.
Je n'y trouvois qu'un seul défaut,
C'étoit d'avoir trop de courage.
Par cet excès on peut pécher ;
Conti, mépriser trop la vie.
A travers le péril pourquoi toujours chercher
Les noms dont après lui sa mémoire est suivie ?
Ces noms, qu'alors aucun n'envie,
N'ont rien là-bas de consolant :
Achille en est un témoignage.
Il eut un désir violent,
De faire honneur à son lignage ;
Il souhaita d'avoir un temple et des autels :
Homère en ses vers immortels

1. Armand de Bourbon-Conti, né en 1661, mort le 9 novembre 1685, à Fontainebleau, de la petite vérole, qu'il avait gagnée en soignant sa femme, atteinte de la même maladie.

2. *L'un et l'autre* n'entraînait pas nécessairement la marque du pluriel du temps de La Fontaine. (Voyez t. VI, p. 143.)

Le lui bâtit. Sa propre gloire
Y dure aussi dans la mémoire
Des habitants de l'univers.
Cependant Achille, aux enfers,
Prise moins l'honneur de ce temple
Que la cabane d'un berger.
Profitez-en : c'est un exemple
Qui mérite bien d'y songer.

. . . . . .

Songez-y donc, seigneur ; examinez la chose,
D'autant plus qu'on ne peut y faillir qu'une fois :
L'Achéron ne rend rien. Si nos pleurs étoient cause
Qu'il révoquât ses tristes lois,
Nous reverrions Conti ; mais ni le sang des rois,
Ni la grandeur, ni la vaillance,
Ne font changer du Sort la fatale ordonnance,
Qui rend sourd à nos cris le noir tyran des morts.
Ne vous fiez point aux accords
D'un autre Orphée : a-t-il lui-même
Rien gagné sur la Parque blême ?
Il obtint en vain ses amours.
Tous deux avoient du Styx repassé les contours :
Il vit redescendre Eurydice.
Il protesta de l'injustice ;
Il implora l'Olympe, et neuf jours et neuf nuits
Importuna de ses ennuis
Les échos des rivages sombres.
Quand j'irois, comme lui, redemander aux ombres
Les Contis, princes belliqueux,
On me diroit que le Cocyte
Ne considère aucun mérite :
Je ne reviendrois non plus qu'eux.

Je ne vous dis ici que ce qu'a dit Voiture[1].
L'ami de Mécénas, Horace[2], dans ses sons
L'avoit dit devant lui ; devant[3] eux la nature
L'avoit fait dire en cent façons.
Les neuf Sœurs et leurs nourrissons
Depuis longtemps, en leurs chansons,
Répètent que l'on voit recommencer l'année,
Et que jamais la destinée
Ne permit aux humains le retour en ces lieux.
Conservez donc, seigneur, des jours si précieux ;
Que le temps sèche au moins vos larmes :
Celui que vous pleurez, loin d'y trouver des charmes,
En goûte un bonheur moins parfait.
Je crains que les raisons ne soient de peu d'effet
Dans la douleur qui vous possède ;
Mais le temps n'aura-t-il pour vous seul nul remède ?

1. Cela est vrai ; et La Fontaine a exprimé exactement ici les mêmes idées que Voiture dans l'*Épître au prince de Condé*, édit. de 1678, in-12, t. II, p. 124 à 126.

2. Dans l'ode adressée à Virgile :

Multis ille bonis flebilis occidit :
Nulli flebilior quam tibi, Virgili !
Tu frustra pius, heu ! non ita creditum
Poscis Quintilium Deos.
Quid ? si Threïcio blandius Orpheo
Auditam moderere arboribus fidem,
Non vanæ redeat sanguis imagini
Quam virga semel horrida,
Non lenis precibus fata recludere,
Nigro compulerit Mercurius gregi.

HORAT. *Carm.*, lib. I, od. XXIV.

3. *Devant*, deux fois employé dans ce vers pour *avant*, ce qui n'était pas une faute du temps de La Fontaine. On trouve des exemples semblables dans Boileau, dans Racine, et même dans Voltaire. Actuellement *devant* ne s'emploie plus que pour l'ordre des lieux ; quand on parle de l'ordre des temps, on met toujours *avant*.

ÉPITRE XXII.

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE SOISSONS[1],

EN LUI DONNANT UN QUINTILIEN DE LA TRADUCTION D'ORAZIO TOSCANELLA[2].

[1687.]

Je vous fais un présent capable de me nuire.
Chez vous Quintilien s'en va tous nous détruire;
Car enfin qui le suit? qui de nous aujourd'hui
S'égale aux anciens tant estimés chez lui?
Tel est mon sentiment, tel doit être le vôtre[3].
Mais si votre suffrage en entraîne quelque autre,
Il ne fait pas la foule; et je vois des auteurs
Qui, plus savants que moi, sont moins admirateurs.
Si vous les en croyez, on ne peut, sans foiblesse,
Rendre hommage aux esprits de Rome et de la Grèce.
Craindre ces écrivains! on écrit tant chez nous!

1. Imprimée pour la première fois séparément, le 5 février 1687, avec l'*Épître à M. de Bonrepaux*, in-4° de sept pages, chez André Pralard; réimprimée dans les *OEuvres posthumes*, p. 52, et dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 141, mais avec cet intitulé : *A monseigneur l'évêque d'Avranches*. En effet, Pierre-Daniel Huet, nommé évêque de Soissons en 1685, est plus connu comme évêque d'Avranches, parce qu'il permuta avec Bruslard de Sillery pour ce second siége en 1689, avant d'avoir reçu les bulles du premier. Huet naquit à Caen le 8 février 1630, et mourut le 26 janvier 1721, à quatre-vingt-onze ans.

2. La traduction italienne de Quintilien, d'Orazio Toscanella, parut à Venise en 1566 et 1568, in-4°.

3. Perrault avait lu, dans la séance de l'Académie française, qui se tint le 27 janvier 1687, son poëme intitulé *le Siècle de Louis le Grand*, dans lequel il dépréciait les anciens pour exalter les modernes. La Fontaine écrivit aussitôt cette épître pour répondre au poëme de Perrault.

La France excelle aux arts, ils y fleurissent tous;
Notre prince avec art nous conduit aux alarmes;
Et sans art nous louerions le succès de ses armes!
Dieu n'aimeroit-il plus à former des talents?
Les Romains et les Grecs sont-ils seuls excellents?
Ces discours[1] sont fort beaux, mais fort souvent frivoles :
Je ne vois point l'effet répondre à ces paroles;
Et, faute d'admirer les Grecs et les Romains,
On s'égare en voulant tenir d'autres chemins.

Quelques imitateurs, sot bétail, je l'avoue,
Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue[2] :
J'en use d'autre sorte; et, me laissant guider,
Souvent à marcher seul j'ose me hasarder.
On me verra toujours pratiquer cet usage.
Mon imitation n'est point un esclavage :
Je ne prends que l'idée, et les tours, et les lois
Que nos maîtres suivoient eux-mêmes autrefois.
Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,
Tâchant de rendre mien cet air d'antiquité.
Je vois avec douleur ces routes méprisées :
Art et guides, tout est dans les Champs-Élysées.
J'ai beau les évoquer, j'ai beau vanter leurs traits,
On me laisse tout seul admirer leurs attraits.

1. Dans les *OEuvres posthumes*, on lit : *Leurs discours*. Cette leçon est une faute de langue dont La Fontaine n'est point coupable. *Leurs* se rapporte grammaticalement aux Grecs et aux Romains, tandis que par le sens il se rapporte aux auteurs qui n'admirent que les modernes. L'édition originale, imprimée à part, porte *ces*.

2. Virgile. (*Note de La Fontaine.*)

Térence est dans mes mains : je m'instruis dans Horace ;
Homère et son rival sont mes dieux du Parnasse.
Je le dis aux rochers ; on veut d'autres discours :
Ne pas louer son siècle est parler à des sourds.
Je le loue, et je sais qu'il n'est pas sans mérite ;
Mais, près de ces grands noms, notre gloire est petite :
Tel de nous, dépourvu de leur solidité,
N'a qu'un peu d'agrément, sans nul fonds de beauté.
Je ne nomme personne : on peut tous nous connoître.
Je pris certain auteur autrefois pour mon maître ;
Il pensa me gâter[1]. A la fin, grâce aux dieux,
Horace, par bonheur, me dessilla les yeux.
L'auteur avoit du bon, du meilleur ; et la France
Estimoit dans ses vers le tour et la cadence.
Qui ne les eût prisés ? J'en demeurai ravi ;
Mais ses traits ont perdu quiconque l'a suivi.
Son trop d'esprit s'épand en trop de belles choses :
Tous métaux y sont or, toutes fleurs y sont roses[2].
On me dit là-dessus : De quoi vous plaignez-vous ?
De quoi ? Voilà mes gens aussitôt en courroux ;
Ils se moquent de moi, qui, plein de ma lecture,
Vais partout prêchant l'art de la simple nature.
Ennemi de ma gloire et de mon propre bien,
Malheureux, je m'attache à ce goût ancien.
Qu'a-t-il sur nous, dit-on, soit en vers, soit en prose ?

1. Quelques auteurs de ces temps-là affectoient les antithèses, et ces sortes de pensées qu'on appelle *concetti*. Cela a suivi immédiatement Malherbe. (*Note de La Fontaine.*)

2. Vers de Malherbe. (*Note de La Fontaine.*) — Ce vers n'est pas exactement ainsi ; il se trouve dans la pièce intitulée *Récit d'un berger, au ballet de Madame, princesse d'Espagne,* douzième stance :

> La terre en tous endroits produira toutes choses :
> Tous métaux seront or, toutes fleurs seront roses.

L'antiquité des noms ne fait rien à la chose,
L'autorité non plus, ni tout Quintilien.
Confus à ces propos, j'écoute, et ne dis rien.
J'avouerai cependant qu'entre ceux qui les tiennent
J'en vois dont les écrits sont beaux et se soutiennent :
Je les prise, et prétends qu'ils me laissent aussi
Révérer les héros du livre que voici.
Recevez leur tribut des mains de Toscanelle.
Ne vous étonnez pas qu'il donne pour modèle
A des ultramontains un auteur sans brillants.
Tout peuple peut avoir du goût et du bon sens,
Ils de sont tout pays, du fond de l'Amérique[1];
Qu'on y mène un rhéteur habile et bon critique,
Il fera des savants. Hélas! qui sait encor
Si la science à l'homme est un si grand trésor?

Je chéris l'Arioste et j'estime le Tasse :
Plein de Machiavel, entêté de Boccace,
J'en parle si souvent qu'on en est étourdi.
J'en lis qui sont du Nord, et qui sont du Midi.
Non qu'il ne faille un choix dans leurs plus beaux ouvrages.
Quand notre siècle auroit ses savants et ses sages,
En trouverai-je un seul approchant de Platon[2]?

1. VAR. Dans les *OEuvres posthumes* et dans les *OEuvres diverses*, on lit :

Ils sont tous d'un pays du fond de l'Amérique.

Cette version absurde ne pouvait être corrigée qu'en ayant recours à l'édition originale. Le sens du vers est que le goût et le bon sens sont de tout pays, et peuvent se trouver même au fond de l'Amérique, où il se formera, comme ailleurs, de savants écrivains si on y mène un rhéteur habile et bon critique; mais la phrase est trop concise et obscure.

2. La Fontaine avait une grande admiration pour Platon; et dans l'avertissement des *Ouvrages de prose et de poésie* qu'il a publiés en commun avec Maucroix, il a très-bien apprécié le caractère particulier de ses *Dia-*

La Grèce en fourmilloit dans son moindre canton.
La France a la satire et le double théâtre[1];
Des bergères d'Urfé[2] chacun est idolâtre ;
On nous promet l'histoire, et c'est un haut projet[3].
J'attends beaucoup de l'art, beaucoup plus du sujet :
Il est riche, il est vaste, il est plein de noblesse;
Il me feroit trembler pour Rome et pour la Grèce.
Quant aux autres talents, l'ode, qui baisse un peu[4],
Veut de la patience ; et nos gens ont du feu.
Malherbe avec Racan, parmi les chœurs des anges,
Là-haut de l'Éternel célébrant les louanges,
Ont emporté leur lyre ; et j'espère qu'un jour
J'entendrai leur concert au céleste séjour.
Digne et savant prélat, vos soins et vos lumières
Me feront renoncer à mes erreurs premières :
Comme vous je dirai l'auteur de l'univers.
Cependant agréez mon rhéteur et mes vers.

logues. C'est précisément l'auteur que Perrault déprécie le plus dans son poëme sur *le Siècle de Louis le Grand.*

1. Je crois que La Fontaine entend par là le théâtre ordinaire où l'on jouait la comédie et la tragédie, et le théâtre de l'Opéra, inconnu aux anciens. (W.)

2. Honoré d'Urfé, auteur de l'*Astrée.*

3. Louis XIV avait, en 1677, chargé Racine et Boileau d'écrire l'histoire de son règne, et leur avait donné à tous deux une pension à cet effet. Pellisson avait déjà commencé cette histoire, et le roi fut si satisfait de ce commencement qu'il lui donna l'ordre de continuer, et lui accorda à cette occasion ses entrées à Versailles et une pension de six mille livres. Mais Mme de Montespan eut une affaire au conseil d'État pour un droit sur les boucheries que le roi lui avait concédé. Pellisson fut chargé du rapport, et lui fit perdre son procès. Mme de Montespan, pour s'en venger, fit donner à Racine et à Despréaux les charges d'historiographes. Pellisson fut par là dégoûté de continuer la tâche qu'il avait entreprise. Racine et Despréaux ne s'y adonnèrent jamais sérieusement; et Louis XIV, avec trois historiographes, n'eut pas un historien.

4. On n'avait encore, dans l'ode, surpassé, ni même égalé Malherbe.

ÉPITRE XXIII[1].

A M. DE VENDOME[2].

[1691.]

Prince, qui faites les délices
Et de l'armée et de la cour,
Du vieux soldat et des milices,
Et de toute la gent qu'assemble le tambour[3],
Le bruit de votre maladie
A fait trembler pour votre vie.
Il n'est pèlerinage où nous n'ayons songé.
Que si personne n'a bougé,
C'est que le monarque lui-même
Rassura d'abord les esprits;
Et ce qu'il dit vint à Paris
Avec une vitesse extrême[4].
Sans cela tout étoit perdu :
Le poëte avoit l'air d'un rendu[5].
Comment! d'un rendu? D'un ermite,

1. Imprimée pour la première fois dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie* de Duval de Tours, 1715, t. II, p. 11, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 146.

2. Louis-Joseph, duc de Vendôme, arrière-petit-fils de Henri IV, né le 1er juillet 1654, mort à Tignaros, en Catalogne, le 11 juin 1712. Il était fils de Louis, duc de Vendôme, et de Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

3. Vendôme était extrêmement aimé du soldat.

4. Ce fut le roi qui annonça à Paris la nouvelle de la guérison de M. de Vendôme.

5. Le sens du mot *rendu* est immédiatement précisé par l'auteur : un rendu, c'est-à-dire un ermite, etc.

D'un Santoron, d'un Santena[1];
D'un déterré, bref, d'un qui n'a
Vu de longtemps plat ni marmite.
Il sembloit, à me voir, que je fusse aux abois.
Fieubet[2], auprès de Gros-Bois,
Tient contenance moins contrite,
Non qu'il se soit du tout privé
Des commodités de la vie;
Même on dit qu'il s'est réservé
Sa cuisine et son écurie,
Des gens pour le servir, le nécessaire enfin;
Un peu d'agréable; et lui fin[3].
Cet exemple est fort bon à suivre :

1. Courtisans qui se sont retirés. *(Notes du recueilde 1715.)* — Le comte de Santena était originaire du Piémont, fils du marquis de Tana, gouverneur de Turin, et il avait un régiment au service de France. Après avoir mené une vie de débauche, il se convertit et se retira à l'Oratoire, où se trouvait déjà le comte de Charmel, son ami. Il y fit bâtir une très-petite maison et apprit l'état de menuisier. Une visite qu'il fit à la Trappe lui inspira le désir d'entrer dans un couvent et d'en suivre les austères pratiques. Il paraît qu'il y entra d'abord comme novice en 1691 ; mais il ne fut reçu trappiste que le 14 juillet 1692. Il se fit remarquer par l'excès de son zèle pour les plus dures pénitences. On le faisait voir à tous ceux qui allaient visiter le couvent de la Trappe. Il portait dans cette retraite le nom de frère Palémon. Le roi d'Angleterre, les maréchaux de Bellefonds et d'Hannières, le cardinal de Bouillon, eurent la curiosité de s'entretenir avec lui. Il mourut le 9 novembre 1694. Quant à Santoron, ce mot semble désigner généralement un saint personnage.

2. Gaspard de Fieubet, conseiller au parlement, chancelier de la reine et conseiller d'État ordinaire du roi, né en 1626, mort en 1694. Il se retira aux Camaldules de Gros-Bois en juillet 1691. Il fut un des plus beaux esprits de son temps, et a écrit des vers latins et français, dont quelques-uns nous sont parvenus. Il était ami de Saint-Pavin, dont il a composé l'épitaphe.

3. Fieubet, en effet, tout en confiant au roi son projet de retraite dans une maison religieuse, l'avait prié de ne pas disposer de sa place au conseil; ce qui prouve qu'il n'était pas bien certain de pouvoir persévérer dans la résolution qu'il avait prise de renoncer au monde : il y persévéra cependant, et mourut dans le couvent des Camaldules, après trois ans de séjour.

J'en sais un meilleur; c'est de vivre.
Car est-ce vivre, à votre avis,
Que de fuir toutes compagnies,
Plaisants repas, menus devis,
Bon vin, chansonnettes jolies,
En un mot, n'avoir goût à rien?
Dites que non, vous direz bien.
Je veux de plus qu'on se comporte
Sans faire mal à son prochain;
Qu'on quitte aussi tout mauvais train :
Je ne l'entends que de la sorte.

Tant que votre altesse, seigneur,
Et celle encor du grand prieur,
Aurez une santé parfaite,
Je renonce à toute retraite.
Mais, dès qu'il vous arrivera
Le moindre mal, on me verra
Vite à Saint-Germain de la Truite[1],
Frère servant d'un autre ermite,
Qui sera l'abbé de Chaulieu[2].
Sur ce, je vous commande à Dieu.

1. Prieuré de l'abbé de Chaulieu.

2. Guillaume Anfrie de Chaulieu, connu par ses poésies, naquit au château de Fontenai, dans le Vexin français, en 1639, et mourut le 27 juin 1720, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il était à la fois l'ami et l'homme d'affaires du duc de Vendôme, et de son frère le grand prieur. Il obtint, par leur protection, plus de trente mille francs en bénéfices.

ÉPITRE XXIV[1].

A M. DE VENDOME.

[1691.]

Quand on croyoit la campagne achevée,
Et toute chose au printemps réservée,
Arrive un fait sous les ordres d'un roi
Né pour donner au monde entier la loi;
Sage et puissant, grand sur mer et sur terre,
Voulant la paix, quoiqu'il fasse la guerre
Avec succès, depuis plus de trente ans;
Très-bien servi par tous les combattants;
Craint au dehors, au dedans chacun l'aime,
Tout se soumet à son pouvoir suprême.
Or je croyois devoir m'étendre sur ceci;
Car vous l'aimez comme il vous aime aussi.
Il vous écrit (c'est beaucoup que d'écrire,
Pour un roi tel qu'est le roi notre sire!)
Avec des mots d'estime et d'amitié;
Et je n'en dis encor que la moitié.

Venons au fait. En Piémont notre armée
Sous Catinat à vaincre accoutumée,
Complétement a battu l'ennemi,

1. Imprimée pour la première fois dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie*, 1715, t. II, p. 13; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. I, p. 148.

Et la victoire a pris notre parti[1].
De Catinat je dirai quelque chose.
Sur lui le prince à bon droit se repose :
Ce général n'a guère son pareil;
Bon pour la main, et bon pour le conseil[2].
De vous, seigneur, on en peut autant dire;
Et quelque jour je veux encor l'écrire.
C'est mon dessein. Sur ce, je finirai,
Vous assurant que je suis et serai
De votre altesse humble et servant poëte,
Qui tous honneurs et tous biens vous souhaite,
Ce mot de biens, ce n'est pas un trésor;
Car chacun sait que vous méprisez l'or.
J'en fais grand cas; aussi fait sire Pierre,
Et sire Paul, enfin toute la terre;
Toute la terre a peut-être raison.
Si je savois quelque bonne oraison
Pour en avoir, tant que la paix se fasse,
Je la dirois de la meilleure grâce
Que j'en dis onc : grande stérilité
Sur le Parnasse en a toujours été.
Qu'y feroit-on, seigneur? Je me console,
Si vers Noël l'abbé[3] me tient parole.
Je serai roi : le sage l'est-il pas?

1. Victoire de Staffarde, le 18 août 1690, dans laquelle Catinat défit l'armée du duc de Savoie. Villefranche fut prise le 22 mars 1691, et Nice le 31 du même mois.

2. Imitation de ce vers du Tasse :

Molto egli opro col senno e con la mano.
Gerusalem. liber., cant. I, v. 3.

3. L'abbé de Chaulieu, qui donnoit quelque gratification à La Fontaine de la part de M. de Vendôme. (*Notes du recueil de 1715.*)

Souhaiter l'or, est-ce l'être? Ce cas
Mérite bien qu'à vous je m'en rapporte :
Je tiens la chose à résoudre un peu forte.

ÉPITRE XXV.

A M. GIRIN [1].

DÉCISION GRAMMATICALE SUR CETTE QUESTION :

Doit-on dire sans esprit *ou* sans de l'esprit [2]?

Sans esprit, c'est la phrase, et non, *sans de l'esprit*;
Je tiens ce dernier condamnable;
Et l'auteur du rondeau l'avoit trop bien écrit
Pour soutenir un point si fort insoutenable.
Il affoiblit par là ses cinq vers les plus beaux :
Le sens, la chute, tout m'y paroît admirable.
Il finit par un mot constant et véritable :
C'est que l'esprit fait tout. Nul de nos jouvenceaux
Ne doit sans celui-là fréquenter chez les belles,
Ni se présenter aux ruelles.

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 66, et ensuite dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, in-8°, t. II, p. 91.

2. M. Girin, contrôleur des finances à Grenoble, envoya un rondeau à M. de La Fontaine, pour savoir de lui si le dernier vers, qui étoit,

Sans de l'esprit, c'est peu de chose
Que d'être beau,

se devoit mettre avec ou sans article. Il le fit juge d'une gageure considérable que l'on avoit faite à Grenoble sur cela. M. de La Fontaine lui fit réponse, et écrivit les vers suivants au bas de sa lettre. (*Note de l'édition des OEuvres posthumes.*)

Or celui-là s'entend parfois en deux façons.
L'un dira, c'est l'esprit; c'est l'argent, dira l'autre.
Pour moi, mon avis est que tous les deux sont bons.
Un siècle fait comme le nôtre
Veut de l'argent, et veut qu'on le donne à propos.
Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme :
Tout devient happelourde[1] entre les mains des sots.
Bref, avec de l'esprit on va jusques à Rome.
Si *sans de l'esprit* étoit bon,
Voici l'unique occasion
Où je pourrois lui trouver place.
Sans de l'esprit, dirois-je, on ne peut faire un pas.
Mais par malheur, quoi que l'on fasse,
Sans de l'esprit ne se dit pas.
L'idiome gascon souffriroit cette phrase.
Sans esprit paroît foible aux gens du Dauphiné;
Sans de l'esprit a plus d'emphase,
Mais tout Paris l'a condamné.
Cependant tout Paris n'est pas toute la France :
Votre province veut peut-être une éloquence
Où l'on s'exprime en appuyant.
L'auteur en vos cantons peut soutenir la chose,
Et près des tribunaux que la Garonne arrose
Se sauver par ce faux-fuyant.
Je ne me donne point ici pour un oracle;
Et sans chercher si loin, Grenoble en possède un :

1. *Happelourde* était au propre une pierre fausse, ayant l'apparence d'une pierre précieuse, et pouvant tromper les personnes qui ne s'y connaissent pas. « Voulez-vous, en lapidaire rusé, vous servir d'une astuce pour faire plus priser vos pierres précieuses, vos pierres orientales ; faites voir auparavant des happelourdes ; et je m'asseure que cette vue fera valoir votre dessein. » *(Pèlerinage d'amour,* XVIe siècle.) Au figuré, ce mot s'appliquait à tout ce qui n'a qu'un faux éclat et point de valeur.

Il sait notre langue à miracle;
Son esprit est en tout au-dessus du commun.
C'est votre cardinal[1] que j'entends : ses lumières
Dédaignent, il est vrai, de semblables matières.
Je ne vous tiens pas gens à lui lire ceci ;
Sans de l'esprit je crois que l'on le pourroit faire.
Ballades et rondeaux, ce n'est point son affaire.
A l'égard du salut, unique nécessaire,
Il n'est point de difficulté
Qui ne doive occuper, en pareille occurrence,
Non-seulement son éminence,
Mais même encor sa sainteté[2].

1. Le cardinal Le Camus, homme de beaucoup d'esprit, avec lequel La Fontaine était fort lié. Étienne Le Camus naquit en 1632 : d'abord aumônier du roi, il vécut à la cour en aimable débauché ; mais il se convertit, fut nommé évêque de Grenoble en 1671, et mena dans son diocèse la vie des premiers apôtres. Il reçut le chapeau de cardinal en 1686, et mourut à Grenoble le 12 septembre 1706, après avoir laissé tout son bien aux pauvres.

2. Boileau nous apprend, dans une de ses lettres à Brossette (lettre CII), que longtemps après (en 1701) une question analogue, non pas identique toutefois, était encore indécise. Il dit, en parlant de l'académie de Lyon : « Je vois bien qu'il s'agit dans vos conférences d'autre chose que de savoir s'il faut dire : *Il a extrêmement d'esprit,* ou : *Il a extrêmement de l'esprit.* » Au sujet de cette locution, l'abbé Tallemant, un des principaux coopérateurs du dictionnaire, a fait cette remarque : « Il est certain qu'on dit : *Il a extrêmement d'esprit,* et non pas : *Il a extrêmement de l'esprit.* L'Académie néanmoins se trouve partagée. L'usage et l'oreille feront toujours douter de beaucoup de façons de parler. » (*Remarques et décisions de l'Académie,* par L. T., 1698.)

Le Père Bouhours, dans ses *Remarques nouvelles sur la langue françoise,* reste également dans l'indécision sur ce point.

PIÈCES DIVERSES

EN PROSE

A SON ALTESSE

MONSEIGNEUR LE DUC DE GUISE[1]

EN LUI DÉDIANT UN RECUEIL QUI A POUR TITRE :

FABLES NOUVELLES ET AUTRES POÉSIES

Imprimé à Paris en 1671.

MONSEIGNEUR,

Ces dernières fables, et les autres pièces que j'y ai jointes, sont un tribut dont je m'acquitte envers Votre Altesse. Car, sans dire que vous êtes maître de mon loisir et de tous les moments de ma vie, puisqu'ils appartiennent à l'auguste et sage princesse[2] qui vous a cru digne de pos-

1. Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise, né le 7 août 1650, mourut, à Paris, de la petite vérole, le 3 juillet 1671, à l'âge de vingt et un ans, ou trois mois après la publication du volume que La Fontaine lui avait dédié, et dont le privilége porte qu'il fut achevé d'imprimer pour la première fois le 12 mars 1671.

2. Marguerite de Lorraine de Vaudémont, alors duchesse douairière d'Orléans et mère de la duchesse de Guise.

séder l'héritière de ses vertus[1], vous avez reçu mes premiers respects d'une manière si obligeante que je me suis moi-même donné à vous avant que de vous dédier ces ouvrages. Ni le livre ni la personne ne sont des dons qui doivent être considérés. C'est en quoi je me loue davantage de votre accueil; il m'a fait l'honneur de me demander une chose de peu de prix; je la lui ai accordée dès l'abord : vous exercez sur les cœurs une violence à laquelle il est impossible de résister. Ce témoignage vous sera rendu par des bouches plus éloquentes que n'est la mienne : je ne fais pas même de doute que vous n'occupiez un jour toutes celles de la Renommée; elle en attend les occasions avec une impatience qui marque bien ce que vos belles qualités et votre naissance lui ont promis : pendant que les astres les lui préparent, permettez que je touche légèrement aux prémices de votre gloire. Le Parnasse fait peu de dons qui ne soient accompagnés de cet encens que les dieux préfèrent à la richesse des temples et des offrandes. Votre Altesse le connoîtra dans la suite de ses années mieux que personne ne l'a connu; et je vous tiendrois malheureux si, vous devant être si familier, il ne vous étoit pas agréable.

Oui, monseigneur, je le répète encore une fois, il n'y a sorte de louange où vous ne puissiez aspirer : la grandeur et le haut mérite vous environnent de toutes parts, soit que vous portiez les yeux sur vous-même, soit que vous les détourniez sur la longue suite de ces héros dont vous descendez, et qui vivront éternellement dans la mémoire des hommes. L'un arrête les desseins et les légions d'un grand empereur; et par son bel ordre, par sa conduite,

1. Mlle d'Alençon. Voyez, pour ce qui la concerne, ci-dessus, p. 33.

par son courage, malgré les attaques de cent mille combattants, il conserve deux ou trois provinces, avec une ville impériale; ville que l'on tenoit pour perdue, et qui, dès les premiers jours de son siége, étoit menacée d'une disette de toutes choses. L'autre remet sous la puissance des lis la plus importante place de nos frontières, faisant en sept jours une conquête qui avoit coûté des années à nos anciens ennemis, et qui s'étoit affermie entre leurs mains par une possession de près de trois siècles. Un autre rassemble en lui ce que la prudence humaine, la piété, les vertus morales et politiques, ont de précieux; et tous se rendant maîtres des cœurs par cent qualités agréables et bienfaisantes, ce qui est l'empire du monde le plus souhaitable, ils sont nés encore avec une certaine éloquence par laquelle ils règnent sur les esprits. La fortune les a fait courir quelquefois dans la carrière de l'adversité : cette volage et perfide amie leur à pu ravir des dignités et des biens ; mais il n'a jamais été en son pouvoir de leur ôter la valeur, la fermeté d'âme, ni l'accortise[1], ni enfin tous ces autres dons que vous tenez d'eux, et qui sont plus votre patrimoine que le nom même que vous portez. Tout le monde avoue, monseigneur, que vous êtes digne de le porter. Votre Altesse n'a pas manqué d'en donner des preuves aussitôt que l'occasion s'en est présentée. On n'a jamais remarqué plus d'amour de gloire, ni moins de crainte pour le péril en une si grande jeunesse[2]. Ce que je dis a paru aux yeux d'un monarque

1. *Accortise,* qualité de ceux qui sont *accorts,* appartient à la langue du XVIe siècle.

2. Ce n'était pas une vaine flatterie. Le duc de Guise, à l'âge de dix-huit ans, avait suivi Louis XIV à la conquête de la Franche-Comté, et y avait donné des preuves d'un courage à toute épreuve.

qui connoît par lui[1] le véritable mérite. L'envie de répondre aux faveurs de son alliance, pour laquelle les maîtres de l'Europe soupirent tous, l'émulation et l'exemple de vos ancêtres, mais plus que ces choses, le témoignage de notre prince, tout cela, dis-je, vous servira d'aiguillon pour courir aux actions héroïques. Après que j'aurai loué les charmes de votre personne, cette civilité engageante, et qui ne laisse pas d'avoir un air de grandeur, ces manières si gracieuses, je louerai en vous les semences de la vertu, ou plutôt j'en louerai des fruits abondants, pour peu que le Ciel accorde de terme à mes jours et me donne de loisir de vous témoigner avec combien de zèle je suis,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LA FONTAINE.

1. Qui connaît par lui-même.

AVERTISSEMENT

QUI EST EN TÊTE

DU RECUEIL DE POÉSIES CHRÉTIENNES ET DIVERSES

DÉDIÉES A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTI [1].

[1671.]

Le lecteur doit être averti de deux choses qu'on a omises dans la Préface.

L'une est que M. d'Andilly désavoue des vers imprimés sous son nom dans le recueil intitulé *les Sentiments d'amour, tirés des meilleurs poëtes modernes*, par le sieur Corbinelli. On ne s'est pas contenté, dans ce Recueil, de changer les titres de quelques stances des *Vérités chrétiennes;* on a aussi attribué à M. d'Andilly des choses qu'il n'a point écrites. Il ne lui tomba jamais dans l'esprit d'en écrire aucune où il entrât de l'amour profane. Tout le monde le connoît assez pour n'en pas douter.

L'autre point regarde les changements de quelques endroits de Malherbe : on en a inséré un extrait à la fin

1. Cet Avertissement a été rédigé par l'éditeur, qui avait cru pouvoir se permettre de faire quelques changements dans les vers de Malherbe, qu'il réimprimait sous les yeux d'Arnauld d'Andilly, et qui semble avoir été pris d'un remords littéraire après l'impression du Recueil, puisqu'il a mis à la fin le texte original en regard des vers changés par lui. Or on sait que ces changements avaient été faits par La Fontaine, et non par son collaborateur Loménie de Brienne. Matthieu Marais, qui était bien instruit, le dit expressément. Il cite aussi cet Avertissement comme étant de La Fontaine.

du second volume de ce Recueil. Les ouvrages de ce grand homme sont d'un tel prix qu'il semble que toutes les paroles en doivent être tenues pour sacrées, et qu'on n'ait pu y toucher sans témérité. Aussi ces changements sont-ils en très-petit nombre et très-peu considérables, et ne paroîtront possible pas avoir été faits sans quelque raison.

Ce n'est pas ici que les louanges de cet auteur doivent être placées. On les auroit vues ailleurs dans tout leur éclat si celui qui a honoré ce Recueil d'une Préface ne s'étoit point proposé de parler seulement de la poésie en général, sans porter son jugement sur pas un auteur en particulier. Nous ne saurions qu'approuver une si judicieuse conduite : toutefois, comme M. de Malherbe peut être excepté de la loi commune, il ne sera pas hors de propos d'avertir que l'on prenne garde à trois choses en lisant ses poésies : au tour et à la chute de la stance; à l'arrangement des paroles, d'où procèdent l'harmonie et la netteté de ses vers; aux expressions, qui non-seulement sont nobles, mais poétiques et hardies, sans qu'il y aît rien qui paroisse étrange, ni qui déplaise. Tout cela, joint à la beauté de la rime, cause un plaisir sensible aux personnes même les plus grossières.

Il y auroit beaucoup à dire sur ce sujet, mais ce simple Avertissement ne le permet pas. Ce sera assez d'ajouter en gros que M. de Malherbe en ses vers a tout ensemble de la majesté, de la force, de la douceur, une beauté mâle et des grâces. Cependant il a pu faillir; et quel écrivain est exempt de faute? Homère même ne l'étoit pas, au sentiment du meilleur juge de l'antiquité. M. de Malherbe a pu laisser de certaines choses qui auroient mérité sans doute une plus grande perfection,

soit qu'il appréhendât la peine de les corriger, soit qu'il crût avoir assez fait pour la satisfaction de son siècle. Ces choses-là sont en petit nombre. Nous en avons changé quelques-unes comme il nous a été possible, et peut-être avons-nous failli en cela nous-même. Le lecteur prendra, s'il lui plaît, en bonne part la pensée que nous avons eue; nous l'en supplions. Si quelqu'un nous fait la grâce de nous fournir d'autres changements, le public en profitera dans une seconde édition, et les nôtres seront ôtés. En attendant, nous avons restitué dans cet extrait ces endroits changés, afin que chacun s'en puisse tenir à la manière qui sera le plus à son goût.

REMERCIEMENT[1]

PRONONCÉ

A L'ACADÉMIE FRANÇOISE

LE 2 MAI 1684

PAR M. DE LA FONTAINE

LORSQU'IL FUT REÇU A LA PLACE DE M. COLBERT,
Ministre et secrétaire d'État,

MESSIEURS,

Je vous supplie d'ajouter encore une grâce à celle que vous m'avez faite : c'est de ne point attendre de moi un remerciement proportionné à la grandeur de votre bienfait. Ce n'est pas que je n'en aie une extrême reconnoissance : mais il y a de certaines choses que l'on sent mieux qu'on ne les exprime ; et, bien que chacun soit éloquent dans sa passion, il est de la mienne comme de ces vases qui, étant trop pleins, ne permettent pas à la liqueur de sortir. Vous voyez, Messieurs, par mon ingénuité et par le peu d'art dont j'accompagne ce que je dis, que c'est le cœur qui vous remercie, et non pas l'esprit.

En effet, ma joie ne seroit pas raisonnable si elle pou-

1. Nous avons rétabli le titre modeste que notre poëte a donné à ce morceau, lorsqu'il le publia pour la première fois dans les *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy et de La Fontaine*, 1685, t. I, p. 262. On y substitua le titre de *Discours*, quand on le réimprima dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. III, p. 367.

voit être plus modérée. Vous me recevez en un corps où non-seulement on apprend à arranger les paroles; on y apprend aussi les paroles mêmes, leur vrai usage, toute leur beauté et leur force. Vous déclarez le caractère de chacune, étant, pour ainsi dire, nommés afin de régler les limites de la poésie et de la prose, aussi bien que celles de la conversation et des livres. Vous savez, Messieurs, également bien la langue des dieux et celle des hommes. J'élèverois au-dessus de toutes choses ces deux talents, sans un troisième qui les surpasse : c'est le langage de la piété, qui, tout excellent qu'il est, ne laisse pas de vous être familier. Les deux autres langues ne devroient être que les servantes de celle-ci. Je devrois l'avoir apprise en vos compositions, où elle éclate avec tant de majesté et de grâce. Vous me l'enseignerez beaucoup mieux lorsque vous joindrez la conversation aux préceptes.

Après tous ces avantages, il ne se faut pas étonner si vous exercez une autorité souveraine dans la république des lettres. Quelques applaudissements que les plus heureuses productions de l'esprit aient remportés, on ne s'assure point de leur prix si votre approbation ne confirme celle du public. Vos jugements ne ressemblent pas à ceux du sénat de la vieille Rome : on en appeloit au peuple; en France, le peuple ne juge point après vous : il se soumet sans réplique à vos sentiments. Cette juridiction si respectée, c'est votre mérite qui l'a établie; ce sont les ouvrages que vous donnez au public, et qui sont autant de parfaits modèles pour tous les genres d'écrire, pour tous les styles.

On ne sauroit mieux représenter le génie de la nation que par ce dieu qui savoit paroître sous mille formes :

l'esprit des François est un véritable Protée; vous lui enseignez à pratiquer ses enchantements, soit qu'il se présente sous la figure d'un poëte ou sous celle d'un orateur; soit qu'il ait pour but ou de plaire ou de profiter, d'émouvoir les cœurs et sur le théâtre et dans la tribune; enfin, quoi qu'il fasse, il ne peut mieux faire que de s'instruire dans votre école. Je ne sais qu'un point qu'il n'ait pu encore atteindre parfaitement : ce sont les louanges d'un prince qui joint aux titres de victorieux et d'auguste celui de protecteur des sciences et des belles-lettres. Ce sujet, Messieurs, est au-dessus des paroles; il faut que vous-mêmes vous l'avouïez. Vous avez beau enrichir la langue de nouveaux trésors, je n'en trouve point qui soient du prix des actions de notre Monarque. Quelle gloire me sera-ce donc de partager avec vous la protection particulière d'un roi que non-seulement les académies, mais les républiques, les royaumes mêmes, demandent pour protecteur et pour maître!

Quand l'Académie françoise commença de naître, il ne sembloit pas que l'on pût ajouter du lustre à celui que le cardinal de Richelieu lui donna. C'étoit un ministre redoutable aux rois : il avoit doublement triomphé de l'hérésie, et par la persuasion et par la force; il avoit détruit ses principaux fondements, et se proposoit de renverser ceux de cette grandeur qui ne se promettoit pas moins que l'empire de tout le monde, je veux dire de la monarchie d'Espagne. Quand il n'auroit remporté de son ministère que la gloire d'un tel projet, ce seroit encore beaucoup; il alla plus loin : il sut ménager des associations et des ligues contre le colosse qu'il vouloit que l'on abattît. Il lui donna des atteintes qui l'ébranlèrent; mais ce dessein dans la suite n'en fut que plus malaisé à exécuter, car la

jalousie et la crainte firent tourner contre nous ces mêmes armes; et ce que nous avions entrepris avec l'aide des autres princes, il a fallu que Louis le Grand l'ait achevé malgré eux.

Après la mort de votre premier protecteur, vous lui fîtes succéder un chancelier[1] consommé dans les affaires aussi bien que dans les lois; amateur des lettres, grand personnage, et de qui l'esprit a conservé sa vigueur jusques aux derniers moments, quelques attaques que la fortune[2], qui en veut toujours aux grands hommes, lui eût données.

Enfin notre Prince a mis cette compagnie en un si haut point que les personnes les plus élevées tiennent à honneur d'être de ce corps. Moi, qui vous en fais le remerciement, je n'y puis paroître sans vous faire regretter celui à qui je succède dans cette place, homme dont le nom ne mourra jamais, infatigable ministre qui a mérité si longtemps les bonnes grâces de son maître : combien dignement s'est-il acquitté de tous les emplois qui lui ont été confiés! combien de fidélité, de lumières, d'exactitude, de vigilance! Il aimoit les lettres et les savants, et les a favorisés autant qu'il a pu.

J'en dirois beaucoup davantage s'il ne me falloit passer au Monarque qui nous honore aujourd'hui de sa pro-

1. Pierre Séguier, chancelier de France, né à Paris le 29 mai 1588, et mort à Saint-Germain-en-Laye le 28 janvier 1672, à près de quatre-vingt-quatre ans. Il avait une des plus riches bibliothèques qu'aucun particulier eût encore possédée. Il fut le premier protecteur de l'Académie française, qui tint longtemps ses séances dans son hôtel. (Voyez *les Hommes illustres*, de Perrault, in-folio, 1697, p. 29; et l'*Histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson, in-4°, p. 74 et suiv., et p. 176 et suiv.)

2. Les sceaux lui furent enlevés en 1650 et en 1652; mais ils lui furent rendus en 1656, et il les garda jusqu'à sa mort.

tection particulière ; tout le monde sait de quel poids elle est : n'a-t-elle pas fait restituer des États dans le fond du Nord dès la moindre instance que notre prince en a faite? Le nom de Louis ne tient-il pas lieu à nos alliés de légions et de flottes? Quelques-uns se sont étonnés qu'il ait bien voulu recevoir de vous le même titre que des souverains tiendroient à honneur qu'il eût reçu d'eux; mais pour moi je m'étonnerois s'il l'eût refusé : y a-t-il rien de trop élevé pour les lettres? Alexandre ne considéroit-il pas son précepteur comme une des principales personnes de son État? Ne s'est-il pas mis en quelque façon à côté de Diogène? N'avoit-il pas toujours un Homère dans sa cassette? Je sais bien que c'est quelque chose de plus considérable d'être l'arbitre de l'Europe que celui d'une partie de la Grèce ; mais ni l'Europe ni tout le monde ne reconnoît rien que l'on doive mettre au-dessus des lettres.

Je n'entreprends ni ce parallèle ni tout l'éloge de Louis le Grand : il me faudroit beaucoup plus de temps que vous n'avez coutume d'en accorder, et beaucoup plus de capacité que je n'en ai. Comment représenterois-je en détail un nombre infini de vertus morales et politiques : le bon ordre en tout, la sagesse, la fermeté, le zèle de la religion et de la justice, le secret et la prévoyance, l'art de vaincre, celui de savoir user de la victoire, et la modération qui suit ces deux choses si rarement; enfin ce qui fait un parfait monarque? tout cela accompagné de majesté et des grâces de la personne : car ce point y entre comme les autres; c'est celui qui a le plus contribué à donner au monde ses premiers maîtres. Notre prince ne fait rien qui ne soit orné de grâces, soit qu'il donne, soit qu'il refuse : car, outre qu'il ne refuse que quand il le doit, c'est d'une manière qui adoucit le cha-

grin de n'avoir pas obtenu ce qu'on lui demande. S'il m'est permis de descendre jusqu'à moi, contre les préceptes de la rhétorique qui veulent que l'oraison aille toujours en croissant, un simple clin d'œil m'a renvoyé, je ne dirai pas satisfait, mais plus que comblé.

C'est à vous, Messieurs, que je dois laisser faire un si digne éloge. On diroit que la Providence a réservé pour le règne de Louis le Grand des hommes capables de célébrer les actions de ce prince : car, bien que tant de victoires l'assurent de l'immortalité, ne craignons point de le dire, les Muses ne sont point inutiles à la réputation des héros. Quelle obligation Trajan n'a-t-il pas à Pline le Jeune? Les oraisons pour Ligarius et pour Marcellus ne font-elles pas encore à présent honneur à la clémence de Jules César? pour ne rien dire d'Achille et d'Énée, qu'on n'a allégués que trop de fois comme redevables à Virgile et à Homère de tout ce bruit qu'ils font dans le monde depuis tant d'années.

Quand Louis le Grand seroit né dans un siècle rude et grossier, il ne laisseroit pas d'être vrai qu'il auroit réduit l'hérésie aux derniers abois; accru l'héritage de ses pères; replanté les bornes de notre ancienne domination; réprimé la manie des duels, si funestes à ce royaume, et dont la fureur a souvent rendu la paix presque aussi sanglante que la guerre; protégé ses alliés, et tenu inviolablement sa parole : ce que peu de rois ont accoutumé de faire. Cependant il seroit à craindre que le temps, qui peut tout sur les affaires humaines, ne diminuât au moins l'éclat de tant de merveilles, s'il n'avoit pas la force de les étouffer : vos plumes savantes les garantiront de cette injure; la postérité, instruite par vos écrits, admirera aussi bien que nous un prince qui ne peut être assez admiré.

Quand je considère toutes ces choses, je suis excité de prendre la lyre pour les chanter ; mais la connoissance de ma foiblesse me retient. Il ne seroit pas juste de déshonorer une si belle vie par des chansons grossières comme les miennes : je me contenterai, Messieurs, de goûter la douceur des vôtres, s'il m'est impossible de les imiter ; la seule chose dont je puis répondre, c'est de ne manquer jamais pour vous ni de respect ni de gratitude.

RÉPONSE

DE

M. L'ABBÉ DE LA CHAMBRE.

L'Académie françoise n'avoit pas encore essuyé ses larmes sur la mort de la reine, perte la plus sensible qu'elle pouvoit jamais faire puisqu'elle l'a partagée avec son auguste protecteur, qu'elle s'est vue presque aussitôt replongée dans une nouvelle affliction, en regrettant un ministre qu'elle a toujours regardé comme son support et son appui.

Elle a encore été frappée d'un coup bien funeste dans la personne du plus ancien de la compagnie[1] ; sans compter qu'elle avoit déjà changé ses lauriers en cyprès par le retranchement d'un de ses principaux officiers, que la mort lui a ravi.

Tellement que cette année a été pour elle une année de deuil et d'affliction par la triste et fatale conjoncture de tant de funérailles ; et elle ne ressentit jamais coup sur coup tant de surcharges de déplaisir et de douleur.

Jugez, Monsieur, combien elle doit être sensible à la joie qu'elle a de vous posséder après tant d'agitations et de tempêtes, puisque vous lui faites quitter ses habits de deuil, et qu'elle commence à réparer ses pertes par une acquisition nouvelle qui

1. M. de Bezons, conseiller d'État.

lui plaît d'autant plus qu'elle en a fait tout d'un temps une autre très-considérable [1], telle que la compagnie doit souhaiter d'en faire toujours de pareilles, et pour son utilité particulière, et pour l'attente du public, à qui elle est comptable de son choix.

L'Académie reconnoît en vous, Monsieur, un de ces excellents ouvriers, un de ces fameux artisans de la belle gloire, qui la va soulager dans les travaux qu'elle a entrepris pour l'ornement de la France et pour perpétuer la mémoire d'un règne si fécond en merveilles.

Elle reconnoît en vous un génie aisé, facile, plein de délicatesse et de naïveté, quelque chose d'original, et qui, dans sa simplicité apparente et sous un air négligé, renferme de grands trésors et de grandes beautés.

Si ma profession ne m'avoit point sevré de bonne heure des douceurs de la poésie, si j'étois plus versé dans la lecture de vos Fables, j'en ferois ici des éloges proportionnés à leur mérite.

A vous dire le vrai, Monsieur, nous avions besoin d'un bon sujet pour adoucir les amertumes d'une séparation aussi douloureuse à notre égard qu'est celle de M. Colbert, auquel vous succédez. Nous avions besoin de quelque illustre qui le remplaçât, pour nous aider à nous consoler de la perte d'un confrère dont la mémoire nous sera à jamais chère, dont les bontés ne s'effaceront jamais de nos cœurs.

Vous devez, Monsieur, l'oublier moins que personne, car je suis en droit de vous dire, avec toute l'autorité que ma charge [2] me donne (charge que le sort, qui ne fut jamais plus aveugle, m'a imposée, bien loin de mes desirs, et qui convenoit mieux à tout autre dans une réception comme celle-ci); vous devez, dis-je, Monsieur, vous souvenir sans cesse de celui dont vous occupez la place, pour remplir parfaitement vos devoirs et pour satisfaire aux obligations que vous contractez indispensablement en prenant séance dans cette Assemblée, aujourd'hui que vous entrez en société avec nous.

Il a aimé passionnément les belles-lettres, il a aimé avec autant d'ardeur les beaux-arts, il a aimé le travail jusqu'à l'excès,

1. Celle de Boileau.
2. L'abbé de La Chambre était alors directeur de l'Académie française.

et il a rapporté ces trois choses à la gloire de son Prince. Il s'en est servi comme d'autant d'instruments et de moyens pour porter le nom de notre invincible monarque à ce haut faîte de grandeur, où nous l'admirons et où nous le perdons si souvent de vue.

Ne sont-ce pas là, Messieurs, toutes les qualités requises dans un véritable académicien françois? N'est-ce pas là tout notre emploi et toute l'occupation de notre vie?

Car si le travail, en général, distingue l'homme des animaux presque autant que la parole, puisqu'il est le seul qui travaille dans quelque vue particulière, poussé par un autre motif que celui de la nécessité; travailler pour la gloire du Prince, consacrer uniquement toutes ses veilles à son honneur, ne se proposer point d'autre but que l'éternité de son nom, voilà l'âme et la vie de nos exercices, voilà ce qui nous distingue de tous les autres gens de lettres, voilà le comble de notre joie. Malheur à nous si nous y manquons.

Ne comptez donc pour rien, Monsieur, tout ce que vous avez fait par le passé. Le Louvre[1] vous inspirera de plus belles choses, de plus nobles et de plus grandes idées, que n'auroit jamais fait le Parnasse. Songez jour et nuit que vous allez dorénavant travailler sous les yeux d'un Prince qui s'informera du progrès que vous ferez dans le chemin de la vertu, et qui ne vous considérera qu'autant que vous y aspirerez de la bonne sorte. Songez que ces mêmes paroles que vous venez de prononcer et que nous insérerons dans nos Registres, plus vous avez pris peine à les polir et à les choisir, plus elles vous condamneroient un jour si vos actions se trouvoient contraires, si vous ne preniez à tâche de joindre la pureté des mœurs et de la doctrine, la pureté du cœur et de l'esprit, à la pureté du style et du langage, qui n'est rien, à le bien prendre, sans l'autre. Les Païens mêmes en sont convenus.

Que si un grand capitaine étranger disoit, il n'y a pas longtemps, qu'il envioit le bonheur de la noblesse françoise accoutumée à combattre sous un prince belliqueux, témoin oculaire, spectateur assidu de ses services; qu'il n'avoit jamais pu arriver là, quelques siéges qu'il eût faits, quelques batailles qu'il eût

1. L'Académie française avait son siége au Louvre.

données; que c'étoit la seule chose qui manquoit à sa fortune, et qu'il mourroit content s'il lui étoit arrivé de mettre une seule fois l'épée à la main sous les yeux de son maître : quelle plus glorieuse récompense peut jamais espérer un homme de lettres, que d'être admis dans ce sacré palais sous la protection du plus grand roi du monde, à l'ombre de ses palmes et de ses lauriers?

Le voilà encore lui-même une autre fois en personne à la tête de ses armées, à la veille de faire de nouvelles moissons dans le champ de la gloire. Pourrions-nous demeurer simples spectateurs? Pourrions-nous languir dans une molle et lâche oisiveté, pendant que notre chef, notre père et notre maître, se montre toujours de plus en plus infatigable au travail, qu'il sacrifie son repos, qu'il consume ses plus florissantes années dans le rude et pénible métier de la guerre pour le bien de son État et pour assurer le repos de ses peuples.

Non, messieurs, une négligence si criminelle ne nous sera jamais imputée. Rien de pareil n'est à craindre du génie académique, tout brûlant d'ardeur pour Sa Majesté, et qui ne respire qu'après les occasions de signaler son zèle.

Travaillons donc, messieurs, à lui faire de nouvelles couronnes. Préparons-nous pour aller au-devant de son char. Soit qu'il revienne vainqueur ou pacifique, il sera toujours triomphant. Le passé nous est un bon garant de l'avenir.

Toutes ses démarches, soit pour la paix, soit pour la guerre, se feront toujours dans un sentier éclatant et lumineux. Elles laisseront par tous les lieux de son passage une trace continuelle de splendeur et de lumière aussi durable que le chemin des dieux de la fable marqué dans le ciel. Cette voie lactée, ce chemin brillant formé de l'amas et du concours de tant d'étoiles, fait le sujet ordinaire des observations des astronomes; et les voies de Louis le Grand, toutes marquées d'un nombre infini de prodiges et de hauts faits, feront l'objet éternel des regards, des acclamations et des applaudissements de l'Académie françoise.

COMPARAISON
D'ALEXANDRE, DE CÉSAR
ET DE MONSIEUR LE PRINCE[1].

[1684[2].]

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONTI[3].

Sans une indisposition qui me retient, j'aurois été à Chantilly pour m'acquitter de mes très-humbles devoirs envers Votre Altesse Sérénissime. Ce que je puis faire à Paris est de chercher dans les ouvrages des anciens, et parmi les nôtres, quelque chose qui vous puisse plaire, et qui mérite d'entrer dans les contestations de monsieur le Prince. Elles sont fort vives, et font honneur aux sujets qu'elles veulent bien agiter. Il n'ignore rien, non plus que vous. Il aime extrêmement la dispute, et n'a jamais tant d'esprit que quand il a tort. Autrefois la fortune ne l'auroit pas bien servi, si elle ne lui avoit opposé des ennemis en nombre supérieur, et des difficultés presque insurmontables. Aujourd'hui il n'est point plus content que lorsqu'on le peut combattre avec une foule

1. Louis II de Bourbon-Condé, surnommé le grand Condé, né à Paris le 8 septembre 1621, mort à Fontainebleau le 11 décembre 1686.

2. Cette date ne se trouve que dans les *OEuvres diverses*, t. II, p. 62, édit. de 1729. Cette pièce paraît y avoir été imprimée d'après une copie de l'auteur; mais elle avait déjà été publiée sans aucune date dans les *OEuvres posthumes*, 1696, in-12, p. 1 à 51.

Dans les *OEuvres diverses*, cette pièce est rangée parmi les lettres, et commence par le mot *monseigneur*.

3. Louis-Armand, prince de Conti, neveu du grand Condé, qui mourut le 5 novembre 1685.

d'autorités, de raisonnements et d'exemples; c'est là qu'il triomphe. Il prend la victoire et la raison à la gorge pour les mettre de son côté[1]. Voilà l'homme le plus extraordinaire qui ait jamais mérité d'être mis au nombre des dieux. Vous voulez bien, Monseigneur, que je me serve pour un peu de temps de ces termes : ils sont d'une langue qui convient merveilleusement bien à tout ce qui regarde monsieur le Prince. On prépare son apothéose au Parnasse; mais, comme il n'est nullement à propos de se hâter de mourir pour se voir bientôt placé dans le rang des immortels, monsieur le Prince laissera passer encore un nombre d'années avant le temps de sa déification; car de son vivant il auroit de la peine à y consentir. C'est proprement de lui qu'on peut dire :

Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus[2].

Si faut-il[3] que je le mette en parallèle avec quelque César ou quelque Alexandre. Je ne serai pas le premier qui aura tenté un pareil dessein; c'est à moi de lui don-

1. Ces expressions : « Il n'a jamais tant d'esprit que quand il a tort... Il prend la victoire et la raison à la gorge, etc., » renferment des leçons données avec autant de réserve que de finesse, et se trouvent bien éclaircies par le passage suivant des Mémoires de Louis Racine sur la vie de son père : « Le grand Condé rassembloit souvent à Chantilly les gens de lettres, et se plaisoit à s'entretenir avec eux de leurs ouvrages, dont il étoit bon juge. Lorsque, dans ces conversations littéraires, il soutenoit une bonne cause, il parloit avec beaucoup de grâce et de douceur; mais quand il en soutenoit une mauvaise, il ne falloit pas le contredire : sa vivacité devenoit si grande qu'on voyoit bien qu'il étoit dangereux de lui disputer la victoire. Le feu de ses yeux étonna une fois si fort Boileau, dans une dispute de cette nature, qu'il céda par prudence, et dit tout bas à son voisin : « Dorénavant « je serai toujours de l'avis de M. le Prince quand il aura tort. » (*Mémoires sur la vie de Jean Racine*. Lausanne, 1747, in-12, p. 102.)

2. Horat., lib. II, sat. I, v. 20. « Toujours sur ses gardes, il repousse tout flatteur maladroit. »

3. Pourtant il faut.

ner une forme toute nouvelle. Il ne sera pas dit que monsieur le Prince me liera la langue, comme il a lié les bras à des millions d'hommes. Je pourrois aussi le comparer à Achille. Une ferme résolution de ne point céder, l'amour des combats, la valeur, y sont tout entiers des deux côtés. Ils se ressembloient assez quand monsieur le Prince étoit jeune; à présent l'épithète de *pied léger* feroit clocher quelque peu la comparaison. Puis j'ai réservé le caractère d'Achille pour Votre Altesse Sérénissime; et je crois qu'en temps et lieu l'opiniâtreté et la véhémence ne vous manqueront non plus qu'à ce Grec, non plus qu'à votre oncle, si vous voulez. Je me restreins donc à César et à Alexandre; mais pour les mieux comparer à monsieur le Prince, il faut que je les compare auparavant l'un à l'autre.

Il y a des gens qui ont trouvé quelque chose de surnaturel et de divin dans Alexandre. Je suis bien de leur avis; car, sans recourir aux fables que l'on a cru être obligé de chercher touchant le secret de sa naissance, afin de justifier une telle opinion, je vois un enfant qui n'a rien que d'homme, ou, pour mieux dire, de jeune dieu. Il ne veut pas envoyer aux jeux olympiques, et dédaigne de remporter un honneur que célébroient tous les poëtes, et que recherchoient des rois mêmes.

Il ne faisoit guère plus d'état de la puissance de son père, ni de la sagesse de ses conseils, quoique ce père fût habile homme, et qu'il entendît à merveille ses intérêts. Cependant son fils se moquoit de lui. Ne vous semble-t-il pas, Monseigneur, que vous voyez Jupiter qui fait croire à Saturne que c'est un vieux radoteur, et qui le chasse du ciel? Alexandre ensuite se propose de détruire le roi de Perse avec trente mille hommes de pied seulement et cinq

mille hommes de cheval, quarante mille écus pour tout fonds. Il ne faisoit pourtant point ces choses en étourdi, et étoit très-bien instruit des difficultés de cette entreprise, des fatigues et des périls qu'il lui faudroit essuyer, et de mille obstacles presque invincibles; le tout pour la gloire, et principalement pour être loué des Athéniens. Il le dit lui-même au passage d'une rivière : « O Athéniens! pourriez-vous bien croire combien de travaux j'endure pour être loué de vous? » Et puis, que monsieur le Prince aille condamner l'amour des louanges! Je sais ce qu'il me dira : On ne les apprête plus aussi bien qu'on faisoit alors. En effet, les batailles qu'il a gagnées, et tous ses autres exploits, nous ont fourni une matière assez ample. L'avons-nous loué comme les Athéniens auroient fait? Que César aussi n'ait été plus ambitieux en sa plus grande jeunesse, on le peut juger par ses premières démarches. Elles tendoient toutes à brouiller l'État, à se rendre chef de parti, à se faire des amis de toutes sortes de gens, jusqu'à les servir dans leurs passions et dans leurs débauches. Il eût mieux aimé être le premier dans un petit village que d'être le second à Rome. Je ne dis cela qu'après lui, et ce fut sans exagérer et de l'abondance du cœur qu'il le dit. S'il eut tort ou s'il eut raison, j'en fais juge monsieur le Prince. Pour procéder avec ordre dans mon ouvrage, je considérerai premièrement l'adolescence de ces héros, puis le temps de leurs expéditions militaires, et enfin les dernières années de leur vie.

J'ai déjà parlé de l'adolescence de César et de celle d'Alexandre; et j'ai particulièrement attribué à ce dernier le surnaturel et le divin, c'est-à-dire le merveilleux. Mais comment appellera-t-on ce trait-ci, qui est de César? En sa plus grande jeunesse il fut pris par des corsaires. Tant

qu'il demeura leur prisonnier, il leur parla comme s'il eût été leur maître. Il les menaça de les faire pendre; au moïndre bruit qu'ils faisoient, il leur envoyoit dire qu'ils se tussent, et ne l'empêchassent point de dormir. Ils lui demandèrent douze mille écus de rançon, il leur en donna trente mille; et, étant sorti de leurs mains, il défit leur flotte, se saisit d'eux, et les fit pendre en effet. Il y a plus de merveilleux en cela qu'en aucune chose qu'Alexandre ait faite jusqu'à l'âge de vingt ans. Je ne saurois toutefois m'empêcher de reconnoître en la jeunesse de ce prince, et dans son enfance même, ce surnaturel et ce divin qui l'eût fait tirer du nombre des hommes, sans en excepter César ni monsieur le Prince; en quoi, si on y veut prendre garde, je donne plus de louanges à ceux-ci : car, quelle merveille y a-t-il que, la fortune et l'opinion des hommes ayant résolu d'en mettre un au-dessus de tous les autres, il profite de ces faveurs, et y contribue du sien? Mais de parvenir, sans ces avantages, aux degrés de gloire où César et monsieur le Prince sont parvenus, c'est ce que j'admire, et plus encore en monsieur le Prince que dans le Romain. Il y a plus loin de l'état où monsieur le Prince s'est vu dans sa première jeunesse; il y a, dis-je, plus loin de cet état à la bataille de Rocroi, et de la bataille de Rocroi à celle de Lens, que de la réputation où étoit César quand il commença d'avoir une puissante cabale, et d'être suspect aux Romains, à la charge de dictateur.

Pour comparer ces trois personnages selon l'ordre que je me suis imposé, ils ont fait voir au sortir de leur enfance beaucoup de vivacité, de hardiesse et d'esprit; mais, monsieur le Prince n'ayant eu aucune occasion d'éclater avant la bataille de Rocroi, quiconque écrira sa vie (plût à Dieu qu'il m'en crût capable!), quiconque,

dis-je, écrira sa vie, ne la commencera que par cet endroit; et ainsi les compétiteurs que je lui donne l'emporteront à l'égard du premier temps. Ce que je trouve de singulier, c'est que tous trois ont eu du savoir, et que la lecture les a occupés plus qu'elle n'a coutume de faire des gens de leur sorte. Outre le savoir, César eut de l'éloquence. Alexandre et monsieur le Prince se sont peu souciés de porter cet avantage aussi haut que Jules César a fait. Alexandre l'a méprisé, lui qui avoit Aristote pour précepteur, et qui étoit fils d'un père fort éloquent. Il vouloit tout emporter de force, et eût cru se faire tort s'il se fût servi d'insinuations; mais je crains fort que monsieur le Prince ne tienne un peu de lui de ce côté-là. Cependant il est toujours beau de pouvoir régner sur les esprits : cette sorte de domination n'est au-dessous d'aucun prince, quelque grand qu'il soit. Je ne veux pas dire qu'Alexandre ni monsieur le Prince aient entièrement négligé le soin des paroles : je dis, sans plus, qu'ils ne les ont pas considérées comme un ornement en la personne d'aucun héros; en un mot, je dis que, selon toutes les dispositions du monde, il n'a tenu qu'à Alexandre d'être éloquent, et il n'a pas voulu l'être. Il se peut faire que la jalousie d'Aristote contre les habiles gens de son temps, ou plutôt les harangues des orateurs contre Philippe, et contre Alexandre même, aient rendu cet art odieux à ce jeune prince. Jules César n'a nullement négligé cette partie; c'est par là qu'il s'est rendu recommandable avant que d'avoir acquis aucune réputation par les armes ; et ceux qui s'appliqueront à la lecture de ses *Commentaires* s'étonneront qu'il ait cultivé sa langue avec tant de soin. On dit qu'il en a composé des livres; c'est peut-être pousser trop loin une semblable occupation. Je dirai, par

parenthèse, que Jules César a écrit ses *Commentaires* comme si c'étoit un autre que lui qui les eût écrits, et qu'il n'eût pas raconté ses propres guerres; plus louable encore que Thucydide, qui ne laisse découvrir à personne s'il est d'Athènes ou s'il est de Lacédémone : car il est plus malaisé de cacher l'amour que l'on a pour soi, que celui que l'on a pour sa patrie. Les Mémoires de *** et ceux de M. de Bassompierre [1] sont bien éloignés du caractère de ceux de Jules César. Enfin ce Romain a excellé en trois choses principales : la politique, l'art militaire et l'art de bien dire. Il a même plaidé des causes. Cela ne lui étoit pas plus séant qu'à notre Hercule gaulois de se servir du discours aussi bien que d'une massue. On le peint avec des chaînes qui lui sortent de la bouche, comme s'il eût entraîné les hommes par ses paroles. C'est un équipage qui m'a étonné plus d'une fois; et si Votre Altesse y veut faire réflexion, je crois qu'elle s'en étonnera aussi. Je ne me serois jamais avisé de proposer à l'éloquence un dieu comme Hercule, et encore moins un Gaulois : ce sont des disconvenances qui me donnent envie de chercher ce qui en est répandu dans les livres.

Pour revenir à mon parallèle, le merveilleux d'Alexandre dans sa jeunesse n'exclut pas celui de César, et encore moins celui de monsieur le Prince, lequel je fais consister en ce que d'abord le talent qu'il a pour la guerre s'est fait connoître. Les habiles gens de ce métier,

1. François de Bassompierre, maréchal de France, né le 12 avril 1579, mort le 12 octobre 1646. Il a composé des *Mémoires*, 1665, trois volumes in-12, et des *Observations sur les règnes des rois Henri IV et Louis XIII*. « Bassompierre, au jugement d'Anquetil, dit les choses comme il les a vues, et il les a vues comme il étoit affecté. On peut conclure de ses ouvrages qu'un courtisan en proie à ses haines, à ses amitiés et à ses préventions, écrivoit fort mal l'histoire. » *L'Intrigue du cabinet*, t. I, p. xxviij.

à voir comme il s'y prenoit, ont jugé par là de ce qu'il a fait depuis; je l'ai ouï dire à quelqu'un d'eux, et plus d'une fois. Je laisserai pourtant Alexandre en possession du privilége que tout le monde lui attribue: car d'entreprendre à vingt ans la conquête de l'Asie avec aussi peu de troupes qu'il en avoit, et ne vouloir démordre d'aucune chose, cela ressemble assez à Achille; aussi se proposoit-il de l'imiter. César hésita beaucoup davantage dans l'entreprise de se rendre maître de Rome, quoiqu'il disposât de quantité d'excellentes troupes, qu'elles lui fussent affectionnées à un point qu'il en pouvoit tout attendre, et qu'il eût déjà gagné un nombre infini de batailles. Il fit des propositions d'accommodement, ayant un parti formé, et sachant qu'au bruit de sa marche chacun s'enfuyoit de Rome. Alexandre, dénué de ces avantages, n'eût pas marchandé pour passer le Rubicon; et c'est en partie cette hardiesse qui lui a fait attribuer le surnaturel et le merveilleux. Cette qualité n'éclate pas moins dans les premières actions de monsieur le Prince. Véritablement il s'est rencontré des occasions où il n'a pas tant donné à la fortune que le prince de Macédoine. Celui-ci a entrepris beaucoup de choses qui sembloient au-dessus de son pouvoir, et en est venu à bout; et monsieur le Prince est louable de n'avoir pas toujours entrepris tout ce qu'il pouvoit. Je ne parle point des occasions particulières que la guerre lui a fournies; comme il n'en étoit pas toujours le maître, on n'a rien à lui imputer sur ce sujet.

A l'égard de ses deux rivaux, il seroit à souhaiter que leurs projets eussent été aussi légitimes qu'ils ont été bien conduits. Alexandre avoit un prétexte assez honnête quand il passa dans la Perse : il vouloit venger les Grecs et contenir les Barbares. Mais qui l'obligea de passer aux

Indes, qu'une ambition insatiable? Pourquoi troubler le repos d'une nation qui ne lui en avoit donné aucun sujet, et qui faisoit un meilleur usage que lui des bienfaits de la nature? Encore n'a-t-il pas détruit sa patrie, ce que l'on reproche à César.

Je m'amuse ici à balancer le droit et le tort que ces conquérants ont eu, comme si c'étoit de ces choses-là qu'il s'agit entre des gens de leur caractère. On ne regarde pas s'ils sont justes, on regarde s'ils sont habiles, c'est assez même qu'ils soient heureux : on les loue alors. Quand le succès manque à quelqu'une de leurs entreprises, tout le reste a beau s'y trouver, le peuple le blâme sans l'examiner, et les sages l'examinent à la rigueur. Ces réflexions m'ont écarté du merveilleux que je donne à Alexandre, et dont je ne prive pas les deux autres; en sorte pourtant que je penche un peu plus vers le Macédonien que vers le Romain; sauf le jugement que Votre Altesse en fera, car le merveilleux vous est familier, et mille fois plus connu qu'à nous autres poëtes, encore que nous nous piquions de l'employer dans nos poëmes.

Si on me demande auquel des trois je prétends donner jusque-là la préférence, je dirai que, dès l'abord, mon intention n'a été que de prononcer entre ceux qui ne sont plus. On en peut parler comme on veut : ce sont les gens du monde les plus commodes. Pour les vivants, il faut prendre garde avec eux à ce que l'on dit. Que si par hasard (comme toutes choses peuvent arriver) j'allois mettre monsieur le Prince au-dessus des autres, je lui attirerois trop d'envie, et offenserois la délicatesse qu'il a sur le fait des panégyriques. De le faire marcher le dernier, il en auroit du dépit. Je ne lui dirai jamais en face : Vous êtes plus grand qu'Alexandre; et lui dirai encore

moins : Alexandre doit être mis au-dessus de vous. Le plus sûr est de laisser la chose indécise à son égard. Mon avis est donc que la jeunesse d'Alexandre a quelque chose de plus héroïque que celle de Jules César. Véritablement, si dans les premières années de celui-ci tout ressembloit à cette hauteur avec laquelle il traita les corsaires qui l'avoient pris, je lui donnerois le premier rang : cela n'étant pas, je me laisse emporter au surnaturel que l'on attribue à l'autre.

Il se peut faire que dans la suite je balancerai davantage. Alexandre agit d'abord pour de plus grands intérêts. Toute la terre y prend part. Il n'est pas jusques à l'Écriture sainte qui n'en fasse mention, et qui ne représente le monde entier attentif et dans le silence devant ce prince, *in cujus conspectu terra siluit*[1]. Encore aujourd'hui, l'Orient est rempli du bruit de son nom et de ses conquêtes : elles vont fonder des empires au delà du Gange[2]; tout cela avec une rapidité inconcevable, et comme si les dieux lui eussent envoyé la science de conquérir. Démosthène l'avoit appelé enfant. Il lui fit dire qu'il étoit passé à l'adolescence en passant par la Thessalie, et qu'on le trouveroit homme fait devant les murailles d'Athènes. Monsieur le Prince ne lui en doit guère pour ce point-là. Il n'y a point non plus de différence entre les premières et les dernières années de guerre dans la vie de Jules César. Ceux des juges qui lui seront favorables dans le différend

1. *Et pertransiit usque ad fines terræ, et accepit spolia multitudinis gentium, et siluit terra in conspectu ejus.* Liber I, *Machabæorum*, cap. I, III.

2. Alexandre pénétra dans l'Inde jusqu'au delà du fleuve Indus; mais il n'alla point jusqu'au Gange. Ce fut Séleucus Nicator, un de ses successeurs, qui parvint jusqu'à ce fleuve; mais il ne fonda point d'empire sur ses rives : il établit seulement des relations commerciales entre les riches contrées qu'il arrose et la Perse, par le moyen de son alliance avec Sandrocottus.

dont il s'agit diront qu'il étoit aisé à Alexandre de vaincre les Perses, gens efféminés et ignorants aux combats. S'ils avoient été aussi bons soldats que les Macédoniens, comme ils étoient vingt contre un, je pense bien que la chose se seroit tournée autrement; mais, outre qu'il y avoit de la hardiesse à l'entreprendre, il y a aussi du bon sens et de la conduite à l'exécuter. Elle ne s'est pas faite d'elle-même. Il a fallu donner trois grandes batailles dans la Perse, sans parler de celles des Indes, plus glorieuses encore que les autres, et de quantité de combats particuliers à travers un nombre infini de difficultés, de fatigues et de périls. Du côté de César, les batailles ont été en plus grand nombre et plus contestées, les dangers aussi fréquents, la valeur égale, et l'habileté dans la guerre bien mieux marquée. Tout cela se trouve dans monsieur le Prince avec avantage. Ajoutez-y qu'il a quelquefois commandé de mauvaises troupes, et que la fortune ne lui a pas toujours été favorable. La bataille de Lens, la retraite de devant Arras et cent autres choses de cette sorte passeront chez tous les siècles [1] pour les chefs-d'œuvre de ce *métier*. Je ne parle point des campements et des marches, bien qu'en cet article seul je trouve de quoi donner à monsieur le Prince, je n'oserois dire la préférence, encore que j'en sois tenté, mais la concurrence du moins; et en cela je crois être un loueur modeste. Une chose fait pour Alexandre [2], c'est qu'il a formé je ne sais combien de capitaines, qui ont tous été de véritables Césars. On me dira que par leurs conseils, et avec leur assistance, il a exécuté les merveilles que

1. Var. *OEuvres diverses de 1729* : dans tous les siècles.
2. Est à l'avantage d'Alexandre.

nous lisons ; mais si on y veut bien prendre garde, on confessera que toute l'action rouloit sur lui. Il y a eu des occasions où on l'a pu accuser de témérité, et en ce cas-là j'aurai recours au surnaturel. Ce seul mot justifiera ce qu'il fit en se précipitant d'un rempart dans une ville, sans prendre garde s'il étoit suivi. Les témoignages de valeur qu'il y rendit vont au delà de toute imagination, et méritent bien qu'on lui pardonne cette imprudence. La même excuse justifiera je ne sais combien de blessures qu'il se seroit épargnées s'il avoit voulu. Elle justifiera encore l'envie qu'il a eue de passer une rivière sur son écu, faute de savoir nager. Les héros se laissent emporter à la chaleur du combat. Cela n'est-il pas arrivé quelquefois à monsieur le Prince? Quand la témérité est heureuse, elle met les hommes au nombre des dieux. On me répondra que celui de qui dépend le salut de toute une armée ne doit jamais devoir le sien propre à un bienfait du hasard. Toutes ces choses-là ont deux faces, aussi bien que la plupart de celles que nous louons ou que nous blâmons tous les jours. On peut disputer de part et d'autre tant qu'on voudra.

Pour en revenir au jugement que j'ai résolu de faire, ce que César exécuta dans les Gaules n'étoit peut-être pas d'un si grand éclat que la défaite de Darius, et peut-être aussi étoit-il plus difficile, et par conséquent plus glorieux; mais dans la bataille de Pharsale on rencontre tout ce qui peut mettre un homme au suprême degré de la gloire. Les guerres d'Afrique, qui l'ont suivie, ne sont guère moins fameuses, et ne méritent pas moins de louanges. Que si on considère le fruit de ses entreprises, se rendre maître de Rome étoit encore un plus grand événement que de détruire les Perses; mais c'étoit aussi

une chose plus odieuse. Je m'arrête trop de fois à un scrupule que les conquérants n'ont guère. Ainsi je donnerois volontiers l'avantage à Jules César, en ce qui regarde ce second temps; et, si monsieur le Prince vouloit le lui contester, je m'y trouverois si embarrassé que je jetterois au sort, ou aurois recours à quelque oracle. Ne pourriez-vous point m'en servir? Je vous ai toute ma vie entendu appeler ainsi, et lors même que vous n'étiez qu'un enfant; et, comme on s'en rapporta à celui de Delphes sur le différend du trépied qui devoit être donné au plus sage, je suis d'avis que vous prononciez entre ces héros sur la préférence qui doit être donnée au plus grand.

Puisque je vous ai constitué juge du différend, vous considérerez, s'il vous plaît, en faveur de monsieur le Prince, comme je l'ai déjà dit (car on ne le peut trop répéter), que la fortune a toujours mené ses deux rivaux par la main, et lui a été souvent opposée; qu'il n'a été maître ni de l'argent ni des troupes dont il s'est servi; qu'il a eu à combattre d'habiles gens et de vaillants hommes, au lieu que les Perses étoient imbéciles, les Gaulois courageux et forts à la vérité, mais sans expérience à la guerre; que César a eu les meilleures troupes du monde et les plus affectionnées à leurs capitaines. Véritablement il a eu aussi des Romains en tête, et leur a fait voir qu'il étoit le plus vaillant et le plus habile de tous les Romains. Il y a encore une chose en quoi Alexandre l'emporte sur les deux autres, c'est qu'il a acquis en moins de temps qu'eux cette gloire si éclatante.

Je ne m'arrêterai pas davantage sur ce second temps de leur vie : il faut passer au troisième, et regarder quel usage ils ont fait de leur gloire et de leur grandeur; il faut, dis-je, regarder comme leur carrière s'est achevée.

Alexandre a soutenu jusqu'au bout ce surnaturel et ce divin qui le distingue des autres hommes. Notre monde est à la fin trop petit pour le contenir. On lui dit qu'il y en a d'autres; cela le fait soupirer de ce qu'il n'étoit pas encore le maître de celui-ci. Il n'y a pas moins d'excès dans sa colère que dans les marques de son amour. Il tue son ami, et fait bâtir une ville à la mémoire de son cheval. Il est vrai que le meurtre de cet ami se peut excuser. Plutarque fait mention d'un incident qui doit noircir davantage la mémoire de ce prince : c'est un manque de parole à certaines troupes qui s'étoient accommodées avec lui sous certaines conditions [1]. La débauche et la flatterie de ses courtisans, ou plutôt son propre tempérament, ne sont pas seulement coupables de ce qu'il fit pour punir Clitus; on voit en mille autres actions qu'il porte tout dans l'excès. Il fit brûler le palais des rois de Perse sur la proposition qu'en avoit faite une courtisane, et prit cette résolution dans la chaleur d'un repas, sans considérer davantage Persépolis. Quelques-uns de nos débauchés en ont fait autrefois autant à l'Échelle du Temple [2]. Les provinces entières sont ses présents. D'un jardinier il en fait un roi. Il tâche à se persuader à lui-même qu'il est fils de Jupiter; et, contraint par ses soldats de retourner en arrière et d'abandonner certains pays, il fait laisser des

1. Plutarque raconte ainsi le fait : « Or y avoit-il quelque nombre de gens de guerre indiens, les plus belliqueux de tout le païs, qui, vivans de la soude (solde) ordinairement, se mettoient au service des bonnes villes franches et les défendoient vaillamment, faisant beaucoup de maux et d'empeschemens en plusieurs endroits à Alexandre, lequel ayant fait appointement avec eulx dedans une ville où ils s'estoient enfermez, quand ils en furent sortis sur la fiance de l'appointement qu'ils avoient, il les rencontra par le chemin ainsi comme ils se retiroient, et les meit tous au fil de l'épée. » (*Vie d'Alexandre,* § 100.)

2. Il s'agit d'une échelle patibulaire que les templiers avaient fait pla-

brides et des mangeoires pour les chevaux beaucoup plus grandes qu'à l'ordinaire, afin de passer pour quelque dieu qui commandoit à des géants, lui qui étoit d'une taille au-dessous de la médiocre : tout cela par une vanité aussi ridicule qu'étoit celle de Néron, qui se fit tailler en colosse, et se crut bien grand quand il eut fait faire de lui une statue de cent pieds de haut. Voilà de l'ostentation et du faux que je pardonne à Néron, qui n'avoit point de véritable mérite; mais, dans Alexandre, cela m'étonne. Il étoit assez terrible d'ailleurs, sans qu'il eût besoin de recourir à ces artifices. Sa simple statue fit frémir après sa mort Cassander, qui à cet aspect se souvint de quelle manière il l'avoit autrefois menacé, et en trembla. Je croirois assez que celle de monsieur le Prince pourroit produire de ces effets.

Enfin, selon l'idée du divin que j'ai d'abord établie, et par laquelle je considère simplement cette qualité comme quelque chose au-dessus de l'homme, soit à reprendre, soit à louer, Alexandre y a répondu parfaitement. Que si je veux étendre cette même idée, je trouverai aussi du divin dans la clémence de Jules César. Y a-t-il rien qui approche plus près des dieux que de conserver les hommes? Il ne veut point ôter la vie à Brutus, quelque

cer au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes comme marque de leur justice, qui avait passé après eux aux chevaliers de Saint-Jean ; et qui fut détruite en 1649 pendant les troubles de la Fronde. Une complainte du temps donne les noms de ces débauchés dont parle La Fontaine :

Ce sont messieurs du Marais
Qui m'ont causé tant de regrets;
C'est le brave monsieur Rouville,
Candale, Brissac et de Gerzé,
Coulon et le marquis de Ville,
Camus, qui m'ont ainsi traité.

(*Complainte de l'Eschelle du Temple,* par Blot, Recueil de Maurepas.)

avis que l'on lui donne que ce Romain conspirera contre lui. Il pardonne à Ligarius sur une harangue de Cicéron, comme s'il n'eût pu résister à l'éloquence de cet orateur; car il avoit apporté, dit-il, un arrêt de mort. Quant à à moi, je crois qu'il voulut gratifier l'avocat et le criminel, et accompagner son bienfait d'une double grâce. Pouvoit-il se laisser surprendre à des charmes qui lui étoient si connus et si familiers? Alexandre s'est montré humain en plusieurs occasions. Il ne faut que voir comme il traita la mère et la femme de Darius. Je doute fort que César eût regardé celle-ci des mêmes yeux. Il ne manque rien à l'honnêteté du prince de Macédoine. Scipion renvoya, ayant pris Carthage, une jeune et belle princesse à son fiancé. C'étoit sa captive, il en eût pu faire ce qu'il eût voulu; mais en la rendant il évitoit une occasion continuelle de succomber, au lieu qu'Alexandre garde Statira dans son camp, et en la gardant il se fait même un scrupule de la voir, et de donner à Darius le moindre soupçon. Non-seulement il a eu de l'humanité, il a aussi eu de la tendresse. Antipater lui ayant écrit unne lettre contre Olympias, il dit à ceux qui la lui avoient présentée : « Antipater ne sait pas qu'une seule larme de mère efface dix mille lettres comme celle-là. » Qui ne sait que monsieur le Prince est un père à adorer, et outre cela *patruus patruissimus*[1]? Je serois seulement curieux de savoir s'il pleure, et encore plus curieux de le voir en cet état-là : non qu'Achille n'ait pleuré abondamment, et que

1. Oncle et oncle excellent. *Patruissimus* est un superlatif qui ne se trouve que dans Plaute, *Pœnulus*, act. V, sc. IV, v. 24 et 26. Le prince de Condé était très-bon et très-indulgent pour ses deux neveux les princes de Conti : il avait surtout une affection toute particulière pour le plus jeune, François-Louis, prince de La Roche-sur-Yon.

cela n'arrive aux héros avec bienséance. On reproche à Alexandre d'avoir fait mourir Parménion, qui ne trempoit pas dans le crime de son fils, et à qui il avoit de grandes obligations ; mais il y eût eu du danger à le laisser vivre. C'étoit un homme qu'il devoit craindre, et pour la capacité, et pour la puissance. Si monsieur de Guise n'eût point pardonné à Gennare Annèze[1], les malheurs qui lui arrivèrent par la trahison de cet homme ne lui seroient peut-être pas arrivés. Quelques gens ont voulu justifier cette faute et ont dit qu'il y avoit de la prudence à user d'humanité et de grandeur d'âme en cette rencontre; qu'elle acheva de lui gagner les esprits ; qu'elle fut suivie d'acclamations et de louanges sur l'heure même ; qu'on n'en a pas moins estimé ce prince, tout malheureux qu'il s'est vu depuis. Mon sentiment est qu'il devoit pourvoir à sa gloire, de telle sorte qu'il pourvût aussi à sa sûreté et à celle d'un peuple qui l'aimoit tant[2]. J'en reviens à dire que la plupart des choses ont deux faces. Charles Stuart a empêché de tout son pouvoir qu'on n'ait cherché les conspirations qui se faisoient contre lui. Il ne vouloit point qu'on punît les conspirateurs. Par là il se fit aimer, et ne se fit pas assez craindre.

Quoi qu'il en soit, César eût pu pardonner à Brutus sans mettre sa propre vie en danger. Sa clémence lui nuisit moins qu'une autre faute qu'il fit. Je tiens celle-ci

1. Gennaro Annèse fut le successeur de Masaniello dans le commandement des révoltés de Naples, en 1647 et en 1648. Il avait lui-même déterminé les Napolitains à appeler Henri de Lorraine duc de Guise ; mais bientôt il ne voulut pas le reconnaître pour son supérieur ; il le trahit, et aima mieux traiter avec les Espagnols. Ceux-ci, lorsqu'ils furent maîtres de Naples, firent périr sur l'échafaud les chefs des révoltés, et Gennaro Annèse fut exécuté un des premiers.

2. VAR. *Œuvres diverses de 1729* : qu'il aimoit tant.

plus grande que toutes celles du prince de Macédoine, et d'une conséquence tout autre que de se faire appeler dieu, ce qui déplut aux Macédoniens et aux Perses. C'étoit bien une plus grande sottise à César de se vouloir faire appeler roi[1]. Les Romains lui eussent plutôt érigé des temples qu'ils ne lui eussent laissé prendre le diadème. Cependant Cromwell est aussi tombé dans cette erreur, tout habile qu'il étoit. Ne suffisoit-il pas à l'un et à l'autre d'avoir l'essentiel de la royauté, sans en affecter aussi les apparences, qui ont pensé perdre Cromwell, et qui ont été cause de la mort de Jules César? Pauvres gens, de courir après le nom quand la chose leur devoit suffire! Si d'ailleurs ils ont abusé de leur fortune, et que par là Alexandre se soit attiré les reproches de Callisthène, je dis que le philosophe eut plus de tort que le roi. C'est à la fortune qu'il s'en faut prendre, et non pas à ceux qu'elle prend plaisir à corrompre. Savons-nous ce que monsieur le Prince auroit fait s'il avoit été en leur place? La modération est une vertu de particulier et de philosophe, et non point de majesté ni d'altesse. Mais j'ai tort de me défier de la sagesse de monsieur le Prince : son séjour à Chantilly en fait voir assez pour ne pas donner à croire qu'il fût tombé dans les fautes qu'ont faites les autres, s'il fût parvenu au même degré de fortune.

Avant que je parle de Chantilly, voici le jugement que je fais en gros des trois personnages que j'introduis sur la scène. Jules César est un homme qui a eu moins de défauts et plus de bonnes qualités qu'Alexandre. Par ses défauts mêmes il s'est élevé au-dessus de l'homme : que l'on juge de quel mérite ses bonnes qualités pouvoient

1. Var. *OEuvres diverses de 1729* : de se faire appeler roi.

être ! Monsieur le Prince participe de tous les deux. N'est-il pas au-dessus de l'homme à Chantilly, et plus grand cent fois que ses deux rivaux n'étoient sur le trône? Il y a mis à ses pieds des passions dont les autres ont été esclaves jusqu'au dernier moment de leur vie.

Charles-Quint a toujours tourné les yeux du côté du monde et ne l'a quitté qu'en apparence ; Dioclétien, par un pur dégoût, et Scipion, par contrainte. Monsieur le Prince, sans y renoncer entièrement, trouve le secret de jouir de soi. Il embrasse tout à la fois et la cour et la campagne, la conversation et les livres, les plaisirs des jardins et des bâtiments. Il fait sa cour avec dignité : aussi la fait-il à un prince qui mérite qu'on la lui fasse, et qui en est plus digne qu'aucun monarque qui ait su régner. C'est ce que Louis XIV sait bien faire ; il n'est pas jusques à la fortune qui n'en convienne. Monsieur le Prince n'a pas de peine à rendre ce qui est dû à une puissance et à un mérite si élevé. Il y a de la grandeur aussi bien que de la sagesse à s'acquitter de bonne grâce d'un pareil devoir, et plus de grandeur qu'à y résister. Si on lisoit dans le cœur du maître, je crois que l'on y verroit qu'il estime plus les hommages de monsieur le Prince que ceux que lui pourroit rendre tout le reste de l'univers.

Je m'ingère de raisonner sur des choses qui sont au-dessus de moi. L'imagination des poëtes n'a point de bornes ; la mienne pourroit m'emporter trop loin. Il faut donc que je finisse ce parallèle, après avoir donné à monsieur le Prince l'avantage du dernier temps. Alexandre s'y comporta comme un homme que la bonne fortune et la gloire avoient achevé de gâter. Jules César a des traits d'humanité et de clémence. Mais j'ai peine à lui pardonner deux fautes : l'une, de ne s'être point encore assez

défié de Brutus ; l'autre, de s'être laissé présenter le diadème, et d'avoir fait une tentative si périlleuse ; car, quant à l'amour de Cléopâtre, je trouverois les grands personnages bien malheureux s'ils étoient obligés de ne vivre que pour la gloire. J'estime autant la conquête de cette reine que celle de l'Égypte entière. Du tempérament dont César étoit, il en devoit devenir amoureux ; c'est une marque de son bon goût. Je le loue d'avoir été *formarum spectator elegans*[1]. Votre Altesse Sérénissime refuseroit-elle cette louange? Je ne le crois pas. Il suffit qu'on traite ces choses d'amusement, et qu'elles ne détournent pas un grand personnage de son chemin. Alexandre et monsieur le Prince en ont usé de la sorte. Je pourrois tirer mes exemples de plus haut, et alléguer Jupiter. *Quem deum*[2]*?* Tiendriez-vous à honte de l'imiter? Jules César a donc pu le faire. Je souhaiterois seulement que sa passion ne l'eût point mis en un danger aussi grand que celui où il se trouva. Je souhaiterois encore, pour le bien universel de tous les peuples d'alors, qu'il eût été aussi superstitieux et aussi adonné aux devins et aux songes que l'étoit le prince de Macédoine; il n'auroit pas été au sénat se livrer à ses ennemis. Je conclus de là que la défiance est bonne quand on est au suprême degré de la fortune. Dans ce chemin[3] je conseille la confiance ; et après les réflexions, *dicenda tacenda locutus*. Je vous supplie d'agréer ce petit ouvrage, aussi bien que les assurances du profond respect avec lequel je suis, etc.

1. Cum me ipsum noris quam elegans formarum spectator siem.
(Terent., *Eunuchus*, III, v. 17.)
« Bon juge de la beauté. »

2. Horat. I, od. XII, 1. Allusion aux amours de Louis XIV.

3. Cette phrase est tellement brouillée dans la copie de l'auteur que l'on n'a pu la bien déchiffrer. (*Note de l'éditeur de 1729.*)

AVERTISSEMENT

MIS AU-DEVANT DU RECUEIL QUI A POUR TITRE

OUVRAGES DE PROSE ET DE POÉSIE

DES SIEURS

DE MAUCROIX ET DE LA FONTAINE

Imprimés à Paris, en 1685[1].

L'assemblage de ce recueil a quelque chose de peu ordinaire. Les critiques nous demanderont pourquoi nous n'avons pas fait imprimer à part des ouvrages si différents : c'est une ancienne amitié qui en est la cause. Je ne justifierai donc point par d'autres raisons le dessein que nous avons eu; et, sans m'arrêter non plus à mes poésies, qui ne sont pas assez importantes pour faire dessus des réflexions, je passe d'abord au second volume de ce recueil. Le traducteur y fait dans une préface le parallèle de Démosthène et de Cicéron, et n'a rien omis de ce qu'il étoit à propos de dire sur ce sujet. Comme il n'a

1. Ce morceau, dans le recueil original, est simplement intitulé *Avertissement*. Le titre que nous donnons est celui qu'il a dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, où il est reproduit, t. III, p. 313. Walkenaer l'a publié sous le titre de *Considérations sur les dialogues de Platon*, qui nous semble en altérer un peu le caractère.

Bayle estimait beaucoup ces réflexions, et a dit quelque part que notre poëte a mieux conçu l'esprit dans lequel Platon a écrit que beaucoup d'érudits.

point parlé de Platon, c'est à moi de toucher légèrement ce qui concerne ce philosophe, non pas tant pour louer (il faudroit que j'eusse ses grâces) que pour aller au-devant des objections que les gens d'aujourd'hui lui pourront faire.

Ceux qui simplement ont ouï parler de lui sans avoir aucune connoissance, ni de ses œuvres, ni de son siècle, s'étonneront qu'un homme que l'on traite de divin ait pris tant de peine à composer des dialogues pleins de sophismes, et où il n'y a rien de décidé la plupart du temps. Ils ne s'étonneroient pas s'ils prenoient l'esprit des Athéniens, aussi bien que celui de l'Académie et du Lycée. Bien que la logique ne fût pas encore réduite en art, et qu'Aristote en soit proprement l'inventeur, on ne laissoit pas dès lors d'examiner les matières avec quelque sorte de méthode, tant la passion pour la recherche de la vérité a été grande dans tous les temps; celui où vivoit Platon l'a emporté en cela par-dessus les autres. Socrate est le premier qui a fait connoître les choses par leur genre et leur différence. De là sont venus nos universaux, et ce que nous appelons idées de Platon[1]; de là est venue aussi la connoissance de chaque espèce; mais comme le nombre en est infini, il est impossible à ceux qui examinent les matières à fond d'en venir jusqu'à la dernière précision,

1. Selon Platon, il n'y a qu'une seule et unique *idée* pour chaque genre; elle en constitue l'essence; elle représente toutes les espèces et tous les individus. Les sens ne nous présentent que ce qu'il y a de particulier et d'individuel; l'entendement, ce qu'il y a de commun et de général. L'idée est la forme et le prototype des choses; elle est simple, immatérielle, affranchie de toutes les conditions de l'étendue, de l'espace. Les *idées* et les images sensibles n'ont point la même origine; les *idées* sont indépendantes de l'expérience, et par conséquent *innées*, c'est-à-dire placées dans l'esprit immédiatement par Dieu même, pour servir de principes à nos connaissances.

et de ne laisser aucun doute. Ce n'étoit donc pas une chose indigne ni de Socrate ni de Platon, de chercher toujours, quoiqu'ils eussent peu d'espérance de rien trouver qui les satisfît entièrement. Leur modestie les a empêchés de décider dans cet abîme de difficultés presque inépuisable. On ne doit pas pour cela leur reprocher l'inutilité de ces dialogues : ils faisoient avouer au moins qu'on ne peut connoître parfaitement la moindre chose qui soit au monde ; telle est l'intention de son Auteur, qui l'a présenté à notre raison comme une matière de s'exercer, et qui l'a livré aux disputes des philosophes.

Je passe maintenant au sophisme. Si l'on prétend que les entretiens du Lycée se devoient passer comme nos conversations ordinaires, on se trompe fort : nous ne cherchons qu'à nous amuser, les Athéniens cherchoient aussi à s'instruire. En cela il faut procéder avec quelque ordre. Qu'on en cherche de si nouveaux et si aisés qu'on voudra, ceux qui prétendront les avoir trouvés n'auront fait autre chose que déguiser ces mêmes manières qu'ils blâment tant. Il n'y en a proprement qu'une, et celle-là est bien plus étrange dans nos écoles qu'elle n'étoit alors au Lycée et parmi l'Académie. Socrate en faisoit un bon usage, les sophistes en abusoient : ils attiroient la jeunesse par de vaines subtilités qu'ils lui savoient fort bien vendre. Platon y voulut remédier en se moquant d'eux, ainsi que nous nous moquons de nos précieuses, de nos marquis, de nos entêtés, de nos ridicules de chaque espèce. Transportons-nous en ce siècle-là, ce sera d'excellentes comédies que ce philosophe nous aura données, tantôt aux dépens d'un faux dévot, d'un ignorant plein de vanité, d'un pédant ; voilà proprement les caractères d'Eu-

typhron, d'Hippias et des deux sophistes. Il ne faut point croire que Platon ait outré ces deux derniers; ils portoient le sophisme eux-mêmes au delà de toute croyance, non qu'ils prétendissent faire autre chose que d'embarrasser les auditeurs par de pareilles subtilités : c'étoit des impertinents, et non pas des fous ; ils vouloient seulement faire montre de leur art, et se procurer par là des disciples. Tous nos colléges retentissent des mêmes choses. Il ne faut donc pas qu'elles nous blessent, il faut au contraire s'en divertir, et considérer Euthydemus et Dionysodore comme le Docteur de la comédie[1], qui de la parole que l'on profère prend occasion de dire une nouvelle sottise. Platon les combat, eux et leurs pareils, de leurs propres armes, sous prétexte d'apprendre d'eux : c'est le père de l'ironie. On a de la volupté à les voir ainsi confondus. Il les embarrasse eux-mêmes de telle sorte qu'ils ne savent plus où ils en sont, et qu'ils sentent leur ignorance. Parmi tout cela leur persécuteur sait mêler des grâces infinies. Les circonstances du dialogue, les caractères des personnages, les interlocutions et les bienséances, le style élégant et noble, et qui tient en quelque façon de la poésie ; toutes ces choses s'y rencontrent en un tel degré d'excellence que la manière de raisonner n'a plus rien qui choque : on se laisse amuser sensiblement comme par une espèce de charme[2]. Voilà ce qu'il faut considérer là-dessus : laissons-nous entraîner à notre plaisir, et ne cherchons pas matière de critiquer ; c'est

1. Le Docteur (*il dottor Graziano, il dottor Baloardo*) était un des personnages bouffons de la *Commedia dell' arte*. Voyez *Molière et la Comédie italienne*, Didier et Cie, 1867, p. 15.

2. Malgré cette appréciation si juste et si bien exprimée du mérite de Platon, Perrault osa, dans son poëme intitulé *le Siècle de Louis le Grand*

une chose trop aisée à faire. Il y a bien plus de gloire à Platon d'avoir trouvé le secret de plaire dans les endroits mêmes qu'on reprendra ; mais on ne les reprendra point si on se transporte en son siècle.

J'ai encore à avertir d'une chose qui regarde l'oraison contre Verrès. Mon ami voyant qu'il n'y a de péroraison ni d'exorde qu'au commencement et à la fin des Verrines, qui toutes ensemble ne font qu'un corps, et que celle-ci ne devoit pas être considérée comme une œuvre à part, et qui auroit eu toutes ses parties, il n'en a plus voulu traduire la fin, qui ne contient que des formalités de justice, et n'est pas si agréable que ce qui précède. C'est ce que j'avois à dire pour prévenir ces objections, que peut-être on ne fera point. Nous laissons le reste au jugement du lecteur.

prononcer, dans une des séances de l'Académie française, le 27 janvier 1687, le jugement suivant sur le philosophe grec :

Platon, qui fut divin du temps de nos aïeux,
Commence à devenir quelquefois ennuyeux :
En vain son traducteur*, partisan de l'antique,
En conserve la grâce et tout le sel attique ;
Du lecteur le plus âpre et le plus résolu
Un dialogue entier ne sauroit être lu.

* M. l'abbé de Maucroix. *(Note de Perrault.)*

LETTRES DE LA FONTAINE

A SA FEMME.

A MADAME DE LA FONTAINE [1].

RELATION

D'UN VOYAGE DE PARIS EN LIMOUSIN [EN 1663]

LETTRE I [2].

Vous n'avez jamais voulu lire d'autres voyages que ceux des chevaliers de la Table ronde; mais le nôtre mérite bien que vous le lisiez. Il s'y rencontrera pourtant des matières peu convenables à votre goût : c'est à moi de les assaisonner, si je puis, en telle sorte qu'elles vous plaisent; et c'est à vous de louer en cela mon intention, quand elle ne seroit pas suivie de succès. Il pourra même

1. Marie Héricart, fille de Louis Héricart, lieutenant criminel à La Ferté-Milon, et d'Agnès Petit, épousa La Fontaine au mois de novembre 1647; du moins leur contrat de mariage est daté du 10 novembre 1647. Le père de Marie Héricart avait épousé Agnès Petit le 19 mai 1628, et était mort le 25 novembre 1631. Marie Héricart survécut treize ans à La Fontaine, et mourut le 9 novembre 1709, à Château-Thierry, âgée de soixante-dix-sept ans, selon son acte mortuaire. Si cette énonciation est exacte, elle serait née en 1632, et avait trente-un ans lorsque La Fontaine lui adressait ces lettres. Elle n'aurait eu que quinze ans lors de son mariage; et ce calcul s'accorde bien avec une lettre de La Fontaine que l'on trouve ci-après, laquelle nous apprend qu'en 1656 elle n'avait pas encore vingt-cinq ans.

2. Cette lettre et les trois suivantes ont été imprimées pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, édition de 1729, t. II, p. 26 à 56. C'est pour cela qu'il y a : A *madame* de La Fontaine. Si elles avaient été imprimées du temps de l'auteur, il y aurait eu sans doute : A *mademoiselle* de La Fontaine.

arriver, si vous goûtez ce récit, que vous en goûterez après de plus sérieux. Vous ne jouez, ni ne travaillez, ni ne vous souciez du ménage; et, hors le temps que vos bonnes amies vous donnent par charité, il n'y a que les romans qui vous divertissent. C'est un fonds bientôt épuisé. Vous avez lu tant de fois les vieux, que vous les savez; il s'en fait peu de nouveaux, et, parmi ce peu, tous ne sont pas bons : ainsi vous demeurez souvent à sec. Considérez, je vous prie, l'utilité que ce vous seroit si, en badinant, je vous avois accoutumée à l'Histoire, soit des lieux, soit des personnes : vous auriez de quoi vous désennuyer toute votre vie, pourvu que ce soit sans intention de rien retenir, moins encore de rien citer. Ce n'est pas une bonne qualité pour une femme d'être savante; et c'en est une très-mauvaise d'affecter de paroître telle.

Nous partîmes donc de Paris le 23 du courant, après que M. Jannart eut reçu les condoléances de quantité de personnes de condition et de ses amis[1]. M. le lieutenant criminel en usa généreusement, libéralement, royalement : il ouvrit sa bourse, et nous dit que nous n'avions qu'à puiser. Le reste du voisinage fit des merveilles. Quand il eût été question de transférer le quai des Orfèvres, la cour du Palais, et le Palais même, à Limoges, la chose ne se seroit pas autrement passée. Enfin, ce n'étoit chez nous que processions de gens abattus et tombés des nues. Avec tout cela, je ne pleurai point; ce

1. Par suite des persécutions dirigées contre Fouquet, Jannart, son ami et son substitut dans la charge de procureur au parlement, fut exilé à Limoges, où la femme de Fouquet avait aussi été reléguée. Un valet de pied du roi, nommé Châteauneuf, eut ordre d'accompagner Jannart jusqu'à Limoges. La Fontaine le suivit dans son exil. Jannart avait épousé Marie Héricart, tante de Mme de La Fontaine, et c'était lui qui avait fait connaître notre poëte à Fouquet.

qui me fait croire que j'acquerrai une grande réputation de constance dans cette affaire.

La fantaisie de voyager m'étoit entrée quelque temps auparavant dans l'esprit, comme si j'eusse eu des pressentiments de l'ordre du roi. Il y avoit plus de quinze jours que je ne parlois d'autre chose que d'aller, tantôt à Saint-Cloud, tantôt à Charonne, et j'étois honteux d'avoir tant vécu sans rien voir. Cela ne me sera plus reproché, grâces à Dieu. On nous a dit, entre autres merveilles, que beaucoup de Limousines de la première bourgeoisie portent des chaperons de drap rose-sèche sur des cales[1] de velours noir. Si je trouve quelqu'un de ces chaperons qui couvre une jolie tête, je pourrai m'y amuser en passant, et par curiosité seulement.

Quoi qu'il en soit, j'ai tout à fait bonne opinion de notre voyage : nous avons déjà fait trois lieues sans aucun mauvais accident, sinon que l'épée de M. Jannart s'est rompue ; mais, comme nous sommes gens à profiter de tous nos malheurs, nous avons trouvé qu'aussi bien elle étoit trop longue, et l'embarrassoit. Présentement nous sommes à Clamart, au-dessous de cette fameuse montagne

1. Voici la définition qui est donnée du mot *cale* dans la seconde édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise,* 1696, in-folio, t. I, p. 85 : « Il signifie une espèce de bonnet et de coiffure de tête pour les femmes de fort basse condition ; il veut dire aussi les femmes mêmes qui portent cette sorte de bonnet. *Il n'y avoit que des cales, toutes les cales étoient là.* »

Dans le *Procès des Prétieuses,* par Somaise, imprimé en 1660, in-12, p. 46, on lit :

> Il vint à la susdite porte
> Une *calle* ou lacquais, n'importe,
> Qui nous ouvrit civilement.

Une *calle* ou lacquais signifie ici une servante ou un laquais.

On ne trouve plus ce mot, sous aucune de ces deux significations, dans la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française.*

où est situé Meudon; là nous devons nous rafraîchir deux ou trois jours. En vérité, c'est un plaisir que de voyager; on rencontre toujours quelque chose de remarquable. Vous ne sauriez croire combien est excellent le beurre que nous mangeons; je me suis souhaité vingt fois de pareilles vaches, un pareil herbage, des eaux pareilles, et ce qui s'ensuit, hormis la batteuse, qui est un peu vieille. Le jardin de madame C...[1] mérite aussi d'avoir place dans cette histoire; il y a beaucoup d'endroits fort champêtres, et c'est ce que j'aime sur toutes choses. Ou vous l'avez vu, ou vous ne l'avez pas vu; si vous l'avez vu, souvenez-vous de ces deux terrasses que le parterre a en face et à la main gauche, et des rangs de chênes et de châtaigniers qui les bordent : je me trompe bien si cela n'est beau. Souvenez-vous aussi de ce bois qui paroît en l'enfoncement, avec la noirceur d'une forêt âgée de dix siècles : les arbres n'en sont pas si vieux, à la vérité; mais toujours peuvent-ils passer pour les plus anciens du village, et je ne crois pas qu'il y en ait de plus vénérables sur la terre. Les deux allées qui sont à droite et à gauche me plaisent encore : elles ont cela de particulier que ce qui les borne est ce qui les fait paroître plus belles. Celle de la droite a tout à fait la mine d'un jeu de paume; elle est à présent bordée d'un amphithéâtre de gazons, et a le fond relevé de huit ou dix marches : il y a de l'apparence que c'est l'endroit où les divinités du lieu reçoivent l'hommage qui leur est dû.

Si le dieu Pan, ou le Faune,
Prince des bois, ce dit-on,

1. Dans l'édition de 1729, on lit ici et au bas de la page suivante : M. C...; mais, dans la lettre II, il y a *Madame C...* en toutes lettres.

Se fait jamais faire un trône,
C'en sera là le patron.

Deux châtaigniers, dont l'ombrage
Est majestueux et frais,
Le couvrent de leur feuillage,
Ainsi que d'un riche dais.

Je ne vois rien qui l'égale,
Ni qui me charme à mon gré,
Comme un gazon qui s'étale
Le long de chaque degré.

J'aime cent fois mieux cette herbe
Que les précieux tapis
Sur qui l'Orient superbe
Voit ses empereurs assis.

Beautés simples et divines,
Vous contentiez nos aïeux,
Avant qu'on tirât des mines
Ce qui nous frappe les yeux.

De quoi sert tant de dépense?
Les grands ont beau s'en vanter :
Vive la magnificence
Qui ne coûte qu'à planter!

Nonobstant ces moralités, j'ai conseillé à madame C... de faire bâtir une maison proportionnée en quelque manière à la beauté de son jardin, et de se ruiner pour cela. Nous partirons de chez elle demain 26, et nous irons prendre au Bourg-la-Reine la commodité du carrosse de Poitiers, qui y passe tous les dimanches. Là se doit trouver un valet de pied du roi, qui a ordre de nous accompagner jusques à Limoges. Je vous écrirai ce qui nous arrivera en

chemin, et ce qui me semblera digne d'être observé. Cependant faites bien mes recommandations à notre marmot[1], et dites-lui que peut-être j'amènerai de ce pays-là quelque beau petit chaperon[2] pour le faire jouer et pour lui tenir compagnie.

A Clamart, ce 25 août 1663.

LETTRE II.

A LA MÊME.

SUITE DU MÊME VOYAGE.

Les occupations que nous eûmes à Clamart, votre oncle et moi, furent différentes. Il ne fit aucune chose digne de mémoire : il s'amusa à des expéditions, à des procès, à d'autres affaires. Il n'en fut pas ainsi de moi : je me promenai, je dormis, je passai le temps avec les dames qui nous vinrent voir.

Le dimanche étant arrivé, nous partîmes de grand matin. Madame C... et notre tante nous accompagnèrent jusqu'au Bourg-la-Reine. Nous y attendîmes près de trois heures; et, pour nous désennuyer, ou pour nous ennuyer encore davantage (je ne sais pas bien lequel je dois dire), nous ouïmes une messe paroissiale. La procession, l'eau bénite, le prône, rien n'y manquoit. De bonne fortune pour

1. Notre poëte parle ici de son fils, Charles de La Fontaine, qui avait alors dix ans, étant né le 8 octobre 1653.

2. C'est-à-dire une petite fille. La Fontaine, dans *Feronde* (Contes IV, 6), dit de même :

Feronde avoit un joli chaperon
Dans son logis, femme sienne...

nous, le curé étoit ignorant, et ne prêcha point. Dieu voulut enfin que le carrosse passât : le valet de pied y étoit; point de moines, mais en récompense trois femmes, un marchand qui ne disoit mot, et un notaire qui chantoit toujours, et qui chantoit très-mal : il reportoit en son pays quatre volumes de chansons. Parmi les trois femmes, il y avoit une Poitevine qui se qualifioit comtesse; elle paroissoit assez jeune et de taille raisonnable, témoignoit avoir de l'esprit, déguisoit son nom, et venoit de plaider en séparation contre son mari : toutes qualités de bon augure, et j'y eusse trouvé matière de cajolerie, si la beauté s'y fût rencontrée; mais sans elle rien ne me touche; c'est à mon avis le principal point : je vous défie de me faire trouver un grain de sel dans une personne à qui elle manque. Telle étoit donc la compagnie que nous avons eue jusques au Port-de-Pilles. Il fallut à la fin que l'oncle et la tante se séparassent; les derniers adieux furent tendres, et l'eussent été beaucoup davantage si le cocher tout eût donné le loisir de les achever. Comme il vouloit regagner le temps qu'il avoit perdu, il nous mena d'abord avec diligence. On laisse, en sortant du Bourg-la-Reine, Sceaux à la droite, et à quelques lieues de là Chilly à la gauche, puis Montléry du même côté. Est-ce Montléry qu'il faut dire, ou Montlehéry? C'est Montlehéry quand le vers est trop court, et Montléry quand il est trop long. Montléry donc ou Montlehéry, comme vous voudrez, étoit jadis une forteresse que les Anglois, lorsqu'ils étoient maîtres de la France, avoient fait bâtir sur une colline assez élevée. Au pied de cette colline est un bourg qui en a gardé le nom. Pour la forteresse, elle est démolie, non point par les ans : ce qui en reste, qui est une tour fort haute, ne se dément point, bien qu'on en ait ruiné un côté : il y a

encore un escalier qui subsiste, et deux chambres où l'on voit des peintures angloises, ce qui fait foi de l'antiquité et de l'origine du lieu. Voilà ce que j'en ai appris par votre oncle, qui dit avoir entré dans les chambres : pour moi, je n'en ai rien vu; le cocher ne vouloit arrêter qu'à Châtres[1], petite ville qui appartient à M. de Condé, l'un de nos grands maîtres.

Nous y dînâmes. Après le dîner, nous vîmes encore à droite et à gauche force châteaux je n'en dirai mot, ce seroit une œuvre infinie. Seulement nous passâmes auprès du Plessis-Pâté[2], et traversâmes ensuite la vallée de Cacatrix, après avoir monté celle de Tréfou[3]; car, sans avoir étudié en philosophie, vous pouvez vous imaginez qu'il n'y a point de vallée sans montagne. Je ne songe point à cette vallée de Tréfou que je ne frémisse.

C'est un passage dangereux,
Un lieu, pour les voleurs, d'embûche et de retraite;
A gauche un bois, une montagne à droite,
Entre les deux
Un chemin creux.

1. *Châtres* se nomme aujourd'hui *Arpajon*. Les terres et seigneuries de *Châtres* ou *Chastres-sous-Montlhéry*, de *la Bretonnière* et de *Saint-Germain*, toutes trois contiguës, furent unies et érigées en marquisat sous le nom d'Arpajon, par lettres patentes d'avril 1720; et il fut en même temps décidé que la ville de Châtres se nommerait Arpajon.

2. La mémoire du bon La Fontaine le servait ici fort mal, et il brouillait fort la géographie de son voyage. Puisqu'il dîna à Châtres ou Arpajon, il avait déjà dépassé le Plessis-Pâté, autrement dit le Plessis-d'Argouges.

3. Torfou est le vrai nom de ce lieu. Ce nom, dans d'anciens titres qui remontent à Philippe-Auguste, est en latin *Tortefagus*. La plaine de Torfou était autrefois une forêt dont Martin Franc, poète français sous Charles VII, fait mention lorsqu'il parle du concours aux fêtes des Pays-Bas :

Là tu verras des gens dix mille,
Plus qu'en la forêt de *Torfolz*,
Qui servent par sales, par villes,
A ton dieu le prince des fols.

La montagne est toute pleine
De rochers faits comme ceux
De notre petit domaine.

Tout ce que nous étions d'hommes dans le carrosse, nous descendîmes, afin de soulager les chevaux. Tant que le chemin dura, je ne parlais d'autre chose que des commodités de la guerre : en effet, si elle produit des voleurs, elle les occupe; ce qui est un grand bien pour tout le monde, et particulièrement pour moi, qui crains naturellement de les rencontrer. On dit que ce bois que nous côtoyâmes en fourmille [1] : cela n'est pas bien; il mériteroit qu'on le brulât.

République de loups, asile de brigands,
Faut-il que tu sois dans le monde?
Tu favorises les méchants
Par ton ombre épaisse et profonde.
Ils égorgent celui que Thémis, ou le gain,
Ou le desir de voir, fait sortir de sa terre.
En combien de façons, hélas! le genre humain
Se fait à soi-même la guerre!
Puisse le feu du ciel désoler ton enceinte!

1. Ce lieu était devenu célèbre par les meurtres et les vols que deux gardes-chasse de madame la maréchale de Bassompierre y avaient commis quinze à vingt ans auparavant. Alors la grande route approchait tout à fait de Torfou. Le chemin dans la vallée, avant que l'on aperçût le village, était aussi plus étroit qu'aujourd'hui. Les deux gardes avaient pratiqué sous une roche une espèce de cave qui leur servait de retraite. Là ils avaient des habits de différents ordres religieux, et aussi des livrées les plus distinguées : par ce moyen ils changeaient de forme et de figure à toutes les heures du jour, et, à la faveur de ces déguisements répétés plusieurs fois, ils se répandaient le long du grand chemin, et ne faisaient point de quartier à ceux qui tombaient entre leurs mains. Ils furent enfin découverts, arrêtés et condamnés à être rompus vifs; ce qui fut exécuté, dit-on, au bas de la vallée; au moins leurs corps y furent exposés longtemps sur la route. (Voyez l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Le Bœuf, t. XI, p. 20.)

Jamais celui d'amour ne s'y fasse sentir,
Ni ne s'y laisse amortir!
Qu'au lieu d'Amaryllis, de Diane et d'Aminte,
On ne trouve chez toi que vilains bocherons,
Charbonniers noirs comme démons,
Qui t'accommodent de manière
Que tu sois à tous les larrons
Ce qu'on appelle un cimetière!

Notre première traite s'acheva plus tard que les autres; il nous resta toutefois assez de jour pour remarquer, en entrant dans Étampes, quelques monuments de nos guerres: ce n'est pas les plus riches que j'aie vus; j'y trouvai beaucoup de gothique; aussi est-ce l'ouvrage de Mars, méchant maçon s'il en fut jamais[1].

Il nous laisse ces monuments
Pour marque de nos mouvements.
Quand Turenne assiégea Tavanne[2],
Turenne fit ce que la cour lui dit;
Tavanne non: car il se défendit,
Et joua de sa sarbacane[3].
Beaucoup de sang françois fut alors répandu.
On perd des deux côtés dans la guerre civile:

1. Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, l'armée des princes s'empara de la ville d'Étampes en 1652, malgré les habitants. Mais l'armée du roi assiégea aussitôt cette place: M. de Turenne et le maréchal Hocquincourt forcèrent d'abord les faubourgs, tuèrent plus de mille hommes des meilleures troupes de M. le Prince, et firent plusieurs prisonniers. On en était au troisième jour du siége, lorsque l'arrivée du duc de Lorraine, qui parut aux environs de Paris à la tête de neuf mille hommes, fit changer de pensée.

2. Jacques de Saulx, comte de Tavannes, mort en 1683, à soixante-trois ans. Il était attaché au prince de Condé, et le suivit dans toutes ses campagnes jusqu'en 1653, qu'il le quitta pour ne pas partager le commandement avec le prince de Tarente.

3. C'est-à-dire Tavannes, qui commandait dans Étampes, n'obéit point à la cour, tira sur les troupes du roi, et se défendit avec vigueur.

Notre prince eût toujours perdu,
Quand même il eût gagné la ville.

Enfin nous regardâmes avec pitié les faubourgs d'Étampes. Imaginez-vous une suite de maisons sans toits, sans fenêtres, percées de tous côtés : il n'y a rien de plus laid et de plus hideux. Cela me remet en mémoire les ruines de Troie la grande. En vérité, la fortune se moque bien du travail des hommes. J'en entretins le soir notre compagnie, et le lendemain nous traversâmes la Beauce, pays ennuyeux, et qui, outre l'inclination que j'ai à dormir, nous en fournissoit un très-beau sujet.

Pour s'en empêcher, on mit une question de controverse sur le tapis : notre comtesse en fut cause; elle est de la religion[1], et nous montra un livre de Du Moulin[2]. M. de Châteauneuf (c'est le nom du valet de pied) l'entreprit, et lui dit que sa religion ne valoit rien, pour bien des raisons. Premièrement, Luther a eu je ne sais combien de bâtards; les huguenots ne vont jamais à la messe; enfin il lui conseilloit de se convertir, si elle ne vouloit aller en enfer : car le purgatoire n'étoit pas fait pour des gens comme elle. La Poitevine se mit aussitôt sur l'Écriture, et demanda un passage où il fût parlé du purgatoire; pendant cela, le notaire chantoit toujours; M. Jannart et moi nous endormîmes.

L'après-dînée, de crainte que M. de Châteauneuf ne nous remît sur la controverse, je demandai à notre comtesse inconnue s'il y avoit de belles personnes à Poitiers;

1. C'est-à-dire protestante. C'était la phrase d'usage.

2. Pierre Du Moulin, fameux théologien de la religion réformée, né le 18 octobre 1588, mort à Sedan le 10 mars 1658. Il a laissé soixante-quinze ouvrages sur différents sujets de théologie.

elle nous en nomma quelques-unes, entre autres une fille appelée Barigny, de condition médiocre, car son père n'étoit que tailleur; mais, au reste, on ne pouvoit dire assez de choses de la beauté de cette personne. C'étoit une claire brune de belle taille, la gorge admirable, de l'embonpoint ce qu'il en falloit, tous les traits du visage bien faits, les yeux beaux : si bien qu'à tout prendre il y avoit peu de choses à souhaiter, car rien, c'est trop dire. Enfin non-seulement les astres de la province, mais ceux de la cour lui devoient céder, jusques-là que dans un bal où étoit le roi, dès que la Barigny fût entrée, elle effaça ce qu'il y avoit de brillant; les plus grands soleils ne parurent auprès que de simples étoiles. Outre cela elle savoit les romans, et ne manquoit pas d'esprit. Quant à sa conduite, on la tenoit dans Poitiers pour honnête fille, tant qu'un mariage de conscience se peut étendre. Autrefois, un gentilhomme appelé Miravaux en avoit été passionnément amoureux, et vouloit l'épouser à toute force : les parents du gentilhomme s'y opposèrent; ils n'y eussent pourtant rien gagné, si Cloton ne se fût mise de la partie; l'amant mourut à l'armée, où il commandoit un régiment. Les dernières actions de sa vie et ses derniers soupirs ne furent que penser à sa maîtresse. Il lui laissa douze mille écus par son testament, outre quantité de meubles et de nippes de conséquence, qu'il lui avoit donnés dès auparavant. A la nouvelle de cette mort, mademoiselle Barigny dit les choses du monde les plus pitoyables, protesta qu'elle se laisseroit mourir tôt ou tard, et en attendant

1. Les plus propres à émouvoir la pitié. Jean-Jacques Rousseau a encore employé ce mot dans ce sens dans la *Nouvelle Héloïse;* ce n'est que vers la fin du XVIIIe siècle qu'il a cessé d'être pris en bonne part, et qu'on s'en est servi uniquement pour exprimer le mépris.

recueillit le legs que son amant lui avoit fait. Procès pour cela au présidial de Poitiers; appel à la cour. Mais qui ne préféreroit une belle à des héritiers? Les juges firent ce que j'aurois fait. Le cœur de la dame fut contesté avec plus de chaleur encore : ce fut un nommé Cartignon qui en hérita. Ce dernier amant s'est trouvé plus heureux que l'autre : la belle eut soin qu'il ne mourût pas sans être payé de ses peines. Il y a, dit-on, sacrement entre eux; mais la chose est tenue secrète. Que dites-vous de ces mariages de conscience? Ceux qui en ont amené l'usage n'étoient pas niais. On est fille et femme tout à la fois; le mari se comporte en galant[1] : tant que l'affaire demeure en cet état, il n'y a pas lieu de s'y opposer, les parents ne font point les diables, toute chose vient en son temps; et s'il arrive qu'on se lasse les uns des autres, il ne faut aller ni au juge ni à l'évêque. Voilà l'histoire de la Barigny.

Ces aventures nous divertirent de telle sorte que nous entrâmes dans Orléans sans nous en être presque aperçus : il sembloit même que le soleil se fût amusé à les entendre aussi bien que nous, car, quoique nous eussions fait vingt lieues, il n'étoit pas encore au bout de sa traite. Bien davantage, soit que la Barigny fût cette soirée à la promenade, soit qu'il dût se coucher au sein de quelque rivière charmante comme la Loire, il s'étoit tellement paré, que M. de Châteauneuf et moi nous l'allâmes regarder de dessus le pont. Par même moyen, je vis la Pucelle; mais, ma foi, ce fut sans plaisir : je ne lui trouvai ni l'air, ni la taille, ni le visage d'une amazone : l'infante Grada-

1. Un tel hymen à des amours ressemble ;
On est époux et galant tout ensemble.
(La Courtisane amoureuse.)

fillée en vaut dix comme elle ; et, si ce n'étoit que M. Chapelain est son chroniqueur[1], je ne sais si j'en ferois mention. Je la regardai, pour l'amour de lui, plus longtemps que je n'aurois fait. Elle est à genoux devant une croix, et le roi Charles en même posture vis-à-vis d'elle, le tout fort chétif et de petite apparence. C'est un monument qui se sent de la pauvreté de son siècle[2].

Le pont d'Orléans ne me parut pas non plus d'une largeur ni d'une majesté proportionnée à la noblesse de son emploi et à la place qu'il occupe dans l'univers.

Ce n'est pas petite gloire
Que d'être pont sur la Loire.
On voit à ses pieds rouler
La plus belle des rivières
Que de ses vastes carrières
Phébus regarde couler.

Elle est près de trois fois aussi large à Orléans que la Seine l'est à Paris, l'horizon très-beau de tous les côtés, et borné comme il le doit être. Si bien que cette rivière étant basse à proportion, ses eaux fort claires, son cours sans replis, on diroit que c'est un canal. De chaque côté du pont on voit continuellement des barques qui vont à

1. Jean Chapelain, né le 4 décembre 1595, mort le 22 février 1674, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Son poème de *la Pucelle* parut en 1656, et avait une grande célébrité avant d'avoir été publié.

2. Ce monument avait été élevé par la piété et la reconnaissance de Charles VII, en 1458; mais en 1567, pendant les troubles religieux, toutes les figures en furent brisées, à l'exception de celle du roi : elles ont été refondues en 1571. Ce monument, successivement enlevé, replacé et réparé à différentes époques, a été détruit en 1793. Alors la figure de la Pucelle, faite par le premier sculpteur, ne s'y trouvait plus, et on en avait sculpté une autre. Mais il n'est pas même probable que la figure primitive fût celle de la Pucelle.

voiles; les unes montent, les autres descendent; et comme le bord n'est pas si grand qu'à Paris, rien n'empêche qu'on ne les distingue toutes : on les compte, on remarque en quelle distance elles sont les unes des autres; c'est ce qui fait une de ses beautés : en effet, ce seroit dommage qu'une eau si pure fût entièrement couverte par des bateaux. Les voiles de ceux-ci sont fort amples : cela leur donne une majesté de navires, et je m'imaginai voir le port de Constantinople en petit. D'ailleurs Orléans, à le regarder de la Sologne, est d'un bel aspect. Comme la ville va en montant, on la découvre quasi tout entière. Le mail et les autres arbres qu'on a plantés en beaucoup d'endroits le long du rempart font qu'elle paroît à demi fermée de murailles vertes; et, à mon avis, cela lui sied bien. De la particulariser en dedans, je vous ennuierois : c'en est déjà trop pour vous de cette matière. Vous saurez pourtant que le quartier par où nous descendîmes au pont est fort laid, le reste assez beau : des rues spacieuses, nettes, agréables, et qui sentent leur bonne ville. Je n'eus pas assez de temps pour voir le rempart, mais je m'en suis laissé dire beaucoup de bien, ainsi que de l'église Sainte-Croix [1].

Enfin notre compagnie, qui s'étoit dispersée de tous les côtés, revint satisfaite. L'un parla d'une chose, l'autre d'une autre. L'heure du souper venue, chevaliers et dames se furent seoir à leurs tables assez mal servies; puis se mirent au lit incontinent, comme on peut penser. Et sur ce, le chroniqueur fait fin au présent chapitre.

A Amboise, ce 30 août 1663.

1. C'est la cathédrale : elle fut rebâtie par Henri IV, qui y mit la première pierre le 18 avril 1601; le clocher ne fut terminé que vers l'époque à laquelle La Fontaine écrivit cette lettre.

LETTRE III.

A LA MÊME.

SUITE DU MÊME VOYAGE.

Autant que la Beauce m'avoit semblé ennuyeuse, autant le pays qui est depuis Orléans jusqu'à Amboise me parut agréable et divertissant. Nous eûmes au commencement la Sologne, province beaucoup moins fertile que le Vendômois, lequel est de l'autre côté de la rivière. Aussi a-t-on un niais du pays pour très-peu de chose; car ceux-là ne sont pas fous comme ceux de Champagne ou de Picardie[1]. Je crois que les niaises coûtent davantage.

Le premier lieu où nous arrêtâmes, ce fut Cléry. J'allai aussitôt visiter l'église. C'est une collégiale assez bien rentée pour un bourg; non que les chanoines en demeurent d'accord, ou que je leur aie ouï dire. Louis XI y est enterré: on le voit à genoux sur son tombeau, quatre enfants aux coins: ce seroient quatre anges, et ce pourroient être quatre Amours, si on ne leur avoit point arraché les ailes[2]. Le bon apôtre de roi fait là le saint homme, et est bien mieux pris que quand le Bourguignon le mena à Liége.

> Je lui trouvai la mine d'un matois :
> Aussi l'étoit ce prince, dont la vie

1. La Fontaine fait ici allusion au proverbe relatif aux habitants de la Sologne. *Niais de Sologne, qui ne se trompe qu'à son profit.*

2. Le chapitre était composé d'un doyen et de dix chanoines. Louis XI avait fait rebâtir l'église de Cléry, et voulut y être inhumé. Elle était dédiée à Notre-Dame.

Doit rarement servir d'exemple aux rois,
Et pourroit être en quelques points suivie.

A ses genoux sont ses Heures et son chapelet, et autres menus ustensiles, sa main de justice, son sceptre, son chapeau et sa Notre-Dame ; je ne sais comment le statuaire n'y a point mis le prévôt Tristan : le tout est de marbre blanc, et m'a semblé d'assez bonne main. Au sortir de cette église, je pris une autre hôtellerie pour la nôtre ; il s'en fallut peu que je n'y commandasse à dîner, et, m'étant allé promener dans le jardin, je m'attachai tellement à la lecture de Tite-Live qu'il se passa plus d'une bonne heure sans que je fisse réflexion sur mon appétit : un valet de ce logis m'ayant averti de cette méprise, je courus au lieu où nous étions descendus, et j'arrivai assez à temps pour compter.

De Cléry à Saint-Dié, qui est le gîte ordinaire, il n'y a que quatre lieues, chemin agréable et bordé de haies : ce qui me fit faire une partie de la traite à pied. Il ne m'y arriva aucune aventure digne d'être écrite, sinon que je rencontrai, ce me semble, deux ou trois gueux et quelques pèlerins de Saint-Jacques. Comme Saint-Dié n'est qu'un bourg, et que les hôtelleries y sont mal meublées, notre comtesse n'étant pas satisfaite de sa chambre, M. de Châteauneuf voulant toujours que votre oncle fût le mieux logé, nous pensâmes tomber dans le différend de Potrot et de la dame de Nouaillé. Les gens de Potrot et ceux de la dame de Nouaillé ayant mis, pendant la foire de Niort, les hardes de leur maître et de leur maîtresse en même hôtellerie, et sur même lit, cela fit contestation. Potrot dit : Je coucherai dans ce lit-là. Je ne dis pas que vous n'y couchiez, repartit la dame de Nouaillé,

mais j'y coucherai aussi. Par point d'honneur, et pour ne se pas céder, ils y couchèrent tous deux [1]. La chose se passa d'une autre manière : la comtesse se plaignit fort, le lendemain, des puces. Je ne sais si ce fut cela qui éveilla le cocher ; je veux dire les puces du cocher, et non celles de la comtesse : tant y a qu'il nous fit partir de si grand matin qu'il n'étoit quasi que huit heures quand nous nous trouvâmes vis-à-vis de Blois, rien que la Loire entre deux.

Blois est en pente comme Orléans, mais plus petit et plus ramassé ; les toits des maisons y sont disposés, en beaucoup d'endroits, de telle manière qu'ils ressemblent aux degrés d'un amphithéâtre. Cela me parut très-beau, et je crois que difficilement on pourroit trouver un aspect plus riant et plus agréable. Le château est à un bout de la ville, à l'autre bout Sainte-Solenne [2]. Cette église paroît fort grande, et n'est cachée d'aucunes maisons ;

1. La Fontaine avait lu le *Baron de Fœneste* de Théodore-Agrippa d'Aubigné, où se trouve cette anecdote. Il cite même très-exactement les paroles que le conteur prête à ses personnages :

« Voilà le lit, dit la dame de Nouaillé, où j'ai accoutumé de coucher, et « j'y coucherai cette nuit. »

« Pautrot répliqua : « Voilà le lit où j'ai couché la nuit passée, et j'y « coucherai encore celle-ci.

« — Je dis que j'y coucherai, reprit la dame.

« — Et moi aussi.

« — Je ne dis pas que vous n'y couchiez, mais j'y coucherai.

« — Et moi, je ne dis pas que vous n'y couchiez, mais si sais-je bien « que j'y coucherai aussi. »

« La dame : « Et pour vous faire paroître mon courage, j'y coucherai « dès à présent. »

La Fontaine a dit comment se termina la contestation.

2. Il faut écrire *Saint-Solenne*, et non pas *Sainte-Solenne*, comme La Fontaine. Saint Solenne était évêque de Chartres, et on peut lire dans Grégoire de Tours et ailleurs ce qui le concerne. (*Gregor. Turonens. De gloria confess. Sigebert. in. cronic. ad ann.* 450. *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1095.)

enfin elle répond tout à fait bien au logis du prince [1]. Chacun de ces bâtiments est situé sur une éminence dont la pente se vient joindre vers le milieu de la ville, de sorte qu'il s'en faut peu que Blois ne fasse un croissant dont Sainte-Solenne et le château font les cornes. Je ne me suis pas informé des mœurs anciennes. Quant à présent, la façon de vivre y est fort polie, soit que cela ait été ainsi de tout temps, et que le climat et la beauté du pays y contribuent, soit que le séjour de Monsieur ait amené cette politesse, ou le nombre de jolies femmes. Je m'en fis nommer quelques-unes à mon ordinaire. On me voulut outre cela montrer des bossus, chose assez commune dans Blois, à ce qu'on me dit; encore plus commune dans Orléans. Je crus que le ciel, ami de ces peuples, leur envoyoit de l'esprit par cette voie-là : car on dit que bossu n'en manqua jamais ; et cependant il y a de vieilles traditions qui en donnent une autre raison. La voici telle qu'on me l'a apprise. Elle regarde aussi de la constitution de la Beauce et du Limousin.

La Beauce avoit jadis des monts en abondance,
Comme le reste de la France :
De quoi la ville d'Orléans,
Pleine de gens heureux, délicats, fainéants,
Qui vouloient marcher à leur aise,
Se plaignit, et fit la mauvaise;
Et messieurs les Orléanois
Dirent au Sort, tous d'une voix,
Une fois, deux fois et trois fois,
Qu'il eût à leur ôter la peine

1. Cette église n'est plus telle que La Fontaine la vit. Un violent orage la renversa de fond en comble dans la nuit du 5 au 6 juin 1678, à la réserve de la tour, de deux piliers et de quelques chapelles sur les ailes.

De monter, de descendre, et remonter encor.
Quoi! toujours mont, et jamais plaine!
Faites-nous avoir triple haleine,
Jambes de fer, naturel fort,
Ou nous donnez une campagne
Qui n'ait plus ni mont ni montagne.
— Oh! oh! leur repartit le Sort,
Vous faites les mutins! et dans toutes les Gaules
Je ne vois que vous seuls qui des monts vous plaignez!
Puisqu'ils vous nuisent à vos pieds,
Vous les aurez sur vos épaules.
Lors la Beauce de s'aplanir,
De s'égaler, de devenir
Un terroir uni comme glace;
Et bossus de naître en la place,
Et monts de déloger des champs.
Tout ne put tenir sur les gens :
Si bien que la troupe céleste,
Ne sachant que faire du reste,
S'en alloit les placer dans le terroir voisin,
Lorsque Jupiter dit : Épargnons la Touraine
Et le Blésois ; car ce domaine
Doit être un jour à mon cousin[1];
Mettons-les dans le Limousin.

Ceux de Blois, comme voisins et bons amis de ceux d'Orléans, les ont soulagés d'une partie de leur charge. Les uns et les autres doivent encore avoir une génération de bossus, et puis c'en est fait.

Vous aurez pour cette tradition telle croyance qu'il vous plaira. Ce que je vous assure être fort vrai, est que M. de Châteauneuf et moi nous déjeunâmes très-bien, et allâmes voir ensuite le logis du prince. Il a été bâti à

1. En 1635, Louis XIII donna le Blésois pour apanage à son frère le duc d'Orléans.

plusieurs reprises, une partie sous François Ier, l'autre sous quelqu'un de ses devanciers[1]. Il y a en face un corps de logis à la moderne, que feu Monsieur a fait commencer[2] : toutes ces trois pièces ne font, Dieu merci, nulle symétrie, et n'ont rapport ni convenance l'une avec l'autre ; l'architecte a évité cela autant qu'il a pu. Ce qu'a fait faire François Ier, à le regarder du dehors, me contenta plus que tout le reste : il y a force petites galeries, petites fenêtres, petits balcons, petits ornements sans régularité et sans ordre ; cela fait quelque chose de grand qui plaît assez. Nous n'eûmes pas le loisir de voir le dedans ; je n'en regrettai que la chambre où Monsieur est mort, car je la considérois comme une relique : en effet, il n'y a personne qui ne doive avoir une extrême vénération pour la mémoire de ce prince. Les peuples de ces contrées le pleurent encore avec raison : jamais règne ne fut plus doux, plus tranquille, ni plus heureux que l'a été le sien ; et en vérité de semblables princes devroient naître un peu plus souvent, ou ne point mourir[3]. J'eusse aussi fort souhaité de voir son jardin de plantes, lequel on tenoit, pendant sa vie, pour le plus parfait qui fût au

1. Les premiers comtes de Blois des maisons de Champagne et de Châtillon avaient bâti la partie occidentale, mais il n'en restait plus qu'une grosse tour lorsque La Fontaine écrivait. Gaston, en 1635, avait fait démolir cette partie pour la reconstruire à neuf. Notre poète vit la façade qui regarde l'orient, et celle qui fait face au midi, qui avaient été bâties par Louis XII, et la façade septentrionale qu'avait fait construire François Ier. (Voyez l'*Histoire de Blois*, par J. Bernier, 1682, in-4°, p. 11 et 17.)

2. Il ne l'a point achevé. Mansard en avait fait les plans. On y travailla pendant trois ans.

3. Jean-Baptiste-Gaston de France, duc d'Orléans, fils de Henri IV et frère de Louis XIII, naquit à Fontainebleau le 25 avril 1608, et mourut à Blois le 2 février 1660. Il fut un prince pusillanime, mais il eut des qualités aimables et des vertus privées qui le firent chérir.

monde : il ne plut pas à notre cocher, qui ne se soucia que de déjeuner largement, puis nous fit partir.

Tant que la journée dura nous eûmes beau temps, beau chemin, beau pays : surtout la levée ne nous quitta point, ou nous ne quittâmes point la levée : l'un vaut l'autre. C'est une chaussée qui suit les bords de la Loire, et retient cette rivière dans son lit : ouvrage qui a coûté bien du temps à faire, et qui en coûte encore beaucoup à entretenir. Quant au pays, je ne vous en saurois dire assez de merveilles. Point de ces montagnes pelées qui choquent tant notre cher M. de Maucroix; mais, de part et d'autre, coteaux les plus agréablement vêtus qui soient dans le monde. Vous m'en entendrez parler plus d'une fois; mais, en attendant,

Que dirons-nous que fut la Loire
Avant que d'être ce qu'elle est?
Car vous savez qu'en son histoire
Notre bon Ovide s'en tait.
Fut-ce quelque aimable personne,
Quelque reine, quelque amazone,
Quelque nymphe au cœur de rocher,
Qu'aucun amant ne sut toucher?
Ces origines sont communes;
C'est pourquoi n'allons point chercher
Les Jupiters et les Neptunes,
Ou les dieux Pans, qui poursuivoient
Toutes les belles qu'ils trouvoient.
Laissons là ces métamorphoses,
Et disons ici, s'il vous plaît,
Que la Loire étoit ce qu'elle est
Dès le commencement des choses.

La Loire est donc une rivière
Arrosant un pays favorisé des cieux,

Douce, quand il lui plaît, quand il lui plaît, si fière
Qu'à peine arrête-t-on son cours impérieux.
Elle ravageroit mille moissons fertiles,
Engloutiroit des bourgs, feroit flotter des villes,
Détruiroit tout en une nuit :
Il ne faudroit qu'une journée
Pour lui voir entraîner le fruit
De tout le labeur d'une année,
Si le long de ses bords n'étoit une levée
Qu'on entretient soigneusement.
Dès lors qu'un endroit se dément,
On le rétablit tout à l'heure;
La moindre brèche n'y demeure
Sans qu'on y touche incessamment :
Et pour cet entretènement,
Unique obstacle à tels ravages,
Chacun a son département,
Communautés, bourgs et villages.
Vous croyez bien qu'étant sur ses rivages,
Nos gens et moi nous ne manquâmes pas
De promener à l'entour notre vue :
J'y rencontrai de si charmants appas
Que j'en ai l'âme encore tout émue.
Coteaux riants y sont des deux côtés :
Coteaux non pas si voisins de la nue
Qu'en Limousin, mais coteaux enchantés,
Belles maisons, beaux parcs et bien plantés,
Prés verdoyants dont ce pays abonde,
Vignes et bois, tant de diversités,
Qu'on croit d'abord être en un autre monde.

Mais le plus bel objet, c'est la Loire sans doute :
On la voit rarement s'écarter de sa route;
Elle a peu de replis dans son cours mesuré :
Ce n'est pas un ruisseau qui serpente en un pré;
C'est la fille d'Amphitrite;
C'est elle dont le mérite,

Le nom, la gloire et les bords,
Sont dignes de ces provinces
Qu'entre tous leurs plus grands trésors
Ont toujours placé nos princes [1].
Elle répand son cristal
Avec magnificence;
Et le jardin de la France
Méritoit un tel canal.

Je lui veux du mal en une chose : c'est que, l'ayant vue, je m'imaginai qu'il n'y avoit plus rien à voir ; il ne me resta ni curiosité ni desir. Richelieu m'a bien fait changer de sentiment.

C'est un admirable objet que ce Richelieu : j'en ai daté ma troisième lettre, parce que je l'y ai achevée. Voyez l'obligation que vous m'avez ; il ne s'en faut pas un quart d'heure qu'il ne soit minuit, et nous devons nous lever demain avant le soleil, bien qu'il ait promis en se couchant qu'il se lèveroit de fort grand matin. J'emploie cependant les heures qui me sont les plus précieuses à vous faire des relations, moi qui suis enfant du sommeil et de la paresse. Qu'on me parle après cela des maris qui se sont sacrifiés pour leurs femmes ! Je prétends les surpasser tous, et que vous ne sauriez vous acquitter envers moi, si vous ne me souhaitez d'aussi bonnes nuits que j'en aurai de mauvaises avant que notre voyage soit achevé.

A Richelieu, ce 3 septembre 1663.

1. Il faudrait : *placées;* mais cela ferait une faute de versification.

LETTRE IV.

A LA MÊME.

SUITE DU MÊME VOYAGE.

Nous arrivâmes à Amboise d'assez bonne heure, mais par un fort mauvais temps : je ne laissai pas d'employer le reste du jour à voir le château. De vous en faire le plan, c'est à quoi je ne m'amuserai point, et pour cause. Vous saurez, sans plus, que devers la ville il est situé sur un roc, et paroît extrêmement haut. Vers la campagne, le terrain d'alentour est plus élevé. Dans l'enceinte il y a trois ou quatre choses fort remarquables. La première est ce bois de cerf dont on parle tant, et dont on ne parle pas assez selon mon avis : car, soit qu'on le veuille faire passer pour naturel ou pour artificiel, j'y trouve un sujet d'étonnement presque égal. Ceux qui le trouvent artificiel tombent d'accord que c'est bois de cerf, mais de plusieurs pièces : or le moyen de les avoir jointes sans qu'il y paroisse de liaison? De dire aussi qu'il soit naturel, et que l'univers ait jamais produit un animal assez grand pour le porter, cela n'est guère croyable [1].

Il en sera toujours douté,
Quand bien ce cerf auroit été

1. On crut longtemps que ce bois était naturel; mais l'illusion qu'on s'était faite cessa après que Philippe de France, duc d'Anjou et roi d'Espagne, passant à Amboise sur la fin de 1700, accompagné des princes ses frères, eut examiné et fait examiner, de concert avec eux, ce dont il était question. On reconnut alors que ce bois de cerf était fait de main d'homme, aussi bien qu'un os du cou et quelques côtes du même animal.

Plus ancien qu'un patriarche.
Tel animal, en vérité,
N'eût jamais su tenir dans l'arche.

Ce que je remarquai encore de singulier, ce furent deux tours bâties en terre comme des puits : on a fait dedans des escaliers en forme de rampe par où l'on descend jusqu'au pied du château ; si bien qu'elles touchent, ainsi que les chênes dont parle Virgile,

D'un bout au ciel, d'autre bout aux enfers[1].

Je les trouvai bien bâties, et leur structure me plut autant que le reste du château nous parut indigne de nous y arrêter. Il a toutefois été un temps qu'on le faisoit servir de berceau à nos jeunes rois[2] ; et, véritablement, c'étoit un berceau d'une matière assez solide, et qui n'étoit pas pour se renverser si facilement. Ce qu'il y a de beau, c'est la vue : elle est grande, majestueuse, d'une étendue immense ; l'œil ne trouve rien qui l'arrête ; point d'objet qui ne l'occupe le plus agréablement du monde. On s'imagine découvrir Tours, bien qu'il soit à quinze ou vingt lieues[3]. du reste, on a en aspect la côte la plus riante et la mieux diversifiée que j'aie encore vue, et au pied une prairie[4] qu'arrose la Loire, car cette rivière passe à Amboise.

1. Æsculus in primis, quæ quantum vertice ad auras
Ætherias, tantum radice in Tartara tendit.
Georg., II, 291.

La Fontaine a imité plus heureusement ces vers dans sa fable du *Chêne* et du *Roseau*.

2. Le roi Charles VIII était né à Amboise, et y mourut.

3. La distance entre Amboise et Tours n'est que de six lieues.

4. Il y a : « au pied d'une prairie », mais c'est une faute d'impression.

De tout cela le pauvre M. Fouquet ne put jamais, pendant son séjour, jouir un petit moment : on avoit bouché toutes les fenêtres de sa chambre, et on n'y avoit laissé qu'un trou par le haut. Je demandai de la voir : triste plaisir, je vous le confesse, mais enfin je le demandai. Le soldat qui nous conduisoit n'avoit pas la clef : au défaut, je fus longtemps à considérer la porte, et me fis conter la manière dont le prisonnier étoit gardé. Je vous en ferois volontiers la description ; mais ce souvenir est trop affligeant.

Qu'est-il besoin que je retrace
Une garde au soin nonpareil,
Chambre murée, étroite place,
Quelque peu d'air pour toute grâce,
Jours sans soleil,
Nuits sans sommeil,
Trois portes en six pieds d'espace ?
Vous peindre un tel appartement,
Ce seroit attirer vos larmes ;
Je l'ai fait insensiblement :
Cette plainte a pour moi des charmes.

Sans la nuit, on n'eût jamais pu m'arracher de cet endroit : il fallut enfin retourner à l'hôtellerie ; et le lendemain nous nous écartâmes de la Loire, et la laissâmes à la droite. J'en suis très-fâché ; non pas que les rivières nous aient manqué dans notre voyage.

Depuis ce lieu jusques au Limousin,
Nous en avons passé quatre en chemin,
De fort bon compte, au moins qu'il m'en souvienne :
L'Indre, le Cher, la Creuse et la Vienne.
Ce ne sont pas simples ruisseaux :
Non, non ; la carte nous les nomme.
Ceux qui sont péris sous leurs eaux
Ne l'ont pas été dire à Rome.

La première que nous rencontrâmes ce fut l'Indre[1]. Après l'avoir passée, nous trouvâmes au bord trois hommes d'assez bonne mine, mais mal vêtus et fort délabrés. L'un de ces héros gusmanesques avoit fait une tresse de ses cheveux, laquelle lui pendoit en derrière comme une queue de cheval. Non loin de là nous aperçûmes quelques Philis, je veux dire Philis d'Égypte, qui venoient vers nous, dansant, folâtrant, montrant leurs épaules, et traînant après elles des douégnas détestables à proportion, et qui nous regardoient avec autant de mépris que si elles eussent été belles et jeunes. Je frémis d'horreur à ce spectacle, et j'en ai été plus de deux jours sans pouvoir manger. Deux femmes fort blanches marchoient ensuite ; elles avoient le teint délicat, la taille bien faite, de la beauté médiocrement, et n'étoient anges, à bien parler, qu'en tant que les autres étoient de véritables démons. Nous saluâmes ces deux avec beaucoup de respect, tant à cause d'elles que de leurs jupes, qui véritablement étoient plus riches que ne sembloit le promettre un tel équipage. Le reste de leur habit consistoit en une cape d'étoffe blanche ; et sur la tête un petit chapeau à l'angloise, de taffetas de couleur, avec un galon d'argent. Elles ne nous rendirent notre salut qu'en faisant une légère inclination de la tête, marchant toujours avec une gravité de déesses, et ne daignant presque jeter les yeux sur nous, comme simples mortels que nous étions. D'autres douégnas les suivoient, non moins laides que les précédentes ; et la caravane étoit fermée par un cordelier.

1. La Fontaine se trompe; la première rivière qu'il rencontra fut le Cher. Aussi, dans les vers précédents, pour suivre l'ordre géographique, il aurait dû dire :

Le Cher, l'Indre, la Creuse et la Vienne.

Le bagage marchoit en queue, partie sur chariots, partie sur bêtes de somme; puis quatre carrosses vides et quelques valets à l'entour,

Non sans écureuils et turquets [1],
Ni, je pense, sans perroquets :

le tout escorté par M. de La Fourcade, garde du corps. Je vous laisse à deviner quelles gens c'étoient. Comme ils suivoient notre route, et qu'ils débarquèrent à la même hôtellerie où notre cocher nous avoit fait descendre, le scrupule nous prit à tous de coucher en mêmes lits qu'eux, et de boire en mêmes verres. Il n'y en avoit point qui s'en tourmentât plus que la comtesse.

Nous allâmes le jour suivant coucher à Montels [2], et dîner le lendemain au Port-de-Pilles [3], où notre compagnie commença de se séparer. La comtesse envoya un laquais, non chez son mari, mais chez un de ses parents, porter les nouvelles de son arrivée, et donner ordre qu'on lui amenât un carrosse avec quelque escorte. Pour moi, comme Richelieu n'étoit qu'à cinq lieues, je n'avois garde de manquer de l'aller voir [4] : les Allemands se détournent bien pour cela de plusieurs journées. M. de Château-

1. Sorte de petits chiens. Il y a dans le texte : « écureuils à turquets »; mais c'est une faute d'impression.

2. Il y a quatre lieux nommés Montels en France : trois dans le département de l'Hérault et un dans celui de l'Aveyron; mais je n'ai pu trouver aucun lieu de ce nom dans le pays que parcourait La Fontaine. Je présume qu'il a voulu parler de *Mantelan*, qui se trouvait sur sa route, entre Amboise et le Port-de-Pilles.

3. Le Port-de-Pilles est un petit hameau au passage de la Creuse, qui dépend de la commune des Ormes-de-Saint-Martin, au midi, quoiqu'il soit plus près de Lasselle, qui est au nord.

4. Du Port-de-Pilles à Richelieu, qui est directement à l'ouest, on compte par la route environ six lieues de poste.

neuf, qui connoissoit le pays, s'offrit de m'accompagner : je le pris au mot ; et ainsi votre oncle demeura seul, et alla coucher à Châtellerault, où nous promîmes de nous rendre le lendemain de grand matin.

Le Port-de-Pilles est un lieu passant, et où l'on trouve toutes sortes de commodités, même incommodes : il s'y rencontre de méchants chevaux,

> Encore mal ferrés, et plus mal embouchés,
> Et très-mal enharnachés.

Mais quoi ! nous n'avions pas à choisir : tels qu'ils étoient, je les fais mettre en état,

> Laisse le pire, et sur le meilleur monte [1].

Pour plus d'assurance nous prîmes un guide, qu'il nous fallut mener en trousse l'un après l'autre, afin de gagner du temps. Avec cela nous n'en eûmes que ce qu'il fallut pour voir les choses les plus remarquables. J'avois promis de sacrifier aux vents du midi une brebis noire, aux zéphyrs une brebis blanche, et à Jupiter le plus gras bœuf que je pourrois rencontrer dans le Limousin ; ils nous furent tous favorables. Je crois toutefois qu'il suffira que je les paye en chansons : car les bœufs du Limousin sont trop chers, et il y en a qui se vendent cent écus dans le pays.

Étant arrivés à Richelieu, nous commençâmes par le château, dont je ne vous enverrai pourtant la description qu'au premier jour. Ce que je vous puis dire en gros de la ville, c'est qu'elle aura bientôt la gloire d'être le plus beau village de l'univers. Elle est désertée petit à petit, à

1. Vers de Marot, dans son *Épître au roi pour avoir été dérobé*.

cause de l'infertilité du terroir, ou pour être à quatre lieues de toute rivière et de tout passage. En cela son fondateur, qui prétendoit en faire une ville de renom, a mal pris ses mesures : chose qui ne lui arrivoit pas fort souvent. Je m'étonne, comme on dit qu'il pouvoit tout, qu'il n'avoit pas fait transporter la Loire au pied de cette nouvelle ville, ou qu'il n'y ait fait passer le grand chemin de Bordeaux. Au défaut, il devoit choisir un autre endroit, et il en eut aussi la pensée ; mais l'envie de consacrer les marques de sa naissance l'obligea de faire bâtir autour de la chambre où il étoit né. Il avoit de ces vanités que beaucoup de gens blâmeront, et qui sont pourtant communes à tous les héros : témoin celle-là d'Alexandre le Grand, qui faisoit laisser où il passoit des mors et des brides plus grandes qu'à l'ordinaire, afin que la postérité crût que lui et ses gens étoient d'autres hommes, puisqu'ils se servoient de si grands chevaux. Peut-être aussi que l'ancien parc de Richelieu et les bois de ses avenues, qui étoient beaux, semblèrent à leur maître dignes d'un château plus somptueux que celui de son patrimoine ; et ce château attira la ville, comme le principal fait l'accessoire.

Enfin elle est, à mon avis,
Mal située et bien bâtie :
On en a fait tous les logis
D'une pareille symétrie.

Ce sont des bâtiments fort hauts ;
Leur aspect vous plairoit sans faute ;
Les dedans ont quelques défauts ;
Le plus grand, c'est qu'ils manquent d'hôte.

La plupart sont inhabités ;
Je ne vis personne en la rue :

Il m'en déplut; j'aime aux cités
Un peu de bruit et de cohue.

J'ai dit la rue, et j'ai bien dit;
Car elle est seule, et des plus droites :
Que Dieu lui donne le crédit
De se voir un jour des cadettes !

Vous vous souviendrez bien et beau
Qu'à chaque bout est une place
Grande, carrée, et de niveau;
Ce qui sans doute a bonne grâce.

C'est aussi tout, mais c'est assez
De savoir si la ville est forte,
Je m'en remets à ses fossés,
Murs, parapets, remparts et porte.

Au reste, je ne vous saurois mieux dépeindre tous ces logis de même parure que par la place Royale; les dedans sont beaucoup plus sombres, vous pouvez croire, et moins ajustés.

J'oubliois à vous marquer que ce sont des gens de finance et du conseil, secrétaires d'État et autres personnes attachées à ce cardinal, qui ont fait faire la plupart de ces bâtiments, par complaisance et pour lui faire leur cour[1]. Les beaux esprits auroient suivi leurs exemples,

1. La Bibliothèque nationale possède un curieux plan de Richelieu, qui fait partie des portefeuilles de Lancelot. Il a pour titre : *Dessin de la ville de Richelieu, le 6e aoust.* On lit au bas de la façade de chaque maison le nom plus ou moins défiguré de son propriétaire.

Nous avons réuni toutes ces indications pour en former la liste suivante : M. Thiriot; M. Boutilier, bâtie par Barbet; M. de La Basinier; M. Agueseau; M. Le Camus; M. Du Housay; M. Le Cœur; M. de Guenegault; M. de Nouveau; M. Garnie; M. Briais; M. Morand; M. de Chevri; M. Demeri; M. de Fieubet; M. Martineau; M. Citois; M. Le Ragois; M. Le Barbié;

si ce n'étoit qu'ils ne sont pas grands édificateurs, comme dit Voiture[1] : car d'ailleurs ils étoient tous pleins de zèle et d'affection pour ce grand ministre. Voilà ce que j'avois à vous dire touchant la ville de Richelieu. Je remets la description du château à une autre fois, afin d'avoir plus souvent occasion de vous demander de vos nouvelles, et pour ménager un amusement qui vous doit faire passer notre exil avec moins d'ennui.

A Chatellerault, ce 5 septembre 1663.

LETTRE V[2].

A LA MÊME.

SUITE DU MÊME VOYAGE.

A Limoges, ce 12 septembre 1663.

Je vous promis par le dernier ordinaire la description

M. Lapin; M. de Rambouillet; M. Le Conte; M. de Bordeaux. Dans le voisinage de ce dernier hôtel sont deux petites habitations, au-dessous desquelles on lit : Lamoureux, Bartellemi, sans le mot Monsieur, et qui étaient sans doute destinées à des intendants ou à des valets de chambre. Enfin, au-dessous d'une demeure de plus belle apparence se trouve cette indication : M. de Bordeaux, secrétaire, bâtie par M. Thiriot. (M.-L.)

1. Voiture, dans sa lettre à Costar (t. I, p. 259 de ses Œuvres, édit. de 1677, lettre CXXV), dit : « Nous autres beaux esprits, nous ne sommes pas grands édificateurs, et nous nous fondons sur ces vers d'Horace :

> Ædificare casas, plaustello adjungere muros,
> Si quem delectet barbatum, insania verset. »
>
> Lib. II, sat. III, vers 247.

2. Cette lettre, publiée pour la première fois par M. Monmerqué, occupe les pages 15-39 des *Opuscules inédits de La Fontaine*. Paris, Blaise, 1820, in-8°. Ces *Opuscules* ont été publiés avec les *Mémoires de Coulanges;* mais il en a été tiré à part une centaine d'exemplaires.

M. Monmerqué l'a donnée d'après un autographe formant les pages 123 à 139 du tome II d'un recueil en deux volumes in-4°, catalogué parmi les manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal sous le n° 151.

du château de Richelieu [1]; assez légèrement, pour ne vous en point mentir, et sans considérer mon peu de mémoire, ni la peine que cette entreprise me devoit donner. Pour la peine, je n'en parle point, et, tout mari que je suis, je la veux bien prendre : ce qui me retient, c'est le défaut de mémoire ; pouvant dire la plupart du temps que je n'ai rien vu de ce que j'ai vu, tant je sais bien oublier les choses. Avec cela, je crois qu'il est bon de ne point passer par-dessus cet endroit de mon voyage sans vous en faire la relation. Quelque mal que je m'en acquitte, il y aura toujours à profiter ; et vous n'en vaudrez que mieux de savoir sinon toute l'histoire de Richelieu, au moins quelques singularités qui ne me sont point échappées, parce que je m'y suis particulièrement arrêté. Ce ne sont peut-être pas les plus remarquables ; mais que vous importe ? De l'humeur dont je vous connois, une galanterie sur ces matières vous plaira plus que tant d'observations savantes et curieuses. Ceux qui chercheront de ces observations savantes dans les lettres que je vous écris se tromperont fort. Vous savez mon ignorance en matière d'architecture, et que je n'ai rien dit de Vaux que sur des mémoires. Le même avantage me manque pour Richelieu : véritablement au lieu de cela j'ai eu les avis de la concierge et ceux de M. de Châteauneuf : avec l'aide de Dieu et de ces personnes, j'en sortirai. Ne laissez pas de mettre

1. On peut comparer la description que donne ici La Fontaine à celles qu'on trouve dans trois autres ouvrages relatifs au même sujet et dont voici les titres : *La Description de Richelieu, à la mémoire du cardinal-duc,* poëme par le sieur Colardeau, vers 1643, in-4°; *les Promenades de Richelieu, ou les Vertus chrétiennes,* par J. Desmarets. Paris, Henri le Gras, 1653, in-8°; *le Chasteau de Richelieu, ou l'Histoire des dieux et des héros de l'antiquité, avec des réflexions morales,* par M. Vignier Saumur. Isaac et Henri Desbordes, 1676, in-8°, plusieurs fois réimprimé.

la chose au pis : car il vaut mieux, ce me semble, être trompée de cette façon que de l'autre. En tout cas, vous aurez recours à ce que M. Desmarets a dit de cette maison : c'est un grand maître en fait de descriptions. Je me garderois bien de particulariser aucun des endroits où il a pris plaisir à s'étendre, si ce n'étoit que la manière dont je vous écris ces choses n'a rien de commun avec celle de ses *Promenades*[1].

Nous arrivâmes donc à Richelieu par une avenue qui borde un côté du parc. Selon la vérité[2], cette avenue peut avoir une demi-lieue ; mais, à compter[3] selon l'impatience où j'étois, nous trouvâmes qu'elle avoit une bonne lieue tout au moins. Jamais préambule ne s'est rencontré si mal à propos, et ne m'a semblé si long. Enfin on se trouve en une place fort spacieuse : je ne me souviens pas bien de quelle figure elle est : demi-rond ou demi-ovale, cela ne fait rien à l'histoire ; et pourvu que vous soyez avertie que c'est la principale entrée de cette maison, il suffit. Je ne me souviens pas non plus en quoi consistent la basse-cour, l'avant-cour, les arrière-cours, ni du nombre des pavillons et corps de logis du château, moins encore de leur structure. Ce détail m'est échappé ;

1. La Fontaine désigne ici l'ouvrage intitulé *les Promenades de Richelieu, ou les Vertus chrétiennes*, que nous avons cité à la note précédente. L'auteur de ce poëme est Jean Desmarets de Saint-Sorlin, devenu célèbre par son fanatisme religieux, ses paradoxes contre les anciens, sa comédie des *Visionnaires*, qui eut un grand succès, et son poëme de *Clovis*, que Boileau a tourné en ridicule. Desmarets naquit en 1595, et mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 28 octobre 1676. Il a composé quarante-trois ouvrages. Ses *Promenades de Richelieu* sont huit sermons en vers sur la foi, l'espérance et la charité, etc. Le dernier chant seul est relatif à la description du château de Richelieu.

2. La Fontaine avait d'abord écrit : « Selon la vérité de l'affaire », mais il a ensuite effacé ces derniers mots.

3. La Fontaine a écrit *conter*. (Voyez la note ci-dessus, page 99.)

de quoi vous êtes femme encore une fois à ne pas vous soucier bien fort : c'est assez que le tout est d'une beauté, d'une magnificence, d'une grandeur, dignes de celui qui l'a fait bâtir. Les fossés sont larges et d'une eau très-pure. Quand on a passé le pont-levis, on trouve la porte gardée par deux dieux, Mars et Hercule. Je louai fort l'architecte de les avoir placés à ce poste-là : car puisque Apollon servoit quelquefois de simple commis à Son Éminence, Mars et Hercule pouvoient bien lui servir de suisses. Ils mériteroient que je m'arrêtasse à eux un peu davantage, si cette porte n'avoit des choses encore plus singulières. Vous vous souviendrez surtout qu'elle est couverte d'un dôme, et qu'il y a une Renommée au sommet : c'est une déesse qui ne se plaît pas d'être enfermée, et qui s'aime mieux en cet endroit que si on lui avoit donné pour retraite le plus bel appartement du logis.

Même elle est en une posture
Toute prête à prendre l'essor;
Un pied dans l'air[1], à chaque main un cor,
Légère et déployant les ailes,
Comme allant porter les nouvelles
Des actions de Richelieu,
Cardinal, duc et demi-dieu :
Telle enfin qu'elle devoit être
Pour bien servir un si bon maître;
Car tant moins elle a de loisir,
Tant plus on lui fait de plaisir.

Cette figure est de bronze, et fort estimée[2]. Aux deux

1. La Fontaine a écrit *en* au-dessus de *dans*, mais sans effacer ce dernier mot.

2. Elle était de Berthelot, ainsi qu'une statue en marbre blanc de Louis XIII, et se trouvait en face de ce petit dôme, qui était d'ordre dorique. Vignier, p. 10. (Voyez aussi Desmarets, *les Promenades de Richelieu*, ch. IV, p. 22, v. 21-22.)

côtés du frontispice que je décris, on a élevé, en manière de statues, de pyramides, si vous voulez, deux colonnes du corps desquelles sortent des bouts de navires. (*Bouts de navires* ne vous plaira guère, et peut-être aimeriez-vous mieux le terme de pointes ou celui de becs ; choisissez le moins mauvais de ces trois mots-là : je doute fort que pas un soit propre ; mais j'aime autant m'en servir que d'appeler cela colonnes rostrales.) Ce sont des restes d'amphithéâtre qu'on a rencontrés fort heureusement, n'y ayant rien qui convienne mieux à l'amirauté, laquelle celui qui a fait bâtir ce château joignoit à tant d'autres titres[1]. De dedans la cour, et sur le fronton de la même entrée, on voit trois petits Hercules, autant poupins et autant mignons que le peuvent être de petits Hercules ; chacun d'eux garni de sa peau de lion et de sa massue[2]. (Cela ne vous fait-il point souvenir de ce saint Michel garni de son diable ?) Le statuaire, en leur donnant la contenance du père, et en les proportionnant à sa taille, leur a aussi donné l'air d'enfants, ce qui rend la chose si agréable qu'en un besoin ils passeroient pour Jeux ou pour Ris, un peu membrus à la vérité. Tout ce frontispice est de l'ordonnance de Jacques Lemercier[3], et a de part

1. Le cardinal de Richelieu était revêtu de la charge de grand amiral. C'est par cette raison qu'on voit dans une des ailes du Palais-Royal, qu'occupe actuellement monseigneur le duc d'Orléans, des proues de vaisseaux sculptés, parce que cette aile faisait partie de l'ancien *Palais-Cardinal*. (W. 1823.)

2. « Du côté de ce petit dôme qui regarde la cour, il y a deux obélisques de marbre, et dans l'ouverture du dôme trois petits Hercules de marbre, antiques et très-beaux. » Vignier, p. 10.

3. Jacques Lemercier fut un de nos plus grands architectes, et se rendit aussi estimable par son désintéressement que par ses talents. Il fut premier architecte du roi ; et, après avoir construit la Sorbonne, le Palais-Cardinal, le Palais-Royal, l'église de l'Oratoire, l'église Saint-Roch à Paris, celle de l'Annonciade à Tours, l'église paroissiale et le château de Richelieu, et

et d'autre un mur en terrasse qui découvre entièrement la maison, et par où il y a apparence que se communiquent deux pavillons qui sont aux deux bouts.

Si le reste du logis m'arrête à proportion de l'entrée, ce ne sera pas ici une lettre, mais un volume ; qu'y feroit-on ? Il faut bien que j'emploie à quelque chose le loisir que le roi nous donne. Autour du château sont force bustes et force statues, la plupart antiques ; comme vous pourriez dire des Jupiters et des Apollons, des Bacchus, des Mercures et autres gens de pareille étoffe[1] ; car, pour les dieux, je les connois bien, mais pour les héros et grands personnages, je n'y suis pas fort expert : même il me souvient qu'en regardant ces chefs-d'œuvre je pris Faustine pour Vénus (à laquelle des deux faut-il que je fasse réparation d'honneur ?) ; et puisque nous sommes sur le chapitre de Vénus, il y en a quatre de bon compte[2] dans Richelieu, une entre autres divinement belle, et dont M. de Maucroix dit que Le Poussin[3] lui a fort parlé, jusqu'à la mettre au-dessus de celle de Médicis[4]. Parmi les autres statues qui ont là leur appartement

d'autres édifices encore, il mourut, en 1660, dans un état voisin de la pauvreté.

1. On peut en voir les détails dans Vignier, p. 13-54. Il donne la liste de plus de cent statues ou bustes antiques, et a fait sur chacun des vers qui sont au-dessous du médiocre.

2. La Fontaine a encore écrit ici *conte*.

3. Nicolas Le Poussin, né aux Andelys, en Normandie, en 1594, mort à Rome le 19 novembre 1665, à l'âge de soixante-onze ans et cinq mois, selon Perrault, *Vie des hommes illustres*, in-folio, 1697, p. 90. Ce grand peintre a pu s'entretenir avec Maucroix, non-seulement en France, mais à Rome, où ce dernier fut envoyé par Fouquet.

4. Vignier fait mention de six statues de Vénus dans le palais Richelieu ; l'une, suivant lui, était admirablement belle ; on la croyait l'ouvrage de Praxitèle (p. 22). C'est probablement celle dont La Fontaine parle ici. Vignier (p. 25 et 49) nomme aussi dans sa liste deux statues de Faustine.

et leurs niches, l'Apollon et le Bacchus[1] emportent le prix, au goût des savants : ce fut toutefois Mercure que je considérai davantage, à cause de ces hirondelles qui sont si simples que de lui confier leurs petits, tout larron qu'il est : lisez cet endroit des *Promenades de Richelieu*[2]; il m'a semblé beau, aussi bien que la description de ces deux captifs[3] dont M. Desmarets dit que l'un porte ses chaînes patiemment, l'autre avec force et contrainte. On les a placés en lieu remarquable; c'est-à-dire à l'endroit du grand degré, l'un d'un côté du vestibule, l'autre de l'autre : ce qui est une espèce de consolation pour ces marbres, dont Michel-Ange pouvoit faire deux empereurs.

L'un toutefois de son destin soupire,
L'autre paroît un peu moins mutiné.
Heureux[4] captifs! si[5] cela se peut dire
D'un marbre dur et d'un homme enchaîné.

Je ne voudrois être ni l'un ni l'autre
Pour embellir un séjour si charmant;
En d'autres cas, votre sexe et le nôtre
De l'un des deux se pique également.

Nous nous piquons d'être esclaves des dames;
Vous vous piquez d'être marbres pour nous;

1. Vignier fait mention de trois statues d'Apollon, p. 12, 25 et 42, et de trois statues de Bacchus, p. 27, 43 et 46.

La Fontaine avait d'abord écrit *Mercure* au lieu de *Bacchus*. Le Bacchus dont La Fontaine parle ici fut transporté depuis par le maréchal de Richelieu dans son hôtel à Paris; il appartient au Musée du Louvre, et a été gravé dans le *Musée français* de Laurent et dans le Musée Clarac (pl. 172).

2. Ce passage forme le commencement de la *Promenade quatrième*, p. 22.

3. *Promenade première*, p. 3.

4. *Première rédaction :* Pauvres.

5. *Première rédaction :* car.

Mais c'est en vers, où les fers et les flammes
Sont fort communs et n'ont rien que de doux.

Pardonnez-moi cette petite digression ; il m'est impossible de tomber sur ce mot d'esclave sans m'arrêter : que voulez-vous? chacun aime à parler de son métier, ceci soit dit toutefois sans vous faire tort. Pour revenir à nos deux captifs, je pense bien qu'il y a eu autrefois des esclaves de votre façon qu'on a estimés ; mais ils auroient de la peine à valoir autant que ceux-ci. On dit qu'il ne se peut rien voir de plus excellent, et qu'en ces statues Michel-Ange a surpassé non-seulement les sculpteurs modernes, mais aussi beaucoup de choses des anciens. Il y a un endroit qui n'est quasi qu'ébauché, soit que la mort, ne pouvant souffrir l'accomplissement d'un ouvrage qui devoit être immortel, ait arrêté Michel-Ange en cet endroit-là, soit que ce grand personnage l'ait fait à dessein, et afin que la postérité reconnût que personne[1] n'est capable de toucher à une figure après lui. De quelque façon que cela soit, je n'en estime que davantage ces deux captifs, et je tiens que l'ouvrier tire autant de gloire de ce qui leur manque que de ce qu'il leur a donné de plus accompli.

Qu'on ne se plaigne pas que la chose ait été
Imparfaite trouvée,
Le prix en est plus grand, l'auteur plus regretté
Que s'il l'eût achevée.

1. *Première rédaction :* nul.

2. Ces deux statues, données par Robert Strozzi à François Ier, et par celui-ci au connétable de Montmorency, et ensuite acquises par le cardinal, appartiennent actuellement au Musée du Louvre, où elles portent les nos 28 et 29.

Au lieu de monter aux chambres par le grand degré, comme nous devions en étant si proches, nous nous laissâmes conduire par la concierge, ce qui nous fit perdre l'occasion de le voir, et il n'en fut fait[1] nulle mention. M. de Châteauneuf lui-même, qui l'avoit vu, ne se souvint pas d'en parler.

> De quoi je ne lui sais aucunement bon gré;
> Car d'autres gens m'ont dit qu'il avoient admiré
> Ce degré,
> Et qu'il est de marbre jaspé[2].

Pour moi, ce n'est ni le marbre ni le jaspe que je regrette, mais les antiques qui sont au haut; particulièrement ce favori de l'empereur Adrien, Antinoüs, qui dans sa statue contestoit de beauté et de bonne mine contre Apollon, avec cette différence pourtant que celui-ci auroit l'air d'un dieu et l'autre d'un homme[3].

Je ne m'amuserai point à vous décrire les divers enrichissements ni les meubles de ce palais. Ce qui s'en peut dire de beau, M. Desmarets l'a *dit* : puis nous n'eûmes *quasi* pas le loisir de considérer ces choses, l'heure et la concierge nous faisant passer de chambre en chambre sans nous arrêter qu'aux originaux des Albert Dure, des Titians[4], des Poussins, des Pérugins, des Mantègnes et autres héros dont l'espèce est aussi commune en Italie que les généraux d'armée en Suède.

Il y eut pourtant un endroit où je demeurai longtemps. Je ne me suis pas avisé de remarquer si c'est un

1. La Fontaine avait écrit ici *depuis*, mais il l'a effacé.
2. Desmarets en parle, p. 55.
3. Vignier en fait mention, p. 30.
4. Vignier écrit aussi toujours *Titian*, comme La Fontaine.

cabinet ou une antichambre[1] : quoi que ce soit, le lieu est tapissé de portraits,

> Pour la plupart environ grands
> Comme des miroirs de toilette;
> Si nous eussions eu plus de temps,
> Moins de hâte, une autre interprète,
> Je vous dirois de quelles gens.

Vous pouvez juger que ce ne sont pas gens de petite étoffe. Je m'attachai particulièrement au cardinal de Richelieu, cardinal qui tiendra plus de place dans l'histoire que trente papes ; au duc[2] qui a hérité de son nom, de ses belles inclinations et de son château ; au feu amiral duc de Brézé[3] ; c'est dommage qu'il soit mort si jeune, car chacun en parle comme d'un seigneur qui étoit merveilleusement accompli, et bien auprès de Mars, d'Armand et de Neptune. Monsieur le Prince et lui avoient entrepris de remplir le monde de leurs merveilles : monsieur le Prince la terre, et le duc de Brézé la mer. Le premier est venu à bout de son entreprise, l'autre l'auroit fort avancée s'il eût vécu ; mais un coup de canon l'arrêta, et l'alla choisir au milieu d'une armée navale. Je ne sais si on me

1. On voit, par la description de Vignier, que ces portraits étaient dans la chambre même du cardinal, ainsi que dans l'antichambre et le cabinet qui en dépendaient. *Le Chasteau de Richelieu*, p. 93-95.

2. Armand-Jean de Vignerot, substitué par son grand-oncle aux nom et armes du Plessis, et au duché de Richelieu : il mourut le 10 mai 1715. Il avait épousé Anne-Marguerite d'Acigné, qui mourut le 19 août 1698.

3. Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac, fils d'Urbain de Maillé, marquis de Brézé, et de Nicole du Plessis-Richelieu, sœur du cardinal. Il fut tué sur mer, d'un coup de canon, le 14 juin 1646, à l'âge de vingt-sept ans. Il était beau-frère du grand Condé.

montra le marquis [1] et l'abbé [2] de Richelieu. Il y a toutefois apparence que leurs portraits sont aussi dans ce cabinet, quoiqu'ils ne fussent qu'enfants lorsqu'on le mit en l'état qu'il est. Tous deux sont bien dignes d'y avoir place. Tant que le marquis a vécu, il a été aimé du roi et des belles; l'abbé l'est de tout le monde par une fatalité dont il ne faut point chercher la cause parmi les astres [3].

Outre la famille de Richelieu [4] je parcourus celle de Louis XIII [5]. Le reste est plein de nos rois et reines, des grands seigneurs, des grands personnages de France (je fais deux classes des grands personnages et des grands

1. *Première rédaction :* Je considérai aussi avec grande attention le feu marquis de Richelieu.

Jean-Baptiste Amador, marquis de Richelieu, marié le 6 novembre 1652 avec Jeanne-Baptiste de Beauvais, l'une des filles de madame de Beauvais, première femme de chambre d'Anne d'Autriche. Il mourut le 11 avril 1662.

2. Emmanuel-Joseph Vignerot, comte de Richelieu, abbé de Marmoutier et de Saint-Ouen de Rouen. Il mourut à Venise le 9 janvier 1665.

3. La Fontaine avait écrit d'abord : « Par une fatalité dont tous ceux qui connoissent son mérite n'iront point chercher la cause dans les astres. » Il a biffé ces mots, et les a remplacés en interligne par ceux qu'on lit dans le texte.

4. Vignier (p. 93) nous apprend que dans l'antichambre de la pièce où était le portrait du cardinal, il y avait trois grands portraits en pied : celui de Louis du Plessis, seigneur de Richelieu, de La Vervolier, du Chillou, etc., grand-père de Son Éminence; celui de François du Plessis, grand prévôt de l'hôtel, capitaine des gardes du corps, père de Son Éminence; et celui de madame Suzanne de *La Porte*, sa mère. Sur quoi Vignier fait ces vers, qui donneront une idée du bon goût de cet auteur :

Armand, dont l'âme forte
Fut de toute l'Europe et la crainte et l'amour,
Pour bien s'introduire à la cour,
Ne pouvoit pas trouver une plus belle *porte*
Que celle qui seryit à lui donner le jour.

5. Dans une pièce dépendante de la chambre de la reine, on voyait les portraits de Henri IV, de Marie de Médicis, de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et du duc d'Orléans; et dans des pièces voisines, celui de Gustave-Adolphe, en pied, et celui de la reine d'Angleterre, peint par Van Dyck, Vignier, p. 78, 83, 84.

seigneurs, sachant bien qu'en toute chose il est bon d'éviter la confusion) ; enfin c'est l'histoire de notre nation que ce cabinet. On n'a eu garde d'y oublier les personnes qui ont triomphé de nos rois. Ne vous allez pas imaginer que j'entende par là des Anglois ou des Espagnols ; c'est un peuple bien plus redoutable et bien plus puissant dont je veux parler : en un mot ce sont les Jocondes[1], les belles Agnès, et ces conquérantes illustres sans qui Henri quatrième auroit été un prince invincible. Je les regardai d'aussi bon cœur que je voudrois voir votre oncle à cent lieues d'ici.

Enfin nous sortîmes de cet endroit, et traversâmes je ne sais combien de chambres riches, magnifiques, des mieux ornées, et dont je ne dirai rien ; car de m'amuser à des lambris et à des dorures, moi que Richelieu a rempli d'originaux et d'antiques, vous ne me le conseilleriez pas ; toutefois je vous avouerai que l'appartement du roi m'a semblé merveilleusement superbe : celui de la reine ne l'est pas moins ; il y a tant d'or qu'à la fin je m'en ennuyai[2]. Jugez ce que peuvent faire les grands seigneurs, et quelle misère c'est d'être riche : il a fallu qu'on ait inventé les chambres de stuc où la magnificence se cache sous une apparence de simplicité. Il est encore bon que vous sachiez que l'apppartement du roi consiste en diverses pièces, dont l'une, appelée le grand cabinet[3], est remplie de peintures exquises : il y a entre autres des Bacchanales du Poussin[4], et un combat burlesque et énig-

1. La Fontaine désigne ici le portrait de Monna Lisa, dite la *Joconde*, parce qu'elle était femme de Francisco del Giocondo, gentilhomme florentin. Ce portrait est au Louvre.

2. Voyez Desmarests, p. 54.

3. Voyez Desmarests, *Promenade*, VIII, p. 57.

4. L'un de ces tableaux représentait le banquet de Silène ; l'autre le

matique de Pallas et de Vénus, d'un peintre que la concierge ne nous put nommer[1]. Vénus a le casque en tête et une longue estocade. Je voudrois pour beaucoup me souvenir des autres circonstances de ce combat et des différents personnages dont est composé le tableau, car chacune de ces déesses a son parti qui la favorise. Vous trouveriez fort plaisantes les visions que le peintre a eues. Il fait demeurer l'avantage à la fille de Jupiter; mais à propos elles sont toutes deux ses filles; je voulois donc dire à celle qui est née dans son cerveau. La pauvre Vénus est blessée par son ennemie. En quoi l'ouvrier a représenté les choses non comme elles sont, car d'ordinaire c'est la beauté qui est victorieuse de la vertu, mais plutôt comme elles doivent être : assurément sa maîtresse lui avoit joué quelque mauvais tour.

Ce grand cabinet dont je parle est accompagné d'un autre petit[2] où quatre tableaux pleins de figures représentent les quatre éléments. Ces tableaux sont du (*Poussin*)[3]; la concierge nous le dit, si je ne me trompe; et quand je me tromperois, ce n'en seroient pas moins les quatre éléments. On y voit des feux d'artifice, des courses

triomphe de Bacchus, dont le char, tiré par des Centaures, était suivi par des Ménades jouant de divers instruments. (Voyez Vignier, p. 62 et 63.)

1. Ce tableau était du Pérugin, le maître de Raphaël. Voici comme Vignier (p. 63) le décrit : « Ce tableau représente un combat de l'Amour et de la Chasteté. L'on y voit quantité de petits Amours : les uns tirent des femmes par les cheveux, et les autres avec des cordons de soie, étant tous armés de flèches d'or et de toutes sortes d'instruments propres à l'Amour. La Chasteté brise leurs traits et leurs arcs, en bat d'autres avec leurs flambeaux, et en tire pareillement par les cheveux. On voit dans le lointain toutes les métamorphoses que l'Amour a causées. » Desmarests a décrit aussi ce tableau en vers dans sa *huitième Promenade*, p. 58.

2. C'était le cabinet de la reine. (Voyez Vignier, p. 71.)

3. La Fontaine a effacé dans le manuscrit le nom du *Poussin*, et n'en a pas substitué d'autre. (Voyez p. 131 du manuscrit, t. II.) On verra ci-après qu'on l'avait trompé, ainsi qu'il s'en doutait.

de bagues, des carrousels, des divertissements de traîneaux, et autres gentillesses semblables. Si vous me demandez ce que tout cela signifie, je vous répondrai que je n'en sais rien [1].

Au este le cardinal de Richelieu, comme cardinal qu'il étoit, a eu soin que son château fût suffisamment fourni de chapelles : il y en a trois, dont nous vîmes les deux d'en haut ; pour celle d'en bas, nous n'eûmes pas le temps de la voir [2], et j'en ai regret à cause d'un saint Sébastien que l'on prise fort. Dans l'une de celles qui sont en haut je trouvai l'original de cette dondon que notre cousin a fait mettre sur la cheminée de sa salle. C'est une Madeleine du Titian, grosse et grasse, et fort agréable [3] ;

1. Vignier nous apprend *ce que tout cela signifiait,* et décrit, p. 76 de son livre, ces quatre tableaux de la manière suivante : « Au-dessus du lambris on voit jusqu'au haut du plafond quatre ableaux dans leurs cadres, représentant les quatre éléments. Le premier représente la terre, ou le triomphe de Louis XIII, pour la naissance de Sa Majesté à présent régnante, et de Monsieur. Le second représente l'air : c'est une chasse d'oiseaux, où madame la duchesse de Lorraine paroît avec toutes les dames de la cour, montées sur de superbes chevaux. Le troisième représente le feu, par des feux d'artifice tirés de nuit au milieu d'une place environnée de bâtiments. Et le quatrième, qui représente l'eau, fait voir les divertissements des dames et des galants de Hollande durant la glace. Les figures sont de Drevet, et les paysages de Claude Lorrain. » Desmarests, dans sa *Promenade huitième,* p. 56, a aussi décrit en vers ces quatre tableaux ; et si La Fontaine l'avait lu avec attention, il aurait su par lui ce que ces tableaux représentaient.

2. C'est précisément celle d'en bas qui paraît avoir été la principale chapelle. Desmarests la décrit en ces termes :

> Mais il faut avant tout rendre l'honneur à Dieu :
> Sous ce pavillon gauche allons voir le saint lieu.
> C'est l'auguste chapelle, où vingt blanches colonnes
> Ont leurs chapiteaux d'or, comme autant de couronnes ;
> En la base, en la frise, et dans la voûte encor,
> Du blanc la douceur règne avec celle de l'or.
> Que d'illustres tableaux ornent ces feints portiques !
> Que de nobles enfants des grands peintres antiques !

3. D'après ce que dit Vignier, p. 94, c'était une copie du Titien.

de beaux tétons comme aux premiers jours de sa pénitence, auparavant que le jeûne eût commencé d'empiéter sur elle. Ces nouvelles pénitentes sont dangereuses, et tout homme de sain entendement les fuira.

Il me semble que je n'ai pas parlé trop dévotement de la Madeleine ; aussi n'est-ce pas mon fait que de raisonner sur des matières spirituelles, j'y ai eu mauvaise grâce toute ma vie ; c'est pourquoi je passerai sous silence les raretés de ces deux chapelles, et m'arrêterai seulement à un saint Jérôme tout de pièces rapportées, la plupart grandes comme des têtes d'épingles, quelques-unes comme des cirons[1]. Il n'y en a pas une[2] qui n'ait été employée avec sa couleur ; cependant leur assemblage est un saint Jérôme si achevé que le pinceau n'auroit pu mieux faire ; aussi semble-t-il que ce soit peinture, même à ceux qui regardent de près cet ouvrage. J'admirai non-seulement l'artifice, mais la patience de l'ouvrier. De quelque façon que l'on considère son entreprise, elle ne peut être que singulière,

Et dans l'art de niveler[3],
L'auteur de ce saint Jérôme
Devoit sans douter exceller
Sur tous les gens du royaume.

Ce n'est pas que je sache son pays, pour en parler franchement, ni même son nom ; mais il est bon de dire

1. Vignier, p. 94, parle de cette mosaïque presque dans les mêmes termes : elle était dans l'antichambre du salon de Son Éminence.

2. *Première rédaction* : une seule.

3. C'est-à-dire dans l'art de s'amuser à des bagatelles et à des vétilles ; car le mot *niveler* avait alors cette signification, qu'il a perdue. On peut consulter à ce sujet la seconde édition du *Dictionnaire de l'Académie françoise*, 1696, in-folio, t. II, p. 75.

que c'est un François, afin de faire paroître cette merveille d'autant plus grande. Je voudrois, pour comble de nivelerie[1], qu'un autre entreprît de compter les pièces qui la composent.

Mais ne passerai-je point moi-même pour un nivelier[2], de tant m'arrêter à ce saint Jérôme[3]? Il faut le laisser; aussi bien dois-je réserver mes louanges pour cette fameuse table dont vous devez avoir entendu parler, et qui fait le principal ornement de Richelieu. On l'a mise dans le salon, c'est-à-dire au bout de la galerie, le salon n'en étant séparé que par une arcade. Il me semble que j'aurois bien fait d'invoquer les muses pour parler de cette table assez dignement[4].

Elle est de pièces de rapport,
Et chaque pièce est un trésor;
Car ce sont toutes pierres fines,
Agates, jaspe et cornalines,
Pierres de prix, pierres de nom,
Pierres d'éclat et de renom :
Voilà bien de la pierrerie.
Considérez que de ma vie
Je n'ai trouvé d'objet qui fût si précieux.
Ce qu'on prise aux tapis de Perse et de Turquie,
Fleurons, compartiments, animaux, broderie,

1. Ce mot est forgé par La Fontaine. Il est ici synonyme de *vétillerie*, qu'on ne trouve pas dans nos dictionnaires, ou qu'on y trouve mal défini, mais qui se comprend, et même se dit.

2. Le *Dictionnaire de l'Académie françoise*, seconde édition, t. II, p. 75, nous apprend qu'on disait *nivelleux*, et non *nivelier*. Ce mot signifie celui qui ne fait que s'amuser à des vétilles, un *vétilleur*.

3. La Fontaine avait d'abord écrit : « Mais je passerois moi-même pour un nivelier, si je m'arrêtois davantage à ce saint Jérôme. » Puis il a rayé ces mots, et a écrit à la suite ceux qui sont dans le texte.

4. Cette table avait six pieds de long sur quatre de large. Ces mosaïques en pierres précieuses se faisaient à Florence. (Voyez Vignier, p. 100.)

Tout cela s'y présente aux yeux.
L'aiguille et le pinceau ne rencontrent pas mieux.
J'en admirai chaque figure;
Et qui n'admireroit ce qui naît sous les cieux?
Le savoir de Pallas, aidé de la teinture,
Cède au caprice heureux de la simple nature :
Le hasard produit des morceaux
Que l'art n'a plus qu'à joindre, et qui font sans peinture
Des modèles parfaits de fleurons et d'oiseaux.

Tout cela pourtant n'est de rien compté[1] : ce qui fait la valeur de cette table, c'est une agate qui est au milieu, grande presque comme un bassin[2], taillée en ovale, et de couleurs extrêmement vives. Ses veines sont délicates et mêlées de feuille morte, isabelle, et couleur d'aurore. Au reste vraie agate d'Orient, laquelle[3] a toutes les qualités qu'on peut souhaiter[4] aux pierres de cette espèce ;

Et pour dire en un mot, la reine des agates.

Dans tout l'empire des camayeux (ce sont peuples dont les agates font une branche)[5] je ne crois pas qu'il se trouve encore une merveille aussi grande que celle-ci, ni que rien de plus rare nous soit venu

Des bords où le soleil commence sa carrière.

J'en excepte cette agate qui représentoit Apollon et les

1. *Conté,* dans le manuscrit de La Fontaine.

2. Elle avait un pied et demi de long sur un pied de large, et était entourée par une douzaine d'autres agates encadrées dans des fleurons de cornaline, de jaspe et de lapis-lazuli. (Voyez Vignier, p. 100.)

3. *Première rédaction :* et qui.

4. *Première rédaction :* qu'on souhaite.

5. Il y a ici cinq lignes raturées, presque indéchiffrables. On y lit cependant : « dont les agates font partie, » et au-dessus : « que l'on confond bien souvent avec les agates. »

neuf Muses ; car je la mets la première, et celle de Richelieu la seconde.

Ce palais si fameux des princes de Florence,
Riche et brillant séjour de la magnificence ;
Le trésor de Saint-Marc ; celui dont les François
Recommandent la garde aux cendres de leurs rois ;
Les vastes magasins dont le sérail abonde,
Magasins enrichis des dépouilles du monde ;
Jule[1] enfin n'eut jamais rien de plus précieux.

Et pour m'exprimer familièrement et en termes moins poétiques,

Saint-Denis, et Saint-Marc, le palais du grand-duc,
L'hôtel de Mazarin, le sérail du grand Turc,
N'ont rien, à ce qu'on dit, de plus considérable.
Je me suis informé du prix de cette table :
Voulez-vous le savoir ? Mettez cent mille écus,
Doublez-les, ajoutez cent autres par-dessus :
Le produit[2] en sera la valeur véritable.

Dans le même lieu où on l'a mise[3], sont quatre ou cinq bustes, et quelques statues, parmi lesquelles on me nomma Tibère[4] et Livie[5] ; ce sont personnes que vous con-

1. Le cardinal Mazarin.

2. Neuf cent mille livres.

3. *Premières rédactions :* « où on a mis cette table » ; « où on a mis cette merveille ».

4. *Première rédaction :* « Non le Tibère de Calprenède, mais celui de Corneille Tacite ; quant à Livie, vous la connoissez, c'est cette femme qui, dans le *Cinna* de M. Corneille, dissuade... » Ici La Fontaine s'est interrompu et a refait la dernière phrase : « Quant à Livie, vous la connoissez par le *Cinna* de M. Corneille. » Enfin il a effacé le tout pour écrire ce qui est dans le texte.

5. Voyez Vignier, p. 140 et 141, et Desmarests, p. 61, *Promenade huitième*. Il y avait encore ailleurs un buste de Livie. (Voyez Vignier, p. 51.)

noissez et dont M. de La Calprenède[1] vous entretient quelquefois. Je ne vous en dirai rien davantage, aussi bien ma lettre commence[2] à me sembler un peu longue. Il m'est pourtant impossible de ne point parler d'un certain buste dont la draperie est de jaspe[3]: belle tête, mais mal peignée; des traits de visage grossiers, quoique bien proportionnés, et qui ont quelque chose d'héroïque et de farouche[4] tout à la fois, un regard fier et terrible, enfin la vraie image d'un jeune Scythe: vous ne prendriez jamais cette tête pour celle d'un de nos galants[5]: c'est aussi celle d'Alexandre. J'eusse fait tort à ce prince si j'eusse regardé après lui un moindre héros que le grand Armand. Nous rentrâmes pour ce sujet dans la galerie. On y voit ce ministre peint en habit de cavalier et de cardinal, encourageant des troupes par sa présence, et monté sur un cheval[6] parfaitement beau[7]. Ce pourroit bien être ce barbe qu'on appeloit l'*impudent*; animal sans considération ni respect, et qui devant les majestés et les éminences rioit à toutes celles qui lui plaisoient[8]. Les

1. Voyez ci-dessus, p. 220. Lorsque La Fontaine écrivait ces mots, La Calprenède devait bientôt terminer sa carrière : il mourut dans les premiers jours d'octobre 1663.

2. *Première rédaction :* cette lettre commençant...

3. *Première rédaction :* d'une certaine tête embrassée en jaspe, laquelle fait un des principaux bustes de ce salon.

4. *Première rédaction :* barbare.

5. On lisait ici : « Avouez-le-moi. » La Fontaine a effacé ces mots. Vignier en parle, p. 140. Desmarets a dit :

> La valeur d'Alexandre en ce buste respire.
> *Promenades,* VIII, p. 2.

6. *Première rédaction :* barbe blanc...

7. Vignier, p. 135, parle de ce portrait, et nous apprend que dans l'éloignement on avait représenté le combat de Naples. Voyez aussi Desmarests, p. 61, *Promenades,* VIII.

8. Folâtrait avec toutes les juments qui lui plaisaient.

tableaux de cette galerie représentent une partie des conquêtes que nous avons faites, sous le ministère d'Armand.

Après que j'eus jeté l'œil sur les principales, nous descendîmes dans les jardins, qui sont beaux sans doute et fort étendus; rien ne les sépare d'avec le parc. C'est un pays que ce parc, on y court le cerf. Quant aux jardins, le parterre est grand et l'ouvrage de plus d'un jour. Il a fallu, pour le faire, qu'on ait tranché toute la croupe d'une montagne. La retenue des terres est couverte d'une palissade de philiréa [1] apparemment ancienne, car elle est chauve en beaucoup d'endroits : il est vrai que les statues qu'on y a mises réparent en quelque façon les ruines de sa beauté. Ces endroits, comme vous savez, sont d'ordinaire le quartier des Flores : j'y en vis une et une Vénus, un Bacchus moderne, un consul (que fait ce consul parmi de jeunes déesses?), une dame grecque, une autre dame romaine, avec une autre sortant du bain [2]. Avouez le vrai, cette dame sortant du bain n'est pas celle que vous verriez le moins volontiers. Je ne vous saurois dire comme elle est faite, ne l'ayant considérée que fort peu de temps. Le déclin du jour et la curiosité de voir une partie des jardins en furent la cause. Du lieu où nous regardions ces statues, on voit à droite une fort longue pelouse, et ensuite quelques allées profondes, couvertes, agréables, et où je me plairois extrêmement à avoir une aventure amoureuse ; en un mot, de ces ennemies du jour

1. Communément filaria.

2. Vignier, pag. 152-155, fait aussi mention de la statue de Flore qui se trouvait dans les jardins, ainsi que de la dame grecque et de la dame romaine sortant du bain. Le vêtement de cette dernière était de marbre noir.

tant célébrées par les poëtes : à midi véritablement on y entrevoit quelque chose,

Comme au soir, lorsque l'ombre arrive en un séjour,
Ou lorsqu'il n'est plus nuit, et n'est pas encor jour [1].

Je m'enfonçai dans l'une de ces allées. M. de Châteauneuf, qui étoit las, me laissa aller. A peine eus-je fait dix ou douze pas, que je me sentis forcé par une puissance secrète de commencer quelques vers à la gloire du grand Armand. Je les ai depuis achevés sur les mémoires que me donnèrent les nymphes de Richelieu ; leur présence, à la vérité, m'a manqué trop tôt ; il seroit à souhaiter que j'eusse mis la dernière main à ces vers au même lieu qui me les a fait ébaucher [2]. Imaginez-vous que je suis dans une allée où je médite ce qui s'ensuit :

Mânes du grand Armand, si ceux qui ne sont plus
Peuvent goûter encor des honneurs superflus,
Recevez ce tribut de la moindre des Muses.
Jadis de vos bontés ses sœurs étoient confuses;
Aussi n'a-t-on point vu que d'un silence ingrat
Phébus de vos bienfaits ait étouffé l'éclat.
Ses enfants ont chanté les pertes de l'Ibère,
Et le destin forcé de nous être prospère,
Partout où vos conseils, plus craints que le dieu Mars,
Ont porté la terreur de nos fiers étendards;
Ils ont représenté les vents et la fortune
Vainement indignés du tort fait à Neptune,
Quand vous tîntes ce dieu si longtemps enchaîné [3].

1. Ce vers se trouve, à une légère variante près, dans la fable des *Lapins*, liv. X, fab. XV, v. 12.

2. *Première rédaction :* qui m'aida à les ébaucher.

3. La Fontaine désigne ici la digue de La Rochelle, dont on voit encore les ruines quand la mer est basse.

Le rempart qui couvroit un peuple mutiné,
Nos voisins envieux de notre diadème,
Et les rois de la mer, et la mer elle-même,
Ne purent arrêter le cours de vos efforts[1].
La Seine vous revit triomphant sur ses bords.
Que ne firent alors les peuples du Permesse!
On leur ouït chanter vos faits, votre sagesse,
Vos projets élevés, vos triomphes divers;
Le son en dure encore aux bouts de l'univers.
Je n'y puis ajouter qu'une simple prière :
Que la nuit d'aucun temps ne borne la carrière
De ce renom si beau, si grand, si glorieux!
Que Flore et les Zéphyrs ne bougent de ces lieux;
Qu'ainsi que votre nom leur beauté soit durable;
Que leur maître ait le sort à ses vœux favorable;
Qu'il vienne quelquefois visiter ce séjour,
Et soit toujours content du prince et de la cour!

Je serois encore au fond de[2] l'allée où je commençai ces vers, si M. de Châteauneuf ne fût venu m'avertir qu'il étoit tard. Nous repassâmes dans l'avant-cour afin de gagner plus tôt l'autre côté des jardins. Comme nous étions près du pont-levis, un vieux domestique nous aborda fort civilement, et me demanda ce qu'il me sembloit de Richelieu. Je lui répondis que c'étoit une maison accomplie ; mais que, n'ayant pu tout voir, nous reviendrions le lendemain, et reconnoîtrions ces civilités et les offres qu'il nous faisoit (je ne songeois pas à notre promesse). « On ne manque jamais de dire cela, repartit cet

1. Le cardinal de Richelieu eut, par commission expresse, en date du 4 février 1627, le commandement en chef de l'armée devant La Rochelle, ayant pour ses lieutenants le duc d'Angoulême et les maréchaux de Schomberg et de Bassompierre. La ville ne se rendit et n'admit les troupes du roi que le 30 octobre 1628, après un siége d'un an et deux mois.

2. *Première rédaction* : dans.

homme; j'y suis tous les jours attrapé par des Allemands. » Sans[1] la crainte de nous fâcher, et par conséquent de ne rien avoir, il auroit, je pense, ajouté : à plus forte raison le serai-je par des François; même je vis bien que le haut-de-chausses de M. de Châteauneuf lui sembloit de mauvais augure. Cela me fit rire, et je lui donnai quelque chose.

A peine l'eûmes-nous congédié[2] que le peu qui restoit de jour nous quitta. Nous ne laissâmes pas de nous renfoncer en d'autres allées, non du tout si sombres que les précédentes; elles pourront l'être dans deux cents ans. De tout ce canton je ne remarquai qu'un mail et deux jeux de longue paume, dont l'un pourroit bien être tourné vers l'orient, et l'autre vers le midi ou vers le septentrion ; je suis assuré que c'est l'un des deux : on se sert apparemment de ces jeux de paume selon les différentes heures du jour, pour n'avoir pas le soleil en vue[3]. Du lieu où ils sont il fallut rentrer en de nouvelles obscurités, et marcher quelque temps sans nous voir, tant qu'enfin nous nous retrouvâmes dans cette place qui est au-devant du château, moi fort satisfait, et M. de Châteauneuf, qui étoit en grosses bottes, fort las.

1. *Première rédaction :* Si ce n'eût été.

2. D'abord *quitté,* puis *laissé* et enfin *congédié.*

3. La description de Vignier, p. 4, éclaircit ce passage. « Le mail commence proche la porte de l'anticour; il est à tournant, et passe autour de deux jeux de longue paume. Il a trois cent quarante-six toises de long, et de large quatre toises et demie : il y a une petite allée, qui va d'une passe à l'autre, pour la commodité de ceux qui veulent jouer. » En 1665, deux ans après l'époque du voyage de La Fontaine, le duc de Richelieu fit construire, proche du mail et de la porte de l'anticour, un jeu de courte paume. « C'est, dit Vignier, p. 5, un des plus beaux du royaume. »

LETTRE VI[1].

A LA MÊME.

SUITE DU MÊME VOYAGE.

À Limoges, ce 19 septembre 1663.

Ce seroit une belle chose que de voyager, s'il ne se falloit point lever si matin. Las que nous étions, M. de Châteauneuf et moi, lui, pour avoir fait tout le tour de Richelieu en grosses bottes, ce que je crois vous avoir mandé, n'ayant pas dû omettre une circonstance si remarquable ; moi, pour m'être amusé à vous écrire au lieu de dormir : notre promesse et la crainte de faire attendre le voiturier nous obligèrent de sortir du lit devant que l'aurore fût éveillée. Nous nous disposâmes à prendre congé de Richelieu sans le voir[2]. Il arriva malheureusement

1. Publiée pour la première fois par M. Monmerqué dans les *Opuscules inédits de La Fontaine*, pag. 39 à 48, d'après l'autographe contenu dans le manuscrit 151, Belles-Lettres, de la Bibliothèque de l'Arsenal.

2. Nous rapporterons ici la courte description que Vignier, p. 3, a faite de cette ville, dix ans après la date de la lettre de La Fontaine. « La principale rue est composée de vingt-huit gros pavillons, quatorze de chaque côté, tous à portes cochères, et d'une même symétrie : à chaque bout il y a une place de quarante-six toises en carré, avec des pavillons doubles aux quatre coins. L'église est dans la place la plus proche du château. Le palais et les halles sont dans la même place, avec une fontaine dans un des coins, et une autre fontaine dans l'autre place. »

Nous ajouterons que cette ville est près de deux petites rivières, l'Amable et la Vide ou la Veude; la première remplit les fossés de la ville, qui n'était qu'un village avant le cardinal de Richelieu. Il l'a bâtie en 1637, après avoir fait ériger la seigneurie qui en dépendait en duché-pairie, par lettres patentes du roi, données en 1631. On trouve un plan de cette ville et une vue du château dans l'ouvrage intitulé *Topographia Galliæ*, Francofurti, 1657, in-folio, p. 54. La description qui est dans cet ouvrage nous

pour nous, et plus malheureusement encore pour le sénéchal, dont nous fûmes contraints d'interrompre le sommeil, que les portes se trouvèrent fermées par son ordre. Le bruit couroit que quelques gentilhommes de la province avoient fait complot de sauver certains prisonniers soupçonnés[1] de l'assassinat du marquis de Faure[2]. Mon impatience ordinaire me fit maudire cette rencontre. Je ne louai même que sobrement la prudence du sénéchal. Pour me contenter, M. de Châteauneuf lui parla, et lui dit que nous portions le paquet du roi : aussitôt il donna ordre qu'on nous ouvrît ; si bien que nous eûmes du temps de reste, et arrivâmes à Châtellerault qu'on nous croyoit encore à moitié chemin.

Nous y trouvâmes votre oncle en maison d'ami. On lui avoit promis des chevaux pour achever son voyage ; et il s'étoit résolu de laisser Poitiers, comme le plus long, pourvu que je n'eusse point une curiosité trop grande de voir cette ville. Je me contentai de la relation qu'il m'en fit, et son ami le pria de ne point partir qu'il n'en fût pressé par le valet de pied qui l'accompagnoit. Nous accordâmes à cet ami un jour seulement. Ce n'est pas

apprend que ce plan et cette vue sont copiés d'après les plans de la ville et du château, qui avaient paru à Paris en quatre feuilles. Ce même plan se trouve réduit dans l'ouvrage intitulé les *Délices de la France*, Leyde, 1685, in-12, p. 417. Richelieu était autrefois une ville du diocèse de Poitiers, du ressort d'Anjou, de la généralité de Tours et du gouvernement de Saumur. Ainsi ce lieu appartenait à quatre provinces : pour le spirituel au Poitou ; pour la justice à l'Anjou ; pour les finances à la Touraine ; pour le militaire au Saumurois. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, et on y compte trois mille habitants.

1. *Première rédaction :* accusés.

2. Le marquis de Faure s'appelait du Vigean. Il était frère de la duchesse de Richelieu ; son autre sœur est morte aux Carmélites. Il fut assassiné dans son pays, comme il allait en carrosse rendre visite à un de ses amis. (Voy. Lenet, *Mémoires*. t. II, p. 355.)

qu'il ne dépendît de nous de lui en accorder davantage, M. de Châteauneuf étant honnête homme et s'acquittant de telles commissions au gré de ceux qu'il conduit aussi bien que de la cour; mais nous jugeâmes qu'il valoit mieux obéir ponctuellement aux ordres du roi.

Tout ce qui se peut imaginer de franchise, d'honnêteté, de bonne chère, de politesse, fut employé pour nous régaler. La Vienne passe au pied de Châtellerault, et en ce canton elle porte des carpes qui sont petites quand elles n'ont qu'une demi-aune. On nous en servit des plus belles avec des melons que le maître du logis méprisoit, et qui me semblèrent excellents. Enfin cette journée se passa avec un plaisir non médiocre ; car nous étions non-seulement en pays de connoissance, mais de parenté.

Je trouvai à Châtellerault un Pidoux[1] dont notre hôte avoit épousé la belle-sœur. Tous les Pidoux ont du nez, et abondamment[2]. On nous assura de plus qu'ils vivoient longtemps, et que la mort, qui est un accident si commun chez les autres hommes, passoit pour prodige parmi ceux de cette lignée. Je serois merveilleusement curieux que la chose fût véritable[3]. Quoi que c'en soit, mon parent de Châtellerault demeure onze heures à cheval sans s'incommoder, bien qu'il passe quatre-vingts ans. Ce qu'il a de particulier et que ses parents de Château-Thierry n'ont pas, il aime la chasse et la paume, sait l'Écriture et com-

1. On sait que La Fontaine était, par sa mère, de la famille des Pidoux.

2. Notre poëte plaisante ici sur son propre nez, qui était long.

3. Et elle l'était. Les Pidoux formaient, au temps de La Fontaine, une des familles les plus considérables de la bourgeoisie du Poitou, et leur réputation de longévité était bien établie. On trouve un Pierre Pidoux, trésorier de France et maire de Poitiers, en 1575, qui fut nommé maire pour la seconde fois en 1615, et qui mourut le 8 mars 1636, à l'âge de quatre-vingt-six ans; ensuite un Jean Pidoux, qui fut assesseur civil et maire

pose des livres de controverse; au reste l'homme le plus gai que vous ayez vu, et qui songe le moins aux affaires, excepté celles de son plaisir. Je crois qu'il s'est marié plus d'une fois; la femme qu'il a maintenant est bien faite, et a certainement du mérite. Je lui sais bon gré d'une chose, c'est qu'elle cajole son mari, et vit avec lui comme si c'étoit son galant; et je sais bon gré d'une chose à son mari, c'est qu'il lui fait encore des enfants. Il y a ainsi d'heureuses vieillesses, à qui les plaisirs, l'amour et les grâces tiennent compagnie jusqu'au bout : il n'y en a guère, mais il y en a, et celle-ci en est une. De vous dire quelle est la famille de ce parent et quel nombre d'enfants il a, c'est ce que je n'ai pas remarqué, mon humeur n'étant nullement de m'arrêter à ce petit peuple.

Trop bien me fit-on voir une grande fille, que je considérai volontiers, et à qui la petite vérole a laissé des grâces et en a ôté. C'est dommage : on dit que jamais fille n'a eu de plus belles espérances que celle-là.

Quelles imprécations
Ne mérites-tu point, cruelle maladie,
Qui ne peut voir qu'avec envie
Le sujet de nos passions!
Sans ton venin, cause de tant de larmes,
Ma parente m'auroit fait moitié plus d'honneur :
Encore est-ce un grand bonheur

en 1618, et qui mourut le 28 janvier 1656, âgé de quatre-vingt-un ans. Son fils, Pierre Pidoux, fut lieutenant général au siége royal de Chatellerault. Jean Pidoux, docteur en médecine, fut maire de Poitiers en 1631, et mourut en 1662, âgé de soixante-dix-huit ans. Le Pidoux que La Fontaine trouva dans cette ville était le troisième octogénaire de cette famille dont nous ayons connaissance: car il ne pouvait être aucun de ceux que nous venons de mentionner; mais il était probablement un proche parent; peut-être était-ce l'oncle du lieutenant général de Châtellerault. (Voyez Thibaudeau, *Abrégé de l'histoire du Poitou*, tome VI, pages 369 et 400-401.)

Qu'elle ait eu tel nombre de charmes.
Tu n'as pas tout détruit, sa bouche en est témoin,
Ses yeux, ses traits et d'autres belles choses :
Tu lui laissas des lis et tu lui pris des roses;
Et comme elle est ma parente de loin,
On peut penser qu'à le lui dire
J'aurois pris un fort grand plaisir :
J'en eus la volonté, mais non pas le loisir.
Cet aveu lui pourra suffire.

On nous assura[1] qu'elle dansoit bien, et je n'eus pas de peine à le croire ; ce qui m'en plut davantage fut le ton de voix et les yeux ; son humeur aussi me sembla douce. Du reste ne m'en demandez rien de particulier : car, pour parler franchement, je l'entretins peu, et de choses indifférentes ; bien résolu, si nous eussions fait un plus long séjour à Châtellerault, de la tourner de tant de côtés que j'aurois découvert ce qu'elle a dans l'âme, et si elle est capable d'une passion secrète. Je ne vous en saurois apprendre[2] autre chose, sinon qu'elle aime fort les romans ; c'est à vous, qui les aimez fort aussi, de juger quelle conséquence on en peut tirer. Outre cette parente de Châtellerault, je dois avoir à Poitiers un cousin germain, dont je n'ai point mémoire qu'on m'ait rien dit : je m'en souviens seulement parce qu'il m'a plaidé autrefois[3].

Poitiers est ce qu'on appelle proprement une villace, qui, tant en maisons que terres labourables, peut avoir deux ou trois lieues de circuit ; ville mal pavée, pleine d'écoliers, abondante en prêtres et en moines[4]. Il y a en

1. *Première rédaction :* dit.
2. *Première rédaction :* dire.
3. On a vu dans la note 3 de la page 276 que la tige principale de la famille était à Poitiers.
4. Il y avait à Poitiers une université, quatre abbayes, des capucins, des

récompense nombre de belles, et l'on y fait l'amour aussi volontiers qu'en lieu de la terre; c'est de la comtesse que je le sais[1]. J'eus quelque regret de n'y point passer; vous en pourriez aisément deviner la cause.

Ce n'est ni la Pierre-Levée[2]
Ni le rocher Passe-Lourdin
Pour vous en dire ma pensée,
Je les ai laissés sans chagrin;
Et quant à cet autre cousin,
Mon âme en est fort consolée;

carmélites, des dames de la Visitation, etc., et quinze paroisses pour une population que d'Expilly ne portait pas à plus de neuf mille six cent quatre-vingt-dix-huit individus en 1768. (Voyez le *Dictionnaire géograph., histor. et polit. des Gaules et de la France,* in-fol, t. V, p. 730.)

1. La comtesse est cette Poitevine que La Fontaine avait quittée à Port-de-Pilles pour faire son excursion à Richelieu, tandis qu'elle continuait sa route jusqu'à Poitiers. (Voyez ci-dessus, dans la quatrième lettre.)

2. La *Pierre-Levée*, dont il est ici question, semblable à beaucoup d'autres monuments de ce genre qu'on trouve en France et dans toute l'Europe, est une masse énorme de forme oblongue et irrégulière qui a environ vingt pieds de long sur dix-sept de large; elle est élevée sur cinq piliers de la hauteur d'environ trois pieds et demi; elle est brute, ainsi que les piliers ou espèces de bornes qui la supportent; on la trouve à un quart de lieue à l'est de Poitiers, en sortant par la porte du Pont-Joubert, à gauche du chemin qui conduit à Bourges, à cinq cents toises environ du faubourg ou village de Saint-Saturnin.

3. On appelle *Passe-Lourdin*, à Poitiers, une grosse roche qui forme un précipice sur les bords de la Clain. Les eaux de cette rivière baignent la base de cette roche, dans laquelle est une grotte où il est difficile d'arriver, et dont le retour est encore plus périlleux. Pendant les guerres civiles, les paysans, pour échapper aux vexations des soldats, se retiraient dans cette grotte. Les écoliers nouvellement venus à l'université de Poitiers étaient contraints par leurs camarades de s'y rendre en passant le long du rocher qui la renferme, au risque de tomber dans la Clain. De là le nom de *Passe-Lourdin* qu'on a donné à ce rocher. On dit aussi que c'était autrefois la coutume pour les nouveaux mariés d'aller, après leurs noces, visiter cette grotte; mais que cet usage a cessé depuis que deux jeunes époux avaient eu le malheur de tomber dans la Clain, et y avaient péri. C'est dans Rabelais, son auteur favori, que La Fontaine avait surtout pris connaissance de la *Pierre-Levée* et du rocher *Passe-Lourdin*. (Voyez *Pantagruel,* liv. II, ch. v.)

Mais je voudrois bien avoir vu
La Landru[1].

Toutefois, ayant le cœur tendre,
Je suis certain que Cupidon
N'eût jamais manqué de me prendre,
S'il m'eût tendu cet hameçon;
Et puis me voilà beau garçon,
Car au départ il se faut pendre :
Je serois fâché d'avoir vu
La Landru.

Cependant je l'aurois vue si nous eussions continué notre route; j'en avois déjà trouvé un moyen que je vous dirai.

Pour revenir à Châtellerault, vous saurez qu'il est miparti de huguenots et de catholiques, et que nous n'eûmes aucun commerce avec les premiers. Le terme dont nous étions convenus avec notre hôte étant écoulé, il fallut prendre congé de lui. Ce ne fut pas sans qu'il renouvelât sa prière : nous lui donnâmes le plus de temps qu'il nous fut possible, et le lui donnâmes de bonne grâce, c'est-à dire en déjeunant bien, et tenant table longtemps, de sorte qu'il ne nous resta de l'heure que pour gagner Chavigny[2]; misérable gîte, et où commencent les mauvais chemins et l'odeur des aulx, deux propriétés qui distinguent le Limousin des autres provinces du monde.

Notre seconde couchée fut Bellac. L'abord de ce lieu m'a semblé une chose singulière, et qui vaut la peine d'être décrite. Quand, de huit ou dix personnes qui y ont

1. La Fontaine semble désigner par ce mot la beauté à la mode dont il a été question dans la lettre II, page 230.

2. On trouve ce lieu dans le grand dictionnaire d'Expilly, sous les noms de Chavigny et de Chauvigny; mais l'usage a fait prévaloir le dernier.

passé sans descendre de cheval ou de carrosse, il n'y en a que trois ou quatre qui se soient rompu le cou, on remercie Dieu [1].

Ce sont morceaux de rochers
Entés les uns sur les autres,
Et qui font dire aux cochers
De terribles patenôtres.

Des plus sages à la fin
Ce chemin
Épuise la patience.
Qui n'y fait que murmurer
Sans jurer,
Gagne cent ans d'indulgence.

M. de Châteauneuf l'auroit cent fois maudit,
Si d'abord je n'eusse dit :
Ne plaignons point notre peine;
Ce sentier rude et peu battu
Doit être celui qui mène
Au séjour de la vertu.

Votre oncle reprit qu'il falloit donc que nous nous fussions détournés. « Ce n'est pas, ajouta-t-il, qu'il n'y ait d'honnêtes gens à Bellac aussi bien qu'ailleurs; mais quelques rencontres ont mis ses habitants en mauvaise odeur. » Là-dessus il nous conta qu'étant de la commission des grands-jours [2], il fit le procès à un lieutenant de robe courte de ce lieu-là, pour avoir obligé un gueux

1. Cette route fut beaucoup améliorée par Turgot, et la direction en a été changée.

2. Les guerres civiles ayant interrompu le cours ordinaire de la justice, et entraîné beaucoup de désordres, principalement dans le Poitou, le roi jugea devoir y faire tenir une cour de grands-jours, et nomma en 1634 une commission de conseillers au parlement de Paris et de maîtres des

à prendre la place d'un criminel condamné à être pendu, moyennant vingt pistoles données à ce gueux et quelque assurance de grâce dont on le leurra. Il se laissa conduire et guinder à la potence fort gaiement, comme un homme qui ne songeoit qu'à ses vingt pistoles, le prévôt lui disant toujours qu'il ne se mît point en peine, et que la grâce alloit arriver. A la fin le pauvre diable s'aperçut de sa sottise; mais il ne s'en aperçut qu'en faisant le saut, temps mal propre à se repentir et à déclarer qui on est. Le tour est bon, comme vous voyez, et Bellac se peut vanter d'avoir eu un prévôt aussi hardi et aussi pendable qu'il y en ait.

Autant que l'abord de cette ville est fâcheux, autant est-elle désagréable; ses rues vilaines, ses maisons mal accommodées et mal prises. Dispensez-moi, vous qui êtes propre, de vous en rien dire. On place en ce pays-là la cuisine au second étage. Qui a une fois vu ces cuisines n'a pas grande curiosité pour les sauces qu'on y apprête. Ce sont des gens capables de faire un très-méchant mets d'un très-bon morceau. Quoique nous eussions choisi la meilleure hôtellerie, nous y bûmes du vin à teindre les nappes, et qu'on appelle communément la *tromperie de Bellac.* Ce proverbe a cela de bon que Louis XIII en est l'auteur.

Rien ne m'auroit plu sans la fille du logis, jeune personne[1] et assez jolie. Je la cajolai sur sa coiffure : c'étoit une espèce de cale à oreilles, des plus mignonnes, et

requêtes, présidée par M. Séguier. On renouvela depuis cette mesure. On doit remarquer que la sénéchaussée de Bellac était régie par le droit écrit; les appellations en étaient portées au parlement de Paris. (Voyez Thibaudeau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou,* liv. VIII, ch. v, tome VI, p. 130; et Expilly, *Grand Dictionnaire des Gaules et de la France,* t. I, p. 558.)

1. La Fontaine avait écrit *verţu,* commencement du mot *vertueuse;* mais il l'a effacé.

bordée d'un galon d'or large de trois doigts[1]. La pauvre fille, croyant bien faire, alla querir aussitôt sa cale de cérémonie pour me la montrer. Passé Chavigny, l'on ne parle quasi plus françois; cependant cette personne m'entendit sans beaucoup de peine[2]. Les fleurettes s'entendent par tout pays, et ont cela de commode qu'elles portent avec elles leur trucheman. Tout méchant qu'étoit notre gîte, je ne laissai pas d'y avoir une nuit fort douce. Mon sommeil ne fut nullement bigarré de songe comme il a coutume de l'être : si pourtant Morphée m'eût amené[3] la fille de l'hôte, je pense bien que je ne l'aurois pas renvoyée; il ne le fit point, et je m'en passai.

M. Jannart se leva devant qu'il fût jour; mais sa diligence ne servit de rien, car tous nos chevaux étant déferrés, il fallut attendre; et, pour mes péchés, je revis les rues de Bellac encore une fois. Tandis que je faisois presser le maréchal, M. de Châteauneuf, qui avoit entrepris de nous guider ce jour-là, s'informa tant des chemins que cela ne servit pas peu à lui faire prendre les plus longs et les plus mauvais. De bonne fortune notre traite n'étoit pas grande : comme Limoges n'est éloigné de Bellac que d'une petite journée, nous eûmes tout loisir de nous égarer; de quoi nous nous acquittâmes très-bien, et en gens qui ne connoissoient ni la langue ni le pays.

Dès que nous fûmes arrivés, mon fidèle Achate (qui pourroit-ce être que M. de Châteauneuf?) disposa les choses pour son retour, et choisit la voie du messager à

1. Voyez ci-dessus, p. 221, note 1.

2. *Premières rédactions :* « ne laissa pas de m'entendre »; « m'entendit assez aisément ».

3. La Fontaine avait écrit d'abord : « la Landru ou du moins..., » il a effacé ces mots.

cheval, qui devoit partir le lendemain. Je fus fâché de ce qu'il nous quittoit sitôt; car, en vérité, il est honnête homme, et sait débiter ce qui se passe à la cour de fort bonne grâce[1]; puis il me semble qu'il ne fait pas mal[2] son personnage dans cette relation. Désormais nous tâcherons de nous en passer, avec d'autant moins de peine qu'il ne reste à vous apprendre que ce qui concerne le lieu de notre retraite : cela mérite une lettre entière[3].

En attendant, si vous désirez savoir comme je m'y trouve, je vous dirai : assez bien; et votre oncle s'y doit trouver encore mieux, vu les témoignages d'estime et de bienveillance que chacun lui rend, l'évêque principalement : c'est un prélat qui a toutes les belles qualités que vous sauriez vous imaginer[4]; splendide surtout, et qui

1. *Premières rédactions :* « ne débite pas mal ce qui se passe à la cour »; « sait débiter ce qui se passe à la cour d'assez bonne grâce ».

2. *Première rédaction :* qu'il fait assez bien.

3. Cette lettre, si elle a été écrite, se trouve perdue. On ne sait pas au juste le temps que La Fontaine a séjourné à Limoges; mais il est probable qu'il n'y resta que quelques mois, puisqu'il obtint un privilége du roi pour l'impression de *Joconde,* le 14 janvier 1664. Jannart, au contraire, se trouvait encore dans le lieu de son exil dix-huit mois après son arrivée. Ceci est prouvé par le passage suivant des défenses de Fouquet. « Cependant le sieur Jannart, un ancien officier, lequel a vieilli sans reproches dans l'exercice de son emploi au parlement; lequel avoit été chargé toute sa vie des affaires les plus particulières du roi; lequel, par une générosité qui devoit être estimée de mes ennemis mêmes, s'ils avoient eu les moindres sentiments d'honneur, avoit demandé et obtenu la permission d'assister ma femme, qui se trouvoit destituée de conseil; dès les premiers pas qu'il a faits contre les inclinations de ces messieurs, ils l'ont calomnié auprès du roi, et ont fait expédier des ordres souverains contre lui, en vertu desquels il a été arraché à sa famille, interdit de la fonction de sa charge, exilé à plus de cent lieues, et relégué en un pays rude, où il est depuis dix-sept ou dix-huit mois, sans habitude et sans consolation. » *Inventaire des pièces baillées à la chambre de justice par Nicolas Fouquet,* t. VII de la suite, ou t. XII de la collection, p. 91, in 18, 1667.

4. François de La Fayette, abbé de Dalon, qui était oncle du mari de madame de La Fayette. Il avait été nommé évêque en 1627, et mourut le

tient la meilleure table du Limousin. Il vit en grand seigneur, et l'est en effet. N'allez pas vous figurer que le reste du diocèse[1] soit malheureux et disgracié du ciel, comme on se le figure dans nos provinces. Je vous donne les gens de Limoges pour aussi fins et aussi polis que peuple de France : les hommes ont de l'esprit en ce pays-là, et les femmes ont de la blancheur ; mais leurs coutumes, façon de vivre, occupations, compliments surtout, ne me plaisent point. C'est dommage que *** n'y ait été mariée : quant à mon égard,

Ce n'est pas un plaisant séjour :
J'y trouve aux mystères d'Amour
Peu de savants, force profanes ;
Peu de Philis, beaucoup de Jeannes[2] ;
Peu de muscat de Saint-Mesmin[3],
Force boisson peu salutaire ;
Beaucoup d'ail et peu de jasmin :
Jugez si c'est là mon affaire.

3 mai 1676, à l'âge de quatre-vingt-six ans. (Voyez *Gallia christiana*, 1720, in-fol., t. II, p. 541-543.)

1. *Première rédaction :* de la province.

2. *Jeannes*, femme du commun, par opposition aux *Philis*, personnes distinguées.

3. Il y a un *Saint-Mémin* dans le département de l'Aube, ou en Champagne, près de Méry-sur-Seine ; un autre dans le département de la Côte-d'Or, près de Vitteaux. Mais ni l'un ni l'autre de ces cantons ne produisent de vins muscats ; et les autres Saint-Mémin qui se trouvent en France sont dans des provinces peu renommées par leur vin. Il est probable que La Fontaine, qui était Champenois, fait ici allusion au Saint-Mémin de Champagne ; et le mot muscat est pris au figuré pour signifier un vin exquis.

LETTRE VII[1].

A LA MÊME.

Il y a assez de temps, Mademoiselle[2], que je suis sorti de la province où vous êtes, pour confesser que j'ai tort de ne vous avoir pas réitéré les services que je vous ai plusieurs fois offerts, puisque vous m'aviez donné la permission de vous écrire. C'est une faveur, il est vrai, que je ne devois pas tant négliger; vous en accordez trop rarement pour n'en pas profiter, et j'ai pris la résolution de faire tant de cas de celles qui viendront de vous que je proteste devant vos beaux yeux de faire désormais mon possible pour en mériter d'autres. Ce sera, Mademoiselle, toujours en qualité de votre très-humble et très-obéissant serviteur,

LA FONTAINE.

1. Publiée par J.-F. de Bastide, de Marseille, dans une *Lettre sur La Fontaine, à M. L**** (Voy. *l'Esprit des Journaux,* décembre 1774), d'après l'original qui lui aurait été communiqué par la petite-fille de La Fontaine : « La vétusté du papier, dit-il, déposoit encore en faveur de ce monument. Je la lus, il me fut permis d'en prendre copie... Vous jugez aisément, ajoute-t-il, que de la part d'un homme aussi ingénu, aussi naturel que La Fontaine, une lettre où règne autant d'affectation ne peut être dictée que par l'esprit de plaisanterie. » J.-F. de Bastide publia cette lettre, à la prière de la famille de La Fontaine, pour prouver que notre poëte n'était pas en aussi mauvaise intelligence avec sa femme que ses biographes s'accordent à le dire. (P.-L.)

On n'est point forcé d'accepter l'interprétation de J.-F. de Bastide.

2. Les femmes mariées de la moyenne et petite noblesse ou de la bonne bourgeoisie étaient qualifiées demoiselles. (Voyez, à ce propos, *Œuvres complètes de Molière,* dans cette collection, t. I, p. LXIV.)

LETTRES A DIVERS

LETTRE I[1].

A M. JANNART[2].

A Rheims, ce lundi 14 février 1656.

Monsieur mon oncle,

J'ai enfin vendu ma ferme de Damar, moyennant 19,114 livres à mon beau-frère[3] : c'est-à dire qu'il a fait échange avec moi de son bien de Châtillon, qu'il a promis par un acte séparé de me faire valoir 10,600 livr., m'a

1. Les lettres I, V et VII ont paru à la suite des *Mémoires de Coulanges*, p. 497 à 504, et dans le tirage à part portant le titre *d'Opuscules inédits de La Fontaine*, p. 49-56. Elles ont été insérées dans le t. XV de l'édition in-18 des *OEuvres complètes de La Fontaine*, publiées en 1820. Ces lettres appartenaient à M. Héricart de Thury, descendant d'Héricart, beau-frère de La Fontaine. Il en était sans doute ainsi des lettres II, IV et VI publiées pour la première fois en 1822 par Walkenaer. Nous avons du moins la certitude que la IIIe appartenait à la même collection.

2. Les suscriptions ou adresses de ces lettres portent : *A monsieur Jeannart, conseiller du roy, substitut de monsieur le procureur général, sur le quai des Augustins*. La Fontaine écrit toujours *Jeannart;* mais nous avons eu sous les yeux les minutes originales de plusieurs actes de famille, signées de Jannart et de La Fontaine, qui démontrent que c'était à tort que notre poëte ajoutait un *e* à ce nom.

3. Louis Héricart, qui remplaça son père dans la charge de lieutenant civil et criminel de La Ferté-Milon. Il épousa, le 15 novembre 1642, Catherine Bellenger.

baillé 214 liv., m'a fait une promesse, payable dans trois mois, de 1,300 liv.; et du surplus, montant à 7,000 liv., il m'a fait constitution. Ainsi il a fallu que j'aie vendu le bien de Châtillon, ce qui nous a fait une difficulté : car celui qui l'a acheté a dit qu'il vouloit que quelqu'un s'obligeât à la garantie et entretènement de la vendition[1] que je lui faisois, jusqu'à ce que mademoiselle de La Fontaine[2] eût l'âge et eût ratifié. J'en ai parlé à M. Héricart, mon beau-frère, qui s'en est excusé, et a dit que, s'il intervenoit à ladite vendition, l'échange paroîtroit simulé, et que cela lui feroit tort pour les lods et ventes. J'ai cru qu'il vouloit peut-être laisser cet obstacle afin de se dédire; et ayant reçu depuis peu une lettre de M. Faur, où je ne trouvois pas mon compte à beaucoup près, j'ai cru qu'il falloit achever l'affaire à quelque prix que ce fût[3]... au marchand qui vous portera 3,000 écus et vous demandera votre garantie; s'il eût voulu de celle de M. de Villemontée[4] et de ma sœur, je ne vous aurois pas importuné de cela; mais il a dit qu'il ne les connoissoit pas. Pour mon père, il en vouloit bien; mais je ne romps jamais la tête

1. Le mot *vendition*, selon Nicot, signifie un contrat de vente fait sous la condition que le vendeur ne s'oblige qu'à rendre le prix de la vente, en cas d'éviction. (Voyez *Thrésor de la langue françoyse*, 1606, p. 853.)

2. Il s'agit ici de la femme de La Fontaine: La majorité n'était alors acquise qu'à l'âge de vingt-cinq ans. Madame de La Fontaine en lui supposant vingt-quatre ans en 1656, a dû naître en 1632; et à la fin de 1647, époque de son mariage, elle n'avait pas encore seize ans révolus.

3. Il manque ici une partie de la lettre.

4. M. de Villemontée avait épousé la sœur de La Fontaine. La famille de Villemontée était considérée. On voit un M. de Villemontée, conseiller d'État, intendant de la justice de Poitou, Saintonge et Angoumois, que le cardinal de Richelieu estimait beaucoup. Il fut chargé, en 1633, de pacifier les différends qui s'étaient élevés entre le duc d'Épernon et M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux. (Voyez l'*Histoire du duc d'Épernon*, par Girard, Paris, 1655, in-folio.)

à mon père de mes affaires. Je dirai à M. Bellenger [1] et à mon beau-frère que je vous fais toucher l'argent de ladite vendition pour votre sûreté, en attendant que je vous aie fait bailler une indemnité de votre garantie par M. de Villemontée, mon beau-frère, ou bien par qui il vous plaira; et cela sera bien de la sorte. Je vous prie aussi, si on vous en écrit, de mander la même chose.

Quand vous aurez l'argent entre vos mains, mon père vous prie de lui en prêter 4,500 liv. pour racheter partie d'une rente qu'il doit conjointement avec ma sœur aux héritiers de M. Pidoux [2]; moyennant quoi il sera déchargé de la garantie. Du reste, ma sœur vous en entretiendra si vous voulez, et vous ne sauriez mieux faire valoir votre argent. Premièrement, je me contenterai de l'intérêt sur et tant moins d'autant de la pension que vous savez, et puis après la mort de mon père je vous rembourserai infailliblement, et vous donnerai ensuite une partie consi-

1. Probablement le beau-père du beau-frère de La Fontaine, ou de Louis Héricart, qui avait épousé une Bellenger.

2. Cette rente ne fut pas remboursée, et on la trouve sur l'état des dettes de la succession de Charles de La Fontaine, père de notre poëte, à la suite d'un acte en date du 20 mars 1670, entre La Fontaine, sa femme, et Claude de La Fontaine, son frère. Le principal de cette rente était de 4,800 livres. On a souvent accusé La Fontaine d'avoir eu peu d'ordre dans ses affaires, mais on n'a pas su qu'il avait trouvé de grandes charges dans la succession de son père. M. Monmerqué a eu la patience de dresser l'état du passif de cette succession, d'après les pièces originales communiquées par la famille. En voici l'extrait :

Il était dû aux héritiers Pidoux pour principal et intérêts. .	4,067 l.
A M. de Maucroix, pour principal et arrérages depuis 1652.	17,600
A Jean de La Fontaine pour principal et cinq années d'intérêts.	11,977
A M. Jannart, 600 l. De plus, pour des legs pieux, 1,000 l.; pour des dons à des domestiques, 800 l.; pour des frais funéraires, 600 l. Total	3,000
Total du passif. . .	36,644

dérable de ce qui me restera, aux conditions que je vous ai dites.

Je vous écris de Rheims, où je suis chez MM. de Maucroix, attendant votre réponse sur tous ces points. Le messager qui vous porte celle-ci part aujourd'hui lundi; vous pourrez, si vous en voulez prendre la peine, me récrire mercredi; il ne faut que demander le messager de Rheims, sur le pont Notre-Dame, ou écrire par la poste de Champagne, et adresser les lettres à *M. de La Fontaine, chez M. de Maucroix, chanoine à Rheims.* Le plus tôt sera le meilleur, car le marchand de Châlons attend votre réponse pour vous porter l'argent. La copie de l'obligation que je vous envoie est de la main de M. de Maucroix, à cause que le messager me pressoit. Je vous prie très-humblement de me faire réponse au plus tôt, et suis,

Monsieur mon oncle,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

DE LA FONTAINE.

LETTRE II.

AU MÊME.

Chaûry [1], ce 29 février 1656.

Monsieur mon oncle,

J'ai reçu vos deux lettres, la première à Rheims, la seconde de Jeanne Brayer, et vous remercie de la grâce que vous nous faites à mon père et à moi. Il prendra

1. Chaûry, selon Walkenaer, est l'abréviation de Château-Thierry. M. P. Lacroix a prétendu depuis (*Nouvelles OEuvres inédites*, p. 93) qu'il

4,500 liv. sur l'argent qu'on vous portera[1]; le reste de ce qu'il doit en principal, qui est environ 300 liv. et un peu moins d'une année d'arrérages, il vous le fera tenir par la première commodité qui sera, comme je crois, devant la quinzaine. J'écris à ma sœur, qui a aussi dessein de rembourser sa part, de vous entretenir là-dessus. Vous vous ferez subroger en la place de celui à qui on doit, ou bien mon père remboursera et vous fera une nouvelle constitution comme vous le jugerez à propos, pour le moins de frais et le plus de sûreté pour vous et pour nous. Celui qui a acheté le bien de Châtillon vous portera 3,000 écus, la première semaine de carême. Je pourvoirai aux moyens de vous faire tenir le reste; et cependant je demeurerai, après avoir fait mes très-humbles baisemains à mademoiselle Jannart[2],

Monsieur mon oncle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur et neveu, DE LA FONTAINE.

P. S. J'ai écrit au sieur Castel de vous aller trouver, et vous supplier d'accommoder notre affaire. Ma belle-mère lui doit six cent vingt livres. Il ne faut premièrement

s'agissait de Chiery, ou Chierry, petit village situé à peu de distance de Château-Thierry. Mais la première interprétation est la bonne. Ces sortes d'abréviation dans l'écriture étaient communes. On lit dans les *Historiettes*, de Tallemant des Réaux : « Le président de Verdun tourmentoit une fois Desnoyers afin qu'il abrégeât, et il n'avoit encore rien dit, sinon : « Messieurs, je suis appelant. » Il reprend : « Messieurs, je suis appe- « lant d'une sentence du juge de Chaûleraut... — Qu'est-ce que Chaû- « leraut? dit le président. — Messieurs, c'est pour abréger répondit-il, c'est- « à-dire Châtelleraut. » On abrége ainsi en écrivant. » (CH. LII, *Avocâts.*)

1. On voit par là que Jannart accepta les propositions qui lui étaient faites par La Fontaine, et prêta son argent comme celui-ci le désirait.

2. Marie Héricart, femme de Jannart et tante de madame de La Fontaine.

point qu'il parle des frais; et quant au principal, je lui donneroi volontiers 100 fr. Il sera tout heureux de les prendre, car il aura de la peine assez à se faire payer; et ma belle-mère m'a dit qu'il ne lui en étoit pas tant dû légitimement.

J'ai compté depuis peu avec M. Bellenger de quelques dettes de ma belle-mère; mais je n'ai pas jugé qu'il soit de la bienséance de lui parler de 12 écus d'argent dont j'ai compté avec vous, et que vous me baillâtes pour les affaires de M. de Bressay. J'en donnai 4 à M. Vabeil, et en rendis 8 à M. de Bressay. Ainsi c'est à moi qu'on les doit; vous leur en ferez, s'il vous plaît, souvenir; autrement je les perdrois. Ce n'est pas que je les redemande, c'est seulement afin que la mémoire n'en soit pas abolie : je ne sais si c'est au beau-père ou au gendre d'acquitter cela. Les écus d'argent valoient lors 12 sous.

Si je n'avois peur de donner atteinte à la neutralité que vous avez promise, je vous écrirois un mot en faveur de M. de La Haye [1], quand ce ne seroit que pour apprendre à Messieurs du présidial ce que c'est qu'*alea judiciorum*; et que M. le lieutenant, qui veut faire passer ses raisons pour des démonstrations mathématiques, n'est pas du tout si savant qu'Archimède. Je suis son serviteur; mais j'incline pour le prévôt aussi bien que tous les honnêtes gens de Chaûry [2].

1. Voyez ci-après une lettre écrite par notre poëte à la duchesse de Bouillon, en 1671, où il est fait mention de M. de La Haye.

2. Il nous semble que cette dernière phrase tranche la difficulté soulevée à propos de ce mot.

LETTRE III[1].

AU MÊME.

A Chaûry, ce 5 janvier 1658.

Monsieur mon oncle,

Je vous envoie le papier que M. de Bressay m'a donné suivant votre lettre, et je crois que M. Visinier vous le portera lui-même pour plus d'assurance. Nous vous avons beaucoup d'obligation de ce que vous voulez bien donner la somme que je vous ai prié de donner à M. de Villemontée ; ce n'est pas la première fois que vous m'avez témoigné la bonne volonté que vous avez pour moi, et je vois bien d'après les termes de votre lettre que ce ne sera pas la dernière. J'essayerai de mériter cette bonne volonté par mes services, étant,

Monsieur mon oncle, etc.

LETTRE IV.

AU MÊME.

A Chaûry, le 25 février 1658.

Monsieur mon oncle,

J'ai montré votre lettre à mon père, qui est bien aise de ne plus devoir qu'à vous, et vous en écrit. Je crois

1. L'original a figuré sous le nº 372, dans le catalogue de la vente de M. Renouard, qui a eu lieu au mois de juin 1855 ; il était accompagné d'un billet daté du 5 janvier 1824, par lequel M. Héricart de Thury faisait hommage de cette lettre à M. Renouard.

que sa lettre peut tenir lieu de procuration. Le principal intérêt qu'il a en cette affaire est d'être déchargé envers tous du total de la rente, et de n'être plus obligé que pour sa part envers vous. Il vous supplie d'y prendre garde, et de ne point rembourser sa part que ma sœur n'ait aussi remboursé, ou ne rembourse la sienne.

Mademoiselle de La Fontaine[1] a eu deux accès de fièvre depuis deux jours. Je crois que ce ne sera rien. Nous avons résolu d'aller incontinent après Pâques à Paris, pour accommoder notre affaire; cependant je baise très-humblement les mains à mademoiselle Jannart, avec votre permission, et suis,

Monsieur mon oncle,

Votre, etc.

LETTRE V.

AU MÊME.

A Chaûry, ce 16 mars 1658.

Monsieur mon oncle,

Vous ne recevrez point encore par cet ordinaire de lettre de mon père; il est toujours malade, et a été saigné encore une fois. Ce n'est pourtant pas chose fort dangereuse[2]. Dès qu'il sera en meilleur état, il ne manquera pas de vous écrire touchant l'affaire de ma sœur, qu'il vous prie d'achever au plus tôt, si vos affaires vous le permettent.

1. C'est-à-dire sa femme. (Voyez la note 2, p. 286.)

2. Cependant Charles de La Fontaine, père de notre poëte, mourut peu de jours après. On en parle comme d'un défunt, dans une transaction passée entre Jean et Claude (de La Fontaine), devant Belier, notaire à Château-Thierry, le mercredi 24 avril 1658.

Je vous écrivis au long, mardi dernier, touchant votre ferme des *Aulnes-Bouillans*; par celle-ci vous trouverez bon que je fasse le solliciteur, et vous recommande une affaire où madame de Pont-de-Bourg a intérêt. Je n'ai pas l'honneur d'être connu d'elle, mais quantité de personnes de mérite prennent part à ses intérêts. Je suis prié de vous en écrire de si bonne part qu'il a fallu malgré moi vous être importun, si c'est vous être importun que de vous solliciter pour une dame de qualité qui a une parfaitement belle fille[1]. J'ai vu le temps que vous vous laissiez toucher à ces choses, et ce temps n'est pas éloigné : c'est pourquoi j'espère que vous interpréterez les lois en faveur de madame de Pont-de-Bourg. Vous en aurez des remerciements de l'Académie[2]; mais je les compte pour rien, en comparaison de ceux que vous fera cette belle fille, dont la beauté doit être fort éloquente de la façon qu'on me l'a dépeinte.

J'irai à Paris devant la fin du carême, et peut-être devant la fin de la semaine où nous allons entrer; ce sera pour aviser avec vous au moyen de terminer notre affaire. Mademoiselle de La Fontaine m'en presse : ce n'est pas

1. Il paraît que cette parfaitement belle fille de madame de Pont-des-Bourg avait déjà une certaine réputation de coquetterie, car dans les dictons que la malignité composait pour tous les personnages connus de ce temps-là, à commencer par le roi et la reine, et qui ont été recueillis dans les manuscrits de Conrart, t. IX, p. 1239, on trouve celui-ci appliqué à mademoiselle de Pont-de-Bourg : « Serre la main, et dis que tu ne tiens rien. » Loret, dans sa *Muse historique*, nous apprend qu'elle était protestante, qu'elle avait cinq pieds de taille, et qu'elle épousa, à la fin de l'année 1659, le chevalier d'Albret. (*Muse historique* du 29 nov. 1659.)

2. Ceci fait allusion à une réunion de beaux esprits qui avait lieu à Château-Thierry. Les femmes n'en étaient point exclues. Racine, dans une lettre écrite à notre poëte, et datée du 4 juillet 1662, lui dit : « Je vous prie de me renvoyer cette bagatelle des *Bains de Vénus;* ayez la bonté de me mander ce qu'en pense votre académie de Château-Thierry, surtout mademoiselle de La Fontaine. »

qu'elle soit plus mal qu'elle n'étoit il y a six mois ; mais il est bon d'assurer la chose au plus tôt. J'y ai un intérêt trop grand pour la laisser plus longtemps au hasard, outre que mademoiselle de La Fontaine ne veut pas faire à Paris un long séjour, et sera bien aise de trouver les affaires toutes disposées. Avec votre permission, mademoiselle Jannart aura pour agréable mes très-humbles baisemains.

Je suis,

Monsieur mon oncle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, De La Fontaine.

LETTRE VI.

AU MÊME.

Rheims, ce 19 août [1658][1].

Je vous renvoie le calcul de ma sœur, bien différent du mien. La différence vient de ce que, dans le mémoire des quittances que vous m'avez envoyées, il y en a une de 400 livr., du 2 septembre 1656, dont il n'est point fait mention dans le mémoire de ma sœur ; et peut-être impute-t-elle cela sur les arrérages qui précèdent la dernière quittance de 57, dont je vous ai envoyé copie : car mon père n'étoit pas encore mort, et possible avez-vous payé, en son acquit, ces 400 liv. pour les arrérages de la rente ; car il me souvient qu'environ ce temps vous fournîtes quelque argent pour lui à Paris, qu'il rendit à Jeanne

1. La date de l'année a été ajoutée par nous : l'original porte simplement : « Rheims, ce 19 août ».

Brayer. Vous n'avez qu'à voir les termes de cette quittance de 400 liv. Le mécompte[1] vient aussi de ce que je n'imputois pas les sommes données sur les arrérages précédents fait à fait[2] qu'elles ont été données ; mais je faisois un gros de tous ces arrérages jusqu'à présent, et je le déduisois sur les sommes données et sur l'intérêt, et en cela ma sœur pourroit bien avoir raison ; mais dans son mémoire il y a une erreur de 240 liv. ou environ, que j'ai marquée à la marge. C'est pourquoi la chose vaut bien la peine que vous fassiez calculer le tout sur une table d'intérêt : je n'en ai point en ce pays-ci.

Je ne puis aller à Paris de plus d'un mois, et ne m'y crois nullement nécessaire ; je vous écris de Rheims, où vos lettres m'ont été envoyées. Je serai dans trois ou quatre jours à Chaûry. Ma sœur me mande qu'elle a fort affaire d'argent ; c'est à vous de prendre votre commodité.

LETTRE VII.

AU MÊME.

A Chaûry, ce 1er février 1659.

Monsieur mon oncle,

Ce qu'on vous a mandé de l'emprunt et du jeu est très-faux ; si vous l'avez cru, il me semble que vous ne

1. La Fontaine a écrit *méconte*. (Voyez à ce sujet la note 1, p. 99.)

2. C'est-à-dire à mesure qu'elles ont été données. *Fait à fait* est une locution picarde et champenoise, que notre poëte avait employée dans la première édition de la fable intitulée *le Coche et la Mouche*, mais qu'il a depuis fait disparaître :

Fait à fait que le char chemine.

Fables nouvelles et autres poésies, 1671, p. 5.

pouviez moins que de m'en faire la réprimande ; je la méritois bien par le respect que j'ai pour vous, et par l'affection que vous m'avez toujours témoignée. J'espère qu'une autre fois vous vous mettrez plus fort en colère, et que s'il m'arrive de perdre mon argent, vous n'en rirez point. Mademoiselle de La Fontaine ne sait nullement bon gré à ce donneur de faux avis, qui est aussi mauvais politique qu'intéressé. Notre séparation peut avoir fait quelque bruit à la Ferté [1] ; mais elle n'en a pas fait beaucoup à Chaûry, et personne n'a cru que cela fût nécessaire.

J'ai fait une sommation pour recevoir l'annuel, mais je n'ai point consigné ; mandez-moi s'il en est encore temps. La commission dont je vous ai écrit est une excellente affaire pour le profit, et je ne suis pas assez ambitieux pour ne courir qu'après les honneurs ; quand l'un et l'autre se rencontreront ensemble, je ne les rejetterai pas ; cependant, dès que M. Nacquart fera un tour à Château-Thierry, je lui ferai la proposition, sauf de m'en rapporter à vous touchant le choix.

J'espère qu'aujourd'hui votre échange avec madame de l'Hôtel-Dieu sera bien avancé ; je suis sur le point d'en faire encore un. M. de La Place me doit un surcens de trois setiers et mine de blé, et deux setiers d'avoine ; le surcens est assis sur dix arpents de terre qui sont à la porte d'une de ses fermes. Il me veut donner en échange dix autres arpents, enfermés dans vos terres de la Trueterie. Je trouve la chose à propos ; mais il faut qu'elle se fasse sous votre nom, et auparavant il faudroit que je

1. Dans l'acte de vente de la maison qu'ils possédaient à Château-Thierry, en date du 2 janvier 1676, La Fontaine et sa femme figurent comme séparés quant aux biens.

vous eusse cédé le surcens ; il me semble que cela se peut faire par procuration, et qu'il n'est pas besoin d'attendre un voyage de Paris pour cela. Suivant ce que vous m'en manderez, j'enverrai mémoire.

Si vous n'avez trouvé à troquer vos terres de Clignon, M. Oudan, de Rheims, s'en accommodera avec vous, et vous donnera de l'argent ou des terres dans la prairie. Si l'affaire d'Étampes se faisoit, je vous conseillerois de choisir des terres.

Vous ne me mandez rien touchant le rachat que j'ai fait de vos rentes sous seing privé ; je ne l'ai pas voulu faire par-devant notaire, sans avoir auparavant votre avis, à cause des lods et ventes : souvenez-vous, s'il vous plaît, de m'en écrire.

Je suis,

Monsieur mon oncle,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LA FONTAINE.

Je vous écrivis hier vendredi et vous priai de vous employer pour celui qui vous portera la lettre ; car peut-être recevrez-vous celle-ci la première. Je n'osai, à cause de la parenté de mademoiselle de La Fontaine, lui refuser de vous écrire ; mais comme c'est pour essayer de lui procurer quelque emploi qu'on lui a fait espérer, et que ces choses ne se demandent ni ne s'obtiennent facilement, vous en userez comme il vous plaira, et vous vous réserverez, si vous le jugez à propos, pour quelque meilleure occasion ; enfin je ne prétends point vous importuner pour autrui dans une affaire de cette nature ; c'est bien assez que je le fasse pour moi seulement : je vous prie de

vous excuser de la meilleure grâce qu'il sera possible, et cela suffit.

LETTRE VIII.

A M. *** [1].

EN LUI ENVOYANT LES VERS SUIVANTS. 1660.

Vous vous étonnez, dites-vous, de ce que tant d'honnêtes gens ont été les dupes de mademoiselle C... [2], et de ce que j'y ai été moi-même attrapé. Ce n'est pas un sujet d'étonnement que ce dernier point; au contraire, c'en seroit un si la chose s'étoit autrement passée à mon égard: ainsi vous faites très-sagement de me mettre au nombre des honnêtes gens, puisque aussi bien je ne puis nier que je ne sois de celui des dupes. Cela vous est-il nouveau? Et d'où venez-vous, de vous étonner ainsi? Savez-vous pas bien que pour peu que j'aime, je ne vois dans les défauts des personnes non plus qu'une taupe qui auroit cent pieds de terre sur elle? Si vous ne vous en êtes aperçu, vous êtes cent *fois* plus taupe que moi. Dès que j'ai un grain d'amour, je ne manque pas d'y mêler tout ce qu'il y a d'encens dans mon magasin: cela fait le meilleur effet du monde; je dis des sottises en vers et en prose, et serois fâché d'en avoir dit une qui ne fût pas solennelle; enfin je loue de toutes mes forces.

1. Imprimée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, page 92, et réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. II, p. 8.

2. Dans l'édition de 1729, il y a *Colletet* en toutes lettres. Il s'agit de la femme de Colletet.

Homo sum qui ex stultis insanos reddam [1].

Ce qu'il y a, c'est que l'inconstance remet les choses en leur ordre. Ne vous étonnez donc plus ; voyez seulement ma palinodie ; mais voyez-la sans vous en scandaliser. Pourquoi ne me rétracterois-je pas ? Tant de grands hommes se sont rétractés ! Et puis fiez-vous à nous autres faiseurs de vers !

SONNET [2].

POUR MADEMOISELLE C... [3].

Séve [4], qui peins l'objet dont mon cœur suit la loi,
Son pouvoir sans ton art assez loin peut s'étendre;
Laisse en paix l'univers; ne lui va point apprendre
Ce qu'il faut ignorer, si l'on veut être à soi.

1. Scitum hercle hominem! hic homines prorsum ex stultis insanos facit. (TERENT., *Eunuchus*, III, III, 23.)

2. *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 94; *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. II, p. 9.

3. *Colletet*, dans les *OEuvres diverse* de 1729.

4. Gilbert de Séve, peintre, né à Moulins, mort en 1698, à quatre-vingt-trois ans, a fait quelques tableaux pour les églises de Paris et de Versailles. On trouve dans le *Cabinet des Muses choisies*, 1668, p. 304, un madrigal de Claudine Colletet à Séve, au sujet du portrait qu'il avait fait d'elle, pour le féliciter sur la ressemblance ; ensuite est une réponse du peintre. Ces deux pièces sont suivies du madrigal d'un anonyme sur le portrait de mademoiselle Claudine par Séve, ainsi conçu :

Claudine, j'ai vu ton portrait,
Qui de toi n'a pas un seul trait;
J'y cherche cet air adorable,
J'y cherche l'éclat de tes yeux,
J'y cherche ce ris gracieux,
Et n'y trouve rien de semblable.
Le peintre toutefois me paroît excusable
S'il n'a pu par son art imiter ta beauté ;
Je ne puis le blâmer que de témérité
D'avoir cru qu'il en fût capable.

Cabinet des Muses choisies, p. 310.

Aussi bien manque-t-il ici je ne sais quoi
Que tu ne peux tracer, ni moi te faire entendre :
J'en conserve les traits, qui n'ont rien que de tendre
Amour les a formés, plus grand peintre que toi [1].

Par d'inutiles soins pour moi tu te surpasses;
Clarice est en mon âme avec toutes ses graces;
Je m'en fais des tableaux où tu n'as point de part.

Pour me faire sans cesse adorer cette belle,
Il n'étoit pas besoin des efforts de ton art;
Mon cœur, sans ce portrait, se souvient assez d'elle.

MADRIGAL [2].

POUR LA MÊME.

Damon voyant Clarice peinte,
Soudain en ressentit l'atteinte;
Il s'écria dans ce moment :
Est-il une beauté sur les cœurs plus puissante?
Pendant que Clarice est absente,
Son portrait lui fait un amant.

POUR LA MÊME [3].

UNE MUSE PARLE.

Recevez de nos mains cette illustre couronne,
Dont l'éclat immortel a des charmes si doux;
Nous n'avons encor vu personne
Qui la méritât mieux que vous.

1. Guillaume Colletet avait épousé sa servante, nommée Claudine. Il composa pour elle des vers, qu'elle récitait à table avec assez d'agrément, et dont on croyait qu'elle était l'auteur. Beaucoup de beaux esprits du temps furent dupes de cette ruse; ils célébrèrent cette nouvelle Muse. La Fontaine fut du nombre.

2. *Fables nouvelles e autres poésies*, 1671, p. 95, et *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 10.

3. *Ibidem.*

Vos vers sont d'un tel prix que rien ne les surpasse [1];
Ce mont en retentit de l'un à l'autre bout;
Vous saurez régner au Parnasse :
Qui règne sur les cœurs, sait bien régner partout.

CONTRE LA MÊME [2],

QUI FAISOIT DES VERS PENDANT LE VIVANT DE SON MARI, ET QUI N'EN FIT PLUS APRÈS SA MORT [3].

Les oracles ont cessé;
Colletet est trépassé.
Dès qu'il eut la bouche close,
Sa femme ne dit plus rien;
Elle enterra vers et prose
Avec le pauvre chrétien.

En cela je plains son zèle,
Et ne sais au par-dessus
Si les Grâces sont chez elle;
Mais les Muses n'y sont plus.

1. Nous avons eu la patience de lire tous les vers imprimés sous le nom de Claudine Colletet, épars dans les œuvres de son mari, ou dans différents recueils, sans pouvoir en trouver qui puissent être cités; et nous pouvons assurer à nos lecteurs que, pour mériter la louange que lui donne ici La Fontaine, il eût fallu qu'elle choisît une autre muse que celle qui inspirait son mari. (W.)

2. *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 97, et *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. II, p. 10.

3. Guillaume Colletet mourut le 10 février 1659, à l'âge de soixante-deux ans, étant né le 12 mars 1598. Après sa mort, la fraude qu'il avait employée pour faire une réputation de poëte à sa femme se découvrit. Cette muse, qui avait fait tant de bruit, fut changée en une femme commune et ignorante. C'est alors que La Fontaine fit contre elle cette pièce de vers. On trouve de piquants détails sur cette femme de Colletet, dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux. Elle se nommait Claudine Lenain, et était la fille d'un tailleur de pierres, et de Marie Soyer, sa femme. Elle était servante chez Colletet le procureur, frère du poëte. Ce dernier la séduisit, la prit avec lui, vécut un an avec elle et l'épousa. C'était la troisième de ses servantes qu'il avait ainsi débauchées et épousées successive-

Sans gloser sur le mystère
Des madrigaux qu'elle a faits,
Ne lui parlons désormais
Qu'en la langue de sa mère.
Les oracles ont cessé,
Colletet est trépassé.

LETTRE DE CONRART

A LA FONTAINE[1].

Paris, ce 1er mai 1660.

Monsieur,

Je ne sais si c'est par la négligence de M. de Furetière ou par un pur malheur, comme il veut me le faire croire, que la lettre que vous m'avez fait la faveur de m'écrire dès le 27 février ne

ment. Cette dernière fut la plus jolie et la seule qui devint célèbre par les vers que son mari faisait pour elle. Lorsque Tallemant écrivait, l'illusion, du moins pour lui, durait encore; car il dit que les vers qu'elle a faits valent mieux que ceux de son mari, et il en cite quelques-uns pour prouver son assertion. Elle avait une nombreuse famille, que Colletet fut obligé de recevoir chez lui et de nourrir. Il en composa une maison complète à sa femme, comme à une grande dame. Tallemant rapporte qu'un jour elle disait : « La multitude des valets est incommode : ma femme de charge me ferre la mule (c'étoit sa mère) ; ma cuisinière fait un feu enragé (c'étoit sa cousine); ma femme de chambre m'a égaré un de mes mouchoirs (c'étoit sa sœur); ma demoiselle de compagnie (c'étoit la fille de son mari) a tout roussi mon point de Venise. » Après la mort de Colletet, Claudine ne garda plus de mesure, et se fit entretenir par plusieurs amants, entre autres par l'abbé de Tallemant, frère de l'auteur des Mémoires où nous puisons ces détails, et par l'abbé de Richelieu. Elle voulut un jour séduire Boileau, et ne put y parvenir. Quand elle eut perdu ses appas, elle épousa un homme de la lie du peuple, qui lui donna le goût de l'ivrognerie; et elle mourut presque subitement, par suite de misère et de débauche.

1. Cette lettre, adressée « à M. de La Fontaine, à Château-Thierry », a été copiée par Walckenaer sur l'autographe trouvé dans les papiers de la succession de La Fontaine, que possédait le vicomte Héricart de Thury. Nous la reproduisons d'après cette copie. Walckenaer n'en avait donné qu'un extrait dans la troisième édition de l'*Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine*, p. 214. (P. L.)

m'a été rendue que le 27 avril ; mais je sais bien que j'ai beaucoup perdu à ne la pas recevoir plus tôt, car, outre qu'elle eût avancé sans doute le soulagement que je ne ressens que depuis peu, elle m'eût tiré de la crainte où j'étois que vous ne m'eussiez oublié. Je vous avoue que votre silence m'a donné de l'inquiétude, et que si j'eusse été en état de m'en plaindre à vous-même, je vous eusse peut-être obligé à le rompre plus tôt. Il m'est pourtant plus avantageux et plus agréable que vous l'ayez rompu sans en être sollicité. Et, pour ne rien déguiser, vous m'en avez si bien payé les arrérages, que vous n'étiez pas seulement quitte de ce que vous me deviez, mais que je vous dois assurément beaucoup de reste. En effet, vous êtes si bon payeur que je crois que M. le surintendant même ne croiroit pas en trop dire s'il vous en disoit autant que je vous en dis ici. Toute la différence qui se peut rencontrer entre lui et moi, est qu'il vous payera mieux ce qu'il vous devra que je ne saurois faire ; mais, comme il n'étoit pas autrefois permis à tout le monde d'aller à Corinthe, chacun n'est pas en état de s'acquitter, comme lui, de son devoir. Quoi qu'il en soit, j'y fais ce que je puis, en vous assurant que tout ce que vous m'avez envoyé m'a semblé admirable et m'a extrêmement satisfait. Vous m'aviez ordonné de ne me servir pas de tout mon esprit pour lire vos vers, et j'ai trouvé que je n'en avois pas le quart pour les estimer selon leur mérite. Au reste, Monsieur, vous êtes le plus modeste de tous les poëtes que j'aie jamais connus, puisque vous me priez d'avoir de l'indulgence pour vos ballades, et que vous les traitez d'inférieures à une que M. Sarrasin m'obligea de faire, il y a quelques années, pour répondre à celle qu'il m'adressa. C'est l'unique que j'aie faite en ma vie, et elle ne doit être comptée que pour un impromptu fort indigne de voir le jour et d'être placé en un lieu si éminent. Comment donc seroit-elle digne de votre approbation et de celle de M. de Maucroix ? C'est à vous autres, Messieurs, à prétendre de faire aller votre nom jusqu'à la postérité ; mais il y a trop de chemin à faire pour un homme comme moi qui ne va qu'à potences *in ogni modo*. Quand même vous me serviriez tous deux de guides, je ne pourrois pas me promettre d'y arriver, parce que je ne me sens pas capable de vous suivre, C'est assez que je vous regarde de loin et que j'aie le plaisir de voir de temps en

temps, combien vous approchez. Toute la grâce que je vous demande est que vous ne m'oubliiez pas, par le chemin, encore que vous m'ayez laissé bien loin derrière vous, et que vous me fassiez quelquefois l'honneur de m'assurer que vous ne cessez point de m'aimer et que vous me croyez toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

CONRART.

LETTRE IX.

A M. FOUQUET [1].

RELATION DE L'ENTRÉE DE LA REINE DANS PARIS, LE 26 AOUT 1660.

Monseigneur,

Comme je serais bientôt votre redevable [2], jai cru que la magnificence de ces jours passés étoit une occasion de m'acquitter, et que je ne pouvois rien faire de mieux que de vous entretenir [3] d'une si agréable matière. Je vous

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes*, p. 189: puis dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. II, p. 1.

Les variantes sont tirées des papiers de Tallemant des Réaux, provenant de la bibliothèque Trudaine, et achetés en 1825 chez le libraire Bluet. Cette collection a été décrite dans une *Note bibliographique*, placée en tête de la seconde édition des *Historiettes*.

2. La Fontaine fait ici allusion à l'engagement qu'il avait pris de fournir une pièce de vers pour chaque quartier de la pension que lui payait Fouquet. Le terme devait échoir le 1er octobre, c'est-à-dire cinq semaines après l'époque à laquelle cette lettre fut écrite. Voilà pourquoi notre poëte dit qu'il saisit l'occasion de l'entrée de la reine pour s'acquitter d'avance.

3. VAR. Mieux faire que de vous entretenir.

dirai donc que l'entrée[1] ne se passa[2] point sans moi, que j'y eus ma place[3] aussi bien que beaucoup d'autres provinciaux[4], et que ce monde de regardants est une des choses qui me parut là plus belle en cette action[5].

De toutes parts on y vit
Une nombreuse affluence[6],
Et je crois qu'elle se fit[7]
Aux yeux de toute la France.
Ce jour-là le soleil fut assez matineux ;
Mais, pour mieux laisser voir ce pompeux équipage,
Il tempéra son éclat lumineux,
En quoi je tiens qu'il fut sage :

1. Cette entrée se trouve minutieusement décrite dans un volume orné de planches, et publié par ordre des magistrats de la ville de Paris, intitulé *Entrée triomphante de Sa Majesté Louis XIV, roi de France et de Navarre,* etc., in-fol., 1662. Le roi s'arrêta d'abord au château de Vincennes, où on vint le complimenter. Il s'éleva, avant d'entrer dans Paris, une dispute de préséance entre les maréchaux de France et les ambassadeurs des puissances étrangères. Les maréchaux, n'ayant pas voulu céder, n'accompagnèrent pas le cortége. Les ducs et pairs se retirèrent aussi pour ne pas céder au comte de Soissons; il n'y eut que les ducs et pairs à brevet. Quelques années plus tard, les choses ne se seraient pas ainsi passées. On peut voir les détails de cette querelle dans un livre intitulé *Curiosités historiques, ou Recueil de pièces utiles à l'histoire de France;* Amsterdam, 1750, in-12, tome I, page 98. (Voyez aussi, sur cette entrée, une lettre de Mme Scarron à Mme de Villarceaux, en date du 27 août 1660.

2. VAR. Ne se fit.

3. On lit ici dans les manuscrits de Tallemant : Sur un échafaud s'entend.

4. Beaucoup de pièces de poésie parlent de cette grande affluence de provinciaux. On peut citer notamment « la Requête présentée à M. le Prévost des marchands par cent mille provinciaux qui se ruinent à Paris en attendant l'entrée », et « l'Adieu des provinciaux à la ville de Paris, après l'entrée de Leurs Majestés ».

5. VAR. En un jour si remarquable.

6. VAR.

Une incroyable affluence.

7. VAR.

L'entrée, à bien parler, se fit.

Car, quand il eût eu des habits
Tout parsemés de rubis [1],
Et couverts des trésors du Pactole et du Tage,
Qu'il eût paru plus beau qu'il n'est au plus beau jour [2],
Le moins brillant des seigneurs de sa cour
Eût brillé cent fois davantage [3].

La cour ne se mit pas seule sur le bon bout,
Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie.
Chacun fit de son mieux : ce n'étoit qu'or partout ;
Vous n'avez vu de votre vie
Une si belle [4] infanterie ;
On eût dit qu'ils sortoient tous de chez le baigneur :
Imaginez-vous [5], monseigneur,
Dix mille hommes en broderie.

Ce fut un bel objet que messieurs du conseil :
Aussi Leurs Majestés s'en tiennent [6] honorées ;
On n'en peut trop louer le pompeux appareil ;
Leur troupe étoit des mieux parées.
Tout le monde admira leurs superbes atours,
Leurs cordons d'or, leurs housses de velours
Et leurs différentes livrées.
Leur chef, vêtu de brocart d'or
Depuis les pieds jusqu'à la tête,
Ce jour-là parut un Médor,
Et fut un des beaux de la fête.
Je ne puis assez dignement
Louer le riche accoutrement

1. VAR.
Semés de perles, de rubis.

2. Ce vers manque dans les manuscrits de Tallemant.
3. VAR.
Auroit éclaté davantage.

4. VAR. Une si leste.
5. VAR. Représentez-vous.
6. VAR. S'en tinrent.

Qui le para cette journée ;
Ni le coffret des sceaux, que portoit fièrement
La chancelière haquenée [1],
Nommée ainsi [2] très-justement [3].
De vouloir peindre aussi les trois cours souveraines [4],
Et leur auguste majesté,
Ma muse n'y perdroit que son temps et ses peines ;
C'est un sujet trop vaste et trop peu limité.
Messieurs de ville eurent en vérité
Bonne part de l'honneur en cette illustre fête.
Je trouvai surtout bien monté
Celui qui marchoit à la [5] tête [6].
Il n'est pas jusqu'à Rocollet [7]

1. On peut lire dans l'*Entrée triomphante*, p. 23, la description de cette haquenée, et celle de la parure de messire Séguier, chancelier de France.

2. A cause que cette haquenée tomba. (Note de l'édition des *Œuvres posthumes*.) Ceci nous apprend la plaisanterie qu'on fit dans le temps sur les mots *chanceler* et *chancelier*, au sujet d'un léger accident que les relations officielles ont passé sous silence. Il n'est pas, au reste, étonnant que cettte haquenée ait bronché, puisqu'elle était lourdement chargée d'un coffret de vermeil doré, couvert d'un voile d'or, qui renfermait les sceaux, et conduite en laisse par deux cordons de soie attachés à sa bride.

3. Dans les manuscrits de Tallemant on lit, au lieu de ces six derniers vers :

Qui pourroit parler dignement
Des sceaux que portoit fièrement
La chancelière haquenée
Qui chancela si bien qu'en fut presque errénée.

4. Le parlement, la cour des comptes et la cour des aides. Mme Scarron n'admire pas le parlement : « Les président à mortier, dit-elle, étoient assez ridicules avec leurs mortiers, qui de loin paroissoient de ces bottes plates de confitures. »

5. VAR. Leur.

6. Alexandre de Sève, seigneur de Chatignonville, alors prévôt des marchands.

7. Rocollet était libraire et imprimeur du roi, et en même temps de la ville de Paris. On lit dans l'*État de la France en 1657*, in-12, p. 179 : « Pierre Rocollet, aussi imprimeur et libraire, choisi de Messieurs de la ville pour être leur imprimeur, et qui, durant ces derniers mouvements, a paru aussi généreux capitaine que bon citoyen ; pour marque de quoi Sa Majesté lui a fait don et présent d'une chaîne d'or avec la médaille de sa figure et pourtrait. »

Qui ne fût sur sa bonne mine :
Son cheval qui n'étoit pas laid,
Et sembloit de taille assez fine,
Lui secouoit un peu l'échine,
Et pensa mettre en désarroi
Ce brave serviteur du roi.

Si je m'étois trouvé plus près
Des harangueurs et des harangues [1],
Vous auriez en vers quelques traits
De ce qu'ont dit ces doctes langues [2] :
Sans mentir, j'ai beaucoup perdu
De n'en avoir rien entendu :
Car, en fait de magnificence,
Les compliments sur les habits
L'ont emporté, comme je pense [3] ;
Mais tout cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence [4].

1. Dans les manuscrits de Tallemant, l'ordre de ces deux vers est interverti.

2. Ceux qui haranguèrent le roi dans cette occasion furent de Lenglet, recteur de l'université ; de Sève, prévôt des marchands ; d'Aubray, lieutenant civil au Châtelet ; Pajot, premier président de la cour des monnaies ; Lamoignon, premier président du parlement. Louis XIV reçut ces hommages assis sur un trône magnifique, élevé sur une estrade construite à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, et qui dominait toutes les maisons environnantes. (Voyez l'*Entrée triomphante*, etc., p. 138.)

3. VAR.

Leurs sages propos, leurs beaux dits
Ce jour-là sur les beaux habits
L'emportèrent comme je pense.

4. Madame Scarron parle aussi des mulets de Son Éminence : « La maison de M. le cardinal Mazarin, dit-elle, ne fut pas ce qu'il y eut de plus laid. Elle commença par soixante-douze mulets de bagage ; les vingt-quatre premiers avoient des couvertures assez simples, plus fines, plus éclatantes que les plus belles tapisseries que vous ayez jamais vues, et les derniers en avoient de velours rouge en broderie d'or et d'argent, avec des mors d'argent et des sonnettes, tout cela d'une magnificence sur laquelle on se récria beaucoup. » Et plus loin : « J'oubliois, dans la maison de M. le cardinal, vingt-quatre chevaux de main, couverts de housses si belles, et si beaux eux-mêmes, que je n'en pouvais ôter les yeux. »

Leur attirail doit avoir coûté cher.
Ils se suivoient en file ainsi que patenôtres :
On en voyoit d'abord vingt et quatre marcher,
Puis autres vingt et quatre, et puis vingt et quatre autres.
Les housses des premiers étoient d'un fort grand prix [1] ;
Les seconds les passoient, passés par les troisièmes ;
Mais ceux-ci n'ont, à mon avis,
Rien laissé pour les quatrièmes [2].
Monsieur le cardinal J'entend, en bonne foi ;
Car après ces mulets marchoient quinze attelages,
Puis sa maison, et puis ses pages [3],
Se panadant [4] en bel arroi,
Montés sur chevaux aussi sages [5]
Que pas un d'eux, comme je croi.
Figurez-vous que dans la France
Il n'en est point de plus haut prix [6] ;
Que l'un bondit, que l'autre danse,
Et que cela n'est rien au prix
Des mulets de Son Éminence.

Bientôt après les seigneurs de la cour,
Propres, dorés, et beaux comme des anges,

1. VAR. D'assez grand prix.

2. Ceux-là étaient couverts de drap d'or et de velours cramoisi, avec des cartouches et des devises brodées : les sonnettes, les plaques, les muselières étaient d'argent massif: et sur leurs têtes étaient des bouquets de plumes blanches et incarnat, surmontés d'une très-riche aigrette. (Voyez l'*Entrée triomphante*, etc., p. 21.)

3. Au nombre de vingt-quatre. Ils étaient suivis de onze carrosses à six chevaux, accompagnés de vingt-quatre gentilshommes, et d'une compagnie de cent gardes à cheval, qui tous faisaient partie de la maison du cardinal. Le chevalier de Grammont, Rouville et Bellefonds suivaient par flatterie cette maison. MONSIEUR, par esprit de critique, avait au contraire affecté, pour lui et pour sa suite, une simplicité extrême.

4. VAR. Se panadoient. C'est un vieux mot qui a le même sens que *se pavaner*.

5. VAR.

Montés sur des chevaux plus sages.

6. VAR. De si grand prix.

Ou comme le dieu d'Amour,
Attirèrent nos louanges :
J'entends le dieu d'Amour, quand il tient du dieu Mars,
Et qu'il marche tout fier du pouvoir de ses dards ;
Car ces seigneurs [1], qui sont près d'une belle
Aussi doux que des moutons,
Sont pires que vrais lions [2]
Quand ils ont une querelle,
Ou que le bruit des canons
Leur échauffe la cervelle.
En habits sous l'or tout cachés,
En chevaux bien enharnachés,
Ils avoient fait grosse dépense
Et quant à moi je fus surpris
De voir une telle abondance [3]
Et n'estimai plus rien au prix
Les mulets de Son Éminence.

Incontinent on vit passer
Des légions de mousquetaires [4].
C'est un bel endroit à tracer ;
Mais, sans que je m'attire un tel nombre d'affaires,
Leur maître n'a que trop de quoi m'embarrasser.
Vous le voyez quelquefois :
Croyez-vous que le monde ait eu beaucoup de rois,
Ou de taille aussi belle, ou de mine aussi bonne ?

1. Le duc de Navailles était à la tête des chevau-légers, vêtus de justaucorps d'écarlate, et ayant des bottes, des écharpes et des plumes blanches. Le marquis de Vardes commandait les cent-suisses; le comte de Guiche, qui marchait seul, accompagné de quelques gardes, se fit remarquer par l'abondance éblouissante de ses pierreries; et le duc de La Feuillade par la singularité de son accoutrement, qui consistait en plumes noires et en rubans noirs sur de la broderie. (Voyez l'*Entrée triomphante*, p. 24.)

2. VAR. Que des lions.

3. VAR. Une telle bombance.

4. La compagnie des mousquetaires était commandée par d'Artagnan, et marchait sur quatre lignes : on distinguait les différentes compagnies par la couleur de leurs plumes, blanches, bleues, jaunes et noires.

Ce n'est pas mon avis ; et lorsque je le vois,
Je crois voir la grandeur elle-même en personne [1].

Comme jadis le monarque des cieux
Dans le ciel fit son entrée.
Après avoir puni l'orgueil audacieux
Des suppôts de Briarée :
Ou bien comme Apollon, des traits de son carquois
Ayant du fier Python percé l'énorme masse,
Triompha sur le Parnasse ;
Ou comme Mars entra pour la première fois
Dans la capitale de Thrace ;
Ainsi je crois encor voir le prince qui passe ;
Et vous pouvez choisir de ces trois-là
Celui qu'il vous plaira [2].
Mais comment de ces vers sortir à mon honneur [3] ?
Ceci de plus en plus m'embarrase et m'empêche ;
Et de fièvre en chaud mal me voici, monseigneur,
Enfin tombé sur la calèche [4].

1. VAR.

Je voudrois fort, en cet endroit,
Vous dire un mot des mousquetaires ;
Mais, las ! j'ai bien d'autres affaires,
Et je m'en excuse à bon droit.
Voici bien pis : Apollon et les muses,
Si vous leur ordonniez de vous peindre le roi,
Chercheroient d'honnêtes excuses.
Que pourriez-vous donc attendre de moi ?
L'image du héros sans cesse m'environne ;
Mais je ne puis vous la tracer.
Vous suffise qu'on vit, en le voyant passer,
La bonne mine elle-même en personne.

2. Louis XIV était monté sur un beau cheval d'Espagne, couvert d'une housse brodée en argent, pareille à son habit : son chapeau était surmonté d'un bouquet de plumes attachées avec une enseigne de diamants.

Ces vers manquent dans les manuscrits de Tallemant des Réaux.

3. VAR.

Pourrais-je de ces vers sortir à mon honneur ?

4. La calèche de la reine entièrement découverte, et où elle était seule, et placée sous un petit dais soutenu de légères colonnes dorées. Le duc de Bournonville, gouverneur de Paris, son chevalier d'honneur, l'ambassadeur

On dit qu'elle étoit d'or [1], et sembloit d'or massif,
Et qu'il s'en fait peu de pareilles ;
Mais je ne la pus voir, tant j'étois attentif
A regarder d'autres merveilles..
Ces merveilles étoient de fort beaux cheveux blonds,
Une vive blancheur, les plus beaux yeux du monde,
Et d'autres appas sans seconds
D'une personne sans seconde.
Qu'on ne me demande pas
Qui c'étoit que la personne
En qui logeoient tant d'appas :
La question seroit bonne !
Tant d'agrément, tant de beauté,
Tant de douceur, et tant de majesté,
Tant de grâces si naturelles,
Où l'on trouveroit de quoi
Faire un million de belles,
Ne peuvent en bonne foi
Se trouver qu'en la merveille
Sans égale, et sans pareille,
Qui donne aux autres la loi,
Et qui dort avec le roi.

d'Espagne, son majordome, les ducs de Guise, d'Elbeuf, et d'autres grands personnages, l'accompagnaient à cheval : derrière cette calèche suivait un carrosse dans lequel étaient les princesses du sang, les dames d'honneur et les dames d'atour.

1. VAR. Riche.

LETTRE X.

A M. FOUQUET [1].

EN LUI ENVOYANT L'ODE SUIVANTE SUR LE MARIAGE DE MONSIEUR, FRÈRE UNIQUE DU ROI, AVEC HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE, EN MARS 1661.

Monseigneur,

Le zèle que vous avez pour toute la maison royale me fait espérer que ce terme-ci [2] vous sera plus agréable que pas un autre, et que vous lui accorderez la protection qu'il vous demande. Avec ce passe-port qui n'a jamais été violé, il vous ira trouver sans rien craindre. J'y loue la merveille que nous ont donnée les Anglois. Encore que sa naissance vienne des dieux, ce n'est pas ce qui fait son plus grand mérite; mille autres qualités, toutes excellentes, font qu'elle est l'ornement aussi bien que l'admiration de notre Cour. C'est ce qu'on peut dire de plus à l'avantage de cette princesse; car notre Cour est telle à présent que son approbation seroit glorieuse à la mère même des Graces [3]. L'entreprise de louer dans le même ouvrage le digne frère de nôtre Monarque étoit infiniment au-dessus

1. Imprimée pour la première fois dans les *Fables nouvelles et autres poésies*, 1671, p. 64, avec ce titre : *A. M. F.* L'ode suit immédiatement. Nous l'avons donnée à son rang. (Voyez t. VI, page 372.) Nous renvoyons aux notes dont nous l'avons accompagnée, pour les éclaircissements relatifs à cette lettre. Elle a été réimprimée, avec l'intitulé que nous reproduisons, ainsi que l'ode, dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. II, p. 11-24.

2. Le terme de sa pension, qu'il devait acquitter par des vers ou par une composition quelconque.

3. VAR. *OEuvres diverses* : Cette approbation seroit même glorieuse à la mère des Grâces.

de moi. Cependant ce n'étoit pas encore assez faire; il falloit, Monseigneur, vous dire aussi quelque chose touchant la grossesse de la reine. Je serois coupable si je me taisois, tandis que chacun raisonne sur la qualité du présent qu'elle nous fera. Il sera beau, l'on n'en doute point; mais que ce doive être un dieu ou une déesse, c'est ce qui n'est pas encore tout à fait certain. Quoi que ce puisse être, on s'en réjouit dans l'Olympe, malgré tous les sujets d'envie qu'on y peut avoir. Ces nouvelles divinités pourroient bien ravir aux autres leurs temples. Je ne parle pas de ceux que nous avons bâtis dans nos cœurs à Leurs Majestés, qui ne sauroient, avec toute leur puissance, nous rien donner de plus parfait qu'elles. Je ne pouvois, Monseigneur, vous entretenir de sujets qui méritassent mieux d'interrompre vos occupations et vos soins. La grossesse de la reine est l'attente de tout le monde. On a déjà consulté les astres sur ce sujet.

Quant à moi, sans être devin,
J'ose gager que d'un Dauphin
Nous verrons dans peu la naissance:
Thérèse, accomplissant le repos de la France,
Y fera, je m'assure, encor cette façon.
Ce qui confirme mon soupçon,
C'est la faveur des dieux, qui sert notre monarque
Comme il mérite, et qui ne put jamais
Lui refuser aucune marque
Du respect que le sort a pour tous ses souhaits.
La conjecture que je fais
N'est pas, seigneur, fort difficile;
Car sans vous étaler d'un discours inutile
Toutes les raisons que j'en ai,
Nous avons un roi trop habile
Pour ne pas réussir en tous ses coups d'essai.

A peine il commença ses premiers exercices,
Qu'il se fit admirer des héros de sa cour ;
Puis, d'un cœur ennemi de ces molles délices
Qui loin du champ de Mars ont choisi leur séjour,
Il sortit des bras de l'Amour,
Fit trembler cent cités, porta partout la guerre ;
Maint rempart fut ouvert, maint escadron rompu :
Les Flamands, s'ils eussent pu,
Se fussent cachés sous terre.
Tel on voit un jeune lion
Courir à sa première proie.
La Flandre alloit souffrir plus de maux qu'Ilion :
Ses peuples ignoroient l'usage de la joie ;
Louis eût renversé le reste de leurs tours ;
Si la fille du prince ibère
N'eût interposé les amours,
Qui firent plus en quatre jours
Qu'aucun plénipotentiaire,
Par son travail et ses discours,
En quatre mois n'auroit su faire.

Que si notre monarque aux tournois de Bellone
Se fit dès l'abord renommer,
N'a-t-il pas mieux fait que personne
Son apprentissage d'aimer ?
Pour l'objet qui l'a su charmer
N'a-t-il pas cédé des conquêtes,
Refusé des trésors, méprisé des États,
Et préféré Thérèse aux palmes toutes prêtes
Que le sort promettoit aux efforts de son bras ?

Mais comment s'est-il pris tout d'un coup aux affaires ?
Quel roi mieux que le nôtre entend le cabinet ?
Peut-on développer d'un jugement plus net
Tant de conseils si nécessaires ?
Les soins de son État ne le lassent jamais ;
Et dans les travaux de la paix
Il agit encore en Hercule.

Un autre eût tout perdu quand nous perdîmes Jule [1];
Mais de quel changement est suivi son trépas?
Louis, ne l'ayant plus, sait régir ses provinces:
La machine de nos États,
Qui sans l'effort de cet Atlas
Eût fait succomber d'autres princes,
Ne pèse point au nôtre, et non plus que les cieux
N'a besoin pour support que du maître des dieux.

Tous ses commencements ayant été si beaux,
Celui de son hymen nous promet des miracles:
J'en attends un Dauphin, dont les exploits nouveaux
Ne pourront rencontrer d'assez puissants obstacles.
La victoire en tout lieu le doit accompagner.
Sans qu'il se fasse craindre on le verra régner:
C'est bien le mieux, qui le sait faire.
Les peuples les plus fiers sous un joug volontaire
Se verront d'eux-mêmes soumis.
Aux dépens de ses ennemis
Son État un jour doit s'accroître [2].
Il aura les dieux pour amis,
Il aura son père pour maître.

Thérèse, le portant avec un soin si tendre,
L'ornera de vertus et de dons inouïs:
Jugez quel il doit être, et ce qu'on peut attendre
D'un chef-d'œuvre formé par elle et par Louis.
De sa mère il tiendra la douceur et les charmes;
Et de son père, l'art de dompter par les armes
Ceux qui résisteront à toutes ses bontés.
Il sera conquérant en diverses manières;
Et son empire un jour n'aura plus de frontières,
Non pas même les cœurs des plus fières beautés.

1. Mazarin.
2. Voyez pour la prononciation de ce mot, t. II, page 266.

Celle dont nous venons de chanter l'hyménée
Ne peut qu'elle ne rende un tel œuvre accompli ;
De bien moins de fleurons sa tête est couronnée
Que son cœur de vertus ne se montre rempli.
Les grâces, les beautés, qui reluisent en elle
Ne font que la moitié d'un tout si précieux ;
Son esprit est divin, son âme est toute belle :
Thérèse est un chef-d'œuvre achevé par les cieux.

Je me croyois sorti d'une haute entreprise,
Et mon chant me sembloit ne pouvoir mieux finir :
Anne [1], par ses bontés dont mon âme est éprise,
S'est encor présentée à mon ressouvenir.
Notre Dauphin en doit tenir
Les mêmes dons, mais d'une autre manière :
La sagesse aux conseils, l'esprit plein de lumière,
La fermeté que l'on trouve aux héros,
Et la constance dans les maux.
Mais, quoi ! de l'exercer il n'est plus de matière.
Vous dépeindre Anne tout entière,
C'est pour ma muse un trop hardi projet :
Si vous regardez mon sujet,
Que dirai-je d'assez snblime ?
Que ne dirai-je point, si je suis mon devoir ?
Dieux ! qu'on est empêché quand il faut qu'on s'exprime
Ce qu'on ne sauroit concevoir !

Dispensez-moi de cette peine ;
Vous savez, monseigneur, quelle est Anne et Louis.
Vous voyez tous les jours notre nouvelle reine :
Si vos yeux n'en sont élouis,
Je les tiens bons ; ils le sont, et personne
N'en a douté jusques ici :
Puissent-ils dans vingt ans veiller pour la couronne ?
Je ne vous plaindrai pas d'avoir un tel souci.

1. Anne d'Autriche, mère du roi. Elle mourut cinq ans après, le 20 janvier 1666, à l'âge de soixante-quatre ans.

Voilà, Monseigneur, ce que je pense sur ce sujet. J'ai corrigé les derniers vers que vous avez lus, et qui ont eu l'honneur de vous plaire ; j'espère que vous les trouverez en meilleur état qu'ils n'étoient. Entre autres fautes, j'y avois mis un deux pour un trois, ce qui est la plus grande rêverie dont un nourrisson du Parnasse se pût aviser; la bévue ne vient que de là : car je prends trop d'intérêt en tout ce qui regarde votre famille pour ne pas savoir de combien d'Amours et de Grâces elle est composée[1]. Je me rétracterai plus amplement à la première occasion ; et cependant je serai toujours, Monseigneur, etc.

LETTRE XI[2].

A M. DE MAUCROIX[3].

RELATION D'UNE FÊTE DONNÉE A VAUX.

Si tu n'as pas reçu réponse à la lettre que tu m'as écrite[4], ce n'est pas ma faute ; je t'en dirai une autre fois

1. Dans son épître à madame la Surintendante sur la naissance de son dernier fils à Fontainebleau (p. 91), on lit :

Or, vous voilà, mère de trois amours.

Il est probable que c'est dans ce vers que La Fontaine avait écrit un deux pour un trois.

2. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses,* édit. de 1729, t. III, p. 296. Les variantes sont tirées de manuscrits de Tallemant des Réaux.

3. Le surintendant l'avoit envoyé à Rome comme ami de Pellisson. (*Note des manuscrits de Tallemant.*) Il était chargé d'une mission diplomatique, et se présenta sous le titre d'abbé de Cressy ; ce n'était pas un faux nom, car Maucroix était, sinon abbé, du moins prieur de Cressy. Voyez, sur cette mission, Louis Paris, *Maucroix, sa vie et ses ouvrages,* 1854, pages CXXV-CXLIV.

4. Dans les manuscrits de Tallemant, il y a *vous* dans toute la lettre.

la raison, et je ne t'entretiendrai pour ce coup-ci[1] que de ce qui regarde M. le Surintendant : non que je m'engage à t'envoyer des relations de tout ce qui lui arrivera de remarquable : l'entreprise seroit trop grande, et en ce cas-là je le supplierois très-humblement de se donner quelquefois la peine de faire des choses qui ne méritassent point que l'on en parlât, afin que j'eusse le loisir de me reposer. Mais je crois[2] qu'il y seroit aussi empêché que je le suis à présent[3]. On diroit que la Renommée n'est faite que pour lui seul, tant il lui donne d'affaires tout à la fois. Bien en prend à cette déesse de ce qu'elle est née avec cent bouches; encore n'en a-t-elle pas la moitié de ce qu'il faudroit pour célébrer dignement un si grand héros ; et je crois que quand elle en auroit mille, il trouveroit de quoi les occuper toutes.

Je ne te conterai donc que ce qui s'est passé à Vaux le 17 de ce mois[4]. Le Roi, la Reine-Mère, Monsieur, Madame, quantité de princes et de seigneurs, s'y trouvèrent : il y eut un souper magnifique, une excellente comédie, un ballet fort divertissant, et un feu qui ne devoit rien à celui qu'on fit pour l'entrée[5].

Tous les sens furent enchantés;
Et le régal eut des beautés
Dignes du lieu, dignes du maître,

1. VAR. Pour aujourd'hui.
2. VAR. Je pense.
3. VAR. A cette heure.
4. Loret (*Muse historique*, liv. XII, p. 129, lett. XXXIII, en date du 20 août) nous apprend que cette fête eut lieu un mercredi. Fouquet avait déjà traité la cour à Vaux dans le mois de juin précédent. On y avait joué l'*École des maris* de Molière. La reine d'Angleterre, MONSIEUR, et MADAME, se trouvaient à cette fête ; mais le roi n'y était pas. (Voyez la *Muse historique* de Loret, l. XII, p. 109.)
5. L'entrée de la reine, qui a été le sujet de la lettre précédente.

Et dignes de leurs majestés,
Si quelque chose pouvoit l'être.

On commença par la promenade. Toute la Cour regarda les eaux avec grand plaisir. Jamais Vaux ne sera plus beau qu'il le fut cette soirée-là, si la présence de la Reine ne lui donne encore un lustre qui véritablement lui manquoit[1]. Elle étoit demeurée à Fontainebleau pour une affaire fort importante : tu vois bien que j'entends parler de sa grossesse[2]. Cela fit qu'on se consola, et enfin on ne pensa plus qu'à se réjouir. Il y eut grande contestation entre la Cascade, la Gerbe d'eau, la Fontaine de la Couronne, et les Animaux, à qui plairoit davantage ; les dames n'en firent pas moins de leur part.

Toutes entre elles de beauté
Contestèrent aussi chacune à sa manière ;
La reine avec ses fils[3] contesta de bonté ;
Et Madame[4], d'éclat avecque la lumière.

Je remarquai une chose à quoi peut-être on ne prit pas garde : c'est que les nymphes de Vaux eurent toujours les yeux sur le Roi ; sa bonne mine les ravit toutes, s'il est permis d'user de ce mot en parlant d'un si grand prince.

Ensuite de la promenade on alla souper. La délicatesse et la rareté des mets furent grandes ; mais la grâce avec laquelle monsieur et madame la Surintendante

1. VAR. De nouveaux charmes, car elle...
Le roi avoit demandé encore une fête pour les relevailles de la reine. (*Note des mss. de Tallemant.*)

2. Cette dernière phrase n'est pas dans les mss. de Tallemant.

3. C'est-à-dire la reine mère. Ses fils étaient le roi et MONSIEUR.

4. Henriette d'Angleterre, mariée à MONSIEUR seulement depuis quelques mois.

firent les honneurs de leur maison, le fut encore davantage.

Le souper fini, la comédie eut son tour : on avoit dressé le théâtre au bas de l'allée des sapins.

En cet endroit, qui n'est pas le moins beau
De ceux qu'enferme un lieu si délectable,
Au pied de ces sapins et sous la grille d'eau [1],
Parmi la fraîcheur agréable
Des fontaines, des bois, de l'ombre et des zéphyrs,
Furent préparés les plaisirs
Que l'on goûta cette soirée.
De feuillages touffus la scène étoit parée,
Et de cent flambeaux éclairée :
Le ciel en fut jaloux. Enfin figure-toi [2]
Que lorsqu'on eut tiré les toiles,
Tout combattit à Vaux pour le plaisir du roi :
La musique, les eaux, les lustres [3], les étoiles.

Les décorations furent magnifiques, et cela ne se passa pas sans musique.

On vit des rocs s'ouvrir, des termes se mouvoir [4],
Et sur son piédestal tourner mainte figure.
Deux enchanteurs pleins de savoir
Firent tant, par leur imposture,
Qu'on crut qu'ils avoient le pouvoir
De commander à la nature.

1. VAR. Et de leurs grilles d'eau.
2. VAR.
Le ciel en fut jaloux. Enfin, mon cher Maucroy,
Lorsque l'on eut tiré les toiles.
3. VAR. Les flambeaux.
4. VAR.
On vit les rocs s'ouvrir, les termes se mouvoir.

L'un de ces enchanteurs est le sieur Torelli[1],
Magicien expert, et faiseur de miracles ;
Et l'autre, c'est Le Brun[2], par qui Vaux embelli
Présente aux regardants mille rares spectacles :
Le Brun dont on admire et l'esprit et la main,
Père d'inventions agréables et belles,
Rival des Raphaëls, successeur des Apelles,
Par qui notre climat ne doit rien au romain.
Par l'avis de ces deux la chose fut réglée.
D'abord aux yeux de l'assemblée
Parut un rocher si bien fait
Qu'on le crut rocher en effet ;
Mais, insensiblement se changeant en coquille[3],
Il en sortit une nymphe gentille
Qui ressembloit à la Béjart[4],

1. Jacques Torelli naquit en 1608, et était un gentilhomme de Fano, en Italie, où il mourut en 1678, après y avoir construit un magnifique théâtre. Louis XIV l'avait attiré en France, et c'est à la cour de ce monarque qu'il fit sa fortune.

2. Charles Le Brun, né à Paris le 2 mars 1619, mort dans la même ville le 26 juin 1699. Le chancelier Séguier fut son premier protecteur ; mais Fouquet, habile à discerner tous les genres de mérite, attacha Le Brun à son service, en lui faisant douze mille livres de pension, outre le payement de ses ouvrages. Ce furent les embellissements qu'il fit à Vaux, et dans la maison de Fouquet à Saint-Mandé, qui le firent connaître à Mazarin, à la reine mère, et au roi, et qui devinrent la source de sa faveur et de sa fortune. (Voyez les *Vies des premiers peintres du roi*, par Lépicié, t. I, pages 4, 28 et 98, et les *Hommes illustres* de Perrault, 1696, in-folio, p. 91.)

3. Une des choses qui charma le plus dans cette fête fut la coquille dont parle ici La Fontaine, et la Béjart qui en sortit brillante d'attraits et de grâces. On fit dans le temps une chanson sur ce sujet, qui se terminoit ainsi :

Peut-on voir nymphe plus gentille
Qu'étoit Béjart l'autre jour?
Lorsqu'on vit ouvrir sa coquille,
Tout le monde disoit à l'entour,
Lorsqu'on vit ouvrir sa coquille,
Voici la mère d'Amour.
Recueil manuscrit de chansons historiques et critiques, in-folio, t. IV, p. 285.

4. Madeleine Béjart. (Voyez *OEuvres complètes de Molière* dans cette collection, t. II, p. 324.)

Nymphe excellente dans son art,
Et que pas une ne surpasse.
Aussi récita-t-elle avec beaucoup de grâce
Un prologue, estimé l'un des plus accomplis
Qu'en ce genre on pût écrire,
Et plus beau que je ne dis,
Ou bien que je n'ose dire ;
Car il est de la façon
De notre ami Pellisson [1].
Ainsi, bien que je l'admire,
Je m'en tairai, puisqu'il n'est pas permis
De louer ses amis [2].

Dans ce prologue, la Béjart, qui représente la nymphe de la fontaine où se passe cette action, commande aux divinités qui lui sont soumises de sortir des marbres qui les enferment, et de contribuer de tout leur pouvoir au divertissement de Sa Majesté : aussitôt les termes et les statues qui font partie de l'ornement du théâtre se meuvent, et il en sort, je ne sais comment, des faunes et des bacchantes qui font l'une des entrées du ballet. C'est une fort plaisante chose que de voir accoucher un terme, et danser l'enfant en venant au monde. Tout cela fait place à la comédie, dont le sujet est un homme arrêté par toutes sortes de gens, sur le point d'aller à une assignation amoureuse [3].

C'est un ouvrage de Molière [4].
Cet écrivain par sa manière
Charme à présent toute la cour.

1. Le prologue de la comédie des *Fâcheux* fut composé par Pellisson.
2. Ces trois derniers vers ne sont pas dans les mss. de Tallemant.]
3. Les *Fâcheux*.
4. Le chef de la troupe des comédiens de Monsieur, où est la Béjart (*Note des mss. de Tallemant.*)

De la façon que son nom court,
Il doit être par delà Rome [1] :
J'en suis ravi, car c'est mon homme [2].
Te souvient-il bien qu'autrefois,
Nous avons conclu d'une voix
Qu'il alloit ramener en France
Le bon goût et l'air de Térence ?
Plaute n'est plus qu'un plat bouffon,
Et jamais il ne fit si bon
Se trouver à la comédie ;
Car ne pense pas qu'on y rie
De maint trait jadis admiré,
Et bon IN ILLO TEMPORE ;
Nous avons changé de méthode ;
Jodelet [3] n'est plus à la mode,
Et maintenant il ne faut pas
Quitter la nature d'un pas [4].

On avoit accommodé le ballet à la comédie, autant qu'il étoit possible, et tous les danseurs y représentoient des fâcheux de plusieurs manières : en quoi certes ils ne parurent nullement fâcheux à notre égard ; au contraire, on les trouva fort divertissants, et ils se retirèrent trop tôt au gré de la compagnie. Dès que ce plaisir fut cessé, on courut à celui du feu.

Je voudrois bien t'écrire en vers
Tous les artifices divers
De ce feu le plus beau du monde,
Et son combat avecque l'onde,

1. Où Maucroix était alors.
2. VAR. Notre homme.
3. Type de la comédie ou plutôt de la farce, qui figure dans le titre de plusieurs pièces de Scarron et d'autres auteurs contemporains. Un célèbre bouffon qui avait fait partie, sous ce nom, de la troupe de Molière, était mort le 26 mars 1660.
4. Les quatre derniers vers ne sont pas dans les mss. de Tallemant.

Et le plaisir des assistants.
Figure-toi qu'en même temps
On vit partir mille fusées,
Qui par des routes embrasées
Se firent toutes dans les airs
Un chemin tout rempli d'éclairs,
Chassant la nuit, brisant ses voiles.
As-tu vu tomber des étoiles ?
Tel est le sillon enflammé,
Ou le trait qui lors est formé.
Parmi ce spectacle si rare,
Figure-toi le tintamarre,
Le fracas et les sifflements
Qu'on entendoit à tous moments.
De ces colonnes embrasées
Il renaissoit d'autres fusées,
Ou d'autres formes de pétard,
Ou quelque autre effet de cet art;
Et l'on voyoit régner la guerre
Entre ces enfants du tonnerre,
L'un contre l'autre combattant,
Voltigeant et pirouettant,
Faisant un bruit épouvantable,
C'est-à-dire un bruit agréable.
Figure-toi que les échos
N'ont pas un moment de repos,
Et que le chœur des Néréides
S'enfuit sous ses grottes humides.
De ce bruit Neptune étonné
Eût craint de se voir détrôné,
Si le monarque de la France
N'eût rassuré, par sa présence,
Ce dieu des moites tribunaux,
Qui crut que les dieux infernaux
Venoient donner des sérénades
A quelques-unes des Naïades.
Enfin, la peur l'ayant quitté,
Il salua Sa Majesté :

Je n'en vis rien, mais il n'importe.
Le raconter de cette sorte
Est toujours bon; et quant à toi [1],
Ne t'en fais pas un point de foi.

Au bruit de ce feu succéda celui des tambours : car, le Roi voulant s'en retourner à Fontainebleau cette même nuit, les Mousquetaires étoient commandés. On retourna donc au château, où la collation étoit préparée. Pendant le chemin, tandis qu'on s'entretenoit de ces choses, et lorsqu'on ne s'attendoit plus à rien, on vit en un moment le ciel obscurci d'une épouvantable nuée de fusées et de serpenteaux. Faut-il dire obscurci ou éclairé [2] ? Cela partoit de la lanterne du dôme : ce fut en cet endroit que la nuée creva d'abord. On crut que tous les astres, grands et petits, étoient descendus en terre, afin de rendre hommage à Madame ; mais l'orage étant cessé, on les vit tous en leur place. La catastrophe de ce fracas fut la perte de deux chevaux.

Ces chevaux, qui jadis un carrosse tirèrent,
Et tirent maintenant la barque de Caron,
Dans les fossés de Vaux tombèrent,
Et puis de là dans l'Achéron.

Ils étoient attelés à l'un des carrosses de la Reine ; et s'étant cabrés à cause du feu et du bruit, il fut impossible de les retenir. Je ne croyois pas que cette relation dût avoir une fin si tragique et si pitoyable [3]. Adieu. Charge

1. Var. Et puis, Maucroy.
2. Var. Que le ciel en fut obscurci, ou éclairé, si vous voulez.
3. Si propre à exciter la compassion.

ta mémoire de toutes les belles choses que tu verras au lieu où tu es.

Ce 22 août 1661.

LETTRE XII[1].

A M. DE MAUCROIX.

Ce samedi matin (10 septembre 1661)[2].

Je ne puis te rien dire de ce que tu m'as écrit sur mes affaires, mon cher ami; elles me touchent[3] pas tant que le malheur qui vient d'arriver au surintendant. Il est arrêté, et le roi est violent contre lui, au point qu'il dit avoir entre les mains des pièces qui le feront pendre..... Ah! s'il le fait, il sera autrement cruel que ses ennemis, d'autant qu'il n'a pas, comme eux, intérêt d'être injuste. Madame de B...[4] a reçu un billet où on lui mande qu'on a de l'inquiétude pour M. Pellisson: si ça est, c'est encore un grand surcroît de malheur. Adieu, mon cher ami: t'en dirois beaucoup davantage, si j'avois l'esprit tranquille présentement; mais, la prochaine fois, je me dédommagerai pour aujourd'hui.

Feriunt summos fulmina montes[5].

1. Publiée pour la première fois par Walkenaer, dans l'édition de 1827, d'après un autographe qui lui appartenait.

2. Cette date entre parenthèses a été ajoutée par nous; mais elle est certaine, puisque Fouquet fut arrêté à Nantes le lundi 5 septembre 1661.

3. *Elles me touchent*, pour *elles ne me touchent*. Un exemple semblable de la suppression de la négative se trouve ci-après, dans la première lettre à Mlle de Champmeslé.

4. Madame de Bellière (Duplessis), l'amie et la confidente de Fouquet.

5. Decidunt turres, feriuntque summos
Fulmina montes,
(Horat., II, od. x, 11.)

LETTRE DE RACINE

A LA FONTAINE [1].

A Uzès, ce 11 novembre 1661.

J'ai bien vu du pays et j'ai bien voyagé,
Depuis que de vos yeux les miens ont pris congé.

Mais tout cela ne m'a pas empêché de songer toujours autant à vous que je faisois, lorsque nous nous voyions [2] tous les jours,

Avant qu'une fièvre importune
Nous fît courir même fortune,
Et nous mît chacun en danger
De ne plus jamais voyager.

Je ne sais pas sous quelle constellation je vous écris présentement, mais je vous assure que je n'ai point encore fait tant de vers depuis ma maladie; je croyois même en avoir tout à fait oublié le métier. Seroit-il possible que les Muses eussent plus d'empire en ce pays que sur les rives de la Seine? Nous le reconnoîtrons dans la suite. Cependant je commencerai à vous dire, en prose, que mon voyage a été plus heureux que je ne pensois. Nous n'avons eu que deux heures de pluie depuis Paris jusqu'à Lyon. Notre compagnie étoit gaie et assez plaisante; il y avoit trois huguenots, un Anglois, deux Italiens, un conseiller du Châtelet, deux secrétaires du roi et deux de ses mousquetaires; enfin nous étions au nombre de neuf ou dix. Je ne manquois pas tous les jours de prendre le galop devant les autres, pour aller retenir mon lit: car j'avois fort bien retenu cela de M. Botreau, et je lui en suis infiniment obligé. Ainsi j'ai toujours été bien couché, et quand je suis arrivé à Lyon, je ne me suis senti non plus fatigué que si du quartier de Sainte-Geneviève j'avois été à celui de la rue Galande [3].

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses de La Fontaine*, 1729, t. III, pages 322-326.

2. Dans l'édition de 1729, *voyons* sans *i*.

3. Racine, en 1661, demeurait près de Sainte-Geneviève, à l'image Saint-Louis. Son ami Le Vasseur avait son logement rue Galande, chez Mlle de

A Lyon, je ne suis resté que deux jours, et je m'embarquai sur le Rhône avec deux mousquetaires de notre troupe, qui étoient du Pont-Saint-Esprit. Nous nous embarquâmes, il y a aujourd'hui huit jours, dans un vaisseau tout neuf et bien couvert, que nous avions retenu exprès, avec le meilleur patron du pays, car il n'y a pas trop de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'à bonnes enseignes. Néanmoins, comme il n'a point plu du tout devers Lyon, le Rhône étoit fort bas, et avoit perdu beaucoup de sa rapidité ordinaire :

On pouvoit sans difficulté
Voir ses Naïades toutes nues
Et qui, honteuses d'être vues,
Pour mieux cacher leur nudité,
Cherchoient des places inconnues.
Ces nymphes sont de gros rochers,
Auteurs de mainte sépulture,
Et dont l'effroyable figure
Fait changer de visage aux plus hardis nochers.

Nous fûmes deux jours sur le Rhône, et nous couchâmes à Vienne et à Valence. J'avois commencé, dès Lyon, à ne plus guère entendre le langage du pays et à n'être plus intelligible moi-même. Ce malheur s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante un pot de chambre, elle mît un réchaud sous mon lit. Vous pouvez vous imaginer les suites de cette maudite aventure, et ce qui peut arriver à un homme endormi, qui se sert d'un réchaud dans ses nécessités de nuit. Mais c'est encore bien pis en ce pays. Je vous jure que j'ai autant besoin d'interprète qu'un Moscovite en auroit besoin dans Paris. Néanmoins, je commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et d'italien ; et comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire entendre. Mais il arrive souvent que j'y perds toutes mes mesures, comme il arriva hier, qu'ayant besoin de petits clous à broquette pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville et lui dis de m'acheter deux ou trois

La Croix. La Fontaine, sans doute, connaissait bien l'une et l'autre maison où il allait voir les deux jeunes amis. (P. M.)

cents de broquettes : il m'apporta incontinent trois bottes d'allumettes[1]. Jugez s'il y a sujet d'enrager en de semblables malentendus! Cela iroit à l'infini, si je voulois dire tous les inconvénients qui arrivent aux nouveaux venus en ce pays comme moi.

Au reste, pour la situation d'Uzès, vous saurez qu'elle est sur une montagne fort haute, et cette montagne n'est qu'un rocher continuel, si bien qu'en quelque temps qu'il fasse, on peut aller à pied sec tout autour de la ville. Les campagnes qui l'environnent sont toutes couvertes d'oliviers qui portent les plus belles olives du monde, mais bien trompeuses pourtant, car j'y ai été attrapé moi-même. Je voulus en cueillir quelques-unes au premier olivier que je rencontrai, et je les mis dans ma bouche avec le plus grand appétit qu'on puisse avoir. Dieu me préserve de sentir jamais une amertume pareille à celle que je sentis! J'en eus la bouche toute perdue plus de quatre heures durant, et l'on m'a appris, depuis, qu'il falloit bien des lessives et des cérémonies pour rendre les olives douces comme on les mange. L'huile qu'on en retire sert ici de beurre, et j'appréhendois bien ce changement; mais j'en ai goûté aujourd'hui dans les sauces[2], et, sans mentir, il n'y a rien de meilleur : on sent bien moins l'huile, qu'on ne sentiroit le meilleur beurre de France. Mais c'est assez vous parler d'huile, et vous me pourrez reprocher, plus justement qu'on ne faisoit à un ancien orateur, que *mes ouvrages sentent* trop l'huile[3].

Il faut vous entretenir d'autres choses, ou plutôt remettre cela à un autre voyage, pour ne pas vous ennuyer. Je ne me saurois empêcher de vous dire un mot des beautés de cette province. On m'en avoit dit beaucoup de bien à Paris; mais sans mentir, on ne m'en avoit encore rien dit au prix de ce qui en est, et pour

1. Dans le *Dictionnaire languedocien-français*, par M. L. D. S. (La Croix de Sauvages), imprimé à Nantes en 1785, on trouve le mot *brouketo*, traduit par *allumettes*. Le même *Dictionnaire* donne le mot *brouco*, signifiant *broquette*, petite espèce de clous. (P. M.)

2. *Sausses*, dans l'édition de 1729.

3. C'était le reproche que l'orateur Pythéas faisait à Démosthène. Plutarque, au traité intitulé *Préceptes d'administration publique*, ch. VI.

le nombre et pour leur excellence : il n'y a pas une villageoise, pas une savetière, qui ne disputât de beauté avec les Fouilloux et les Menneville[1]. Si le pays de soi avoit un peu plus de délicatesse, et que les rochers y fussent un peu moins fréquents, on le prendroit pour un vrai pays de Cythère. Toutes les femmes y sont éclatantes et s'y ajustent d'une façon qui leur est la plus naturelle du monde ; et, pour ce qui est de leur personne,

Color verus, corpus solidum et succi plenum[2].

Mais comme c'est la première chose du monde dont on m'a dit de me donner de garde, je ne veux pas en parler davantage ; aussi bien ce seroit profaner une maison de bénéficier, comme celle où je suis, que d'y faire de longs discours sur cette matière. *Domus mea, domus orationis*[3]. C'est pourquoi vous devez vous attendre que je ne vous en parlerai plus du tout. On m'a dit : « Soyez aveugle ! » Si je ne le puis être tout à fait, il faut du moins que je sois muet : car, voyez-vous, il faut être régulier avec les réguliers, comme j'ai été loup avec vous et avec les autres loups vos compères. *Adiousias.*

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE RACINE

A L'ABBÉ LE VASSEUR.

A Uzès, le 4 juillet 1662.

... M. de La Fontaine m'a écrit, et me mande force nouvelles de poésies et surtout de pièces de théâtre. Je m'étonne que vous ne m'en disiez pas un mot. N'est-ce point que ce charme étrange qui vous empêchoit d'écrire, vous empêchoit aussi d'aller à la comédie ? Quoi qu'il en soit, il me portoit à faire des vers. Je lui

1. Mlle du Fouilloux (Bénigne de Maux) et Mlle de Menneville, toutes deux filles d'honneur de la reine, étaient célèbres par leur beauté.

2. « Un teint naturel, un embonpoint ferme et dru. » (Térence, *Eunuque*, acte II, scène IV, vers 318.)

3. « Ma maison est une maison de prière. » (*Saint Luc*, XIX, 46.)

récris aujourd'hui, et j'envoie sa lettre[1] décachetée à M. Vitart. S'il[2] en fait retirer copie, ayez soin, je vous prie, que la lettre ne soit pas souillonnée, et qu'on ne la retienne pas longtemps. Mandez-moi surtout ce qui vous en semble, et ne me payez pas d'exclamations; autrement je ne vous enverrai[3] jamais rien. Je ne suis pas content de ce que vous avez ainsi traité mes *Bains de Vénus*. Croyez-vous que je les envoyasse seulement pour vous divertir un quart d'heure? Je prétends que vous me payiez[4] en raisons. Vous en avez tant de bonnes pour vous justifier d'un silence de trois mois! Faites des vers un peu pour voir, et vous verrez si je ne vous en manderai pas au long tout ce que j'en pourrai dire. Au moins, ayez la bonté de donner ces *Bains* à quelqu'un pour les copier, afin que mon cousin les envoie à M. de La Fontaine...

LETTRE DE RACINE

A LA FONTAINE[5].

[A Uzès, le 4 juillet 1662.]

Votre lettre m'a fait grand bien et je passerois assez doucement mon temps si j'en recevois souvent de pareilles. Je ne sache rien qui me puisse mieux consoler de mon éloignement de Paris; je m'imagine même être au beau milieu du Parnasse, tant vous décrivez agréablement tout ce qui s'y passe de plus mémorable. Mais je m'en trouve fort éloigné; et c'est se moquer de moi que de me porter, comme vous faites, à y retourner. Je n'y ai pas fait assez de voyages pour en retenir le chemin, et, ne m'en souvenant plus, qui pourroit m'y remettre en ce pays-ci? J'aurois

1. C'est-à-dire la lettre à lui adressée, ma réponse. C'est la lettre que nous donnons après celle-ci.

2. M. Vitart.

3. *Envoyerai* dans l'autographe.

4. *Payez* sans *i*, dans l'autographe.

5. Publiée par Louis Racine; revue par M. P. Mesnard sur la copie de Louis Racine, appartenant à M. Auguste de Naurois.

beau invoquer les Muses, elles sont trop loin pour m'entendre; elles sont toujours occupées auprès de vous autres, messieurs de Paris. Il arrive rarement qu'elles viennent dans les provinces : on dit même qu'elles ont fait serment de n'y plus revenir depuis la violence que leur voulut faire Pyrénée. Je ne sais si vous vous souvenez de cette histoire[1] :

C'étoit un fameux homicide;
Il avoit conquis la Phocide,
Et faisoit des courses, dit-on,
Jusques au pied de l'Hélicon.

Un jour, les neuf savantes Sœurs
Qu'on adore en cette montagne,
S'amusant à cueillir des fleurs,
Se promenoient dans la campagne.

Tout d'un coup le ciel se couvrit,
Un épais nuage s'ouvrit :
Il plut à grands flots, et l'orage
Les mit en mauvais équipage.

Le barbare assez près de là
Avoit établi sa demeure;
Il les vit et les appela.
Elles y vinrent tout à l'heure.

Sitôt qu'elles furent dedans,
Il ferma la porte sur elles,
Et sans dissimuler longtemps :
« Je vous tiens, leur dit-il, mes belles. »

Il est à croire que les Muses
Eurent sujet d'être confuses.
Un si farouche compliment
Les étourdit étrangement.

« Hélas ! disoient-elles entre elles,
Nous ne serons donc plus pucelles. »
Elles essayèrent d'abord
De lui donner horreur d'une action si noire,

1. Racine en a emprunté quelques traits à Ovide, *Métamorphoses*, livre V, vers 276-293.

Lui promettant que sa mémoire
Vivroit longtemps après sa mort.

« Je me moque de vos leçons,
Leur dit-il, et de vos chansons;
Je ne prétends pas avoir place
Dans les registres du Parnasse. »

Les Muses qui jugèrent bien
Qu'elles n'obtiendroient jamais rien
Sur une âme si mal instruite,
Gagnèrent toutes au plus vite
Jusques au faîte du balcon
D'où l'on découvroit l'Hélicon;

Et, choisissant plutôt un glorieux trépas
Que de se voir déshonorées,
Les pauvres Muses éplorées
S'alloient précipiter en bas.

Mais les dieux, qui ne dormoient point,
Leur envoyèrent bien à point
A chacune une paire d'ailes
Qui d'un si grand péril garantirent ces belles.

Leur persécuteur aveuglé
Prétendoit voler sur leurs traces;
Mais son dos n'étant point ailé,
Sa chute punit son audace:
Les Muses cependant voloient sur le Parnasse.

Le mauvais temps étoit passé,
Et ce fut un bonheur pour elles;
Car si l'orage n'eût cessé,
La pluie auroit gagné leurs ailes,
Et c'étoit fait des neuf pucelles.

Lorsqu'elles furent de retour,
Considérant le mauvais tour
Que leur avoit joué cet infidèle prince,
Elles firent serment que jamais en province
Elles ne feroient leur séjour.

En effet, se trouvant des ailes sur le dos,
Elles jugèrent à propos

De s'en aller, à la même heure,
Vers la ville où Pallas [avoit fait] sa demeure [1].

Elles y [rest] èrent [2] longtemps;
Mais, lorsque les Romains devinrent éclatants
Et qu'ils eurent conquis Athènes,
Les Muses se firent Romaines.

Enfin, par l'ordre du Destin,
Quand Rome alloit en décadence,
Les Muses au pays latin
Ne firent plus leur résidence.

Paris, le siége des Amours,
Devint aussi celui des Filles de Mémoire,
Et l'on a grand sujet de croire
Qu'elles y logeront toujours [3].

Quand je parle de Paris, j'y comprends les beaux pays d'alentour, car, quelque serment qu'elles aient fait de ne s'éloigner jamais

1. Dans la copie, au lieu de *avoit fait* que nous avons donné par conjecture, il y a *faisoit*. Le vers étant faux ainsi, il y a là un lapsus évident. Peut-être Racine a-t-il voulu écrire « faisoit lors ». Dans l'édition de Louis Racine, les deux derniers vers de la strophe sont :

De s'en aller à la même heure,
Où Pallas faisoit sa demeure.

2. Au lieu de *restèrent*, il y a *demeurèrent* dans la copie et dans l'édition de Louis Racine. C'est encore un vers faux, et par conséquent une inadvertance de l'auteur ou du copiste. (P. M.)

3. Dès le XIIe siècle, Chrétien de Troyes disait dans le roman de *Cligès* :

Or vous ert par ce livre apris
Que Gresse ot de chevalerie
Le premier los et de clergie;
Puis vint chevalerie à Rome
Et de la clergie la somme,
Qui ore est en France venue.
Diex doinst qu'ele i soit retenue
Et que il lius li abelisse
Tant que de France jamais n'isse
L'onor qui s'y est arestée!

« Il vous sera appris par ce livre que la Grèce eut le premier renom de chevalerie (dans le sens de civilisation) et de savoir. Savoir et chevalerie vinrent ensuite à Rome. Maintenant le savoir est venu en France. Dieu fasse qu'il y soit retenu, et que le lieu lui plaise tant que jamais de France ne sorte l'honneur qui s'y est arrêté! »

des bonnes villes, cela n'empêche qu'elles n'en sortent de temps en temps pour prendre l'air de la campagne.

Tantôt Fontainebleau les voit
Le long de ses belles cascades;
Tantôt Vincennes les reçoit
A l'ombre de ses palissades.

Elles vont souvent sur les eaux
Ou de la Marne ou de la Seine;
Elles étoient naguère à Vaux [1],
Et ne l'ont pas quitté sans peine.

Ne croyez pas, pour cela, que les provinces manquent de poëtes : elles en ont en abondance; mais que ces Muses sont différentes des autres ! Il est vrai qu'elles leur sont égales en nombre, et elles se vantent même d'être presque aussi anciennes; au moins sont-elles depuis longtemps en possession des provinces. Vous êtes peut-être en peine de savoir qui elles sont. Vous n'avez qu'à vous souvenir des neuf filles de Piérus : leur histoire est connue au Parnasse [2] d'autant que les Muses prirent leurs noms après les avoir vaincues, comme les Romains prenoient les noms des pays qu'ils avoient conquis.

Ces filles étoient savantes,
Coquettes et bien disantes,
Au reste, fort suffisantes.

Elles furent si hautaines
Que de disputer le prix
Aux Muses qui sont les reines
Des arts et des beaux esprits.

Mais il leur coûta bien cher
D'avoir été si hardies :
Les filles de Jupiter
Les firent devenir pies.

1. Vaux-le-Vicomte, bien plus connu par les vers de La Fontaine que par toutes les magnificences de Fouquet. Racine passe ici en revue les lieux que La Fontaine fréquentait le plus habituellement. (*Édition de 1807.*)

2. Voyez *Métamorphoses* d'Ovide, liv. V, vers 300, jusqu'à la fin du livre.

Être agaces leur parut
Une fort vilaine chose,
Et pas une ne se plut
A cette métamorphose.

Toutefois cette figure
Avoit grande liaison
Avec leur démangeaison
De parler outre mesure.

Elles partirent de là,
Battant les ailes de rage,
Et craignant outre cela
Qu'on ne les retînt en cage.

Ces oiseaux, plus importuns
Mille fois que les chouettes,
Sont cause que les poëtes
Se sont rendus si communs.

Dessus les bords des étangs
Moins de grenouilles s'amassent
Et moins de corbeaux croassent,
Présageant le mauvais temps.

Tous ces petits avortons
Jasent comme leurs maîtresses,
Et la plupart sont larrons
Comme elles sont larronnesses.

Vous savez que toutes pies
Dérobent fort volontiers :
Celles-ci, comme harpies,
Pillent les livres entiers.

On dit même qu'à Paris
Ces fausses Muses font rage,
Et force menus esprits
Se font à leur badinage.

Pour réprimer leur audace,
Les Muses ont des chasseurs
Qui, sous le nom de censeurs,
Leur donnent souvent la chasse.

Lorsqu'elles sont attrapées,
Les ailes leur sont coupées
Et leurs larcins confisqués ;

Et, pour finir cette histoire,
Tels oiseaux sont relégués
Delà les rives de Loire.

C'est où Furetière relègue leur général Galimatias[1], et il est bien juste qu'elles lui tiennent compagnie ; mais je ne songe pas que vous me condamnerez peut-être à cette peine et à y demeurer comme elles, puisque je m'y suis transporté. En effet, j'ai bien peur que ceci n'approche fort de leur style, et que vous n'y reconnoissiez plutôt le caquet importun des pies que l'agréable facilité des Muses. Je vous prie de me renvoyer cette bagatelle des *Bains de Vénus;* ayez la bonté de mander ce qu'il vous en semble; jusque-là, je suspends mon jugement : je n'ose rien croire bon ou mauvais que vous n'y ayez pensé auparavant. Je fais la même prière à votre académie de Château-Thierry, surtout à Mlle de La Fontaine. Je ne lui demande aucune grâce pour mes ouvrages; qu'elle les traite rigoureusement, mais qu'elle me fasse au moins celle d'agréer mes respects et mes soumissions.

LETTRE XIII[2].

A M. FOUQUET[3].

Monseigneur,

J'ai toujours bien cru que vous sauriez conserver la liberté de votre esprit dans la prison même ; et je n'en

1. Voyez la *Nouvelle allégorique, ou Histoire des derniers troubles arrivés au royaume d'éloquence...* à Paris, chez Guillaume de Luyne, 1658 et 1659. Furetière y raconte la grande guerre que le prince Galimatias déclara à la Rhétorique, reine de l'éloquence, et qui finit par un traité de pacification dont l'article V est ainsi conçu : « que pareillement il seroit permis à Galimatias de courir les provinces et y faire telles conquêtes que bon lui sembleroit, particulièrement celles au delà de la Loire, qui étoient abandonnées à sa discrétion ».

2. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses* de 1729, t. II, p. 24.

3. La Fontaine avait fait parvenir à Fouquet, dans sa prison, l'ode qu'il

G. Staal del. F. Delannoy sc.

NICOLAS FOUQUET.

veux pour témoignage que vos défenses[1] : il ne se peut rien voir de plus convaincant, ni de mieux écrit. Les apostilles que vous avez faites à mon ode[2] ne sauroient partir non plus que d'un jugement très-solide et d'un goût extrêmement délicat. Vous voulez, monseigneur, que l'endroit de Rome soit supprimé; et vous le voyez, ou parce que vous avez trop de piété, ou parce que vous n'êtes pas instruit de l'état présent des affaires[3]. Ceux qui vous gardent ne font que trop bien leur devoir. L'exemple de César étant chez les anciens, il vous semble qu'il ne sera pas assez connu. Cela pourroit arriver, sans le jour que les écrivains lui ont donné : ils ne manquent jamais de l'alléguer en de pareilles occasions. Je m'en suis servi, parce qu'il est consacré à cette matière. D'ailleurs, ayant déjà parlé de Henri IV dans mon élégie[4], je ne voulois pas proposer à notre prince de moindres modèles que les actions de clémence du plus grand personnage de l'antiquité. Quant à ce que vous trouvez de trop poétique pour pouvoir plaire à notre monarque, je le puis changer en cas que l'on lui présente mon ode; ce que je n'ai jamais prétendu. Que pourroient ajouter les Muses aux sollicitations qu'on fera pour vous? Car je ne doute nullement que

avait composée pour lui. Celui-ci la lui renvoya avec quelques observations critiques. C'est à ces observations que notre poëte répond dans cette lettre.

1. Ces défenses ont été recueillies et imprimées par les Elzevirs, en quatorze volumes in-18. Quelques auteurs ont à tort confondu ces défenses de Fouquet avec les beaux plaidoyers que composa pour lui Pellisson, et qui se trouvent dans les *OEuvres diverses* de ce dernier, 1785, trois volumes in-12.

2. C'est l'ode qui commence par :

Prince qui fais nos destinées.

Voyez t. VI, p. 377.

3. Fouquet était si étroitement gardé qu'il ignorait l'insulte faite au duc de Créqui, et la saisie d'Avignon ordonnée par le roi.

4. Voyez t. VI, p. 348.

les premières personnes du monde ne s'y emploient. J'ai donc composé cette ode à la considération du Parnasse. Vous savez assez quel intérêt le Parnasse prend à ce qui vous touche. Or ce sont les traits de poésie qui font valoir les ouvrages de cette nature. Malherbe en est plein, même aux endroits où il parle au roi. Je viens enfin à cette apostille où vous dites que je demande trop bassement une chose qu'on doit mépriser. Ce sentiment est digne de vous, monseigneur; et, en vérité, celui qui regarde la vie avec une telle indifférence ne mérite aucunement de mourir; mais peut-être n'avez-vous pas considéré que c'est moi qui parle, moi qui demande une grâce qui nous est plus chère qu'à vous. Il n'y a point de termes si humbles, si pathétiques et si pressants, que je ne m'en doive servir en cette rencontre. Quand je vous introduirai sur la scène, je vous prêterai des paroles convenables à la grandeur de votre âme. Cependant permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas assez de passion pour une vie telle que la vôtre. Je tâcherai pourtant de mettre mon ode en l'état où vous souhaiterez qu'elle soit; et je serai toujours, etc.

A Paris, ce 30 janvier 1663.

LETTRE DE COLBERT

A LA FONTAINE [1].

A Fontainebleau, le 7 août 1666.

Monsieur,

Le roi ayant été informé que les officiers des forêts dépendant du duché de Château-Thierry ont pris des chauffages sur un pied

1. Publiée pour la première fois par Walkenaer, dans son édition de 1827, d'après l'original appartenant à M. Delort.

excessif, même hors des années de leurs exercices, et commis une infinité d'autres malversations dans lesdites forêts, Sa Majesté m'a commandé de vous écrire ces lignes de sa part, pour vous dire que son intention est que vous en fassiez faire une exacte recherche; et qu'en même temps vous examiniez leurs titres, afin que, si ces jouissances sont mal fondées, vous en fassiez faire l'imputation sur le remboursement qu'ils doivent recevoir de leurs offices.

Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COLBERT.

LETTRE XIV[1].

A M. BAFOY,

INTENDANT DES AFFAIRES DE SON ALTESSE Mgr LE DUC DE BOUILLON, A PARIS.

Monsieur,

Voici le temps de faire nos ventes venu. Nous avons sursis l'exploitation de celles de l'an passé, par déférence aux volontés de Son Altesse, et à ce que son conseil avoit exigé de nous. Ainsi il y a tantôt deux ans que nous ne touchons rien de nos charges. Je m'adresse à vous plutôt qu'à pas un autre, sachant très-bien que vous êtes pour la justice, et vous supplie, en mon particulier, et au nom de

1. Publié d'abord par Walkenaer dans son édition de 1827, d'après l'original appartenant à M. Delort; lithographiée ensuite dans l'*Isographie des hommes célèbres*, 1828-1830, d'après le même autographe qui avait passé dans la collection de la comtesse Boni de Castellane.

tous les officiers, de considérer qu'il n'y en a pas un de nous qui puisse ainsi attendre la jouissance de son revenu sans une extrême incommodité. Je ne crois pas que Son Altesse veuille que des gens qui ont eu assez de respect pour ne se pas vouloir servir de leurs arrêts soient réduits à ne pouvoir subsister, ni qu'elle veuille que nous soyons plus malheureux que tous ses autres sujets. Je vous prie, monsieur, de faire savoir à M. de Vivaretz l'ordre que le conseil de Son Altesse prétend y mettre. Quoi qu'il arrive, je serai toujours,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE LA FONTAINE

A Reims, ce 1er septembre 1666.

LETTRE XV[1].

A MADAME LA DUCHESSE DE BOUILLON.

Je ne sais, madame, qu'écrire à Votre Altesse qui soit digne d'elle, et qui puisse la réjouir. Il m'a semblé que la poésie s'acquitteroit mieux de ce devoir que la simple prose. Il m'a encore paru qu'il vous falloit donner un nom du Parnasse. Je crois vous avoir déjà donné celui d'Olympe en des occasions de pareille nature. Ne pourroit-on point mettre en chant ces paroles?

1. Imprimée pour la première fois dans le recueil de *Pièces curieuses et nouvelles*, La Haye, 1694, in-18, t. II, p. 559; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. II., p. 56.

Qu'Olympe a de beautés, de grâces et de charmes!
Elle sait enchanter les esprits et les yeux.
Mortels, aimez-la tous ; mais ce n'est qu'à des dieux
Qu'est réservé l'honneur de lui rendre les armes.

Ce que je vais ajouter n'est pas moins vrai, et m'a été confirmé par des correspondants que j'ai toujours eus à Paphos, à Cythère et à Amathonte. Je me doutois bien que cela seroit, et m'en étois déjà aperçu la dernière fois que j'eus l'honneur de vous voir.

La mère des Amours et la reine des Grâces,
C'est Bouillon ; et Vénus lui cède ses emplois.
Tout ce peuple à l'envi s'empresse sur vos traces,
Plus nombreux qu'il n'étoit, et tout fier de vos lois.

Vous fîtes dire l'année passée à M. de La Haye[1] qu'il eût soin que je ne m'ennuyasse point à Château-Thierry. Il est fort aisé à M. de La Haye de satisfaire à cet ordre ; car, outre qu'il a beaucoup d'esprit,

Peut-on s'ennuyer en des lieux
Honorés par les pas, éclairés par les yeux[2]
D'une aimable et vive princesse,
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse?
Nez troussé, c'est un charme encor selon mon sens,
C'en est même un des plus puissants.
Pour moi, le temps d'aimer est passé, je l'avoue ;
Et je mérite qu'on me loue
De ce libre et sincère aveu,
Dont pourtant le public se souciera très-peu.

1. M. de La Haye était prévôt du duc de Bouillon à Château-Thierry. Ce fut lui qui joua le savetier dans les *Rieurs du Beau-Richard*. Voyez t. V, p. 110, et ci-devant, p. 292.

2. Vers qui se retrouve dans la fable II du livre IX.

Que j'aime ou n'aime pas, c'est pour lui même chose;
Mais, s'il arrive que mon cœur
Retourne à l'avenir dans sa première erreur,
Nez aquilins et longs n'en seront pas la cause.

A Château-Thierry, juin 1671.

LETTRE XVI [1].

A MADEMOISELLE DE CHAMPMESLÉ [2].

Château-Thierry, ce jeudi 12 [1676].

Je suis à Chaûry, mademoiselle; jugez si je dois penser à vous, moi qui ne vous oublierois point au milieu de la plus brillante cour. M. Racine avoit promis de m'écrire : pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Il auroit sans doute parlé de vous, n'aimant rien tant que votre charmante personne : ç'auroit été le plus grand soulagement à la peine que j'éprouve à ne plus vous voir. S'il savoit que j'ai suivi en partie les conseils qu'il m'a donnés, sans cesser pourtant d'être fidèle à la paresse et au sommeil, il auroit peut-être par reconnoissance mandé de vos nouvelles et des siennes; mais véritablement je l'excuse; aussi bien les agréments de votre société remplissent tellement les cœurs que toutes les autres impressions s'affoiblissent.

1. Publiée pour la première fois par Walkenaer dans son édition de 1823, d'après l'original appartenant au comte Orloff. Elle est écrite sur du petit papier à billets, de la plus belle écriture courante de notre poëte, sans aucune tache ni rature. Il n'y a point d'autre date que ce jeudi 12, mais il nous paraît certain que La Fontaine l'écrivit en 1676, époque à laquelle il se rendit à Château-Thierry pour vendre sa maison et terminer plusieurs affaires de famille.

2. La Fontaine écrit *Chanmeslay*. Voyez t. II, p. 419.

Que vous aviez raison, mademoiselle, de dire qu'ennui galoperoit avec moi devant que j'aie perdu de vue les clochers du grand village[1]! C'est chose si vraie que je suis présentement d'une mélancolie qui ne pourrá, je le sens, se dissiper qu'à mon retour à Paris.

A guérir un atrabilaire,
Oui, Champmeslé saura mieux faire
Que de Fagon[2] tout le talent;
Pour moi, j'ose affirmer d'avance
Qu'un seul instant de sa présence
Peut me guérir incontinent.

Bois, champs, ruisseaux et nymphes des prés me[3] touchent plus guère, depuis qu'avez enchaîné le bonheur près de vous; aussi compté-je partir bientôt. Toutefois je m'occupe si peu de mes affaires que je ne sais quand elles finiront. C'est chose de dégoût que compte[4], vente, arrérages; parler votre langage est mieux mon fait; mais n'allez pas imaginer que je prétende parler si bien que vous: c'est chose impossible, et que ne tenterai de ma vie.

Voudrez-vous engager M. Racine à m'écrire; vous ferez œuvre pie, j'en réponds. J'espère qu'il me parlera de vos triomphes; en quoi je suis d'autant persuadé que la matière ne lui manquera pas. Je me flatte qu'il m'écrira

1. Les clochers de Paris.

2. Gui-Crescent Fagon, médecin et botaniste célèbre. Il naquit le 11 mai 1638 dans le Jardin des Plantes, dont Gui de La Brosse, son oncle, fut fondateur et intendant. Fagon devint en 1680, premier médecin de Mme la Dauphine, puis de la reine, et enfin de Louis XIV en 1693; il mourut le 11 mars 1718.

3. Il y a ainsi dans l'original, et non pas *ne me*. Voyez ci-dessus un exemple semblable dans la lettre XII.

4. La Fontaine a encore écrit *conte*, et plus haut *conté-je*. Voyez ci-devant, p. 99, note 1.

aussi que vous pensez à moi, assurant que ce me sera la nouvelle la plus agréable à apprendre, et que jamais ne trouverez de serviteur plus fidèle ni plus dévoué que

DE LA FONTAINE.

LETTRE XVII[1].

A LA MÊME.

LETTRE ÉCRITE DE LA CAMPAGNE EN 1678.

Comme vous êtes la meilleure amie du monde, aussi bien que la plus agréable, et que vous prenez beaucoup de part à ce qui regarde vos amis, il est à propos de vous mander ce que font ceux qui ne vous ont pas suivie. Ils boivent, depuis le matin jusqu'au soir, de l'eau, du vin, de la limonade, *et cætera*; rafraîchissements légers à qui est privé de vous voir. La chaleur et votre absence nous jettent tous en d'insupportables langueurs. Quant à vous, mademoiselle, je n'ai pas besoin que l'on me mande ce que vous faites; je le vois d'ici. Vous plaisez depuis le matin jusqu'au soir, et accumulez cœurs sur cœurs. Tout sera bientôt au roi de France et à mademoiselle de Champmeslé[2]. Mais que font vos courtisans? Car, pour ceux du roi, je ne m'en mets pas autrement en peine. Charmez-vous l'ennui, le malheur au jeu, toutes les autres disgrâces de M. de

1. Publiée pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 61.

2. Elle s'empare de tous les cœurs, tandis que le roi prend toutes les villes. Louis XIV avait pris Gand le 9 mars de cette année 1678, Ypres le 25 du même mois, Lewe le 4 mai, Puicerda le 28 du même mois, et le fort de Kehl le 27 juillet.

La Fare[1]? et M. de Tonnerre[2] rapporte-t-il toujours au logis quelque petit gain? Il ne sauroit plus en faire de grands après l'acquisition de vos bonnes grâces. Tout le reste n'est qu'un surcroît de peu d'importance, et quiconque vous a gagnée ne se doit que médiocrement réjoüir de toutes les autres fortunes. Mandez-moi s'il n'a point entièrement oublié le plus fidèle de ses serviteurs, et si vous croyez qu'à son retour il continuera de m'honorer de ses niches et de ses brocards.

LETTRE XVIII[3].

A M. SIMON DE TROYES.

[Février 1686.]

Votre Phidias et le mien,
Et celui de toute la terre,
Girardon[4], notre ami, l'honneur du nom troyen,
M'oblige à vous mander, non la paix ou la guerre,
Dont sur ma foi, je ne sais rien;
Non la ligue d'Augsbourg[5], que je sais moins encore;

1. Charles-Auguste, marquis de La Fare-Laugère, né à Valgorge, en Vivarais, en 1644, mort le 22 mai 1712; célèbre par sa bravoure, son talent pour les vers, sa passion pour Mme de La Sablière, et son amitié pour Chaulieu.

2. M. de Tonnerre fut celui qui supplanta Racine auprès de la Champmeslé; ce qui, dans le temps, fit dire de l'auteur d'*Andromaque* que le tonnerre l'avait déraciné.

3. Imprimée en partie dans le *Recueil de vers choisis* du P. Bouhours, édit. de Paris, 1693, p. 170; édit. de Hollande, p. 144, et édit. de Paris, 1701, p. 160; publiée en entier dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 60, puis dans les *OEuvres diverses*, édit. de 1729, t. II, p. 86.

4. François Girardon, né à Troyes en 1627 ou 1630, mort à Paris le même jour que Louis XIV, c'est-à-dire le 1er septembre 1715.

5. Coalition de l'empereur d'Allemagne, de la Hollande et de la Savoie, contre Louis XIV.

Non, dans un bel écrit plein de moralité,
Des sottises du temps le nombre que j'ignore
(Eh, sauroit-il être compté ?),
Mais la défaite d'un pâté.
L'esprit s'échauffe à table, et, d'un propos à l'autre[1],
Bacchus nous inspira comme eût fait Apollon.
Rien n'altéra ses dons ; l'eau du sacré vallon
Auroit profané même un vin tel que le nôtre :
Pur et sans mélange on le but.
Votre pâté, dès qu'il parut,
Ramena les santés, et fit naître l'envie
De boire à Chloris, à Sylvie,
A ce qu'on aime enfin : bonne et louable loi.
De la maîtresse on vint au roi ;
Du roi l'on vint à la statue ;
De la statue on prit sujet
D'examiner la place, et cet autre projet
Où l'image du prince est encore attendue.
Il faut du temps; le temps a part
A tous les chefs-d'œuvre de l'art.
La reine des cités, dans sa vaste étendue,
N'aura rien qui ne cède à ce double ornement[2].
L'équestre en est encore à son commencement[3];
La pédestre, à la fin le monarque l'a vue[4].

1. Var. *Recueil du P. Bouhours :* De propos en autre.

2. La Fontaine fait ici allusion à la place des Victoires et à la place Vendôme, qui furent commencées toutes deux en même temps. La première était destinée à recevoir la statue pédestre de Louis XIV ; et la seconde une statue équestre de ce monarque.

3. On n'en voyait encore qu'un modèle dans l'atelier du sculpteur Girardon, qui était le vieux jeu de paume resté au milieu de la cour du Louvre. Cette statue fut trouvée trop petite et donnée à la ville de Beauvais. Girardon en fit une autre, qui ne fut mise en place que le 13 août 1699. Voyez la *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans Paris,* par B*** (Brice), 1685, in-12, t. I, p. 22; et la *Description historique de la ville de Paris,* par Piganiol de La Force, édit. de 1765, t. III, p. 5.

4. Pour voir cette statue, Louis XIV se rendit à l'hôtel Saint-Chaumont, qu'habitait le duc de La Feuillade. Cet hôtel se trouvait entre la rue Saint-

Desjardins[1], il faut l'avouer,
Mérite par cette[2] œuvre une éternelle gloire.
Nous en louâmes tout, car tout est à louer,
Et le vainqueur, et la victoire,
Et les captifs. Vous pouvez croire
Que du maréchal-duc[3] on s'entretint aussi :
Son monument a réussi.
Où d'autres échoueroient il se rend tout facile.
Quand on eut admiré ce qu'il fit en Sicile[4],
Parlé de son adresse et de sa fermeté,
Et de l'honneur qu'au Râb il avoit remporté[5],
Nous avouâmes tous que pour Sa Majesté
Il n'épargne aucuns soins, ne le cède à nul homme,
Ne dort ni ne permet qu'on dorme d'un long somme.
La France entière n'auroit pu
Seule occuper deux La Feuillades,
Ainsi que la Grèce n'eût su
Contenir deux Alcibiades.

Denis et la rue du Ponceau. C'est là que Desjardins travaillait depuis trois ans au monument qui fut mis au milieu de la place des Victoires le 6 mars 1686. Il était en bronze, ou plutôt en plomb doré, et fondu d'un seul jet. Le roi ne vit cette statue en place que le 30 janvier 1687, lorsqu'il fit son entrée à Paris pour aller à Notre-Dame rendre grâce à Dieu de sa guérison. Il mit pied à terre à la place des Victoires, pour examiner ce monument, qui fut détruit le 10 août 1792, et remplacé par la belle statue équestre de Bosio, le 25 août 1822. (Voyez *Paris ancien et nouveau,* par Le Maire, 1685, in-12, t. III, p. 255; *Description historique de Paris,* par Piganiol de La Force, édit. de 1765, t. III, p. 60.)

1. Martin Van den Bogaerts, plus connu sous le nom de Desjardins, naquit à Breda, vint jeune à Paris, fut reçu à l'Académie à l'âge de trente et un ans, et mourut fort riche en 1694.

2. VAR. *Recueil du P. Bouhours* : Cet.

3. François, vicomte d'Aubusson, duc de La Feuillade, maréchal de France, colonel des gardes-françaises, commença sa carrière militaire en 1650, et mourut le 19 septembre 1691.

4. Lorsqu'il remplaça le duc de Vivonne dans le commandement de l'armée navale stationnée devant la Sicile, il fit évacuer habilement les Français qui se trouvaient dans cette île, avec quatre cent cinquante familles de Messine qui avaient pris leur parti.

5. A la bataille de Saint-Gothard, le 1er août 1664, La Feuillade, avec sa troupe, renversa les janissaires, et força le grand-vizir à repasser le Raab.

Nous revînmes au roi ; l'on y revient toujours :
Quelque entretien qu'on se propose,
Sur Louis aussitôt retombe le discours :
La déesse aux cent voix ne parle d'autre chose.
Girardon, dîmes-nous, se saura surpasser
Exprimant ce héros qu'il commence à tracer.
L'exprimer ! c'est beaucoup ; et si le seul Lysippe
Fut digne de mouler l'héritier de Philippe,
Si nul autre sculpteur ne le tailla que lui,
Peu de mains doivent entreprendre
D'employer leur art aujourd'hui,
Pour un roi mieux fait qu'Alexandre.
Notre prince a l'air grand, il a l'air du dieu Mars.

Je m'écarte un peu trop, rentrons dans nos limites ;
Les lois que cet écrit[1] dès l'abord s'est prescrites
M'empêchent de m'étendre ainsi de toutes parts ;
On s'en va me nommer l'avocat des trois chèvres :
Le fait étoit d'un vol, il citoit des Césars.
Pour un pâté de trois canards
Les grands mots comme à lui me naissent sur les lèvres[2].
Aux journaux de Hollande il nous fallut passer.
Je ne sais plus sur quoi, mais on fit leur critique.
Bayle[3] est, dit-on, *fort vif* ; et, *s'il peut embrasser*
L'occasion d'un *trait piquant et satirique*,
Il la saisit, Dieu sait, en homme adroit et fin :
Il trancheroit sur tout, comme enfant de Calvin,
S'il osoit ; car il a le goût avec l'étude.
Le Clerc pour la satire a bien moins d'habitude ;

1. Var. *Recueil du P. Bouhours :* Ce récit.

2. Dans le *Recueil du P. Bouhours*, l'ordre de ces deux vers est interverti, et la pièce se termine à cet endroit.

3. Pierre Bayle, né à Carlat, dans l'ancien comté de Foix, le 18 septembre 1647, mourut le 28 septembre 1706, à l'âge de cinquante-neuf ans. Le journal de sa composition dont parle La Fontaine est celui qui est intitulé *Nouvelles de la république des lettres*. Il l'avait commencé en mars 1684; ainsi il était alors nouveau; il fut continué jusqu'en 1718, et forme cinquante-six volumes petit in-12.

Il paroît circonspect, mais attendons la fin.
Tout faiseur de journaux doit tribut au malin.
Le Clerc[1] prétend du sien tirer d'autres usages ;
Il est savant, exact, il voit clair aux ouvrages ;
Bayle aussi. Je fais cas de l'une et l'autre main ;
Tous deux ont un bon style et le langage sain.
Le jugement en gros sur ces deux personnages,
Et ce fut de moi qu'il partit,
C'est que l'un cherche à plaire aux sages,
L'autre veut plaire aux gens d'esprit.
Il leur plaît. Vous aurez peut-être peine à croire
Qu'on ait dans un repas de tels discours tenus :
On tint ces discours ; on fit plus,
On fut au sermon après boire.

Je crains que ce dernier vers ne vous semble pas assez sérieux. Pardonnez à la nécessité que je m'étois imposée de finir tous mes contes comme le Tassone ses stances, dans la *Secchia rapita*. Pour rectifier cet endroit, je vous dirai en langue vulgaire que nous allâmes au sermon l'après-dînée ; que nous y portâmes tous le sang-froid qu'auroient eu des philosophes à jeun, et que même nous accourcîmes notre repas pour ne rien perdre de cette action. C'étoit la seconde de M. L. D. C[2]. J'y trouvai de

1. Jean Le Clerc, né à Genève en 1657, mourut le 8 janvier 1736. Il se fixa en Hollande en 1683 : il fut d'abord un des collaborateurs de Bayle dans la composition de son journal ; puis il en entreprit un pour son compte, intitulé *Bibliothèque universelle*. Puisque le premier numéro de ce journal ne parut qu'au commencement de 1686, cette lettre de La Fontaine, où il en est fait mention, ne saurait être de l'année 1685, comme le dit Matthieu Marais ; d'un autre côté, elle est antérieure au 16 mars 1686, date de l'inauguration de la statue de la place des Victoires. Voilà pourquoi nous l'avons datée du mois de février 1686. Le journal de Le Clerc parut avec succès jusqu'en 1693, et forme une collection de vingt-six volumes petit in-12 ; puis il fut continué sous le titre de *Bibliothèque choisie*, de 1703 à 1713, et forme une nouvelle collection de vingt-sept volumes in-12.

2. Plusieurs auteurs ont interprété ces initiales par ces mots : *Monsei-*

la piété et de l'éloquence, des expressions et un bon tour en beaucoup d'endroits tout à fait selon mon goût. J'en ferois un plus long éloge, si je ne craignois de déplaire à M. L. D. C. Ce sera donc la fin de ma lettre, comme cè fut celle de notre journée. Je suis, monsieur, votre, etc.

LETTRE XIX[1].

A M. RACINE.

Du 6 juin 1686.

Poignan, à son retour de Paris, m'a dit que vous preniez mon silence en fort mauvaise part: d'autant plus qu'on vous avoit assuré que je travaillois sans cesse depuis que je suis à Château-Thierry, et qu'au lieu de m'appliquer à mes affaires je n'avois que des vers en tête. Il n'y a de tout cela que la moitié de vrai: mes affaires m'occupent autant qu'elles en sont dignes, c'est-à-dire nullement; mais le loisir qu'elles me laissent, ce n'est pas la poésie, c'est la paresse qui l'emporte. Je trouvai ici, le

gneur l'évêque de Condom; et ils en ont conclu que ce sermon était de Bossuet. C'est une conclusion toute contraire qu'il faudrait tirer de cette interprétation. Bossuet donna sa démission de l'évêché de Condom en 1671, et fut fait évêque de Meaux en 1681. L'évêque de Condom, à l'époque à laquelle La Fontaine écrivait cette lettre, était Jacob Gojon de Matignon, de la maison des comtes de Thorigni. Il succéda à Bossuet, et fut sacré à Paris en 1673; il resta évêque de Condom jusqu'au mois de septembre 1693, qu'il se démit de son évêché pour accepter une abbaye. (Voyez *Gallia christiana,* 1720, in-folio, t. II, p. 974.) Au reste, ces initiales pourraient bien signifier aussi *Monseigneur l'évêque de Comminges,* ou *de Cavaillon,* ou *de Cambrai;* et peut-être encore elles ne désignent aucun évêque.

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses* de 1729, t. III, p. 317.

lendemain de mon arrivée, une lettre et un couplet d'une fille âgée seulement de huit ans : j'y ai répondu ; ç'a été ma plus forte occupation depuis mon arrivée. Voici donc le couplet, avec le billet qui l'accompagne :

SUR L'AIR DE JOCONDE.

« Quand je veux faire une chanson
« Au parfait La Fontaine,
« Je ne puis tirer rien de bon
« De ma timide veine.
« Elle est tremblante à ce moment,
« Je n'en suis pas surprise :
« Devant lui un foible talent [1]
« Ne peut être de mise.

« Je crois en vérité que je ne serois jamais parvenue à faire une chanson pour vous, monsieur, si je n'avois en vue de m'en attirer une des vôtres ; vous me l'avez promise, et vous avez affaire à une personne qui est vive sur ses intérêts : songez que je vous assassinerai jusqu'à ce que vous m'ayez tenu vôtre parole. De grâce, monsieur, ne négligez point une petite muse qui pourroit parvenir si vous lui jetiez un regard favorable. »

Ce couplet et cette lettre, si ce qu'on me mande de Paris est bien vrai, n'ont pas coûté une demi-heure à la demoiselle, qui quelquefois met de l'amour dans ses chansons, sans savoir ce que c'est qu'amour. Comme j'ai vu qu'elle ne me laisseroit point en repos que je n'eusse écrit quelque chose pour elle, je lui ai envoyé les trois couplets suivants : ils sont sur le même air :

Paule, vous faites joliment
Lettres et chansonnettes :
Quelques grains d'amour seulement,
Elles seroient parfaites.

1. Pour supprimer l'hiatus, quelques éditeurs ont remplacé *un* par *mon*.

Quand ses soins au cœur sont connus,
Une muse sait plaire.
Jeune Paule, trois ans de plus
Font beaucoup à l'affaire

Vous parlez quelquefois d'amour,
Paule, sans le connoître ;
Mais j'espère vous voir un jour
Ce petit dieu pour maître.
Le doux langage des soupirs
Est pour vous lettre close.
Paule, trois retours de zéphyrs
Font beaucoup à la chose.

Si cet enfant dans vos chansons
A des grâces naïves,
Que sera-ce quand ses leçons
Seront un peu plus vives ?
Pour aider l'esprit en ces vers
Le cœur est nécessaire.
Trois printemps sur autant d'hivers
Font beaucoup à l'affaire.

Voyez, monsieur, s'il y avoit là de quoi vous fâcher de ce que je ne vous envoie pas les belles choses que je produis. Il est vrai que j'ai promis une lettre au prince de Conti[1]; elle est à présent sur le métier: les vers suivants y trouveront leur place.

Un sot plein de savoir est plus sot qu'un autre homme[2],
Je le fuirois jusques à Rome;

1. François-Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, puis prince de Conti, après la mort de son frère aîné Louis-Armand de Bourbon, 9 novembre 1685. Né le 30 avril 1664, il mourut le 21 février 1709.

2. Molière avait dit, acte IV, scène III des *Femmes savantes :*

Vous avez cru fort mal, et je vous suis garant
Qu'un sot savant est sot plus qu'un sot ignorant.

Et j'aimerois mille fois mieux
Un glaive aux mains d'un furieux,
Que l'étude en certains génies.
Ronsard est dur, sans goût, sans choix,
Arrangeant mal ses mots, gâtant par son françois
Des Grecs et des Latins les grâces infinies.
Nos aïeux, bonnes gens, lui laissoient tout passer,
Et d'éruditions ne se pouvoient lasser.
C'est un vice aujourd'hui : l'on oseroit à peine
En user seulement une fois la semaine.
Quand il plaît au hasard de vous en envoyer,
Il faut les bien choisir, puis les bien employer,
Très-sûrs qu'avec ce soin l'on n'est pas sûr de plaire.
Cet auteur a, dit-on, besoin d'un commentaire :
On voit bien qu'il a lu ; mais ce n'est pas l'affaire :
Qu'il cache son savoir, et montre son esprit.
Racan ne savoit rien; comment a-t-il écrit ?
Et mille autres raisons, non sans quelque apparence.
Malherbe de ces traits usoit plus fréquemment :
Sous lui la cour n'osoit encore ouvertement
Sacrifier à l'ignorance.

Puisque je vous envoie ces petits échantillons, vous en conclurez, s'il vous plaît, qu'il est faux que je fasse le mystérieux avec vous. Mais, je vous en prie, ne montrez ces derniers vers à personne : car madame de La Sablière ne les a pas encore vus.

LETTRE XX[1].

A M. DE BONREPAUX[2],

INTENDANT DE LA MARINE[3],

A LONDRES.

28 janvier 1687.

. . . . . .

. . . . . .

Le roi est parfaitement guéri[4]. Vous ne sauriez vous imaginer combien ses sujets en ont témoigné de joie.

1. Imprimée pour la première fois séparément par l'auteur, à la suite de l'épître à monseigneur l'évêque de Soissons, in-4° de sept pages, avec approbation en date du 5 février 1687, p. 5-7. Dans cette édition originale, cette lettre commence par deux lignes de points, que l'auteur a mises à dessein pour indiquer qu'il ne publiait qu'un fragment. Réimprimée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, page 57, où *Bonrepaux* est écrit *Bonrespaux;* et dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 93.

2. François d'Usson, seigneur de Bonrepaux, le second des fils d'Usson II, seigneur de Bonrepaux et de Bonac, et de Bernardine de Faure. Il commença sa carrière comme sous-lieutenant de marine en 1676, et devint successivement intendant général de la marine, chef d'escadre, lecteur de la chambre du roi, lieutenant général, envoyé plénipotentiaire en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, ambassadeur en Danemark, chevalier d'honneur et conseiller du conseil de la marine. Il mourut le 12 août 1719 sans avoir été marié. Il existe un grand nombre de ses dépêches aux archives des affaires étrangères. Il signait *Dusson de Bonrepaus*. Voyez le *Dictionnaire de la noblesse*, seconde édition, in-4°, t. XII, p. 719; et les *OEuvres de Saint-Évremond*, édition de 1753, t. V, p. 162, 205 et 243.

3. Dans l'édition des *OEuvres diverses* de 1729, on donne à tort, dans l'intitulé de cette lettre, le titre d'ambassadeur à Bonrepaux; il ne l'était pas alors.

4. On avait fait au roi l'opération de la fistule le 18 novembre 1686, et le 27 janvier 1687 il s'était rendu à Notre-Dame pour rendre grâce à Dieu de sa guérison. On fit alors de grandes fêtes et de grandes réjouissances dans Paris.

Ils offriroient leurs jours pour prolonger les siens;
Ils font de sa santé le plus cher de leurs biens.
Les preuves qu'à l'envi chaque jour ils en donnent,
Les vœux et les concerts dont leurs temples résonnent,
Forcent le Ciel de l'accorder.
On peut juger à cette marque,
Par la crainte qu'ils ont de perdre un tel monarque,
Du bonheur de le posséder.
De quelle sorte de mérite
N'est-il pas aussi revêtu ?
Sa principale favorite
Plus que jamais est la vertu.
Autrefois il a combattu
Pour la grandeur et pour la gloire :
Maintenant d'une autre victoire
Son cœur devient ambitieux.
Les vaines passions chez lui sont étouffées.
L'histoire a peu de rois, la fable point de dieux,
Qui se vantent de ces trophées.

Il pourroit se donner tout entier au repos :
Quelqu'un trouveroit-il étrange
Que, digne en cent façons du titre de héros,
Il en voulût goûter à loisir la louange ?
Les deux mondes sont pleins de ses actes guerriers :
Cependant il poursuit encor d'autres lauriers :
Il veut vaincre l'erreur ; cet ouvrage s'avance,
Il est fait ; et le fruit de ces succès divers
Est que la vérité règne en toute la France [1],
Et la France en tout l'univers.

1. L'édit de Nantes, rendu par Henri IV en faveur des protestants, avait été révoqué par un autre édit en date du 22 octobre 1685. Depuis cette époque, et surtout en 1686, on employa les promesses et les menaces, la séduction et la violence, pour multiplier les conversions ; on répandait l'argent et on envoyait des troupes. Bonrepaux, dans les instructions qui lui furent données en date du 20 décembre 1685, avait surtout la mission de convertir les hérétiques. Il eut le bon esprit de s'attacher aux ouvriers des

Non content que sous lui la Valeur se signale,
Il met la Piété sur le trône à son tour;
Ses soins la font régner, ainsi que sa rivale,
Au milieu même de la cour.
C'est pour lui plaire aussi qu'Astrée est de retour.
Ces trois divinités font fleurir son empire;
Il a su les unir pour le bien des humains.
C'est proprement de lui qu'on a sujet de dire
Que le sage a tout en ses mains.
Vient-il pas d'attirer, et par divers chemins [1],
La dureté du cœur, et l'erreur envieillie,
Monstres dont les projets se sont évanouis?
On voit l'œuvre d'un siècle en un mois accomplie
Par la sagesse de Louis.

Mais je crains de passer le but de mon ouvrage.
Il faut plus de loisir pour louer ce héros;
Une muse modeste et sage
Ne touche qu'en tremblant à des sujets si hauts.
Je me tais donc, et rentre au fond de mes retraites:
J'y trouve des douceurs secrètes.
La fortune, il est vrai, m'oubliera dans ces lieux;
Ce n'est point pour mes vers que ses faveurs sont faites;
Il ne m'appartient pas d'importuner les dieux.
. . . . . .
. . . . . [2]

DE LA FONTAINE.

manufactures. Il enleva par ce moyen un grand nombre d'ouvriers anglais, qui vinrent s'établir en France, et y apportèrent le secret de la fabrication du papier. C'est à cette émigration que remonte l'établissement des plus belles papeteries de France.

1. Ce vers ne se trouve que dans l'édition de 1687.

2. C'est après ces deux lignes de points que se trouve, dans l'édition originale, la signature : *De La Fontaine.*

LETTRE XXI[1].

AU MÊME.

A LONDRES.

Du 31 août 1687.

Je ne croyois pas, monsieur, que les négociations et les traités[2] vous laissassent penser à moi. J'en suis aussi fier que si l'on m'avoit érigé une statue sur le sommet du mont Parnasse. Pour me revancher de cet honneur, je vous place en ma mémoire auprès de deux dames qui me

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 69; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 96, et aussi dans les *OEuvres de Saint-Évremond*, 1707, t. III, p. 146, et 1753, t. V, p. 201.

2. M. de Bonrepaux se rendit plusieurs fois en Angleterre pour des négociations secrètes; il y arriva le 29 décembre 1685, en repartit vers la fin d'avril 1686, y retourna en 1687; il avait alors été chargé de deux missions: l'une ostensible, qui avait pour objet un traité de neutralité pour l'Amérique; et l'autre secrète, la rentrée en France de tous les religionnaires fugitifs qu'il y pourrait engager. Il conclut un traité avec le roi d'Angleterre le 11 décembre 1687; il en conclut encore un second en septembre 1688. Il fut ensuite chargé d'instruire secrètement Jacques II des projets du prince d'Orange contre lui, et de lui offrir, de la part de Louis XIV, un secours de trente mille hommes. Jacques II, abusé par son ministre Sunderland et l'ambassadeur d'Espagne, ne voulut pas croire aux informations qu'on lui donnait, et refusa le secours qui lui était offert. M. de Bonrepaux fut obligé de revenir en France sans avoir réussi dans cette négociation; et il fut envoyé à Brest en 1689 pour préparer l'armement contre l'Angleterre. C'est au commencement de 1687 qu'il fut chargé de négocier au sujet des possessions françaises et anglaises, et de donner une plus grande extension au traité de neutralité contracté l'année précédente. Il devait aussi bien examiner la situation réelle de la cour d'Angleterre, et en rendre compte. Bien vu du roi Jacques II, qui aimait à l'entendre parler sur la marine, il ne tarda pas à se faire une idée complète de la situation du pays. Il fit passer au marquis de Seignelay des mémoires très-circonstanciés. Bonrepaux correspondait avec Seignelay, et Barillon avec Louis XIV directement.

feroient[1] oublier les traités et les négociations, et peut-être les rois aussi. Je voudrois que vous vissiez présentement madame d'Hervart: on ne parle non plus chez elle ni de vapeurs ni de toux que si ces ennemies du genre humain s'en étoient allées dans un autre monde. Cependant leur règne est encore de celui-ci: il n'y a que madame d'Hervart qui les ait congédiées pour toujours. Au lieu d'hôtesses si malplaisantes, elle a retenu la gaieté et les grâces, et mille autres jolies choses que vous pouvez bien vous imaginer. Je me contente de voir ces deux dames. Elles adoucissent l'absence de celles de la rue Saint-Honoré, qui véritablement nous négligent un peu: je n'ai osé dire qu'elles nous négligent un peu trop. M. de Barillon[2] se peut souvenir que ce sont de telles enchanteresses qu'elles faisoient passer du vin médiocre et une omelette au lard pour du nectar et de l'ambroisie. Nous pensions nous être repus d'ambroisie, et nous soutenions que Jupiter auroit mangé de l'omelette au lard. Ce temps-là n'est plus. Les Grâces de la rue Saint-Honoré nous négligent. Ce sont des ingrates à qui nous présentions plus d'encens qu'elles ne vouloient. Par ma foi, monsieur, je crains que l'encens ne se moisisse au temple. La divinité qu'on y venoit adorer en écarte tantôt un mortel,

1. VAR. *Me feront,* dans les *OEuvres posthumes* et dans *Saint-Evremond.*

2. Paul Barillon d'Amoncourt, marquis de Branges, seigneur de Mancy, de Châtillon-sur-Marne, conseiller d'État ordinaire du roi, mourut le 23 juillet 1691. La Fontaine lui a dédié la fable IV du livre VIII. Barillon fut nommé ambassadeur en Angleterre, et revint en janvier 1689, après dix ans d'ambassade, selon madame de Sévigné. Il en est souvent question dans les lettres de cette dernière. Le célèbre Fox a publié une partie de la correspondance de Barillon avec Louis XIV, pendant les années 1684 et 1685, dans l'appendice de l'ouvrage intitulé *History of the early parts of the reign of James the Second,* in-4°.

tantôt un autre, et se moque du demeurant sans considérer ni le comte ni le marquis, aussi peu le duc[1] :

Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebò[2] ;

voilà sa devise. Il nous est revenu de Montpellier une des premières de la troupe ; mais je ne vois pas que nous en soyons plus forts. Toute persuasive qu'elle est, et par son langage et par ses manières, elle ne relèvera pas le parti. Vous êtes un de ceux qui ont le plus de sujet de la louer. Nous savons, monsieur, qu'elle vous écrivit il y a huit jours. Aussi n'ai-je rien à vous mander de sa santé, sinon qu'elle continue d'être bonne, à un rhume près, que même cette dame n'est point fâchée d'avoir : car je tâche de lui persuader qu'on ne subsiste que par les rhumes, et je crois que j'en viendrai à la fin à bout. Autrefois je vous aurois écrit une lettre qui n'auroit été pleine que de ses louanges : non qu'elle se souciât d'être louée ; elle le souffroit seulement, et ce n'étoit pas une chose pour laquelle elle eût un si grand mépris. Cela est changé.

J'ai vu le temps qu'Iris (et c'étoit l'âge d'or
Pour nous autres gens du bas monde),
J'ai vu, dis-je, le temps qu'Iris goûtoit encor,
Non cet encens commun dont le Parnasse abonde :
Il fut toujours, au sentiment d'Iris,
D'une odeur importune ou plate ;
Mais la louange délicate
Avoit auprès d'elle son prix.
Elle traite aujourd'hui cet art de bagatelle ;

1. Madame de La Sablière, devenue dévote, quoique encore jeune et belle, faisait de fréquentes retraites aux Incurables, et s'écartait du monde et des plaisirs.

2. Et Troyens et Latins seront égaux pour moi,
VIRG., *Æneid.* X. 108.

Il l'endort; et, s'il faut parler de bonne foi,
L'éloge et les vers sont pour elle
Ce que maints sermons sont pour moi.

J'eusse pu m'exprimer de quelque autre manière;
Mais, puisque me voilà tombé sur la matière,
Quand le discours est froid, dormez-vous pas aussi?
Tout homme sage en use ainsi.
Quarante beaux esprits [1] certifieront ceci.
Nous sommes tout autant, qui dormons comme d'autres
Aux ouvrages d'autrui, quelquefois même aux nôtres.
Que cela soit dit entre nous.
Passons sur cet endroit : si j'entendois la chose,
Je vous endormirois; et ma lettre pour vous
Deviendroit, en vers comme en prose,
Ce que maints sermons sont pour tous.

J'en demeurerai donc là pour ce qui regarde la dame qui vous écrivit il y a huit jours. Je reviens à madame d'Hervart, dont je voudrois bien aussi vous écrire quelque chose en vers. Pour cela il lui faut donner un nom de Parnasse. Comme j'y suis le parrain de plusieurs belles, je veux et entends qu'à l'avenir madame d'Hervart s'appelle Sylvie [2] dans tous les domaines que je possède sur le double mont; et pour commencer,

C'est un plaisir de voir Sylvie;
Mais n'espérez pas que mes vers
Peignent tant de charmes divers :
J'en aurois pour toute ma vie.

S'il prenoit à quelqu'un envie
D'aimer ce chef-d'œuvre des cieux,

1. Messieurs de l'Académie françoise. (*Note de Des Maiseaux*, éditeur de *Saint-Évremond*.)

2. La Fontaine, dans le *Songe de Vaux*, avait déjà donné le nom de Sylvie à madame Fouquet, qui vivait encore.

Ce quelqu'un, fût-il roi des dieux,
En auroit pour toute sa vie.

Votre âme en est encor ravie,
J'en suis sûr, et dis quelquefois :
Jamais cette beauté divine
N'affranchit un cœur de ses lois.
Notre intendant de la marine[1]
A beau courir chez les Anglois ;
Puisqu'une fois il l'a servie,
Qu'il aille et vienne à ses emplois,
Il en a pour toute sa vie.

Que cette ardeur, où nous convie
Un objet si rare et si doux,
Ne soit de nulle autre suivie,
C'est un sort commun pour nous tous ;
Mais je m'étonne de l'époux,
Il en a pour toute sa vie.

J'ai tort de vous dire que je m'en étonne ; il faudroit au contraire s'étonner que cela ne fût pas ainsi. Comment cesseroit-il d'aimer une femme souverainement jolie, complaisante, d'humeur égale, d'un esprit doux, et qui l'aime de tout son cœur ? Vous voyez bien que toutes ces choses, se rencontrant dans un seul sujet, doivent prévaloir à la qualité d'épouse. J'ai tant de plaisir à en parler que je reprendrai une autre fois la matière. Que madame d'Hervart ne prétende pas en être quitte.

Je devrois finir par l'article de ces deux dames. Il faut pourtant que je vous mande, monsieur, en quel état est la chambre des philosophes. Ils sont cuits[2], et embel-

1. M. de Bonrepaux. (*Note de Des Maiseaux.*)

2. *Nota* qu'il avoit fait jeter en moule de terre tous les grands philosophes de l'antiquité, qui faisoient l'ornement de sa chambre. (*Note des OEuvres posthumes.*)

lissent tous les jours. J'y ai joint un autre ornement qui ne vous déplaira pas, si vous leur faites l'honneur de les venir voir avec ceux de vos amis qui doivent être de la partie.

Mes philosophes cuits, j'ai voulu que Socrate,
Et Saint-Dié[1] mon fidèle Achate,
Et de la gent porte-écarlate
D'Hervart tout l'ornement, avec le beau berger
Verger[2],
Pussent avoir quelque musique
Dans le séjour philosophique.
Vous vous moquez de mon dessein.
J'ai cependant un clavecin.
Un clavecin chez moi ! Ce meuble vous étonne.
Que direz-vous si je vous donne
Une Chloris de qui la voix
Y joindra ses sons quelquefois ?
La Chloris est jolie et jeune ; et sa personne
Pourroit bien ramener l'amour
Au philosophique séjour.
Je l'en avois banni : si Chloris le ramène,
Elle aura chansons sur chansons ;
Mes vers exprimeront la douceur de ses sons.
Qu'elle ait à mon égard le cœur d'une inhumaine,
Je ne m'en plaindrai point, n'étant bon désormais
Qu'à chanter les Chloris et les laisser en paix.
Vous autres chevaliers tenterez l'aventure ;

1. Saint-Dié est mentionné de nouveau à la fin de cette lettre.

2. Jacques Vergier (La Fontaine écrit toujours Verger) naquit à Lyon, de Hugues Vergier, maître cordonnier, le 5 janvier 1655; il vint à Paris, se fit recevoir bachelier en Sorbonne, montra d'abord la musique, fut ensuite précepteur de M. d'Hervart, et resta dans sa maison comme ami. Il entra dans l'administration de la marine en 1688; il devint commissaire de marine et fut attaché au port de Dunkerque. Il fut assassiné à Paris, dans la nuit du 22 au 23 août 1720, par plusieurs assassins de la bande de Cartouche.

Mais de la mettre à fin, fût-ce le beau berger
Qu'Œnone eut autrefois le pouvoir d'engager,
Ce n'est pas chose qui soit sûre.

J'allois fermer cette lettre, quand j'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; et ce que je dis au commencement n'est qu'une réponse à quelque chose qui me concerne dans la vôtre à madame de La Sablière. Si j'eusse vu le témoignage si ample d'un souvenir auquel je ne m'attendois pas, j'aurois poussé bien plus loin la figure et l'étonnement; ou peut-être que je me serois tenu à une protestation toute simple, qu'il ne me pouvoit rien arriver de plus agréable que ce que vous m'avez écrit de Windsor[1]. Il y a plusieurs choses considérables, entre autres vos deux Anacréons, M. de Saint-Évremond[2], et M. Waller[3], en qui l'imagination et l'amour ne finissent point. Quoi! être amoureux et bon poëte à quatre-vingt-deux ans? Je n'espère pas du Ciel tant de faveurs. C'est du Ciel dont il est fait mention au pays des fables que je veux parler: car celui que l'on prêche à présent en France veut que je renonce aux Chloris, à Bacchus et à Apollon, trois divinités que vous me recommandez dans la vôtre.

1. La cour d'Angleterre était alors à Windsor. Barillon, ambassadeur de France, et un grand nombre de personnages qui la fréquentaient, y résidaient. Saint-Évremond composa à cette époque un dialogue en vers, pour se plaindre de l'absence de Mme de Mazarin, qui était partie de Windsor, avec M. de Bonrepaux, pour se rendre à Londres. Voyez les *Œuvres de Saint-Évremond*, t. V. p. 162.

2. Charles de Saint-Denis de Guast, sieur de Saint-Évremond, naquit le 1er avril 1613, et mourut à Londres le 20 septembre 1703. Des Maiseaux, son ami, a écrit sa Vie et a donné la meilleure édition de ses Œuvres, 1757, 11 vol. in-12.

3. Edmond Waller naquit le 3 mars 1605, à Colshill dans le Herdfordshire, et mourut à Beaconsfield le 21 octobre 1687, c'est-à-dire moins de deux mois après que La Fontaine eut écrit cette lettre.

Je concilierai tout cela le moins mal et le plus longtemps qu'il me sera possible ; et peut-être que vous me donnerez quelque bon expédient pour le faire, vous qui travaillez à concilier des intérêts opposés, et qui en savez si bien les moyens. J'ai tant entendu dire de bien de M. Waller, que son approbation me comble de joie. S'il arrive que ces vers-ci aient le bonheur de vous plaire (ils lui plairont par conséquent), je ne me donnerai pas pour un autre, et continuerai encore quelques années de suivre Chloris, Bacchus et Apollon, et ce qui s'ensuit ; avec la modération requise, cela s'entend.

Au reste, monsieur, n'admirez-vous pas madame de Bouillon, qui porte la joie partout? Ne trouvez-vous pas que l'Angleterre a de l'obligation au mauvais génie qui se mêle de temps en temps des affaires de cette princesse? Sans lui ce climat ne l'auroit point vue[1] ; et c'est un plaisir que de la voir disputant, grondant, jouant et parlant de tout avec tant d'esprit que l'on ne sauroit s'en imaginer davantage. Si elle avoit été du temps des païens, on auroit défié une quatrième Grâce pour l'amour d'elle. Je

1. Ceci prouve que la duchesse de Bouillon ne passa pas alors en Angleterre seulement pour le plaisir de voir sa sœur, ainsi que le dit Des Maiseaux dans la Vie de Saint-Évremond, t. I, p. 183. Ses galanteries occasionnaient entre elle et son mari de fréquents orages. (Voyez à ce sujet Chaulieu, *OEuvres*, édit. de 1774, in-8°, t. II, p. 129.) Saint-Évremond lui-même, t. V, p. 243, nous indique assez clairement le motif de l'exil de la duchesse de Bouillon. Le marquis de Miremont et le comte de Roye jouèrent un grand rôle dans cette affaire. On trouve dans le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 230, sous la date du 12 septembre 1688, le passage suivant : « Mme de Bouillon, qui est en Angleterre, a fait demander au roi, par M. de Seignelay, la permission de s'en aller à Venise. Le roi a répondu qu'elle iroit partout où elle voudroit, hormis à la cour et à Paris. » Déjà la famille du duc de Bouillon avait forcé sa femme de se retirer dans un couvent à Montreuil, près d'Arques en Normandie, à la suite d'une aventure galante, publique et scandaleuse, avec Louvigny, frère cadet du comte de Guiche.

veux lui écrire, et invoquer pour cela M. Waller. Mais qui est le philosophe qu'elle a mené en ce pays-là? La description que vous me faites de cette rivière sur les bords de laquelle on va se promener après qu'on a sacrifié longtemps au sommeil; cette vie mêlée de philosophie, d'amour et de vin, sont aussi d'un poëte; et vous ne le pensiez peut-être pas être.

La fin de la lettre où vous dites que M. Waller et M. de Saint-Évremond ne sont contents que parce qu'ils ne connoissent pas nos deux dames[1], me charme. Aussi je trouve cela très-galant, et le ferai valoir dès que l'occasion s'en présentera. Surtout je suivrai votre conseil, qui m'exhorte de vous attendre à Paris[2], où vous reviendrez aussitôt que les affaires le permettront.

M. Hessein a la fièvre; elle lui a duré continue pendant trois ou quatre jours, et puis a cessé; puis il est venu un redoublement que nous ne croyons pas dangereux. Il avoit été saigné trois fois jusqu'au jour d'hier. Je ne sais pas si depuis on y aura ajouté une quatrième saignée. Il n'y a nul mauvais accident dans sa maladie[3].

Je ne doute point que les d'Hervarts et les Saint-Diez[4] ne fassent leur devoir de vous écrire. Ce seront des lettres de bon endroit, et si bon que je n'en sais qu'un que je

1. Mme de La Sablière et Mme d'Hervart.

2. De Bonrepaux, après le traité conclu en décembre 1687, revint en effet à Paris; mais il retourna encore à Londres en 1688.

3. Boileau, dans ses lettres à Racine, en date des 13 et 17 août, parle au contraire de cette maladie de M. Hessein comme étant très-grave. Fagon la guérit avec du quinquina. M. Hessein était le frère de Mme de La Sablière, et il aimait tellement à disputer que Boileau recommandait à Racine ayant un mal de gorge de ne pas se mettre en route avec lui; du reste, il était l'ami sincère des deux poëtes.

4. C'est le pluriel de Saint-Dié, que La Fontaine, p. 366, nomme son fidèle Achate.

puisse dire meilleur. Je vous le souhaite. Cependant, monsieur, faites-moi toujours l'honneur de m'aimer et croyez que je suis, etc.

LETTRE XXII[1].

A MADAME LA DUCHESSE DE BOUILLON.

[Paris. — Novembre 1687.]

Madame,

Nous commençons ici de murmurer contre les Anglois, de ce qu'ils vous retiennent si longtemps. Je suis d'avis qu'ils vous rendent à la France avant la fin de l'automne, et qu'en échange nous leur donnions deux ou trois îles dans l'Océan. S'il ne s'agissoit que de ma satisfaction, je leur céderois tout l'Océan même. Mais peut-être avons-nous plus de sujet de nous plaindre de votre sœur que de l'Angleterre. On ne quitte pas madame la duchesse Mazarin, comme l'on voudroit[2]. Vous êtes toutes deux envi-

1. Imprimée pour la première fois dans le *Retour des pièces choisies ou Bigarrures curieuses*, Emmerik, chez la veuve de Renouard Varius, 1688, 2 vol. petit in-12; réimprimée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 99; dans les *OEuvres diverses*, t. II, p. 104; et dans les *OEuvres de Saint-Évremond*, édit. de 1753, t. V, p. 210.

Walkenaer a eu sous les yeux l'autographe même de La Fontaine, d'après lequel il a fixé le texte de cette lettre.

2. Voyez t. II, p. 367, note 3. Mme la duchesse de Mazarin s'était rendue en Angleterre au mois de décembre 1675; elle n'en sortit plus. Le roi Charles II lui fit une pension de quatre mille livres sterling. Les dames les plus qualifiées, les ministres étrangers, les hommes les plus illustres et du plus haut rang, fréquentaient sa maison. Saint-Évremond était en quelque sorte l'âme et le régulateur de sa petite cour. Les OEuvres de ce spirituel écrivain nous instruisent des plus petites particularité de cette beauté célèbre et de ceux qui composaient sa société habituelle, sans en excepter sa demoiselle de compagnie, ses femmes de chambre, son cuisinier, ses bouffons, son singe, ses chiens, ses chats, ses perroquets, ses serins, ses poules, son page et son nègre.

ronnées de ce qui fait oublier le reste du monde, c'est-à-dire d'enchantements et de grâces de toutes sortes.

Moins d'Amours, de Ris et de Jeux,
Cortége de Vénus, sollicitoient pour elle,
Dans ce différend si fameux
Où l'on déclara la plus belle
La déesse des agréments.
Celle aux yeux bleus, celle aux bras blancs,
Furent au tribunal par Mercure conduites.
Chacune étala ses talents.
Si le même débat renaissoit en nos temps,
Le procès auroit d'autres suites,
Et vous, et votre sœur, emporteriez le prix
Sur les clientes de Pâris.
Tous les citoyens d'Amathonte
Auroient beau parler pour Cypris ;
Car vous avez, selon mon compte,
Plus d'Amours, de Jeux et de Ris.
Vous excellez en mille choses ;
Vous portez en tous lieux la joie et les plaisirs ;
Allez en des climats inconnus aux zéphyrs,
Les champs se vêtiront de roses.
Mais, comme aucun bonheur n'est constant dans son cours,
Quelques noirs aquilons troublent de si beaux jours.
C'est là que vous savez témoigner du courage :
Vous envoyez aux vents ce fâcheux souvenir [1].
Vous avez cent secrets pour combattre l'orage :
Que n'en aviez-vous un qui le sût prévenir [2] ?

On m'a mandé que Votre Altesse étoit admirée de tous les Anglois, et pour l'esprit et pour les manières, et pour

1. Musis amicus, tristitiam et metus
Tradam protervis in mare Creticum
Portare ventis.
HORAT., lib. I, od. XXVI, v. 1-3.

2. Voyez ci-dessus, p. 368, note 1.

mille qualités qui se sont trouvées de leur goût[1]. Cela vous est d'autant plus glorieux que les Anglois ne sont pas de fort grands admirateurs. Je me suis seulement aperçu qu'ils connoissent le vrai mérite, et en sont touchés.

Votre philosophe a été bien étonné quand on lui a dit que Descartes n'étoit pas l'inventeur de ce système que nous appelons la machine des animaux, et qu'un Espagnol l'avoit prévenu. Cependant, quand on ne lui en auroit point apporté de preuves, je ne laisserois pas de le croire, et ne sais que les Espagnols qui puissent bâtir un château tel que celui-là[2]. Tous les jours je découvre ainsi quelque opinion de Descartes répandue de côté et d'autre dans les ouvrages des anciens, comme celle-ci : Qu'il n'y a point de couleurs au monde : ce ne sont que de différents effets de la lumière sur de différentes superficies[3]. Adieu les lis et les roses de nos Amintes. Il n'y a ni peau blanche ni cheveux noirs; notre passion n'a pour fondement qu'un corps sans couleur. Et après cela je ferai des vers pour la principale beauté des femmes !

Ceux qui ne seront pas suffisamment informés de ce que sait Votre Altesse, et de ce qu'elle voudroit savoir sans se donner d'autres peines que d'en entendre parler à table, me croiront[4] peu judicieux de vous entretenir

1. Saint-Simon, dans ses annotations sur le *Journal de Dangeau,* sous la date du 20 juin 1714, jour de la mort de la duchesse de Bouillon, dit, en parlant d'elle : « C'étoit la reine de Paris et des lieux où elle fut exilée. »

2. Bayle avait annoncé cela dans les *Nouvelles de la république des lettres,* mars 1684, art. II, p. 20; mais il modifia cette assertion dans son *Dictionnaire,* art. Pereira, p. 2227 de l'édition de 1725, in-folio.

3. Voyez à ce sujet Dutens, *Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux modernes,* ch. VIII, t. I, p. 181. M. La Grange, dans une note de la traduction de Lucrèce (t. II, p. 114, édit. de l'an III, in-8°), a bien établi les différences qui existent entre les théories des anciens et celles des modernes sur le phénomène de la vision.

4. VAR. *OEuvres posthumes* et *OEuvres diverses :* Me croiroient.

ainsi de philosophie; mais je leur apprends que toutes sortes de sujets vous conviennent, aussi bien que toutes sortes de livres, pourvu qu'ils soient bons.

Nul auteur de renom n'est ignoré de vous;
L'accès leur est permis à tous.
Pendant qu'on lit leurs vers, vos chiens ont beau se battre[1];
Vous mettez les holas en écoutant l'auteur.
Vous égalez ce dictateur
Qui dictoit tout d'un temps à quatre.

C'était, ce me semble, Jules César : il faisoit à la fois quatre dépêches sur quatre matières différentes. Vous ne lui devez rien de ce côté-là; et il me souvient qu'un matin, vous lisant des vers, je vous trouvai en même temps attentive à ma lecture et à trois querelles d'animaux. Il est vrai qu'ils étoient sur le point de s'étrangler : Jupiter le conciliateur n'y auroit fait œuvre. Qu'on juge par là, madame, jusqu'où votre imagination peut aller quand il n'y a rien qui la détourne. Vous jugez de mille sortes d'ouvrages, et en jugez bien.

Vous savez dispenser à propos votre estime;
Le pathétique, le sublime,
Le sérieux et le plaisant,
Tour à tour vous vont amusant,
Tout vous duit[2], l'histoire et la fable,

1. Chaulieu écrivait à la duchesse de Bouillon : « Vous avez plus de bêtes que je n'ai d'imagination, et il vous faut prendre Boursault à gages pour faire des épitaphes si vous voulez avoir autant de chiens que vous en avez. » (*OEuvres de Chaulieu*, édition de 1774, in-8°, t. II, p. 162 et 167.)

2. C'est-à-dire tout vous convient, tout vous plaît, tout vous appartient.

Il est cortois et sages, toutes bontés *li duisent*.

Le Testament de Jehang de Meung, v. 1377, t. IV, p. 71 de l'édition du *Roman de la Rose*, 1814, in-8°.

Prose et vers, latin et françois.
Par Jupiter ! je ne connois
Rien pour nous de si favorable[1].
Parmi ceux qu'admet à sa cour
Celle qui des Anglois embellit le séjour,
Partageant avec vous tout l'empire d'Amour,
Anacréon et les gens de sa sorte,
Comme Waller, Saint-Évremond et moi,
Ne se feront jamais fermer la porte.
Qui n'admettroit Anacréon chez soi ?
Qui banniroit Waller et La Fontaine ?
Tous deux sont vieux, Saint-Évremond aussi ;
Mais verrez-vous aux bords de l'Hippocrène
Gens moins ridés dans leurs vers que ceux-ci ?
Le mal est que l'on veut ici
De plus sévères moralistes.
Anacréon s'y tait devant les jansénistes[2].
Encor que leurs leçons me semblent un peu tristes,
Vous devez priser ces auteurs
Pleins d'esprit et bons disputeurs.
Vous en savez goûter de plus d'une manière :
Les Sophocles du temps[3] et l'illustre Molière
Vous donnent toujours lieu d'agiter quelque point[4].
Sur quoi ne disputez-vous point ?

1. VAR. *OEuvres posthumes et OEuvres diverses :*

Rien pour nous de si souhaitable.

2. VAR. *OEuvres posthumes :*

Anacréon vivoit devant les jansénistes!

OEuvres diverses :

Anacréon cité devant des jansénistes!

La vraie leçon est donnée dans les *OEuvres de Saint-Évremond*, et elle est confirmée par l'autographe.

3. La duchesse de Bouillon était à la tête de la cabale qui soutint la *Phèdre* de Pradon contre celle de Racine au mois de janvier 1677.

4. VAR. *OEuvres posthumes* et *OEuvres diverses :*

Vous donnant toujours lieu d'agiter quelque point.

A propos d'Anacréon, j'ai presque envie d'évoquer son ombre ; mais je pense qu'il vaudroit mieux le ressusciter tout à fait. Je m'en irai pour cela trouver un gymnosophiste, de ceux qu'alla voir Apollonius Tyaneus[1]. Il apprit tant de choses d'eux qu'il ressuscita une jeune fille[2]. Je ressusciterai un vieux poëte. Vous et madame Mazarin nous rassemblerez. Nous nous rencontrerons en Angleterre, M. Waller et[3] M. de Saint-Évremond[4], le vieux grec[5] et moi. Croyez-vous, madame, qu'on pût trouver quatre poëtes mieux assortis ?

Il nous feroit beau voir parmi de jeunes gens
Inspirer le plaisir, danser et nous ébattre[6]
Et, de fleurs couronnés ainsi que le printemps,
Faire trois cents ans à nous quatre.

Après une entrevue comme celle-là, et que j'aurai renvoyé Anacréon aux Champs-Élysées, je vous demanderai mon audience de congé. Il faudra que je voie auparavant cinq ou six Anglois, et autant d'Angloises (les Angloises sont bonnes à voir, à ce que l'on dit). Je ferai souvenir notre ambassadeur[7] de la rue Neuve-des-Petits-Champs, et de la dévotion que j'ai toujours eue pour lui. Je le

1. Apollonius de Tyane, philosophe pythagoricien, devenu célèbre par ses voyages et ses prétendus miracles. Il florissait dans le premier siècle de l'ère chrétienne, et fut divinisé après sa mort.

2. Ce fait est raconté par Philostrate, dans la Vie d'Apollonius de Tyane, liv. IV, ch. XLV.

3. Le mot *et* ne se trouve pas dans les *OEuvres posthumes*.

4. Dans l'autographe, La Fontaine a toujours écrit *Saint-Évremont*.

5. Anacréon.

6. Dans les *OEuvres posthumes*, et dans les *OEuvres de Saint-Évremond*, on lit :

Inspirer le plaisir, la tristesse combattre.

7. Barillon.

prierai, et M. de Bonrepaux, de me charger de quelques dépêches. Ce sont à peu près toutes les affaires que je puis avoir en Angleterre. J'avois fait aussi dessein de convertir madame d'Hervart, madame de Gouvernet et madame d'Helang[1], parce que ce sont des personnes que j'honore ; mais on m'a dit que je ne trouverois pas les sujets encore assez disposés. Or je ne suis bon, non plus que Perrin Dendin, que quand les parties sont lasses de contester[2]. Une chose que je souhaiterois avant toutes, ce seroit que l'on me procurât l'honneur de faire la révérence au monarque ; mais je ne l'oserois espérer. C'est un prince qui mérite qu'on passe la mer afin de le voir, tant il a de qualités convenables à un souverain, et de véritable passion pour la gloire. Il n'y en a pas beaucoup qui y tendent, quoique tous le dussent faire en ces places-là.

Ce n'est pas un vain fantôme
Que la gloire et la grandeur ;
Et Stuart en son royaume
Y court avec plus d'ardeur
Qu'un amant à sa maîtresse.
Ennemi de la mollesse,
Il gouverne son État
En habile potentat.
De cette haute science
L'original est en France :
Jamais on n'a vu de roi
Qui sût mieux se rendre maître,
Fort souvent jusques à l'être
Encore ailleurs que chez soi.
L'art est beau, mais toutes têtes

1. Dans l'édition des *OEuvres de Saint-Évremond*, on lit : *Madame Heland ;* mais il y a *d'Helang* dans le manuscrit autographe.
2. Voyez Rabelais, liv. III, ch. XLI.

N'ont pas droit de l'exercer :
Louis a su s'y tracer
Un chemin par ses conquêtes.
On trouvera ses leçons
Chez ceux qui feront l'histoire :
J'en laisse à d'autres la gloire,
Et reviens à mes moutons.

Ces moutons, madame, c'est Votre Altesse et madame Mazarin. Ce seroit[1] le lieu de faire aussi son éloge, afin de le joindre au vôtre; mais, toutes réflexions faites[2], comme ces sortes d'éloges sont une matière un peu délicate, je crois qu'il vaut mieux que je m'en abstienne[3].

Vous vous aimez en sœurs : cependant j'ai raison
D'éviter la comparaison,
L'or se peut partager, mais non pas la louange.
Le plus grand orateur, quand ce seroit un ange,
Ne contenteroit pas, en semblables desseins,
Deux belles, deux héros, deux auteurs, ni deux saints.

Je suis avec un profond respect,

Madame,

De Votre Altesse Sérénissime, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

1. VAR. *OEuvres posthumes* : Ce seroit ici.

2. Ces quatre derniers mots ne sont pas dans les *OEuvres posthumes*.

3. Dans l'édition des *OEuvres de Saint-Évremond*, après ce mot on lit ceux-ci : *Vous vivez en sœurs; cependant, il faut éviter la comparaison.* Les deux premiers vers qui suivent dans le texte le mot *abstienne* ne s'y trouvent pas, parce que l'idée qu'ils renferment est exprimée en prose : ainsi la lettre se termine par un quatrain.

RÉPONSE DE M. DE SAINT-ÉVREMOND

A LA LETTRE DE M. DE LA FONTAINE, ÉCRITE A MADAME LA DUCHESSE DE BOUILLON [1].

[Londres. — Décembre 1687.]

Si vous étiez aussi touché du mérite de madame de Bouillon que nous en sommes charmés, vous l'auriez accompagnée en Angleterre, où vous eussiez trouvé des dames qui vous connoissent autant par vos ouvrages que vous connoît madame de La Sablière par votre commerce et votre entretien. Elles n'ont pas eu le plaisir de vous voir, qu'elles souhaitoient fort; mais elles ont celui de lire une lettre assez galante et assez ingénieuse pour donner de la jalousie à Voiture, s'il vivoit encore.

Madame de Bouillon, madame Mazarin et monsieur l'ambassadeur [2] ont voulu que j'y fisse une espèce de réponse. L'entreprise est difficile; je ne laisserai pas de me mettre en état de leur obéir.

Je ne parlerai point des rois;
Ce sont des dieux vivants que j'adore en silence :
Loués à notre goût, et non pas à leur choix,
Ils méprisent notre éloquence.
Dire de leur valeur ce qu'on a dit cent fois
Du mérite passé de quelque autre vaillance,
Donner un tour antique à de nouveaux exploits,
C'est des vertus du temps ôter la connoissance.
J'aime à leur plaire en respectant leurs droits;
Rendant toujours à leur puissance,
A leurs volontés, à leurs lois,
Une parfaite obéissance.
Sans moi leur gloire a su passer les mers;
Sans moi leur juste renommée
Par toute la terre est semée :
Ils n'ont que faire de mes vers.

Madame de Bouillon se passeroit bien de ma prose, après

1. *Retour des pièces choisies*, etc., 1688. *OEuvres posthumes*, édit. 1696, in-12, p. 99. *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. II, p. 111. *OEuvres de Saint-Évremond*, t. V, p. 219.

2. Barillon.

avoir lu le bel éloge que vous lui avez envoyé. Je dirai pourtant qu'elle a des grâces qui se répandent sur tout ce qu'elle fait et sur tout ce qu'elle dit ; qu'elle n'a pas moins d'acquis que de naturel, de savoir que d'agrément. En des contestations assez ordinaires, elle dispute avec esprit, souvent à ma honte avec raison ; mais une raison animée, qui paroît de la passion aux connoisseurs médiocres, et que les délicats même auroient de la peine à distinguer de la colère dans une personne moins aimable qu'elle n'est.

Je passerai le chapitre de madame Mazarin, comme celui des rois, dans le silence d'une secrète adoration. Travaillez, monsieur, tout grand poëte que vous êtes, à vous former une belle idée ; et, malgré l'effort de votre esprit, vous serez honteux de ce que vous aurez imaginé quand vous verrez une personne si admirable.

Ouvrages de la fantaisie,
Fictions de la poésie,
Dans vos chef-d'œuvres inventés [1],
Vous n'avez rien d'égal à ses moindres beautés.
Loin d'ici figures usées,
Comparaisons aujourd'hui méprisées !
Ce seroit embellir la lumière des cieux
Que de la comparer à l'éclat de ses yeux [2].
Et vous, beautés qu'on loue en son absence,
Attraits nouveaux, doux et tendres appas,
Qu'on peut aimer où les siens ne sont pas,
Empêchez-la de revenir en France ;
Par tous moyens traversez son retour ;
Jeunes beautés, tremblez au nom d'Hortense :

1. Nous conservons l'orthographe *chef-d'œuvres* pour la mesure du vers.

2. Les huit vers suivants sont précédés, dans l'édition de *Saint-Évremond*, de trente-trois vers, et suivis de seize autres vers qui ne se trouvent ni dans les *OEuvres posthumes* ni dans les *OEuvres diverses* de La Fontaine. Comme ces vers sont très-médiocres, il est probable que c'est l'auteur même qui les a retranchés. Ses éditeurs auront imprimé d'après son brouillon. Ceux qui voudraient les connaître peuvent recourir au t. V, p. 222 à 224, de l'édition des *OEuvres de Saint-Évremond*, qui présente encore quelques autres variantes que nous ne rapportons pas, parce que cette lettre de Saint-Évremond n'est placée ici que pour l'intelligence de celles de La Fontaine.

Si la mort d'un époux la rend à votre cœur,
Vous ne soutiendrez pas un moment sa présence [1].

La solidité de monsieur l'ambassadeur l'a rendu assez insensible aux louanges; mais, quelque rigueur qu'il tienne à son mérite, il est touché secrètement de celles que vous lui avez données.

Je voudrois que ma lettre fût assez heureuse pour avoir le même succès auprès de vous.

Vous possédez tout le bon sens
Qui sert à consoler des maux de la vieillesse :
Vous avez plus de feu que n'ont les jeunes gens;
Eux, moins que vous, de goût et de justesse.

Après avoir parlé de votre esprit, il faut dire un mot de votre morale.

S'accommoder aux ordres du destin,
Aux plus heureux ne porter point d'envie,
De ce faux air d'esprit que prend un libertin
Connoître avec le temps comme nous la folie,
Et dans les vers, jeu, musique et bon vin,
Entretenir son innocente vie,
C'est le moyen d'en reculer la fin.

M. Waller [2], dont nous regrettons la perte sensiblement, a poussé la vie et la vigueur de l'esprit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Et, dans la douleur que m'apporte
Ce triste et malheureux trépas,
Je dirois en pleurant que toute muse est morte,
Si la vôtre ne vivoit pas.
O vous, nouvel Orphée! ô vous, de qui la veine,
Peut charmer des enfers la noire souveraine,
Et le terrrible dieu qu'on appelle Plutón,
Daignez, tout puissant La Fontaine,
Rendre Waller au jour au lieu d'Anacréon [3]!

1. Ce vers, indispensable au sens, manque dans les *OEuvres posthumes.*
2. Waller mourut le 21 octobre 1687.
3. Dans les *QEuvres posthumes* et dans les *OEuvres diverses,* on lit :

Rendre au jour notre Waller, au lieu d'Anacréon!

Saint-Évremond a cru sans doute que Waller, prononcé à l'anglaise, pouvait compter pour une seule syllabe. Ici encore quelques lignes de

Puissiez-vous pousser la vie plus loin que n'a fait M. Waller!

Que plus longtemps votre muse agréable
Donne au public ses ouvrages galants!
Que tout chez vous puisse être conte et fable,
Hors le secret de vivre heureux cent ans[1]!

LETTRE XXIII[2].

A M. DE SAINT-ÉVREMONT.

Ni vos leçons, ni celles des neuf Sœurs,
N'ont su charmer la douleur qui m'accable.
Je souffre un mal qui résiste aux douceurs,
Et ne saurois rien penser d'agréable,
Tout rhumatisme, invention du diable,
Rend impotent et de corps et d'esprit.
Il m'a fallu, pour forger cet écrit,
Aller dormir sur la tombe d'Orphée;
Mais je dors moins que ne fait un proscrit,
Moi dont l'Orphée étoit le dieu Morphée.
Si me faut-il[3] répondre à vos beaux vers,
A votre prose et galante et polie.
Deux déités, par leurs charmes divers,
Ont d'agréments votre lettre remplie.
Si celle-ci n'est autant accomplie,
Nul ne s'en doit étonner à mon sens:
Le mal me tient, Hortense[4] vous amuse.
Cette déesse, outre tous vos talents,

prose et six vers faibles sur Waller ont été retranchés. Voyez *OEuvres de Saint-Évremond*, t. V, p. 225.

1. Après ces vers, Saint-Évremond terminait cette lettre par dix autres vers relatifs à lui et à la duchesse de Mazarin, qu'on trouvera dans ses *OEuvres*, t. V, p. 225.

2. *OEuvres posthumes*, édit. 1696, in-12, p. 106. *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. II, p. 115. *OEuvres de M. de Saint-Évremond*, t. V, p. 227.

3. Pourtant il me faut.

4. Hortense Mancini, duchesse de Mazarin.

Vous est encore une dixième muse :
Les neuf m'ont dit adieu jusqu'au printemps.

Voilà, monsieur, ce qui m'a empêché de vous remercier, aussitôt que je le devois, de l'honneur que vous m'avez fait de m'écrire. Moins je méritois une lettre si obligeante, plus j'en dois être reconnoissant. Vous me louez de mes vers et de ma morale, et cela de si bonne grâce que la morale a fort à souffrir, je veux dire la modestie.

L'éloge qui vient de vous
Est glorieux et bien doux.
Tout le monde vous propose
Pour modèle aux bons auteurs.
Vos beaux ouvrages sont cause
Que j'ai su plaire aux neuf Sœurs :
Cause en partie et non toute,
Car vous voulez bien sans doute
Que j'y joigne les écrits
D'aucuns[1] de nos beaux esprits.
J'ai profité dans Voiture ;
Et Marot par sa lecture
M'a fort aidé, j'en conviens.
Je ne sais qui fut son maître :
Que ce soit qui ce peut être,
Vous êtes tous trois les miens.

J'oublios maître François[2], dont je me dis encore le disciple, aussi bien que celui de maître Vincent[3], et celui de maître Clément[4]. Voilà bien des maîtres pour un écolier de mon âge. Comme je ne suis pas fort savant en

1. De quelques-uns.
2. François Rabelais.
3. Vincent Voiture.
4. Clément Marot.

certain art de railleur, où vous excellez, je prétends en aller prendre de vous des leçons sur les bords de l'Hippocrène ; bien entendu qu'il y ait des bouteilles qui rafraîchissent. Nous serons entourés de nymphes et de nourrissons du Parnasse, qui recueilleront sur leurs tablettes les moindres choses que vous direz. Je les vois d'ici qui apprennent dans votre école à juger de tout avec pénétration et avec finesse.

Vous possédez cette science ;
Vos jugements en sont les règles et les lois :
Outre certains écrits que j'adore en silence,
Comme vous adorez Hortense et les deux rois[1].

Au même endroit où vous dites que vous voulez rendre un culte secret à ces trois puissances, aussi bien à madame Mazarin qu'aux deux princes, vous me faites son portrait en disant qu'il est impossible de le bien faire, et en me donnant la liberté de me figurer des beautés et des grâces à ma fantaisie. Si j'entreprends d'y toucher, vous défiez en son nom la vérité et la fable, et tout ce que l'imagination peut fournir d'idées agréables et propres à enchanter. Je vous ferois mal ma cour si je me laissois rebuter par telles difficultés. Il faut vous représenter votre héroïne autant que l'on peut. Ce projet est un peu vaste pour un génie aussi borné que le mien. L'entreprise vous conviendroit mieux qu'à moi, que l'on a cru jusqu'ici ne savoir représenter que des animaux. Toutefois, afin de vous plaire et pour rendre ce portrait le plus approchant qu'il sera possible, j'ai parcouru le pays des Muses, et n'y ai trouvé en effet que de vieilles expressions

1. Louis XIV et Jacques II.

que vous dites que l'on méprise. De là j'ai passé au pays des Grâces, où je suis tombé dans le même inconvénient. Les Jeux et les Ris sont encore des galanteries rebattues, que vous connoissez beaucoup mieux que je ne fais. Ainsi le mieux que je puis faire est de dire tout simplement que rien ne manque à votre héroïne de ce qui plaît, et de ce qui plaît un peu trop.

Que vous dirai-je davantage ?
Hortense eut du ciel en partage
La grâce, la beauté, l'esprit : ce n'est pas tout ;
Les qualités du cœur : ce n'est pas tout encore ;
Pour mille autres appas le monde entier l'adore,
Depuis l'un jusqu'à l'autre bout.
L'Angleterre en ce point le dispute à la France :
Votre héroïne rend nos deux peuples rivaux.
O vous, le chef de ses dévots,
De ses dévots à toute outrance,
Faites-nous l'éloge d'Hortense !
Je pourrois en charger le dieu du double mont,
Mais j'aime mieux Saint-Évremond.

Que direz-vous d'un dessein qui m'est venu dans l'esprit? Puisque vous voulez que la gloire de madame Mazarin remplisse tout l'univers, et que je voudrois que celle de madame de Bouillon allât au delà, ne dormons, ni vous ni moi, que nous n'ayons mis à fin une si belle entreprise. Faisons-nous chevaliers de la Table-Ronde : aussi bien est-ce en Angleterre que cette chevalerie a commencé. Nous aurons deux tentes en notre équipage, et au haut de ces deux tentes les deux portraits des divinités que nous adorons.

Au passage d'un pont, ou sur le bord d'un bois,
Nos hérauts publieront ce ban à haute voix ;

MARIANNE[1] SANS PAIR, HORTENSE[2] SANS SECONDE,
VEULENT LES CŒURS DE TOUT LE MONDE.
Si vous en êtes cru, le parti le plus fort
Penchera du côté d'Hortense;
Si l'on m'en croit aussi, Marianne d'abord
Doit faire incliner la balance.
Hortense ou Marianne, il faut y venir tous;
Je n'en sais point de si profane
Qui, d'Hortense évitant les coups,
Ne cède à ceux de Marianne.
Il nous faudra prier monsieur l'ambassadeur[3]
Que, sans égard à notre ardeur,
Il fasse le partage, à moins que des deux belles
Il ne puisse accorder les droits,
Lui dont l'esprit foisonne en adresses nouvelles
Pour accorder ceux de deux rois.

Nous attendrons le retour des feuilles et celui de ma santé : autrement il me faudroit chercher en litière les aventures. On m'appelleroit le chevalier du rhumatisme : nom qui, ce me semble, ne convient guère à un chevalier errant. Autrefois, que toutes saisons m'étoient bonnes, je me serois embarqué sans raisonner.

Rien ne m'eût fait souffrir, et je crains toute chose;
En ce point seulement je ressemble à l'Amour.
Vous savez qu'à sa mère il se plaignit un jour
Du pli d'une feuille de rose;
Ce pli l'avoit blessé. Par quels cris forcenés
Auroit-il exprimé sa plainte,
Si de mon rhumatisme il eût senti l'atteinte?
Il eût été[4] puni de ceux qu'il a donnés.

1. Marianne Mancini, duchesse de Bouillon.
2. Hortense Mancini, duchesse de Mazarin.
3. Barillon.
4. VAR. Dans les *Œuvres posthumes* et dans les *Œuvres diverses*, les mots *Il eût été* sont omis.

C'est dommage que M. Waller nous ait quittés; il auroit été du voyage. Je ne devrois peut-être pas le faire entrer dans une lettre aussi peu sérieuse que celle-ci. Je crois toutefois être obligé de vous rendre compte de ce qui lui est arrivé au delà du fleuve d'Oubli. Vous regarderez cela comme un songe, si c'en peut être un; cependant la chose m'est demeurée dans l'esprit comme je vais vous la dire.

Les beaux esprits, les sages, les amants,
Sont en débat dans les Champs-Élysées;
Ils veulent tous en leurs départements
Waller pour hôte, ombre de mœurs aisées.
Pluton leur dit : « J'ai vos raisons pesées;
Cet homme sut en quatre arts exceller :
Amour et vers, sagesse et beau-parler.
Lequel d'eux tous l'aura dans son domaine?
— Sire Pluton, vous voilà bien en peine.
S'il possédoit ces quatre arts en effet,
Celui d'amour, c'est chose toute claire,
Doit l'emporter; car, quand il est parfait,
C'est un métier qui les autres fait faire. »

J'en reviens à ce que vous dites de ma morale, et suis fort aise que vous ayez de moi l'opinion que vous en avez. Je ne suis pas moins ennemi que vous du faux air d'esprit que prend un libertin. Quiconque l'affectera, je lui donnerai la palme du ridicule.

Rien ne m'engage à faire un livre;
Mais la raison m'oblige à vivre
En sage citoyen de ce vaste univers;
Citoyen qui, voyant un monde si divers,
Rend à son auteur les hommages
Que méritent de tels ouvrages.
Ce devoir acquitté, les beaux vers, les doux sons,

Il est vrai, sont peu nécessaires;
Mais qui dira qu'ils soient contraires
A ces éternelles leçons?

On peut goûter la joie en diverses façons;
Au sein de ses amis répandre mille choses,
Et, recherchant de tout les effets et les causes,
A table, au bord d'un bois, le long-d'un clair ruisseau,
Raisonner avec eux sur le bon, sur le beau,
Pourvu que ce dernier se traite à la légère,
Et que la nymphe ou la bergère
N'occupe notre esprit et nos yeux qu'en passant.
Le chemin du cœur est glissant :
Sage Saint-Évremond, le mieux est de m'en taire,
Et surtout n'être plus chroniqueur de Cythère,
Logeant dans mes vers les Chloris,
Quand on les chasse de Paris.
On va faire embarquer ces belles;
Elles s'en vont peupler l'Amérique d'Amours[1].
Que maint auteur puisse avec elles
Passer la Ligne pour toujours!
Ce seroit un heureux passage.
Ah! si tu les suivois, tourment qu'à mes vieux jours
L'hiver de nos climats promet pour apanage!
Crois-moi, triste tourment, consens à notre adieu;
En ma faveur change de lieu[2],
Déloge enfin, ou dis que tu veux être cause
Que mes vers comme toi deviennent malplaisants.
S'il ne tient qu'à ce point, bientôt l'effort des ans
Fera sans ton secours cette métamorphose;

1. Dans le temps que M. de La Fontaine écrivit cette lettre, on fit enlever à Paris un grand nombre de courtisanes, qu'on envoya peupler l'Amérique. (*Note de l'éditeur de Saint-Évremond,* t. V, p. 235.)

2. Var. *OEuvres de Saint-Évremond,* à la place de ces deux vers, on lit les trois qui suivent :

Triste fils de Saturne, hôte obstiné d'un lieu,
Rhumatisme, va-t'en : suis-je ton héritage?
Suis-je un prélat? Crois-moi, consens à notre adieu.

De bonne heure il faudra s'y résoudre sans toi;
Sage Saint-Évremond, vous vous moquez de moi :
De bonne heure ! est-ce un mot qui me convienne encore,
A moi qui tant de fois ai vu naître l'aurore,
Et de qui les soleils se vont précipitant
Vers le moment fatal que je vois qui m'attend?

Madame de La Sablière se tient extrêmenent honorée de ce que vous vous êtes souvenu d'elle, et m'a prié de vous en remercier. J'espère que cela me tiendra lieu de recommandation auprès de vous, et que j'en obtiendrai plus aisément l'honneur de votre amitié. Je vous la demande, monsieur, et vous prie de croire que personne n'est plus véritablement que moi, votre, etc.

A Paris, ce 18 décembre 1687.

LETTRE XXIV.

AU PÈRE BOUHOURS [1].

(Paris, novembre ou décembre 1687.)

Mon révérend Père, sans un rhumatisme qui m'empêche presque de marcher et d'aller plus loin que la rue Saint-Honoré, j'aurois été vous remercier du plaisir que m'ont fait vos *Dialogues*; tout y est bien remarqué et d'un goût exquis; tout y est parfaitement écrit, car vous êtes un de nos maîtres. Madame de La Sablière est aussi très-satisfaite de cet ouvrage. Votre traduction sur les Quiétistes est aussi de bonne main; mais j'aurois voulu que

1. Copiée sur un fac-simile de l'*Isographie françoise*, publiée par Delpech. L'original appartenait à M. Parison. Insérée pour la première fois dans les *OEuvres complètes de La Fontaine*, par Walkenaer, édit. de 1836.

vous eussiez employé votre talent sur une autre matière que celle-là, et ayant un autre original. Une chose qui est tout à fait de mon goût, simplement et élégamment écrite et avec beaucoup de jugement, c'est l'éloge que vous avez fait du pauvre P. Rapin. Cela me plaît fort[1]. Je suis, mon révérend Père, votre humble et très-obéissant serviteur,

DE LA FONTAINE.

LETTRE XXV[2].

A M. L'ABBÉ VERGER.

A BOIS-LE-VICOMTE[3].

C'est pitié, monsieur, que de nous autres pauvres mortels[4]. Je trouve heureuse madame d'Hervart de ne tenir de l'humaine condition qu'autant qu'il lui plaît. Nous ne lui ressemblons guère en cela, et avons beau nous munir de préservatif contre l'attaque[5] des passions, elles nous emportent à la première occasion qui se présente, comme si nous n'avions fait résolution aucune de leur résister.

1. L'ouvrage dont il s'agit est intitulé *La Manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit, dialogues;* 1687, in-4°, achevé d'imprimer le dernier octobre.

2. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes,* p. 133; réimprimée dans les *OEuvres diverses,* 1729, t. II, p. 124; et dans les *OEuvres de Vergier,* 1727, t. II, p. 32, dont nous relevons les variantes. Nous ne les avons pas relevées sur l'édition des *OEuvres de Vergier* de 1726, où beaucoup de fautes d'impression se mêlent aux différences du texte.

3. Château et terre appartenant à M. d'Hervart.

4. VAR. C'est pitié, monsieur, que nous autres mortels.

5. VAR. De préservatifs contre les attaques.

Voilà un commencement bien moral ; je ne sais si la suite sera pareille.

Qu'avoit affaire[1] M. d'Hervart de s'attirer la visite qu'il eut dimanche ? Que ne m'avertissoit-il[2] ? Je lui aurois représenté la foiblesse du personnage, et lui aurois dit que son très-humble serviteur étoit incapable de résister à une fille de quinze ans qui a les yeux beaux, la peau délicate et blanche, les traits de visage d'un agrément infini, une bouche, et des regards !... Je vous en fais juge[3] ; sans parler de quelques autres merveilles, sur lesquelles M. d'Hervart m'obligea de jeter la vue. Que ne me fit-il la description tout entière de mademoiselle de Beaulieu ? Je serois parti avant le dîner ; je ne me serois pas détourné de trois lieues comme je fis, ni n'aurois été comme un idiot me jeter dans Louvres, c'est-à-dire dans un village qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue, plus loin[4] de Paris que n'en est Bois-le-Vicomte. La pluie me fit arrêter près de deux heures à Aunay. J'étois encore à cheval qu'il étoit près de dix heures[5]. Un laquais, le seul homme que je rencontrai, m'apprit de combien j'avois quitté la vraie route[6], et me remit[7] dans la voie en dépit de mademoiselle de Beaulieu, qui m'occupoit tellement que je ne songeois ni à l'heure ni au chemin. Mais cela ne

1. VAR. Qu'avoit à faire.
2. VAR. Et que ne m'avertissoit-il ?
3. VAR. Je vous en fais le juge.
4. VAR. Et plus loin.
5. VAR. Dix heures du soir.
6. La Fontaine avait, par distraction, en sortant de l'allée de Bois-le-Vicomte, continué son chemin tout droit par une route de traverse qui, passant par Tremblay et Roissy, conduit droit à Louvres, au lieu de tourner à gauche sur la grande route qui mène à Paris.
7. VAR. Il me remit.

servit de rien : il fallut gîter au village[1]. Vous voyez, monsieur, que, sans la visite qu'elle nous fit[2], je n'aurois point eu un gîte dont il plaise à Dieu vous préserver[3]. J'eus beau dire l'oraison de Saint-Julien[4], mademoiselle de Beaulieu fut cause que je couchai dans un malheureux hameau. Elle m'a fait consumer trois ou quatre jours en distractions et en rêveries, dont on fait des contes par tout Paris. Vous conterez, s'il vous plaît, à la compagnie l'Iliade de mes malheurs. Non que je veuille vous attrister[5]. Quand je le voudrois, on ne plaint guère les gens de mon âge qui retombent dans ces erreurs.

Ma lettre vous fera rire.
Je vous entends déjà dire :
Cet homme n'est-il pas fou
Dans l'entreprise qu'il tente[6]?
Il est plus près du Pérou
Qu'il n'est du cœur d'Amarante.

Vous aurez raison de parler[7] ainsi, j'en conviens.

Amarante est jeune et belle;
Je suis vieux sans être beau,
Et vais pour quelque rebelle[8]
M'embarquer tout de nouveau.
Plus je songe[9] en mon cerveau

1. VAR. Je ne pouvais gagner Paris, qui étoit à quatre grandes lieues, et il fallut gîter au village.
2. VAR. Qu'elle vous fit.
3. VAR. De vous préserver.
4. Le patron des voyageurs. Voyez t. III, p. 285-286.
5. VAR. Vous attrister, tous tant que vous êtes.
6. Dans les *OEuvres de Vergier* de 1727, le point d'interrogation est à la fin du vers précédent, et il n'y a qu'une virgule à la fin de celui-ci.
7. VAR. D'en parler.
8. VAR. Une rebelle. *Ailleurs :* Une cruelle.
9. VAR. Je pense.

De combien peu d'apparence
Seroit pour moi l'espérance
De la toucher quelque jour,
Plus je vois que c'est folie
D'aimer fille[1] si jolie,
Sans être le dieu d'Amour.

Amarante et le printemps
Ont un air qui se ressemble :
Voici comme je prétends
Que l'on les compare ensemble.
Par les lis premièrement
J'entame ce parallèle[2],
Soupçonnant aucunement[3]
Ceux qu'Amarante recèle.
Je suis trompé si son sein
N'en est un plein magasin.
Le mal est que ce sont choses
Pour vous et moi lettres closes.
Nous sommes simples mortels :
Il faut offrir des autels
A ces lis; nul diadème
N'est digne d'en approcher,
Bien moins encor d'y toucher.
Je crois que Jupiter même[4],
Tout Jupiter qu'il se dit,
N'en auroit pas le crédit,
Sans l'hymen et son attache.
Ces endroits délicieux
Pour nos mains et pour nos yeux
Ne sont pas faits, que je sache.
Que ne suis-je de ces dieux
Nommés rois en ces bas lieux!

1. VAR. Nymphe.
2. VAR. Le parallèle.
3. VAR. Et soupçonne aucunement.
4. VAR. Et crois que Jupiter même.

Bientôt par moi ces deux titres,
A la belle dédiés,
Se verroient mis à ses pieds;
Et vous, bientôt vous auriez
Le revenu[1] de deux mitres :
L'une est Saint-Germain des Prés;
L'autre, Saint-Denis en France.
Voilà votre révérence
Ayant musique, où l'on va
Plus souvent qu'à l'Opéra.
L'on n'y reçoit que les bonnes
Et les honnêtes personnes;
C'est à vous sagement fait.
Hélas! ce n'est qu'un souhait,
Votre table est renversée,
Votre marmite est cassée.
Peu chanceux, et vous et moi,
Nous n'avons eu de nos vies,
Moi, l'encolure d'un roi,
Ni vous, celle, en bonne foi,
D'un homme à deux abbayes.

Pour revenir à nos lis,
Ils sont relevés de roses;
Ceux-là tout nouveau fleuris,
Celles-ci fraîches écloses.
Ici la comparaison
De la nouvelle saison
Cloche un peu, je vous l'avoue;
Et la beauté que je loue,
Par ces trésors[2] éclatants,
Fait honte à ceux du printemps.
Comment pourrois-je décrire
Des regards si gracieux?
Il semble, à voir son sourire,

1. VAR. Ses revenus.
2. VAR. Ses trésors.

Que l'Aurore ouvre les cieux.
Il faut aimer Amarante
D'une ardeur persévérante.
Adieu, volages amours;
Selon l'objet, la constance:
Celui-ci, j'en ai croyance,
M'arrêtera pour toujours.

Si ceci plaît à la belle,
Dites-lui que les neuf Sœurs
Me font réserver pour elle
Encore d'autres douceurs[1].
Cette saison printanière
Ne sera pas la dernière
Des comparaisons qu'Amour
Va m'inspirer à la cour[2]
De cette jeune bergère.
Une autre fois, je l'espère,
Je ferai, moyennant Dieu,
Quelque reine de Cythère,
D'Amarante de Beaulieu.

Je n'ai pas besoin de vous exhorter à prendre la chose un peu moins tragiquement que ne le comporte mon aventure. Il me semble même que ces vers-là ne sont nullement tragiques. Vous pouvez vous moquer de moi tant qu'il vous plaira, je vous le permets; et, si cette jeune divinité qui est venue troubler mon repos y trouve un sujet de se divertir, je ne lui en saurait point mauvais gré. A quoi servent les radoteurs, qu'à faire rire les jeunes

1. VAR. De pleins amas de douceurs.
2. Dans les *OEuvres de Vergier*, on lit:

Va m'inspirer à sa cour.

Et le sens étant complet, le vers suivant ne s'y trouve pas.

filles[1] ? Si mademoiselle de Gouvernet est encore à Bois-le-Vicomte, je vous conjure de lui dire, de ma part, que sa présence doit avoir fort embelli un lieu auquel je ne croyois pas qu'il se pût rien ajouter. Vous ornerez ce discours des choses les plus gracieuses que vous pourrez, et que vous jugerez les plus convenables à une personne que les grâces ne quittent point. Adieu, monsieur ; je suis tout à vous.

A Paris, le 4 juin 1688.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ VERGER

A M. DE LA FONTAINE[2].

[De Bois-le-Vicomte, juin 1688.]

N'en soyez point en peine, monsieur ; le récit de vos malheurs n'a point fait verser de larmes : on a eu là-dessus toute la fermeté que vous pouviez souhaiter ; et il n'est pas jusqu'à madame d'Hervart qui, toute bonne qu'elle est, n'en ait été fort divertie. Enfin tout le monde en a ri, et personne n'en a été surpris.

Que vous vous trouviez enchanté
D'une beauté jeune et charmante,
L'aventure est peu surprenante :
Quel âge est à couvert des traits de la beauté?
Ulysse au beau parler, non moins vieux, non moins sage
Que vous pouvez l'être aujourd'hui,
Ne se vit-il pas, malgré lui,
Arrêté par l'amour sur maint et maint rivage?
Qu'en quittant cet objet dont vous êtes épris,
Sur le choix des chemins vous vous soyez mépris,

1. Ce qui suit sur Mlle de Gouvernet manque dans les *OEuvres posthumes* et dans les *OEuvres diverses*, et se trouve dans les *OEuvres de Vergier*.

Mlle de Gouvernet devint comtesse de Viriville ; et c'est à elle que La Fontaine adresse une lettre que l'on trouvera ci-après. Sa sœur avait épousé milord Halifax, et son frère une sœur de Mme d'Hervart. Voyez l'*Histoire des dauphins françois*, 1713, in-12, préface *e* v et *i* III.

2. Publiée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 143 ; dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 130, et dans les *OEuvres de Vergier*, 1727, t. II, p. 39.

L'accident est encor moins rare.
Hé! qui pourroit être surpris
Lorsque La Fontaine s'égare?
Tout le cours de ses ans n'est qu'un tissu d'erreurs,
Mais d'erreurs pleines de sagesse.
Les plaisirs l'y guident sans cesse
Par des chemins semés de fleurs.
Les soins de sa famille, ou ceux de sa fortune,
Ne causent jamais son réveil:
Il laisse à son gré le soleil
Quitter l'empire de Neptune,
Et dort tant qu'il plaît au sommeil;
Il se lève au matin, sans savoir pourquoi faire;
Il se promène, il va, sans dessein, sans sujet;
Et se couche le soir, sans savoir d'ordinaire
Ce que dans le jour il a fait.

On s'étonne seulement, monsieur, que vous ne vous soyez égaré que de trois lieues[1]. Selon l'ordre et les lois du mouvement, étant une fois ébranlé, vous deviez aller sur la même ligne tant que terre et votre cheval auraient pu vous porter, ou du moins jusqu'à ce que quelque muraille opposée à votre passage vous fît changer de route; et cette présence d'esprit doit vous justifier entièrement des distractions dont on vous accuse[2].

En parlant d'Ulysse, je fais réflexion que le titre d'Odyssée conviendroit peut-être mieux à vos aventures que celui d'Iliade que vous leur donnez. En effet, les erreurs de ce héros ne me paroissent pas avoir peu de rapport avec votre voyage. Je ne trouverois qu'une différence entre Ulysse et vous.

Ce héros s'exposa mille fois au trépas;
Il parcourut les mers presque d'un bout à l'autre,
Pour chercher son épouse et revoir ses appas.
Quels périls ne courriez-vous pas
Pour vous éloigner de la vôtre[3]!

1. VAR. Quatre lieues.

2. Cette phrase a été rétablie dans son intégrité d'après le texte de Vergier. Elle est tronquée dans les *OEuvres posthumes* et dans les *OEuvres diverses* de La Fontaine.

3. Vergier, jeune alors (il avait environ trente-trois ans), répétait sans doute une ancienne plaisanterie que La Fontaine, à l'âge de soixante-sept ans, devait médiocrement goûter.

Mais la différence est petite, et il falloit bien que cette comparaison eût la destinée de toutes les autres, c'est-à-dire qu'elle clochât un peu. Vous êtes bien plus juste dans les vôtres : celle du printemps est charmante; et celle de l'aurore est précieuse et riante au possible. Enfin l'une et l'autre sont telles qu'elles pourroient bien vous avoir fait des affaires. Je me doute fort qu'une dame et une demoiselle qui sont ici ne les ont point vues sans envie. C'est chose étrange dans ce sexe que l'ambition d'être la plus belle! Mais vous avez bon moyen de vous mettre en grâce

De votre muse ravissante
Les chants, les discours séducteurs,
Apaiseront par leurs charmes flatteurs
Cette tempête menaçante.
Un encens bien moins précieux
Que n'est celui que votre main présente
A mille fois fléchi la colère des dieux.

Après tout, monsieur, c'est bien le moins que je vous doive pour vos présents que de vous en remercier. Vous êtes le premier homme du monde pour les châteaux en Espagne; et, puisque vos rêveries sont si agréables, je ne m'étonne plus que vous vous y plaisiez tant. C'est un mal qui se communique, et je vous avoue qu'en lisant votre lettre je n'ai pu me défendre d'y tomber.

Tout indigne que je me sens
Des biens que m'ont donnés vos songes,
J'ai quelque temps abandonné mes sens,
A de si doux et si plaisants mensonges.
Déjà mon esprit, prévenu,
De vos riches bienfaits régloit le revenu;
Déjà, dressant les équipages,
Je me donnois jusqu'à des pages [1],
Et, digne nourrisson de l'aise et du sommeil,
Je me trouvois le teint plus frais et plus vermeil.
Je me trouvois d'autres vertus encore,
Vertus d'un abbé seulement,
Et que tout autre humain ignore;
Mais enfin, en moins d'un moment,
La raison, qui nous sert bien moins à nous conduire

1. Var. Ce vers, nécessaire pour le sens et la rime, a été omis dans les *OEuvres posthumes* et dans les *OEuvres diverses* de La Fontaine.

Qu'à nous persécuter toujours cruellement,
Est venue à mes yeux détruire
Du faîte jusqu'au fondement
Un édifice si charmant.

Je n'ai pourtant pas tout perdu, et de tout cela il me reste une chose que j'estime infiniment : c'est le plaisir de savoir que vous me voulez du bien, et que vous avez en quelque manière pour moi les sentiments que j'ai pour vous.

J'ai fait voir votre lettre à mademoiselle de Beaulieu. Sa jeunesse et sa modestie ne lui ont pas permis de dire ce qu'elle en pensoit; mais je ne doute point que des douceurs si bien apprêtées ne l'aient touché comme elles doivent. Monsieur et madame d'Hervart, et mademoiselle de Gouvernet, m'ont chargé de vous faire leurs compliments. Votre lettre leur a fait un plaisir infini, et je pense que la campagne qu'ils aiment déjà tant, les charmeroit bien davantage, s'ils y étoient souvent régalé de semblables lectures. Mademoiselle de Gouvernet me charge de vous dire ici qu'elle est fâchée de n'avoir pas toutes les grâces dont vous la louez, parce que ce défaut l'empêche de vous remercier comme vous le méritez[1]. Adieu, monsieur; je suis tout à vous.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE VERGER

A MADAME D'HERVART [1689].

... J'ai reçu une grande lettre du bonhomme La Fontaine. Il me marque qu'il ne vous la fera pas voir parce qu'il n'en est pas content et qu'il ne la trouve pas digne de la délicatesse de votre goût. Je vous dirai franchement que je la trouve de même, et par la même raison je le prie de ne vous pas montrer la réponse que je lui ai faite. Ce sont de part et d'autre cas honteux qu'il faut savoir cacher aux autres, quand on a eu la foiblesse de se les permettre. Ce qu'il y a de meilleur dans sa lettre est qu'il me marque qu'il va passer six semaines avec vous à la campagne. Voilà un bonheur que je lui envie fort, quoiqu'il ne le ressente

1. Cette phrase ne se trouve que dans le texte des *OEuvres de Vergier*.

guère, et vous m'avouerez bien à votre honte qu'il sera moins aise d'être avec vous que vous ne le serez de l'avoir, surtout si mademoiselle de *** vient vous y rendre visite et qu'il s'avise d'effaroucher sa jeunesse simple et modeste par ses naïvetés et par les petites façons qu'il emploie quand il veut caresser les jeunes filles

Je voudrois bien le voir aussi,
Dans ces charmants détours que votre parc enserre,
Parler de paix, parler de guerre,
Parler de vers, de vin et d'amoureux souci,
Former d'un vain projet le plan imaginaire,
Changer en cent façons l'ordre de l'univers,
Sur doutes proposer mille doutes divers,
Puis tout seul brusquement s'écarter d'ordinaire,
Non pour rêver à vous qui rêvez tant à lui,
Mais pour varier son ennui.

Car vous savez, madame, qu'il s'ennuie partout, et même ne vous en déplaise, quand il est auprès de vous, surtout quand vous vous avisez de vouloir régler ou ses mœurs ou sa dépense. Je suis, etc.

LETTRE XXVI[1].

A MADAME ***[2].

[Octobre 1688.]

J'ai reçu, madame, une lettre de vous, du 28 du passé, et vous avois écrit une seconde lettre où il n'y avoit re-

1. Publiée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 249, et dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 164.

2. Mme Ulrich, qui édita les *OEuvres posthumes* de La Fontaine. Elle était la fille d'un des vingt-quatre violons du roi. Un Suédois, nommé Ulrich, maître d'hôtel du comte d'Auvergne, un des frères du duc de Bouillon, en prit soin, la mit au couvent et l'épousa. Son mari était âgé; elle était jeune et jolie. Elle eut plusieurs amants. Un des premiers fut Dancourt, l'auteur comique. Elle fut ensuite la maîtresse déclarée d'un riche financier, nommé Boulanger; puis du duc de Ventadour et du marquis de Sablé. C'est à ce dernier qu'elle a dédié son volume des *OEuvres*

montrance aucune. Comme vous n'avez pas résolu de profiter de celles que je vous ai faites, je vous suis fort obligé de ce que vous me dispensez de vous en faire d'autres à l'avenir : c'est là tout à fait mon compte. Je n'ai nullement le caractère de Bastien le remontreur ; c'est un quolibet. Cependant délivrez-moi le plus tôt que vous pourrez de l'inquiétude où je suis touchant le retour de votre époux ; car je n'en dors point. Cela et mes rhumes me vont jeter dans une insomnie qui durera jusqu'à ce que vous soyez à Paris. Joignez à tous ces ennemis du sommeil (ceci est dit poétiquement) l'amitié violente que j'ai pour vous, et vous trouverez beaucoup de nuits où j'aurai le temps de m'occuper du souvenir de vos charmes, et de bâtir des châteaux. J'accepte, madame, les perdrix, le vin de Champagne et les poulardes, avec une chambre chez M. le marquis de Sablé[1], pourvu que cette chambre soit à Paris. J'accepte aussi les honnêtetés, la bonne conversation et la politesse de M. l'abbé de Servien, et de votre ami. En un mot, j'accepte tout ce qui me donne bien du plaisir ; et vous en êtes toute pétrie. Mais j'en viens toujours à ce diable de mari, qui est pourtant un fort honnête homme. Ne nous laissons point surprendre. Je meurs de peur que nous ne le voyions sans nous y attendre, comme le larron

posthumes de La Fontaine. Enchantée des écrits de notre poëte, et surtout de ses contes, elle eut la fantaisie de l'engager à en composer de nouveaux. Elle se servit pour cela du pouvoir de ses charmes, et parvint à son but. La duchesse de Choiseul-Praslin, dont les mœurs avaient de la conformité avec les siennes, l'accueillit et lui accorda un logement dans son hôtel. Après la mort de La Fontaine, les désordres de M.me Ulrich augmentèrent à un tel point que les amis et les protecteurs de sa fille obtinrent un ordre du roi pour la faire enfermer à la Salpêtrière.

1. Il était frère de l'abbé Servien, de la duchesse de Sully et du prince Henrichemont, et issu d'Abel Servien, surintendant des finances. Le marquis de Sablé et l'abbé Servien eurent des mœurs très-dissolues.

de l'Évangile. Évitons cela, je vous en supplie, et si nous pouvons; car je ne suis pas un répondant trop sûr de son fait, non plus que madame ***, dont je me suis porté pour caution envers un époux qui est quelquefois un peu mutin. Vous paierez de caresses pleines de charmes: mais moi, de quoi paierai-je ? Adieu, madame, aimez-moi toujours, et me maintenez dans les bonnes grâces des deux frères. Qui a tâté d'eux un moment sans plus ne s'en peut passer, qu'avec une peine à laquelle je renonce de tout mon cœur.

J'ai vu mademoiselle Thérèse [1], qui m'a semblé d'une beauté et d'un teint au-dessus de toutes choses. Il n'y a que la fierté qui m'en choque. Ne vous êtes-vous pas aperçu que votre fille étoit une fière petite peste? Je la verrai encore aujourd'hui, s'il plaît à Dieu.

Ne nous laissons pas surprendre, je vous en prie. Je m'informerai; mais qui diantre sait précisément quand on reviendra? Les jours vous sont des moments en la compagnie des deux frères, et ils me sont des semaines en votre absence. Ne vous étonnez donc pas si je crie si haut, et si je rebats toujours une même note.

LETTRE XXVII [2].

A LA MÊME.

[Novembre 1688.]

J'ai reçu, madame, une de vos lettres, qui est sans

1. Fille de Mme Ulrich : elle fut élevée dans les sentiments de la plus rigoureuse piété; elle y persista, et le chagrin que lui causa la conduite de sa mère la détermina à s'enfermer dans le couvent d'Évreux, où elle prit le voile.

2. *OEuvres posthumes,* p. 254; *OEuvres diverses,* p. 165.

date. Elle est si pleine de tendresse à mon égard, et de toutes choses qui me doivent être infiniment agréables que je voudrois en retenir une que je vous écrivis il y a dix jours, et qui ne vous a été envoyée que de samedi dernier. J'ai vu mademoiselle Thérèse depuis cela, non pour obéir à vos ordres, mais pour mon plaisir, et très-grand plaisir. Elle avoit le plus beau teint que fille que j'aie vue de ma vie. Ne vous allez pas imaginer que nous nous laissons mourir de chagrin pendant votre absence. C'est une chose qui se dit toujours, et qui n'arrive jamais. Je suis au désespoir de vous avoir fait les remontrances que je vous ai faites : non qu'elles ne soient raisonnables; mais votre lettre ne permet pas qu'on écoute la raison en façon du monde, et vous renverserez l'esprit de qui vous voudrez, et quand vous voudrez, fût-ce un philosophe du temps passé. Il me semble, par la vôtre, que vous ne voulez point de réponse : car vous dites que vous ne me marquez point le lieu où vous êtes. Cependant on vous y a envoyé ma lettre, et d'autres encore. On ne se sauroit imaginer une plus agréable compagnie que celle que vous avez. Dieu vous la conserve, et ramenez-la au plus tôt, si vous m'en croyez, non que la campagne doive finir tout à l'heure; mais, comme on dit que le prince d'Orange[1] s'en retourne en Angleterre, nos princes et nos grands seigneurs pourroient bien s'en revenir au plus vite. Je n'oserois m'étendre sur le chapitre qui vous a fait partir, et qui vous pourroit arrêter un peu

1. Le prince d'Orange s'était d'abord rendu en Angleterre, en 1681, pour avoir une entrevue avec le roi Charles II, mais il y retourna en 1688 avec des intentions hostiles. Il mit à la voile le 30 octobre; et cette circonstance détermine à peu près la date de cette lettre. Voyez Misson, *Mémoire d'un voyageur en Angleterre*, 1698, in-12, p. 152.

trop longtemps ; il me paroît, par la vôtre, que vous ne le souhaitez pas. Je verrai souvent mademoiselle votre fille, et penserai un peu plus souvent à vous, bien certain que, de votre part, vous n'avez garde de m'oublier.

LETTRE XXVIII[1].

A S. A. S. Mgr LE PRINCE DE CONTI[2].

[Juillet 1689.]

Monseigneur,

Dans le temps qu'on alloit juger le procès de mademoiselle de La F...[3], un de mes amis de province me pria de lui mander ce qui en arriveroit. Je crus que de lui écrire simplement le contenu de l'arrêt, et quelque chose de ce qu'auroient dit les avocats, ce seroit ne faire que ce qu'ont fait un nombre infini de gens qui ont informé de cette affaire tout le public. Je jugeai donc à propos de la mettre en vers. Je commence par une espèce de *lamentabile carmen*, à la manière des anciens; et, comme l'aventure est tragi-comique, je me laisse bientôt entraîner à ma façon d'écrire ordinaire. Voici la chose telle qu'elle

1. Publiée dans les *OEuvres diverses* de 1729, t. II, p. 142.

2. François-Louis, prince de Conti.

3. Mlle de La Force. Il s'agit ici du procès intenté contre Mlle de La Force, pour faire casser son mariage avec le fils du président Briou. Ce procès fut jugé définitivement, et sur appel, le 15 juillet 1689; et le jugement fut tel que La Fontaine le rapporte dans cette lettre. Charlotte-Rose Caumont de La Force, petite-fille de Jacques de La Force, maréchal de France, s'est rendue célèbre par ses romans historiques, et mourut à Paris en mars 1724, à l'âge de soixante-dix ans; d'autres disent soixante-quatorze ans.

est. Si je l'avois écrite pour Votre Altesse, j'aurois essayé de lui donner une forme un peu différente.

Pleurez, citoyens de Paphos,
Jeux et Ris, et tous leurs suppôts;
La F... est enfin condamnée.
Sur le fait de son hyménée
On vient de la tympaniser.
Elle n'a qu'à se disposer
A faire une amitié nouvelle.
Que le Ciel console la belle!
Et puisse-t-elle incessamment
Se pourvoir d'époux ou d'amant,
Lequel il lui plaira d'élire!
Elle a de l'esprit, c'est tout dire;
Mais a-t-elle eu du jugement
De manquer l'accommodement?
B.... [1] lui promettoit monnoie [2].
Dos à dos la cour les renvoie,
Après que la chose a longtemps
Été tout d'un contraire sens.
L'arrêt, entre autres points, ordonne
Que tous deux paieront une aumône :
Mille francs la belle, et B..ou
Mille écus sans qu'il manque un sou.
D'intérêt pour l'état de fille
Violé dans telle famille,
Un seul denier ne se paiera;
Qui plus y mit, plus y perdra.

Pleurez, Amours, gens de Cythère
Celle que Vénus votre mère
Gratifioit de maints beaux dons

1. Briou.

2. Le président Briou, beau-père de Mlle de La Force, lui avait fait offrir une forte somme d'argent si elle voulait consentir à la rupture de son mariage : elle s'y refusa.

Va passer des jours un peu longs.
La F... a sa cause perdue
Après s'être bien défendue
Par la bouche des avocats;
Et, je crois, en tout autre cas.
Ces messieurs ont dit des merveilles,
Qu'elle a de ses propres oreilles
Entendu très-distinctement[1];
Car elle étoit au jugement.
Et que diable alloit-elle y faire?
Étoit-ce chose nécessaire?
Falloit-il là montrer son nez?
Mille brocards se sont donnés,
Bons et mauvais, de toute espèce,
Quelques-uns emportant la pièce.
Un des Cicérons de ce temps
Dit force traits assez plaisants.
L'avocat général lui-même,
Avec son sérieux extrême,
Allégua devant tout Paris
L'Écriture et les cinq maris
Que gardoit la Samaritaine.
L'orateur de cour souveraine
Fit là-dessus claquer son fouet,
Savant en amour comme en droit.
C'est un dieu de sa connoissance.
Hé! pourquoi la jurisprudence
Banniroit-elle cet enfant
Qui des Catons va triomphant?
Voit-on qu'il épargne personne?
Il soumet jusqu'à la couronne,
J'entends la couronne des rois,
Et non celle de saint François.

Pleurez, habitants d'Amathonte :
La F..., non sans quelque honte,

1. Il faudrait *entendues,* mais il y aurait une faute de versification.

A vu rompre les doux liens
Qui lui promettoient de grands biens.
Doux liens? ma foi non, beau sire.
Sur ce sujet c'est assez rire.
Je soutiens et dis hautement
Que l'hymen est bon seulement
Pour les gens de certaines classes.
Je le souffre en ceux du haut rang,
Lorsque la noblesse du sang,
L'esprit, la douceur, et les grâces,
Sont joints au bien, et lit à part.
Il me faut plus à mon égard.
Et quoi? de l'argent sans affaire;
Ne me voir autre chose à faire,
Depuis le matin jusqu'au soir,
Que de suivre en tout mon vouloir?
Femme, de plus, assez prudente
Pour me servir de confidente.
Et, quand j'aurois tout à mon choix,
J'y songerois encor deux fois.

Je vous supplie, monseigneur, que cet ouvrage, que je vous envoie seulement pour vous divertir, demeure *sub sigillo confessionis*. Je vous en fais part comme je ferois à mon confesseur, bien que cet emploi ne se donne guère à un prince du sang de votre âge. Votre Altesse empêchera, s'il lui plaît, que cet écrit ne passe en d'autres mains que les siennes ; car mademoiselle de La F... est fort affligée ; il y auroit de l'inhumanité à rire d'une affaire qui la fait pleurer si amèrement. Que si vous voulez que ces vers soient vus des personnes de votre cour, je vous supplie que ce soit de celles qui auront un peu de discrétion, et qui seront capables d'entrer sérieusement dans les déplaisirs d'une fille de ce nom-là.

LETTRE XXIX[1].

AU MÊME.

Monseigneur,

Je n'ai différé d'écrire à Votre Altesse sérénissime que pour ne pas interrompre une attention qu'apparemment elle donne à ce qui se passe le long du Rhin[2]. Cependant, comme votre esprit embrasse un nombre infini de choses tout à la fois, il n'est pas impossible que mon tribut ne soit reçu de vous favorablement, aux endroits du moins qui vous sembleront les plus dignes de vous attacher. Je souhaiterois que ce fussent ceux où je vous entretiendrai de vous-même. Si quelque peu d'amour-propre apportoit quelque tempérament à votre mérite aussi bien qu'à la délicatesse de votre goût, on entreprendroit quelquefois de vous louer; mais le trop d'esprit et la modestie vous font tort, Je trouve étrange que cette dernière veuille s'opposer aux éloges dont les autres vertus sont dignes, et qu'elle se fasse toujours valoir au préjudice de ses compagnes. Voilà sans mentir une contrainte qui est trop dure, et qui approche en quelque façon de la tyrannie. Je m'en plaindrai plus au long dans une lettre qui suivra de près celle-ci, et où j'ai résolu d'examiner, en académicien, le bien et le mal qu'il y a d'ordinaire dans nos louanges. Un plus habile que moi sauroit si bien apprêter l'encens, que

1. Imprimée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 177; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 134.

2. La guerre se poursuivait avec activité, et le Palatinat avait été le théâtre de nouveaux incendies et de nouveaux ravages.

vous auriez honte de le refuser. J'y emploierai quelque jour tout ce que j'ai d'art ; et, en attendant, agréez un échantillon de celui que je destine à la princesse[1] que vous aimez, et qui vous a continuellement dans son souvenir.

J'ai rang parmi les nourrissons
Qui sont chers aux doctes pucelles,
Et souvent j'ose en mes chansons
Célébrer des rois et des belles.

Cependant mon art est ici
Bien au-dessous de la matière.
Je n'entreprendrai pas aussi
De louer Bourbon tout entière.

Elle plaît; il n'est point de cœurs
Qui n'en rendent un témoignage.
De ce don aux charmes vainqueurs
Les Grâces font leur apanage.

Bourbon sait sur nous exercer
Une aimable et douce puissance;
Elle ravit sans y penser :
Que fait-elle lorsqu'elle y pense?

En ses yeux un feu luit toujours,
De qui toute âme est tributaire.
Celui qui brille en ses discours
N'est pas moins assuré de plaire.

Je me souviens d'avoir écrit,
Fondé sur des raisons puissantes,
Que sans les beautés de l'esprit
Celles du corps sont languissantes.

1. Marie-Thérèse de Bourbon, que le prince de Conti avait épousée le 29 juin 1688.

Celui-ci fait naître l'amour;
Mais l'autre empêche qu'il ne meure,
Surtout quand au même séjour
Une belle âme a sa demeure.

J'ai cité Bourbon à propos :
Joignez tout ce mérite insigne,
Il n'est déesse ni héros
Qui de notre encens soit si digne.

Je ne devois pas commencer ma lettre par un sujet auprès duquel tout le reste vous semblera mériter très-peu cette attention que je vous demande. Sans m'arrêter à aucun arrangement, non plus que faisoit Montagne, je passe de l'hôtel de Conti [1] aux affaires de delà les monts, c'est-à-dire d'une princesse extrêmement vive à un pape qui va mourir [2].

Pour nouvelles de l'Italie,
Le pape empire tous les jours.
Expliquez, seigneur, ce discours
Du côté de la maladie;
Car aucun saint-père autrement
Ne doit empirer nullement.
Celui-ci véritablement
N'est envers nous ni saint ni père :
Nos soins, de l'erreur triomphants,

1. Il était situé sur le quai qui a pris depuis le nom de quai Conti, entre le Pont-Neuf et la porte de Nesle, sur l'emplacement qu'occupe actuellement l'hôtel des Monnaies. Sur le plan de Paris, gravé par Berey en 1660, cet hôtel porte le nom d'hôtel Guénégaud, parce qu'il avait appartenu au secrétaire d'État de ce nom, qui l'avait fait rebâtir. On y admirait une chapelle construite par Mansard. Voyez Le Maire, *Paris ancien et moderne*, 1685, t. III, p. 237.

2. Benoît Odescalchi, ou Innocent XI, fut élu pape le 11 septembre 1676, et mourut le 12 septembre 1689, six jours avant la date de cette lettre; mais cette nouvelle n'était pas encore parvenue à Paris.

Ne font qu'augmenter sa colère
Contre l'aîné de ses enfants [1].
Sa santé toujours diminue.
L'avenir m'est chose inconnue,
Et je n'en parle qu'à tâtons;
Mais les gens de delà les monts
Auront bientôt pleuré cet homme [2];
Car il défend les Jeannetons [3],
Chose très-nécessaire à Rome.

Comme il ne coûte rien d'appeler les choses par noms honorables [4], et que les nymphes de delà les monts, les bergers mêmes, pourroient s'offenser de celui-ci, je leur dirai que j'ai voulu d'abord les qualifier de Chloris; mais ma rime m'a fait choisir l'autre nom, que j'avois déjà consacré à ces sujets-là. Les registres du Parnasse ont un cérémonial où il y en a pour tous les degrés et pour tous les âges. Je ne m'arrête point à cela, et ne prends pas garde de si près à la distribution de ces dignités, que je donne

1. On sait que le roi de France a en cour de Rome le titre de *fils aîné de l'Église*. La Fontaine parle ici des mesures violentes prises par les ministres de Louis XIV contre les protestants, que le pape avait raison de ne pas approuver.

2. Il fut au contraire fortement regretté, excepté par la France, qui s'était opposée à sa nomination.

3. On sait ce que La Fontaine entendait par les *Jeannetons*, et il s'en explique assez clairement dans sa lettre au duc de Vendôme. Voyez-ci après, p. 418.

4. Le même trait se trouvait au début de la fable *le Soleil et les Grenouilles*. (Voyez t. II, p. 368.) Il semble emprunté du commencement des *Aventures du baron de Fœneste*, que La Fontaine connaissait bien. (Voyez ci-dessus, p. 236, note 1.) « *Énay :* Je ne vien pas de loin; je me pourmène autour de ce clos. — *Fœneste :* Comment diavle, clos! Il y a un quart d'hure que je suis envarrassé le long de ces murailles, et bous ne le nommez pas un parc? — *Énay :* Comment voudriez-vous que j'appelasse celui de Monceaux ou de Madric? — *Fœneste :* Encore ne cousteroit-il rien de nommer les choses par noms honorables. — *Énay :* Il serviroit encore moins qu'il ne cousteroit. » (Liv. I, ch. I.)

fort souvent par caprice ou pour une considération fort légère.

Je me contente à moins qu'Horace :
Quand l'objet en mon cœur a place,
Et qu'à mes yeux il est joli,
Do nomen quodlibet illi [1].

Horace les avoit ennoblies auparavant ; mais ce privilége ne m'appartient pas.

Après vous avoir parlé de l'Italie, je viens, monseigneur, à ce qui concerne l'Angleterre [2].

Halifax, Bentinck, et Danby [3],
N'ont qu'à chercher quelque alibi
Pour justifier leur conduite.
Quoi qu'en puisse dire la suite,
C'est un très-mauvais incident.
Halifax [4] sembloit fort prudent.

1. « Je lui donne le nom qu'il me plaît. » (Voyez HORAT., *Satir.*, lib. I, II, v. 125, 126.) Notre poëte se plaisoit à faire remarquer cette conformité de goût entre lui et Horace ; il y fait allusion dans le conte intitulé *le Cas de conscience.* (Voyez t. IV, p. 181.)

2. Dans la contrefaçon faite en Hollande des *OEuvres posthumes de La Fontaine,* 1696, p. 185, on a supprimé le mot *l'Angleterre,* et on a mis « à ce qui concerne les autres pays ». On a retranché les premiers vers, et on y a substitué cette phrase : « On dit que le parlement d'Angleterre va faire une exacte recherche de plusieurs particuliers qui se sont enrichis dans les règnes précédents, ou des dépouilles des malheureux, ou des revenus de la couronne. » Ces changements prouvent que le prince d'Orange ne souffrait pas la liberté de la presse en Hollande pour ce qui le concernait. La *Convention* lui avait donné, le 17 février, la couronne à lui et à sa femme ; et ils avaient été proclamés souverains le 24 du même mois, ou le 13, vieux style. Le roi Jacques II était débarqué à Kingsdal, en Irlande, le 17 mars. (Voyez Misson, *Mém. d'un voyageur en Angleterre,* in-12, p. 166-172. — *Mém. du maréchal de Berwick,* t. I, p. 45-54. — Burnet's, *Hist. of his own time,* édit. in-12, 1753, t. IV, p. 16.)

3. *Bentin* et *Domby* dans les premières éditions.

4. Halifax avait été créé marquis et garde du sceau privé par Charles II. Il fut fait président du conseil par Jacques II, en 1682 ; et cependant il fut

Danby [1], je ne le connois guère.
Bentinck à son maître sut plaire.
Jusqu'à quel point, je n'en dis mot :
S'il n'eût été qu'un jeune sot,
Comme sont tous les Ganymèdes,
On aurait enduré de lui,
Et dans la pièce d'aujourd'hui
Bentinck feroit peu d'intermèdes ;
Mais prompt, habile, diligent
A saisir un certain argent,
Somme aux inspecteurs échappée,
Il a du côté de l'épée
Mis, ce dit-on, quelques deniers.
Après tout, est-il des premiers
A qui pareille chose arrive?
Ne faut-il pas que chacun vive?
Cependant il a quelque tort,
Si le gain est un peu trop fort,
Vu les Anglois et leurs coutumes.
Le proverbe est bon, selon moi,
Que, qui l'oue [2] a mangé du roi,
Cent ans après en rend les plumes.
Manger celle du peuple anglois
Est plus dangereux mille fois.
Bentinck [3] nous en saura que dire :

un de ceux qui contribuèrent le plus à la révolution qui mit le prince d'Orange sur le trône. (Voyez Hume's, *Hist. of England*, t. VIII, p. 175, 218, 283 et 302.)

1. Danby avait été fait trésorier sous Charles II, en 1674; et il fut un de ceux qui invitèrent le prince d'Orange à envahir l'Angleterre, pour détrôner Jacques II. (Voyez Hume's, *Hist. of England*, édit. 1782, t. VIII, p. 11, 63, 78, 87, 205, 283, 313.)

2. On disoit l'*oue* pour l'*oie*, quand ce proverbe a été fait. (*Note de l'éditeur des OEuvres posthumes.*) Dans Marot on trouve :

> Mais endroit moy tu fais cygnes les *oues*.
>
> MAROT, *Rondeaux*, 21.

3. William Bentinck, né en 1648, fut d'abord page d'honneur du prince d'Orange, qui le mit ensuite dans son conseil privé, puis ambassadeur en France en 1698.

Je n'y vois pour lui point à rire [1],
On va lui barrer bien et beau
Le chemin aux grandes fortunes.
Dieu me garde de feu et d'eau,
De mauvais vin dans un cadeau [2].
D'avoir rencontres importunes,
De liseurs de vers sans répit,
De maîtresse ayant trop d'esprit,
Et de la chambre des communes!

Londonderry s'en va se rendre,
Voilà ce qu'on me vient d'apprendre :
Mais dans deux jours je m'attends bien
Qu'un bruit viendra qu'il n'en est rien [3].
J'ai même encor certain scrupule :
Ce siége est-il un siége, ou non?
Il ressemble à l'Ascension,

1. VAR. Dans l'édition de Hollande :

Ces gens nous en sauront que dire,
Je n'y vois pour eux point à rire.
Ou va leur barrer...

Voyez ci-dessus, p. 411, note 2.

2. C'est-à-dire dans un festin. Le mot *cadeau* signifiait alors un repas donné à des femmes. (Voyez au sujet de ce mot, t. III, p. 64 et 77; *Œuvres de Saint-Évremond*, édit. 1753, t. I, p. 42, dans la pièce intitulée *les Académiciens;* l'ouvrage de Louis-Augustin Allemand, intitulé *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François sur la langue*, 1688, p. 181, au mot *cadeau;* et enfin diverses pièces de vers contre les cadeaux ou les festins donnés à des dames, dans la *Suite du nouveau recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps*, 1665, p. 173 à 177.) Dans Molière, le mot *cadeau* se trouve employé dans le sens de festin et aussi dans celui de divertissement donnés à des femmes. « Tout le monde a couru en foule à la magnificence de la fête dont l'amour du prince Iphicrate vient de régaler sur la mer la promenade des princesses, tandis qu'elles y ont reçu des *cadeaux* merveilleux de musique et de danse. » (*Les Amants magnifiques*, acte I, sc. I.)

3. La Fontaine avait raison : Jacques II échoua devant cette place; et cependant on faisait même courir le bruit que le prince d'Orange était pris. (Voyez la lettre de l'abbé de Brosses, en date du 20 juillet 1689, dans les *Lettres de Bussy-Rabutin.*)

Qui n'avance ni ne recule.
Jacque aura monté sa pendule
Plus d'une fois avant qu'il ait
Tous ces rebelles à souhait.
On leur a mené pères, mères,
Femmes, enfants, personnes chères,
Qu'on retient par force entassés
Comme moutons dans les fossés [1].
Cette troupe aux assiégés crie :
Rendez-vous, sauvez-nous la vie!
Point de nouvelles; au diantre l'un
Qui ne soit sourd. Le bruit commun
Est qu'ils n'ont plus de quoi repaître [2].
A la clémence de leur maître
Ils se devroient abandonner.
Et puis, allez-moi pardonner
A cette maudite canaille!
Les gens trop bons et trop dévots
Ne font bien souvent rien qui vaille.
Faut-il qu'un prince ait ces défauts?

C'est envoyer de l'eau à la mer que de vous écrire des réflexions. Ainsi je les laisse, pour vous assurer que je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse sérénissime, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

A Paris, le 18 août 1689.

1. Il s'agit de l'ordre du maréchal de Rosen, de rassembler tous les protestants des environs de Londonderry, et de les forcer d'entrer dans la ville, afin de consommer le peu de provisions qui s'y trouvait. Cet ordre cruel ne fut pas exécuté, et fut révoqué par Jacques II. (Voyez la *Vie de Jacques II, d'après les Mémoires écrits de sa main*, traduction française, 1819, in-8°, t. IV, p. 130.)

2. La famine fut si grande que la chair de cheval, les chats, les chiens et jusqu'aux souris et aux rats, se vendaient à des prix exorbitants. (*Vie de Jacques II, d'après les Mémoires écrits de sa main*, t. IV, p. 131.)

LETTRE XXX[1].

A SON ALTESSE Mgr LE DUC DE VENDOME.

[Septembre] 1689.

Prince vaillant, humain et sage,
Avouez-nous que l'assemblage
De ces trois bonnes qualités
Vaut mieux que trois principautés.
Force grands pensent d'autre sorte :
S'ils ont raison, je m'en rapporte;
Mais je soutiens encore un point,
C'est que souvent ils ne l'ont point.
Sans traiter ici cette affaire,
Comment, seigneur, pouvez-vous faire?
Vous plaignez les peuples du Rhin[2].
D'autre côté, le souverain
Et l'intérêt de votre gloire
Vous font courir à la victoire.
Vous n'aimez que guerre et combats,
Même au sang trouvez des appas[3].
Rarement voit-on, ce me semble,
Guerre et pitié loger ensemble.
Aurions-nous des hôtes plus doux,

1. Publiée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 169, et dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 147. Les variantes ont été recueillies par Walkenaer dans un Recueil de pièces manuscrites sur la politique et la littérature depuis 1690 jusques et y compris 1723 (t. I. p. 233), appartenant au baron Delessert.

2. La Fontaine fait allusion à l'horrible incendie du Palatinat. Dans le *Journal de Dangeau*, sous la date du 3 juin 1687, il est dit : « On a fait brûler Spire, Worms et Oppenheim... On a fait avertir les habitants quelques jours auparavant. »

3. VAR. Dans la copie manuscrite :

Mars est dur; ce dieu des combats
Même au sang trouve des appas.

Si l'Allemagne entroit chez nous?
J'aime mieux les Turcs en campagne
Que de voir nos vins de Champagne
Profanés par des Allemands [1].
Ces gens ont des hanaps [2] trop grands;
Notre nectar veut d'autres verres.
En un mot, gardez qu'en nos terres
Le chemin ne leur soit ouvert :
Ils nous pourroient prendre sans vert [3].
Prendre sans vert notre monarque!
Les conducteurs de cette barque
Y perdroient bientôt leur latin [4].
Lorraine eut le nez bien plus fin [5].
Il faut se lever plus matin
Que ne font beaucoup de ces princes,
Pour pénétrer dans nos provinces.
Je vois ces héros retournés
Chez eux avec un pied de nez,
Et le protecteur des rebelles
Le cul à terre entre deux selles;
Et tout le parti protestant
Du saint-père en vain très-content.
J'ai là-dessus un conte à faire;

1. Les Turcs faisaient alors la guerre à l'empereur d'Allemagne, ennemi de la France; et un des principaux reproches qui fut fait à la diète, séant à Ratisbonne, était d'exciter les Turcs contre l'Empire. Notre poëte approuve ici cette politique.

2. Un *hanap* est une grande tasse à boire. Ce mot se trouve dans Nico et dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, 1696, in-folio. Ainsi il était en usage du temps de La Fontaine.

3. VAR.

Ils croyoient nous prendre sans vert.

4. VAR. On lit dans la copie manuscrite :

Prendre sans vert notre monarque!
Il sait trop bien mener sa barque.
Je vois ces héros retournés
Chez eux avec un pied de nez.

5. Le duc de Lorraine prit Mayence le 8 septembre, et lui seul des alliés avait obtenu quelques succès.

L'autre jour, touchant cette affaire,
Le chevalier de Sillery[1],
En parlant de ce pape-ci[2],
Souhaitoit, pour la paix publique,
Qu'il se fût rendu catholique[3],
Et le roi Jacques huguenot.
Je trouve assez bon ce bon mot.

Louis a banni de la France
L'hérétique et très-sotte engeance.
Il tenta sans beaucoup d'effort
Un si grand dessein dans l'abord;
Les esprits étoient plus dociles.
Notre roi voyant quelques villes
Sans peine à la foi se rangeant,
L'appétit lui vint en mangeant[4].
Les quolibets que je hasarde
Sentent un peu le corps de garde.
Ce style est bon en temps et lieu.
Une autre fois, moyennant Dieu,
Votre Altesse me verra mettre
Du françois plus fin dans ma lettre.

Cependant d'un soin obligeant
L'abbé[5] m'a promis quelque argent.

1. Carloman-Philogène Brulart de Sillery, dont il est ici question, et auquel est adressée une lettre de La Fontaine qu'on trouvera ci-après, était le septième des fils de Louis Roger Brulart, marquis de Sillery, et de Marie-Catherine de La Rochefoucauld, et par conséquent le neveu du duc de La Rochefoucauld, auteur des *Maximes*. Sillery, après avoir été capitaine de vaisseau, fut promu au grade de colonel d'infanterie du régiment du prince de Conti, dont il était le premier écuyer. Le 31 mars 1719, il fut nommé gouverneur de la ville d'Épernay, en Champagne, et mourut à Paris le 27 novembre 1727, âgé de soixante et onze ans.

2. VAR. *De ces choses-ci*, dans la copie manuscrite.

3. VAR. Que le pape fût catholique.

4. VAR. Les huit vers qui précèdent ne se trouvent pas dans la copie manuscrite.

5. L'abbé de Chaulieu.

Amen ! et le ciel le conserve !
Apollon, ses chants, et sa verve,
Bacchus, et peut-être l'Amour,
L'occupent souvent tour à tour,
Sans compter l'hydre créancière.
Quelque jour ce sera matière
Pour lui donner, avec raison,
Autant de têtes qu'à Typhon.
Il veut accroître ma chevance[1],
Sur cet espoir, j'ai par avance
Quelques louis au vent jetés,
Dont je rends grâce à vos bontés.
Le reste ira sans point de faute
(Ou bien je compte sans mon hôte:
Le paillard m'a dit aujourd'hui
Qu'il faut que je compte avec lui,
Aimez-vous cette parenthèse?),
Le reste ira, ne vous déplaise,
En ... ET CÆTERA[2].
Ce mot-ci s'interprêtera
Des Jeannetons, car les Clymènes
Aux vieilles gens sont inhumaines.
Je ne vous réponds pas qu'encor
Je n'emploie un peu de votre or
A payer la brune et la blonde ;
Car tout peut aimer en ce monde[3].
Non que j'assemble tous les jours
Barbe fleurie et les Amours.

1. Mon bien, mon avoir. Les *OEuvres posthumes* portent accrocher chevance, ce qui n'a point de sens.

2. Ainsi dans les *OEuvres posthumes*. Dans les *OEuvres diverses* :

En bas-reliefs et cætera.

et la copie manuscrite :

En vins, en joie, et cætera.

3. VAR. Dans la copie manuscrite :

Tout peut arriver en ce monde.

Même dans peu votre finance
Au sacrement de pénitence
A mon égard échappera [1].

Pour nouvelles de par-deçà,
Nous faisons au Temple merveilles.
L'autre jour on but vingt bouteilles ;
Régnier [2] en fut l'architriclin [3].
La nuit étant sur son déclin,
Lorsque j'eus vidé mainte coupe,
Langeamet [4], aussi de la troupe,
Me ramena dans mon manoir.
Je lui donnai, non le bonsoir,
Mais le bonjour : la blonde Aurore [5],

1. Var. Au lieu des six vers derniers, on lit les six suivants dans la copie manuscrite :

On me dira que tous les jours
Barbe fleurie et les Amours
Ne seront pas d'intelligence :
J'en conviens ; mais votre finance,
Pour cela, ne croupira pas.
N'en soyez pas dans l'embarras.

2. Il s'agit ici probablement de Régnier-Desmarets, secrétaire de l'Académie française.

3. L'ordonnateur du festin Regnard dit :

Je m'érige aux repas en maître architriclin,
Je suis le chansonnier et l'âme du festin.

4. Il est fait mention de Langeamet dans un grand noël satirique qui fut composé vers ce temps contre les personnages de la cour :

Dans la divine étable
Apparut Langeamet,
Ayant un air capable
Et nez de perroquet ;
Et, d'un ton de fausset
Commençant son ramage,
Fatigua le poupon don, don,
Si fort qu'il ordonna là, là,
Qu'on le remît en cage.

Recueil manuscrit de chansons critiques et historiques, t. III, p. 339.

5. Var. *La jeune Aurore*, dans la copie manuscrite.

En quittant le rivage maure,
Nous avoit à table trouvés,
Nos verres nets et bien lavés,
Mais nos yeux étant un peu troubles,
Sans pourtant voir les objets doubles.
Jusqu'au point du jour on chanta,
On but, on rit, on disputa,
On raisonna sur les nouvelles ;
Chacun en dit, et des plus belles.
Le grand prieur [1] eut plus d'esprit
Qu'aucun de nous sans contredit.
J'admirai son sens ; il fit rage ;
Mais, malgré tout son beau langage
Qu'on étoit ravi d'écouter,
Nul ne s'abstint de contester.
Je dois tout respect aux Vendômes ;
Mais j'irois en d'autres royaumes,
S'il leur falloit en ce moment
Céder un ciron seulement.

Je finis ; et je vous souhaite
Une victoire très-complète,
Chance à tous jeux, de la santé,
Non pas pour une éternité :
Je suis en mes vœux plus modeste ;
Pourvu que la bonté céleste,
A vous, au grand prieur, à moi,
Donne cent ans de bon aloi [2],

1. Le grand prieur de Vendôme, frère du duc de Vendôme, qui demeurait au Temple, et chez qui avait eu lieu le festin dont parle notre poëte.

2. M. P. Lacroix cite un autographe de La Fontaine, où ces huit derniers vers sont envoyés par l'auteur à un monsieur M..., avec ces mots :

« A Chaury, ce 29 avril.

« Voici, Monsieur, ce qui a été perdu de l'Épître. Je vous fais mes très-humbles baisemains, et suis votre très-humble et très-obéissant serviteur et poëte.

« De La Fontaine. »

Je serai content du partage.
Vous en méritez davantage ;
Mais la raison d'un si beau lot
Ne se dit pas toute en un mot.

Ainsi je ferai fort bien de remettre la chose à une autre fois, et de finir cet écrit par une protestation solennelle d'être, autant que dureront ces cent ans de vie que la Parque me doit filer,

Monseigneur,

de Votre Altesse, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

LETTRE XXXI[1].

A S. A. S. Mgr LE PRINCE DE CONTI[2].

[Novembre 1689.]

Monseigneur,

On m'a dit tant de fois que Votre Altesse sérénissime étoit en chemin, et que mes lettres ne la trouveroient plus à l'armée, qu'enfin j'ai manqué l'occasion de faire partir celle-ci. En quelque lieu qu'elle vous soit présentée, je vous dirai, à mon ordinaire, que les choses nous paroissent suspendues, tant en Flandre qu'aux bords du Rhin ; et, rien ne réveillant les esprits, il est arrivé un changement dans

1. Publiée dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 204 ; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 153.

2. François-Louis, prince de Conti, Massillon, dans l'oraison funèbre qu'il a prononcé pour ce prince, nous apprend qu'il avait écrit des mémoires sur les événements de son temps et sur la vie du grand Condé. « Si ces *Mémoires*, dit l'orateur, que nous avons écrits de sa main avec tant de noblesse et de précision, étoient enfin mis au jour, rien ne manqueroit plus à la gloire de ce grand homme. » Il n'a rien paru de ces précieux manuscrits.

la robe et dans les finances, qui nous a donné matière de raisonner.

On dormoit ici quand le roi,
Ayant ses raisons, et très-sages,
Parmi les gens d'un haut emploi
A fait un vrai remu-ménage,
Et mis Harlay premièrement
A la tête du parlement[1].
Il en est digne, et j'ose dire
Que Thémis en tout son empire
Trouveroit à peine aujourd'hui
Un oracle approchant de lui.
Ne plaidez qu'ayant bonne cause;
C'est maintenant la seule chose
Qui peut faire au gain du procès.
Vous contestez avec succès
Par-devant le dieu des alarmes,
Appuyé du seul droit des armes:
Harlay règle d'autres débats,
Où, je crois, vous n'excellez pas.
Ni la grandeur ni la vaillance
Ne font incliner sa balance.
Son éloge entier iroit loin:
J'aime mieux garder avec soin
La loi que l'on se doit prescrire
D'être court, et ne pas tout dire.
Pour éviter donc la longueur,
Qui met les choses en langueur,
Pontchartrain[2] règle les finances.

1. Nicolas Potier de Novion, qui falsifiait ses arrêts, fut forcé de vendre sa charge à de Harlay. (Voyez *Lettre du comte Bussy-Rabutin à Novion*, en date du 10 octobre 1689, dans le *Supplément aux Mémoires et aux lettres du comte Bussy-Rabutin*, t. I, p. 171, et la *Lettre de Mme de Sévigné*, en date du 5 septembre 1689.)

2. Louis Phelipeaux, comte de Pontchartrain. Il avait succédé à M. Pelletier, contrôleur des finances, qui avait demandé la permission de se retirer. (Voyez *OEuvres de Saint-Simon*, t. XI, p. 115 à 145; le *Journal*

Si jamais j'ai des ordonnances,
Ce qui n'est pas près d'arriver[1],
Il saura du moins me sauver
Le chagrin d'une longue attente,
Et lira d'abord ma patente.
Homme n'est plus expéditif,
Mieux instruit, ni plus inventif,
Talents aujourd'hui nécessaires.
La Briffe[2] est chargé des affaires
Du public et du souverain.
Au gré de tous il sut enfin
Débrouiller ce chaos de dettes
Qu'un maudit compteur avoit faites.
Ce n'est pas là le seul essai
Qui le rend successeur d'Harlay.
Ce poste, avec celui qu'il quitte,
Demandoit un ample mérite
Au sujet qu'on a placé là.
Hardi quiconque le suivra!
Non que Louis, par sa sagesse,
Ne puisse en conserver l'espèce ;
Tout le bien que j'ai dit d'autrui
Retombe à juste droit sur lui!

Comme j'étois près de fermer[3] ma lettre, on a écrit ici de Versailles que le roi avoit donné la qualité de ministre à M. de Seignelay[4]. Je ne vois personne qui n'en témoigne beaucoup de joie.

de Dangeau, en date du 28 septembre 1689; et les *Lettres de Mme de Sévigné*, en date du 25 septembre 1689.)

1. Il y a *prêt d'arriver* dans les premières éditions.

2. La Briffe était un ami de Turenne ; et nous apprenons, par un aveu du grand homme, que La Briffe lui prêtait souvent de l'argent sans intérêt. (Voyez la lettre de Turenne à Colbert, dans M. Delort, *Mes Voyages aux environs de Paris*, t. I, p. 300.)

3. Premières éditions : *prêt de fermer*.

4. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, fils aîné du grand Colbert, naquit à Paris en 1651, fut ministre secrétaire d'État au département

Il doit ce nouvel ornement
A son mérite seulement.
Ses soins, dignes que la fortune
Avec eux veuille concourir,
Sauront bientôt partout offrir
L'abondance en ces lieux commune ;
Sur les deux mers[1] nos matelots,
Quelque inconstants que soient les flots,
Sauront ménager pour nos voiles
L'aide des vents et des étoiles.
Ne doutez point qu'en son emploi
Redoublant ses soins et son zèle,
Sous la conduite de son roi
Le nouveau ministre n'excelle.
N'avons-nous pas vu de nos bords
Une double flotte réduite
Et se renfermer dans ses ports,
Mettant son salut dans sa fuite[2] ?
Le travail y croît, j'en conviens ;
Mais tels maux en cour sont des biens,
Et Seignelay peut y suffire.
On le voit sur-le-champ écrire
Touchant des points très-importants,
Mieux que moi, seigneur, c'est peu dire :
Mieux qu'aucun écrivain du temps.

Pour passer à d'autres matières,
Vous saurez qu'on m'a dit naguères

de la marine, et mourut le 3 novembre 1699, à l'âge de trente-neuf ans. Il avait de l'esprit, mais il était peu laborieux, et faisait passer ses plaisirs avant ses devoirs. (Voyez la *Lettre XVI de Mme de Maintenon à la comtesse de Gerai*, en date du 10 septembre 1683, t. II, p. 115, édit. 1756.)

1. Var. *Œuvres diverses :* Sur nos deux mers.

2. La Fontaine fait ici allusion au combat naval donné le 10 juillet à la hauteur de Dieppe, où M. de Tourville, vice-amiral de France, et M. de Château-Renaud battirent les flottes anglaise et hollandaise. On poursuivit l'ennemi ; et le comte d'Estrées, fils du maréchal, fit une descente à Teignmouth le 5 août, où il brûla quatre vaisseaux de guerre ennemis et plusieurs vaisseaux marchands.

Que cet hiver-ci l'opéra
A Rome se rétablira.
Cela me semble un bon augure
En la présente conjoncture,
Et commence à sentir la paix!
Je ne pense pas qu'elle échappe
Aux premiers soins du nouveau pape.
Si le Saint-Esprit mit jamais
Quelqu'un au trône de saint Pierre
Pour qui le démon de la guerre
Eut de la crainte et du respect,
C'est Alexandre[1]; car, sans dire
Qu'à nul état il n'est suspect,
Il a tout ce que l'on désire,
Expérience, fermeté,
Justice et sagesse profonde.
L'Olympe interpose au traité
La première tête du monde
En bon sens comme en dignité.
Dès à présent Sa Sainteté
S'en va cet ouvrage entreprendre.
O Paix! ne te fais point attendre.
Veux-tu que pour toi l'univers
Soupire encore deux hivers?
Fille du Ciel et d'Alexandre,
Car je te garde tous ces noms;
Renvoie au Nord les aquilons;
Fais qu'avec eux Mars se retire,
Faisant place à Flore, à Zéphyre.
Citer ces dieux, me va-t-on dire,
En parlant du pape est-il bien?
Non; mais l'art des poëtes n'est rien,
Leurs discours n'ont beauté ni grâce,

1. Pierre Ottoboni, fils du grand chancelier de la république de Venise, fut élu pape, sous le nom d'Alexandre VIII, le 16 octobre 1689. Il naquit le 10 avril 1610, et mourut le 1er février 1691, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. Ainsi il n'occupa le saint-siége que seize mois.

Sans ce langage du Parnasse.
Qu'Apollon s'exprime en païen,
Trouve-t-on cela fort étrange?
Pour bannir pourtant ce mélange,
Et parler du pape en chrétien,
Souhaitons que Dieu l'illumine,
Et que la paix, par son moyen,
Vers les fidèles s'achemine
Avec l'assistance divine
Qu'un jubilé procurera.
Dès que le poëte lui verra
Réunir la chose publique,
D'ici sans peine il partira,
Et les vers il entonnera
De Siméon dans son cantique[1];
Mais il veut vivre jusque-là.

Vous allez me faire encore une autre objection, elle est d'une nature à venir de vous; c'est que la France ne m'a pas donné charge de faire des vœux pour la paix avec tant d'empressement. Est-ce l'intérêt de la France qui vous fait aller braver les hasards, ou si c'est celui de votre gloire? Je ne démêle pas bien la chose. Peut-être même y va-t-il de votre plaisir: ce que je n'ose presque penser: *Nec tibi tam dira cupido*[2]. Cependant vous autres héros seriez bien

1. C'est-à-dire que, comme Siméon dans l'Évangile, il bénira Dieu de laisser mourir en paix son serviteur, puisque ses yeux ont vu le salut du peuple. (Voyez l'*Évangile selon saint Luc*, chap. II, vers. 29.) Marot a mis en vers ce cantique; et c'est, je crois, à cette traduction que notre auteur fait ici allusion.

Or laisse, Créateur,
En paix ton serviteur
Ensuivant ta promesse;
Puisque mes yeux ont eu
Ce crédit d'avoir veu
De ton salut l'adresse.

2. Nec tibi regnandi veniat tam dira cupido.
(VIRG., *Georg.*, I, 37.)

fâchés qu'on vous laissât vivre tranquillement. Comme si la vie n'étoit rien, et que sans elle la gloire fût quelque chose! Vous croyez être demeurés au coin du feu, à moins que vous ne vous alliez brûler sur le mont OEta, de même que fit Hercule. Pour vous répondre sur tous ces points, je vous dirai que non pas la France, mais l'Europe entière ne peut que perdre à une guerre comme celle-ci[1]. Et à votre égard, monseigneur, ne vous alarmez pas sitôt de ce mot de paix : elle est tellement difficile à faire, qu'il est malaisé qu'Alexandre VIII nous la donne dès son avénement au pontificat : *Eia! sudabit satis*[2]. Auquel cas j'ai dans l'esprit que plus vous auriez de part au projet, et mieux nous nous trouverions des assistances de la fortune. Si Jupiter recueilloit les voix (j'en reviens toujours à mon style poétique, et à quelque chose encore de plus chatouilleux; il n'est pas besoin que je m'explique ici davantage, vous voyez déjà où j'en veux venir), votre esprit et votre valeur auroient une ample matière de s'exercer[3].

1. La jalousie que la France excitait par les droits qu'elle avait exercés en explication du traité de Nimègue, les prétentions du roi pour MADAME, sa belle-sœur, sur la succession de l'électeur palatin, l'affaire des franchises, la ligue d'Augsbourg, l'invasion de l'Angleterre par le prince d'Orange; telles étaient les causes qui avaient déterminé Louis XIV à reprendre les armes en 1688.

2. Jam id exploratum est. Eia! sudabis satis,
Si cum illo inceptas homine...
(TERENT., *Phorm.*, IV, III, 627.)

3. Ceci fait allusion à la défaveur dans laquelle était le prince de Conti auprès du roi, et dont il ressentit particulièrement les effets au sujet de cette campagne. Avant qu'elle s'ouvrît, il avait demandé avec instance un régiment; le régiment lui fut refusé. Il demanda ensuite à être simple brigadier, ce qui lui fut encore refusé. Enfin il demanda à aller à la guerre comme simple volontaire : on n'osa pas s'y opposer, et il partit avec M. le duc. (Voyez les *Mémoires de la cour de France, pour les années 1688 et 1689*, par Mme de La Fayette, édit. 1742, p. 165.)

Nous en parlions il y a deux jours, Du Vivier et moi. Il me pria de vous assurer de ses très-humbles respects. Nous fîmes des vœux très-particuliers en votre faveur. Ils n'étoient ouïs que de quelques idoles chinoises et du destin, qui apparemment les exaucera, car je n'y vois rien que de raisonnable. Pour peu que je vive encore, je pourrai vous entendre dire : *Et quorum pars magna fui*[1]. Ce seroit dommage que je mourusse avant l'accomplissement de ma prophétie : non qu'on eût besoin de moi pour célébrer votre gloire; mais j'exciterois à le faire les Malherbe et les Voiture. Y a-t-il encore au monde des Voiture et des Malherbe ? Bonnes gens, je ne vous puis voir, comme dit maître François[2] dans son livre. Si je ne réponds de beaucoup de capacité pour ma part, je réponds au moins de beaucoup de zèle, étant avec autant de passion que de profondeur de respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse sérénissime, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

1. Virg. *Æneid.*, II, 6.

2. « Gens de bien, Dieu vous saulve, et guard! Où estes-vous? Je ne vous peuz veoir. Attendez que je chausse mes lunettes. » (Rabelais, *Nouveau Prologue du quart livre.*)

LETTRE XXXII[1].

A MESDAMES D'HERVART, DE VIRVILLE ET DE GOUVERNET.

[1691]

AUX MUSES.

Intendantes du Parnasse,
Si de traits remplis de grâce
Vos faveurs ornent les vers
Dont j'entretiens l'univers,
Aujourd'hui je vous implore :
Donnez à ma voix encore
L'éclat et les mêmes sons
Qu'avoient jadis mes chansons.
Toute la cour d'Amathonte
Étant à Bois-le-Vicomte,
Muses, j'ai besoin de vous.
Venez donc de compagnie,
Par vos charmes les plus doux,
Ressusciter mon génie.
Je sens qu'il va décliner ;
C'est à vous de lui donner
Des forces toutes nouvelles :
Car je veux louer trois belles ;
Je veux chanter haut et net

1. Publiée d'abord par Walkenaer dans les *Nouvelles OEuvres diverses de la Fontaine et Poésies de François de Maucroix*, 1820, in-8°, p. 102, et dans l'édition des *OEuvres complètes de La Fontaine*, 1820, in-18, t. XV, p. 84, d'après l'original écrit de la main de La Fontaine, qui se trouva dans le *Recueil des pièces en vers et en prose, depuis 1690 jusques et y compris 1725* (bibliothèque de M. le baron Benjamin Delessert), t. I, p. 449-454.

Virville [1], Hervart, Gouvernet [2].
J'en ferai mes trois déesses,
Leur donnant, à ma façon,
Et l'Amour pour compagnon,
Et les Grâces pour hôtesses.
J'y joindrai les menus dieux
Qu'Hervart a pour satellites,
De leurs troupes favorites
S'accompagnant dans les lieux
Où Lulli règne et Molière.
Le sermon voit rarement
Une telle fourmilière;
Ce n'est pas leur élément:
Hervart alors congédie
Presque moitié de ces gens;
A Vénus, sa bonne amie,
Les prêtant pour quelque temps.
Tout est en plein dans l'ombrage
Qui n'eût jamais son pareil.
Il n'est forêt ni bocage
Plus ennemis du soleil.
Dans ses réduits les moins sombres
Se cache aisément l'Amour.

1. Mme la comtesse de Viriville, ou Virville, comme écrit La Fontaine pour abréger, était la sœur du marquis de Gouvernet, et la femme de Groslée, comte de Viriville, qui mourut gouverneur de la ville et de la citadelle de Montélimart, le 26 septembre 1705. La comtesse de Viriville vivait encore en 1713. Cette dame était de la maison de La Tour-Gouvernet, branche de celle de La Tour-du-Pin. Son fils, le comte de Viriville, succéda à son père dans le gouvernement de Montélimart, à l'âge de sept à huit ans. Ce fut le dernier rejeton de la maison de Groslée.

2. De Monville, dans sa *Vie de Mignard*, p. 70, nous apprend que la marquise de Gouvernet était la sœur de M. d'Hervart. Dans les *OEuvres de Vergier*, t. II, p. 98, édit. 1750, on trouve une lettre adressée à Mme la comtesse de Virville, datée de 1716; et à la page 265 du même volume sont des vers à Mlle de Gouvernet, pour le jour de sa fête, que était la Saint-Antoine. Vergier écrit *Vireville*, La Fontaine *Virville*, même dans la suscription de cette lettre. Cette demoiselle de Gouvernet, à laquelle Vergier adressa des vers, était la fille du marquis, par conséquent la nièce de M. d'Hervart par sa sœur.

Sous l'épaisseur de leurs ombres
Je pourrois bien quelque jour
Laisser mon cœur en otage.
Le reste du composé
Est l'être le plus volage
Dont Dieu se soit avisé.

Comme il y a longtemps que vous vous mêlez de mes affaires, vous savez aussi bien que moi que ce que je dis est véritable. S'il étoit possible que vous fixassiez le mercure pour quelques jours, je me hasarderois d'aller trouver les personnes dont il s'agit; mais de demeurer tranquille à Bois-le-Vicomte pendant qu'on répétera à Paris mon opéra[1], c'est ce qu'il ne faut espérer d'aucun auteur, quelque sage qu'il puisse être. Je resterai donc en un lieu où je vais et viens comme bon me semble; et où je puis cacher ma marche quand il me plaît : ce sera autant de danger que j'éviterai. Toutes muses que vous êtes, entreprendriez-vous de me préserver du péril à quoi je m'exposerois en m'allant enfermer dans un château où madame d'Hervart et ses nièces n'épargnent âme vivante, et me retiendroient par enchantement, contre tout droit d'hospitalité? Que deviendrois-je avec mon humeur volage, et qui ne sauroit souffrir nul attachement? Il me siéroit bien de faire là le passionné et le chevalier errant, moi qui ne serois pas reçu écuyer du moindre des héros de tous les livres d'Amadis.

Oh ! si j'avois un empire,
Si j'étois roi du Pérou !...
Je vois qu'Hervart me va dire :
Votre souhait est bien fou.

1. L'*Astrée*. (Voyez t. V, p. XXXVIII.)

Si vous aviez des couronnes,
Eh bien ! qu'est-ce que cela ?
Feriez-vous de nos personnes
La conquête à ce prix-là ?
Vienne Jupiter lui-même,
Et le dieu qui fait qu'on aime :
Ayant pour eux le Destin,
Ils y perdront leur latin.

Pour vous récompenser de vos vœux et vous payer de votre monnoie, voici ce qui vient de me venir dans la pensée.

Oh ! si le dieu du Parnasse
Avoit inspiré Colasse[1]
Comme l'on dit qu'il a fait,
La chose iroit à souhait.
Selon toutes les merveilles
Qu'on en dit présentement,
Les yeux n'auroient nullement
A se moquer des oreilles.

LETTRE XXXIII[2].

A M. LE CHEVALIER DE SILLERY[3].

Ce 28 août 1692.

Jamais nos combattants n'ont été si hardis ;
Nos moindres fantassins sont autant d'Amadis.

1. Pascal Colasse, compositeur de la musique de l'opéra d'*Astrée*.

2. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes*, 1696, p. 257 ; réimprimée dans les *OEuvres diverses*, édit. 1729, t. II, p. 161 ; et par Walkenaer, d'après une copie autographe, dans les *Nouvelles OEuvres diverses de La Fontaine*, 1820, in-8°, p. 97.

3. Sur le chevalier de Sillery, voyez ci-dessus, p. 417, note 1. C'est à sa sœur Gabrielle-Françoise de Sillery que La Fontaine a dédié la fable XIII, livre VIII.

La présence du roi, ses ordres, son exemple...
Quel roi ! c'est aux neuf Sœurs de lui bâtir un temple.
Mon art ne suffit pas pour de si hauts projets.
Les soins, dis-je, du prince animant ses sujets,
On prend des murs. Quels murs ! vrais remparts de la Flandre,
Qu'un autre que Louis seroit dix ans à prendre[1].
Ah ! si le ciel vouloit que nous eussions le tout !
Quel pays ! vous voyez ses défenseurs à bout.
Je n'en dirai pas plus, notre roi n'aime guères
Qu'on raisonne sur ces matières.

Voilà bien des *quels* entassés les uns sur les autres, et une figure bien répétée; si faut-il pourtant l'employer encore sur ce qui regarde Monsieur le Duc[2].

Quel prince ! Nous savons qu'il s'est trouvé partout;
Que, dédaignant le bruit d'une valeur commune,
Il s'est distingué jusqu'au bout ;
Que Francœur, Jolicœur, Jolibois, la Fortune,
Grenadiers, gens sans peur, vrais suppôts de Césars,
Avec moins de plaisir s'exposent aux hasards.
Tel on voit qu'un lion, roi de l'ardente plage,
De sang et de meurtre altéré,
Porte sur les chasseurs un regard assuré,
Et se tient fier d'être entouré
De mille marques de carnage[3].
Je change en cet endroit de style et de langage.
Ne vous semble-t-il pas que je m'en suis tiré
Ainsi qu'un voyageur en des bois égaré ?
Il faut reprendre nos brisées.

1. Louis XIV, commandant en personne, prit Namur le 5 juin 1692; le château se rendit le 30.

2. Le duc de Bourbon, mort en 1710, dans sa quarante-deuxième année. Il déploya la valeur la plus intrépide à Steinkerque, à Nerwinde.

3. VAR. Dans les *OEuvres posthumes* et dans les *OEuvres diverses*, on lit :

Porte sur les chasseurs un regard assuré,
Et les fait du péril entrer tous en partage.

Les Muses ne sont pas sur ce prince épuisées.
Quel plaisir pour celui dont il reçut le jour!
Le bon sens et l'esprit, conducteurs du courage,
Sont du sang des Condés l'ordinaire apanage[1].
Moi, j'en tiens cent louis, chacun m'en fait la cour.
Il a déifié ma veine.
Mes soins en valoient-ils la peine?
Il ne s'en faut point étonner.
Que ne lui vit-on pas donner
Dans le temps qu'il tint cour plénière
Pour une fête singulière?
Chantilly fut la scène, endroit délicieux[2].
Sans que tout fût parfait chacun fit de son mieux.
Tous rapportèrent de ces lieux
De grosses et notables sommes.
Il a payé comme les dieux
Ce qu'ils ont fait comme des hommes[3].

Il n'est bruit ici que de votre prince. Tout le monde lui attribue l'avantage que nous avons remporté au combat

1. VAR. *OEuvres posthumes* et *OEuvres diverses :*

Sont des Condés enfin l'ordinaire apanage.

2. VAR. *OEuvres posthumes* et *OEuvres diverses :* Objet délicieux.

3. VAR. Dans la *Collection de pièces en vers et en prose, manuscrites et imprimées, sur la politique et la littérature, depuis 1690 jusqu'en 1723,* en 8 vol. in-4°, appartenant à M. Delessert, on trouve une copie au net de cette épître, toute différente, comme on va le voir, et à laquelle nous nous serions conformés dans notre texte pour plusieurs vers qui nous paraissent préférables à ceux du texte actuel, si nous n'avions pas trouvé de cette épître une copie au net de la main de La Fontaine, et sans aucune rature, que nous avons dû préférer à l'autre copie, qui est d'une main étrangère. Dans cette dernière, après le vers :

Quel roi! C'est aux neuf Sœurs de lui bâtir un temple,

on lit ce qui suit :

« Je n'oserois prétendre à des desseins si hauts :
Ce prince, par lui-même animant nos héros,
Force en très-peu de jours le rempart de la Flandre,
Namur, que d'autres rois seroient dix ans à prendre.
Un mois a vu finir ces glorieux travaux;
D'inexpugnables murs, la saison conjurée,

de Steinkerque[1]. C'est là un fort beau sujet de poëme : le caractère du héros, l'action et les circonstances, il n'y manque rien que le bon Homère ou le bon Virgile, si vous voulez : car, pour votre poëte, il ne faut plus vous y attendre ; je suis épuisé, usé, sans le moindre feu, et ne sais comment j'ai pu tirer de ma tête ces derniers vers.

Cent États, rien n'a pu prolonger leur durée.
Les vaincus sont heureux ; ces peuples dans leur cœur
Souhaitent que Louis subjugue la contrée,
Prince humain, sage maître, et modeste vainqueur.

« Dans toutes les relations qui nous sont venues du siége, Monsieur le Duc a fait des choses extraordinaires ; il s'est trouvé à quatre attaques, trois où il étoit de jour, et une comme volontaire.

« On sait que, dédaignant une commune gloire,
Il s'est trouvé partout, et partout signalé ;
Que par lui chacun a tremblé ;
Qu'à ses côtés marchoient la Parque et la Victoire,
Et que l'élite enfin des nourrissons de Mars*
S'est avec moins d'ardeur exposée aux hasards.
Le roi des animaux, entouré de carnage,
Pardonne rarement au chasseur abattu ;
Maître de son courroux Bourbon s'est toujours vu,
Quoique emporté par son courage.
Quel plaisir a celui duquel il tient le jour !
J'en tiens un beau présent, chacun m'en fait la cour :
Il m'a déifié, ma gloire atteint le faîte ;
Je touche maintenant l'Olympe de la tête.
Quel que soit ce présent, se faut-il étonner ?
Combien Condé sut-il donner,
Dans le temps qu'il tint cour plénière,
Pour une fête singulière ?
Ce fut à Chantilly, séjour délicieux.
Il s'y rendit plus d'une muse,
De ses bienfaits toute confuse.
Chacun rapporta de ces lieux
Force beaux dons, notables sommes,
Condé payant comme les dieux
Ce que l'on fait comme des hommes. »

* Les grenadiers.

Le reste de l'épître, dans cette copie, est conforme à l'imprimé et à la copie qui est de la main de La Fontaine, sauf quelques légères variantes qui ne valent pas la peine d'être rappelées. (W.)

1. Le 3 août 1692, sur le prince d'Orange, dont l'infanterie fut taillée en pièces par le duc de Luxembourg.

Quand je dis sans feu, c'est de celui qui a fait les fables et les contes que je veux parler; car d'ailleurs je ne suis pas avec moins d'ardeur que j'étois il y a dix ans, monsieur, votre très-humble et très-obéissent serviteur et poëte.

P. S. Ces vers ont été commencés incontinent après la prise de Namur et avant les dernières actions de Monsieur le Duc, à votre combat d'Enghien[1]. On n'a pas sitôt loué une chose qu'il en vient une autre. Dites à ce prince qu'il nous donne quelque relâche, car il nous constitue toujours en de nouveaux frais par de nouveaux témoignages de sa valeur : ni moi à l'âge de vingt-cinq ans, ni tête d'homme n'y suffiroit.

LETTRES XXXIV ET XXXV

A M. DE MAUCROIX[2].

I[3].

Il faut que tu aies oublié quelque chose dans la copie, car ce qui est au crayon ne s'y rapporte pas. Du reste, j'ai corrigé cela, et je t'envoie une autre copie. J'aime mieux que tu me recueilles le tout.

J'ai un conte à te faire. Adieu.

1. Ces mots, *à votre combat d'Enghien*, manquent dans les éditions imprimées; et les phrases qui suivent sont tronquées. Nous les avons rétablies d'après l'original écrit de la main de La Fontaine. (W.)

2. Ces deux billets, auxquels il n'est pas possible d'assigner une date, ont été publiés, d'après des autographes, par M. P. Lacroix, *Œuvres inédites de La Fontaine*, p. 265.

3. Ce billet est écrit au verso de la fable : *la Mouche et la Fourmi* (liv. IV, III), adressée : « A mon ami Maucroix. »

II[1].

Mets cette fable dans ton Recueil, et fais-en ton profit. Je ne te manderai pas mon sentiment sur tes derniers vers, qui m'ont édifié. Si tout le reste y ressemble, je donnerai de bien loin la palme à tes Homélies sur tes vers dignes du paganisme. Quant à tes deux dernières épigrammes, j'en donnerois le choix pour une épingle.

Adieu. J'ai trois autres fables sur le chantier. J'ai refait *le Gland et la Citrouille.*

EXTRAIT DE DEUX LETTRES

DE NINON DE LENCLOS[2]

A M. DE SAINT-ÉVREMOND.

J'ai su que vous souhaitiez La Fontaine en Angleterre. On n'en jouit guère à Paris. Sa tête est bien affoiblie. C'est le destin des poëtes : le Tasse et Lucrèce l'ont éprouvé. Je doute qu'il y ait eu du philtre amoureux pour La Fontaine; il n'a guère aimé de femmes qui en eussent pu faire la dépense.

A MADAME LA DUCHESSE DE MAZARIN.

Je ne plains pas beaucoup La Fontaine de l'état où il est, craignant qu'on n'ait à me plaindre de celui où je suis. A son âge et au mien, on ne doit pas s'étonner qu'on perde la raison, mais qu'on la conserve. La conversation n'est pas un grand avantage ; c'est un obstacle au repos des vieilles gens, une opposition au plaisir des jeunes personnes. La Fontaine ne se trouve point dans l'embarras qu'elle sait donner, et peut-être en est-il plus heureux. Le mal n'est pas d'être fou, c'est d'avoir si peu de temps à l'être.

1. Ce billet est écrit au-dessous de la fable : *l'Huître et les Plaideurs* (liv. IX, IX), que La Fontaine envoyait à Maucroix.

2. *Œuvres de M. de Saint-Évremond,* avec la vie de l'auteur, par Des

LETTRE XXXVI.

A M. DE MAUCROIX[1].

26 octobre 1694.

. . . . . .

. . . . . .

J'espère que nous attraperons tous deux les quatre-vingts ans[2], et que j'aurai le temps d'achever mes hymnes[3]. Je mourrois d'ennui si je ne composois plus. Donne-moi tes avis sur le *Dies iræ, dies illa*[4], que je t'ai envoyé. J'ai encore un grand dessein, où tu pourras m'aider. Je ne te dirai pas ce que c'est, que je ne l'aie avancé un peu davantage.

LETTRE XXXVII[5].

AU MÊME.

Tu te trompes assurément, mon cher ami, s'il est bien vrai, comme M. de Soissons[6] me l'a dit, que tu me croies

Maizeaux; nouv. édit. (Paris), 1753, 12 vol. in-12, t. VI, p. 73 et 76. Ces deux lettres ne portent pas de date, mais elles peuvent être par conjecture datées de 1693.

1. Ce fragment de lettre a été publié dans les *OEuvres posthumes de M. de Maucroix*, 1710, p. 348.

2. Ce vœu se réalisa pour Maucroix, qui mourut le 9 avril 1708, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; mais La Fontaine termina ses jours un an après avoir écrit cette lettre, et n'atteignit pas soixante-quatorze ans.

3. Tout entier à la dévotion, il ne composait plus que des ouvrages pieux.

4. Voyez t. VI, p. 391.

5. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres diverses*, 1729, t. II, p. 167.

6. Fabio Brulart de Sillery, frère du chevalier de Sillery, auquel La Fon-

plus malade d'esprit que de corps. Il me l'a dit pour tâcher de m'inspirer du courage; mais ce n'est pas de quoi je manque. Je t'assure que le meilleur de tes amis n'a plus à compter sur quinze jours de vie. Voilà deux mois que je ne sors point, si ce n'est pour aller un peu à l'Académie, afin que cela m'amuse. Hier, comme j'en revenois, il me prit au milieu de la rue du Chantre une si grande foiblesse que je crus véritablement mourir. O mon cher! mourir n'est rien; mais songes-tu que je vais comparoître devant Dieu? Tu sais comme j'ai vécu. Avant que tu reçoives ce billet, les portes de l'éternité seront peut-être ouvertes pour moi.

10 février 1695.

RÉPONSE DE M. DE MAUCROIX [1].

14 février 1695.

Mon cher ami, la douleur que ta dernière lettre me cause est telle que tu te la dois imaginer. Mais en même temps je te dirai que j'ai bien de la consolation des dispositions chrétiennes où je te vois. Mon très-cher, les plus justes ont besoin de la miséricorde de Dieu. Prends-y donc une entière confiance, et souviens-toi qu'il s'appelle le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation. Invoque-le de tout ton cœur. Qu'est-ce qu'une véritable contrition ne peut obtenir de cette bonté infinie? Si Dieu te fait la grâce de te renvoyer la santé, j'espère que tu viendras

taine a adressé la lettre XXXIII, et de Mlle de Sillery, à laquelle il a dédié la fable XIII du livre VIII, était le sixième fils de Louis-Roger Brulart de Sillery. Il fut sacré évêque de Soissons le 23 mars 1692, et fut reçu à l'Académie française en 1705. Il mourut le 20 novembre 1714. Il était fort lié avec Maucroix, qui lui a dédié plusieurs de ses ouvrages.

1. Imprimée pour la première fois dans les *OEuvres posthumes de M. de Maucroix*, 1710, p. 347.

passer avec moi les restes de ta vie, et souvent nous parlerons ensemble des miséricordes de Dieu. Cependant, si tu n'as pas la force de m'écrire, prie M. Racine de me rendre cet office de charité, le plus grand qu'il me puisse jamais rendre. Adieu, mon bon, mon ancien et mon véritable ami. Que Dieu, par sa très-grande bonté, prenne soin de la santé de ton corps et de celle de ton âme !

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE BOILEAU DESPRÉAUX A MAUCROIX[1].

29 avril [1695].

Les choses hors de vraisemblance qu'on m'a dites de M. de La Fontaine sont à peu près celles que vous avez devinées; je veux dire que ce sont ces haires, ces cilices et ces disciplines[2] dont on m'a assuré qu'il affligeoit fréquemment son corps, et qui m'ont paru d'autant plus incroyables de notre défunt ami, que jamais rien, à mon avis, ne fut plus éloigné de son caractère que ces mortifications. Mais quoi ! la grâce de Dieu ne se borne pas à des changements ordinaires, et c'est quelquefois de véritables métamorphoses qu'elle fait. Elle ne paroît pas s'être répandue de la même sorte sur le pauvre M. Cassandre, qui est mort tel qu'il a vécu, c'est à savoir très-misanthrope, et non-seulement haïssant les hommes, mais ayant même assez de peine à se réconcilier avec Dieu, à qui, disoit-il en mourant, il n'avoit nulle obligation. Qui eût cru que de ces deux hommes, c'étoit M. de La Fontaine qui étoit le vase d'élection ? Voilà, monsieur, de quoi bien augmenter les réflexions sages et chrétiennes que

1. Cette lettre, qui se trouve dans toutes les éditions des *Œuvres de Boileau*, avait paru d'abord dans les *Œuvres posthumes de M. de Maucroix* (Paris, Jacques Estienne, 1710, in-12). Brossette, dans ses notes sur *Œuvres de Boileau*, dit qu'il en a l'original entre les mains.

2. Du maître qui s'approche il prévient la justice,
Et l'auteur de Joconde est armé d'un cilice.
(Louis Racine, *Épit. à J.-B. Rousseau.*)

vous me faites dans votre lettre, et qui me paroissent partir d'un cœur sincèrement persuadé de ce qu'il dit...

EXTRAIT

DES MÉMOIRES DE MAUCROIX[1].

Le 13 mars 1694[2], mourut, à Paris, mon très-cher et très-fidèle ami, M. de La Fontaine. Nous avons été amis plus de cinquante ans, et je remercie Dieu d'avoir conduit l'amitié extrême que je lui portois, jusques à une si grande vieillesse, sans aucune interruption ni aucun refroidissement, pouvant dire que je l'ai toujours tendrement aimé, et autant le dernier jour que le premier. Dieu, par sa miséricorde, le veuille mettre dans son saint repos ! C'étoit l'âme la plus sincère et la plus candide que j'aie jamais connue ; jamais de déguisement : je ne sais s'il a menti en sa vie. C'étoit, au reste, un très-bel esprit, capable de tout ce qu'il vouloit entreprendre. Ses Fables, au sentiment des plus habiles, ne mourront jamais, et lui feront honneur dans toute la postérité.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DE MAUCROIX[3].

AU P.*** DE LA C. DE J.

30 mars 1704.

... Vous me demandez ce que veut dire M. de La Fontaine dans la préface du second recueil de ses Fables, lorsqu'il dit

1. Maucroix. *Œuvres diverses*, publiées par Louis Paris, sur le manuscrit de la bibliothèque de Reims. Reims, chez Brissart Binet, 1854, 2 vol. pet. in-8°, t. II, p. 353.

2. On ne s'explique cette erreur de date que par une faute de copiste, car la mort de La Fontaine est incontestablement du 13 avril 1695.

3. *Œuvres posthumes de M. de Maucroix* (Paris, J. Estienne, 1710, in-12).

qu'il a donné à la plupart de ces dernières fables *un air et un tour un peu différent de celui qu'il avoit donné aux premières.* Voulez-vous que je vous parle franchement? Je le sais aussi peu que vous, et je me suis fait plusieurs fois cette question à moi-même, avant que vous me l'eussiez faite. Pour moi, je trouve qu'il n'y a nulle différence, et je crois que notre ami n'a pas trop pesé ses paroles en cette occasion; mais je puis du moins vous assurer, en général, qu'il regardoit ses Fables comme le meilleur de ses ouvrages. Il disoit pourtant qu'il y avoit quelquefois plus d'esprit dans les poésies qui lui ont fait verser des larmes sur la fin de ses jours. Au reste, c'étoit l'âme la plus sincère et la plus candide qui fut jamais. « M. de La Fontaine ne ment point en prose, » disoit Mme de La Sablière...

PIÈCES DIVERSES

ATTRIBUÉES A LA FONTAINE

AVERTISSEMENT

Après avoir accueilli dans les *Œuvres diverses* tout ce dont La Fontaine nous a paru en légitime possession, tout ce qui lui est acquis, selon nous, et lui doit être maintenu, il nous reste à citer quelques morceaux qui lui sont attribués avec plus ou moins de vraisemblance. La Fontaine est un des écrivains auxquels les éditeurs ont prêté et prêtent le plus libéralement toutes sortes de compositions qu'ils rencontrent dans les nombreux recueils du temps. Et cela se comprend sans peine. Comme il a cultivé tous les genres de poésie fugitive, comme il a, selon son expression :

Invoqué des neuf Sœurs la troupe tout entière,

on trouve aisément dans son œuvre quelque pièce offrant des points de comparaison avec celle où l'on croit reconnaître sa manière. Puis il a été imité de toute façon par ses contemporains et par les générations qui vinrent immédiatement après lui. Il engendra une légion de fabulistes, une légion de conteurs grivois. A plus forte raison tous les auteurs de « galanteries », comme on disait alors, de compliments, de lettres mêlées de prose et de vers, s'empressèrent-ils de marcher sus ses traces. De son vivant, on le proclama inimitable, comme nous l'avons

dit[1]; mais les rimeurs n'en crurent rien, et les recueils de l'époque l'attestent surabondamment.

De là vient cette affluence de compositions dont on tend sans cesse à grossir l'œuvre du délicat poëte, et qui finiraient par la dénaturer si la critique n'y mettait bon ordre. Dès la fin du XVIIe siècle, cette tendance se manifesta dans les compilations des libraires de Hollande. On n'a guère cessé depuis lors d'ajouter tantôt une pièce, tantôt une autre, parfois même des recueils entiers, aux œuvres complètes de La Fontaine. M. P. Lacroix, dans deux publications récentes, a résumé toutes ces tentatives. Dans un premier volume d'*Œuvres inédites* publié en 1863, et dans un second volume de *Nouvelles Œuvres inédites* publié en 1868, il a rassemblé tout ce qui avait été fait en ce genre, et il y a considérablement ajouté. On a dans ces deux volumes tout ce qu'on s'est jamais avisé de prêter à La Fontaine, et l'on peut même dire tout ce que sans doute on s'avisera jamais de lui prêter, tant M. P. Lacroix a fait une perquisition ardente et aventureuse dans tous les recueils imprimés ou manuscrits. Il a ainsi préparé et facilité la tâche des éditeurs.

Ceux-ci ne peuvent ni tout accepter, ni tout écarter. S'il faut craindre de placer sous le nom du poëte des pages dont il n'est pas l'auteur, il serait d'autre part regrettable de rejeter un seul vers qui fût vraiment de lui. L'important, selon nous, est de ne pas mêler ces pièces incertaines avec les pièces authentiques. En les rangeant sous une rubrique spéciale et en les imprimant dans un autre caractère, on met en garde le lecteur et on lui permet de se rendre compte du degré de confiance que tel morceau lui doit inspirer.

Mais, cette précaution prise, encore faut-il apporter dans le choix de ces morceaux apocryphes une juste mesure. Nous n'admettons pas ici ceux qu'une simple conjecture attribue à La Fontaine, surtout lorsque d'autres auteurs en ont la possession notoire, et qu'il en faudrait dépouiller Pellisson, Vergier, Hesnaut

1. T. I, p. LXXXIX.

Autreau, La Monnoye, Grécourt, etc. Le caractère poétique qu'on croit reconnaître, la marque de fabrique, pour ainsi dire, qu'on signale, ne nous suffit pas. « L'écriture qui semble d'une main que le poëte employait souvent et qui a copié d'autres pièces de La Fontaine » ne nous paraît pas non plus un argument décisif. Ce sont là des éléments d'appréciation trop arbitraire, et qui laisseraient le champ libre à toute espèce d'intrusion nouvelle : toute l'immense quantité des pièces volantes que produisit la seconde moitié du XVIIe siècle envahirait peu à peu l'œuvre de La Fontaine. Nous voulons qu'il y ait quelque raison positive à faire valoir, quelque commencement de preuve, si léger qu'il soit.

Parmi les morceaux que nous repoussons absolument, est *la Fameuse Comédienne, ou Histoire de la Guérin,* libelle anonyme dirigé contre la veuve de Molière et dans lequel Molière lui-même reçoit plus d'une atteinte. M. Lacroix s'est fait un argument d'une note que l'abbé Mercier de Saint-Léger tira des *Stromates* de Jamet le jeune, et qui est ainsi conçue : « Lancelot et l'abbé Lebeuf croyoient cet ouvrage de Blot ou du célèbre La Fontaine. » L'abbé Mercier aurait pu tirer des mêmes *Stromates* une autre note tout aussi digne de foi : « On attribue les *Intrigues de la femme de Molière* (il s'agit du libelle en question) au célèbre Racine. M. Racine, son fils, ne m'a dit ni oui ni non. » Comme vous voyez, Jamet n'était pas embarrassé de procurer d'illustres auteurs aux opuscules anonymes qui lui tombaient sous la main.

M. P. Lacroix insiste sur l'autorité qu'aurait le témoignage de Lancelot, qui, d'après les lettres de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, aurait été chargé de diriger les éditions des Œuvres de La Fontaine de 1726 et de 1729, et aurait eu sous les yeux les papiers et les manuscrits de La Fontaine. Ce témoignage mériterait sans doute considération s'il était direct et positif. Mais il est clair que Lancelot, s'il avait trouvé dans les papiers qui lui furent remis quelque témoignage de la prétendue paternité de La Fontaine, ne se serait pas exprimé d'une manière

dubitative et n'aurait pas laissé le choix libre entre Blot (on ne sait qui serait ce Blot) et La Fontaine. Il est évident que Jamet lui-même n'avait attaché que bien peu de valeur à une opinion ainsi émise, puisque cela ne l'empêcha pas de porter ses conjectures ailleurs, et de trouver au libelle anonyme un auteur encore moins vraisemblable.

Il y aurait d'autres raisons de ne point tenir compte d'une assertion jetée au hasard par un compilateur sans discernement comme Jamet le jeune. Mais ce que nous venons de dire suffira, en rappelant en outre le mot de l'abbé d'Olivet : « Que La Fontaine a certainement mérité que sa mémoire fût à jamais sous la protection des honnêtes gens. »

I.

REQUÊTE A LA POSTÉRITÉ[1].

[1661. — 1664.]

A nos seigneurs de la Postérité,
Juges des rois, et tout pleins d'équité :
Paul Pellisson, dans une prison noire,
Manquant de tout, même d'une écritoire,
Comme il le peut en son entendement
Vous fait sa plainte, et remontre humblement
Qu'il a procès contre un Roi magnanime
Qui fut toujours l'objet de son estime.
Pour le servir, il quitta les amours,

1. Cette pièce a toujours passé pour être de Pellisson, et dans le *Recueil de poésies chrétiennes et diverses* que La Fontaine lui-même dédia au prince de Conti en 1671, elle figure sous le nom de Pellisson. Cependant M. P. Lacroix veut que La Fontaine en soit le véritable auteur. Il argumente de la forme du morceau. Jamais, selon lui, Pellisson, prisonnier à la Bastille, et enveloppé dans la grave affaire de Fouquet, n'aurait employé ce style marotique, n'aurait plaidé sa cause sur ce ton léger et badin. Tout y fait reconnaître au contraire la main de La Fontaine. Ces vers, toujours au dire de M. Lacroix,

A tous faisant galantes écritures,
A tous Marots, Brodeaux, Mellins, Voitures,
A tous Arnaulds, Sarrasins, Pellissons,

valent une signature; La Fontaine seul pouvait invoquer tous ces noms ensemble et les associer bizarrement : Arnauld avec Marot ! Lui seul surtout pouvait mettre Pellisson lui-même dans la compagnie. La Fontaine aurait donc écrit cette *Requête* pour le compte de son ami, et aurait par la suite continué de lui en laisser l'honneur. Au moins y a-t-il quelque chose de saisissable dans ces arguments ; et nous croyons que le morceau doit être, par conséquent, soumis à l'appréciation du lecteur.

Les tendres vers et les tendres discours,
Mourut au monde, et de très-bonne grâce,
Son épitaphe en fut faite au Parnasse[1];
Veilla, sua, courut, n'oublia rien,
Pendant quatre ans, hors d'acquérir du bien,
N'en voulant point, qu'il ne lui vînt sans crime,
Ou qu'un patron ne rendît légitime.
Bien lui fut dit, par gens de très-bon sens,
Qu'il se hâtât ; que c'en étoit le temps ;
Que, s'il venoit quelque prompte retraite,
Il passeroit pour n'être qu'un poëte.
Mais, toujours ferme en sa première humeur,
Se contenta de sentir en son cœur
Que, pour connoître ou l'histoire ou la fable,
De nuls emplois il n'étoit incapable,
Ni dédaigneux pour les moins importants,
Ni foible aussi pour soutenir les grands,
Quoi qu'il en soit, ou faveur ou mérite,
Sa part d'emploi, d'abord la plus petite,
Fut la plus grande après qu'il fut connu.
Lui, le premier, quoique dernier venu,
On le vit lors traiter, compter, écrire,
Pour l'intérêt de tout un vaste empire.
Et toutefois, ô souvenir amer !
Pour ce grand prince, il sut encor rimer ;
Témoin ces vers : « Puisque Louis l'ordonne,

1. Allusion à l'épitaphe suivante composée par Ménage en 1658, lorsque Pellisson dut renoncer à la poésie et à la vie littéraire pour s'attacher à Fouquet et se consacrer exclusivement aux affaires :

Ici gît le fameux Acante.
L'honneur des rivages françois.
Il tiroit après lui les rochers et les bois
Par les sons amoureux de sa lyre charmante.
Passant, ne pleure point son sort :
De l'illustre Sapho *, que respecta l'envie,
Il fut aimé pendant sa vie ;
Il en est plaint après sa mort.

* *Sapho*, Mlle de Scudéry.

Arbres, parlez mieux que ceux de Dodone ;
Louis le veut : sortez, Nymphes, sortez[1] ! »
Mais au milieu de ces prospérités
Il plut au Ciel, par un grand coup de foudre,
En un moment de la réduire en poudre.

•

Il ne veut pas mettre en longue oraison
Les longs ennuis de sa dure prison,
N'ayant, pour lui, courroux, mépris, ni haine.
On l'en plaignoit : il les souffroit sans peine ;
Quand un démon, jaloux et suborneur,
Pour lui ravir ce reste de bonheur,
Aux plus hauts lieux forma de vains nuages,
Troubla les airs, excita cent orages.
Vous le savez, grilles, portes, verroux,
Si, dans ces lieux, sans nul témoins que vous,
Son cœur, sa main, sa langue, sa mémoire,
Du grand Louis n'ont révélé la gloire,
Faisant pour lui ce qu'un cœur bien pieux
Au même état auroit fait pour les dieux !
Vous le savez, ô Puissance divine,
S'il eût jamais l'esprit à la rapine !
Et toutefois, sans bien savoir pourquoi,

•

1. Allusion à ces vers du prologue des *Fâcheux*, composé par Pellisson pour la fête de Vaux, où cette comédie de Molière fut représentée la première fois :

Ces Termes marcheront, et si Louis l'ordonne,
Ces arbres parleront mieux que ceux de Dodone.
Hôtesses de leurs troncs, moindres divinités,
C'est Louis qui le veut, sortez, Nymphes, sortez !

Cette citation prouve, d'une manière à peu près certaine, que La Fontaine est l'auteur de la *Requête à la Postérité*. Pellisson se fût bien gardé de rappeler cette fête de Vaux, qui avait été un des motifs, sinon la cause principale, de la disgrâce de Fouquet ; cette fête dont Louis XIV conservait un souvenir si jaloux et si amer. Quant à La Fontaine, il n'y regardait pas de si près, et il mettait ici en scène, sous les yeux du roi, ces Nymphes de Vaux qu'il avait déjà introduites, sans l'aveu de Fouquet, dans la fameuse élégie sur les malheurs d'*Oronte*. (P. L.)

Certaines gens, qu'on nomme Gens du Roi,
Bien renfermé, le déchirent d'injures.
Lui demandant par longues écritures
Les millions, que faisant son devoir
Il n'eut jamais, mais qu'il pouvoit avoir.
On le diffame, et, qui pis est encore,
Il le sait bien, mais il faut qu'il l'ignore.
O nos sèigneurs de la Postérité!
Juges des rois, plaise à votre équité,
Quant aux écrits qui ternissent sa gloire,
Ne pas les lire, ou bien ne pas les croire;
Consens pourtant que vous alliez prêchant
Qu'il fut un sot, mais non pas un méchant.

Quant à Louis, l'ornement de son âge,
Si, dans six mois, un an ou davantage,
Il ne lui rend, sans y manquer en rien,
Liberté, joie, honneur, repos et bien;
Quoique à la gloire il ait droit de prétendre
Plus qu'un César et plus qu'un Alexandre,
Cè nonobstant pour sa punition,
Le déclarer égal à Scipion :
A cet effet, ôter à son histoire,
Sans que jamais il en soit fait mémoire,
Quatre vertus, six grandes actions,
Douze combats, soixante pensions;
Faire défense aux échos du Parnasse
De le nommer le plus grand de sa race;
A tous faiseurs de chants nobles et hauts,
A tous Ronsards, Malherbes et Bertauts,
A tous faisant galantes écritures;
A tous Marots, Brodeaux, Mellins, Voitures;
A tous Arnaulds, Sarrasins, Pellissons,
D'à l'avenir, dans leurs doctes chansons,
Passé millè ans, faire aucun sacrifice
A son grand nom, ET VOUS FEREZ JUSTICE!

II.

SUR LES CONQUÊTES DU ROI EN HOLLANDE.

VIRELAI NOUVEAU ET FORT PLAISANT[1].

[1672.]

Les pauvres marchands d'épice,
Crèvent comme une saucisse;
Les pauvres marchands d'épice;
N'ont plus ni beurre ni lard!

Le Coq et le Léopard
Bourrent le Lion bâtard.
Ce peuple lâche et couard,
Qui, plus fier que jaquemart
Et que le frère d'Alard,
De Richard et de Guichard,
Quand il montoit son Bayard,
Avoit chargé le brassard,
La pique et le braquemard,
Et, comme un autre Narcisse,
Se miroit dans son plumard :
Sitôt que notre milice
A fait voler l'étendard,
Et, plus froid qu'un coquemard,
Dès qu'il entend le pétard,
La grenade et la saucisse
Sous le pied de son rempart,

1. Voyez le *Virelai sur les Hollandais*, t. VI, p. 405. M. P. Lacroix estime qu'il est peu probable que La Fontaine se soit contenté d'un seul essai en ce genre. Il lui attribue ce nouveau virelai, qu'il a tiré des papiers de Trallage, et qui a été imprimé dans quelques recueils du temps.

Il marche à pas d'écrevisse
Et plonge comme un canard.
Le Ciel, ennemi du vice,
Par un coup de sa justice,
Punit de son avarice
Ce peuple juif et lombard;
Grâces à frère Frappart,
Cet infidèle cafard
Nous rend temple et bénéfice,
Et rétablit le service
Et le divin sacrifice.
Leur capital édifice
N'a plus sur le frontispice
Ni devise ni placard.
Ils apprennent, mais trop tard,
Que vaut l'aune de brocard,
Ces avaleurs de calice!
Ces grosses panses de Suisse,
Ces ventres à la godard
Crèvent comme une saucisse;
Leur cochon et leur génisse,
Sucre, cannelle et bézouard,
Sont dans les mains du pillard.
Les pauvres marchands d'épice
N'ont plus ni beurre ni lard!
Leurs dames à blanche cuisse,
De qui l'eau fraîche est le fard,
Au teint vif, au doux regard,
Pucelle, femme et nourrice,
Qui, d'un air libre et gaillard,
Avec le patin mignard
Et la cape de Béart,
Sans roulette et sans coulisse,
Glissoient sur l'eau par délice
Ou dansoient le traquenard,
Quittent ce doux exercice,
Et, le teint pâle et blafard,
Et plus sèches qu'une éclisse,

Se meurent de la jaunisse,
Près de leur pauvre cornard.

Leur grand et fameux vieillard,
Ce vénérable patrice,
Ce grand juge de police,
Plus fin que maître Mouchard
Et plus subtil qu'Escobar;
Cet homme plein d'artifice,
Et plus fourré de malice
Que d'ouate et de pelisse,
Près de notre sage Ulysse,
Passe pour un vieux penard
Très-malhabile en son art;
Et de ce peuple hagard,
Qui, dès le moindre caprice,
Sur le plus léger indice,
Veut toujours qu'on le trahisse,
Craint la corde et le poignard.

L'héritier du grand Maurice,
En apparence un novice,
Mais, en effet, un renard,
Se tient toujours à l'écart
Et joue à colin-maillard,
Et, guettant l'heure propice,
Chicane autour du braillard,
Qui, par ligue et par brocard,
Choquant le tiers et le quart,
Et, croyant leur faire office,
Les mit dans le précipice.
Voyant lever le brouillard,
Il s'est sauvé de la hart
Que mérite le pendard,
Ou d'un plus rude supplice,
Par un sage et prompt départ,
Et cherche ailleurs un hospice.

Là maintenant ce jocrisse,
Cet impertinent bavard
Rit du ris de saint Médard,
Tandis que maint Savoyard,
Au teint more, au nez camard,
Vêtu de papier brouillard
Et de plumes de coquard,
En pèlerin de Galice,
D'un gosier dont l'orifice
Ressemble au trou Saint-Patrice,
Chante au Pont-Neuf pour un liard :

Les pauvres marchands d'épice
S'en vont au Montélimart;
Les pauvres marchands d'épice
N'ont plus ni beurre ni lard!

III.

RONDEAU EN RÉPONSE A UN RONDEAU

CONTRE LES *MÉTAMORPHOSES D'OVIDE* IMITÉES PAR BENSERADE[1].

Au bout du compte, est-il pas ordinaire,
Dès qu'il paroît un auteur peu vulgaire,
Qu'on le critique en mille et mille lieux?
C'est un malheur d'avoir des envieux ;
N'en avoir point, c'est une pauvre affaire.

Si la cabale aux rondeaux est contraire,
Des deux côtés c'est qu'on ne sauroit plaire;

1. Les *Métamorphoses d'Ovide* en rondeaux, par Benserade, parurent en 1676, in-4°, magnifiquement imprimées au Louvre, avec de nombreuses figures, pour lesquelles le roi donna dix mille livres. Quelqu'un (les uns disent Chapelle, les autres Stardin) fit contre cet ouvrage un rondeau que

En quelque endroit l'auteur l'a dit des mieux,
Au bout du compte.

Peut-être bien qu'il seroit nécessaire
Que quelquefois sa fable fût plus claire;
Mais qu'il badine ou qu'il soit sérieux,
Il donne à tout un tour ingénieux,
Et je défie un autre de mieux faire,
Au bout du compte.

nous nous décidons d'autant plus facilement à reproduire, que c'est un document intéressant La Fontaine et tout à son avantage :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau,
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère;
Dans un besoin, si j'en avois affaire,
J'en boirois moins que ne fait un moineau.

Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau,
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'art de plaire;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers qu'il falloit laisser faire
A La Fontaine.

La Fontaine fut, dit-on, fâché de voir son nom mêlé à cette critique, et, pour effacer le dépit que Benserade en pouvait ressentir, il aurait composé le rondeau que nous donnons ici, rondeau imprimé pour la première fois dans le *Portefeuille de M. L. D. F.* (de La Faille, auteur des *Annales de Toulouse*), Carpentras, 1694, in-12. M. de La Faille prévient le lecteur, dans sa préface, qu'aucune des pièces contenues dans ce recueil n'est de lui. Il n'est donc pas impossible que ce rondeau soit de La Fontaine. Il ne laisse pas d'être étonnant, en ce cas, que La Fontaine, voulant offrir une sorte de satisfaction à son ami, n'ait pas donné à ce rondeau une plus grande publicité.

IV.

SONNET[1]

SUR LE RETOUR DE GUILLAUME-HENRI DE NASSAU,

PRINCE D'ORANGE, EN ANGLETERRE, A LONDRES,
OU IL ARRIVA D'IRLANDE, LE... 1690.

Guillaume, étant parti comme un second Achille,
D'un air moins triomphant revient, à ce qu'on dit.
Nous verrons quels projets maintiendront son crédit
Et s'il rendra la France en lauriers moins fertile.

On l'a fait déloger de devant une ville[2]
Qu'eût prise un argoulet, sans aucun contredit;
Lazare après trois jours sort de terre et revit,
L'usurpateur Guillaume est trois mois immobile.

Ce ressuscité perd l'Empire et l'empereur,
L'Anglois est divisé, les Turcs reprennent cœur,
Les clients de Guillaume ont tous la nappe mise.

Si l'Irlande est témoin de ses faits inouïs,
Il met quatre Électeurs et Savoie en chemise,
Et le bruit de sa mort me coûte un beau louis[3].

1. Recueil de Maurepas, t. VI, p. 493. Bibliothèque nationale, département des manuscrits.

2. « La ville de Limerick, très-méchante place, dont le prince d'Orange leva le siége le 9 juillet. » (*Note du Recueil.*)

3. « L'auteur, qui est Jean de La Fontaine, si fameux par ses Fables et ses Contes, avait gagé un louis d'or que le prince d'Orange était mort, et le perdit parce qu'on apprit le contraire. » (*Note du Recueil.*)

V.

ÉPIGRAMME

SUR LA Xe SATIRE DE BOILEAU CONTRE LES FEMMES [1].

[1693.]

Quand Despréaux fut sifflé sur son ode,
Ses partisans crioient par tout Paris :
« Pardon, messieurs! Le pauvret s'est mépris;
Plus ne louera, ce n'est pas sa méthode.
Il va draper le sexe féminin.
A son grand nom vous verrez s'il déroge. »
Il a paru, cet ouvrage divin :
Pis ne seroit, si c'étoit un éloge.

VI.

SUR LA CANDIDATURE DE LA LOUBÈRE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE [2].

[1693.]

Pour académicien vous aurez La Loubère :
Pontchartrain veut qu'on le préfère
Au mérite le plus certain.

1. Publiée par Sablier, dans le t. III de ses *Variétés sérieuses et amusantes* (Amsterdam et Paris, 1765, 4 vol. in-12), comme une des pièces inédites de La Fontaine que Mme Ulrich n'avait pas insérées dans les *OEuvres posthumes* de l'auteur, et qu'elle aurait communiquées plus tard à l'abbé G. Walckenaer, dans les diverses éditions de son *Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine*, a soutenu avec toute apparence de raison que cette épigramme n'était pas et ne pouvait pas être de notre poëte.

2. Cette épigramme, qui courut dans Paris peu de jours avant la réception de Simon La Loubère à l'Académie française, en 1693, fut généralement

Il le sera, quoi qu'on en die :
C'est un impôt que Pontchartrain
Veut mettre sur l'Académie.

VII.

SUR LA GALE [1].

On vint m'apprendre, l'autre jour,
Une nouvelle assez fatale :
On dit que le printemps, dont le charmant retour
Produit en tous lieux de l'amour,
N'a produit chez toi que la gale,
Et que contre ce vilain tour
Ta colère étoit sans égale.
Il est vrai qu'aussi, tout d'abord,
Je sentis un peu de colère ;
Mais, en rêvant sur cette affaire,
Je reconnus que j'avois tort ;

attribuée à La Fontaine. L'abbé Ladvocat, dans son *Dictionnaire historique*, édit. de 1760, a rappelé cette attribution. M. Weiss, dans la *Biographie universelle* de Michaud, article LA LOUBÈRE, semble partager, à cet égard, l'opinion de l'abbé Ladvocat. Il est certain que La Loubère, qui fut nommé académicien à la place de l'abbé Tallemant, grâce aux démarches et aux sollicitations du chancelier Pontchartrain, n'avait pas rencontré beaucoup de sympathie auprès des *illustres* de l'Académie française, lesquels s'efforcèrent en vain de s'opposer à son élection. Cette épigramme mordante a paru sans doute pour la première fois dans un recueil périodique fort rare, intitulé *Les Dépêches du Parnasse, ou la Gazette des Savants. Troisième Dépêche, du 1er octobre 1693* (sans nom de lieu ni d'imprimeur, in-12, p. 26), où le rédacteur anonyme, après avoir mentionné avec éloge la réception solennelle de La Loubère et le discours qu'il prononça devant l'Académie, ajoute : « Malgré le mérite de M. de La Loubère, on n'a pas laissé de dire que la faveur a eu part à sa réception, de quoi on s'est expliqué par cette épigramme. » Le rédacteur des *Dépêches du Parnasse* était Vincent Minutoli, ami de Bayle. (P. L.) — On oublie l'âge et l'état du poëte.

1. Cette pièce a été imprimée sous le nom de La Fontaine dans le *Nouveau Choix de pièces de poésie*, La Haye, Van Bulderen, 1715, in-12. C'est uniquement pour cela que nous la reproduisons ici. Elle se retrouve

Et, si j'avois un choix à faire,
J'aimerois, mais de beaucoup, mieux
Avoir ce mal qu'être amoureux.
Car l'amour est un mal étrange,
Et, devant un objet charmant,
On se gratte le plus souvent,
Toute autre part qu'il ne démange.
Le feu secret de ce poison
Nous cause une démangeaison,
Qui fait qu'en se grattant d'autant plus on s'enflamme :
C'est la gangrène de notre âme,
C'est le farcin de la raison.
Oui, la gale vaut mieux, et sans comparaison ;
Et toi-même tu vas le croire,
Car j'espère te faire voir
Que l'on doit trouver, à l'avoir,
Et du plaisir et de la gloire.
Çà, commençons par le plaisir.
Quel plaisir, quelle joie égale
Celle de visiter sa gale,
Lorsque l'on a quelque loisir?
Deux mains, diversement fleuries,
Par cent objets divers viennent plaire à nos yeux :
Et ces objets délicieux

plus correcte et avec quelques vers de plus dans les *OEuvres d'Autreau*, Paris, chez Briasson, 1749, t. IV, p. 187, où elle est intitulée *Éloge de la gale*, à Damon. Et, selon nous, elle appartient à ce peintre-poëte, né le 30 octobre 1657, mort le 16 octobre 1745. Cette pièce n'est pas sans esprit, mais d'un esprit fort différent de celui de La Fontaine.

On la voit pour la première fois dans l'*Arliquiniana* (Paris, 1694), dialogue V, avec ce titre : *Sur la gale de M. de C.* Elle y est suivie d'une pièce *A Damon, pis que galeux*, qui est du même auteur, au témoignage de l'auteur de l'*Arliquiniana*. M. P. Lacroix a retrouvé l'une et l'autre dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 24. B. L. F.), la première ayant pour titre : *Sur la gale de M. Clinchamp*, et la seconde : *A Clinchant, pis que galeux*. S'il y avait quelque conclusion à tirer de là, ce serait que cette dernière pièce est aussi d'Autreau. Nous n'avons pas, pour réimprimer celle-ci, le seul motif qui nous décide à reproduire la première. Nous donnons le texte de 1715.

Valent au moins les Tuileries.
Il n'est parterres, ni prairies,
Où les couleurs éclatent mieux.
On voit mille cirons, jaunes, blancs, rouges, bleus,
Disputer du brillant avec les pierreries;
Et de la gale vient le nom de *galeries,*
Bien véritablement, et sans plaisanteries,
Pour la diversité des objets curieux,
Dont les regards sont charmés en ces lieux.
C'est encor de la gale même
Que la galanterie est appelée ainsi,
Par une ressemblance extrême
Que je te vas décrire ici.
Un galeux a l'âme ravie
D'apaiser sans témoin, et selon son envie,
Là démangeaison de la chair :
Ainsi, quand un amant est seûl avec sa belle,
Il n'a pas de plaisir plus cher
Que d'en faire autant avec elle.
Mais quand et galant et galeux
Trouvent trop de gens auprès d'eux,
Leur passion est à la gêne.
Ni galant ni galeux ne peut à rien toucher :
Chacun tâche à cacher le penchant qui l'entraîne;
Mais souvent leur contrainte est vaine,
La gale ni l'amour ne se peuvent cacher.
Après qu'un galeux, de la vue,
A parcouru ses belles mains,
(Car tous les soirs et les matins
Il goûte le plaisir d'en faire la revue);
Après que ses regards ont su le contenter,
S'ensuit le plaisir de gratter.
Or, pour t'en exprimer la douceur nonpareille,
J'ai beau rêver et gratter mon oreille,
J'ai beau ronger et ma plume et mes doigts,
Tu la sentiras mieux vingt fois,
Que ne le décriroit Corneille.
Mais, pendant que je suis en train

De parler d'étymologie,
Celle du mot *gratter* vaut une apologie.
Gratter vient de *gratus,* il n'est rien plus certain;
Et *gratus* est un mot latin,
Lequel mot en françois signifie *agréable.*
Vois donc si je suis véritable,
Et si la dérivation
N'est pas une conclusion,
Qu'il n'est rien de plus délectable?
Tu dois en concevoir toute la volupté.
Passons maintenant à la gloire.
Un galeux est partout distingué, respecté,
Comme un homme de qualité;
Par exemple, veut-il manger ou boire?
Il a toujours son fait à part,
Toujours son verre est à l'écart;
Aucun ne le profane et n'y porte la bouche;
On n'ose toucher ce qu'il touche.
C'est un titre si beau que celui de galeux
Qu'il est craint de toute la terre.
On voit même qu'en Angleterre,
Les fils aînés des rois s'en tiennent glorieux :
On les nomme *Princes de Galles;*
Et tu peux te vanter, comme eux,
De prérogatives royales.
De plus, la gale, de tout temps,
Fut un symbole de sagesse.
Un proverbe de vieilles gens,
Déjà tout usé de vieillesse,
En prouve fort bien la noblesse :
Tout ainsi que *trop galer cuit,*
Tout de même *trop parler nuit.*
Tu connois bien, par ce langage,
Que la gale rend l'homme sage,
Qu'elle instruit de bonne façon,
Et qu'avec la philosophie
Elle a très-grande sympathie,
Puisque toutes les deux font la même leçon.

Mais, comme trop parler peut nuire,
Je commence à m'apercevoir
Que je ne fais pas mon devoir ;
Qu'on fatigue les gens quand on en veut trop dire,
Et qu'il est temps de réprimer
La démangeaison de rimer.

VIII.

A UNE NOUVELLE MAITRESSE [1].

Que sont devenus mes beaux jours,
Que, sans chagrin et sans amours,
Mon cœur, exempt de l'esclavage,
Toujours libre et toujours volage,
Ne formoit aucun mouvement
Qui pût durer plus d'un moment !
Quand ma maîtresse étoit colère
Ou qu'elle faisoit la sévère,
Sans l'adoucir par ma langueur,

1. Ces vers sont attribués positivement à La Fontaine, dans *le Livre sans nom, en cinq dialogues* (Paris, Michel Brunet, 1695, in-12, p. 135), agréable recueil dont l'auteur serait Cotolendi, selon les uns, ou l'abbé Bordelon, selon les autres. Cet auteur anonyme met en scène Arlequin, acteur de la Comédie italienne : « Voilà justement, me dit Arlequin, l'aventure de notre illustre poëte ; en revenant de souper de chez un ami, il perdit son haut-de-chausse en chemin. Mais, continua-t-il, n'avez-vous point su la bourrasque de poésie qui le prit chez son procureur ? Il a un ancien procès et une nouvelle maîtresse. Comme il écoutoit attentivement son procureur, qui lui parloit de son affaire, tout à coup Apollon le saisit, et il ne put jamais se dispenser d'écrire ces vers. Quelle chose monstrueuse qu'une telle saillie dans l'étude d'un praticien ! » Arlequin cite alors les vers ci-dessus. Après quoi : « Je n'en sais pas davantage, lui dis-je, et j'en suis bien fâché. J'ajouterai seulement que son procureur dit partout que ces vers lui ont porté malheur, et que depuis ce temps-là il n'a pu tirer un double de ses parties. »

Je la laissois dans son humeur.
Je feignois, pour une autre femme,
D'avoir une nouvelle flamme,
Et, cachant mes vrais sentiments
Par mille faux emportements,
Sous cette légère apparence,
J'ébranlois son indifférence.
Et souvent j'avois le bonheur
De trouver le chemin du cœur.
Quand celle-là faisoit la fière,
Je retournois à la première:
Cent rivaux ne me touchoient pas ;
Partout je trouvois des appas ;
Toujours content, point de tristesse ;
Chaque femme étoit ma maîtresse,
Et, sans me troubler, je l'aimois,
Tant et si peu que je voulois...
Mais hélas ! ce n'est pas de même,
Depuis le temps que je vous aime.

IX.

A PHILIS [1].

Dans cet antre secret tout parsemé de rose,
Que faisiez-vous, Philis, avec ce beau garçon ?
Il vous parloit, il sentoit bon.

1. Ces vers sont attribués à La Fontaine par l'auteur anonyme du *Livre sans nom* (Paris, Michel Brunet, 1695, in-12, p. 125), qui raconte ainsi dans quelle circonstance ils furent composés ; c'est Arlequin qui parle : « J'ai quelque chose de plus joli à vous dire de l'homme que nous venons de quitter. Savez-vous qu'il n'a pas toujours aimé des filles indignes de lui ? J'en connois une très-agréable et pleine d'esprit, auprès de qui il a fait fortune autrefois. A la vérité, il étoit alors plus jeune, très-plaisant, et les abstractions perpétuelles où il est tombé depuis n'avoient pas encore déréglé son imagination. Il prit, un jour, de la jalousie d'un nouveau venu, qui

Ne s'est-il point passé quelque petite chose ?
En pourrois-je savoir le nom ?
A qui désirez-vous de plaire ?
Peut-on apprendre ce mystère ?
Vos cheveux renoués sont un ajustement
Qui ne s'accorde nullement
A la simplicité de votre habilement.
Il sentira bientôt, dans le fond de son âme,
Le changement de votre flamme.
Ce mignon trop heureux, charmé de vos appas !
Que dira-t-il, hélas !
En vous trouvant plus irritée
Que ne l'est la mer agitée ?
Le crédule qu'il est, il croit, en vous voyant,
Que vous serez toujours fidèle,
Et que jamais un autre amant
Ne pourra vous brûler d'une flamme nouvelle !
Malheureux ceux que vous éblouissez,
Mal informés de votre esprit volage !
Je me suis sauvé du naufrage ;
Le tableau de mon vœu vous le témoigne assez :
« Au grand dieu de la mer, en sortant de son onde,
Je viens de consacrer mes humides habits ;
Le reste de mes jours, dans une paix profonde,
Coulera doucement loin des yeux de Philis. »

le chagrinoit et à qui il lui paroissoit que sa maîtresse vouloit plaire. Il sut même que ce nouvel amant avoit fait avec elle une partie de plaisir à la campagne et qu'ils s'étoient écartés de la compagnie. Il lui témoigna son chagrin par les vers suivants... — Ces vers sont assez jolis, lui dis-je, mais firent-ils revenir la belle? — Non, reprit Arlequin; elle continua toujours sa nouvelle passion, et à la vérité elle n'avoit pas grand tort : notre ami ne lui donnoit que des vers; l'autre la régaloit de cadeaux et de promenades. »

Cette pièce est une imitation de l'ode d'Horace : *Quis multa gracilis...?* Liv. I, od. v.

X.

RELATION D'UNE CHASSE DU ROI [1].

Dans un de ces beaux jours, des printemps le modèle,
Que le maître de l'univers
Dérobe quelquefois à la saison nouvelle,
Pour en parer l'automne ou les hivers;
Une troupe toute charmante,
Autant illustre que galante,
Et qui, par la beauté, la puissance ou le sang,
Tient ici-bas le premier rang;
Apparemment se trouvant lasse
Des paisibles amusements,
Voulut au plaisir de la chasse
Accorder quelques doux moments.
Plusieurs bêtes furent lancées,
Et toutes ardemment poussées;
On entendoit retentir un grand bois
Du bruit des cors, des chiens, des échos et des voix.
Il ne fut cerf ni daim qui n'en frémît de crainte,
Et qui, dans la terreur dont il eut l'âme atteinte,
Déjà d'un lévrier ne se crût le butin;

1. Cette pièce a été publiée pour la première fois par M. Célestin Port, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* tome IIIe de la IIe série, p. 182 et suiv., d'après un manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (n° 1631, in-4°). « La pièce que nous publions en l'attribuant à La Fontaine, dit M. Célestin Port, n'est pas signée non plus que les autres pièces du recueil où nous la prenons, notamment quatorze fables bien connues, et le prologue de la *Coupe enchantée,* qui la suivent immédiatement...; la place où nous l'avons rencontrée, les détails et le sujet même, la manière, en un mot, et le style, dont La Fontaine aimait tant à changer et qui dans maint endroit rappelle les tournures ou les idées favorites de notre poëte, tout peut-être semble justifier notre conjecture. » Le lecteur appréciera.

Et même, m'a-t-on dit, jusqu'à certaine Biche,
Qui du creux d'un vieux tronc s'étoit fait une niche,
S'assuroit sur son sexe et bravoit le destin,
Comme une autre se vit chassée,
Et fut sans pitié relancée
Par un cruel Chasseur, moins courtois qu'un lutin.
Par hasard, alors la pauvrette
Étoit avec un Cerf, depuis peu son amant
Qui lui disoit doux propos et fleurette
Et d'un langage cerf lui contoit son tourment.
Car, comme nous, les cerfs ont leur langage,
Et le succès nous apprend, chaque jour,
Qu'il n'est animal si sauvage,
Poisson dans sa coquille, oiseau dans son bocage,
Qui ne sache parler d'amour.
Ah ! si la Biche alors eût pu se faire entendre,
Que n'eût-elle point dit au Chasseur indiscret,
Qui dans l'endroit peut-être le plus tendre
Trouble son entretien secret ?
« Ingrat ! eût-elle pu lui dire,
Quand l'amour t'a conduit cent fois
Dans le plus épais de ce bois,
Pour y soupirer ton martyre,
Courtisan, chasseur ou héros,
Toi qui viens me livrer une guerre si rude,
Ai-je troublé ta solitude,
Comme tu troubles mon repos? »
Si chaque bête ainsi déclaroit sa pensée,
Et que chaque mortel examinât son cœur,
Il n'est bête si fort pressée
Qui n'échappât souvent aux remords du chasseur.
Mais ceci pour la Biche est un espoir frivole :
Elle eût fait, pour parler, des efforts superflus,
Et depuis qu'Ésope n'est plus,
Tout animal a perdu la parole.
Son Cerf seul avoit l'art d'entendre ses discours ;
Il n'avoit pas celui de les redire.
En vain, de ce malheur, il gémit et soupire,

Il ne peut à la Biche offrir aucun secours :
Aux yeux de son amant la triste amante expire.
Je ne sais si ce fut accident ou transport
Qui contraignit l'amant à partager son sort :
Je ne jure de rien, de peur de me méprendre ;
Mais je sais qu'on vient de m'apprendre
Que la Biche n'est plus, et que le Cerf est mort.

XI.

LETTRE A MADAME D. L. S [1].

[1678.]

Il ne suffit pas, madame, de vous rendre compte de mes actions durant votre absence ; il faut que je vous apprenne jusqu'à mes songes. J'en eus un, il y a quelques jours, assez particulier, et où, je crois, vous avez grande part. Un de mes amis m'avoit prié d'une fête qu'il donnoit à trois ou quatre belles dames, dans une des plus agréables maisons qui soient autour de Paris. Je ne vous dirai rien de la galanterie de mon ami. Tout le monde fut extrêmement satisfait de lui : on eut tous les plaisirs qu'on pouvoit souhaiter dans un lieu où l'on ne manque de rien. Mais il ne s'agit pas de vous faire une relation de cette petite

1. Imprimée, sans nom d'auteur, dans le *Mercure galant* de juillet 1678, p. 217, où elle est précédée de cette note : « Il s'est donné une autre fête aux environs de Paris, dont je ne vous puis apprendre les particularités, parce qu'elles ne sont pas venues à ma connoissance ; mais si votre curiosité n'est point satisfaite de ce côté-là, je crois que vous vous en consolerez aisément par l'agréable et spirituelle nouveauté à laquelle cette fête a donné lieu, et que vous trouverez dans cette lettre. » Elle est adressée, ce nous semble, à Mme de La Sablière, dont elle nous offre un agréable portrait en prose que l'on peut rapprocher de celui que La Fontaine a esquissé en vers. (*Fables*, XII, xv.) (P. L.)

fête ; j'aurois peut-être bien de la peine à m'en acquitter : quoique je fusse de tout, je ne vis presque rien.

De votre aimable et chère idée,
Mon âme toujours possédée,
Parmi les plaisirs les plus doux,
Ne vit et n'entretint que vous.

La compagnie ne fut pas plutôt arrivée dans le lieu où elle étoit attendue, qu'il me prit envie de voir le jardin. Je remarquai, au bout d'une grande allée de charmes qui règne le long d'un beau parterre, une espèce de labyrinthe : j'y allai. La beauté et la fraîcheur du lieu, où je pense qu'on n'a jamais vu le soleil, m'obligèrent de m'y asseoir : il y avoit de petits lits de gazon les plus commodes du monde. Je ne fus pas plutôt sur un de ces lits,

Qu'une amoureuse rêverie,
Remplissant mon esprit de plaisirs innocents
Qui faisoient autrefois le bonheur de ma vie,
Me ravit l'usage des sens ;
Mon corps, tout à coup immobile,
Et mes yeux sur la terre attachés sans la voir,
Faisoient assez juger qu'au dedans peu tranquille,
Mon cœur sur ses transport n'avoit plus de pouvoir.

Un sommeil fort inquiet succéda à cette profonde rêverie, et un songe mystérieux occupa mon esprit, tandis que je dormois.

Je vis ce jeune enfant que je tiens à mes gages,
Et qui, tant que pour vous je n'ai point soupiré,
Me servoit de guide assuré
En cent lieux différents où j'offrois mes hommages.

Cet enfant est un de ces petits Amours que le dieu Cupidon envoie auprès de ces hommes tendres, qui semblent n'être faits que pour aimer, qui font profession de n'être jamais sans quelque affaire amoureuse, et qui sacrifient toutes choses à l'Amour. Ce dieu, pour reconnoître leur attachement à son service, leur donne un Amour de sa suite, qui a soin de conduire toutes leurs intrigues, en eussent-ils quatre tout à la fois. Il y a déjà quelque

temps que celui dont je viens de vous parler est à mon service. Je suis fort content de lui, et je crois qu'il ne se plaint point de moi.

Si mille petits soins me témoignent son zèle,
Mille feux, dans mon cœur allumés tour à tour,
N'ont que trop fait voir qu'à l'Amour
Je n'ai jamais été rebelle.
Il me vient voir souvent ; nous nous parlons tous deux,
Mais c'est toujours avec mystère ;
Il dit qu'aux desseins amoureux
Trop d'éclat est contraire ;
Il ne se montre aussi qu'à moi seul, et la nuit ;
Ou bien, quand dans un bois, loin du monde et du bruit,
Leur sommeil, à mes yeux dérobant la lumière,
M'oblige à fermer la paupière,
Alors paroissant, sans effroi,
Il parle et s'explique avec moi.

Ne vous étonnez point, madame, des fréquentes apparitions de cet Amour. Il n'est pas nouveau que les hommes trouvent moyen de faire connoissance avec les dieux. Il ne faut, pour cela qu'avoir quelque habitude au Parnasse : on noue commerce avec eux en moins de rien.

Les divinités des fables
S'apprivoisent aisément,
Mais, quoiqu'elles soient traitables,
On ne les voit qu'en dormant.

Je ne vous saurois dire bien précisément les discours que me tint mon petit confident, pendant que j'étois sur le gazon. Je me souviens seulement que je me mis en colère contre lui et que je grondai fort. C'est un petit libertin : il a toujours aimé le changement, et, comme j'approuvois son libertinage avant que je vous eusse donné mon cœur, il s'imagina peut-être que j'étois toujours dans les mêmes sentiments, et crut que le meilleur conseil qu'il me pût offrir, dans l'accablement où il me voyoit pour l'amour de vous, étoit d'essayer à me guérir de ma passion, et de tâcher à vous oublier, en m'attachant à quelque autre belle. C'est assu-

rément ce qui m'irrita si fort, mais je n'ai de tout cela qu'une idée fort confuse. Ce que je sais bien certainement, c'est que

Le pauvre enfant, honteux et dans l'effroi
D'être banni d'auprès de moi,
Par un torrent de larmes,
Me faisoit voir sa peine et ses alarmes,

lorsqu'une dame que je pris pour vous vint s'asseoir entre lui et moi. Elle étoit d'une taille médiocre, mais aisée et tout à fait proportionnée. Elle avoit des cheveux d'un blond cendré, le plus beau qu'on puisse imaginer; les yeux bleus, doux, fins et brillants, quoiqu'ils ne fussent pas des plus grands; le tour du visage ovale; le tient vif et uni; la peau d'une blancheur à éblouir; les plus belles mains et la plus belle gorge du monde. Joignez à tout cela un certain air touchant de douceur et d'enjouement, répandu sur toute sa personne. Je remarquai même, dans ce qu'elle dit et dans tout ce qu'elle fit, ce ton aisé, ce caractère d'esprit sans embarras, cette humeur bonne et honnête, et ces manières obligeantes qui sont si fort de vous qu'il seroit difficile aux autres de les imiter. Enfin, tout autre que moi, mais rempli de votre idée, en voyant ce que je vis, n'eût pas laissé de dire: C'est Mme D. L. S.

D'abord, auprès de moi vous prîtes votre place,
Et mon petit Amour, pour fléchir mon courroux,
Vint se jeter à vos genoux,
Sûr par vous d'obtenir sa grâce.
Sensible à ses soupirs, vous les reçûtes bien;
Vous lui fîtes quelques caresses.
Je ne fus point de tout votre entretien,
Mais il vous dit pour moi mille et mille tendresses.
Enfin je me laissai toucher,
Et ne pus contre lui plus longtemps me fâcher.
Je lui pardonnai donc, et ce fut pour vous plaire.
Quoique le Ciel m'ait fait un esprit assez doux,
S'il se fût appuyé d'un autre que de vous,
Il n'auroit pas, sitôt apaisé ma colère.
Après cela, devenu familier,
Ce petit dieu, dont l'humeur enfantine
Est toujours folâtre et badine,
S'assit sur vos genoux, sans se faire prier.

Il vous baisa : vous le laissâtes faire,
Et tout cela n'étoit pas sans mystère.
Enfin, ayant longtemps admiré vos appas,
Il s'endormit entre vos bras.

Pour moi, j'étois fort surpris de la bonté qui vous faisoit lui permettre ces petites libertés-là, mais vous aviez vos raisons. Vous ne le vîtes pas plutôt endormi que vous eûtes la malice de lui arracher toutes les plumes de ses ailes. Je vous regardois faire, et n'eus pas la force de vous en empêcher. Le pauvre petit Amour ne s'éveilla que lorsqu'il fut entièrement déplumé : sa douleur et sa surprise furent sans égales.

« Ainsi donc, me dit-il, je ne puis plus voler!
Ainsi cette beauté, qui me laisse sans ailes,
Des peines les plus cruelles
N'aura qu'à nous accabler.
Nous gémirons tous deux dans un long esclavage,
Sans pouvoir de ses mains enlever votre cœur,
Si, joignant contre nous l'injustice à l'outrage,
Elle nous traite un jour avec trop de rigueur! »

Je voyois aussi bien que lui les suites dangereuses de la malice que vous veniez de lui faire, mais il n'étoit pas en mon pouvoir de m'en fâcher; et, lui-même, tout irrité qu'il étoit, ne laissa pas de recevoir avec plaisir quelques petites caresses que vous lui fîtes pour le consoler. Il ne faut rien pour apaiser les enfants, et en un moment on les fait passer de l'extrême tristesse à l'extrême joie. Quelques bijoux dont vous l'amusâtes dissipèrent son chagrin et lui firent oublier sa disgrâce.

Le bruit que firent pour lors deux de mes amis qui me cherchoient, m'éveilla et fit, à mon grand regret, disparoître la dame et l'Amour. Il est inutile, madame, de vous expliquer ce songe, qui est trop suivi pour ne signifier rien. Vous voyez bien qu'il veut dire que la passion que j'ai pour vous m'a guéri de toutes mes inconstances, et que vous m'avez si bien pris que j'en ai pour le reste de ma vie.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

ÉDITIONS PRINCEPS.

Voici d'abord l'ordre chronologique dans lequel parurent les œuvres de La Fontaine :

1654. — *L'Eunuque,* comédie (imitée de Térence, par J. de La Fontaine). Paris, Augustin Courbé, 1654, in-4° de 4 ff. prélim. et 152 pag. Achevé d'imprimer le 17 août 1654.

1661. — *Élégie* (aux Nymphes de Vaux, pour le surintendant Fouquet). Sans indication de lieu, de libraire, ni de date, in-4° de 3 pages. Première impression clandestine de cette pièce en 1661 ou 1662.

Dans les *Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse,* recueil sans date, mais antérieur à 1661, on imprima le *Conte de* ***, qui se touve dans la première partie des Contes (sous le n° IX), et qui a dix vers.

1665. — *Nouvelles en vers tirées de Boccace et de l'Arioste,* par M. D. L. F. A Paris, chez Claude Barbin, vis-à-vis le portail de la Sainte-Chapelle, au Signe de la Croix, 1665. Avec privilége du roi. Le privilége est du 14 janvier 1664. L'achevé d'imprimer, du 10 décembre 1664. Ce petit volume contient un avertissement de l'auteur, plus le *Cocu battu et content,* et *Joconde.*

Contes et Nouvelles en vers de M. de La Fontaine. Paris, chez Claude Barbin..., 1665. Avec une nouvelle préface. L'achevé d'imprimer est du 10 janvier 1665.

Ce volume contient dix contes (y compris *Joconde* et le *Cocu battu et content*), qui forment la première partie du recueil total des contes (à l'exception du n° VI, « conte tiré d'Athénée », introduit dans cette première partie des contes par les éditeurs modernes). Il renferme en outre :

Imitation d'un livre intitulé les *Arrêts d'amour;*

Les Amours de Mars et de Vénus, fragment;

La ballade dont le refrain est : « Je me plais aux livres d'amour, »

1666. — *Deuxième partie des Contes et Nouvelles en vers de M. de La Fontaine.* A Paris, chez Claude Barbin ou L. Billaine (1646 pour) 1666, in-12.

Cette deuxième partie ne comprend pas ces trois contes : *l'Hermite, le Muet* (Mazet

de Lamporecchio) et *les Cordeliers de Catalogne*. Ces trois contes furent imprimés, pour la première fois, dans une édition hollandaise en 1668.

1667. — *Pour le malheureux Oronte* (élégie aux nymphes de Vaux), dans le *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, tant en prose qu'en vers. Cologne, Pierre Marteau, 1667, in-12. *Ibid.*, Fragments, I, II et III du *Songe de Vaux*.

1667. — *L'Ermite, le Muet* (Mazet de Lamporecchio) et *les Cordeliers de Catalogne* paraissent dans une publication illustrée. Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux et quelques nouvelles en vers non encore imprimées. A Cologne, 1667 (à la Sphère).

1668. — Les trois mêmes contes sont réimprimés dans le *Recueil des contes du sieur de La Fontaine, les satires de Boileau et autres pièces curieuses*. A Amsterdam, chez Jean Verhoeven (à la Sphère), 1668, in-12.

Fables choisies et mises en vers, par M. de La Fontaine. Paris, Claude Barbin ou Denys Thierry, 1668, in-4° de 28 feuillets prélim. et 286 pages; fig. de Chauveau. Achevé d'imprimer le 31 mars.

Édition originale des six premiers livres des fables, immédiatement réimprimés en 2 volumes in-12.

1669. — Fragment de *la Coupe enchantée*, dans les *Contes et Nouvelles en vers de M. de La Fontaine*. A Leyde, chez Jean Sambix, 1669, in-12.

Les Amours de Psyché et de Cupidon. Paris, Cl. Barbin (et D. Thierry), 1669. Première édition in-8° de 12 feuillets prélim. et de 500 pages. A la suite est le poëme d'*Adonis*. Le privilége est du 2 mai 1668, et l'achevé d'imprimer du 31 janvier 1669.

Même année, édition in-12 de 392 pages.

1671. — *Contes et Nouvelles en vers de M. de La Fontaine*. Troisième partie. A Paris, chez Cl. Barbin, au Palais sur le perron de la Sainte-Chapelle, 1671, avec privilége du roi, grand in-12 de 211 pages, non compris le titre. Achevé d'imprimer, pour la première fois, le 27e jour de janvier 1671.

Ce volume contient, outre ce qui constitue la troisième partie du recueil des contes, deux pièces dialoguées :

Le différend de Beaux-Yeux et de Belle-Bouche;
Climène, comédie.

Fables nouvelles et autres poésies de M. de La Fontaine. Paris, Cl. Barbin (ou Denys Thierry), avec privilége du roi, 1671, in-12 de 12 ff. prélim. et 184 pag. Fig. de Fr. Chauveau. Achevé d'imprimer le 12 mars. Ce recueil est composé de ce qui suit :

A Son Altesse Msr le duc de Guise;
Avertissement;
Ext. du privilége;
Huit fables énumérées t. I, p. LXXXIV;

Le Songe de Vaux. — Trois fragments;
A. M. F. — Monseigneur, le zèle que vous avez, etc.;
Ode pour Madame;
Ode pour la paix;
Ballade pour la reine;
Pour la reine en suite de la Ballade précédente;
Lettre à M. D. C. A. D. M. (épître I);
Pour Mme de Sévigné;
A M... (Je ne m'attendois pas);
A M... (Vous vous étonnez, dites-vous);
Sonnet pour Mlle C.;
Madrigal pour la même;
Pour la même. — Une muse parle;
Contre la même, qui faisoit des vers pendant le vivant de son mari, et qui n'en fit plus après sa mort;
Épigramme sur un mot de Scarron;
Épitaphe d'un paresseux;
Épitaphe d'un grand parleur;
Épigramme contre le mariage;
Autre épigramme : *Ubi lavantur*, etc.;
Rondeau redoublé;
Ballade à M. F... pour le pont de Ch.-Th.;
Élégie pour M. F... (Remplissez...),
Ode au roi (Prince qui fais nos destinées);
Pour Mlle d'Alençon, sonnet;
Pour Mlle de Poussay, sonnet;
Pour Mignon, chien de S. A. R. Madame douairière d'Orléans;
A S. A. S. madame la princesse de Bavière;
Pour S. A. E. M. le cardinal de Bouillon, après son brevet de cardinalat;
Élégie I. — Amour, que t'ai-je fait?;
Élégie II;
Élégie III;
Élégie IV;
Avertissement en tête du poëme d'Adonis. — Il y a longtemps que...;
Adonis.

Recueil de poésies chrestiennes et diverses, dédié à Mgr le prince de Conty, par M. de La Fontaine. Paris, P. Le Petit, 1671; 3 vol. in-12. Privilége du 20 janvier 1669, accordé à *Lucile Hélie de Brèves*.

Dédicace en vers (épître VIII);
Paraphrase du psaume *Diligam te* (ode V);
Plus, dans le troisième volume, un certain nombre de pièces antérieurement parues.

1672. — *Fable du Soleil et des Grenouilles*. Paris, F. Muguet, imprimeur du roi et de monsieur l'archevêque, 1672. In-8° de 3 pages. On lit à la fin les initiales D. L. G.

1673. — *Poëme de la captivité de saint Malc, par M. de La Fontaine*. Paris, Cl. Barbin, 1673. In-12 de 4 ff. prél. et 50 pp.

1674. — *Les Troqueurs*, conte par M. D. L. (sans lieu ni date). In-8° de 8 pages.

Édition probablement antérieure au recueil suivant.

Nouveaux Contes de M de La Fontaine, à Mons, chez Gaspard Migeon, MDCLXXIV, petit in-8° de 168 pp.

Ce volume contient la quatrième partie des contes, plus les *Stances sur Janot et Colin.*

1678-1679. — *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine.* Paris, Cl. Barbin, 1678-1679, 2 vol. in-12.

Ces deux volumes contiennent la suite des fables, cinq nouveaux livres (les livres VII, VIII, IX, X et XI des éditions modernes), dans lesquels figurent les huit fables publiées en 1671. En même temps, les six premiers livres étaient réimprimés en deux volumes, le tout formant quatre volumes in-12, dont les deux premiers furent achevés d'imprimer le 3 mai 1678, et les deux derniers le 15 mai 1679.

L'ouvrage entier est divisé assez singulièrement dans cette édition. Voyez l'Avertissement de notre premier volume, p. III.

Ode pour la paix. Paris, Cl. Barbin, 1679, in-4° de 8 pages.

1681. — *Les Épistres de Senèque,* nouvelle traduction par feu M. Pintrel, revue et imprimée par les soins de M. de La Fontaine. Paris, Cl. Barbin, 1681, 2 vol. in-12.

1682. — *Le Poëme du quinquina* et autres ouvrages en vers, par M. de La Fontaine. Paris, D. Thierry et Cl. Barbin, 1682, in-12 de 2 ff. prél. et 242 pages.

Ces autres ouvrages sont :
La Matrone d'Éphèse, conte;
Belphégor, conte;
Daphné, opéra;
Galatée, opéra.

1684. — *Le Mercure galant,* numéro de janvier, contient la Ballade :

L'événement n'en peut être qu'heureux.

1685. — *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroy (sic) et de La Fontaine.* Paris, Cl. Barbin, 1685, 2 vol. in-12 : le premier de 12 ff. prélim. et 275 pages; le second de 8 ff. prélim. et 428 pages.

Le premier volume comprenant la part de La Fontaine dans cette publication contient :
L'Avertissement;
L'épître dédicatoire au procureur général de Harlay;
La Ballade au roi : « L'événement n'en peut être qu'heureux » ;
Les dix fables énumérées t. I, p. LXXXV;
Au roi pour Lulli, dédicace de l'opéra d'*Amadis;*
Au roi pour Lulli, dédicace de l'opéra de *Roland;*
Le comte de Fiesque au roi;
Ballade pour Mgr le duc de Bourgogne et envoi;
Daphnis et Alcimadure, imitation de Théocrite;
Philémon et Baucis;
Épître à M. (Pellisson) : « Je vous l'avoue et c'est la vérité » ;
Ballade à Mme (Fouquet) : « Comme je vois monseigneur votre époux » ;

Ballade à M. (Fouquet) : « Trois fois dix vers et puis cinq d'ajoutés » ;
Ballade sur la paix des Pyrénées et sur le mariage du roi : « Dame Bellone ayant plié bagage » ;
Dizain à Mme (Fouquet) : « Dedans mes vers on n'entend plus parler » ;
Sixain pour le roi : « Dès que l'heure est venue, Amour parle en vainqueur » ;
Dizain à M. (Fouquet) : « Trois madrigaux, ce n'est pas votre compte » ;
Ode pour la paix : « Le noir démon des combats » ;
Discours à Mme de La Sablière ;
Les cinq contes énumérés, t. III, p. XCVI ;
Les Filles de Minée ;
Avertissement pour l'inscription tirée de Boissard ;
Inscription tirée de Boissard ;
Remerciement du sieur de La Fontaine à l'Académie françoise.

Pierre Mortier, libraire à Amsterdam, fit imprimer, en 1688, un recueil qui porte le même titre que celui-ci, mais qui est différemment composé. En effet, le premier volume renferme les traductions des discours de Démosthènes et de Cicéron, et des dialogues de Platon, qui forment le tome II du recueil de Paris de 1685. La préface de François de Maucroix se trouve en tête de ce volume, et l'avertissement de La Fontaine est après cette préface. Le second volume contient d'abord tout ce qui se trouve dans le premier dans l'édition de 1685, et ensuite tout ce qui est dans le volume publié en 1682 par La Fontaine en son nom seul, et intitulé *Poëme du Quinquina et autres ouvrages en vers*.

1687. — Impression à part de l'Épître à M. l'évêque de Soissons et de la lettre de M. de Bonrepaux, in-4° de 7 pages, avec approbation en date du 5 février 1687.

1688. — *Retour des Pièces choisies, ou Bigarrures curieuses* Emmerich, chez la veuve de Renouard Varius, 1688, 2 vol. petit in-12.

La lettre à la duchesse de Bouillon, en 1687, et la réponse de Saint-Évremond à La Fontaine, figurent dans ce recueil.

1694. — *Fables choisies mises en vers, par M. de La Fontaine.* Paris, Denis Thierry et Cl. Barbin, in-12.

C'est la dernière partie des fables qui formèrent ensuite le livre XII. La Fontaine y a ajouté quelques contes antérieurement parus. (Voyez t. I, p. LXXXVI.)

1696. — *Les OEuvres posthumes de M. de La Fontaine,* à Paris, chez Guillaume Deluyne, libraire juré au Palais, dans la salle des Merciers, à la Justice, 1696 ; avec privilége du roi. Ce recueil contient ce qui suit :

M. le marquis de Sablé, épître dédicatoire signée : Ulrich ;
Préface ;
Portrait de M. de La Fontaine, par M*** ;
Extrait du privilége ;
Table ;
Comparaison d'Alexandre, ... ;
Vers à l'évêque d'Avranches ;
Lettre à M. de Bonrespaux ;
Vers à M. Simon de Troyes ;
Lettre à M. Girin ;

Lettre à M. de Bonrespaux;
Lettre à Mme la duchesse de Bouillon;
Réponse de M. de Saint-Évremond à la lettre de M. de L. F. à Mme la duchesse de Bouillon;
Réponse de La Fontaine à M. de Saint-Évremond;
Vers sur le portrait du roi;
Vers à L. A. S. Mlle de Bourbon et Mgr le prince de Conti (l'Hyménée et l'Amour);
Fable. Le Roi, le Milan et le Chasseur;
A M. l'abbé Verger;
Réponse de M. l'abbé Verger;
Les quiproquo;
Vers à la manière de Neufgermain;
Ballade sur le nom de Louis le Hardi;
Le Songe, pour Mme la princesse de Conti;
Pour le portrait de M. Bertin;
Pour un autre portrait (Van der Bruggen);
A Mgr le duc de Vendôme;
A M. le prince de Conti (Je n'ai différé);
Relation de l'entrée de la reine;
A Mme de La Fayette;
Lettre à M. de Turenne;
Lettre à S. A. Mgr le prince de Conti (On m'a dit...);
Vers pour Mme ***, sur l'air des *Folies d'Espagne;*
Le Vieux Chat et la jeune Souris;
Le Soleil et les Grenouilles;
La Querelle des chats et des chiens, ...;
Sonnet servant de réponse à un bout-rimé du sieur de Furetière;
Vers à Mme de Fontanges;
Élégie pour M. L. C. D. C. (Vous demandez...);
Églogue. Climène, Annette;
Madrigal (Soulagez mon tourment,...);
A S. A. Mgr le prince de Conti (Pleurez-vous?...);
Chansons;
A Mme *** (J'ai reçu, madame, une lettre de vous);
A la même (J'ai reçu, madame, une de vos lettres);
A M. le chevalier de Sillery;
Traduct. paraph. de la prose *Dies iræ;*
La Ligue des rats;
Le Thésauriseur et le Singe;
Les deux Chèvres;
Le Juge arbitre, ...;
Épitaphe de M. de La Fontaine.

1723. — Après la mort du fils unique de La Fontaine, Charles de La Fontaine, greffier des maréchaux de France, décédé en 1722, six libraires associés achetèrent de sa veuve les manuscrits de Jean de La Fontaine. Ils s'en servirent pour préparer l'édition des *OEuvres diverses,* publiée chez la veuve Pissot, en 3 volumes in-8°, à la date de 1729. L'abbé d'Olivet fut chargé d'examiner les papiers et de les ranger autant que possible suivant un certain ordre chronologique, et Lancelot surveilla l'impression. C'est ce qui résulte des lettres de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, à la date du

5 mai et du 29 juin 1728[1]. C'est ce qui donne à cette publication, pour une partie de ce qu'elle contient, la valeur d'une édition originale. L'éditeur dit, en effet, dans l'avis des libraires : « Outre les pièces qui étoient dispersées dans tous ces recueils, nous avons eu le bonheur d'en acquérir quantité d'autres qui se gardoient dans la famille de l'illustre auteur. La veuve de son fils nous a livré ses propres originaux. » Le *Journal des Savants* (juin 1729) appuie sur cette circonstance en disant que les libraires ont consulté le propre portefeuille de La Fontaine.

Ici s'arrête la suite des éditions originales. Un bon nombre de pièces sont encore venues s'ajouter peu à peu, à mesure qu'elles étoient découvertes, à l'ensemble des œuvres. La première note attachée à chacune de ces pièces dans notre édition indique les publications où elles ont paru pour la première fois.

ÉDITIONS REMARQUABLES ET PUBLICATIONS RELATIVES A LA VIE ET AUX OUVRAGES DE LA FONTAINE

Les Fables de la Fontaine (publiées avec la vie de l'auteur, par M. de Montenault). Paris, Desaint et Saillant, 1755-59, 4 vol. in-fol., fig. d'Oudry.

Édition remarquable par les planches d'Oudry, souvent réimprimées, souvent réduites.

Les Contes et Nouvelles en vers (avec une notice par Diderot). Amsterdam (Paris, Barbou), 1762, 2 vol. in-8°, fig. d'Eisen.

Édition dite des Fermiers Généraux, parce qu'elle a été exécutée à leurs frais. On s'est contenté de suivre, pour le texte, les éditions de 1685 et 1686, en ajoutant les contes d'Autreau, de Vergier et autres, attribués à La Fontaine d'après l'édition des Contes de 1718.

Cette édition est enrichie de 80 estampes dessinées par Eisen et gravées par les meilleurs maîtres, des portraits de La Fontaine et d'Eisen, gravés par Ficquet, de 2 vignettes, 4 fleurons et 51 culs-de-lampe dessinés et gravés par Choffard.

Nous nous bornons à mentionner ces deux éditions célèbres des Fables et des Contes dans la longue série des éditions des Fables et des Contes au XVIIIe siècle; elles seules conservent, par leur valeur artistique, un intérêt durable.

Éloge de la Fontaine, par Chamfort. Paris, Ruault, 1774, in-8°.

Cet éloge a remporté le prix proposé par l'Académie de Marseille.

Éloge de la Fontaine, qui a concouru pour le prix de l'Académie de Marseille, par de La Harpe. Paris, Lacombe, 1774, in-8°

Despreaux-Simier. Suite des œuvres posthumes de La Fontaine précédées d'une préface historique contenant quelques anecdotes sur la vie privée de ce poëte célèbre. Paris, an VI, in-8°.

1. *Histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson et d'Olivet, édit. Ch.-L. Livet, t. II, p. 417.

La Fontaine et tous les fabulistes, ou La Fontaine comparé avec ses modèles et ses imitateurs, par M. N. S. Guillon. Paris, veuve Nyon, an XI (1803), 2 vol. in-8°.

Histoire de la vie et des ouvrages de La Fontaine, par Matthieu Marais, (publ. pour la première fois par Parison et Chardon de La Rochette), avec des notes et quelques pièces inédites. Paris, Renouard, 1811, in-12.

Étude sur La Fontaine, ou Notes et Excursions littéraires sur ses fables, par P. L. S. T. (Solvet), précédées de son éloge inédit par Gaillard. Paris, Grabit, 1812, in-8°, fig.

OEuvres de J. de La Fontaine, précédées d'une notice sur sa vie (par L.-S. Auger). Paris, Lefèvre, imprimerie de Crapelet, 1814, 6 vol in-8°.

Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de La Fontaine, par C.-A. Walkenaer, membre de l'Institut. Paris, A. Nepveu, 1820, in-8°, portr. gravé par Pauquet d'après Lebrun, fig. et fac-simile.

Opuscules inédits de J. de La Fontaine, publiés par M. Monmerqué. Paris, Blaise, 1820, in-8° fac-simile.

Ces opuscules ont été publiés avec les *Mémoires de Coulanges*, mais il en a été tiré à part cent exemplaires, plus un en papier de Hollande.

OEuvres de J. de La Fontaine, accompagnées d'une histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine par Walkenaer. Paris, Nepveu (imprimerie de P. Didot l'aîné), 1819-1821, 18 vol. in-18.

Nouvelles OEuvres diverses de J. de La Fontaine et Poésies de Fr. de Maucroix, par C.-A. Walkenaer. Paris, Nepveu, 1820, fig. et fac-simile, in-8°.

Recherches sur les auteurs dans lesquels La Fontaine a pu trouver le sujet de ses fables, par Guillaume. Besançon, v^e^ Daclin, 1822, in-8°.

Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine, par C.-A. Walkenaer, membre de l'Institut, troisième édition, corrigée, augmentée et ornée de gravures. Paris, A. Nepveu, 1824, in-8°.

OEuvres de La Fontaine, nouvelle édition revue, mise en ordre et accompagnée de notes par C.-A. Walkenaer. Paris, Lefèvre (imprimerie de P. Didot), 1822-1823, 6 vol. in-8°, fig.

Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles et fables de La Fontaine rapprochées de celle de tous les auteurs qui avaient, avant lui, traité le même sujet, précédées d'une notice sur les fabulistes, par A.-C.-M. Robert. Paris, 1825, 2 vol. in-8°.

OEuvres complètes de La Fontaine (avec une notice de H. de Balzac). Paris, A. Sautelet et Cie, 1826, in-8°.

OEuvres de La Fontaine, nouvelle édition, revue, mise en ordre et accompagnée de notes par C.-A. Walkenaer, 1826-1827, 6 vol. in-8°, fig.

Cette édition contient le plus grand travail dont l'œuvre de La Fontaine eût été l'objet, travail définitif sur bien des points. Nous avons eu, non à le recommencer, mais à le contrôler, à le continuer et à le compléter.

Fables anciennes et modernes, françoises et étrangères, dont J. de La

Fontaine a traité le sujet, extraites de près de 400 ouvrages, par J.-P. Prel et S.-F. Guillaume. Paris, Lance, 1829, in-8°.

Fables de La Fontaine, illustrées par J.-J. Grandville ; Paris, H. Fournier aîné, 1838, 2 vol. in-8°. — Nouvelle édition ; Paris, Garnier frères, 1852, un vol. gr. in-8°.

Vocabulaire pour les œuvres de La Fontaine, ou Explication et Définition des mots, locutions, formes grammaticales, etc., employés par La Fontaine et qui ne sont plus usités, par Théod. Lorin. Paris, 1852, in-8°.

Premier essai fait dans cette voie, mais fort insuffisant.

Essai sur la langue de La Fontaine, par Ch. Marty-Laveaux :

Article écrit à l'occasion de l'ouvrage précédent, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, mars 1853 ; tiré à part.

La Fontaine et ses Fables, par H. Taine. Paris, 1853, in-8°.

Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine, par C.-A. Walkenaer, 4e édition, posthume, avec de nombreuses additions. Paris, Firmin Didot, 1858, 2 vol. in-12.

La Fontaine et Ruffon, par Damas-Hinard. Paris, Perrotin, 1861, 1 vol. in-12.

La Fontaine moraliste, causeries par Améd. de Margerie, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Nancy. Nancy et Paris, 1861, 1 vol. in-16.

La Fontaine et ses Devanciers, ou Histoire de l'apologue jusqu'à La Fontaine, par P. Soullié. Paris, 1861, in-8°.

Œuvres complètes de La Fontaine publiées d'après les textes originaux, accompagnées de notes et suivies d'un lexique, par Ch. Marty-Laveaux. Paris, 1856-1862.

Édition faisant partie de la Bibliothèque elzévirienne. Le texte en a été établi avec beaucoup de soin, en conservant l'orthographe des éditions originales ou des manuscrits. Quatre volumes ont paru. Il reste à paraître les œuvres diverses et le lexique annoncé.

Œuvres inédites de J. de La Fontaine avec diverses pièces en vers et en prose qui lui ont été attribuées, recueillies pour la première fois par M. Paul Lacroix. Paris, Hachette, 1863, 1 vol. in-8°.

La Fontaine et les Fabulistes, par Saint-Marc Girardin, de l'Académie française. Paris, Michel Lévy, 1867, 2 vol. in-8°.

Fables de La Fontaine, avec les dessins de G. Doré. Paris, L. Hachette et Cie, 1867, 2 tomes en 1 vol. in-fol.

Nouvelles Œuvres inédites de J. de La Fontaine, suivies de documents historiques contemporains, avec une bibliographie générale de ses ouvrages, par P. Lacroix. Paris, Hachette, 1868, in-8°.

Fables de La Fontaine, avec notice et notes par Alph. Pauly. — *Contes et Nouvelles en vers*, du même ; texte original avec notes par Alph. Pauly. Paris, Alph. Lemerre, 1868, 4 vol. petit in-12.

La Fontaine économiste, conférence par M. Gust. Boissonnade. Paris, Guillaumin et Cie, 1872, broch. in-16.

Fables de la Fontaine, nouvelle édition ornée de 12 dessins originaux de Bodmer, J.-L. Brown, Daubigny, Detaille, Gérome, L. Leloir, Em. Lévy, H. Lévy, Millet, Ph. Rousseau, Alf. Stevens, Worms, et d'un portrait de La Fontaine par Flameng. — Publiées avec notes et glossaire par D. Jouaust, et précédées d'une introduction par Saint-René Taillandier, de l'Académie française, 2 vol. gr. in-8°, librairie des Bibliophiles, 1874.

FIN DU TOME SEPTIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

LA FONTAINE, SA VIE ET SES OUVRAGES.

Pages.

I. 1621-1656. Jeunesse. — Éducation. — Mariage. II

II. 1656-1661. Débuts à Paris. — La Fontaine pensionné de Fouquet. — Rimes de cour. XVII

III. 1661-1671. Chute de Fouquet. — La Fontaine lié avec Molière, Boileau et Racine. — Premiers recueils des contes et des fables. XXVIII

IV. 1671-1679. Port-Royal et La Fontaine. — Madame de La Sablière. — La Champmeslé. — Deuxième partie des fables et quatrième partie des contes. XLIV

V. 1679-1686. La Fontaine et le théâtre. — Réception à l'Académie française. LIX

VI. 1686-1695. Querelles académiques. — M. et Mme d'Hervart. — Maladie, conversion. — Dernier recueil de fables. — Mort. LXXII

VII. Comment fut jugé La Fontaine et comment il le faut juger. Histoire posthume. LXXXVI

BALLADES ET RONDEAUX.

Ballade I. Sur le refus que firent les augustins de prêter leur interrogatoire devant Messieurs en 1658. 1

Ballade II. Pour le premier terme à Madame (Fouquet). 4

Quittance publique pour la ballade précédente, par Pellisson. 5

Quittance sous seing privé par le même. 6

Ballade III. A M. (Fouquet). 7

Ballade IV. Sur la paix des Pyrénées et le mariage du roi, sujet donné pour le troisième terme. 9

Pour la reine en suite de la ballade précédente. . . . 11

Ballade V. A M. (Fouquet) pour le pont de Château-Thierry. . . . 11

Ballade VI. Sur Escobar. 13

Ballade VII. (Sur la lecture des romans et des livres d'amour). . . . 16

Ballade VIII. Pour Mgr le duc de Bourgogne. 20

Ballade IX. Pour la naissance du même. 22

Ballade X. Au roi.. 24
Ballade XI. En réponse à la ballade de Mme Deshoulières. 26
Ballade XII. Sur le mal d'amour. 29
Ballade XIII. Sur le nom de Louis le Hardi. 31
Rondeau redoublé. 33

SONNETS.

Sonnet I. Pour Mlle d'Alençon. 35
Sonnet II. Pour Mlle de Poussay. 36
Sonnet de Boyer.. 38
Sonnet de Furetière.. 39
Sonnet III. Servant de réponse à un bout-rimé du sieur de Furetière. 40
Même sonnet selon la leçon des *Œuvres posthumes*. 41
Sonnet d'un auteur anonyme.. 42

MADRIGAUX.

Madrigal I. A M***.. 43
Madrigal II. Au Roi et à l'Infante.. 43
Madrigal III. Pour le Roi.. 44
Madrigal IV. (Soulagez mon tourment...). 44
Madrigal V. Au sujet du mariage de la fille de madame la M... d'Aumont avec M. de Mézières.. 45

DIZAINS.

Dizain I. Pour madame de Sévigné. 47
Dizain II. A Madame (Fouquet). 48
Dizain III. A M. (Fouquet). 49

SIXAINS.

Sixain I. Pour le Roi. 51
Sixain II. Pour Mgr le cardinal de Bouillon. 51
Sixain III. Pour Mlle Simon.. 52

CHANSONS.

Chanson I. Pour M. de Maucroix.. 53
Chanson II. Sur l'air des *Lampons*. 53
Chanson III. Pour Madame (d'Hervart). 54
Chanson IV. (Tout se suit ici-bas...).. 56
Chanson V. (Si nos langueurs...). 56

ÉPITAPHES.

Épitaphe I. D'un paresseux.. 59
Épitaphe II. D'un grand parleur. 60
Épitaphe III. De Molière. 61

VERS POUR DES PORTRAITS.

I. Sur un portrait du roi. 63
II. Pour le portrait de M. Bertin. 63
III. Pour le portrait de M. Vander-Bruggen. 64
IV. Pour le portrait de Mezetin. 65

ÉPIGRAMMES.

I. Épithalame en forme de centurie. 67
I. Contre le mariage. 67
III. Sur un mariage contracté dans la vieillesse. 68
IV. Sur des bains malpropres. 68
V. Sur un mot de Scarron. 69
VI. Dialogue. 69
VII. Sur la mort de M. Colbert. 70
VIII. Réponse de M. de La Fontaine à M. Furetière. 71
Même réponse selon la leçon des *OEuvres diverses*. 71
Réponse de M. Furetière. 72
Autre épigramme de Furetière. 73
Épigramme de M. Robbe. 73
Autre épigramme contre La Fontaine. 74
IX. Contre un pédant de collége. 75

ÉPITRES.

Épître I. (A madame de Coucy, abbesse de Mouzon). 77
Épître II. A M. (Pellisson). 81
Épître III. A M. Fouquet. 85
Épître IV. A Madame Fouquet. 91
Épître V. A M. le duc de Bouillon. 93
Épître VI. A S. A. S. Madame la princesse de Bavière. 101
Épître VII. A Madame de La Fayette. 107
Épître VIII. A Mgr le prince de Conti. 109
Épître IX. Pour Mignon. 111
Épître X. A M. de Turenne. 113
Épître XI. Au même. 117
Épître XII. Sur l'Opéra. A M. de Niert. 121
Épître XIII. A Madame de Fontanges. 131
Le Florentin, satire. 137
Épître XIV. Sur le même sujet que la pièce précédente. A Madame de Thianges. 140
Épître XV. A M. Galien. 144
Épître XVI. Discours à Madame de La Sablière. 146
Épître XVII. Le comte de Fiesque au Roi. 150
Épître XVIII. Au roi, pour Lulli, qui dédie à S. M. l'opéra d'*Amadis*. 151
Épître XIX. Au roi, pour Lulli, qui dédie à S. M. l'opéra de *Roland*. 153

Épître XX. A Mgr le procureur général du parlement (de Harlay).. 155
Épître XXI. A S. A. S. Mgr le prince de Conti. 159
Épître XXII. A Mgr l'évêque de Soissons. 163
Épître XXIII. A M. de Vendôme. 168
Épître XXIV. Au même.. 171
Épître XXV. A M. Girin, décision grammaticale. 173

PIÈCES DIVERSES EN PROSE.

Épître dédicatoire à S. A. Mgr le duc de Guise. 177
Avertissement qui est en tête du Recueil de poésies chrétiennes et diverses.. 181
Remerciement prononcé à l'Académie françoise. 184
Réponse de M. l'abbé de La Chambre. 190
Comparaison d'Alexandre, de César et de M. le Prince 194
Avertissement qui est en tête des ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de La Fontaine. 214

LETTRES DE LA FONTAINE A SA FEMME.

Lettre I. Relation d'un voyage de Paris en Limousin. 219
Lettre II. Suite du même voyage. 224
Lettre III. Suite du même voyage. 234
Lettre IV. Suite du même voyage. 243
Lettre V. Suite du même voyage. 251
Lettre VI. Suite du même voyage. 274
Lettre VII. Billet à la même. 286

LETTRES A DIVERS.

Lettre I. A M. Jannart. 287
Lettre II. Au même.. 290
Lettre III. Au même.. 293
Lettre IV. Au même.. 293
Lettre V. Au même.. 294
Lettre VI. Au même.. 296
Lettre VII. Au même.. 297
Lettre VIII. A M*** en lui envoyant les vers suivants.. 300
Sonnet pour mademoiselle (Colletet). 301
Madrigal pour la même. 302
Madrigal. Une muse parle. 302
Contre la même. 303
Lettre de Conrart à La Fontaine. 304
Lettre IX. A M. Fouquet. Relation de l'entrée de la Reine dans Paris.. 306
Lettre X. Au même. En lui envoyant une ode sur le mariage de Monsieur, frère du Roi, avec Henriette d'Angleterre. . 315
Lettre XI. A M. de Maucroix. Relation d'une fête donnée à Vaux. . 320

Lettre XII. A M. de Maucroix. 329
Lettre de Racine à La Fontaine. 330
Extrait d'une lettre de Racine à l'abbé Le Vasseur. 333
Lettre de Racine à La Fontaine. 334
Lettre XIII. A M. Fouquet. 340
Lettre de Colbert à La Fontaine. 342
Lettre XIV. A M. Bafoy. 343
Lettre XV. A Madame la duchesse de Bouillon. 344
Lettre XVI. A Mademoiselle de Champmeslé. 346
Lettre XVII. A la même. 348
Lettre XVIII. A M. Simon de Troyes. 349
Lettre XIX. A M. Racine. 354
Lettre XX. A M. de Bonrepaux. 358
Lettre XXI. Au même. 361
Lettre XXII. A Madame la duchesse de Bouillon. 370
Réponse de Saint-Évremond à La Fontaine. 378
Lettre XXIII. A M. de Saint-Évremond. 381
Lettre XXIV. Au P. Bouhours. 388
Lettre XXV. A M. l'abbé Verger. 389
Réponse de l'abbé Verger à La Fontaine. 395
Extrait d'une lettre de Verger à Madame d'Hervart. 398
Lettre XXVI. A Madame (Ulrich). 399
Lettre XXVII. A la même. 401
Lettre XXVIII. A. S. A. S. Mgr le prince de Conti. 403
Lettre XXIX. Au même. 407
Lettre XXX. A S. A. Mgr le duc de Vendôme. 415
Lettre XXXI. A S. A. S. Mgr le prince de Conti. 421
Lettre XXXII. A Mesdames d'Hervart, de Virville et de Gouvernet. . 429
Lettre XXXIII. Au chevalier de Sillery. 432
Lettres XXXIV et XXXV. A Maucroix. 436
Extrait de deux lettres de Ninon de Lenclos. 437
Lettre XXXVI. A M. de Maucroix. 438
Lettre XXXVII. Au même. 438
Réponse de M. de Maucroix. 439
Extrait d'une lettre de Boileau à Maucroix. 440
Extrait des mémoires de Maucroix. 441
Extrait d'une lettre de Maucroix au P*** de la C. de J. 441

PIÈCES DIVERSES ATTRIBUÉES A LA FONTAINE.

Avertissement. 443
I. Requête à la postérité. 447
II. Sur les conquêtes du roi en Hollande, virelai nouveau et fort plaisant. 451
III. Rondeau en réponse à un rondeau contre les *Métamorphoses* d'Ovide, imitées par Benserade. 454

IV. Sonnet sur le retour de Guillaume-Henri de Nassau. 456
V. Épigramme sur la xe satire de Boileau. 457
VI. Sur la candidature de La Loubère à l'Académie française. 457
VII. Sur la Gale. 458
VIII. A une nouvelle maîtresse. 462
IX. A Philis. 463
X. Relation d'une chasse du Roi. 465
XI. Lettre à Madame D. L. S. 467

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

Éditions princeps. 473
Éditions remarquables et publications relatives à la vie et aux ouvrages de La Fontaine. 479

CLASSEMENT DES GRAVURES.

Tome I. Portrait de La Fontaine. . . . . au titre.
L'Homme entre deux âges. 72
Le Meunier, son fils et l'âne. 155
L'Ours et les deux Compagnons. 292
Tome II. Mme de La Sablière. . . . . au titre.
La Souris métamorphosée en fille. 109
Les Poissons et le Berger qui joue de la flûte. 236
Daphnis et Alcimadure. 372
Tome III. Le Gascon puni. . . . . au titre.
La Gageure des trois commères. 162
Tome IV. Les Oies de frère Philippe. . . . . au titre.
La Courtisane amoureuse. 74
Le Roi Candaule. 215
Le Fleuve Scamandre. 323
Tome V. Le Florentin. . . . . au titre.
Daphné. 173
Tome VI. Les amours de Psyché. . . . . au titre.
Tome VII. La Fontaine chez la Champmeslé. . . . . au titre.
Portrait de Nicolas Fouquet. 340

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît. [1140]

00053873

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 18 July, 2018